





$$\frac{160}{75} = 523$$



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

---

TOME I.

Imprimerie Ducezsois, 55, quai des Augustins.



HISTOIRE DE FRANCE  
SOUS  
**LOUIS XIII**  
ET SOUS LE MINISTÈRE DU  
**CARDINAL MAZARIN**

1610—1661

PAR M. A. BAZIN

— — —  
Cet ouvrage a obtenu de l'Académie française le second des prix Gilbert

— > < —  
*DEUXIÈME ÉDITION*

REVUE PAR L'AUTEUR

**I**



**PARIS**  
**CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

15, rue du Jardinet.

—  
1846



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

DC  
121  
B3  
1846  
t.1





# LIVRE PREMIER



## CHAPITRE I

Projets de Henri IV. — Préparatifs de guerre. — Couronnement de la reine. — Journée du 14 mai 1610. — Arrêt du parlement pour la régence. — Conduite du duc de Sully. — Lit de justice. — Retour du comte de Soissons. — Son accommodement avec la reine-mère. — Singulière tranquillité du royaume.

[1610]

Jamais peut-être dans tout le temps dont l'histoire se souvient, la mort d'un homme, jetée au milieu des événements qu'elle raconte, ne les a tranchés d'une manière plus nette et plus distincte, n'a offert au récit un point de séparation plus exact et plus assuré, que ne le fit, au commencement du dix-septième siècle, la mort du roi de France Henri IV. Et ceci ne tient pas seulement à l'importance réelle de sa personne, à la haute réputation qu'il s'était acquise en Europe, à ce vide immense que devait apporter dans les affaires l'absence d'un prince expérimenté, grand homme de guerre, politique habile,

administrateur économe et intelligent de son royaume, remplacé subitement sur le trône par un enfant. Les circonstances tout à fait singulières dans lesquelles cet accident vint se placer contribuent encore à rendre plus profonde la ligne de démarcation entre le passé qui revient à son règne et la suite des temps où nous allons entrer. Il est rare en effet qu'un changement de roi ou de ministre, que la transmission du pouvoir, opérée par révolution ou par héritage, ne laisse pas à celui qui succède quelque œuvre imparfaite, quelque suite d'action à conduire, dont il faille chercher l'origine dans les faits antérieurs. Ici au contraire, tout ce qui est de Henri IV est comme terminé par la fin de sa vie. Ses derniers actes étaient des préparatifs, ses dernières pensées des projets; dans les derniers jours que la Providence lui avait comptés, il se taillait, pour ainsi parler, la besogne d'un long avenir. Le prélude avait duré plusieurs mois; on était à l'instant de l'exécution, lorsqu'un coup imprévu fit tout avorter avec un si étrange à-propos, avec un choix si particulier du moment, que les plus savants, comme le vulgaire, ne purent consentir à trouver tant de discernement dans le hasard.

Ce que le roi Henri IV allait faire, ce qu'il projetait depuis longtemps, ce qu'il était sur le point de commencer, ce qui devait remplir la seconde période de sa vie, comme la première avait été employée à reconquérir, à protéger, à restaurer son royaume, c'était la guerre; non plus celle qu'on soutient pour la défense et la nécessité, mais celle qu'on entreprend dans un but d'agrandissement et de suprématie politique. Il y avait assez de temps déjà que les rôles en étaient comme distribués, l'intérêt évident, la question clairement posée. Il existait dans l'Europe une puissance en continuel progrès et en constante volonté d'envahissement. Ce n'était pas sans peine que la France, qui lui avait donné pied chez elle par ses discordes, s'était maintenue, toute meurtrie et déchirée, hors de sa domination. A présent que douze années de paix l'avaient rétablie, que ses blessures étaient fermées, qu'il lui était

né une nouvelle génération de soldats, qu'un ménagement industriel de la fortune publique lui avait donné, non-seulement des revenus, mais, ce qui a toujours été plus rare en ce pays, une épargne, que la force, l'activité, partout répandues dans son sein, demandaient peut-être à s'exercer au dehors pour ne pas la fatiguer elle-même, ce devait être une pensée toujours éveillée dans l'esprit des hommes d'État, de chercher à contenir et à réprimer cette maison d'Autriche, maîtresse de l'Espagne, du Portugal, de Naples, du Milanais, des Pays-Bas, par une de ses branches ; par l'autre, souveraine d'une partie de l'Allemagne, parvenue à l'hérédité de la couronne impériale, et affectant le commandement absolu dans l'Empire. Contre cet adversaire naturel, la France avait aussi de naturelles alliances, que son roi avait soigneusement entretenues, autant que le permettaient les jalousies ordinaires entre les divers États, mais qui devaient infailliblement se resserrer dès qu'il s'agirait de l'avantage ou du salut commun. Il ne manquait plus à ces dispositions qu'une occasion ou un prétexte de se produire par des effets.

Il arriva en ce temps [25 mars 1609] qu'un duc de Clèves et de Julliers mourut sans enfants, et, suivant l'heureuse expression du roi, « *laissa tout le monde son héritier.* » Les actes de ceux qui avaient possédé cette souveraineté, les transmissions successives qui s'en étaient faites depuis deux siècles, et les constitutions de l'Empire dont ces provinces relevaient, offraient réellement assez de contradiction et d'obscurité pour rendre le droit incertain et en remettre le jugement à la force. Mais, renfermé entre les divers prétendants, ce débat, même s'il eût dû se vider par les armes, aurait eu peu de retentissement et causé peu de secousse. Malheureusement pour lui, le pays litigieux était situé de manière à intéresser de puissants voisins. Placé entre les Pays-Bas et l'Allemagne, il n'était indifférent ni pour la France, ni pour les provinces espagnoles de Flandre, ni pour les Provinces-Unies nouvellement affranchies, ni pour l'empereur, qu'il échût à un prince plus ou

moins engagé dans leur amitié. Occupé par un partisan de la maison d'Autriche, il servait à la communication de l'Allemagne avec les Pays-Bas, et fermait une issue aux Provinces-Unies sur le continent; dans le cas contraire, il étendait les Provinces-Unies vers la France leur alliée, et resserrait les Pays-Bas espagnols entre deux ennemis qui se donnaient la main. C'était là ce qui résultait de sa seule position géographique; mais ce n'était encore que le moindre intérêt soulevé par cette succession. Quoique la plupart des prétendants appartenissent à la religion réformée, et que le pays fût catholique, les deux partis religieux qui divisaient l'Allemagne se portaient, l'un du côté où était l'empereur, l'autre du côté opposé. Le chef de l'Empire avait cru qu'au moins il lui appartenait d'être arbitre, et, en attendant, de tenir comme séquestre l'héritage contesté. En conséquence il avait fait partir en toute hâte de Prague l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Strasbourg et de Passaw, pour s'installer dans Julliers. Mais deux des héritiers, le marquis de Brandebourg et le palatin de Neubourg, ayant uni leurs droits, l'avaient gagné de vitesse dans les autres provinces dont ils s'étaient emparés. Selon les règles ordinaires, c'était le roi de France que ce procès regardait le moins: suivant celles de la politique, il n'en était que plus glorieux et plus utile pour lui d'intervenir, de se porter protecteur en faveur du plus faible, d'annoncer hautement qu'il ne pouvait rien se faire en Europe hors de son influence. Il se hâta donc d'offrir ses secours aux deux princes unis, de confirmer dans la défense de leur cause les États protestants de l'Allemagne, et de se faire reconnaître par tous les confédérés comme le soutien généreux de leur liberté. Un faible corps de troupes suffisait pour terminer la lutte engagée; il fit marcher vers la frontière de Champagne trente mille hommes d'infanterie, six mille chevaux, un immense équipage d'artillerie, six mille Suisses nouvellement enrôlés à son service. Il annonça qu'il allait lui-même en prendre le commandement, et tint le monde en attente de ce que voulait faire la France



armée sortant de ses limites, son roi en tête, pour chercher la fortune des combats.

A une autre extrémité du royaume et vers un autre point de la puissance ennemie, il y avait aussi rassemblement de troupes et menace d'agression. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, devenu tout récemment l'allié de la France après l'avoir longtemps inquiétée, se préparait à entrer dans le Milanais pour y gagner sur l'Espagnol de quoi se former un royaume. La fille aînée de Henri IV, promise au prince de Piémont son fils, était le gage de cette amitié nouvelle, qui ne demandait au duc que de conquérir à son profit le plus qu'il pourrait, en lui fournissant pour l'y aider le maréchal de Lesdiguières et quinze mille hommes, protestants ou catholiques, ramassés dans le Dauphiné. On agissait auprès de la république de Venise, des ducs de Florence, de Mantoue et de Modène, afin de les associer à ce plan d'attaque, qui avait pour but, disait-on, l'indépendance de l'Italie, en leur promettant quelque part dans les dépouilles à prendre sur l'ennemi commun ; on ne désespérait pas même d'y entraîner le pape Paul V, par l'espoir de voir replacer le royaume de Naples sous le sceptre pontifical. Enfin, le siège même de la puissance espagnole pouvait être ébranlé par le soulèvement d'une partie de la population par delà les Pyrénées, et le marquis de la Force, gouverneur du Béarn, qui avait pratiqué de longue main cette insurrection, se tenait prêt à l'assister.

Tels étaient les projets concertés et d'une exécution prochaine. A la suite du premier pas qu'on allait faire se déroulaient naturellement les hypothèses infinies des flatteurs et des spéculatifs : ceux-là ne voyaient guère d'autre terme aux entreprises non encore commencées qu'une réorganisation complète et méthodique de la chrétienté, et leurs rêves, dont il faudrait aller chercher le modèle dans un livre trop peu sérieux pour être nommé ici, sont encore rappelés quelquefois comme une vaste conception du génie de Henri IV. L'esprit habitué à voir marcher les affaires humaines ne dispose pas

ainsi, dans un enchaînement à perte de vue, les événements et les succès ; et c'est mal louer un grand homme que de lui prêter la science facile des chimères. Henri IV, qui avait mis neuf ans à recouvrer pied à pied son royaume, devait savoir un peu mieux que personne la dépense de temps que demandaient alors les plus simples desseins, et la valeur des obstacles dont les théories tiennent si peu de compte. Ce qui est certain, c'est que ses préparatifs excédaient de beaucoup l'importance de leur objet direct, qu'il voulait se tenir prêt à tout, déployer noblement sa puissance en vue de l'Europe, et tout cela ne dût-il aboutir, comme il se pouvait, qu'à une démonstration, la faire du moins si grande et si imposante qu'elle lui attirât le respect des peuples. Un contemporain, avec un style trop déclamateur, peint cependant très-bien l'effet produit par cet armement considérable : « Tout le monde, dit-il, « est aux écoutes pour entendre où il doit donner ; les amis « en sont en jalousie, les ennemis en tremblement. On voit « bien l'épée nue qui menace d'avoir raison de ceux qui ne « la voudront faire ; mais on ne sait à qui elle parle. La force « et la valeur sont prêtes à s'élançer, et on ne voit pas d'en- « nemis, pas de paix rompue, pas de guerre déclarée. »

Aux vues politiques qui animaient le roi, il faut bien, car la vérité l'exige, ajouter cette incurable faiblesse qui se mêle à tous les souvenirs de sa vie, mais à laquelle les années ôtent toujours quelque chose de sa grâce et de son excuse. Du côté où se dirigeaient ses armes il y avait une femme, une femme enlevée à sa cour, à ses empressements, et l'absence avait converti en désir violent, en amour de vieillard offensé, une tendresse qui aurait pu, ce semble, demeurer pure et paternelle. La jeune Henriette-Charlotte de Montmorency, mariée par ses soins depuis quelques mois au premier prince du sang, était maintenant à Bruxelles. Son mari l'avait d'abord éloignée de la cour, puis emmenée hors de France [30 novembre 1609] pour la soustraire à des poursuites où son vieux parent portait un peu trop l'indiscrétion et l'autorité d'un roi. Henri IV redemanda

hautement les fugitifs à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle, souverains en commun des Pays-Bas, du ton d'un prince qui avait une armée toute prête pour un autre usage, mais qu'il pouvait employer à les reprendre. Henri, prince de Condé, en se renfermant toujours dans le rôle d'un mari qui ne veut pas se laisser ravir sa femme, mettait assurément de son côté, sinon la force et le succès, au moins la justice et toutes les sympathies honnêtes. Mais une fois sorti du royaume, il se laissa tenter par l'occasion de figurer dans un parti, comme réformateur de l'État et comme organe des griefs publics. Il écrivit ou laissa écrire sous son nom un manifeste contre le gouvernement de France, surtout contre le duc de Sully. Quoiqu'il en fut de ses plaintes, c'était quelque chose entre les mains des Espagnols, au moment d'une rupture avec la France, que la personne d'un prince, héritier de la couronne après le roi si ses fils en bas âge venaient à mourir, et qui pouvait même avec apparence disputer à ces enfants la légitimité de leur titre. Le prince de Condé se livra tout entier à cette chance. Feignant de ne pas se croire en sûreté à Bruxelles, il se rendit à Milan et laissa sa femme dans le palais de l'infante. Par ce moyen, le crime d'État passait en Italie, et il ne restait plus en Flandre que l'objet du désir amoureux. Cela n'engageait pas du tout Henri IV à changer sa route. Le moment de son départ approchant, il demanda passage aux archiducs de Flandre (ainsi nommait-on les deux époux souverains) pour se rendre avec ses troupes par leurs États vers le pays de Juliers, espérant peut-être qu'un refus provoquerait ses armes à s'ouvrir la porte plus large et à se détourner quelque peu de leur chemin.

Il ne lui restait plus que peu de jours à passer loin de son armée, où il faisait compte de se rendre avec ses compagnies des gardes et une troupe de gentilshommes volontaires rassemblés en grand nombre sous la cornette blanche. Il avait confié la régence du royaume, en son absence, à la reine sa femme assistée d'un conseil où devaient siéger les cardinaux

de Joyeuse et du Perron, le connétable de Montmorency, les ducs de Mayenne et de Montbazou, les maréchaux de Brissac et de Fervaques, le marquis de Châteauneuf, le premier président de Harlay, « et d'autres personnages prudents. » Mais cette disposition n'avait encore reçu aucune publicité et n'était même consignée dans aucun acte ; tout se bornait sur ce point à un fait connu de ceux qu'il concernait, notoire à la cour et répété au dehors. Ce qui le retenait maintenant n'était plus qu'une grande cérémonie à terminer. Marie de Médicis, depuis plus de neuf ans sa femme, mère de trois fils et de trois filles, n'avait pas encore reçu cette consécration solennelle qui semblait toujours manquer à son titre de reine. Le roi cédant à ses instances, appuyées en effet de bonnes raisons, avait voulu qu'elle fût sacrée et couronnée avant son départ, comme il l'avait été lui-même seize années auparavant dans la ville de Chartres, lorsque Reims était au pouvoir de la Ligue. Cette fois, pour épargner le temps et la dépense, la solennité religieuse eut lieu [15 mai 1610] dans l'église de Saint-Denis, là où sont les sépulcres ouverts pour les rois. Durant toute cette pompe où il n'était qu'ordonnateur et témoin, Henri parut gai, vif, remuant, comme on l'est avec une joie mêlée d'impatience. Le soir, il ramena sa femme à Paris, où elle devait faire son entrée en grand appareil trois jours après, à travers les rues tendues et tapissées, les arcs de triomphe décorés d'allégories et d'emblèmes, les compagnies de bourgeois armés, la jeunesse de la ville équipée en troupe de cavalerie, toutes choses qui avaient coûté plusieurs mois de travaux et des frais énormes. Le roi avait ainsi réglé le temps qui lui restait à passer dans Paris : « Vendredi, mettre ordre à ses affaires ; « samedi, courir ; dimanche, l'entrée de la reine ; lundi, les « noces de sa fille de Vendôme ; mardi, le festin ; et mercredi « à cheval. »

On était au matin du vendredi 14 mai 1610, le lendemain du couronnement, l'avant-veille de l'entrée. Le roi s'éveilla de bonne heure et pria longtemps dans son lit. Il reçut le se-



crétaire d'État de Villeroy, fit sceller et expédier les actes convenus avec le duc de Savoie, se rendit aux Tuileries pour s'y promener et entendre la messe dans l'église des Feuillants. Durant tout ce temps il réjouit les courtisans par sa bonne humeur, où se mêlaient néanmoins, dit-on, quelques tristes pressentiments qui la rendaient plus tendre et plus affectueuse. Puis il revint dîner au Louvre, s'entretint avec tous ceux qui l'entouraient de choses sérieuses ou plaisantes, allant d'une personne à l'autre avec cette vivacité de mouvement qui peut, en certains cas, passer pour de l'inquiétude. Tous les contemporains s'accordent à dire qu'il changea plusieurs fois en un quart d'heure de résolution sur le seul acte de rester ou de sortir. Enfin il parut sur le perron de la chambre de la reine et demanda son carrosse. Après avoir dit adieu à la reine, qu'il embrassa plusieurs fois, il monta en voiture sans trop savoir où il voulait aller. Sept personnes y étaient assises avec lui. Il en occupait la gauche dans le fond ; à sa droite était le duc d'Épernon ; à la portière de son côté le duc de Montbazon qui le touchait et le marquis de la Force ; à l'autre portière, le maréchal de Lavardin et le comte de Roquelaure ; sur le devant, le marquis de Mirabeau et le premier écuyer de Liancourt. En chemin, il ordonna qu'on le conduisit à l' Arsenal chez le duc de Sully, où d'abord il ne s'était pas soucié d'aller dans la crainte d'y avoir querelle ; car l'amitié du surintendant était surtout grondeuse et chagrine. Comme le carrosse, ouvert de tout côté, suivait la rue de la Ferronnerie pour gagner celle de Saint-Denis, sans autre compagnie que celle de quelques valets de pied qui marchaient suivant l'usage d'alors à droite et à gauche, et d'un petit nombre de gentilshommes à cheval placés en arrière, deux charrettes se rencontrèrent sur le chemin et le contraignirent à raser les boutiques de quincailliers adossées au mur du cimetière des Innocents, sans laisser même la place nécessaire aux valets qui continuèrent leur route par le cimetière. En ce moment le roi, penché vers le duc d'Épernon et la main gauche posée sur

l'épaule du duc de Montbazon qui détournait discrètement la tête, découvrait tout son flanc. C'est alors qu'un homme, se glissant entre les boutiques et la roue sans être vu de personne, lève son bras armé d'un couteau sur le roi, et le lui enfonce deux fois coup sur coup dans le côté. Henri jette un cri, le duc d'Épernon le soutient dans ses bras, et tous les regards se portent sur l'assassin, qui, calme et immobile, attendait tranquillement, son couteau à la main, qu'on le tuât ou qu'on le saisit. Un gentilhomme de la suite voulut le percer de son épée ; mais le duc d'Épernon s'y opposa, et le coupable désarmé fut mis aux mains des valets de pied, qui le conduisirent à l'hôtel de Retz, dans le voisinage du lieu où le crime avait été commis. Aussitôt on ferma le carrosse, qui retourna vers le Louvre, où il rapporta le roi mort. Son premier mot avait été de dire qu'il était blessé, ensuite que ce n'était rien, et depuis il n'avait plus parlé.

Ainsi, dès ce moment, il n'y avait plus en France de roi guerrier, habile et prudent, plus de grande entreprise enfermée dans la pensée d'un chef qui pouvait commander et agir, plus de haute renommée servant d'épouvantail à l'ambition, plus de protection pour les faibles. La couronne était jetée par un assassinat sur la tête d'un enfant de neuf ans, sans même que son père, à qui toutes les relations du temps attribuent une si forte préoccupation de sa fin prochaine, eût pris le soin de rien régler pour la tutelle de son fils et la régence du royaume, lui qui avait vu commencer de si longs malheurs par les agitations d'une minorité. Après sa mort, tout ce qu'il avait préparé s'évanouissait, et tout ce qu'il n'avait pas prévu était à faire. Nous n'avons donc plus guère qu'à marcher en avant.

Le bas âge du roi Louis XIII, qui n'avait pas encore achevé le huitième mois de sa neuvième année, donnait lieu à l'établissement d'une régence. Trois princes du sang pouvaient la disputer à la reine-mère, ou du moins lui en demander le partage. Mais le hasard voulait que, de ces trois princes, le

premier par ordre de succession, Henri, prince de Condé, fût absent et presque rebelle ; le second, François, prince de Conti, incapable et infirme ; le troisième, Charles, comte de Soissons, le plus actif de tous, éloigné depuis quelques jours pour une bouderie. Le prince de Condé ne pouvait de sitôt revenir, à supposer qu'on le laissât rentrer, ou que les Espagnols voulussent lui donner congé ; le prince de Conti ne demandait rien ; le comte de Soissons n'était pas à plus de vingt lieues ; c'était contre lui surtout qu'il fallait se hâter. On peut dire que, dans le désordre causé par la mort du roi, le pouvoir de commander était à qui le saisirait. Le duc d'Épernon s'en empara au profit de la reine-mère. Dès que l'assassin eut frappé son coup, le duc se mit dans l'attitude d'un homme sur qui reposent toutes les mesures à prendre ; ce fut lui qui fit fermer le carrosse, qui jeta dans la foule ramassée le bruit que la blessure était légère, et qui reconduisit le cadavre au Louvre. Cela fait, il disposa les troupes sur lesquelles il avait autorité comme colonel-général de l'infanterie, en plaça des postes partout où il y avait quelque violence à craindre ou une terreur utile à donner, parcourut la ville à cheval, promettant secours aux sujets fidèles et châtement à qui voudrait remuer. En chemin il rencontra le duc de Guise, comme lui suivi d'une nombreuse escorte. C'était encore là un donneur d'ordres officieux ; de plus c'était un ennemi de vieille date, un compétiteur dans le nouvel état des choses ; les deux ducs s'abordèrent, échangèrent leurs consignes, se reconnurent pour amis, s'embrassèrent, et continuèrent chacun de leur côté leur volontaire emploi.

Cependant les ministres du feu roi, savoir le chancelier Brulard de Sillery, le président Jeannin et le secrétaire d'État de Villeroy, étaient accourus, d'une chambre du Louvre où ils tenaient conseil, auprès de la reine éplorée. Comme elle éclatait en sanglots, le chancelier l'arrêta par un de ces mots heureux qui imposent silence même aux plus sincères douleurs. A peine l'eut-il entendue s'écrier « Hélas, le roi est mort ! »

qu'il lui dit avec gravité : « Vous vous trompez, Madame, le roi ne meurt pas en France. » Il la fit rentrer dans son cabinet ; il lui répéta « que ce n'était pas le temps des larmes ; qu'il y avait assez de gens occupés à pleurer pour elle et pour eux, qu'elle devait travailler pour eux et pour elle, en prenant les résolutions réclamées par l'intérêt de l'État et de son fils. » On rassembla tous ses enfants dans une chambre sous bonne garde, et on se mit à délibérer sur ce qu'il y avait à faire. On n'eut pas de peine à décider que la reine-mère devait être déclarée régente : mais il fallait faire sanctionner cette déclaration par quelque autorité. Deux des conseillers, le secrétaire d'État de Villeroy et le président Jeannin, proposèrent, dit-on, de signer un acte constatant que le feu roi l'avait ainsi voulu, et de se porter comme témoins et garants de cette volonté. Le chancelier, soit par prudence personnelle, soit par préférence pour les formes de justice, proposa et fit adopter l'intervention du parlement. Il fut donc décidé qu'on s'adresserait à cette compagnie, mais sans lui laisser le loisir de discuter sur le droit et de marchander son zèle. Le parlement siégeait alors au couvent des Augustins, le Palais étant envahi par les préparatifs pour l'entrée de la reine. Des soldats se tenaient échelonnés depuis le Louvre jusqu'au lieu de ses séances. C'était un bon moment pour en obtenir ce qu'on voulait, à supposer qu'il lui prit envie d'hésiter. Ce jour-là l'audience « de relevée » se tenait pour le jugement d'une affaire civile, de sorte qu'une partie des magistrats s'y trouvait déjà rassemblée. On envoya chercher les autres. Le premier président de Harlay quitta son lit où il gisait malade, pour s'y faire porter. En peu d'instantes les chambres furent réunies, et l'avocat général Servin, revenant du Louvre où la compagnie l'avait député « pour voir ce qui était de ce bruit, » lui confirma la triste nouvelle dont on voulait douter encore. Puis, sans désespérer, il demanda au nom de la reine que le parlement pourvût, « ainsi qu'il avait accoutumé, » à la régence et au gouvernement du royaume.

« La chose était, disait-il, non-seulement nécessaire, mais  
« pressée, et il n'y avait pas d'incertitude sur la personne  
« qui devait être revêtue de cette autorité. Les histoires et les  
« registres du parlement prouvaient que l'usage était de la  
« remettre aux reines mères des rois mineurs. » Alors on  
commença une forme de délibération, qui fut interrompue  
par l'ouverture subite d'une porte d'intérieur, où parut le duc  
d'Épernon, en pourpoint et l'épée à la main. Le premier pré-  
sident l'invitant à prendre sa place de pair, il refusa de s'as-  
seoir, et engagea seulement la compagnie à se hâter, parce que  
la reine était impatiente et que les circonstances ne permet-  
taient pas de retard. Comme, après son départ, on s'était re-  
mis à prendre les voix, le duc de Guise entra par la même  
porte et dans le même appareil de commandement militaire.  
On lui fit aussi l'invitation de s'asseoir, à laquelle il se rendit  
plus civilement que le premier n'avait fait, prenant place sur  
le banc, et protestant de sa fidélité pour le service du roi et de  
l'État. Après quoi on acheva l'arrêt, par lequel la cour déclai-  
rait « la reine mère du roi régente en France, pour avoir l'ad-  
« ministration des affaires pendant le bas âge du roi son fils,  
« avec toute puissance et autorité. » Il eût certes fallu vingt  
fois plus de temps pour juger le plus chétif procès. Le roi  
avait été frappé vers quatre heures de l'après-midi ; à six heures  
et demie on avait fait une régente. On avait procédé si vite,  
que le procureur-général Jacques de la Guesle, le même qui  
avait vu tuer Henri III, malade aussi et tardivement apporté  
dans sa chaise, trouva l'arrêt rendu et déjà parti pour le  
Louvre. Cependant le conseil de la reine s'était ravisé. Cette  
décision toute nue d'une cour de justice, enlevée si rapide-  
ment, lui avait paru ne pas avoir assez de solennité. On avait  
jugé convenable d'y ajouter un lit de justice, où le roi enfant,  
assisté des princes, seigneurs et prélats, viendrait renouveler  
publiquement, dans la forme la plus auguste qui fût connue,  
l'établissement de la régence. Le parlement, qu'on avait laissé  
attendre fort tard la réponse de la reine à l'envoi de son ar-

rêt, fut averti de cette nouvelle disposition qui devait être exécutée dès le lendemain. Le premier président déclara que, « puisque la reine en avait pris conseil et avait volonté de ce « faire, la cour s'y trouverait. »

Ainsi s'étaient passées ces quelques heures de trouble où l'on pouvait croire que le danger et la trahison étaient partout, où les bruits les plus sinistres parcouraient la ville, où tous avaient peur de tous, et qui pourtant n'avaient révélé aucun ennemi, aucun sujet de crainte légitime, pas une querelle, pas une résistance. Quelque velléité d'émotion populaire s'étant manifestée contre l'ambassadeur d'Espagne, il ne fut besoin que de placer des gardes à la porte de son hôtel. Un seul homme persista tout le jour dans la défiance et dans l'épouvante ; c'était Maximilien de Béthune, duc de Sully. Il demeurait dans l'Arsenal, à côté de la Bastille placée sous sa garde et qui contenait alors mieux que des prisonniers, quoiqu'il y en eût, mais avec eux le trésor de l'épargne. Lorsqu'il apprit l'assassinat du roi, il s'empressa de monter à cheval, se fit suivre de quarante gentilshommes, et s'avança par les rues pour aller à la découverte. Arrivé près du cimetière Saint-Jean, il rencontra une partie de la troupe du duc de Guise, ayant à sa tête le comte de Bassompierre. Le duc, qui avait pris dès longtemps l'habitude de parler le premier, adressa au comte quelques mots pour l'engager à la fidélité envers son souverain. Mais celui-ci lui répondit avec fierté « qu'il avait « charge d'obliger les autres à en faire serment. » Sur cette seule parole, le duc rebroussa chemin, alla s'enfermer dans la Bastille, y fit porter tout le pain qu'il put ramasser chez les boulangers, et se mit en défense, comme si l'on en voulait, soit à sa personne, soit à ces coffres bien garnis de deniers dont il réjouissait naguère la vue de son bon maître. Il se contenta d'envoyer un gentilhomme à la reine pour lui offrir ses excuses et l'assurer de son obéissance. Ce fut seulement après une nuit passée « dans son fort, » et pressé par de nombreux messages qui réclamaient sa présence,



qu'il se décida le lendemain matin à se hasarder jusqu'au Louvre.

Ce jour-là [15 mai], de bonne heure, le parlement se trouva rassemblé dans le couvent des Augustins, avec ses robes d'écarlate. Les pairs ecclésiastiques, archevêque de Reims, évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, s'y rendirent les premiers. L'archevêque même, frère du duc de Guise, jeune homme de moins de vingt-cinq ans, qui n'était pas encore sacré et n'avait pas prêté serment, se fit recevoir le matin pour y prendre son rang. Comme il y avait longtemps que pareille cérémonie ne s'était pratiquée, il y eut contestation pour la séance, les pairs ecclésiastiques prétendant avoir leur place à la droite du trône, d'où ils furent contraints de déloger pour aller se ranger sur les bancs de gauche, au-dessous de quatre cardinaux qui avaient eu le temps d'occuper les premiers sièges. La présence du roi mit fin aux débats. Il s'assit sur son trône, sa mère auprès de lui à sa droite, une place entre deux, puis le prince de Conti, le duc d'Enghien, fils du comte de Soissons, âgé de cinq ans, les ducs de Guise, de Montmorency, d'Épernon, de Montbazon, de Sully, pairs de France, les maréchaux de Brissac, de Lavardin et de Bois-Dauphin ; à sa gauche, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Sourdis, du Perron, les quatre pairs ecclésiastiques, reculés jusque-là comme nous l'avons vu, et l'évêque de Paris ; auprès de lui, à genoux, le comte de Souvrey, son gouverneur ; à ses pieds, le jeune duc d'Elbœuf faisant fonction de grand-chambellan ; au milieu du parquet, sur une chaise, le duc de Mayenne impotent et perclus, qui n'avait pu monter jusqu'aux degrés du trône où, comme grand-chambellan, il devait être couché. Le chancelier était dans une chaise devant le roi ; le premier président, six présidents et cent vingt-quatre conseillers occupaient les bas sièges. A la suite du roi et de la reine, une foule de princesses et de dames avaient fait irruption dans la salle et se tenaient au milieu de l'assemblée, « ce « qui ne s'était jamais vu auparavant. »

Tout le monde placé et « le silence commandé, » la reine prit la parole : « Ayant plu à Dieu, dit-elle, par un si misérable accident retirer à soi notre bon roi, mon seigneur (et elle s'arrêta quelque temps pour pleurer), je vous ai amené mon fils, pour vous prier tous d'en avoir le soin que vous êtes obligés par ce que vous devez à la mémoire du père, à vous-mêmes et à votre pays. Je désire qu'en la conduite de ses affaires il suive vos bons conseils, et je vous prie de les lui donner tels qu'aviserez en vos consciences pour le mieux. » Après quoi elle voulut se retirer, s'appuyant sur le bras du sieur de Chateaufieux, son chevalier d'honneur, et du gentilhomme florentin Concini, son premier écuyer ; mais on la fit remonter à sa place. Le roi enfant prononça ensuite un petit discours que peu de personnes purent entendre, et le chancelier, ayant reçu l'ordre d'achever pour lui, développa « d'une voix dolente et grave » les motifs qui devaient faire donner à la reine mère du roi la régence du royaume. On remarqua dans sa harangue qu'il ne faisait nulle mention de l'arrêt rendu la veille, et qu'il présentait la résolution à prendre comme si elle se produisait pour la première fois à ceux qui devaient en délibérer.

Après lui, le premier président parla de l'événement douloureux qui avait surpris la France « au milieu des pompes et des fêtes, lorsque le feu roi venait de délier le nœud de ses misères, et, comme un grand Esculape, avait réuni les parts dispersées de son Hippolyte déchiré par tant de factions. » Il compara « le coup funeste qui venait de frapper la royauté à une éclipse de ce grand soleil, lequel, aussitôt qu'il est obscurci en un lieu, fait paraître sa lumière dans un autre. » Il rappela les rois du nom de Louis qui devaient fournir à Louis XIII l'exemple de leurs règnes, et finit par supplier le roi d'honorer de sa bienveillance la cour du parlement, « qui rendait aux sujets la justice, vraie puissance ordonnée de Dieu, gloire et trésor des rois. »

Alors les portes furent ouvertes, la foule se précipita dans



l'auditoire, et l'avocat-général Servin prononça un discours rempli, suivant l'usage du temps, de citations et d'exemples, mais qui parut, même aux contemporains, « obscur, diffus et « mal en ordre ; » il conclut en demandant que l'arrêt du jour précédent fût publié dans tous les bailliages, sénéchaussées et sièges royaux du ressort de la cour, et dans tous les parlements et sièges du royaume. Le chancelier prit ensuite les ordres du roi, recueillit les avis, des présidents d'abord, puis des princes, ducs, pairs et maréchaux de France, des cardinaux et pairs ecclésiastiques, et de toute la compagnie. Après quoi il prononça l'arrêt par lequel « le roi, séant en « son lit de justice, déclarait la reine sa mère régente en « France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa « personne, et l'administration des affaires pendant son bas « âge. » Cette formule anéantissait complètement la décision de la veille ; mais, sur les réclamations des magistrats, on y intercala, dans la publication, cette parenthèse : « Conformément à l'arrêt donné en parlement le jour d'hier. »

Tout était terminé depuis deux jours [17 mai] quand le comte de Soissons, mandé par la reine pour venir l'aider en sa régence, arriva de sa maison de Montigny à Paris, avec une escorte « de quelque trois cents gentilshommes qu'il avait ramassés. » Il se plaignit d'abord de ce qu'on ne lui avait pas laissé le temps de joindre son consentement à celui des princes et des magistrats : puis il s'éleva contre l'autorité que s'était arrogée le parlement, et prétendit qu'on avait outrageusement attenté à ses droits. Mais on s'aperçut bientôt que cette grande colère voulait autre chose que des raisons, et on lui demanda les conditions de sa bonne volonté. Comme il vit que tout ce qu'il y avait de seigneurs puissants, de chefs militaires, de gens ayant crédit dans le royaume, s'empresaient vers la reine pour avoir part à la distribution des faveurs, il ne voulut pas persévérer dans un ressentiment stérile où personne ne le suivrait ; il se laissa donc persuader de laisser les choses comme elles étaient, moyennant une pension de cinquante

mille écus et la promesse du gouvernement de Normandie, la survivance de la charge de grand-maitre et du gouvernement de Dauphiné pour son fils encore enfant, et enfin le paiement de deux cent mille écus pour lesquels il était en contestation avec le duc de Savoie. Le duc de Sully, qui, malgré ses vieilles querelles avec ce prince, lui avait fait beaucoup d'avances à son retour, en fut pour ses peines, et eut encore le déplaisir de voir prendre dans les coffres de l'épargne l'argent dont on se servait pour l'apaiser.

Ainsi la régence était constituée sans débats, sans obstacles, et sans partage; car tous les parlements du royaume avaient suivi l'exemple donné par celui de Paris. Partout les gouverneurs de provinces et de villes, les corps et les communautés, avaient rendu obéissance au nouveau pouvoir; nulle part il n'avait apparu de remuement et de désordre. Tout s'était passé aussi tranquillement, avec autant de calme et de soumission, qu'il aurait pu se faire dans la mutation la plus attendue, la mieux préparée, advenant par fin naturelle et depuis longtemps prévue. Chacun semblait prendre avec une merveilleuse facilité son parti de la perte qu'on venait de faire, et se dire, comme le disait naïvement le poète Malherbe, gentilhomme de la chambre, écrivant à un ami : « Pour un si grand change-  
« ment, il n'y en eut jamais si peu. Nous avons eu un grand  
« roi; nous avons une grande reine. » La surprise était sans doute pour beaucoup dans cette docilité générale; mais une autre cause n'y contribuait pas moins peut-être sans qu'on s'en aperçût. On ne saurait nier que le feu roi Henri IV fût universellement aimé pour toutes les qualités de sa personne; mais ce qu'il y avait alors en lui de moins populaire, c'était justement ce dont la postérité lui fait le plus d'honneur. Ces projets de guerre, dans lesquels on le voyait s'engager en sa vieillesse, n'étaient pas du tout agréables aux villes qui devaient en payer les frais, aux campagnes déjà ravagées par la marche et le rassemblement des troupes, aux officiers de toute sorte, formant la tête de la haute bourgeoi-

sie, qui savaient que le plus ordinaire moyen de finances était l'augmentation du nombre de leurs charges et la diminution de leurs profits. Si les gentilshommes, grands et petits, se portaient plus volontiers à une entreprise où il y avait pour eux de la gloire à gagner et de l'avancement en perspective, ils savaient fort bien aussi qu'avec moins de risque on pouvait faire son chemin dans les troubles inséparables d'une minorité, et l'esprit d'indépendance, réveillé chez eux par la mort d'un roi qui se faisait obéir et qui passait pour payer assez mal les services, leur promettait d'amples dédommagements aux exploits militaires dont elle les privait. Dans la classe la plus obscure et la plus ignorante de la population, l'expédition pour laquelle Henri IV levait tant de soldats, faisait marcher son artillerie nouvellement fondue, enrôlait des mercenaires, et se préparait lui-même à quitter son royaume, était interprétée d'une façon tout à fait fâcheuse. Comme le but en était mystérieux, comme il ne pouvait s'expliquer, même aux gens habiles, que par une grande vue politique, par des intérêts et des résultats éloignés, il n'est pas étonnant que la multitude, qui demande des choses positives, prochaines et matérielles, pénétrât peu avant dans le secret de ces desseins. Ce qu'elle y voyait, c'était qu'on allait guerroyer, que des chefs réformés, comme le maréchal de Lesdiguières et le duc de Rohan, commandaient dans les armées, que les alliés dans l'Allemagne étaient protestants, que les auxiliaires recrutés aux frais de l'État sortaient de ces mêmes troupes qui avaient aidé les huguenots aux guerres civiles, que l'ennemi contre lequel se faisaient tous ces préparatifs s'appelait le roi catholique d'Espagne, ou la souveraineté catholique de Flandre, ou la confédération catholique en Allemagne. C'étaient là des faits réels et patents, avec lesquels il était facile au vieux parti de la Ligue, toujours puissant parmi le peuple, appuyé d'ailleurs à la cour par de nombreux patrons, d'incriminer les projets de Henri IV, de répandre partout le bruit qu'il voulait relever en Europe la religion prétendue ré-

formée et « détrôner le pape. » Le coup de poignard qui avait terminé sa vie n'était, comme nous allons le voir bientôt, que l'expression sauvage de cette crédulité, et la mort du roi, regretté de tous pour lui-même, soulageait au moins de cette crainte les esprits grossiers qui en étaient émus.

---

## CHAPITRE II

Rumeurs publiques sur l'assassinat de Henri IV. — Interrogatoires du meurtrier. — Détails concernant Ravaillac. — Ses visions. — Son voyage à Paris pour avertir le roi. — Son retour à Angoulême. — Son dernier voyage. — Ses hésitations. — La circonstance qui le décide. — Symboles trouvés sur lui. — Ses réponses au sujet des complices qu'on lui supposait. — Déposition du père d'Aubigny. — Circonstances étranges qui autorisent les soupçons. — Accusation de magie. — Choix du supplice. — Arrêt. — Application du criminel à la question. — Exécution. — Procédure contre le livre de Mariana. — Décret de la Sorbonne sur le meurtre des rois. — Arrêt du parlement.

[ 1610 ]

Le premier devoir de la régence ainsi constituée était de faire juger l'assassin du feu roi. Lorsque la terreur immédiate causée par cet événement fut dissipée, quand on vit qu'aucun mouvement ne suivait un coup si hardi, que ce n'était pas là, comme on avait dû le craindre, le signal d'une sédition, alors les conjectures furent infinies sur l'inspiration qu'avait pu recevoir le meurtrier, sur la passion qui avait armé son bras, sur les complices qu'on lui supposait. Paris, plus qu'aucune ville de France, était rempli de gens habitués à raisonner sur toutes choses, à déduire des conséquences, et à remonter des effets aux causes. Avant que la justice eût eu le temps de rien voir, déjà il se trouvait des commentateurs mieux informés qui avaient tout deviné, tout compris, et qui, s'appuyant sur des bruits publics acceptés comme faits irrécusables, imposaient à l'opinion la vérité qu'ils avaient découverte. Seulement

chacun avait la sienne. Les uns voulaient que le couteau de l'assassin eût été dirigé par la vieille inimitié de l'Espagne ; car, disaient-ils, on ne voyait pas que le roi catholique se mit en peine des vastes préparatifs faits contre lui par Henri IV, ce qui prouvait qu'il avait en réserve une autre voie de salut. D'autres prétendaient que c'était là encore « un monstre sorti « de l'ancre des jésuites ; » car un religieux de cet ordre avait dit au roi, la veille de sa mort, qu'il serait difficile de prier Dieu pour lui, quand il allait, dans un pays plein d'hérétiques, exterminer le peu de catholiques qui y restaient. Ceux-ci croyaient y reconnaître une vengeance de femme, et désignaient la marquise de Verneuil, maîtresse ambitieuse et délaissée. Ceux-là, plus hardis, faisaient monter leurs soupçons jusqu'à la reine, jalouse et outragée, disait-on, et lui donnaient pour ministres de son ressentiment le duc d'Épernon, chef du parti catholique à la cour, ou bien Concino Concini, son domestique affidé, et plus que cela peut-être auprès d'elle. De toutes ces rumeurs sourdes et contradictoires, il se composait une sorte d'acclamation générale contre les magistrats trop lents à examiner, contre le gouvernement trop intéressé au mystère ; et l'histoire, toujours facile à recevoir ce qui accuse, en a conservé le retentissement.

Nous avons vu que le meurtrier n'avait pas essayé de fuir, quoiqu'il eût pu le faire aisément. On l'avait conduit dans un hôtel voisin, sous la garde des archers du corps du roi, où l'on eut certainement le tort de le laisser presque deux jours entiers. Dans les premiers moments du désordre, il paraît que plusieurs personnes arrivèrent librement jusqu'à lui. Il y en eut, dit-on, qui osèrent le louer de son action et l'encourager au silence. Il assura de son côté qu'un huguenot, sans mission ni autorité, l'avait torturé cruellement pour lui arracher la déclaration de ses complices. Ensuite le président Jeannin et le conseiller d'État de Bullion lui firent subir un interrogatoire en forme juridique après serment, où l'on n'obtint de lui que son nom, sa profession, sa demeure, et de vagues

réponses sur les gens qu'il hantait, sur le but de son voyage à Paris, sur les tentations qui l'avaient poussé, enfin sur quelques papiers dont il était porteur. D'autres personnages élevés eurent encore accès près de lui et le questionnèrent ; ce qui doit sans doute, en bonne règle, être blâmé. A tout le monde il répondit constamment, dit-on, qu'il se félicitait d'avoir accompli son dessein, qu'il y avait été excité par l'intérêt de la religion et par une impulsion irrésistible. Ceux qui voulurent disputer avec lui sur la justice d'une pareille entreprise le trouvèrent muni d'arguments, et soigneusement instruit « de toutes les défaites et distinctions en cette matière, « quoiqu'il fût, en tout autre point de théologie, complètement ignorant. » On rapporte cependant de lui une répartie assez spirituelle. Comme certaines personnes, et de la plus haute condition, le pressaient de déclarer qui l'avait excité à son crime : « Prenez garde, dit-il, que je ne vous nomme. » Le parlement prit enfin [16 mai] sa juridiction sur le criminel, et le fit conduire à la Conciergerie, où on l'enferma dans la tour de Montgommery. Dès lors le procès fut régulièrement instruit par le premier président, un président et deux conseillers.

François Ravailiac, natif d'Angoulême, âgé de trente-deux ans, non marié et ne l'ayant jamais été, homme de grande taille et de forte corpulence, portant barbe rouge et cheveux noirs, les yeux gros et fort enfoncés dans la tête, les narines très-ouvertes, à tout prendre « extrêmement mal enminé, » prenait le titre de praticien, et avait passé sa jeunesse à solliciter des procès dans Paris. Maintenant établi dans sa ville natale, il « montrait aux enfants à prier Dieu en la religion catholique et romaine. » Son père et sa mère vivaient encore, mais n'habitaient pas ensemble depuis six ans. L'un et l'autre n'avaient guère d'autres ressources que les aumônes ; et quant à lui, qui aidait sa mère délaissée par ses sœurs, il avait quatre-vingts écoliers qui payaient ses leçons en viande, lard, blé et vin, dont il faisait argent pour venir de temps en



temps à Paris. A une époque qu'il n'est pas possible de préciser, mais qui paraît assez voisine de ce temps, il s'était fait admettre dans un couvent de Feuillants à Paris, où il n'était resté que six semaines, à cause de certaines visions qui venaient le tourmenter dans ses méditations, et qui l'avaient fait exclure de la communauté comme un objet de scandale. Le passé de son existence ne commence à s'éclaircir que depuis la fête de Noël précédente, où tous ses souvenirs semblaient se rapporter, quoique bien confusément. Alors il était en prison pour dettes dans la ville d'Angoulême, et là ses visions lui étaient revenues, « comme il faisait dans son lit ses méditations par la licence de son ancien principal des Feuillants. » Il lui avait semblé que de son corps et de ses pieds s'exhalaient des puanteurs de soufre et de feu, « qui lui démontraient le purgatoire contre l'erreur des hérétiques. » Quelques jours après, étant hors de prison et continuant à méditer la nuit, les mains jointes et les pieds croisés, il avait senti voltiger sur sa face et sur sa bouche quelque chose qu'il ne put distinguer. Voulant chanter les cantiques de David, il lui parut que sa voix passait par une trompette dont elle rendait les sons à son oreille. Puis, à la lueur de son feu rallumé, il avait vu des hosties, comme celles qui servent à la communion des catholiques, paraître aux deux côtés de son visage. C'était là le fait important, le grand événement de sa vie, celui qui assiégeait sa mémoire et d'où il datait en quelque sorte sa mission.

Ces apparitions avaient fait naître dans son esprit la pensée qu'il était appelé de Dieu à faire régner sans partage dans le monde la religion catholique et à détruire l'hérésie ; que le temps était venu de consommer cet acte triomphant de la volonté divine, dont le roi de France devait être l'instrument, et lui, pauvre maître d'école, le précurseur et le héraut. Il partit donc d'Angoulême, à la fin de l'année 1609, pour voir le roi, pour lui parler, pour l'avertir qu'il était obligé de ramener les réformés à l'Église romaine, par tous les moyens



en son pouvoir, même par la guerre; et comme preuve de cette nécessité, il emporta un petit couteau où étaient gravés un cœur et une croix, ce qui voulait dire que « le cœur du roi « devait être porté à faire prévaloir par le glaive la croix de « Jésus-Christ. » Arrivé à Paris, après treize jours de route, au commencement de l'année 1610, il avait essayé vainement d'aborder le roi, se présentant plusieurs fois au Louvre et toujours repoussé, cherchant partout un introducteur à la suite des seigneurs ou à la porte des couvents, sans pouvoir trouver qui voulût l'entendre; enfin il avait obtenu accès, disait-il, auprès d'un père jésuite appelé d'Aubigny, au moment où celui-ci venait de dire sa messe dans l'église de la rue Saint-Antoine. Il prétendait avoir raconté ses visions à ce prêtre, qui lui avait conseillé « de chasser tout cela de son esprit, de « manger de bons potages, de retourner dans son pays, de « réciter son chapelet et de prier Dieu; d'ailleurs, s'il avait « quelque chose à dire au roi, de s'adresser à quelque grand « pour parvenir jusqu'à Sa Majesté. » Un autre jour il avait aperçu le roi passant en carrosse près des Saints-Innocents, et s'était écrié pour qu'il s'arrêtât à l'écouter; mais on l'avait éloigné avec une baguette, et, désespéré, il avait repris le chemin de son pays.

Rentré chez lui, l'obsession de ses visions avait recommencé, et le travail de ses pensées avait pris un autre tour. Puisque le roi de France ne voulait pas être l'instrument de l'œuvre sainte qu'il avait toujours devant les yeux, il en était certainement l'obstacle; et, comme tel, il devait être retranché des vivants. Pour éprouver ce qu'il y avait de vrai dans cette idée, il alla raconter à un frère cordelier d'Angoulême les inspirations que le ciel lui avait données sur la nécessité de réduire les réformés au catholicisme. Ce religieux lui répondit tout naturellement que cela n'était pas douteux. Ensuite il consulta un autre frère du même ordre, pour savoir de lui si l'aveu fait en confession « d'une tentation homicide » contre le roi obligerait le prêtre qui l'aurait reçu à le révéler, et il ne se rappen-

lait pas bien quelle réponse on lui avait faite. Au reste, soit qu'on le lui eût dit ou non à cette fois, il s'était parfaitement convaincu lui-même que le devoir d'un prêtre était de déclarer une confession semblable, et en conséquence il avait eu soin depuis de ne s'en ouvrir à personne, « de peur qu'on ne « lui fit, pour l'avoir voulu, même traitement que pour l'avoir « exécuté. »

Renfermant ainsi son secret en lui-même, il avait tour à tour abandonné, repris ce funeste dessein. Parmi les causes qui l'y avaient engagé de nouveau, il rapportait le bruit répandu dans son pays qu'il avait dû se faire, « le jour de la « fête de Noël, » un grand massacre des catholiques ; que le roi en avait eu connaissance et n'avait pas voulu punir les huguenots, auteurs de ce damnable projet ; et encore, que le nonce du pape avait menacé le roi d'excommunication s'il faisait la guerre au Saint-Siège, sur quoi le roi aurait dit que, si le pape l'excommunierait, il le déposséderait de son trône. Il passa ainsi tout le carême, dont les dévotions ne contribuèrent pas peu sans doute à l'affermir dans sa résolution sinistre, et il partit d'Angoulême vers le temps de Pâques, « sans toute- « fois s'approcher de la sainte-table, dont il lui semblait que « sa tentation le rendait indigne, mais persuadé que sa mère, « en recevant le saint-sacrement, lui en communiquerait le « bienfait. » Il arriva à Paris après huit jours de marche, trois semaines environ avant le 14 mai, et se logea dans le faubourg Saint-Jacques. Ensuite, ayant voulu se rapprocher du Louvre, il se présenta dans une hôtellerie près des Quinze-Vingts, où il ne se trouva pas de place pour l'héberger. Ce fut là qu'il s'empara d'un couteau laissé sur la table de la salle où il attendait : « Non pas, ajoutait-il, pour se venger du refus qu'on « lui faisait, mais parce que cet instrument lui parut tout à « fait propre à tuer le roi. » Il trouva un gîte dans la rue Saint-Honoré, devant l'église de Saint-Roch.

Cependant, à peine était-il si près de ses fins que sa volonté vint à faillir. Il quitta Paris pour s'en retourner, marcha jus-

qu'aux portes d'Étampes, après avoir brisé sur la route la pointe de son couteau ; puis, rebroussant tout à coup chemin, sans cause nouvelle, sans autre rencontre que celle d'une figure pieuse sculptée ou peinte sur la première maison du faubourg, il revint dans Paris, à son premier logement. Tout ce qu'il pouvait donner d'explication à ce subit retour, c'était une réminiscence bien funeste qui lui était venue en marchant. Des soldats lui avaient dit, à Paris, que quand bien même cette guerre, dont on ne savait pas le dessein, serait contre le pape, ils y assisteraient volontiers leur roi et combattraient pour lui jusqu'à la mort. C'était ce propos de gendarme enivré qui ramenait sur Henri IV le bras d'un meurtrier, « d'autant, » disait-il, que faire la guerre au pape c'était la faire contre « Dieu. » Il aiguisa donc son couteau rompu, et se mit à chercher le roi. Pourtant il voulut attendre pour frapper son coup que le couronnement de la reine fût achevé, « estimant qu'a- » « près cette cérémonie la mort du roi causerait moins de con- » « fusion. » Enfin, le vendredi 14 mai, il s'était tenu caché toute la matinée entre les deux portes du Louvre ; il en avait vu sortir le roi dans son carrosse et l'avait suivi « jusqu'au lieu » « où, quelques mois auparavant, il avait essayé inutilement » « de lui parler ; » c'était là qu'il lui avait donné un coup ou deux de son couteau dans le côté.

On avait trouvé sur lui, outre son couteau à manche de corne de cerf, d'abord des stances en rimes françaises pour un criminel allant au supplice, qu'il déclara n'avoir pas composées, mais tenir d'un sien compatriote qui les avait soumises à son jugement, « d'autant qu'il se mêlait de poésie ; » puis un papier où étaient peintes les armes de France, et à côté deux lions dont l'un tenait une clef et l'autre une épée, avec cette devise écrite de sa main, « en témoignage, disait-il, du des- » « sein qu'il avait conçu : »

Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence

Au nom de Dieu aucune irrévérence ;

en troisième lieu, « un cœur de coton, » à lui donné par un

chanoine d'Angoulême pour le guérir de la fièvre, et dans lequel il croyait pieusement tenir enfermée une parcelle de la vraie croix, qui ne s'y trouva pas ; enfin, un papier portant écrit en trois endroits le nom de Jésus-Christ, et un chapelet qu'il dit avoir récemment acheté dans la rue Saint-Jacques pour faire ses prières. Au bas du second des interrogatoires qu'il subit, et d'où sont tirés tous ces faits, il écrivit à la suite de son nom ces deux lignes rimées :

Que toujours dans mon cœur  
Jésus soit le vainqueur.

Tel était l'homme par qui venaient d'être terminés le règne, la vie et les desseins d'un grand roi ; telle était l'intelligence qui avait changé le cours des événements en Europe.

On lui adressa un grand nombre de questions, ou directes, ou détournées, pour qu'il déclarât ses complices ; on employa beaucoup d'instances et de raisonnements pour lui prouver qu'il devait en avoir. Il persista toujours à soutenir que dans Paris il n'avait hanté personne, excepté des religieux de son pays, au couvent des Jacobins où il allait entendre la messe ; que ni lui ni les siens n'avaient reçu outrage du roi ; que nul ne l'avait mû ni induit ; que, depuis plus de vingt ans, il avait cessé d'apprendre sous des maîtres ; que ce qu'il avait fait venait de lui seul, d'une tentation mauvaise et diabolique, fondée sur les discours qu'il avait entendus ; que les tourments ne pourraient jamais lui faire dire autre chose. Il reconnut volontiers qu'il avait fait une grande faute, dont il demandait pardon à Dieu, à la reine, au dauphin, à la cour, à tous ceux qui pourraient en recevoir préjudice ; mais il ne désespérait pas « que Dieu, pour qui il l'avait commise, lui « fit la grâce de pouvoir demeurer jusqu'à la mort dans la « foi, l'espérance et la charité, sa miséricorde étant plus grande « pour le sauver, que son propre crime pour le damner. » Il ajouta qu'il se croirait indigne de cette grâce et du paradis, si, ayant été induit par quelqu'un, de la France ou de l'étran-

ger, il voulait mourir sans le déclarer, parce qu'il redoublerait ainsi son offense, en laissant tous ses concitoyens offenser Dieu chaque jour par leurs soupçons injustes contre les uns et les autres. Il protesta que jamais, pour autre cause que celle d'une guerre entreprise par le roi contre le pape, il n'aurait conçu un tel projet; qu'il en avait grand déplaisir, et qu'il suppliait tout le monde de lui en attribuer tout le tort, sans regarder personne à ce sujet, ni de l'œil, ni de l'âme, en mauvaise volonté. Son langage, assez froid et languissant, prenait de l'émotion lorsqu'on revenait sur ce point à la charge. Il lui semblait que la croyance générale du monde, s'accordant à lui attribuer des complices, était pour lui non-seulement une méconnaissance inique de son caractère, mais un péché dont il aurait sa part, s'il le laissait en cette incertitude. Il discutait même assez bien l'imputation qu'on lui faisait d'avoir été soudoyé par des gens ambitieux. Si cela eût été, disait-il, il ne serait pas venu de cent lieues pour parler au roi, il n'eût pas fait tant d'efforts pour l'aborder. Après cela, il ne pouvait pas nier qu'il eût été porté d'un propre mouvement et particulièrement contraire à la volonté de Dieu, qu'il n'avait pas su résister à cette tentation, étant hors du pouvoir des hommes de s'empêcher de mal. Mais maintenant qu'il avait dit la vérité toute entière, sans en rien retenir ni cacher, il espérait que Dieu lui ferait pardon, « priant  
« la sacrée Vierge, monsieur saint Pierre, monsieur saint  
« Paul, monsieur saint François (dont il prononça le nom  
« avec larmes), monsieur saint Bernard et toute la cour cé-  
« leste du paradis, d'être ses avocats auprès de Jésus-Christ,  
« pour qu'il interposât sa croix entre le jugement de son âme  
« et l'enfer. »

Le père d'Aubigny fut interpellé sur le rôle, assez innocent du reste, que l'assassin lui avait prêté dans son récit. Encore bien que le conseil que celui-ci disait en avoir reçu fût assurément le seul qu'un homme d'église pût donner à un visionnaire, ce religieux déclara n'avoir jamais vu Ravailac, qui,

de son côté, s'obstina fortement à le reconnaître. Pour mieux lui prouver leur rencontre, Ravallac lui rappela qu'il lui avait fait l'aumône d'un sol ; sur quoi le jésuite répliqua que jamais les religieux de son ordre ne donnaient d'argent, et qu'ils n'en portaient pas sur eux. Il ajouta que l'accusé était un méchant homme, et qu'après avoir commis un tel crime, il ne devait y mêler personne, mais se contenter de ses péchés sans être cause de cent mille autres qui arriveraient. A tout ce qu'on lui objectait de la déclaration du meurtrier, il se contenta de répondre que c'étaient « de fausses rêveries et d'impudents « mensonges. »

C'était là tout ce que, du premier abord, fournissait la procédure. Les démarches de Ravallac, faites à différentes époques pour parvenir jusqu'au roi, étaient à peu près avérées par ceux qui se souvenaient de l'avoir éconduit comme tant d'autres. Sa vie obscure et chétive ne lui avait donné d'autres rapports que ceux du logement et du repas avec quelques artisans. Cependant toutes les imaginations travaillaient sur les circonstances qui pouvaient se rattacher à son crime. Nous ne parlerons pas ici des prédictions et des présages que chacun se racontait, et qui n'ont jamais manqué, ce nous semble, même en des siècles plus éclairés, aux événements de quelque éclat. Nous rapporterons seulement des faits étranges, signalés par les contemporains, et dont chacun tirait parti suivant sa passion.

Quelques jours avant l'assassinat du roi, le bruit s'était répandu à Douay, à Lille, à Anvers, à Cologne, qu'il venait d'être tué. Au moment où le crime fut commis, une bergère revenant des champs avait demandé à son père ce que c'était que le roi, en disant qu'une voix venait de lui en annoncer la mort. Des religieuses avaient été surprises dans leur couvent, fondant en larmes comme si elles assistaient au régicide ; la cloche d'un autre monastère avait lugubrement sonné sans que personne y touchât : « mais pour ce qui est de ces lieux-  
« là, dit Malherbe, il y croit force miracles, et toujours plus



« de bons que de mauvais. » L'archevêque d'Embrun, discourant avec ses amis des dangers de l'État, avait dit : « A « l'heure qu'il est, il peut arriver au roi quelque désastre. » Le dimanche précédent, un soldat, rencontrant une femme de la religion réformée, lui avait conseillé de quitter Paris, où il devait y avoir bientôt de grands troubles. Aussitôt après la consommation du meurtre, un gentilhomme, envoyé à l'Arsenal pour en donner avis au duc de Sully, avait rencontré dans la rue de la Ferronnerie huit ou dix hommes à pied et deux à cheval, qui accouraient pour tuer l'assassin avant qu'on l'emmenât. Il les en avait empêchés en se jetant l'épée nue devant eux, et sur-le-champ ils s'étaient perdus dans la foule. C'étaient là quelques-unes des circonstances que l'on se racontait alors. Le temps en amena d'autres qu'on a mal à propos confondues avec celles-ci. Le fait qui s'en rapproche le plus fut celui du prévôt de Pithiviers, qui, jouant aux quilles dans son jardin à l'heure où le roi fut tué, dit à ceux qui l'entouraient que le roi maintenant devait être mort ou fort blessé. Cet homme, dénoncé un peu tard, et qui avait, disait-on, un ou deux fils écoliers chez les Jésuites, qui de plus était serviteur de la famille d'Entragues, fut conduit à Paris, mis au Fort-l'Évêque, et on le trouva étranglé dans sa prison, d'où son corps fut tiré pour être pendu en place de Grève ; mais tout ceci n'eut lieu qu'un mois après.

Les magistrats suivaient de leur mieux la trace de ces indications, et n'en obtenaient aucune découverte, ce qu'on attribuait à « la lâcheté de leurs procédures. » Pourtant, sans s'écarter des règles, ils n'avaient pas craint d'agir sur le cœur de l'accusé par des menaces. Le premier président lui avait dit en causant que, s'il ne voulait pas avouer la vérité, on ferait venir son père et sa mère qui seraient déchirés impitoyablement sous ses yeux, jusqu'à ce qu'il parlât. Les uns disent que cette proposition le troubla, d'autres qu'il contesta très-hardiment la légalité d'une pareille mesure. Il avait bien été offert, dans le commencement, un autre moyen d'instruc-

tion que, dit-on, la reine avait recommandé elle-même. Un boucher de Paris avait demandé qu'on lui livrât le coupable, promettant de l'écorcher avec tant d'industrie, si lentement, et en ménageant tellement ses forces, que, même entièrement dépouillé de sa peau, il pourrait encore endurer le supplice. La terreur n'y pouvant rien, on employa les exhortations. Des religieux et des docteurs furent introduits auprès de lui pour lui faire peur des tourments éternels, puisque ceux de la terre ne l'effrayaient pas. Ils ne purent rien en tirer que ce qu'il avait dit à la justice. On interrogea le petit nombre de personnes qu'il avait désignées pour avoir eu quelques relations avec lui. On ne trouva que des gens grossiers ou de pauvres moines fort ignorants. Un témoin se présenta pourtant avec une particularité curieuse de sa vie. Il y avait quatre ans que ce témoin, né à Limoges et ayant nom Dubois, s'était trouvé à Paris avec l'accusé, en même logis, et, disait-il, en même chambre, rue de la Harpe, à l'enseigne des Rats. Suivant lui, Ravailiac le jugeant endormi, avait fait la nuit une conjuration pour invoquer le démon, lequel, répondant à ses ordres, lui était apparu sous la forme d'un gros chien noir portant la queue retroussée, ainsi qu'il l'avait vu lui-même, dans la chambre éclairée à moitié par une vive lumière, en entr'ouvrant les rideaux de son lit. Cette révélation importait grandement à l'accusé ; car elle détruisait toute la sainteté de son erreur, et mettait la magie à la place de l'inspiration. Aussi insista-t-il beaucoup pour s'en défendre. Il se rappelait parfaitement ce compagnon d'hôtellerie, mais il niait avoir couché dans la même chambre. D'un grenier placé au-dessus du lieu où était Dubois, il avait entendu celui-ci l'appeler vers minuit à son secours. Deux femmes, dont le lit était auprès du sien, l'avaient retenu, et empêché de descendre sur-le-champ. Plus tard il était venu savoir ce qui avait obligé son voisin à crier si fort ; et alors celui-ci lui avait raconté qu'il avait vu un chien noir d'excessive grandeur et fort effroyable, qui s'était levé de ses deux pattes sur son lit. Sur quoi Ravail-



l'ac lui aurait conseillé, pour se divertir de cette horrible vision, d'aller le matin entendre la messe, ce qu'ils avaient fait ensemble au couvent des Cordeliers.

De pareils détails avançaient fort peu la recherche qu'on voulait faire ; on songea donc aux tortures. On proposa d'y employer tout ce que l'art du bourreau avait pu inventer de plus terrible. Quelques-uns désiraient qu'on se servit d'un moyen pratiqué à Genève, et dont ils vantaient l'efficacité : « C'était un artifice en forme d'obélisque renversé, où le corps « étant placé se coulait en bas de son propre poids, se pres- « sait à mesure que le fourreau s'étrécissait, et s'affaissait en « telle sorte, que les épaules s'allaient joindre aux talons « avec des douleurs lentement cruelles, sans que pour cela le « corps perdit rien de ses forces ; car en quatre heures il pou- « vait être refait et remis, pour supporter le même tourment « une autre fois. » D'autres trouvèrent fort mauvais qu'on proposât d'emprunter aux étrangers ce dont la France était, grâce à Dieu, suffisamment pourvue. Il y en eut qui repoussèrent surtout cette invention nouvelle comme venant des hérétiques. Il fut convenu qu'on s'en tiendrait « aux gênes ac- « coutumées, » ce qui parut, aux réformés surtout, une bien honteuse faiblesse. Il y eut pourtant ceci d'exorbitant, qu'encore bien que l'usage fût d'appliquer à la question, avant jugement, les accusés seulement qui déniaient leur crime, sur l'exemple d'un cas semblable tiré du règne de Louis XI, on lui en fit subir dès lors [25 mai] une première épreuve, après laquelle il fallut s'arrêter, parce qu'il n'avait aucunement varié dans ses réponses, et qu'on craignait « de le trop affaiblir pour « qu'il pût satisfaire au supplice. »

Le procès paraissant suffisamment instruit, le procureur-général malade se fit porter au Palais, où le parlement était revenu, pour prendre ses conclusions avec les avocats du roi. On chercha encore quelque supplément de peine qui pût être ajouté au supplice ordinaire des plus grands crimes, lequel ne consistait que « dans le tenaillement et le démembrément du

corps. On voulut y joindre l'addition d'un mélange de matières propres à brûler cruellement les chairs entamées, dont on avait trouvé la recette chez les anciens. Alors il parut convenable de se hâter, « de peur que, la santé du criminel s'alté-  
« rant, il souffrit moins qu'il ne devait. » La grand'chambre du parlement, celles de la Tournelle et de l'édit s'assemblèrent donc pour prononcer. Amené sur la sellette, Ravaillac raconta pour la première fois une autre vision, dont il avait été frappé un jour en l'église de Vivonne. Là, il lui avait semblé voir la tête d'un More placée dans un triangle. Comme il voulait conserver la forme exacte de cette apparition en la traçant aussitôt sur le papier, il pria un peintre, logé avec lui, de lui prêter son écritoire qui était justement en forme de triangle, et il se trouva que le peintre avait aussi le portrait d'un More. Étonné de cette rencontre, il se persuada que ce More, partout présent à son regard, n'était autre que le roi, « dont toute l'eau de la mer ne pouvait laver la noirceur. » Du reste, il persista dans tout ce qu'il avait dit aux commissaires, et le parlement rendit [27 mai] son arrêt qui le déclarait « atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et hu-  
« maine au premier chef, pour le très-méchant, très-abomi-  
« nable et très-détestable parricide commis en la personne du  
« feu roi Henri IV, de très-bonne et très-louable mémoire ;  
« pour réparation duquel il le condamnait à être tenaillé aux  
« mamelles, bras, cuisses et gras des jambes, sa main droite,  
« tenant le couteau duquel il avait commis le parricide, brû-  
« lée par le soufre, et, sur les endroits où il aurait été tenaillé,  
« jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix-résine  
« brûlante, de la cire et du soufre fondus ensemble ; cela fait,  
« son corps tiré à quatre chevaux, ses membres consommés  
« au feu, et les cendres jetées au vent : déclarait ses biens  
« acquis et confisqués au roi ; ordonnait que la maison où il  
« était né serait démolie, le propriétaire d'icelle préalablement  
« indemnisé, sans que sur la place il pût être fait à l'avenir  
« autre bâtiment, et que, dans quinzaine, son père et sa mère

« videraient le royaume avec défense d'y revenir jamais, à  
« peine d'être pendus et étranglés, sans autre forme ni figure  
« de procès; défendait à ses frères et sœurs, oncles et autres,  
« de porter ci-après le nom de Ravailiac, et leur enjoignait  
« de le changer en un autre. » Cette condamnation ne parut  
pas encore à tout le monde aussi sévère qu'il eût fallu. Le pro-  
cureur-général lui-même avait demandé plus. Il voulait qu'il  
y eût l'intervalle d'une heure entre le tenaillement et le dé-  
membrement par quatre chevaux; ensuite, qu'on semât du  
sel sur le sol de la maison détruite; enfin que dans le ban-  
nissement fussent compris tous ses parents portant son nom.  
« Pour moi, écrivait alors Nicolas Pasquier maître des re-  
« quêtes, si je me fusse rencontré au jugement, j'eusse passé  
« plus outre; les père, mère, frères et sœurs fussent tous  
« morts avec lui. »

Avant l'exécution de l'arrêt qui devait se faire le même jour, le condamné fut soumis à la question pour la révélation de ses complices. Au premier, au deuxième coin qu'on enfonça entre ses jambes fortement serrées, il s'écria que personne n'avait su son projet; au troisième, il perdit connaissance. Revenu à lui, soigné et repu, il répéta qu'il ne cachait rien, qu'il se croirait exclu de la miséricorde divine s'il dissimulait la vérité, qu'il avait fait une grande faute par la tentation du diable, qu'il en demandait pardon à tout le monde. Remis entre les mains des prêtres, il leur fit sa confession pareille en tout point à ses déclarations, en exigeant qu'elle fût publiée, ce qu'il réitéra lui-même devant le greffier. On le conduisit dans un tombereau devant l'église de Notre-Dame pour y faire amende honorable, et ensuite sur la place de Grève au milieu des imprécations de la multitude, qui parurent l'étonner quelque peu; car, comme tous ceux qui ont ramassé les paroles haineuses des partis, il croyait trouver au moins de la compassion en mourant pour leur service. Arrivé sur l'échafaud, il reçut l'absolution du prêtre, à condition d'être damné s'il n'avait dit la vérité, ce qu'il accepta. Il vit avec courage sa

main brûler au feu du soufre. Les tenailles qui déchiraient sa chair, le liquide brûlant versé sur ses plaies, lui arrachèrent de grands cris ; mais il n'en continua pas moins à dire qu'il avait tout avoué. Quand, au moment où les chevaux allaient être lancés, les prêtres voulurent prononcer les prières ordinaires, une clameur furieuse du peuple leur imposa silence. Alors les planches qui tenaient son corps attaché tombèrent, les chevaux excités se mirent à tirer ; il y en eut un qui faiblit ; un maquignon prêta le sien pour le remplacer, et l'exécuteur n'eut à brûler que la chemise du patient ; car le peuple s'était rué sur ses restes et chacun en avait emporté un morceau. Tous les princes, seigneurs, officiers de la couronne et du conseil d'État, assistaient des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville à cet affreux spectacle ; on ne dit pas si le florentin Concini s'y trouvait, et s'il put apprendre comment s'exerçait sur un cadavre la vengeance populaire.

Si les magistrats ne fouillèrent pas assez avant dans le procès, comme on le leur a tant de fois reproché, il faut convenir au moins qu'ils ne négligèrent pas de chercher à côté. Encore bien que le meurtrier ne se fût jamais justifié par des citations tirées de ses lectures, comme il avait mis en pratique une doctrine enseignée plus ou moins clairement par des livres, le parlement résolut de lui donner pour complices, à défaut de ceux qui lui échappaient, quelques volumes que Ravallac n'avait pas lus sans doute, mais que d'autres pouvaient lire. Jean Mariana, jésuite espagnol, avait publié en 1599 un livre latin dans lequel il disait « que, lorsqu'un roi renverse la religion et les lois publiques, s'il n'est pas possible d'assembler les états pour le déposer et lui déclarer la guerre, il est permis à chaque particulier de le tuer pour satisfaire au vœu général, après avoir toutefois consulté les hommes doctes et graves. » Longtemps avant la publication de cet ouvrage, ces principes, d'abord professés par les huguenots lorsqu'ils réclamaient la liberté sous un roi catholique, étaient devenus en quelque sorte le droit public de la ligue contre un

roi huguenot. Mais le parlement pensa qu'il était important de les flétrir par une nouvelle réprobation, en condamnant le livre qui les reproduisait d'une manière absolue et raisonnée. C'est pourquoi, le jour même de l'arrêt qui punissait l'assassin de Henri IV, un autre arrêt ordonna que la faculté de théologie s'assemblerait pour délibérer sur la confirmation d'un décret par elle donné deux siècles auparavant, et où elle avait déclaré « qu'il n'est permis à aucun, pour quelque cause « et occasion que ce puisse être, d'attenter aux personnes sa- « crées des rois et autres princes souverains. »

En conséquence, tous les maîtres de théologie s'assemblèrent [4 juin] à la Sorbonne, et, après avoir préalablement assisté à une messe du Saint-Esprit, « considérant que la fa- « culté de théologie est obligée de donner son avis et sa « censure doctrinale à tous ceux qui les requièrent, » ils déclarèrent unanimement « qu'ils détestaient comme impies, « hérétiques, ennemies de la société humaine, de la paix pu- « blique et de la religion catholique, les doctrines étrangères « et séditeuses dans lesquelles on prétendrait qu'un tyran « peut être légitimement et méritoirement mis à mort par un « sien vassal ou sujet. » Ils ajoutèrent à l'ancien décret, confirmé depuis au concile de Constance, une disposition par laquelle tous les docteurs et bacheliers en théologie devaient jurer et promettre d'en enseigner la vérité, soit dans leurs leçons, soit en prêchant la parole de Dieu. Alors le parlement, s'appuyant de cette déclaration, ordonna [8 juin] que le livre de Mariana serait brûlé par l'exécuteur de la haute justice devant l'église de Notre-Dame, et fit défenses à toutes personnes d'écrire ou faire imprimer aucuns livres et traités contrevenant au décret de la Sorbonne, dont il ordonna en même temps qu'il fût fait lecture aux prônes des paroisses de Paris.

Cette décision n'avait pu être rendue sans alarmer les jésuites de France. Ils firent représenter par le père Cotton, confesseur de Henri IV et représentant de leur ordre à la cour, que les maximes de Mariana avaient déjà subi la censure de

la société, et ils obtinrent que l'arrêt ne désignerait pas l'auteur par le titre de jésuite, qui fut en effet retranché. Malgré cette précaution, la reine parut mécontente de ce qu'avait fait le parlement. Elle manda au Louvre les présidents et les gens du roi, et leur fit entendre les plaintes de l'évêque de Paris, qui prétendait avec quelque raison que l'on avait entrepris sur ses droits en ordonnant une publication dans les églises. Le duc d'Épernon ajouta d'un ton hautain : « Nous n'endurons pas que l'on touche à la religion et à nos évêques, et « personne n'entend plus ni mieux que nous ce qui est de « leur devoir et de notre pouvoir. » La reine exigea que le parlement différât la publication de son arrêt, et l'on se contenta de l'exécuter en faisant brûler sans bruit un exemplaire du livre condamné.

---

## CHAPITRE III

La régente. — Ses amis. — Son conseil. — Les réformés. — Renouvellement de l'édit de Nantes. — Le duc d'Épernon. — Licenciement des armées et envoi d'un corps à Julliers. — Funérailles de Henri III et de Henri IV. — Commencement des divisions. — Retour du prince de Condé.

[1610]

La reine Marie de Médicis, âgée de trente-sept ans, mère de six enfants vivants, dont le roi était l'aîné, venait d'être appelée, par la mort de son époux et sous le titre de régente, au gouvernement de l'État. Ce que l'on connaissait d'elle ne pouvait faire naître ni juste répugnance, ni ardente affection. Elle avait, il est vrai, longtemps souffert dans son ménage, à cause des infidélités de son mari ; mais elle n'avait pas souffert avec patience. Plusieurs fois la malignité publique s'était égayée des querelles qui éclataient dans la chambre royale, et où elle n'avait pas montré cette résignation de femme outragée qui est encore de la dignité. Ceux qui savaient quelque chose de plus sur son caractère, la disaient « courageuse, « hautaine, ferme, discrète, glorieuse, opiniâtre, vindicative « et défiante, disposée à la paresse, peu curieuse des affaires, « et n'aimant de la royauté que la pompe et les honneurs. » C'était ainsi du moins que le feu roi la jugeait, et il lui reprochait encore « d'être peu caressante. » Mais, indépendam-



ment de son naturel, elle avait, ou par choix, ou par nécessité, accepté un rôle politique. C'était à elle que se rattachait, sous le règne de Henri IV, le parti catholique de France, parti plus que jamais remuant, tracassier, exigeant, parce qu'il voyait les desseins du roi s'écarter de ses intérêts, parti fort en nombre, maître de la multitude, puissant à la cour, et qui se plaignait comme s'il eût été faible et opprimé. C'était avec elle aussi que les étrangers liés dans la même cause, ou plutôt qui en avaient fait la leur, entretenaient une étroite intelligence. L'Espagne surtout la courtisait assidûment, et lui faisait valoir tous les avantages d'une longue paix, que les deux couronnes pouvaient assurer par l'alliance de leurs enfants. L'envoyé du pape était comme accrédité auprès d'elle. Tous ses amis étaient, ainsi qu'on disait alors, « catholiques à « gros grains, » et sa cour particulière se mesurait compacte et serrée contre celle du roi son mari, mêlée de croyances, d'ambitions et de vues opposées. Les mêmes divergences se trouvaient d'ailleurs dans le conseil du feu roi. Le duc de Sully, huguenot, avec sa volonté roide et toutes les libertés d'humeur que pouvait lui permettre l'affection de son maître, y siégeait en face du sieur de Neufville de Villeroy, vieux routier d'affaires publiques, secrétaire d'État depuis quarante-trois ans et sous trois règnes, autrefois ligueur, puis modéré, toujours souple et adroit courtisan. L'austère et grave président Jeannin, ligueur aussi jusqu'à la fin de la guerre, et depuis serviteur fidèle comme il avait été constant ennemi, y donnait son avis avec le chancelier de Sillery, homme faible et timide, qui inclinait toujours du côté de la peur. Du reste, trois de ces conseillers étaient plus que sexagénaires. Le duc de Sully seul, qu'on s'obstine toujours à mettre auprès de Henri IV sous la figure d'un vieillard, n'avait que cinquante ans lorsque le roi mourut, et il était de six ans plus jeune que lui.

Le pouvoir arrivant à la reine devait nécessairement profiter à son parti. Cependant elle eut la prudence de ne pas se hâter. Les conseillers de son mari, qui étaient venus l'aider



en sa douleur, furent invités à continuer leur emploi. Le duc de Sully, rappelé avec caresses et revenu de sa terreur, consentit à rester ce qu'il était, grand-maitre de l'artillerie, grand-voyer, surintendant des finances, fortifications et bâtiments. On s'occupa aussitôt de former un plus ample conseil pour assister la régente. Outre les personnes que le feu roi avait destinées à cette fonction pendant son absence, on y appela tous ceux qui pouvaient servir ou qui auraient pu nuire. Princes, cardinaux, prélats, grands officiers de la couronne, maréchaux de France, gouverneurs de provinces, tous eurent entrée dans « cette assemblée confuse, » trop nombreuse pour qu'il s'y décidât rien de sérieux, pour qu'il s'y formât une volonté commune et une suite d'idées propre à contrarier les intentions de la reine ou de ceux qu'elle écoutait. On devait se réunir trois fois par semaine pour délibérer, et les ministres avaient le reste du temps pour agir.

Outre ses conseillers d'office, la reine avait des amis et des serviteurs qui lui avaient tenu fidèle société lorsqu'elle n'était que la seconde personne de la maison royale, sans autorité dans le royaume, et auxquels il était bien juste qu'elle fit part de sa grandeur. Celui qu'on y voyait tenir le plus haut rang était Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, l'un des favoris de Henri III, mais qui, par un long exercice des plus grandes charges, par ses biens, par ses alliances, s'était fort éloigné de cette origine au moins frivole ; maintenant seigneur du premier ordre, allant de pair avec les plus hautes naissances et les plus anciennes fortunes, âgé de cinquante-six ans, veuf et soutenu de trois fils. Avec lui, et dans cette confiance plus intime que les femmes ont entre elles, rivalité à part, était la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, belle, vive et spirituelle, de quatre ans plus jeune que la reine, mariée à un prince imbécile de corps et d'esprit. Bien au-dessous de ces deux personnages pour la qualité, mais plus avant peut-être dans l'affection de la régente, on remarquait le couple florentin qui portait le nom de Concini. Marie avait amené de

Toscane une femme de chambre, fille de sa nourrice et sa sœur de lait, et lui avait donné un nom honorable de son pays, un titre dans sa maison. Léonora Galligāi, dame d'atours malgré le roi, admise à des confidences plus sérieuses que celles dont la jeunesse de la reine l'avait entretenue, se trouva être une personne habile, capable de conseil et d'influence, très-résolue à en profiter pour son compte. Elle était d'une laideur extrême, qui lui laissait tout loisir pour l'intrigue. Un jeune Florentin, bien fait, aimable et spirituel, petit-fils d'un notaire qui s'était élevé au poste de secrétaire d'État et l'avait laissé à son fils, était venu aussi en France à la suite de la reine. Il s'offrit pour épouser la faveur de Léonora, s'introduisit par sa femme, et plut bientôt par lui-même. La reine livra dès lors toute sa pensée aux deux époux. Comme elle vivait en de fréquentes querelles avec le roi, ses confidents avaient sans cesse occasion, ou de l'irriter, ou de la consoler, ou de l'adoucir, et quelque libéralité nouvelle était pour eux toujours la première condition de la paix. Du reste, cette position ne sortait pas encore des limites d'un dévouement domestique, récompensé par des grâces, et quelquefois malignement interprété. Ni le mari ni la femme n'étaient devenus d'une importance à s'attirer la haine publique. La cour en médissait ou leur portait envie, et n'en admettait pas moins le seigneur Concini à ses divertissements; mais c'était à peine si l'on s'occupait d'eux ailleurs. Une seule fois, et c'était peu de jours avant le 14 mai, le Florentin s'était compromis avec la partie la plus bruyante de la population parisienne. Étant allé pour quelque affaire dans le couvent des Augustins où se tenait le parlement, il était entré « par mégarde » dans une chambre des enquêtes, sans songer qu'il avait des éperons d'or à ses bottes. Suivant l'usage du Palais, c'était là une grosse inconvenance; et les jeunes clercs, milice turbulente de la justice, avaient voulu venger la dignité de son sanctuaire en déchirant les habits du cavalier, qui s'était tiré de leurs mains avec peine. A cela près, on peut dire

que les deux étrangers n'avaient jusqu'alors offensé personne; mais les partis avaient compris où ils pouvaient aller, et celui qui s'appelait catholique, après les avoir choyés soigneusement sous le règne de Henri IV, se promit bien qu'ils le serviraient dans la régence.

Ceux que la mort du roi affligeait le plus, et qui devinaient, même avant qu'elle eût paru, la secrète joie de leurs adversaires, étaient les réformés du royaume, vivant jusque-là dans une paix assez douce sous la protection de l'édit de Nantes, mais toujours organisés pour la défense de leurs droits, pour la répression des atteintes portées aux conditions qu'on leur avait faites. Dès le premier jour, ils avaient montré de l'effroi à Paris, et l'on s'était empressé de les rassurer. La garde des portes de la ville avait été confiée habilement à des bourgeois de l'une et de l'autre religion; il s'en était suivi des effusions communes de douleur et de tendresse. Ce mouvement avait entraîné l'éloquence des prédicateurs, dont il faut absolument comparer le pouvoir, tel qu'il fut en ce temps, à celui qu'exercent dans le nôtre les publications de chaque matin. Au prêche de Charenton comme dans les églises de Paris, il n'y eut qu'un thème pour tous les orateurs, de quelque robe qu'ils fussent revêtus; c'était la concorde, l'union, la fraternité des deux croyances. La réaction même fut si forte qu'au bout de quelques jours, dans plusieurs chaires catholiques, on alla jusqu'à déclamer contre les doctrines absolues, meurtrières, du catholicisme exagéré, et contre la société des jésuites qu'on accusait d'en faire profession. Dans les provinces, les avis de la mort du roi envoyés par la cour portaient assurance aux réformés de la bienveillance qu'ils trouveraient sous le nouveau règne et de la fidèle observation des édits. Le gouverneur de Saumur, Philippe de Mornay, reconnu pour le plus ferme défenseur de la foi évangélique, qu'il avait servie de la plume, de l'épée et du conseil, donna publiquement l'exemple de la confiance et des intentions pacifiques. « Qu'on ne parle plus entre nous de huguenots ni

« de papistes, disait-il à l'assemblée de la ville [19 mai] ; ces  
« mots sont défendus par nos édits. Qu'en fussent aussi bien  
« les animosités éteintes dans nos cœurs ! Quand il n'y aurait  
« pas d'édit au monde, si nous sommes Français, si nous ai-  
« mons notre patrie, nos familles, nous-mêmes, ils doivent  
« être désormais effacés en nos âmes. Il ne faut plus qu'une  
« écharpe entre nous : qui sera bon Français me sera citoyen,  
« me sera frère. » Mais il en savait trop pour ne prévoir pas  
ce que pouvait durer de temps cet entraînement général, plus  
fort en ce moment que le calcul, plus puissant même que la  
passion, et, deux jours après avoir ainsi parlé, il écrivait à un  
ami : « Je crains qu'il n'en advienne comme des frères après  
« la mort d'un père, qui se sautent au col et s'entrecouvrent  
« de larmes, puis, la quarantaine passée, retournent à leurs  
« vieilles querelles, et se prennent au poil pour un double. »  
En attendant, pour maintenir les réformés en leur bonne dis-  
position, la reine invita le duc de Bouillon, Henri de la Tour-  
d'Auvergne, seigneur puissant qu'ils reconnaissaient à peu  
près pour leur chef, depuis qu'ils n'avaient plus de prince du  
sang dans leur croyance, à venir l'aider de ses avis. En même  
temps [22 mai] parut une déclaration pour que l'édit de  
Nantes en tous ses points et articles, ainsi que les règlements  
faits et arrêts donnés sur l'interprétation ou l'exécution de  
cet édit, fussent entretenus et gardés inviolablement, et les  
contrevenants punis avec sévérité comme perturbateurs du  
repos public. « L'expérience, y était-il dit, ayant appris à nos  
« prédécesseurs rois que la fureur et la violence des armes  
« n'avait pas seulement été inutile pour faire retourner à  
« l'Église catholique leurs sujets qui s'en étaient séparés,  
« mais plutôt dommageable, ils eurent recours, par un con-  
« seil plus heureux, à la douceur, en leur accordant l'exer-  
« cice de la religion prétendue réformée ; à l'imitation des-  
« quels le défunt roi notre père aurait fait l'édit de Nantes  
« pour réconcilier tous ses sujets ensemble, ce qui avait duré  
« depuis sans interruption. Et encore bien que cet édit soit

« perpétuel et irrévocable, et par ce moyen n'ait pas besoin  
« d'être confirmé, néanmoins, afin que nosdits sujets soient  
« assurés de notre bienveillance, nous avons voulu leur faire  
« connaître davantage notre intention et volonté de garder  
« inviolablement ledit édit, pour le bien et repos de tous nos  
« sujets. » Cette déclaration, dressée de l'avis de la reine ré-  
gente, des princes du sang et autres princes, ducs, pairs et  
officiers de la couronne, vérifiée ensuite au parlement, fut le  
premier acte public du règne de Louis XIII. Elle fut suivie  
d'une autre [27 mai] purement transitoire. Il paraît qu'au  
bruit de la mort du roi, quelques seigneurs et gentilshommes  
s'étaient emparés dans les provinces de places fortes à leur  
portée, ou seulement avaient pris les armes, pour se mettre  
en état dans le cas où ce coup serait suivi de soulèvement et  
désordre. C'était là le moins qu'il pouvait arriver en cas pa-  
reil ; aussi le jeune roi, dans sa déclaration publiée sur ce  
fait, ne songeait pas même à s'en informer. « Nous ne faisons  
« doute, disait-il, qu'aucuns de nos serviteurs et sujets pour  
« leur seule conservation et sans intention mauvaise, mais  
« aussi beaucoup d'autres avec de pernicieux desseins, aient  
« pris les armes, se soient jetés dans les villes et places, et  
« aient fait d'autres actes, procédant en ceux-là de crainte et  
« d'appréhension, en ceux-ci du désir de trouble et de divi-  
« sion. » En conséquence il y avait défenses pour tous de  
s'assembler en armes ou d'entrer dans les villes, châteaux et  
autres places ou maisons fortes, appartenant soit au roi, soit  
aux particuliers, et injonction à ceux qui l'avaient fait de  
s'en départir, les contraventions précédentes demeurant ou-  
bliées, celles qui auraient lieu par la suite devant être sévère-  
ment punies. Il paraît que cet ordre ne trouva nulle part de  
désobéissance ; mais il faut dire aussi qu'il n'atteignait pas  
tout le monde. Celui dont le crédit dominait alors à la cour,  
le duc d'Épernon, pouvait être regardé comme le premier cou-  
pable de l'infraction qu'on voulait faire cesser et punir chez  
les autres. Il avait le gouvernement de Metz, qui lui venait de

sa faveur sous Henri III. Mais Henri IV n'avait pas voulu laisser tout à fait en son pouvoir une ville de cette importance, récemment enlevée à la domination de l'Empire, voisine des possessions impériales et espagnoles. Il y avait donc mis un lieutenant de son choix, qui, tout en reconnaissant l'autorité du gouverneur dans les fonctions ordinaires du service et dans les prérogatives de sa charge, relevait directement du roi, dont il prenait les ordres et auquel il rendait compte. Le duc d'Épernon dévora le chagrin que lui causait cette mesure, et attendit que l'occasion se présentât pour s'en délivrer. A la mort du roi, le lieutenant et le gouverneur étaient à Paris. Le premier, prévoyant bien ce qui allait arriver, courut en toute hâte pour s'enfermer dans sa citadelle. Le duc le fit suivre par un des siens qui, ayant introduit dans la citadelle des soldats dévoués à son maître, obligea le lieutenant à en sortir. Ainsi le duc, déjà maître de la ville sans conteste par le moyen de la garnison qui n'obéissait qu'à lui, recouvra toute la possession de ce gouvernement, que ses ennemis appelèrent aussitôt « son royaume d'Austrasie. » Le lieutenant expulsé fut fait gouverneur de Calais.

Il s'agissait maintenant de savoir ce qu'on allait faire des grands préparatifs de guerre rassemblés par le feu roi. Car il ne pouvait plus être question de suivre dans toute leur étendue les projets contre la maison d'Autriche; on n'en avait ni la volonté ni la puissance. Mais il y avait à son entreprise un objet direct, prochain, clairement désigné, qui ne demandait ni un grand déploiement de forces, ni, suivant toutes les probabilités, une longue persévérance; c'était le secours promis aux héritiers unis du duché de Clèves. De ce côté-là on avait des alliances qu'il était important de ménager, et dont l'une, celle de la Hollande, venait d'être confirmée [51 mai] par le premier traité signé depuis l'avènement. Une petite expédition soutiendrait l'honneur de la régence, et, sans irriter tout à fait l'Espagne, la disposerait bien mieux à devenir amie, que si on lui donnait, par un



prompt abandon de tous les desseins, le droit de mépriser le nouveau règne. Il fut donc convenu, dans le conseil général des affaires, qu'on réduirait l'armée de Champagne à huit mille hommes d'infanterie, français et suisses, avec douze ou quinze cents chevaux et quelque artillerie; que ce corps s'avancerait vers Julliers pour aider les princes allemands à en achever le siège; qu'il y servirait trois mois si le siège durait autant, mais non davantage, quoi qu'il arrivât. Le reste des troupes fut licencié, ainsi que la presque totalité de celles qui étaient sous le maréchal de Lesdiguières [juin]. Il fallait nommer un chef au corps auxiliaire d'Allemagne. Le duc de Bouillon demandait la préférence; mais c'eût été donner une trop juste occasion aux plaintes des catholiques que d'employer un huguenot à secourir des protestants dans une querelle dont on voulait surtout écarter l'intérêt de religion. On désigna pour ce commandement le vieux maréchal Claude de la Châtre, catholique éprouvé, maréchal du fait de la Ligue, confirmé dans sa dignité par capitulation avec Henri IV. Ce choix, qui faisait des jaloux, faillit encore compromettre auprès de ses amis celui dont il honorait les services. Le maréchal avait de grandes liaisons avec les jésuites, et le bruit courut que ces religieux avaient voulu le détourner d'une expédition faite au profit des huguenots, en lui montrant qu'il mettrait son âme et sa réputation en péril. Il s'était vanté lui-même à la reine et au président de Thou d'avoir résisté à leurs instances. Il lui fallut démentir ces propos et s'accuser d'avoir « imaginé » ce qu'on lui avait entendu dire. Il partit enfin pour se mettre à la tête de ses troupes, ayant sous ses ordres le duc Henri de Rohan, gendre du duc de Sully et zélé protestant, qui commandait les bandes suisses. Quant au duc de Savoie, tout ce qui avait été convenu entre lui et le feu roi, alliance de famille et projet de conquête, était évidemment à refaire, et devenait maintenant un sujet de négociations.

Alors on s'occupa de rendre les honneurs funèbres au roi



défunt. Le lendemain de sa mort le corps de Henri IV avait été ouvert et embaumé; on en avait tiré ses entrailles, qui furent portées sans pompe à Saint-Denis. Quant à son cœur, il y avait en France, par la volonté de Henri IV lui-même un droit acquis sur cette précieuse dépouille. Lorsque le roi, sur la sollicitation de Guillaume Fouquet de la Varenne, serviteur officieux de ses plaisirs, autorisa en 1604 l'établissement à la Flèche, dans le château appartenant à ses ancêtres, d'un collège tenu par les jésuites et richement doté par la munificence royale, il ordonna que son cœur, celui de la reine et ceux de ses successeurs seraient déposés dans l'église de ce collège, à l'effet de quoi les religieux de la compagnie, dans le plus grand cortège qu'il se pourrait, seraient tenus de les y porter à pied, depuis le lieu du décès, en priant Dieu tout le long du chemin. A présent ils réclamaient la première exécution de cette donation pieuse, et cela au moment où on les accusait d'avoir aiguisé le fer dont le royal cœur qui devait passer en leurs mains venait d'être frappé. On peut penser tous les bons mots que fit naître ce rapprochement cruel d'un cœur saignant et du nom de « la Flèche. » Cependant les jésuites furent presque aussitôt nantis de leur dépôt. Enfermé dans une boîte d'argent de même forme, le cœur du roi fut remis [15 mai] par le prince de Conti au recteur de leur maison de Saint-Louis à Paris, qui le porta, dans le même carrosse ou le roi avait été tué, jusqu'à l'église de ce collège, où on l'exposa plusieurs jours sur le grand autel. Quand les préparatifs de sa réception furent terminés, vingt pères jésuites, accompagnés du duc de Montbazon et du contrôleur général des postes de la Varenne, partirent de la rue Saint-Antoine dès la pointe du jour [31 mai], non pas à pied comme le voulait la fondation, mais en de bons carrosses, avec toute l'escorte que put permettre cette heure si matinale, pour s'acheminer vers l'Anjou. Les Parisiens, qui ne s'étaient pas éveillés assez tôt pour voir passer le cortège à travers la ville, « encore bien, disent les relations, que les laquais

« des seigneurs qui s'y trouvaient prissent soin de racler de « porte en porte pour avertir un chacun, » se plaignirent fort de ce qu'il s'était mis en route à une heure indue, et on pensa que la peur d'une sédition avait fait hâter le départ.

Le corps du roi, embaumé et placé dans un cercueil de plomb, recouvert d'une bière de bois garnie de velours noir, sur laquelle on avait étendu un grand drap d'or et le poêle pardessus, était resté dix-huit jours dans une salle du Louvre, où l'on disait jour et nuit des messes à deux autels. De là on l'avait porté dans la salle de parade, sous le lit élevé où était couchée l'effigie richement vêtue. Là, onze jours durant, le service de la chambre et de la table se fit pour l'image du mort, avec les mêmes formalités d'étiquette domestique dont on usait en son vivant. Au bout de ce temps [21 juin] l'effigie fut enlevée, la salle détendue de ses ornements et tapissée de noir, le corps placé sur des tréteaux pour attendre qu'on vint le prendre et le conduire à sa sépulture.

Mais un autre cadavre de roi devait l'y précéder. Celui d'Henri III, tué à Saint-Cloud en 1589, conduit alors à Compiègne, n'avait pas encore pris sa place dans les tombeaux réservés à la race royale. Il y avait certainement quelque chose de blâmable dans ce long oubli de son successeur, qui avait abjuré la religion protestante à Saint-Denis en 1593, qui était rentré dans Paris en 1594, qui depuis avait eu treize années au moins de paix et de loisir. L'excuse qu'on en donne serait assez peu à son honneur; on lui avait prédit, assure-t-on, qu'il serait enterré lui-même huit jours après Henri III, et il voulait retarder le plus qu'il pouvait l'épreuve à faire de ce présage, qui se vérifia tout autrement qu'il ne l'avait compris. Le duc d'Épernon, plus fidèle à la mémoire de son premier maître, obtint de la reine qu'on essaierait en quelque sorte, au profit de Henri III, les apprêts funèbres destinés à Henri IV. Il partit de Paris [19 juin] avec le fils du comte d'Auvergne, prisonnier à la Bastille, le duc de Bellegarde grand écuyer, et le premier écuyer de Liancourt, pour aller

chercher à Compiègne ces restes délaissés, qu'il accompagna jusqu'à Saint-Denis. Là, quelques seigneurs venus de Paris, le premier président de Harlay et la duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, augmentèrent par leur présence la suite assez maigre du convoi. Après une messe [23 juin] célébrée par le cardinal de Joyeuse, on descendit le corps de l'avant-dernier roi dans le caveau de la chapelle que sa mère Catherine avait fait construire pour Henri II, et où l'on ne trouva pas de place pour sa propre dépouille, rapportée aussi de Compiègne. Aucun prince du sang ne se rendit à cette cérémonie, où la famille de Guise avait une trop juste raison de manquer.

Cependant on faisait, par toutes les églises de Paris, des prières, services et oraisons funèbres, pour la mort de date plus récente ; tous les portails étaient tendus de noir, les cloches sonnaient continuellement, les confréries étaient en oraison. Le roi quitta le Louvre pour partir de l'hôtel de Longueville [25 juin], en grande cérémonie et vêtu de serge violette ; suivi de ses deux frères, des cardinaux de Joyeuse et de Sourdis, des princes du sang et de ceux de Lorraine, il alla jeter de l'eau bénite sur le cercueil de son père. Le lendemain, le grand-maître des cérémonies, accompagné des vingt-quatre crieurs jurés de la ville, se rendit au Parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, pour les convier à l'enterrement, et un des crieurs, se plaçant devant la table de marbre du Palais, réclama les prières publiques « pour l'âme  
« de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Henri  
« le Grand, incomparable en magnanimité et clémence. » Ces titres lui avaient été donnés ensuite d'une délibération expresse du conseil. Enfin, tout étant prêt [29 juin], le corps de Henri IV, mort depuis plus de six semaines, et qui, ayant été mal embaumé, exhalait déjà une odeur fétide, fut enlevé de la salle basse du Louvre où il était exposé, pour être conduit à Notre-Dame, à travers les rues tendues de drap noir où étaient attachées, de distance en distance, les armoiries de

France et de Navarre. En tête du convoi marchaient, derrière les archers de la ville, les ordres religieux, cinq cents pauvres une torche en main, une longue file de soldats estropiés, les crieurs, le chevalier du guet et ses soldats, le prévôt de Paris, les officiers de basse justice, le Châtelet et le corps de ville, le clergé des paroisses et des abbayes, l'Université, le service des postes et de l'écurie, les capitaines et lieutenants du régiment des gardes et des cheveu-légers, le grand prévôt de l'hôtel avec ses archers, le capitaine de la porte et ses portiers, les cent-suisses, les gentilshommes et maîtres d'hôtel du roi sur le même rang que la cour des monnaies, celle des aides et la chambre des comptes, et enfin le chariot d'armes, trainé par six chevaux, où reposait le cercueil. Derrière le corps, les capitaines des gardes, les écuyers portant les honneurs, l'aumônerie, les ambassadeurs conduits chacun par un évêque, le nonce accompagné d'un archevêque, les cardinaux, le cheval de parade, les hérauts d'armes, les pages de la chambre et le grand écuyer. Jusque-là tout allait en bon ordre et sans dispute ; mais ici commençait la querelle des prérogatives. Après l'escorte du char funèbre s'avancait l'effigie du roi, couchée sur une litière que portaient, suivant leurs privilèges, les portefaix du grenier à sel. Le parlement prétendait avoir le droit d'entourer de tout côté ce simulacre de la royauté vivante et paré de ses attributs ; l'évêque de Paris, et l'évêque d'Angers faisant fonction de grand-aumônier, soutenaient que leur place était aux pieds de la représentation. Il y eut grand débat entre les deux prélats et la foule des magistrats ; le comte de Soissons, appelé pour vider le différend, donna raison aux gens d'église, ce qui mit les gens de justice en fort mauvaise humeur, et ils le témoignèrent en poussant assez rudement les évêques tout le long du chemin. On avait perdu plus d'une heure à cette discussion qui arrêta toute la marche du convoi, de sorte qu'il était neuf heures du soir et nuit complète, avant que le cortège fût entré dans l'église. Après l'effigie dont le dais était soutenu par

le prévot des marchands et les échevins de Paris, venaient le grand-maître de France, le grand-chambellan et le premier gentilhomme de la chambre, puis les cinq princes formant le deuil, savoir le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Guise, le prince de Joinville son frère, et le duc d'Elbeuf aussi de la maison de Lorraine, deux pairs de France, les ducs d'Épernon et de Montbazou, neuf chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et la marche était close par quatre cents archers des gardes.

Ce soir-là on chanta les vêpres des morts, et le lendemain [30 juin] la cérémonie fut reprise. Après la messe et l'oraison funèbre, tout le cortège qui avait accompagné le convoi la veille se reforma pour aller à Saint-Denis. La même discussion se renouvela encore; le parlement avait feuilleté ses registres et s'était confirmé dans son droit; les deux évêques avaient eu recours à la reine, et se tenaient fermes à leur place que le comte de Soissons avait ordre de leur maintenir. Les magistrats ne voulant pas céder, le comte accourut avec ses gardes et fit saisir un des conseillers, Paul Scarron, père de l'écrivain qui rendit le même nom plus gaîment célèbre. Le parlement fut tenté de se retirer, mais il se résigna sagement à la force en gardant la mémoire de cet affront, et tâcha seulement « de troubler en marchant le rang usurpé » par les évêques. » Le convoi s'avança lentement jusqu'à Saint-Lazare, où il se rompit, chacun profitant d'une halte faite en ce lieu pour monter à cheval ou en carrosse afin d'achever plus commodément la route. Le service de Saint-Denis fut aussi partagé par la nuit, et se termina le jour suivant [1<sup>er</sup> juillet], où il fut célébré cinq grandes messes consécutives, et dit une seconde oraison funèbre par l'évêque d'Angers Charles Miron; après quoi le corps du feu roi fut descendu dans sa fosse, avec les pièces d'armure et les marques de dignité qui devaient l'y accompagner un instant, pour ensuite être rendues au roi régnant. Tout cela terminé, on servit un grand festin en des salles différentes à tous ceux qui avaient

figuré dans les obsèques, et le parlement se plaignit encore de quelque oubli dans les distinctions qu'il disait lui appartenir.

On n'était pas loin encore de l'événement qui semblait avoir rallié tous les cœurs dans un même sentiment, et déjà se manifestaient des symptômes d'aigreur et de division. Le parlement était mécontent; et, comme on l'avait maltraité en des occasions où le clergé était partie, son animosité, toujours facilement éveillée contre le corps et les personnes ecclésiastiques, se portait sur tout ce qui touchait aux intérêts et aux amis de l'Église. Le duc d'Épernon avait offensé la maison de Guise, par l'acte de violence impunie qu'il avait commis à Metz, en cela seulement que cet acte prouvait sa haute faveur et faisait déchoir ceux qui n'avaient pas eu pareille chose à oser. Le duc de Sully était en désaccord avec tous ses collègues du conseil; il était encore ouvertement brouillé avec le duc de Bouillon, son frère en religion, mais qui lui tenait rancune des conseils donnés à Henri IV contre lui, et qui lui avait rompu rudement en visière dans le conseil de régence. Il n'était pas jusqu'au prince de Conti, malgré son infirmité, qui ne s'en prit au comte de Soissons, son propre frère, pour lui disputer le gouvernement de Normandie que la reine-mère lui avait promis. Mais tous ces ressentiments et toutes ces antipathies attendaient, pour se ranger et prendre parti, le retour du premier prince du sang, dont l'autorité devait être pour l'un ou l'autre côté d'un grand poids dans la balance. L'importance du prince de Condé avait en effet grandi singulièrement en son absence, et sans qu'il y contribuât en rien. Ce jeune homme de vingt-deux ans, fils posthume d'un père empoisonné et d'une mère qu'on soupçonnait d'avoir fait périr son mari, élevé par le roi dans la religion catholique où sa mère Catherine de la Trimouille était rentrée, partant ayant perdu son héritage de chef de parti, sans établissement de biens ou de pouvoir dans le royaume, aîné d'une branche dont tout l'éclat avait passé à ses deux oncles le comte de Soissons et le prince de Conti, marié par un vieillard amou-



reux de sa femme qui le tenait sous la dépendance d'une pension, et forcé de se rendre criminel pour échapper au ridicule, maintenant devenait le premier personnage de l'État, le modérateur de la régence, l'effroi de la reine-mère, le recours de toutes les ambitions mécontentes. Il avait appris à Milan la nouvelle de la mort du roi par le comte de Fuentes, gouverneur espagnol de ce pays, et l'un des plus chauds adversaires que comptât la couronne de France. Il était au pouvoir d'un ennemi qui lui offrait toute sorte d'assistance s'il voulait porter la guerre civile dans son pays, en réclamant ses droits au trône contre les enfants nés du second mariage de Henri IV, sa première femme encore vivante. Ce qu'il y avait de plus pressé était d'en sortir, de peur que des ordres arrivés d'Espagne, ou quelques accidents nouveaux produits par ce changement, ne le retinssent plus qu'il ne voulait dans ce périlleux asile. Sa fuite de France pour soustraire sa femme à l'amour du roi n'avait rien de désobligeant pour la reine ; mais les projets qu'il avait depuis laissé voir attaquaient directement le titre de Marie de Médicis, comme épouse et comme mère. Il avait été rapporté en France, qu'à un dîner offert par le marquis de Spinola, un des convives ayant proposé la santé de la reine, le prince avait étourdiment demandé « laquelle ? » sur quoi la reine Marie s'était écriée qu'elle le poignarderait de sa main. Le prince de Condé avait donc d'abord à la calmer. Sur l'avis qui lui fut donné par sa mère du déplorable assassinat, il s'empressa d'écrire [31 mai] une lettre pleine des assurances les plus positives de son dévouement, avec un démenti énergique des discours contraires qu'on lui avait prêtés. Ensuite il partit de Milan [9 juin], non pas tout à fait sans la permission du comte de Fuentes, mais en le mettant dans l'impossibilité de la refuser. En neuf jours et presque seul, il traversa la Suisse et la Lorraine pour se rendre à Bruxelles, où sa femme était toujours restée.

Ce n'était pas elle pourtant qu'il venait chercher. La princesse qui s'était laissé emmener de France sans résistance,



qui sans doute avait trouvé quelque plaisir à se voir l'objet d'une si vive alarme et d'une si chaude poursuite, avait fini par s'ennuyer des humeurs jalouses dont son mari faisait éclat, par s'attendrir peut-être pour le vieux galant qui la réclamait avec tant de passion. Déjà les deux époux étaient assez mal l'un avec l'autre lorsqu'ils se séparèrent. Durant l'absence du prince, cette mauvaise disposition ne fit qu'augmenter. La princesse se plaignit de son mari à son père le connétable, à sa tante la duchesse d'Angoulême, fille légitimée de Henri II et veuve du maréchal de Montmorency, enfin au roi lui-même, « son cher chevalier, » et elle accepta volontiers la proposition que lui faisaient ses bons parents d'obtenir par justice la rupture de son mariage. On prétendait qu'en cet état elle devait rentrer dans sa famille jusqu'à ce que le procès fût jugé, et l'archiduc Albert avait eu bien de la peine à se défendre des instances que lui adressait le connétable, agissant comme père et faisant valoir un droit sacré de protection. Cependant il avait résisté jusqu'à la mort du roi, et depuis on ne l'en avait plus pressé. Le prince de Condé, arrivant [18 juin] à Bruxelles, trouvait les choses à ce point, la demande « afin de démariage » portée au pape, sa femme en contestation déclarée contre lui, et pourtant toujours comme consignée dans le palais de l'infante. Il ne se soucia pas même de la visiter, et s'occupait seulement de négocier son retour en France. Après l'échange de quelques lettres entre la reine-mère et le prince, celui-ci, assuré d'un bon accueil, et muni d'une bonne somme d'argent qu'on lui avait envoyée pour payer ses dettes et défrayer sa maison, prit congé des archiducs et partit pour la France, où la princesse sa mère l'attendait à la frontière. Sur la route, sa suite s'accrut d'une foule de gentilshommes arrivant de tous côtés pour prendre service auprès de cette grandeur nouvelle. De Paris même où se tenait la reine, c'était à qui se trouverait le premier et irait le plus loin à la rencontre du prince. La maison de Lorraine, les ducs de Bouillon et de Sully s'y montrèrent les plus em-

pressés. Le comte de Soissons resta dans la ville, qu'on mit en état de défense. Le duc d'Épernon avec les principaux seigneurs de la cour, mais faisant troupe à part, se porta [16 juillet] au-devant du premier prince du sang pour lui rendre honneur, et toute cette cavalcade, ayant joint au Bourget son escorte, tourna vers Paris, après que le prince se fut détourné de son chemin pour aller jeter de l'eau bénite sur la tombe du roi. A mesure qu'il avançait, ceux qui l'étaient venus saluer avaient soin de le quitter pour aller se ranger auprès de la reine-mère, de sorte qu'en arrivant au Louvre il n'avait plus guère que ses compagnons de voyage, « tout ce qu'il avait vu auprès de lui une heure auparavant « étant déjà rassemblé autour de Leurs Majestés. » La veille, les maréchaux de France et les capitaines des gardes avaient fait serment de ne reconnaître d'autres ordres que ceux du roi et de la reine; ce jour-là, le comte de Soissons avait garni le Louvre de deux cents cavaliers dévoués, et les bourgeois de Paris étaient sous les armes. Malgré ces défiances, qui alarmèrent quelques instants le prince, il fut bien reçu de la reine, s'agenouilla devant elle, la suivit dans son cabinet, où ils eurent ensemble un court entretien, et alla se débouter dans un hôtel d'emprunt près de la rue de Bussy. Le duc de Guise et ses deux frères lui tinrent tout le jour fidèle compagnie. Il avait particulièrement bien traité le duc de Sully; le duc de Bouillon semblait tout à fait dans ses bonnes grâces. C'était là un commencement de parti que chacun remarquait avec inquiétude ou satisfaction. « Pour moi, écrivait en cet instant Malherbe, je crois que tout le monde sera sage et « que l'on en sera quitte pour une augmentation de pension.» En effet le poète, pensionné lui-même, avait bien jugé; car dès le lendemain les choses furent arrangées pour contenter le prince. On lui donna l'hôtel de Gondy à Paris, trente mille écus de meubles pour le garnir, les gages de douze écuyers et de vingt gentilshommes avec ceux de leurs valets, le comté de Clermont, et une pension de deux cent mille livres. On

accorda au duc de Guise cent mille écus pour payer ses dettes. Ainsi, comme le dit le même écrivain, témoin d'autant plus curieux de ce qu'il raconte qu'il ne blâme rien et juge les faits avec l'esprit du temps, « tout le monde fut « content, et qui ne l'était fit semblant de l'être. » Afin que le peuple eût quelque sujet aussi de se trouver heureux, une déclaration parut [22 juillet], portant révocation de cinquante-neuf édits publiés par le feu roi et enregistrés au parlement pour obtenir argent de ses sujets, et surséance de quatorze autres édits tendant au même but; le nouveau bail de la ferme du sel obligea les fermiers à le délivrer pour un quart de moins qu'ils ne faisaient auparavant. On répéta partout que le nouveau règne n'écouterait plus ces funestes inventeurs d'impôts qui, sous le titre de « donneurs d'avis, » découvraient chaque jour de nouvelles charges à mettre sur les divers besoins de la vie, ou des recherches d'anciennes dettes, ou des offices à créer; et chacun prit dès lors une riante idée d'un gouvernement qui, demandant moins d'argent, en donnait à tout le monde.

---

## CHAPITRE IV

Cabales de la cour. — Progrès de Concini. — Le duc de Bouillon. — Disputes pour et contre les jésuites. — Arrêt du parlement contre un livre du cardinal Bellarmini. — Procès des jésuites contre l'Université. — Ambassades des princes étrangers. — État de l'Europe. — Les Pays-Bas. — L'Angleterre. — L'Empire. — L'Espagne. — L'Italie. — Le duc de Savoie. — Projet d'alliance avec l'Espagne. — Expédition de Julliers. — Sacre du roi. — Cabale formée contre le duc de Sully. — Disputes à la cour. — Retraite du duc de Sully. — Accusation contre le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil.

[1610]

La cour maintenant était complète, et en apparence assez tranquille [juillet]. On avait trouvé un moyen de calmer les ambitions qui faisaient ombrage, et c'était le plus facile assurément que l'on pût désirer. Les coffres remplis par Henri IV y devaient pour longtemps suffire, et avant qu'ils fussent épuisés, le gouvernement gagnerait de la force, les ministres de l'autorité, l'habitude de l'obéissance s'établirait. Il y avait cependant, dès le premier jour, une nuance bien marquée entre les dévouements que la régente avait ralliés. D'un côté se trouvait le duc d'Épernon, le cardinal de Joyeuse, tous deux serviteurs de vieille date, et le comte de Soissons qui, pour s'être fait acheter le premier, se croyait intéressé à prendre en jalousie tous les nouveaux venus; de l'autre, le prince de Condé, les trois princes, fils du Balafgré; savoir, le duc, le prince de Joinville et le chevalier de Guise, le duc de

Bouillon, et, en certaines occasions de boutade, le duc de Sully. A chacun de ces personnages venaient se joindre des seigneurs de moindre rang, mais qui faisaient cependant grande figure et entraînaient à leur suite un autre ordre de gentilshommes. Tout cela, comme on voit, était bien mêlé ; les intérêts généraux s'y trouvaient singulièrement confondus. La reine et ses amis, attachés à suivre la ligne catholique, où le chancelier, le président Jeannin et le sieur de Villeroy étaient aussitôt rentrés, y enveloppaient le comte de Soissons, qu'elle n'avait jamais compté parmi les siens. Dans la cabale contraire, où semblait dominer l'esprit favorable aux réformés, se trouvait la maison de Lorraine, dont la renommée et la grandeur s'appuyaient depuis un demi-siècle sur les passions du catholicisme. Au milieu de ces deux rassemblements d'hommes élevés par leur rang, par leurs emplois, par leur crédit sur le peuple, le gentilhomme florentin Concini se faisait chemin sans bruit, sans autre appui qu'une affection personnelle, sans autre titre qu'une charge domestique. Dès l'avènement de la régence, il avait attiré les regards et les avances, peut-être un peu familières, des princes, des seigneurs, des ministres. Le duc de Sully raconte lui-même qu'il lui fit porter les offres de son amitié, mais en termes qui sentaient la protection, et que le Florentin les refusa hautement. Au bout de quatre mois [septembre], Concini était égal aux plus grands par les titres, les biens, les charges, les dignités ; propriétaire de fiefs, commandant de places fortes, et l'un des principaux officiers de la couronne. On l'appelait le marquis d'Ancre, du nom d'une terre achetée pour lui en Picardie, au prix de trois cent trente mille livres. Il se qualifiait lieutenant-général aux villes de Péronne, Roye et Montdidier, qui lui avaient été cédées par le marquis de Créquy pour cent vingt mille livres ; enfin, premier gentilhomme de la chambre du roi, moyennant deux cent mille livres remboursées au duc de Bouillon. Celui-ci, en faisant ce marché, n'avait pas seulement eu pour but d'en tirer un honnête profit d'argent,

comme il était assuré de faire avec un homme qui ne payait pas de ses deniers ; il voulait encore que ce fût le fondement d'une utile amitié politique entre lui et le nouveau favori. Le duc de Bouillon, autrefois vicomte de Turenne, devenu, par un premier mariage, souverain d'une principauté et d'une forte ville aux frontières de France, celle de Sedan, marié en secondes noces à une sœur du comte Maurice de Nassau, possesseur en outre d'un riche patrimoine en Auvergne, alors âgé de cinquante-cinq ans, d'une grande expérience dans les affaires, d'un courage éprouvé dans les combats, et d'une haute réputation en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, partout où les réformés comptaient des amis ; le duc de Bouillon, disons-nous, avait d'ambitieux desseins que les circonstances pouvaient développer, et pour lesquels il se préparait des ressources. Si les choses allaient au désordre, il tenait en sa main le parti de la religion, dont il était alors le chef le plus autorisé, et à la tête duquel il aurait bien voulu replacer le nom du prince de Condé. Mais, dans le cas d'une tendance contraire, il ne demandait pas mieux que de faire valoir sa soumission à la nécessité, et c'était pour cela qu'il s'assurait par un service le nouveau parvenu, qui ne pouvait manquer un jour, pensait-il, de se brouiller avec les compagnons actuels de sa faveur.

Dans le royaume, tout était plus réellement paisible. Les réformés attendaient avec patience que ceux qui avaient la direction de leurs affaires trouvassent le temps opportun et l'occasion favorable pour demander une assemblée générale de leurs provinces, et jusque-là vivaient en assez bon espoir sous la protection de l'édit qui renouvelait leurs anciennes sûretés. Il n'y avait guère d'aigreur publique qu'entre les catholiques de Paris, sur le sujet des jésuites, toujours violemment attaqués, dans les chaires de quelques paroisses, comme auteurs ou propagateurs de la doctrine qui permettait, soit la rébellion, soit le meurtre, contre les souverains. Le père Cotton, confesseur du roi, avait cru devoir répondre à ces

accusations [juillet] par une « Lettre Déclaratoire de la doctrine que sa compagnie tenait pour reconnue. » Cet écrit en avait fait naître plus de soixante pour et contre, tous, mais principalement ceux qui incriminaient les jésuites, s'exprimant avec une virulence qui rappelait la polémique du temps de la Ligue. Cependant toute cette fougue de plume et de paroles ne remuait plus personne. A une autre époque il en eût moins fallu pour produire la sédition et le massacre ; maintenant, cela ne faisait plus qu'amuser les curieux dans leurs cabinets. Le parlement se gardait bien de sévir contre ces libelles qui, pour la plupart, défendaient sa cause et le comblaient d'éloges ; il était attentif au contraire à chercher, dans les livres que lui dénonçaient les adversaires des jésuites, la matière d'un nouvel arrêt, comme celui qu'il avait accolé à la condamnation de Ravallac. On lui en fournit une de bien plus haute portée : il ne s'agissait plus d'un simple moine espagnol septuagénaire, et d'un ouvrage vieux de onze ans qu'on avait eu peine à retrouver pour en faire justice ; un cardinal de l'Église romaine, neveu d'un pape et deux fois candidat pour la tiare, du reste sorti de l'école des jésuites, Robert Bellarmini, venait, cette année même, de faire imprimer à Rome en latin un « Traité sur la puissance du pape dans le temporel, » pour servir de réponse à un autre ouvrage de Guillaume Barclay sur le même sujet. L'existence de ce livre avait été révélée en France par un libelle appelé « Le Tocsin, » qui, tout en injuriant sans le moindre ménagement le cardinal étranger, affectait pourtant la crainte et le mystère. L'auteur ne se nommait pas et signait « la statue de Memnon. » La demeure du libraire était indiquée « à la Quadrature du Cercle, rue du Tonneau des Danaïdes. » Le parlement n'en prit pas moins au sérieux la dénonciation, et « fit rechercher » le livre du cardinal. L'avocat-général Servin en découvrit un exemplaire, où il nota plusieurs passages dans lesquels l'auteur soutenait la puissance souveraine des papes sur le temporel de tous les royaumes chrétiens, y com-



pris la France; et le parlement, sur ses conclusions, rendit un arrêt [26 novembre] portant « inhibitions et défenses à  
« toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles  
« fussent, sur peine du crime de lèse-majesté, de recevoir,  
« retenir, communiquer, imprimer, faire imprimer ou expo-  
« ser en vente ledit livre, contenant une fausse et détestable  
« proposition tendante à l'éversion des puissances souve-  
« raines et établies de Dieu, comme aussi à tous docteurs,  
« professeurs et autres de traiter, disputer, écrire, ni ensei-  
« gner directement ou indirectement en leurs écoles, collèges  
« et tous autres lieux, la susdite proposition. » Ce coup, porté par une cour de justice contre le saint-siège romain dans la personne, ou plutôt dans l'ouvrage, d'un de ses princes, s'autorisait d'un exemple, à peu près semblable, donné quelques semaines auparavant par le roi d'Espagne lui-même, à l'encontre d'un chapitre des Annales Ecclésiastiques du cardinal Baronius, qui attaquait ses droits comme roi de Sicile. Le parlement s'était servi à dessein des mêmes termes que le roi catholique, et, comme le décret de celui-ci n'avait été nullement contrarié par le pape, on prétendait que la décision pareille des magistrats devait passer aussi jusqu'à l'exécution sans éveiller aucune plainte. Mais, comme le disait malignement « Le Tocsin, » le saint-siège n'était pas avec la France dans la même posture où il se trouvait dès longtemps avec l'Espagne. « Rome et Madrid s'étaient dit le mot à l'oreille, » et se pouvaient passer quelque licence. En France, il n'en était pas ainsi. Le nonce du pape réclama hautement et menaça de se retirer; le clergé de Paris et son évêque se joignirent à lui; enfin, la reine, en son conseil, ordonna qu'il serait sursis à l'exécution de l'arrêt du parlement jusqu'à ce qu'elle en eût autrement disposé.

C'étaient là les sujets qui occupaient alors les meilleurs esprits, qui faisaient écrire, parler, disputer, qui mettaient en opposition les principaux personnages et les différents corps de l'état, qui, surtout, servaient à classer les partis. Toute

question est importante lorsqu'elle produit de tels effets, et l'expérience des querelles politiques nous a enseigné qu'on pouvait se diviser à moins, employer toute l'intelligence d'une époque à de plus frivoles débats. Aux deux extrémités des opinions divergentes, étaient les réformés et les jésuites : les réformés, en assez grand nombre dans le royaume, répartis par les provinces, avec des places de sûreté qu'ils pouvaient fermer en cas d'alarme, des synodes pour la discussion des matières religieuses, des assemblées politiques pour la conservation de leur édit ; les jésuites, renfermés dans leurs couvents et dans leurs collèges, mais s'appuyant du pape, ralliant à leur défense tous les catholiques zélés, ayant des amis à la cour et jusque dans le sein du parlement, où le président Antoine Séguier était leur protecteur déclaré. Ils n'étaient cependant qu'à seize ans de distance de l'arrêt qui les avait bannis du royaume, par suite du crime de Jean Châtel, « comme perturbateurs du repos public et corrupteurs de la « jeunesse [1594]. » Mais cet arrêt ne s'était exécuté que dans le ressort des parlements de Paris, de Bourgogne et de Normandie. Partout ailleurs ils s'étaient maintenus dans leurs collèges. A Toulouse même, le parlement avait défendu de les troubler [1598]. Enfin, par la recommandation de la reine, et par les soins du père Cotton que le roi avait ramené de son voyage à Metz, ils avaient été réintégrés dans leurs collèges de Lyon et de Dijon. Outre ceux qu'ils avaient conservés au Puy, à Toulouse, Auch, Agen, Rhodéz, Périgueux, Bordeaux, Limoges, Tournon, Aubenas et Béziers, ils avaient obtenu d'en former un nouveau à la Flèche, dans une maison royale [1604], et dernièrement [1608] on leur avait permis de rentrer dans le Béarn. Pour ce qui est de Paris, ils y étaient revenus, mais seulement pour vivre en communauté suivant leur règle dans leur maison de Saint-Louis et le collège de Clermont, y célébrer le service divin, et fournir des prédicateurs aux paroisses. Ce n'était là toutefois que le moindre emploi de leur vocation : ils aspiraient surtout à reprendre l'enseignement public, dont

ils étaient encore exclus ; ils avaient pressé le feu roi de les y rétablir, et, au milieu des imprécations suscitées contre eux par sa mort, ils venaient d'obtenir de la régente [20 août] des lettres-patentes qui leur permettaient « de faire leçons « publiques en toutes sortes de sciences et autres exercices de « leur profession au collège de Clermont. » Ces lettres étaient fondées sur ce que plusieurs habitants de Paris envoyaient avec grande incommodité leurs enfants aux lieux où les jésuites avaient des collèges ; sur l'avantage qu'il y avait à les retenir dans Paris, « où toutes sortes de sciences et exercices « honnêtes abondent, où le langage français est plus pur et « plus poli, où d'ailleurs les enfants apprendraient insensiblement les formes et façons de vivre qu'il faut observer en la « cour, et l'honneur qu'ils sont tenus de rendre au roi ainsi « qu'à ses cours souveraines ; » enfin sur le tort notoire que la clôture du collège de Clermont faisait à l'Université elle-même, en diminuant l'affluence de ses écoliers. Ce fut encore là une nouvelle occasion de disputer et de discourir. Il fallait faire entériner ces lettres-patentes par le parlement ; l'Université, après quelques incertitudes, s'y opposa. Le vieux procès du corps enseignant contre la société qui voulait le supplanter, déjà deux fois soumis à la délibération des magistrats, allait se renouveler. Les jésuites semblaient en solliciter le jugement avec résolution, quand la poursuite faite contre le livre de Bellarmini vint les avertir que le temps n'était pas bon pour eux. Alors un ordre souverain invita le parlement à différer l'audition des plaidoiries. C'était le jour même [26 novembre] où il prononçait son arrêt sur l'ouvrage du cardinal italien. Il se contenta de voir la partie la mieux soutenue fuir son audience, et la faveur reculer devant sa justice.

Pendant que tous les hommes de science et d'étude s'occupaient de ces débats, qui, comme nous l'avons dit, ne troublaient en rien la paix intérieure, de tous les pays alliés de la France arrivaient successivement des ambassadeurs chargés de condoléances sur la mort du feu roi, et l'unanimité de leurs

regrets pour ce grand prince, de leur affection pour son jeune héritier, semblait une garantie de la paix au dehors. Les archiducs de Flandre et le roi d'Espagne ne parlaient pas avec moins de tendresse, par la bouche du comte de Buquoy et du duc de Feria leurs envoyés, que le roi d'Angleterre, la république de Venise, le duc de Savoie et la république des Provinces-Unies. Ce langage, à tout prendre, n'était pas sans quelque sincérité, et les formes de la diplomatie, dont l'art consiste surtout à paraître accorder avec peine ce qu'on désire avec passion, empêchaient seules d'établir nettement les vœux et les besoins de tous. Il n'y avait plus maintenant en Europe une seule puissance qui pût vouloir en venir aux armes. La souveraineté viagère établie, dans les provinces espagnoles de Flandre, au profit de l'archiduc et de l'infante sans postérité, ne demandait qu'à jouir tranquillement du bien-être et du repos qui lui avaient été rendus par la trêve conclue depuis un an à peine avec les Provinces-Unies. Celles-ci, nouvellement admises au rang d'État indépendant, avaient obtenu de la guerre tout ce qu'elle pouvait leur donner, et il ne leur restait plus qu'à s'enrichir par le commerce, à maintenir leur position par des alliances. L'Angleterre, sous un prince pacifique par tempérament comme par politique, n'était redoutable à personne; tout ce qu'elle avait d'activité s'occupant aux querelles religieuses, dans lesquelles son roi théologien Jacques I<sup>er</sup> se faisait honneur d'être le joueur le plus habile, ou bien s'essayant à recouvrer quelque chose des libertés que le règne puissant d'Élisabeth avait emportées dans sa gloire. L'Empire, qui avait depuis longtemps perdu son unité par la grande séparation de la réforme, divisé maintenant en deux ligues de princes et d'États qui même ne s'assortissaient pas bien entre eux, l'Empire était plus près de la guerre civile que de la guerre étrangère. La discorde n'y était pas seulement dans le corps, mais dans la tête. L'empereur Rodolphe II, adonné aux vaines recherches d'une science d'où ne peuvent sortir que des terreurs ou d'oisives espérances (nous par-

lons de l'astrologie), s'était déjà vu enlever par son frère Mathias, moins érudit et plus habile, deux de ses États héréditaires, la Hongrie et l'archiduché d'Autriche. Il avait maintenant à lui disputer la Bohême, plus qu'à demi soulevée contre lui pour la cause de la liberté religieuse, et qui allait bientôt échapper à ses mains débiles. Le roi d'Espagne, Philippe III, héritier de cette vaste monarchie qui se proposait d'envahir l'Europe, en continuait bien le système, mais avec toutes les indécisions et les lenteurs d'un esprit étroit. En ce moment même, il venait d'affaiblir son royaume par l'expulsion du reste de ces anciens Mores qui avaient occupé l'Espagne. Il en était demeuré, sur le sol de Grenade, de Murcie et d'Andalousie, un grand nombre de familles, converties en apparence au christianisme, mais toujours suspectes, outragées, et partant peu sincères dans leur obéissance comme dans leur foi. C'étaient là les auxiliaires que Henri IV s'était ménagés dans ses projets contre l'Espagne, et dont il avait espéré voir éclater la révolte. Soit qu'il en eût découvert tout le dessein, soit qu'il se fût seulement irrité de quelques excès particuliers, le roi catholique, par le motif que « lorsque quelque grand et « détestable crime se commet dans une communauté, il est « raisonnable de la détruire et de châtier les petits pour les « grands, » avait banni de ses États toute cette population, et plus de neuf cent mille habitants, retranchés du nombre de ses sujets, allaient alors demander un asile à la patrie de leurs pères.

Nulle part donc il n'y avait de danger réel et prochain pour la France tombée aux mains d'une femme et d'un enfant. Personne ne pouvait songer à l'attaquer, et il eût été par trop déraisonnable de vouloir que, dans la crainte d'un péril éloigné, on mit son état présent au hasard d'une lutte où elle aurait pris de gaieté de cœur l'offensive. Ce n'est peut-être pas encore une chose bien certaine que, de la part de Henri IV lui-même, pareille entreprise eût été sage et d'un succès facile; mais au moins ne pouvait-elle être commencée et mise

à fin que par lui. La nécessité du nouveau règne étant la paix, il n'y avait qu'à l'entretenir par des traités et des alliances de famille. Dès les premiers jours on renouvela les rapports d'amitié établis par le feu roi avec les Provinces-Unies et l'Angleterre. Mais il se présentait un allié de récente acquisition, plus pressant que les autres, parce que son intérêt était plus compromis. La mort du roi guerrier et le licenciement des troupes rassemblées dans le Dauphiné laissaient le duc de Savoie exposé à tout le ressentiment de l'Espagne. Il exagérait lui-même à dessein les menaces de vengeance qu'on lui faisait de Milan, et la honte qui reviendrait à la couronne de France si elle l'abandonnait à son puissant ennemi, dont il s'était attiré la colère par des desseins communs avec elle. Si l'on ne pouvait plus s'unir à lui pour entreprendre des conquêtes, au moins lui devait-on protection. Il réclamait encore avec force l'exécution du mariage convenu entre son fils et la fille aînée du roi. L'Espagne se laissait facilement aller à promettre qu'elle n'attaquerait pas le duc; mais elle ne voulait pas qu'il se liât de si près avec le roi de France. Elle aussi, elle offrait ses fils et ses filles; et tandis que Charles-Emmanuel invoquait les paroles données, les considérations d'honneur et de probité, elle faisait valoir l'intérêt, le profit, l'accroissement de forces, les garanties de tranquillité intérieure, tout ce qui détermine les préférences politiques. Déjà elle avait fait proposer au roi Henri IV le double mariage du dauphin son fils avec une infante et du prince des Asturies avec une fille de France. Elle renouvelait maintenant auprès de la régente, par son ambassadeur le duc de Feria, cette proposition que le feu roi avait rejetée. Si celui-ci avait bien fait de refuser, il ne s'ensuivait pas pour cela que la régente fit mal d'agir autrement, dans une situation différente; et peut-être l'inclination qu'on lui connaissait pour ce parti a-t-elle fait tort aux raisons solides et sérieuses qui pouvaient l'y porter. Ce que la régence avait à craindre, ce n'était pas l'agression étrangère, mais les troubles de l'intérieur, les cabales des grands et des



princes qui commençaient à se former dès le jour où elle prenait possession du pouvoir, les mouvements des réformés qui, pour ne pas se produire encore, devaient être néanmoins comptés parmi les accidents possibles. Il n'était donc pas hors de propos de s'assurer, autant qu'on le pouvait, l'amitié de la puissance qui était le plus en état de nuire. Quant à présent ce qu'on lui demandait, c'était qu'elle n'aidât pas les factions en France; et on lui offrait en échange de garder même réserve dans les différends d'Allemagne. On tomba facilement d'accord sur ces deux points, et les mariages devinrent l'objet d'une négociation que l'âge des futurs conjoints permettait de prolonger tant qu'on voulait. Le duc de Savoie dut se contenter du désarmement opéré dans le Milanais par l'intervention de la France; et, sur la question du mariage, on lui donna des paroles, des prétextes de retard, qui, sans le tromper tout à fait, l'obligeaient à feindre la confiance.

C'était là ce qu'on avait fait pour la sûreté dans les premiers mois de la régence; mais on avait fait quelque chose aussi pour la réputation. Car on ne pouvait regarder autrement la marche d'une armée française, sous les ordres d'un maréchal de France, allant porter assistance à des princes étrangers dans une dispute d'héritage où l'empereur était partie, où l'un de ses parents était personnellement en armes pour l'exécution de sa volonté. Cette armée, tirée de celle que Henri IV devait conduire, avait pour destination de joindre devant Juliers les troupes des Provinces-Unies commandées par le comte Maurice de Nassau, et celles des princes protestants d'Allemagne rassemblées sous le prince d'Anhalt, qui avaient commencé déjà le siège de cette ville. Les mêmes mécontents, qui se seraient indignés si l'on n'eût pas ordonné cette expédition, prétendaient alors qu'elle était inutile, et qu'il y avait déjà bien assez de forces réunies pour ce qu'on voulait faire. Cependant le maréchal de la Châtre, ayant pour maréchal de camp le duc Henri de Rohan, prit son chemin [juillet], de Châlons et de Verdun où était le rendez-vous de ses troupes,



par la Lorraine et le pays de Sarrebruck, évitant ainsi toutes les disputes de passage qui pouvaient retarder sa route et faire entrer les Espagnols dans la querelle. Après cent cinquante lieues de marche, il passa la Moselle sans rencontrer d'obstacle, et tira droit vers Julliers, où il fut reçu [18 août] avec acclamations par les assiégeants ; car il amenait un des plus beaux et des plus lestes corps d'armée qu'on eût vus jamais. Le siège durait depuis moins d'un mois et il était déjà fort avancé, quoique ceux de la ville fissent une généreuse résistance. Aussi la place était-elle peu considérable, et ne pouvait-elle se sauver que par une bataille. Mais l'archiduc de Flandre restant sur ses terres, et les troupes impériales se contentant de ravager le pays d'alentour, les confédérés avaient tout loisir de pousser leurs attaques. Onze jours après l'arrivée de l'armée française, Julliers se rendit. Si l'intervention de la France y avait peu servi, elle se montra du moins dans la capitulation qui en fut dressée ; le premier article portait que, « suivant la promesse faite par les princes au feu roi « de n'apporter aucun changement en l'exercice de la religion catholique au pays de Julliers, Clèves et Berg, lesdits « princes s'engageaient à le faire ainsi garder et observer. » La prise de Julliers étant tout ce qu'on avait à faire, puisque les princes de Brandebourg et de Neubourg occupaient le reste du pays, toutes les troupes auxiliaires se retirèrent, le comte Maurice en Hollande, le prince d'Anhalt de l'autre côté du Rhin, et le maréchal de la Châtre en Champagne, où se préparait alors la cérémonie du sacre du roi.

Lorsque la reine se résolut à fixer le jour de cette solennité, la cour était toujours dans l'état de trêve où les libéralités de la régence avaient amené les ambitions. « Tout le monde y « était content, dit Malherbe, moyennant les pensions, et la « condition de ceux qui auraient pu brouiller y était telle « qu'ils ne pouvaient autrement l'avoir meilleure. » Cependant une tentative avait été faite par le duc de Bouillon, pour joindre en une seule les deux cabales que l'on voulait bien

satisfaisant, mais séparément et en les tenant toujours opposées l'une à l'autre. Les ministres s'aperçurent bien vite que cette réconciliation se ferait aux dépens de l'autorité, et ils la traversèrent habilement en offrant des grâces particulières à chacun de ceux qu'on voulait unir, pour les détourner d'en chercher ensemble. En cet état on se disposa au voyage de Reims. Le duc de Bouillon et le duc de Sully huguenots n'y devaient pas assister ; mais le premier avait laissé au marquis d'Ancre, avec lequel la vente de sa charge venait de lui donner quelque liaison, le soin de le servir en ruinant le second. Le duc de Guise aussi demeurait à Paris, parce qu'il y avait de longue date une dispute de préséance entre sa maison et celle du duc de Nevers, alors gouverneur de Champagne, et que celui-ci aurait dû nécessairement avoir l'avantage dans sa province. Le reste de la cour suivait la reine, qui alla passer d'abord quelques jours à Monceaux, et se rendit à Reims [14 octobre], où elle fit son entrée solennelle avec le roi, accompagnée du prince de Condé, du prince de Conti, du comte de Soissons, du duc de Nevers, du duc d'Aiguillon fils du duc de Mayenne, et d'une foule de seigneurs ; sept compagnies de cheveu-légers, récemment arrivées de Julliers, se joignirent à son escorte. La consécration religieuse donnée par l'église catholique à la royauté pouvait fournir quelque prétexte aux inquiétudes des réformés, qui ne manqueraient pas de commenter les paroles prononcées par le roi devant l'autel. On voulut donc leur montrer que, même en ce moment, il y avait pour eux une pensée de bienveillance. De la ville du sacre, et la veille du jour où il allait être célébré [16 octobre], partirent des lettres en forme de brevet qui leur permettaient « de s'as-  
« sembler, au mois de mai suivant, par députés élus dans  
« chaque province, pour faire choix de ceux qui devaient ré-  
« sider auprès du roi et suivre leurs affaires, en remplace-  
« ment de leurs mandataires actuels dont les pouvoirs allaient  
« expirer après trois ans d'exercice. » Cette précaution prise, le jeune roi reçut le sacrement de la confirmation des mains

du cardinal de Joyeuse, auquel il fut présenté par la reine Marguerite, première femme de son père, et par le prince de Condé ; puis, le jour suivant [17 octobre], s'accomplirent toutes les cérémonies usitées au sacre des rois. Le cardinal de Joyeuse y représentait l'archevêque de Reims, trop jeune pour remplir cet office, et il était assisté des cinq évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon, titulaires des pairies ecclésiastiques. Les six pairies laïques ou militaires du royaume étaient remplies par le prince de Condé pour Bourgogne, le prince de Conti pour Normandie, le comte de Soissons pour Aquitaine, le duc de Nevers pour Toulouse, le duc d'Elbeuf pour Flandre, et le duc d'Épernon pour Champagne. Au lieu du connétable, absent aussi pour cause de contestation sur la préséance, servait le maréchal de la Châtre ; le chancelier y figurait en son rang, le duc d'Aiguillon comme grand-chambellan, le comte de Bellegarde, grand-écuyer, comme premier gentilhomme de la chambre, et le maréchal de Lavardin comme remplaçant le grand-maître. Le serment du roi prononcé avant l'onction était celui-ci : « Je promets, au  
« nom de Jésus-Christ, aux chrétiens mes sujets, d'avoir soin  
« que le peuple chrétien vive paisiblement avec l'Église de  
« Dieu ; de faire qu'en toutes vacations cessent rapines et  
« iniquités ; d'ordonner qu'en tous jugements l'équité et mi-  
« séricorde aient lieu, à cette fin que Dieu clément et miséri-  
« cordieux fasse miséricorde à moi et à tous ; de faire tout  
« mon possible en bonne foi pour chasser de ma juridiction  
« et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par  
« l'Église : ainsi me soient en aide Dieu et les saints Évan-  
« giles. » Le lendemain [18 octobre] il reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit comme chef et souverain grand-maître de l'ordre, et il en conféra aussitôt la dignité au seul prince de Condé ; car on n'avait pu s'entendre sur le choix de ceux qui réclamaient cet honneur, et il avait fallu n'y admettre personne pour ne pas mécontenter tout le monde.

Le voyage de la cour et son séjour dans un lieu étroit, où

toutes les prétentions rivales se touchaient, n'avaient pu manquer de faire naître beaucoup de contestations. Il y en avait eu pour les logements, pour les rangs dans le cortège, pour les places dans la cérémonie. Le nouveau marquis d'Ancre s'y était montré fort exigeant et fort hautain, surtout à l'égard du comte de Bellegarde, grand-écuyer de France, son collègue plus ancien comme premier gentilhomme de la chambre, avec lequel d'ailleurs, s'il faut en croire les secrétaires du duc de Sully, « il avait eu toujours des envies, émulations et jalousies, pour de certaines causes bien connues de celui auquel ce discours s'adresse, et qu'il faut laisser deviner aux autres. » Le duc d'Épernon y avait pris parti pour le grand-écuyer, son vieil ami, et avait traité froidement le parvenu, contre lequel en outre le comte de Soissons et lui étaient fort irrités, à cause du mariage convenu entre le duc de Guise et la veuve du duc de Montpensier. Tout cela fit que la cour revint à Paris [30 octobre] fort brouillée, et que la première affaire du retour fut de négocier une réconciliation. Le marquis de Cœuvres, François Annibal d'Estrées, frère de Gabrielle, en fut chargé, et l'argument dont il se servit pour déterminer le comte de Soissons fut excellent. « Si le marquis et sa femme, lui disait-il, avaient eu assez de crédit pour faire une chose qui le choquait en faveur du duc de Guise, c'était une raison pour les ménager, puisque le même crédit pourrait lui servir dans les occasions où il en aurait besoin. »

Mais il fallait quelque chose de plus pour opérer un rapprochement. Dans la lutte des ambitions on ne se joint bien que pour attaquer, et les coalitions se font contre un ennemi. Il en était un alors dont tout le monde voulait se défaire ; c'était le duc de Sully. En racontant les événements d'une autre époque, on doit sans doute tenir compte, pour juger le caractère des hommes, du respect que la postérité porte à leur nom ; mais les faits ne peuvent s'expliquer que par l'opinion des contemporains. Or, la vérité est que le duc de Sully n'était

aimé de personne. Le peuple le considérait comme un ministre dur, impérieux, avare, impitoyable pour ses souffrances; les grands étaient offensés de ses manières rudes et fières, de cette rigide parcimonie qu'il affectait avec eux, et qui, disaient-ils, savait fort bien se relâcher lorsqu'il s'agissait de ses propres intérêts. Les catholiques le détestaient comme huguenot. Les réformés avaient peu de confiance en lui, parce qu'il était, avant tout, homme de gouvernement. Le duc, appuyé dans son administration ferme et absolue par l'affection d'un roi qui donnait à tous l'exemple de s'y soumettre, n'aurait peut-être rien laissé de contestable dans sa gloire, s'il eût accepté la mort de Henri IV comme la fin nécessaire de son autorité. Entraîné par ces prétextes qui trompent les meilleurs esprits et les plus généreuses volontés, il voulut continuer au fils les services qu'il avait rendus au père, et prolonger, autant qu'il le pouvait, sous la régence le règne du roi défunt. C'était se donner le pire de tous les rôles, celui d'un mécontent ayant part au pouvoir. Nous avons vu qu'il essaya de se lier avec le marquis d'Ancre, et qu'il en fut refusé. Il s'était offert aussi d'abord au comte de Soissons, puis au prince de Condé, sans gagner aucune amitié par ses avances. Le duc de Bouillon, avec lequel on avait voulu l'accorder par l'intérêt de leur commune religion, lui était demeuré hostile. Ses collègues du ministère, qu'il avait longtemps froissés par la supériorité de son crédit auprès du maître, prenaient maintenant leur revanche. Tout lui indiquait donc la nécessité de se retirer, et lui donnait le regret de ne l'avoir pas fait plus tôt, avec plus d'éclat et de mérite. Pendant le voyage de Reims, il était allé prendre du repos dans une de ses maisons, à Montrond, mais sans une résolution bien ferme de n'en plus revenir, « quoiqu'il y eût écrit, « dit-on, ses Adieux à la cour. » Aussi céda-t-il facilement aux instances que lui fit la reine-mère de reprendre son poste, après s'en être d'abord excusé sur sa mauvaise santé.

Il parut alors que la régente avait besoin de lui pour un

emploi auquel il convenait fort ; c'était pour refuser. Les premières libéralités du nouveau règne n'avaient fait qu'aiguiser l'appétit, même de ceux qui en avaient eu leur part, à plus forte raison des autres. La reine était assaillie de prétentions et de demandes dont elle voulait que le duc la délivrât, s'inquiétant peu de faire tomber sur lui la haine des désappointements. Le surintendant s'en chargea volontiers, comptant, dit-il, sur l'assurance que lui avait donnée la reine, « en ôtant « son gant pour lui toucher la main, » de le soutenir envers tous, comme faisait le feu roi. Il ne fallait pas une grande habileté pour juger ce que vaudrait cette promesse ; mais on peut dire que le duc de Sully se laissa ici emporter par son caractère, à qui pareille tâche souriait. A peine l'avait-il commencée, qu'il se trouva une occasion de l'exercer contre un membre du conseil, le secrétaire d'État de Villeroy. Celui-ci avait un fils gouverneur de Lyon, qui voulait augmenter la garnison de cette ville, et la faire payer par le moyen de la révocation d'une mesure financière établie sous le règne précédent. Le duc de Sully s'y opposa, attaqua violemment le secrétaire d'État en présence de la reine, et menaça en plein conseil de dresser une protestation contre la résolution qu'on prendrait à ce sujet, pour la faire enregistrer au parlement. Alors le sieur de Villeroy, qui avait vanté lui-même à la reine la dureté bien connue du surintendant, la jugeant par trop incommode, se joignit à ceux qui voulaient l'écarter des affaires, et la disgrâce du duc de Sully [novembre] devint le point de ralliement que l'on cherchait pour réunir toutes les rivalités.

Le marquis de Cœuvres, personnellement animé contre le duc de Sully à cause de la charge de grand-maître de l'artillerie, possédée autrefois par son père et dont le duc lui avait ôté la succession, fut chargé encore de cette intrigue. Il commença par rétablir l'accord entre le comte de Soissons, le duc d'Épernon et le marquis d'Ancre, par l'intervention des ministres qui se trouvèrent ainsi de la partie. Cette réconciliation, opérée avec des formes tout à fait honorables pour le



Florentin, l'éleva si haut qu'il ne craignit pas, peu de temps après [5 janvier 1611], d'en venir avec le comte de Bellegarde à une de ces querelles déclarées où les amis des deux adversaires croyaient devoir offrir à chacun d'eux leur épée. C'était engager une lutte bien inégale; car du côté du grand-écuyer se portait tout ce qu'il y avait à la cour de princes et de seigneurs, notamment les trois frères de Guise et le duc d'Épernon; le marquis d'Ancre eut pour lui le duc d'Aignillon, le duc de Nevers, le duc de Longueville, le comte de Bassompierre. Le comte de Soissons, quoique fort indigné de cette audace, fut obligé d'accommoder la brouillerie, de peur qu'un éclat ne fit rompre les projets déjà concertés, et le marquis d'Ancre se tira encore avec honneur de ce mauvais pas. Une autre dispute survint bientôt [10 janvier] entre le comte de Soissons lui-même et son propre frère, le prince de Conti. La cause en était grave. Les cochers des deux princes s'étaient menacés en se rencontrant sans se connaître, et le carrosse du plus jeune avait fait reculer celui de l'ainé. Les princes de Guise, pour venger leur beau-frère de Conti, allèrent braver le comte de Soissons en passant à cheval avec grande troupe devant son hôtel. Celui-ci se tint à son tour pour offensé; la cour se divisa; les uns coururent à l'hôtel de Soissons; les autres en plus grand nombre à l'hôtel de Guise; le prince de Condé voulut assister le comte son oncle, qui prétendait avoir satisfait son frère et n'avoir plus affaire qu'au duc de Guise; la reine fit consigner les deux princes chez eux, et elle réussit enfin à les accommoder par les soins du duc de Mayenne.

Ces deux querelles semblent s'éloigner beaucoup de la ligue formée contre le duc de Sully, et elles y tiennent néanmoins tellement, que la conclusion de la dernière fut immédiatement suivie d'un effort général pour l'expulsion du surintendant. Nous avons vu que le prince de Condé s'était déclaré pour le comte de Soissons contre la maison de Guise, avec laquelle il avait jusque-là maintenu son intelligence.

C'était la suite d'un changement opéré dans la volonté des ministres. Autant ils s'étaient montrés opposés à l'union des deux princes du sang, quand ils n'avaient qu'à se conserver tous ensemble dans l'autorité, autant ils la désiraient depuis qu'ils voulaient en écarter celui d'entre eux dont ils s'étaient séparés. Ils avaient donc engagé le connétable de Montmorency, beau-père du prince qui venait de se réconcilier avec sa femme revenue de Flandre, à le réconcilier aussi avec son oncle. L'arrangement s'était fait sans peine, et les desseins du comte avaient été communiqués au neveu ; de sorte qu'en ce moment les deux princes et leurs amis, le marquis d'Ancre favori, les ministres tenant les affaires, marchaient tous d'un même pas. Le duc de Sully hâta les attaques qui se préparaient contre lui, en prenant hautement, dans le différend dont il vient d'être parlé, les intérêts du duc de Guise, où il porta son fils et son gendre. Aussi à peine fut-il terminé, que le prince de Condé et le comte de Soissons commencèrent à entretenir la reine de la nécessité d'éloigner un ministre dont la présence était un embarras pour l'expédition des affaires, et en même temps une cause de trouble et de haine. Il y avait une objection prévue, c'était la crainte de mécontenter les réformés. Le duc de Bouillon, qui s'était toujours tenu fort habilement à l'écart, mais qui n'en avait pas moins agi pour le même but, soit en recevant le prince de Condé à Sedan après le sacre, soit en visitant le duc d'Épernon à Metz, rassura tout à fait la régente sur ce point, et le renvoi du surintendant fut résolu.

Le duc de Sully lui-même en fournit les moyens. Depuis quelque temps il affectait un profond dégoût pour sa charge des finances, et publiait partout le désir d'en être soulagé. La reine le prit au mot si soudainement, qu'il fit valoir plus tard « cette précipitation » pour s'excuser de n'avoir pas demandé conseil à ceux de sa religion. Une lettre de la régente vint le surprendre tout à coup [24 janvier], par l'injonction positive « de bien penser à ce qu'il voulait faire, de se résoudre et

« d'en donner avis pour qu'on pût y aviser. » Le duc n'avait plus rien à faire qu'à se démettre de ses emplois. Il le fit aussitôt [26 janvier] pour ce qui concernait les charges de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille, en récompense desquelles le roi lui accorda un don de trois cent mille livres. La reine prit pour elle le gouvernement de la Bastille, dont elle fit lieutenant son chevalier d'honneur, le sieur de Châteauvieux, et où il se trouva cinq millions en or, outre les prisonniers. L'administration des finances fut confiée à un conseil composé du président Jeannin, du président de Thou et du marquis de Châteauneuf. Quant au don de trois cent mille livres, on ne saurait dire avec vérité que le duc de Sully l'ait refusé ni reçu. Il se le laissa seulement attribuer, sauf à voir plus tard s'il devait en poursuivre l'exécution, ou le faire convertir en concession de charges et d'honneurs. Au mois de mars suivant, il écrivait à la reine pour qu'elle « fit exécuter « les promesses qu'on lui avait faites touchant ses charges et « autres gratifications, » et la reine lui répondait « que les « longueurs et les difficultés qui s'y étaient trouvées ne pro- « cédaient d'aucune mauvaise volonté. » Deux mois plus tard il disait à l'assemblée des réformés : « Vous savez tous qu'il « m'a été promis cent mille écus; je n'ai pas encore pris « parti sur cela; je m'en suis soumis à votre volonté. C'est à « vous de voir s'il ne vaut pas mieux que ma récompense « soit en honneur et en sûreté; car je la veux tenir de vous « pour me maintenir avec vous. » Enfin un brevet du 20 mai 1611 fixa ses droits à quarante-huit mille quatre cents livres de pension annuelle sur le fonds de l'épargne.

Aussitôt qu'il eut donné sa démission de la surintendance et de sa capitainerie, il s'éloigna de Paris jusqu'à Rosny, y revint quelques jours après [5 février] « pour sonder le gué, » puis alla s'enfermer à Sully-sur-Loire. « Les uns, dit le Mer- « cure français, firent des vers tant latins que français en la « louange de sa grande économie aux finances, les autres en « firent contre. » Le cardinal de Richelieu remarque, dans ses

Mémoires, que la chute de ce ministre ne fut suivie d'aucune autre. « C'est ce qui arrive, ajoute-t-il, à ceux qui, au lieu  
« de posséder les cœurs des hommes par un procédé obli-  
« geant, les contraignent par leur autorité. Ils ne se sont pas  
« attaché des amis qui les suivent en leur bonne et mauvaise  
« fortune. » Le fait est qu'il ne fut servi en sa disgrâce que  
par les princes de Guise et par le comte de Bellegarde, tous  
fort peu affectionnés à sa personne et ses anciens ennemis,  
mais vers lesquels il s'était tourné depuis que les princes du  
sang et les réformés eux-mêmes lui faisaient défaut. Du reste,  
dans sa retraite, il lui restait encore la charge de grand-  
maître de l'artillerie, dont son fils avait la survivance, celle de  
grand-voyer, le gouvernement du Poitou, de Châtellerault,  
Mantes et autres places. Il conservait à Paris son logement  
dans l'Arsenal, bien qu'un plaisant eût écrit, comme le ra-  
conte Malherbe, sur la porte de ce bâtiment : « Maison à louer  
« pour le terme de Pâques; s'adresser au marquis d'Ancre  
« dans le faubourg Saint-Germain. » Dans le même temps  
où le favori de Henri IV s'éloignait du conseil, « plutôt, ainsi  
« qu'il l'avoue, par obéissance que par élection, » un maître  
des requêtes, envoyé tout exprès à Florence, en rapportait  
une généalogie qui donnait d'illustres aïeux au favori de la  
reine-mère.

Un hasard singulier, dont la malignité des partis se servit  
cruellement, voulut encore qu'au moment où le duc de Sully  
semblait emporter avec lui tout le souvenir du règne de  
Henri IV, la mort sanglante de ce prince apparût en quelque  
sorte de nouveau dans la pensée de chacun, à la voix d'une  
femme qui accusait de ce crime le duc d'Épernon et la mar-  
quise de Verneuil. Cette femme, de vie assez mauvaise, quoi-  
que boiteuse et bossue, mariée à un gentilhomme appelé La Va-  
renne d'Escoman, simple soldat aux gardes, et mise en prison  
l'année précédente pour avoir exposé un enfant qu'elle avait  
eu d'un autre que de son mari, prétendait avoir eu connais-  
sance de tout le complot tramé pour l'assassinat du roi. Étant

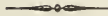
entrée au service de la marquise de Verneuil, et l'accompagnant partout, elle avait entendu cette dame, en pleine église, conclure la mort du roi avec le duc d'Épernon, pendant le sermon d'un père jésuite; puis, on lui avait donné le soin de recevoir Ravaiillac arrivant d'Angoulême, de lui faire bonne chère, et de le traiter avec beaucoup d'égards. Elle avait servi ensuite la demoiselle du Tillet, belle-sœur du président Séguier, et l'amie intime du duc d'Épernon, chez laquelle elle avait encore vu se faire toutes sortes de menées contre le service du roi. Il lui était arrivé deux fois, depuis lors, de rencontrer dans la rue ce même Ravaiillac, dont on l'avait jadis constituée l'hôtesse, et cette vue lui rappelant à quel emploi cet homme pouvait être destiné, elle avait essayé vainement d'arriver jusqu'au roi ou jusqu'à la reine pour les en avertir. C'était à peu près là tout ce qu'on savait de ses révélations, confiées d'abord à la reine Marguerite, et dont le parlement fut aussitôt saisi [17 janvier]. Enfouies dans le secret d'une procédure criminelle, elles acquéraient de ce mystère même tout ce que l'imagination et la malveillance pouvaient leur prêter de vraisemblance et de gravité. Les noms qu'elle avait désignés, quelques lettres écrites dans le style équivoque des correspondances amoureuses, et qui étaient restées entre ses mains, éveillaient l'attention des magistrats, qui firent emprisonner deux personnes nommées par elle, mais du rang le moins élevé. On la confronta avec la demoiselle du Tillet, et il n'y eut entre elles qu'un échange de récriminations sur les galanteries dont l'une et l'autre s'accusaient. La marquise de Verneuil fut interrogée pendant quatre heures par le premier président. Quant au duc d'Épernon, il prit la chose en grand seigneur, et alla voir ce magistrat comme ami pour savoir ce qui en était; on assure qu'il en fut assez mal reçu, par la raison surtout « qu'il était venu tout botté, éperonné et l'épée « au côté. » Un premier arrêt, rendu deux mois après [mars], mit les prisonniers en liberté et ordonna un plus ample informé; quatre mois plus tard [juillet], ils furent déclarés in-

nocents ainsi que toutes les personnes comprises dans l'accusation, et celle qui l'avait faite fut condamnée à finir ses jours entre quatre murailles. Mais les commentaires n'en avaient pas moins eu leur cours, et c'était trop peu pour les anéantir qu'une sèche décision de justice, qui ne rendait nul compte des lumières qu'elle avait acquises et des éléments sur lesquels elle s'était formée. Les malveillants eurent soin de remarquer qu'une pareille calomnie, si elle n'eût été aucunement justifiée, aurait mérité la mort; ils auraient dit peut-être, si la mort avait été prononcée, que les coupables avaient voulu ensevelir leur secret avec cette victime. Quoi qu'il en soit, les juges, dont on avait d'abord loué le courage, furent taxés de complaisance, et il resta dans quelques esprits une fâcheuse prévention contre le gouvernement nouveau, qui, disait-on, chassait l'ami fidèle de Henri IV, et assurait l'impunité à ses assassins.

---



# LIVRE DEUXIEME



## CHAPITRE I

Mouvements du duc de Savoie contre Genève.—Opposition et menaces de la France.— Le duc se désiste. — Convocation de l'assemblée des réformés à Saumur. — Objet de l'assemblée.—Election des députés.— Invitation adressée aux seigneurs. — Mesures de sûreté. — Ouverture de l'assemblée. — Choix d'un président. — Acte d'union et serment.— Discours du duc de Sully.— Résolution en sa faveur. — Discours du duc de Rohan. — Arrivée des commissaires du roi. — Envoi des cahiers à la cour. — Injonction de terminer les opérations. — Désunion des députés.—Résolution définitive.— Fin de l'assemblée.—Retour du duc de Bouillon. — Livre de du Plessis-Mornay.

[1611]

Lorsque l'on croyait avoir bien assuré la paix au dehors, tout à coup des bruits de guerre se firent entendre. Ils venaient du côté de la Savoie. Charles-Emmanuel, à qui l'on refusait l'espérance d'un royaume conquis sur l'Espagne, qu'on avait forcé de s'humilier devant cette couronne en la personne d'un de ses fils envoyé à Madrid pour requérir pardon, n'était pas prince à rester en repos et n'avait pas qu'une seule ambition. Celle qui le portait vers le Milanais étant devenue impuissante, il s'était retourné vers Genève, petite

république ne s'étendant guère hors d'une ville, mais protégée de la France, alliée des Suisses, et surtout d'une grande considération parmi les réformés, comme l'asile et le séminaire de leur religion. Depuis bien longtemps cette ville, placée tout à fait à sa convenance, lui faisait envie. Il avait tenté en 1602 de la surprendre par escalade, et cette voie de fait avait amené un traité par lequel il reconnaissait Genève comme faisant partie des puissances comprises dans la paix générale de Ver vins. Cela ne l'empêcha pas pourtant de la convoiter encore. En 1609, un aventurier hardi nommé du Terrail, réfugié de France aux Pays-Bas à cause d'un meurtre commis au Louvre sous les yeux du roi, et devenu sans emploi par suite d'une trêve conclue entre la Flandre et les Provinces-Unies, était venu s'offrir au duc avec un Bordelais du nom de la Bastide, « grand pétardeur de places, » pour lui rendre le bon office de surprendre Genève à son profit. Le duc accepta leurs services et leur fournit de l'argent ; mais les magistrats de la république découvrirent le complot, firent arrêter ces deux hommes à Yverdon, et les punirent de mort. Cette dernière entreprise avait été faite comme à l'abri de l'alliance que le duc stipulait alors avec Henri IV, et dont l'objet était trop important pour qu'elle pût courir hasard par une telle vétille. Maintenant qu'il n'y avait plus de projets communs avec la France, que le duc se plaignait d'en être délaissé, qu'on le condamnait pour ainsi dire à l'amitié de l'Espagne, il jugea le moment favorable pour reprendre ses desseins de mauvais voisinage contre la république protestante. Il savait que les fortifications de Genève étaient mal entretenues, les approvisionnements négligés. L'Espagne et le pape ne pouvaient qu'applaudir à l'usage de ses armes contre des hérétiques. Quant à la France, qui ne voulait plus faire la guerre avec lui, elle ne voudrait pas davantage la faire contre lui, pensait-il, et la politique de ce royaume, tournée maintenant vers les intérêts catholiques, craindrait de se compromettre en secourant des huguenots. On le vit donc, dans les premiers mois

de l'année 1611, rappeler ses troupes de Piémont en Savoie, les exercer, et faire tous les préparatifs d'une expédition. Ces apprêts devinrent en France le sujet de toutes les conversations, de toutes les conjectures. Les réformés s'en émurent; car Genève était pour eux une sorte de lieu saint, comme Jérusalem pour tous les chrétiens, comme la Mecque pour les mahométans. « Genève, disait du Plessis-Mornay [février « 1611], que depuis plus de soixante ans Dieu soutient, « comme la terre en l'air, entre les discordes des éléments, « et dont la conquête ferait plus de joie au pape que celle de « la terre sainte n'en causa jadis à ses prédécesseurs, Genève « périra-t-elle, pour que nous ayons à demander où est « Dieu? »

En attendant que le conseil de France prit une détermination, des gentishommes français, catholiques et protestants, allaient librement offrir leur épée à celui des deux partis pour lequel ils étaient portés. Il se faisait, parmi les réformés de France, une collecte pour aider les Gênois. « Quand « chaque église de ce royaume, écrivait du Plessis-Mornay, « ne ferait que vingt écus, encore en serait-ce dix mille. » On parlait, avec une épouvante peut-être exagérée, des forces qu'avait le duc de Savoie, et de celles que devait encore lui prêter l'archiduc de Flandre. On affectait de remarquer que le maréchal de Lesdiguières ne recevait pas d'ordres pour s'armer, que seulement les gouverneurs catholiques de la Bourgogne, de la Bresse et du Lyonnais, avaient été envoyés en leurs charges. Cependant tout ce feu ne tarda pas à s'évanouir; le conseil de la reine fit bonne contenance; il envoya [mars] un ambassadeur au duc de Savoie, pour lui demander compte de ses préparatifs. N'en ayant reçu qu'une réponse obscure et pleine de défaites, il lui dépêcha un autre envoyé pour le presser de témoigner sa bonne volonté par des effets, lesquels étaient de renvoyer sur-le-champ les Français enrôlés à son service, et de licencier dans ses propres troupes ce qui excédait le nombre nécessaire à la défense de ses États. Il

fut même question de faire avancer la cour jusqu'à Lyon, pour être plus près des événements et prendre résolution aussitôt sur ce que ferait le duc. Le maréchal de Lesdiguières s'employa utilement à le persuader de ne rien entreprendre qui pût troubler la paix de l'Europe en attirant sur lui les armes de la France, et le duc se décida enfin [mai] à désarmer, pourvu que les Génevois en fissent autant.

Cette assistance, donnée par la régente aux réformés de Genève, semblait un assez favorable prélude à l'assemblée politique que devaient tenir les réformés du royaume. Nous avons vu qu'un brevet, délivré la veille du sacre, leur permettait d'élire, dans toutes les provinces où ils avaient des églises, un certain nombre de députés, pour se réunir en assemblée générale à Châtellerault, et là procéder à la nomination de ceux qui auraient à résider durant trois ans auprès du roi, avec charge d'y suivre et solliciter les affaires générales de la religion. Ces formes, qui nous sont devenues si familières, d'assemblées convoquées pour élire et de députés réunis pour délibérer, étaient alors un privilège accordé aux plus faibles pour la conservation de leurs droits. Le roi avait voulu avoir constamment auprès de lui deux notables de la religion réformée, qui l'avertissaient des plaintes élevées par cette partie de ses sujets, et lui présentaient leurs réclamations contre les infractions apportées aux édits. Ces mandataires avaient commission pour trois ans, et ils étaient choisis par le roi, sur une liste de six personnes que lui adressait l'assemblée générale des députés des provinces. Les députés tenaient eux-mêmes leur pouvoir de la nomination qui en avait été faite par les assemblées provinciales. On pense bien que, malgré toutes les prohibitions, ni les assemblées de provinces, ni celle des députés, ne pouvaient se borner à inscrire des noms dans leurs suffrages. Les premières fournissaient à ceux qu'elles envoyaient le détail de leurs griefs particuliers, ou de leurs demandes pour l'intérêt général; les députés en formaient des cahiers dont ils chargeaient ceux d'entre eux

qui allaient présenter au roi la liste des six candidats ; et tout cela ne se faisait pas sans discours plus ou moins vifs, sans prétentions plus ou moins hardies, suivant que le gouvernement inspirait plus ou moins de crainte.

Sous le règne de Henri IV, cette concession n'avait pu produire que ses bons effets ; il avait de la force de reste pour en prévenir les inconvénients. Mais, sous une minorité et au commencement d'une régence où l'on craignait tout, il y avait certainement là de quoi s'inquiéter. Cependant le conseil de la reine-mère s'exécuta franchement ; les pouvoirs des députés en cour n'étaient pas expirés lorsqu'il ordonna de faire ce qu'il fallait pour élire leurs successeurs, « à la charge, disait « le brevet, qu'aussitôt la nomination faite et présentée et le « choix sur icelle prononcé par Sa Majesté, l'assemblée se « séparerait, et chacun de ceux qui y auraient été envoyés, « se retirerait en sa province. » En conséquence les Français faisant profession de la religion réformée, au nombre de cinq cents églises, comme nous l'apprend du Plessis-Mornay, composant quinze provinces, sans compter le Béarn qui n'était pas réuni à la France, se rassemblèrent dans les différents lieux désignés parmi eux comme le centre de leurs synodes partiels, et nommèrent soixante-dix députés, savoir trente gentilshommes, vingt pasteurs, seize membres du tiers-état qui s'appelaient dans leur organisation « anciens, » et quatre du gouvernement de La Rochelle, pour se rendre à l'assemblée générale. Il faut remarquer en passant que les réformés, dans leur police intérieure, avaient conservé la distribution du royaume en trois ordres, et que la ville de La Rochelle ne se confondait dans aucune province, mais formait comme une principauté à part, ayant son rang, sa voix et ses représentants. Cette constitution du parti, qui semblait respirer l'indépendance, n'empêchait pas pourtant qu'il reconnût la supériorité de quelques grandes existences seigneuriales, et qu'il recherchât leur appui. Il voulait que ses chefs militaires et féodaux figurassent dans l'assemblée, et, comme

ceux-ci se tenaient bien au-dessus d'une élection, il fut convenu [mars] qu'ils se feraient supplier par les provinces de se rendre à la réunion des députés, « pour le bien des églises, « attendu la conjoncture du temps et l'importance des affaires. » Des lettres à cet effet, « écrites de bonne encre, » devaient être adressées au duc de Bouillon, au duc de la Trimoille, aux deux frères ducs de Rohan et de Soubise, au sieur de la Force, au sieur de Châtillon, au marquis de Servières. Du Plessis-Mornay, qui donnait ce conseil, ajoutait naïvement : « Je me sentirai obligé de recevoir pareille somme, et y obéirai volontiers. » Pour le duc de Sully il y avait doute, et ce doute montre assez en quelle estime il était auprès des siens. « Ces gens-là, dit du Plessis, ne pensent à nous que quand ils n'en peuvent plus, et cependant ils auront tout fait et voudront y régner. » Néanmoins il en fut prié comme les autres ; le maréchal de Lesdiguières y envoya quelqu'un de sa part. On fit agréer toutes ces adjonctions à la reine, par ce motif « que les grands ont les grandes considérations, que ceux qui font partie de l'État ont soin de l'État, et que ceux qui approchent le plus près du prince peuvent mieux répondre de ses intentions. » Le lieu de la convocation fut ensuite changé, à l'avantage, ce semble, de ceux qui devaient s'y trouver. En place de Châtellerault, « ville incommode et peu logeable, » on leur donna Saumur [2 mai] pour les obliger, et « pour autre particulière considération. » Il paraît que cette autre raison était la crainte qu'avaient conçue de ce voisinage les catholiques de Poitiers, et l'inquiétude qu'ils avaient donnée de leur côté aux réformés en se tenant sous les armes. Le duc de Sully crut voir dans ce changement un acte de mauvaise volonté contre lui, parce qu'il était gouverneur de Châtellerault ; du Plessis-Mornay l'était de Saumur.

Tous ces rassemblements de réformés dans les provinces, et la marche de ces députés vers le lieu de leur réunion, n'avaient pu se faire publiquement, avec bruit et appareil, envoi



de lettres, voyages d'agents accrédités, conférences et rédaction de cahiers, sans offenser les catholiques, soumis partout aux lois et aux formes ordinaires de l'État, pour qui l'exercice de ce droit exceptionnel, pratiqué librement devant eux et au milieu d'eux, était une espèce de bravade. En plusieurs lieux, comme à Poitiers, ils s'étaient mis sous les armes. Il y avait eu des violences commises, sur quelques points de la Gascogne, entre gentilshommes de religion différente. Des ordres furent envoyés de la cour aux gouverneurs des villes, pour qu'ils eussent à permettre et à diriger eux-mêmes la surveillance que les habitants voudraient y organiser. Le prince de Condé profita de ce prétexte pour demander à se rendre dans son gouvernement de Guyenne, dont il n'avait jamais eu que le titre, et à s'y montrer enfin en posture d'autorité. On eut beaucoup de peine à le lui accorder ; mais, de peur qu'il ne se passât de congé, on le laissa partir, en ayant soin seulement de le faire suivre par le duc d'Épernon, dont on trouva la présence également nécessaire dans son gouvernement d'Angoulême, et qui d'ailleurs avait besoin de visiter ses terres de Gascogne, tout près de Bordeaux.

Au jour fixé pour l'assemblée des réformés [25 mai], et dans la ville de Saumur, arrivèrent les députés des quinze provinces au nombre de soixante-dix, plus ceux du Béarn qui furent provisoirement admis. Les grands seigneurs invités s'y rendirent exactement, sauf le duc de Bouillon qui se fit attendre un jour. La position de celui-ci avait été fort habilement ménagée ; il s'était fait attribuer parmi les réformés le mérite de la convocation ; il avait contribué à répandre dans les provinces de grandes espérances sur le profit à tirer de cette assemblée, si on y apportait des résolutions vigoureuses ; il s'était rapproché avec soin de du Plessis-Mornay, l'homme le plus zélé du parti : puis, lorsqu'il vit les choses montées de façon à effrayer la régence, il se laissa engager à ramener le calme là où il avait excité l'ardeur ; il mit à la disposition du gouvernement le crédit qu'il avait gagné parmi les réformés ;

il promit de faire aboutir à néant toutes les prétentions auxquelles il les avait poussés, et stipula le prix qu'il exigeait pour ce service. On lui donna de l'argent, les uns disent trois cent, les autres quatre cent mille livres, pour appuyer d'autant l'influence de son autorité et de ses discours sur les membres de l'assemblée, et il se fit fort d'être nommé président, encore bien qu'il eût conseillé lui-même de ne pas porter à la présidence un des seigneurs invités, mais bien un député, produit de l'élection. Dans le même temps néanmoins où il se rapprochait de la cour, le duc de Sully et le duc de Rohan son gendre s'étaient rapprochés aussi des députés, et la défiance où l'on se tenait envers l'ancien surintendant s'était un peu relâchée, de telle sorte qu'en arrivant le dernier à Saumur, le duc de Bouillon trouva les esprits moins disposés qu'il ne croyait à se laisser diriger par lui.

L'assemblée s'ouvrit [27 mai] le lendemain de son arrivée par la prédication et la prière ; puis on procéda à l'élection du président ou « modérateur, » les députés du Béarn étant reçus, malgré quelque opposition, à donner leurs voix. Les suffrages de dix provinces sur treize portèrent à cet honneur Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, gouverneur de Saumur. Le sieur du Plessis ne pouvait être considéré comme un des grands seigneurs du parti, encore bien qu'il eût consenti à recevoir une invitation sous ce titre. Il avait « accepté « la députation » pour la province de Poitou ; de plus, l'assemblée se tenait chez lui, dans son gouvernement de Saumur qui, tout étroit qu'il était, ne relevait de personne ; mais ce n'était là encore que les moindres motifs qui pouvaient le recommander à ses co-religionnaires. Toute une vie consacrée au service de leur croyance, par le conseil, par la négociation, par l'épée, par la plume ; un zèle opiniâtre pour les intérêts de cette religion, qui lui avait fait encourir la disgrâce, affronter la moquerie, endurer l'inaction durant le règne du roi qu'il avait tant aidé en sa mauvaise fortune ; ce triple caractère d'homme d'épée, de conseiller politique et de

théologien émoulu à la dispute, qui le tenait prêt à tous les besoins d'un parti ; voire même cette dénomination railleuse de « pape des huguenots » que les catholiques lui avaient donnée : c'était assez sans doute pour justifier ce choix et rendre toute concurrence téméraire. Le duc de Bouillon s'en tint cependant offensé. Le sieur du Plessis voulut en vain refuser cette élection qui faisait naître dès l'abord un ressentiment : on l'exhorta d'une voix unanime « à suivre la vocation de Dieu. » On lui donna pour adjoint le ministre Chamier, et pour secrétaire le sieur Desbordes-Mercier, « deux « des plus séditeux qui fussent en France. »

Le duc de Bouillon se montra fort mécontent, menaça de quitter l'assemblée, et il fallut songer d'abord à calmer sa colère. Du Plessis lui représenta que ce qui s'était passé venait du respect même qu'on avait pour lui ; que l'assemblée avait suivi son premier désir, sans avoir eu le temps de se conformer à son changement d'avis. Ensuite il essaya de le réconcilier avec le duc de Sully. Après un échange de récriminations entre ces deux seigneurs, on crut les avoir amenés à tout ce qu'on pouvait leur demander de bonne amitié, quand le duc de Bouillon eut déclaré publiquement « qu'il conduirait le « canon de Sedan au secours du château de Sully, d'aussi « bon cœur et aussi allégrement que le grand-maître avait « dirigé autrefois sur sa ville de Sedan le canon du roi. » Cela pouvait s'appeler toutefois se mordre en s'embrassant. Ensuite les pouvoirs des députés ayant été vérifiés, toutes les personnes présentes à l'assemblée souscrivirent entre elles un acte d'union et le serment d'en observer les articles. Cet acte portait « renouvellement et confirmation, au nom des églises « et pour leur conservation et sûreté, des traités d'union ci- « devant faits et arrêtés entre lesdites églises, protestant et « jurant saintement tous les députés devant Dieu pour leurs « provinces et pour eux-mêmes, de demeurer inséparablement « unis et conjoints, sous la très-humble sujétion du roi qu'ils « reconnaissaient leur avoir été donné du ciel pour leur sou-

« verain seigneur, et de la reine-régente à laquelle et à toute  
« la lignée royale ils protestaient rendre tout honneur, révè-  
« reuce et fidélité, le souverain empire de Dieu demeurant  
« toujours en son entier ; laquelle union et jonction devait  
« s'entendre non-seulement en doctrine et discipline ecclésiasti-  
« que, mais aussi en tous devoirs et offices de charité publiques et  
« particuliers, et en tout ce qui dépendait de la mutuelle con-  
« firmation, aide, support et assistance des églises les unes  
« avec les autres ; promettant de ne faire ni entreprendre  
« choses aucunes concernant leur commun intérêt que de leur  
« commun avis et consentement, par le moyen d'une bonne  
« intelligence et correspondance qui serait ci-après, moyen-  
« nant la grâce de Dieu, soigneusement entretenue et conti-  
« nuée entre les églises : ce qu'ils étaient prêts à signer de  
« leur sang. »

Par leur serment, ils s'engageaient à procurer l'observation de l'union en tous lieux ; à proposer dans l'assemblée tous avis qu'ils jugeraient conformes à la raison et à l'équité ; à observer les décisions de l'assemblée, dans quelque degré, qualité et dignité qu'ils pourraient être constitués ; à employer leurs soins, autorité et vies pour cet effet ; à ne révéler directement ni indirectement les propositions et avis des assistants, ou les résolutions qui seraient jugées devoir rester secrètes ; et, si quelqu'un était recherché ou molesté pour ce qu'il aurait fait dans l'assemblée, à employer pour son indemnité tous leurs moyens, biens et vies. Ils jurèrent en outre de ne pas briguer pour être députés vers le roi, de refuser leurs voix à ceux qui les solliciteraient, et aussi de ne jamais briguer la députation des provinces à l'avenir, sous peine d'être déclarés indignes d'avoir voix aux assemblées générales ou provinciales.

On choisit ensuite quelques députés pour examiner ou compiler les cahiers des provinces. Les députés généraux, dont la résidence auprès du roi venait de cesser, rendirent compte de leur charge. Alors le duc de Sully s'adressa à l'as-

semblée pour expliquer sa conduite. « On lui avait reproché, « disait-il, de n'avoir pas pris le conseil de ses amis et des « églises avant de résigner ses charges, ou, en tout cas, de « ne pas leur avoir fait connaître les motifs de cette résolu- « tion. Il s'excusait d'abord sur la précipitation dont on avait « usé avec lui, puis sur la crainte de blesser, ou la vérité, ou « des personnes à qui il voulait porter respect. Ce n'était « pas volontairement, mais par obéissance et soumission, « qu'il s'était décidé à quitter ses emplois. Quant à la récom- « pense qu'on lui avait promise, l'assemblée jugerait de « quelle nature il devait la demander, puisqu'il n'en avait « encore reçu aucune ; c'est pourquoi il invitait la compagnie « à examiner si cette affaire n'intéressait que lui personnelle- « ment, ou si elle regardait la cause publique et pouvait être « réglée par l'édit. Au reste, il déclarait qu'il n'imputait à la « reine rien de ce qui s'était passé ; il ne doutait pas que son « adhésion au serment d'union n'augmentât les animosités « contre lui, et partant qu'il n'eût besoin de requérir l'assis- « tance entière des églises, sans néanmoins désirer que l'on « procédât à aucune altération. »

Pour comprendre tout à fait ce langage, il faut se rappeler d'abord que les grandes charges de l'État et les gouvernements des provinces ou des villes n'étaient pas alors une simple délégation de l'autorité royale, dont il ne restât rien après la disgrâce, et qu'il y avait lieu à indemniser celui qu'on en déposait ; ensuite que les emplois de cette sorte occupés par des réformés, faisaient en quelque façon partie des droits accordés aux églises. Le duc de Sully ne montrait donc véritablement, ni trop de cupidité en parlant des récompenses qui lui étaient dues, ni trop d'ambition en voulant conserver les charges qu'il avait encore, et en demandant à ses co-religionnaires leur assentiment pour sa retraite. Seulement il donnait un démenti à ses futurs panégyristes, qui devaient lui attribuer le mérite d'un fier refus et d'un désintéressement hantain.

Sur cette demande, l'assemblée prit une décision par la-

quelle elle exhortait le duc de Sully, en traitant de la récompense qui lui avait été promise pour ses charges, à insister « pour l'avoir plutôt en sûreté et honneur qu'en profit et « utilité. » Elle chargeait les députés généraux de se joindre à lui « pour supplier très-humblement le roi de lui donner « contentement, priait ledit duc de ne se démettre de ses « charges qui lui étaient demeurées, notamment de celle de « grand-maitre de l'artillerie ; et, si pour cet égard, il était « recherché par voies indues, illégitimes et extraordinaires, « elle promettait de faire démonstration qu'elle jugeait son « intérêt conjoint avec l'intérêt général des églises et de l'as- « siser par toutes voies dues et légitimes. » Le duc de Bouillon s'efforça autant qu'il put, malgré la réconciliation qui venait de se faire, d'empêcher cette résolution ; le motif qu'il donnait était en même temps spécieux et perfide. On ignorait, disait-il, pour quelle cause le surintendant était éloigné. Si la reine assurait que c'était pour malversation dans sa charge, elle mettrait l'assemblée dans un grand embarras. Le duc de Rohan raconte que le duc de Bouillon alla jusqu'à le solliciter lui-même d'abandonner son beau-père, en lui représentant que, dans un si long usage d'une telle autorité, le surintendant n'avait sans doute pu se défendre de quelques fautes commises au moins par les siens ; que, si son administration était examinée par des commissaires, le parti commun ne pourrait s'en scandaliser, quand même on lui ferait quelque injustice, parce qu'il la recevrait par les voies ordinaires. Il répondit que son beau-père n'avait à redouter aucune recherche, et que sa qualité ne le soumettait qu'au jugement de la cour des pairs.

Henri, duc de Rohan, âgé alors de trente-deux ans, n'était encore connu que comme un seigneur d'illustre maison, qui avait montré de la valeur au siège d'Amiens, et dont l'esprit sérieux s'était formé par des voyages. Ce fut à l'assemblée de Saumur qu'il révéla tout à coup la haute portée de son intelligence, par un discours où l'on trouve encore le premier



exemple peut-être d'un langage serré, concis, fort, plein de choses, et bien différent de ce qui passait alors pour de l'éloquence. « Encore que cette assemblée, disait-il, ne soit la  
« première tenue pour le même sujet, elle ne laissera néan-  
« moins d'être le fondement du bien ou du mal qui arrivera  
« aux églises réformées de ce royaume. Nous sommes arrivés  
« en un carrefour où plusieurs chemins se rencontrent ; mais  
« il n'y en a qu'un où se trouve notre sûreté. La vie de  
« Henri le Grand la maintenait ; il faut à cette heure que ce  
« soit notre vertu. » Il recommandait ensuite l'union parmi  
les membres de l'église. « Que cette assemblée montre avoir  
« soin d'un chacun ; qu'elle reçoive les plaintes des particu-  
« liers ; s'enquérant de ceux que la modestie fait taire, et  
« poursuive avec fermeté la justice de leur cause, afin que  
« l'on n'ait sujet de chercher autre appui. C'est là le ciment  
« de notre liaison ; car si nous sommes lâches en ce point,  
« chacun cherchera un nouveau protecteur. Qu'elle établisse  
« aussi un ordre qui oblige toutes les provinces du royaume  
« à maintenir les résolutions qui s'y prendront. Pour cet effet  
« il faut un conseil où toutes aient part. Vous ôtez par là  
« l'espérance de ceux qui prétendent à la protection des églises,  
« lesquels ne se jettent parmi nous que pour faire leurs af-  
« faires à nos dépens ; et tenez pour maxime indubitable que  
« nul ne cherche cette qualité que pour tromper des deux  
« côtés. »

Il insistait ensuite sur la nécessité de réclamer « fermement » l'admission des réformés à toutes les charges et dignités du royaume. « Ce serait chose cruelle, s'écriait-il, que nous, qui  
« faisons partie de l'État, qui sommes Français naturels,  
« fussions exclus de ce que les étrangers possèdent, et à la  
« sollicitation encore de ceux qui prêchent qu'un homme  
« mortel peut, quand il lui plaît, délier les sujets du serment  
« de fidélité, et condamnent notre religion de ce qu'elle com-  
« mande l'obéissance aux rois, fussent-ils infidèles. Pour cela  
« il faut de la résolution et de l'union ; car si nous ne l'ob-

« tenons, nous ne pouvons vivre avec honneur. Et cependant  
« notre lâcheté est telle, qu'au lieu de nous y maintenir, nous  
« tâchons de nous supplanter, et portons plus d'envie à l'a-  
« vancement de nos frères qu'à celui de nos ennemis.

« Mais toutes ces choses nous seront encore infructueuses,  
« si nous ne pourvoyons à nos places de sûreté, que le feu  
« roi a jugé juste de nous continuer, et qu'à bien plus forte  
« raison nous devons vouloir conserver sous la minorité et  
« jeunesse de notre roi, pour fermer la porte aux licences  
« effrénées que pourraient prendre nos ennemis. Il faut pre-  
« mièrement ravoir les perdues, ou d'autres en leur lieu, afin  
« d'ôter l'espérance de nous en diminuer le nombre à l'ave-  
« nir ; puis obtenir la confirmation de toutes pour un certain  
« nombre d'années, jusqu'à ce que tous les sujets de méfiance  
« soient ôtés. On nous opposera, je le sais, que nous deman-  
« dons plus que nous ne possédions du temps du feu roi ; à  
« cela je répondrai que c'est le dérangement des choses qui  
« nous donne de l'apprehension. La loi des États change selon  
« les temps ; on n'y peut donner de maximes certaines. Ce  
« qui est utile à un roi est dommageable à un autre. Qu'un  
« roi de France se rende aujourd'hui persécuteur de notre  
« religion, il en perd la protection parmi toute la chrétienté,  
« enrichit de ce titre quelqu'un de ses voisins, n'augmente de  
« créance parmi ceux de l'Église romaine, et ruine entière-  
« ment son royaume. Un roi d'Espagne n'est pas dans le même  
« cas ; car depuis qu'il a perdu en cette querelle tout le Pays-  
« Bas, n'ayant plus de sujets de notre religion, il n'a pas  
« cette créance à ménager. Dans la France comme elle est  
« placée, l'exercice de notre religion donne à nos rois l'auto-  
« rité de protecteurs de l'Europe, qu'ils garderont tant qu'ils  
« nous traiteront bien. C'est pourquoi si le roi est bien con-  
« seillé, il nous conservera en l'état que nous demandons. Si  
« mal, il vaut mieux nous en apercevoir de bonne heure,  
« qu'attendre à l'extrémité. Que notre but soit la gloire de  
« Dieu et la sûreté des églises qu'il a si miraculeusement

« établies dans son royaume, procurant du bien l'un à l'autre  
 « avec ardeur, mais par moyens légitimes. Soyons religieux  
 « à ne demander que les choses nécessaires ; soyons fermes  
 « à les obtenir. »

Sans vouloir donner trop de place ici à une observation d'histoire littéraire, nous avons besoin de dire qu'un style net et serré était alors tout à fait nouveau, complètement inusité ; que même les hommes d'action et de conseil, lorsqu'ils parlaient en public ou quand ils rédigeaient des manifestes, se croyaient obligés d'employer des formes bien autrement pompeuses, des périodes de bien plus longue haleine. Il est à croire que les orateurs en titre de cette époque auraient été singulièrement surpris, si l'on était venu leur citer comme un modèle de discours ces phrases sèches et courtes, où il ne se trouvait ni accumulation d'épithètes, ni citations, ni exemples tirés de la physique ou de la mythologie pour faire valoir les arguments et les exclamations. Aussi le duc de Rohan était-il jugé, par ses contemporains, « un homme qui n'avait  
 « pas de lettres, » et, dans le fait, il lui était arrivé de croire Cicéron auteur des Pandectes. Mais, toute valeur de style à part, c'était quelque chose de grave que d'entendre, au commencement d'une minorité, de telles vues politiques s'exprimer par la bouche d'un seigneur jeune et puissant, dans le sein d'une assemblée où l'on remuait le double enthousiasme de la religion et de la liberté, où celui qui était naguère le premier ministre du royaume venait rendre ses comptes et demander des ordres. A Paris, on essaya d'en atténuer l'effet par le ridicule, et l'on s'en prit surtout au duc de Sully, qu'on s'émerveillait, dans un pamphlet du temps, « de voir, par une  
 « subite métamorphose, devenu si courtois et si gracieux. » Sur la question par lui présentée à l'assemblée, « s'il devait  
 « insister à recevoir plutôt une récompense d'honneur et de  
 « sûreté que de profit et d'utilité, » l'écrivain satirique répondait malignement que c'était à lui, duc de Sully, « de se  
 « déboutonner et de dire franchement duquel des deux il

« croyait, à cette heure, avoir le plus besoin. » Du reste on reprochait vivement à l'assemblée cet acte d'union qui rappelait celui de la Ligue ; on lui conseillait de requérir avec humilité ce qu'elle pouvait désirer avec raison, « le propre des « princes n'étant pas de souffrir l'orgueil et l'audace de leurs « peuples. Pour quelques coins de province qui seraient à « couvert de l'orage, lui disait-on, il y avait tout plein de « pauvres églises éparses çà et là, qui se trouveraient fort ex- « posées. » Le pamphlet que nous citons, et dont l'auteur faisait semblant d'appartenir à la religion réformée, se terminait par un éloge de l'administration du duc de Sully : « J'honore « sa vertu et prise son mérite, disait le feint huguenot ; il a, « par son bon ménage, amassé force argent dans la Bastille. « Il a remis l'ordre aux finances où il y en avait trop qui dé- « robaient. Il a muni la France d'un nombre infini de poudre « et de boulets. Lui seul a fait valoir l'état de grand-voyer. Il « a embelli nos villes de beaucoup d'ornements. Il a fait bâtir « plusieurs ponts nécessaires. Bref il a réparé tous les grands « chemins, nous ayant notamment fait paver la rue d'Enfer : « belle réparation pour nous autres, qui allons souvent en ce « pays-là ! »

On n'en était pourtant qu'aux préliminaires de l'assemblée ; car on attendait les deux commissaires nommés par le roi, suivant l'usage, pour y assister. Les réformés avaient obtenu que ces commissaires fussent l'un et l'autre catholiques, quoiqu'il y eût exemple du contraire ; car leur intérêt était de traiter, comme de puissance à puissance, avec la religion opposée. Les conseillers d'État de Boissise et de Bullion, envoyés à cet effet, étant arrivés à Saumur, se rendirent au sein de l'assemblée (7 juin), et lui donnèrent toute assurance de la bonne volonté que le roi et la reine portaient aux églises et aux députés, du soin que l'on mettrait à les contenter en tout ce qui était réglé par les édits, en leur laissant le choix, ou de remettre leur cahier entre les mains des commissaires, ou de l'envoyer à la cour, mais avec invitation,

en même temps, de remplir l'objet de la convocation par l'élection des députés généraux. De quelque manière que ces propositions eussent été faites, l'assemblée voulut y trouver de l'équivoque et en profiter. Elle avait déjà rédigé un assez grand nombre d'articles portant demande, ou de réparations, ou de concessions nouvelles, ou d'interprétation sur des termes douteux; elle acheva son ouvrage, et, quand tout fut voté, elle résolut d'en présenter une partie aux commissaires, « pour voir jusqu'où allaient leur pouvoir et leur bonne volonté. » Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient pas charge de discuter ni de statuer, mais seulement de recevoir les demandes, si mieux n'aimait l'assemblée les remettre aux mains des députés généraux, choisis par le roi sur la liste de six, qu'ils l'invitaient de nouveau à former. Cette fois (18 juin) ils s'étaient clairement expliqués. Cependant l'assemblée ne parut entendre encore que la moitié de leur déclaration; elle choisit quelques-uns de ses membres pour aller à la cour avec les cahiers tout dressés, « mais sans pouvoir de rien conclure, » « puisque les commissaires du roi n'en avaient pas apporté, » et elle résolut d'attendre leur retour, sans s'occuper autrement de la nomination qu'elle avait à faire. C'était désobéir pleinement, en ayant l'air de ne pas comprendre l'injonction. Les commissaires du roi, devenus inutiles, se retirèrent, et plusieurs jours après (27 juin), les membres de l'assemblée, porteurs des cahiers, se mirent en route pour la cour.

La reine (5 juillet) les reçut avec bonté, prit leurs cahiers qu'elle remit à son conseil pour les examiner, et les laissa plus de quinze jours attendre sa réponse, au grand déplaisir de l'assemblée inactive, qui se plaignait de ne recevoir de ses commissaires que « de maigres dépêches, » et soupçonnait fort que l'air de la cour avait refroidi leur zèle. Enfin ils furent appelés au Louvre (25 juillet), où la reine leur dit que les articles de leur cahier général avaient été vus « et répondu; » le chancelier leur fit connaître quelques-unes des résolutions prises sur leurs demandes, et, sans rien remettre

entre leurs mains, il les pressa de se retirer vers l'assemblée, pour qu'elle fit sa nomination et se séparât. Le retour de ceux qui avaient été envoyés en cour suivit de près cette nouvelle (7 août); ils trouvèrent l'assemblée fort émue; elle prétendait avoir charge des provinces de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle eût vu et discuté les résolutions du gouvernement. La reine au contraire leur écrivait, et les commissaires du roi renvoyés à Saumur soutenaient (14 août), que la rédaction des cahiers et la nomination des députés généraux étaient tout l'objet de la convocation; que l'une était faite, que l'autre était à faire; que la communication qu'on avait bien voulu donner de quelques articles réglés était une pure gracieuseté dont il ne fallait pas induire un droit; que la reine avait statué qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur ses décisions, partant pas de délai à prendre pour les connaître; qu'en conséquence il fallait terminer cette trop longue réunion dont la France et l'étranger s'inquiétaient. L'assemblée continua encore à ne pas vouloir entendre le commandement formel qui terminait cette déclaration, et à demander la vue de ce qu'on lui montrait en quelque sorte clos et cacheté. Les commissaires du roi eurent de nouveau (20 août) la complaisance d'en écrire à la reine, qui, cette fois, voulut être obéie. Elle chargea ses commissaires (27 août) d'enjoindre positivement à l'assemblée qu'elle procédât à la nomination et se retirât aussitôt, avec ordre, en ce qui les concernait, de revenir sur-le-champ dès qu'ils auraient fait connaître sa volonté. En même temps il arrivait au président une lettre du maréchal de Lesdiguières qui « s'étonnait du refus que faisait l'assemblée; « cette désobéissance, disait-il, sentait fort mal et importait « grandement en ce temps. » Ici commençait le service que le duc de Bouillon avait promis de rendre à la cour. L'ordre absolu de la reine portait que, « comme cette résistance n'était « pas du fait de tous les députés, elle tiendrait pour valable « la nomination faite par ceux qui voudraient s'y soumettre. » Ces paroles (3 septembre) rendaient publique une scission



que ce seigneur avait pratiquée secrètement. Or, ce que l'assemblée craignait surtout, c'était de paraître divisée. En se réunissant d'ailleurs, elle éloignait de la députation ceux de la minorité, qui, sans cela, l'auraient faite entre eux à leur guise. On se résolut donc à faire les nominations (5 septembre), où l'on eut au moins le plaisir de ne pas comprendre ceux qui s'étaient joints au duc de Bouillon ; et aussitôt les commissaires du roi remirent à l'assemblée, comme ils l'avaient promis par grâce nouvelle, les réponses faites sur les demandes portées au cahier général. Il est facile de croire qu'elles ne contentèrent personne. L'assemblée, qui avait été si curieuse de les recevoir, déclara « qu'elle n'avait pas pou-  
« voir pour les accepter, et qu'elle les communiquerait aux  
« églises pour y être faites les remontrances qui seraient ju-  
« gées nécessaires. » Le choix de la reine sur la liste des six députés qu'on lui avait présentée ayant été connu, l'assemblée se sépara (15 septembre), et chacun retourna dans sa province, emportant du ressentiment, de la haine, de la crainte surtout. Les gens amis du repos, qui s'étaient fort effrayés de ces procédures, firent de grandes risées lorsqu'ils en virent le dénouement. Le duc de Bouillon se rendit quelques semaines après à la cour (novembre) pour recevoir le prix de sa bonne conduite. On lui donna un hôtel au faubourg Saint-Germain. Il espérait plus ; il voulait le gouvernement de Poitou, dont il fallait pour cela dépouiller le duc de Sully, et, n'ayant pu l'obtenir, il prétendit qu'on l'avait trompé. « Mais c'était lui  
« qui s'était trompé lui-même, disent les Mémoires de Riche-  
« lieu, et ce n'est pas un mauvais art de cour que de laisser  
« ceux qui suivent seulement leurs intérêts s'engager par des  
« espérances que l'on ne veut pas contenter. »

Dans l'assemblée de Saumur, le duc de Bouillon avait servi l'intérêt de la cour, qui s'alliait avec le maintien de la tranquillité publique. Le maréchal de Lesdiguières l'y avait aidé de loin. Les autres seigneurs et la plus grande partie des gentilshommes s'étaient rangés de son côté. Les ducs de Sully, de

Rohan et de Soubise avaient eu pour eux les ministres et presque tous les « anciens. » Le président de l'assemblée avait paru incliner aussi vers leur parti, mais comme par un devoir de sa position, pour l'intérêt et la dignité de la compagnie qui l'avait mis à sa tête, sans violence ni aigreur. Il n'y avait donc pas eu à se plaindre de lui, et la reine lui avait écrit avec bienveillance. Mais si Philippe de Mornay remplissait avec réserve et gravité son rôle d'homme politique, il avait, comme écrivain, l'humeur acerbe et querelleuse. Dans le moment même où les suffrages de cette assemblée le mettaient en vue de toute l'Europe, on imprimait un livre de lui, écrit trois ans auparavant, traduit d'avance en latin par lui-même, dont le roi d'Angleterre avait accepté la dédicace, et qui s'annonçait outrageusement par ce titre : « Le Mystère d'iniquité, c'est-à-dire, l'Histoire de la papauté. » Ce volume, qui n'a pas moins de treize cents pages en caractères fort menus, signé de son nom avec ses qualités et publié à Saumur, se répandit en France pendant la tenue de l'assemblée. Ce pouvait être, de la part du président, une imprudence ; à coup sûr, c'était quelque chose d'inconvenant. Cependant on ne le traita qu'en auteur. Des écrivains s'employèrent à lui répondre ; il reçut injures pour injures, moqueries pour moqueries ; il avait démontré que le pape alors régnant était l'Ante-Christ désigné par l'Apocalypse ; on prouva tout aussi clairement et avec autant de profit qu'il était lui-même l'Ante-Christ. Aucune mention de cet ouvrage ne se trouva dans les rapports du conseil avec le président de l'assemblée, et on l'abandonna, comme on eût fait pour le livre du premier venu, à la censure de la Sorbonne, qui le déclara (22 août) « très-hérétique, « très-séditieux, très-furieux, contraire à toutes les lois, farci « de mensonges et calomnies très-impudentes, et en défendit « totalement la lecture au peuple chrétien. » Il y eut d'ailleurs parmi les réformés beaucoup de gens, comme du Plessis veut bien nous l'apprendre, « qui jugèrent ce livre sorti hors de « saison ; » ce dont il s'excuse en disant « que les plus grands

« personnages de l'Europe l'avaient sollicité de le mettre au « jour, » ajoutant du reste « qu'il était prêt à en répondre « devant tout le monde. » Le vrai mal pour lui fut que bientôt tout le monde n'en parla plus.

---

## CHAPITRE II

État de la cour pendant et après l'assemblée de Saumur. — Progrès du marquis d'Ancre. — Projet d'alliance entre lui et le comte de Soissons. — Mort du duc de Mayenne. Mort du duc d'Orléans. — Affaires des jésuites. — Jugement de leur procès contre l'Université. — Mécontentement des réformés. — Députations des provinces. — Révolte de Vatan. — Conclusion du double mariage. — Cabales des princes. — Publication des mariages. — Carrousel de la place Royale.

[1611]

Pendant la durée de cette assemblée, il n'y avait eu d'agitation que dans son sein et d'inquiétude qu'autour d'elle. Les villes catholiques du Poitou et du Limousin avaient fait bonne garde à leurs portes : La Rochelle tenait les siennes bien fermées, par défiance du duc d'Épernon, qui la surveillait d'un côté et de l'autre avait l'œil sur le prince de Condé. Ailleurs tout était resté tranquille, sauf qu'à Orléans il y eut une alerte [7 juillet] sur le bruit répandu que les huguenots s'étaient mis en marche pour s'emparer de la ville, ce qui valut aux habitants réformés le déplaisir de voir fouiller leur logis ; et encore, qu'à Paris il se fit un tumulte [juin] sur le sujet de l'enterrement d'un enfant de cette religion, dont le convoi fut assailli par quelques gens du peuple pour s'être hasardé dans la rue avant la nuit. La cour, du reste, avait passé tout ce temps fort doucement, et ce qu'elle avait eu peut-être de plus sérieux, c'était un procès intenté au comte de Bassompierre [mai] par la sœur de la marquise de Verneuil, Marie d'Entra-

gues, pour qu'il eût à l'épouser, sous prétexte qu'elle en avait promesse et qu'il l'avait rendue mère. Le maréchal de Lavaradin avait apporté d'Angleterre les assurances les plus fortes de l'affection que portait le roi Jacques à la France, à la régente et à son fils. Les rapports d'amitié avec l'Espagne étaient en bon chemin. Il ne restait plus pour la double alliance que des formes à régler, et l'on avait du temps devant soi pour en venir à bout. La jeune princesse destinée au fils de Philippe III apprenait, en attendant, la langue espagnole. Un traité secret conclu entre les deux couronnes assurait l'une et l'autre d'assistance réciproque au cas où elles seraient troublées par des ennemis intérieurs. La reine se montrait attentive à faire des règlements et des édits qui répondaient aux besoins du moment. Elle avait remis [15 juillet] aux pauvres habitants des provinces le restant des tailles arriérées pour lesquelles on les poursuivait. Elle prononçait [11 juillet] des peines contre les gentilshommes qui, pour échapper à l'édit des duels, se joignaient l'épée à la main comme par rencontre; ce qui avait lieu en pleine rue, à toute heure, souvent sans que l'assailli eût le temps de se mettre en défense. Elle faisait fermer [30 mai] les académies de jeux qui causaient la ruine des meilleures familles; ce qui n'empêchait pas pourtant qu'on livrât au hasard des sommes énormes dans les hôtels des grands et au Louvre même. Elle venait de donner au parlement un premier président à la place d'Achille de Harlay, qui avait résigné ses fonctions après vingt-neuf ans d'exercice, et ce n'était pas sans peine qu'on était arrivé à choisir son successeur. Il y avait eu bien des brigues pour les divers concurrents, et la reine avait envoyé jusqu'à Rome pour savoir la préférence du pape entre trois noms qui se partageaient les chances. Dans ce nombre était celui du président de Thou, qui a écrit en latin l'histoire de son siècle. Le pape le rejeta formellement « comme hérétique. » Celui qui eut permission d'acheter la charge fut Nicolas de Verdun, premier président au parlement de Toulouse; elle lui coûta, dit-on, trois cent

mille livres. On avait changé aussi le précepteur du jeune roi : au lieu du poëte Vauquelin des Yvetaux, à qui l'on attribuait des mœurs relâchées et une habitude d'enseignement trop frivole, on mit auprès de lui [août] Nicolas Lefebvre, un de ces hommes graves, studieux et retirés, qui usaient obscurément leur vie dans les travaux de l'érudition.

La faveur de la reine avait continué de se partager, mais avec des effets différents, entre le duc d'Épernon et le marquis d'Ancre. Le premier s'en servait pour l'orgueil, ce qui exclut presque toujours la reconnaissance et refroidit l'affection. Aussi la régente commençait-elle à se lasser de ses hauteurs, lorsque le départ du prince de Condé pour Bordeaux lui fournit un prétexte d'envoyer avec honneur le duc dans son gouvernement d'Angoulême. La place restait ainsi pour quelque temps au marquis d'Ancre, qui paraissait toujours fort uni avec le comte de Soissons. Nous avons vu que ce prince s'était d'abord tout à fait attaché au duc d'Épernon ; mais cet accord fut bientôt rompu, parce que le comte de Soissons ayant demandé à la reine la main de mademoiselle de Montpensier pour le duc d'Enghien son fils, le duc d'Épernon, oncle de la jeune princesse, s'offensa de n'avoir pas été consulté. L'amitié du comte se trouvait donc toute entière à la disposition de l'autre favori. Le marquis d'Ancre s'en empara, et ce fut par lui que la reine donna son consentement à ce mariage, ardemment convoité, de son fils avec une riche héritière que le feu roi destinait au duc d'Orléans. Avec cet appui, il ne perdait aucune occasion d'augmenter et d'assurer sa fortune. Le gouvernement d'Amiens étant venu à vaquer [juillet], il se le fit accorder par la reine, malgré l'opposition des ministres, qui trouvaient que son élévation allait trop vite. Mais une plus haute ambition vint encore éblouir son esprit. Un de ses courtisans, car il en avait déjà, lui proposa d'éprouver le dévouement dont le comte de Soissons assurait la reine, en demandant à ce prince une de ses filles pour son fils à peine âgé de trois ans. Le gentilhomme florentin fut d'abord étonné



d'une pareille espérance, et répondit au complaisant par ce mot du cardinal Farnèse : « Tu me flattes, mais tu me fais « plaisir. » Bientôt il s'accoutuma doucement à cette pensée, et ne la trouva plus téméraire. Il se persuada que les services qu'il était en état de rendre au prince compenseraient peut-être l'honneur qu'il devait en recevoir. La reine ne parut pas effrayée de cette présomption, et promit de faire connaître au comte de Soissons qu'elle approuverait ce mariage. Celui-ci se soumit sans résistance à ce qu'il pouvait appeler un désir de la reine.

Pendant ce temps, Concini prenait possession [août] de son gouvernement d'Amiens, et les bruits de cour, encouragés sans doute par son absence, semblaient l'accuser d'une excessive audace dans l'usage de son autorité. Il changea les officiers de la citadelle, pour les remplacer par des hommes à sa dévotion ; c'était ce que le duc d'Épernon avait fait à Metz. Mais Concini ne crut pas devoir même en avertir la reine ni les ministres ; et, à ses amis qui le blâmaient de cette précipitation, il répondit « qu'ils raffinaient trop en affaires, qu'à la cour on n'y prendrait pas garde. » Il emprunta aussi sur sa promesse douze mille livres du receveur général de la ville pour payer sa garnison, ce qu'on présenta comme une violence envers un officier du roi. A son retour [septembre], il trouva la reine fort irritée, et, quoiqu'il justifiât facilement sa conduite dans les affaires d'Amiens, il s'aperçut que la reine avait changé d'avis sur le dernier projet de mariage. Cette résolution lui laissait l'embarras de rompre ses engagements avec le comte de Soissons. Pour cela, il essaya de s'excuser envers lui sur l'humeur difficile de sa femme, sur un vœu qu'elle avait fait de ne pas songer à marier leur fils avant qu'il eût atteint l'âge de dix-sept ans. Ces prétextes furent reçus pour ce qu'ils valaient, et le prince du sang, qui avait eu la faiblesse d'accueillir une proposition si hardie, fut réduit maintenant à s'offenser d'une rétractation. Bonne leçon pour ceux qui s'abaissent !

Ainsi le comte de Soissons était mal voulu comme s'il eût

recherché lui-même ce qu'il avait accepté. Ce traitement le ramenait au rôle de mécontent, et suivant la politique adoptée par la reine, elle devait resserrer d'autres amitiés pour les opposer à ses murmures. En conséquence, on résolut de rappeler à la cour le prince de Condé, le duc d'Épernon, et, quelque temps après, le maréchal de Lesdiguières, pour les attacher ensemble au soutien de l'autorité. Mais le comte se hâta de contrarier ce dessein en se liant lui-même avec le prince son neveu. Une entrevue fut ménagée entre eux [octobre], et elle eut lieu en présence du marquis d'Ancre, comme pour assurer la reine qu'il ne s'y passerait rien de contraire à ses intérêts. « Les deux princes se promirent de ne recevoir aucune grâce ni satisfaction de la cour que conjointement et de concert; que si l'un des deux était contraint de se retirer par quelque mauvais traitement, l'autre partirait en même temps, et tous deux ne reviendraient qu'ensemble. » Cette association fut si bien liée, disent avec quelque surprise les mémoires du temps, qu'il fut impossible de la rompre, malgré les négociations tentées auprès de chacun d'eux, et que les deux princes demeurèrent toujours unis avec toute la bonne foi possible jusqu'à la mort du comte de Soissons, « qui arriva un an après. »

En ce temps [3 octobre] mourut le duc de Mayenne, qui était devenu souvent un sage conciliateur entre les ambitions contraires, et dont l'autorité modérait surtout les jeunes princes de sa maison, toujours prêts aux coups de main et aux violences. Depuis sa réconciliation avec Henri IV, il s'était toujours montré sujet fidèle, conseiller prudent, et, après la mort du roi, ami désintéressé. On rapporte qu'en plein conseil, peu de mois après l'établissement de la régence, fatigué de toutes les demandes présentées par les grands, il blâma fortement cette coupable avidité : « Il faut, dit-il, que nous servions fidèlement notre roi, sans conditions, sans importunité; car il est très-malséant de vouloir tirer profit de sa minorité, lorsque le seul devoir, empreint de Dieu sur les

« âmes des bons sujets, nous oblige à lui rendre service. » Sa conduite fut conforme à cette maxime ; aussi c'est à peine si nous avons pu le nommer dans cette histoire ; son fils y reparaitra.

Une autre mort [17 novembre] vint encore affliger la cour. Ce fut celle du duc d'Orléans, frère du roi, âgé de quatre ans et demi, qu'on avait vu trois mois auparavant à Saint-Germain, suivant le récit de Malherbe, réciter avec grâce le prologue en vers d'une comédie jouée par ses sœurs, « et s'attirer un monde « de bénédictions pour la façon gentille avec laquelle il agita « sa pique et fit un petit saut en achevant. » Ce malheur mit bientôt en mouvement les ambitions subalternes et les hautes protections. Il s'agissait de former la maison du duc d'Anjou, troisième fils de la reine, qui prenait le rang de son frère. Ceux qui avaient des charges auprès du défunt demandaient à les conserver ; d'autres voulaient les obtenir. Le comte de Béthune, frère du duc de Sully, qui était gouverneur du jeune prince, fut remplacé par le marquis de Brèves, parent de Villeroy. Le marquis de Cœuvres, faiblement appuyé par Concini, ne put garder la charge de maître de la garde-robe ; ce qui le fit passer tout à fait du côté du comte de Soissons.

Le mouvement des opinions en était toujours resté à la question des droits du pape et à celle des jésuites. La première avait été renouvelée par une thèse soutenue au chapitre général des jacobins assemblé à Paris [mai], dans laquelle un dominicain espagnol (car la convocation du chapitre en avait amené de tous les pays) mit en avant que le concile n'était jamais au-dessus du pape. Cette proposition révolta la faculté de théologie de Paris, dont le syndic, Edmond Richer, voulut qu'elle fût combattue comme hérétique. Le cardinal du Perron mit la paix entre les contestants en disant qu'on pouvait soutenir le pour et le contre ; mais il parut plus prudent de fermer la lice et d'interdire les disputes. Quant aux jésuites, l'attention se reporta sur eux à l'occasion d'une tentative que firent leurs amis pour les introduire dans la ville de Troyes, par le

motif « que les curés du diocèse étaient des ignorants, et que, « sans qu'il en coûtât rien, un nombre suffisant de gens de « bien offraient de doter un collège tenu par cette compagnie. » A ce sujet deux députations des habitants de Troyes arrivèrent à la cour [juillet], l'une pour demander l'établissement de ce collège, l'autre pour empêcher qu'on ne l'autorisât. Ceux-ci disaient que le principal talent de leur cité était le commerce, que cinq ou six métiers y feraient plus de bien que deux mille écoliers turbulents, qu'ils n'avaient pas de huguenots parmi eux, et que les autres corporations religieuses suffisaient bien pour ce qu'ils voulaient donner de science à leurs enfants. Les partisans des jésuites, au contraire, traitaient leurs adversaires d'athées, de libertins, et se faisaient fort d'armer dix mille hommes pour défendre leurs bons pères. La reine jugea sagement qu'il valait mieux n'armer personne, et fit dire aux habitants de Troyes par le marquis de Praslin que, puisqu'il y avait diversité d'avis, il ne serait rien innové.

Mais la querelle recommença bientôt à raison du procès entamé et suspendu entre l'Université et les jésuites. Ceux-ci, après avoir obtenu la remise du jugement, s'étaient arrangés de façon à s'en passer. Comme il s'agissait pour eux d'ouvrir des écoles, ils avaient pris à loyer de pauvres régents qui leur prêtaient leurs noms, à l'aide desquels ils appelaient chez eux les écoliers et les instruisaient. L'Université voulut avoir cause gagnée et reprit l'instance. Le jour étant donné pour plaider [17 décembre], l'avocat de l'Université, La Martelière, « assisté « de maîtres Antoine Loysel, Denis Bouthillier et Omer Talon « ses conseils, » développa l'accusation, déjà si vieille, dont l'ordre des jésuites, encore si jeune, avait deux fois subi l'épreuve. Leur défenseur, Montholon, ne parla guère [20 décembre] qu'une demi-heure (quoique depuis il en ait fait imprimer un assez gros volume), et conclut à l'entérinement des lettres-patentes accordées par le roi. Le recteur de l'Université, Pierre Hardivillier, lui répliqua en latin avec beaucoup de

chaleur et d'emphase, et termina sa harangue en disant que si le parlement les livrait aux jésuites, l'Université mourante, s'ensevelissant dans les robes de pourpre des magistrats ses enfants, leur voulait laisser la charge d'apprendre à la postérité « qu'elle n'avait pas manqué à la république, mais que « la république lui avait manqué. » L'avocat-général Servin donna ses conclusions contre les lettres-patentes, et la cour rendit son arrêt [22 décembre] par lequel, sur l'entérinement des lettres, elle appointait les parties au conseil (formule d'ajournement indéfini), « et cependant ordonnait que le provincial des jésuites et ceux de la compagnie souscriraient « la soumission de se conformer à la doctrine de l'école de « Sorbonne, même en ce qui concerne la conservation de la « personne sacrée des rois, manutention de leur autorité « royale et liberté de l'Église gallicane; avec défenses, en attendant qu'il fût fait droit, de rien faire et entreprendre au « préjudice des lettres de leur rétablissement, et de s'entremettre, par eux ou par personnes interposées, de l'instruction de la jeunesse en la ville de Paris, à peine de déchéance « du rétablissement qui leur avait été accordé, dépens réservés. »

Le temps était mauvais pour les jésuites ; car, peu de temps auparavant, la Sorbonne [1<sup>er</sup> octobre] avait censuré quelques passages de trois sermons prononcés en Espagne pour la béatification de leur fondateur Ignace de Loyola, qui eut lieu dans l'année 1609, et traduits en français par un jésuite limosin ; sur quoi le traducteur s'était écrié qu'on voulait par là faire plaisir aux réformés et donner du pied à la papauté. « Ce que « l'on obtiendra ainsi est évident, disait-il ; le saint-père s'en ressentira, la chrétienté s'en remuera, l'Italie en parlera, « l'Espagne s'en plaindra, l'Allemagne s'en divisera, les jésuites en soupireront, l'Angleterre s'en réjouira, et dite réformation triomphera. »

Cependant « la réformation » était bien loin de se croire triomphante. Elle se plaignait au contraire d'être persécutée,

menacée, trahie ; ce qui est encore, du reste, pour les partis une manière de triompher. Les députés, en quittant Saumur, étaient allés porter dans leurs provinces leurs plaintes et leurs récriminations. Des assemblées s'étaient formées pour écouter leurs rapports, et tous s'accordaient à trouver insuffisantes les concessions faites par la reine sur le cahier de leurs réclamations. Il serait assez inutile d'énumérer ici les points de contestation ; les articles de demande étaient au nombre de cinquante-sept ; les uns portaient sur des intérêts de localité ou de personnes qui seraient difficilement compris. Parmi ceux d'une importance générale, nous en pouvons remarquer seulement quelques-uns qui formaient une prétention toute nouvelle et que le conseil de la régence avait rejetés. Les réformés voulaient qu'on leur rendit l'édit de Nantes tel qu'il avait été conçu par le feu roi « et accepté par eux, disaient-ils, non pas « comme le parlement l'avait réduit en le vérifiant sans le « consentement des églises ; » qu'on permit « aux commu-  
« nautés » l'exercice de la religion dans les fiefs qu'elles pourraient acquérir ; qu'on ne les obligeât plus à se qualifier « de la religion prétendue réformée, » comme il avait été ordonné dès 1576 pour éviter l'ambition ou l'outrage des « dé-  
« nominations arbitraires ; » qu'on réduisit partout les jésuites aux conditions réglées pour leur rétablissement ; que les assemblées générales eussent lieu dorénavant tous les deux ans, sans qu'il fût besoin d'en attendre permission, et au lieu par eux choisi ; enfin, que la nomination des deux députés généraux, ayant pouvoir pour deux ans et non plus, se fit directement sans intervention de l'option royale. De plus ils demandaient la conservation pendant dix années des villes et places qui leur avaient été données pour leur sûreté, et qui étaient tenues par des gouverneurs et des garnisons de leur religion, laquelle on ne leur accordait que pour cinq ans.

Pour mettre ordre aux inexécutions partielles des édits, qui figuraient toujours en longue énumération dans leurs plaintes, des commissaires furent envoyés par le roi en toutes les pro-



vinces, et assistés, dans chacune, d'un gentilhomme de la religion, ils firent partout appel aux griefs en offrant de les réparer. Mais les réformés se refusèrent à traiter avec eux, par le motif que ni leurs députés à Saumur, ni les provinces, n'avaient accepté les réponses du gouvernement sur leurs cahiers, qu'en conséquence ils étaient encore en mesure de les faire changer au moyen des remontrances qui seraient portées en cour par de nouveaux députés. Et, de fait, les assemblées qui s'étaient tenues dans la plus grande partie des provinces rédigèrent des observations, et nommèrent quelques-uns de leurs membres pour les porter à la reine. On aurait pu, sans trop d'injustice, les empêcher de faire ce chemin. Cependant la reine leur permit de venir jusqu'à elle, les écouta [19 janvier 1612], et se contenta de les congédier ensuite avec des paroles sévères.

Pendant que toute cette chaleur se répandait en paroles et en procédures, il s'était passé un événement qui d'abord avait pu donner lieu de croire à des tentatives plus hardies. Le fermier-général des gabelles en Berry avait fait saisir [octobre 1611] quelques faux-sauniers, c'est-à-dire gens faisant commerce de sel qui n'était pas pris dans les magasins du roi. Un gentilhomme du pays, professant la religion réformée et seigneur d'une petite ville appelée Vatan, voulant délivrer les prisonniers qui étaient de ses amis, fit enlever le fils du fermier-général et le renferma comme otage dans son château, dont il refusa l'entrée au grand-prévôt chargé de le poursuivre. Alors on fit marcher contre lui des troupes et du canon, et le bruit se répandit que les réformés excitaient ce gentilhomme à commencer la guerre civile. Ces craintes furent bientôt dissipées; le château fut pris et pillé, les soldats du seigneur pendus, et lui-même amené à Paris, où le parlement lui fit trancher la tête [2 janvier 1612] comme criminel de lèse-majesté.

Malgré ces petites perturbations, l'état de la France pouvait donc toujours s'appeler le repos; celui de la cour restait le

même, sauf que la distribution des rôles y changeait assez souvent. En ce moment, il semblait qu'on pouvait y compter trois associations d'intérêts ; celle des ministres d'abord, qui tout naturellement voulaient se maintenir ; celle des princes du sang, qui venait d'être renouée ; et celle des seigneurs, comme les princes de la maison de Guise, le duc de Vendôme, le duc d'Épernon, le comte de Bellegarde, qui, voyant les princes du sang vouloir se passer d'eux, avaient lié une sorte d'union pour se faire valoir ensemble. Le marquis d'Ancre, soit habileté, soit indécision, allait incessamment de l'une à l'autre, et retrouvait toujours, même après une fausse démarche, l'attachement de la reine pour sa femme et pour lui, qui le remettait en bonne posture. Tout cela néanmoins demeurerait fort obscur dans la réalité, tant qu'une question de quelque importance, un fait public et palpable, ne viendrait pas dessiner les positions. Ce fait ne tarda pas à se produire. La négociation pour la double alliance entre les couronnes d'Espagne et de France était arrivée à son terme ; on en avait retardé la conclusion solennelle pour ne pas mêler cette grande affaire parmi celles qu'on avait à débattre avec l'assemblée de Saumur. Il est même évident que l'extrême douceur avec laquelle on avait traité les réformés avait pour but de les préparer plus favorablement à la déclaration qu'on allait faire des deux mariages, pour laquelle on avait déjà gagné deux de leurs chefs, le duc de Bouillon et le maréchal de Lesdiguières. C'était là aussi l'objet des démarches qui avaient rappelé de leurs gouvernements le duc de Guise, le duc d'Épernon, le duc de Nevers, et rétabli entre eux tout ce qu'on pouvait obtenir de bonne intelligence. Le résultat des négociations et le projet du double mariage furent donc rapportés au conseil [26 janvier], et devinrent dès lors le texte de l'opposition concertée entre le prince de Condé et le comte de Soissons. Il serait vraiment difficile de trouver des causes sérieuses à leur résistance. Ni l'un ni l'autre n'était et ne voulait se faire de la religion réformée. Or c'était ce parti seulement qu'une plus

intime union avec le roi catholique pouvait menacer dans ses intérêts et dans sa croyance. L'un des deux, le comte de Soissons, avait été manifestement de l'opinion qui, dès l'établissement de la régence, avait dirigé dans cette voie nouvelle la politique du royaume; l'autre, le prince de Condé, sortait à peine des mains des Espagnols. Tous deux n'avaient pour refuser leur approbation qu'un motif, dont ils ne pouvaient toutefois faire l'aveu; c'était que la régente, assurée au dehors et assistée au dedans par son alliance avec le roi d'Espagne, aurait moins besoin d'eux, serait plus forte contre eux-mêmes s'il le fallait, partant qu'ils auraient moins de facilité à la rançonner en lui faisant peur, ou à lui taxer leurs secours. En conséquence, pour témoigner leur refus de concours par une démarche, qui fut depuis adoptée comme une déclaration de toutes les brouilleries, les deux princes quittèrent la cour l'un après l'autre [8 et 24 mars] pour se rendre, le prince de Condé en sa maison de Vallery, et le comte de Soissons à Dreux.

Leur absence n'empêcha pas la reine de procéder à la publication des mariages suivant la forme qui avait été convenue. Au jour fixé [23 mars], le jeune duc de Mayenne, grand-chambellan de France, alla chercher l'ambassadeur d'Espagne en son logis, et le conduisit au Louvre où toute la cour, rangée en grande pompe, avait quitté le deuil. Là, le chancelier proclama, en présence du prince de Conti, seul prince du sang, des autres princes, pairs, ducs et officiers de la couronne, la volonté du roi sur l'accord des deux mariages. L'ambassadeur formula dans les mêmes termes le consentement du roi son maître; et il fut annoncé que, de part et d'autre, un ambassadeur extraordinaire serait envoyé pour faire la demande des deux princesses et régler les deux contrats. Cette proclamation devait descendre du Louvre dans le peuple par des fêtes, où allait se réveiller cette passion du luxe, de l'éclat et du plaisir, si longtemps ensevelie sous la sombre livrée du regret. Pour cela la reine avait commandé

au duc de Guise, au duc de Nevers et au comte de Bassompierre, « d'être les tenants » d'un divertissement en forme de carrousel ou tournoi, mais seulement pour courir la quintaine et la bague, sans combat d'homme à homme, dont la lice serait dans la place Royale depuis peu bâtie par Henri IV, « s'en rapportant, disait-elle, à ces trois seigneurs « pour surpasser tout ce que pourraient faire à Madrid les « Espagnols. » Les tenants, auxquels se joignirent le prince de Joinville et le comte de la Chataigneraie, dressèrent ainsi le plan de leur spectacle. Ils s'intitulaient chevaliers de la Gloire, gardant le temple de la Félicité, et prêts au combat contre quiconque se présenterait pour y pénétrer. Leur défi était signé « Almidor, Léontide, Alphée, Lysandre, Argant ; » le lieu indiqué « à la place Royale de l'abrégé du monde, » et le jour « au 25 du mois portant le nom du dieu qui les inspira. » Alors tout ce qu'il y avait à Paris de seigneurs alertes, galants, riches, ayant crédit chez les marchands ou bonheur au jeu, se disposèrent à paraître dans cette joyeuse solennité. La place où devait se tenir le camp fut aplanie ; on y dressa des barrières, et on y bâtit le palais allégorique avec figures et devises de gentille invention. La mort du duc Vincent de Mantoue, survenue en ce temps, faillit tout arrêter ; mais la reine, belle-sœur du défunt, et le duc de Nevers, son cousin issu de germain, firent violence à leur douleur, et la fête ne fut retardée que de quelques jours.

Au centre de la place, dans un enclos de barrières toutes bordées de soldats, étaient le camp et le palais. Autour et à quelque distance des barrières, s'élevaient des échafauds qui montaient jusqu'au premier étage. Quatre échafauds, touchant à l'enceinte, avaient été réservés pour le roi et ses sœurs, pour la reine sa mère, pour la reine Marguerite, et pour les juges du camp, qui étaient le connétable et quatre maréchaux de France. Les fenêtres des maisons, les entablements des combles, et les échafauds des quatre faces, étaient garnis de spectateurs, sans compter le peuple entassé sur le pavé derrière les gardes. Il ne

fallut pas moins de deux journées [5 et 6 avril] pour que tous ceux qui avaient à paraître pussent prendre leur tour et jouer leur rôle dans ce spectacle, que nous n'avons du reste nulle intention de décrire tout au long. La seule entrée des tenants présentait un équipage d'environ cinq cents hommes, archers, trompettes, hérauts, estafiers, musiciens, pages, esclaves, écuyers ; de deux cents chevaux, avec un chariot d'armes monté de machines et personnages, un rocher roulant chargé de musique, et un char triomphal d'où plusieurs divinités débitaient des vers. Après eux s'avancèrent, comme le sort les avait rangés, d'abord les chevaliers du Soleil, conduits par le prince de Conti sous le nom d'Aristée, et se faisant annoncer en langue espagnole ; puis les chevaliers du Lys, enrôlés avec le duc de Vendôme ; les deux Amadis, représentés par le comte d'Ayen et le baron d'Uxelles ; Henri de Montmorency, fils du connétable, seul et s'appelant le Persée français ; les chevaliers de la Fidélité, ayant à leur tête le duc de Retz ; le duc de Longueville, seul aussi et s'annonçant chevalier du Phénix ; les quatre Vents réduits à trois, parce que l'un d'eux, le sieur de Balagny, venait d'être tué en duel ; ensuite sous le nom et l'habit des nymphes de Diane, quatre seigneurs qui furent depuis maréchaux de France et le marquis de Rosny ; deux chevaliers de l'Univers, et enfin neuf illustres Romains. Toutes ces troupes, où l'on comptait les descendants des plus illustres familles, des chefs militaires, des hommes ayant charge et emploi dans l'État, revêtus de costumes richement bizarres, déployaient chacune à leur tour, comme la première, un cortège de travestissements analogues à leur caractère, et traînaient avec elles des théâtres mobiles où se groupaient de nombreux acteurs. Chacune avait aussi sa provision de poésie, qu'elle écoulait par le chemin en diverses places où se faisaient les stations. L'ordre était, à chaque entrée, de parcourir tout le tour de l'enceinte, après quoi l'on se rangeait en travers, et chaque assillant s'accouplait avec un des tenants, pour courir contre lui la quintaine et disputer un prix. On estimait

à quatre-vingt mille le nombre de personnes réunies sur la place Royale, à deux mille celui des figurants dans les diverses troupes, à mille celui des chevaux. On avait vu passer plus de vingt grandes machines mouvantes tirées à roues, sans compter les géants, les éléphants, les rhinocéros, et un monstre marin. Quarante-sept assaillants, chevaliers de toute espèce, vents, nymphes et romains s'étaient mesurés avec les cinq tenants, à qui briserait le mieux une lance sur le poteau placé au bout de la lice ; et un pareil nombre de prix, dont quelques-uns étaient évalués à quatre cents pistoles, avaient été remportés par les vainqueurs de chaque course. Le soir du second jour, un grand feu d'artifice s'échappa du palais de la Félicité, et deux cents pièces de canon l'accompagnèrent de leurs salves. Le troisième jour [7 avril] était destiné à la course de la bague. Les cinquante-deux chevaliers s'y trouvèrent en même appareil, sauf que deux de ceux qui avaient été confondus parmi les suivants du Lys, eurent ambition de faire cortège et dépense à part ; c'étaient le marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon, et le sieur Zamet, fils du riche Sébastien. Après trois épreuves, cinq chevaliers se trouvèrent égaux, et aucun d'eux ne pouvant l'emporter, la partie fut remise à une autre fois. Le soir, comme on avait fait la veille, la cavalcade tout entière, avec son long attirail, parcourut la ville à la lueur de mille lanternes, sans qu'il en résultât d'autre accident que deux incendies. Le détail de ces belles journées, « qui n'eurent pas à « proprement parler de nuits entre elles, » fut soigneusement consigné dans un volume in-quarto que publia Honoré Laugier, sieur de Porcheres. En tête du livre étaient gravés sur un double feuillet, vis-à-vis l'un de l'autre, le portrait du roi Louis XIII et celui d'Anne d'Autriche sa future femme, de sorte qu'en le pliant, on faisait se toucher les deux figures ; à raison de quoi le poëte disait ingénieusement au lecteur :

Ne trouble pas longtemps son aise !  
 Ce roi, bien qu'il soit enflammé,  
 Est si discret qu'il ne la baise  
 Que lorsque le livre est fermé.



## CHAPITRE III

Retour des princes à la cour. — Nouvelles agitations des réformés. — Le duc de Rohan devient chef de ce parti. — Synode de Privas. — Réconciliation du duc de Bouillon et du maréchal de Lesdiguières avec le duc de Rohan. — Nouvelle cabale des princes et seigneurs à la cour. — Le duc de Bellegarde conspire par magie. — Signature des contrats de mariage à Paris et à Madrid. — Le prince de Condé devient puissant. — Combat du chevalier de Guise avec le baron de Luz et son fils. — Révolution subite de la faveur. — Les princes cèdent la place.

[1612]

Après avoir laissé les deux princes du sang user leur mauvaise humeur dans la retraite, loin de ces belles fêtes dont ils n'entendaient peut-être pas le récit sans regret, on s'occupa de faire cesser leur bouderie. Les mariages étaient convenus ; mais il s'agissait d'en dresser les contrats. On allait envoyer le duc de Mayenne en Espagne pour faire la demande de l'infante, on attendait l'ambassadeur du roi catholique chargé de la même mission pour madame Élisabeth, et il fallait donner avis de cette alliance aux cours et souverainetés étrangères dont quelques-unes pouvaient s'en inquiéter. L'absence de deux membres de la famille ne devait pas, en pareille circonstance, se prolonger davantage. En conséquence le marquis d'Ancre fut chargé de les aller trouver à Nogent, où ils attendaient ensemble qu'on eût besoin d'eux, pour les inviter à venir prendre leur place auprès de la reine, en leur promettant qu'ils y seraient traités avec la dignité convenable à leur naissance. Telle était la défiance dont on

devait alors user en toutes occasions, qu'un des ministres, le sieur de Villeroy, se crut obligé d'accompagner le marquis d'Ancre, pour empêcher que la réconciliation ne se fit à ses dépens et à ceux de ses collègues. Les deux princes se firent un peu prier, puis se rendirent, et allèrent rejoindre la reine à Fontainebleau [5 juin]. On leur soumit les articles des deux mariages qu'ils approuvèrent, bien que des gens plus avisés les excitassent à se faire payer d'abord leur consentement, et le duc de Mayenne partit pour l'Espagne avec tout pouvoir de la famille réunie. Déjà on avait essayé l'effet que pouvait produire sur les alliés de la France la déclaration de ces mariages, et le duc de Bouillon, envoyé en Angleterre auprès du roi Jacques, en rapportait maintenant [15 juin] toute sorte de contentement.

La cour était donc à peu près tranquille pour quelque temps ; mais les réformés ne l'étaient pas. Du Plessis Mornay leur recommandait bien la patience, en disant « qu'elle en « impatienterait d'autres, et qu'ainsi les dernières coupes et « colères effaceraient les anciennes ; » mais il désespérait d'y réussir : « car, disait-il [février], les raisons seront acceptées « des sages ; mais il suffira d'un prétexte à un fol. » D'ailleurs il trouvait lui-même « scandaleux » le renvoi des députés provinciaux que la reine avait entendus, mais avec lesquels elle n'avait pas voulu traiter. Le temps qui s'était passé depuis leur retour sans apporter aucune satisfaction aux provinces, lui prouvait qu'on n'avait pas prétendu seulement sauver la dignité dans la forme, mais refuser absolument leurs demandes. Un nouveau grief survint encore. Des lettres-patentes [avril] furent envoyées aux parlements du royaume contenant rémission et oubli en faveur des réformés pour les assemblées illicites qui avaient produit ces députations ; ce pardon leur parut une offense. « Une telle abolition, disait Mornay, flétrit la réputation de tout le corps, « autorise nos malveillants à nous diffamer, les prépare à « nous courir sus comme personnes, si nous ne la dés-

« avouons, déjà condamnées par notre propre confession, « exécrables si nous l'acceptons ou passons sous silence. A « qui n'en demande, pourquoi donner, malgré qu'il en ait, « ce qu'on n'a coutume d'accorder qu'à l'importunité? »

Le duc de Bouillon et le maréchal de Lesdiguières, tout à fait ralliés au gouvernement, celui-ci par l'espoir dont on le berçait de le faire nommer duc et pair, l'autre par son dernier marché, avaient perdu tout crédit parmi les réformés ardents, dont le nombre s'augmentait chaque jour, et qui désormais ne reconnaissaient plus pour leur chef que le duc de Rohan. C'était à lui qu'on devait les assemblées de province et les députations; car il les avait « concertées avant « son départ de Saumur avec ceux qui étaient de son senti- « ment. » Puis il était allé faire un tour en son pays de Bretagne, d'où on l'avait vu accourir en toute hâte dans la ville de Saint-Jean-d'Angely. Il était gouverneur de cette ville; mais il entra ou fit semblant d'entrer en soupçon de son lieutenant, comme si celui-ci, d'affection plus tiède pour le parti, avait eu dessein de l'en déposséder. C'était encore une imitation de la conduite du duc d'Épernon à Metz, sauf que le duc de Rohan faisait lui-même ses affaires. Arrivé à Saint-Jean [mars], il s'y fortifia d'un grand nombre d'amis, puis alla se montrer hardiment à la cour, s'y justifia d'un ton fort haut et tenant tête au duc de Bouillon, après quoi il en délogea sans bruit pour aller se renfermer dans sa ville. On était sur le point d'y élire un maire; la reine voulait que, pour cette fois, celui qui était en fonctions fût continué; le duc ne craignit pas de désobéir à cet ordre formel, de faire procéder à l'élection [avril], de renvoyer un capitaine de la garnison qui lui était contraire, et d'attendre derrière ses remparts, bien garnis de soldats dévoués, qu'on vint l'assiéger si la colère royale allait jusque-là. En ce moment la reine était toute occupée de son carrousel et de sa réconciliation avec les princes. On se contenta de mettre à la Bastille deux domestiques du duc, venus à la cour de sa part, et de retenir dans Paris sa mère, sa femme

et ses sœurs. Le marquis de Thémines fut envoyé de la part de la reine pour accommoder cette affaire, ce qui eut lieu tout à fait à l'avantage du duc de Rohan; car, moyennant quelques formules de soumission, il eut dans la ville son maire et en fit sortir son lieutenant.

Dans le même temps, une assemblée nouvelle allait se former pour les affaires de la religion, sous le titre de « synode national. » Là, suivant les édits, on ne devait s'occuper que de matières ecclésiastiques. Mais il était facile de prévoir que tous les intérêts du parti entreraient, bon gré mal gré, dans la délibération. Aussi du Plessis Mornay écrivait-il [26 mai] : « Je crois qu'il faut être circonspect pour ne donner sujet de gêner nos synodes; mais il faut bien distinguer ce qui est ecclésiastique de ce qui non. Par exemple, quand le synode national cherchera quelque moyen de remettre la concorde parmi nous, je crois qu'il demeurera dans ses bornes, puisque cela fait partie de la discipline ecclésiastique. » On voit que la limite était large, et la théologie eut en effet moins de part que la politique dans le synode rassemblé [1<sup>er</sup> juin] à Privas. Il commença par demander la révocation des lettres d'abolition, comme honteuses et flétrissantes pour des sujets fidèles; puis il s'occupa de réunir les chefs du parti qui s'étaient brouillés à Saumur. Des commissaires nommés pour cet objet, et continuant leur mission après la clôture de l'assemblée, dressèrent un acte de réconciliation qui fut signé [16 août] par les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, le duc de Sully, le duc de Rohan, le duc de Soubise, les sieurs de La Force et du Plessis.

Ce n'était pas, comme on s'en doute bien, uniquement l'esprit de charité qui rattachait plus étroitement à leur parti le duc de Bouillon et le maréchal de Lesdiguières : il s'y joignait encore ce motif que l'un et l'autre, après s'être donnés à la cour, étaient redevenus mécontents; et voici ce qui avait amené cette petite révolution. Le retour du prince de Condé

et du comte de Soissons avait eu pour premier effet de rabaisser le crédit des seigneurs unis. Le duc de Vendôme, qui était de cette cabale, en eut la preuve par le refus qu'on lui fit de le laisser aller dans la province de Bretagne, dont il était gouverneur, pour y tenir les états. Il fit appeler en duel [août] le maréchal de Brissac, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, que l'on envoyait à sa place, et reçut ordre de se retirer dans sa terre d'Anet, « sans être accommodé, » pendant que le maréchal partait pour remplir sa charge. Le maréchal de Lesdiguières fut obligé aussi de renoncer à la duché-pairie dont on l'avait si longtemps leurré. Le duc de Bouillon, à qui l'on reprochait de n'avoir pas tout à fait suivi les instructions de son ambassade vers le roi d'Angleterre, se plaignait de s'être gratuitement compromis pour la cour. Les deux seigneurs réformés se trouvaient donc désormais à la disposition d'une nouvelle cabale, et cependant avaient besoin de leur parti pour se faire valoir. D'un autre côté, les princes n'étaient guère plus satisfaits; il ne leur suffisait pas qu'on fit tort à leurs rivaux, s'il ne leur en revenait rien d'utile et de solide : cet exemple d'inconstance ne pouvait même que les exciter à prendre leurs avantages et leurs sûretés. Le comte de Soissons, à qui le prince son neveu avait cédé le pas pour demander, voulait avoir le gouvernement de Quillebeuf. Le marquis d'Ancre le lui avait promis; les ministres le refusaient. Une nouvelle ligue se forma donc des princes, du duc de Bouillon et du maréchal de Lesdiguières, contre les ministres, trois vieillards soutenus par une femme. Le marquis d'Ancre s'y joignit pour l'honneur de sa parole engagée. Le comte de Soissons se chargea d'agir par violence contre le chancelier; le maréchal de Lesdiguières, prêt à partir pour le Dauphiné, promit d'y tenir des troupes en état de marcher; le duc de Bouillon devait aller se poster à Sedan; le duc de Rohan offrit le secours de ses huguenots; la maison de Guise elle-même, sans autre cause que le ressentiment du traitement fait au duc de Vendôme qu'elle avait soutenu, se rap-

procha du comte de Soissons. Le duc d'Épernon seul resta du côté des ministres et de la reine.

Le comte de Bellegarde grand-écuyer fit quelque chose de pire [septembre]. Lié d'affection avec les seigneurs qui maintenant suivaient le marquis d'Ancre dans la nouvelle coalition, mais préoccupé de la jalousie que lui causait la faveur du Florentin et de sa femme auprès de la reine, tandis que l'on conspirait par voies humaines contre les vieux ministres, il eut l'étrange faiblesse d'écouter les conseils que lui offrait contre le couple ennemi la pratique de la magie. Un riche partisan nommé Moisset, homme de mœurs déréglées et tourmenté de curiosités illicites, lui proposa d'interroger un miroir enchanté qui lui ferait connaître comment le marquis et sa femme avaient gagné l'amitié de la reine, et lui donnerait moyen de l'obtenir pour lui-même. C'était une application aux affaires politiques des philtres amoureux et conjurations dont on se servait alors fréquemment pour les entreprises amoureuses. Le marquis et sa femme, informés de cette mystérieuse recherche, la dénoncèrent à la reine qui en livra les auteurs au parlement. Le chancelier, en personne sage, voulut étouffer cette affaire, d'où il ne pouvait sortir que scandale et risée; la reine insista pour qu'elle fût instruite. Elle ne s'avisa du tort qui pouvait lui en revenir que lorsqu'elle vit les magistrats prêts à renvoyer les accusés absous, le bruit se répandant partout qu'on avait voulu enrichir les favoris par la perte d'un homme opulent et d'un seigneur revêtu de charges qui faisaient envie. Alors les pièces furent retirées du greffe et jetées au feu. L'odieux ayant trouvé à se porter quelque part sauva du ridicule celui qui l'avait si bien mérité.

Au milieu de tout cela s'était faite, à Paris et à Madrid, la conclusion des deux mariages. Toutes choses avaient été réglées d'avance avec un grand soin pour qu'il n'y eût, dans le double cérémonial, aucune différence dont l'une ou l'autre puissance pût s'avantager ou se plaindre. Henri de Lorraine, duc de Mayenne, était l'envoyé de la France. Il avait une suite



de cinquante-deux pages, de deux cent dix-sept gentilshommes, et à leur tête dix-sept barons, sept comtes ou vicomtes, quatre marquis, un prince du nom de Tingry, fils du duc de Piney-Luxembourg. Celui d'Espagne était le duc de Pastrana, qu'accompagnaient deux cent quatre-vingt-quatorze personnes. Il y eut pourtant cette inégalité que le Français se mit en route bien longtemps avant l'Espagnol ; car le duc de Mayenne avait passé la frontière sans que le duc de Pastrana eût encore quitté Madrid : ce dont le premier se plaignit fort, en prenant la précaution de ralentir sa marche pour ne pas avoir l'air trop pressé. Du reste, le voyage de l'ambassadeur français se fit avec beaucoup d'honneurs et sans accident notable, si ce n'est qu'un laquais de sa suite tua un gentilhomme espagnol et qu'il n'en fut fait aucune justice ; car le roi avait recommandé de n'exercer aucune punition sur les Français. Le duc, de son côté, demanda la grâce de quelques soldats qui avaient offensé ses gens ; « de sorte, dit soigneusement une relation du temps, que, « dans tout le voyage, on n'exécuta à mort aucun Français « ni Espagnol pour crime. » Le comte de Bassompierre se trompe en disant que l'entrée des deux ambassadeurs se fit le même jour. Le duc de Mayenne, déjà fort avancé en Espagne quand le duc de Pastrana en partit, entra dans Madrid le 17 juillet ; le duc de Pastrana ne put arriver à Paris que le 15 août. Aussi ces deux seigneurs n'eurent-ils pas semblable équipage. Le duc de Mayenne put déployer à loisir son cortège de chevaux, de mulets et de carrosses ; le duc de Pastrana, comme un homme en retard, se servit de chevaux de poste. Toute son escorte portait valise, non pas en eroupe à la manière de France, mais sur le devant de la selle, ce qui fit bien rire les Parisiens quoique avec retenue ; car il avait été fait défense de railler les Espagnols, comme c'était l'usage du peuple qui se divertissait toujours beaucoup de voir les gens de ce pays montés sur des mulets. Les deux contrats ne furent pas non plus signés simultanément à Paris et à Madrid, encore bien qu'on les ait imprimés sous la même date. Celui de Louis XIII

avec la sérénissime infante dame Anne, fille aînée du roi d'Espagne, fut souscrit à Madrid, le mercredi 22 août, par le duc de Lerme pour le roi d'Espagne, et par le duc de Mayenne, le vicomte de Puisieux et le baron de Vaucelas pour le roi très-chrétien. Comme les filles succèdent à la couronne d'Espagne, ce qui n'a pas lieu en France, le contrat portait, en la meilleure forme et avec les termes les plus précis qu'on avait pu trouver, renonciation de la princesse à toute espèce de droit souverain transmis par héritage, sauf le cas où, devenue veuve, sans enfants et rentrant en Espagne, ou bien se remariant par la volonté soit de son père, soit de son frère roi, elle reprendrait son rang d'hérédité. Le mariage devait être célébré par procuration à Madrid dès que l'infante aurait accompli sa douzième année (elle était née le 22 septembre 1601), et accompli par le roi de France en personne « quand l'infante « serait amenée et arrivée en France, et Sa Majesté jointe à « Son Altesse. » Le pape, comme entremetteur de cette alliance, était supplié de la bénir et d'en approuver le traité en l'insérant dans ses bulles, avec les approbations, écritures et jurements qui s'ensuivraient. Le contrat du mariage entre le prince d'Espagne don Philippe et la sœur aînée du roi Élisabeth (les Espagnols disaient Isabelle), fut signé à Paris le samedi 25 août en la chambre du roi au Louvre. Il portait même renonciation au nom de la princesse qu'on avait faite au nom de l'infante, même stipulation pour l'âge auquel le mariage serait accompli. Les noms inscrits au bas de l'acte étaient ceux du roi, de la reine, de la princesse, de la reine Marguerite, du duc de Pastrana, de l'ambassadeur d'Espagne, du prince de Condé, du prince de Conti, du comte de Soissons, du nonce du pape, de l'ambassadeur de Toscane, du duc de Guise, du chancelier et du duc de Bouillon. Ce qu'il y avait de parfaitement égal dans les deux contrats, c'était la dot. On s'était accordé à la faire fort mince, parce que, l'une et l'autre partie ayant à la payer, les deux sommes se compensaient actuellement, et comme il n'y avait lieu de compter réellement l'une ou l'autre

qu'en cas de veuvage, on ne trouvait pas juste de rendre beaucoup pour n'avoir rien reçu. La somme portée était de cinq cent mille écus, moyennant laquelle, des deux côtés, les princesses renonçaient à tout héritage paternel et maternel. Le douaire, pour la future reine de France, était de vingt mille écus par an, et l'augment de dot, qui en tenait lieu à la future princesse d'Espagne, du tiers de la dot convenue. Chacun des futurs devait fournir à sa femme cinquante mille écus de bagues et bijoux, et un entretienement « convenable à dame de si haute alliance et parentage. » Les deux ambassadeurs, après avoir rempli leur mission, retournèrent chacun dans leur cour, fatigués de cérémonies et chargés de présents. Les relations du temps disent que, pour célébrer ce joyeux événement, le roi d'Espagne fit sortir des prisons et relâcher des galères tous les Français qui avaient encouru cette peine en ses États ; il ne paraît pas qu'on ait pu en France rendre pareille courtoisie à ses sujets. Ce qu'il fit encore de plus gracieux, ce fut d'ordonner qu'à l'avenir la fête du roi saint Louis serait solennisée, dans les églises de son royaume, comme l'était le dimanche, et d'en offrir la première célébration aux Français de l'ambassade.

Nous avons vu que la signature du contrat à Paris avait réuni tous les princes et les plus hauts seigneurs. Il paraît que c'était là un effort ; car, dès le lendemain, le comte de Soissons partait pour aller tenir les états en Normandie, le duc de Bouillon pour se rendre à Sedan et le maréchal de Lesdiguières en Dauphiné. C'était au retour du premier que devaient s'exécuter les desseins concertés pour ruiner les ministres, et tout ce qu'on avait trouvé de mieux était que ce prince se portât à quelques voies de fait contre le chancelier. Cependant son voyage le calma quelque peu ; la satisfaction qu'il obtint de la cour à l'occasion d'un démêlé survenu entre lui et le maréchal de Fervaques, qui commandait à Quillebeuf, le ramena [11 octobre] plus doux et moins disposé à faire violence. Le conseil de son côté semblait s'être relâché du refus

opposé à ses prétentions sur le sujet de cette ville, dont il voulait à toute force avoir le gouvernement. Tout se préparait à un accord qui devait le contenter, au grand dépit, dit-on, du marquis d'Ancre, toujours obstiné à vouloir faire attaquer les ministres par ce prince, encore bien qu'on lui remontrât fort justement qu'il était bien mieux placé pour les détruire lui-même, ayant l'oreille de la reine ouverte à ses avis; lorsque le comte de Soissons, à peine revenu de Normandie, tomba malade dans sa maison de Blandy et y mourut en peu de jours [1<sup>er</sup> novembre], à l'âge de cinquante-six ans, laissant sa charge de grand-maître et un de ses gouvernements, celui de Dauphiné, à son fils unique encore enfant, qui nous laissera quelque temps oublier son nom.

Les réformés avaient toujours l'œil fixé sur la cour, et, dès qu'il y survenait quelque apparence de brouillerie, ils se tenaient prêts à en profiter. Nous avons vu le duc de Rohan mettre ses amis à la disposition du comte de Soissons, s'il lui prenait envie, comme il y semblait porté, de troubler le royaume. Il continuait à se tenir dans Saint-Jean-d'Angély, qu'il occupait véritablement malgré la reine, en dépit de ses volontés, et par suite d'un arrangement où l'autorité royale avait eu complètement le dessous. La réconciliation du duc de Bouillon et du maréchal de Lesdiguières avec ceux qu'on appelait les zélés du parti et qui le reconnaissaient pour leur chef, était toute à son avantage, puisque c'était vers lui et les siens que les dissidents revenaient. Dans cette position pourtant, il affectait de grandes appréhensions pour sa sûreté, à laquelle il intéressait les provinces voisines. Suivant un règlement fait à Saumur entre les réformés, et qui n'avait reçu aucune approbation du gouvernement, chaque province devait avoir un conseil, correspondant soit avec la généralité des églises une par une, soit avec de certaines agglomérations d'églises appelées colloques. Ce conseil était chargé, entre autres fonctions, de donner avis des choses qui touchaient la cause commune, à tous ceux de la province et aux provinces

contiguës. Si un de ces conseils se croyait en état de pourvoir seul à ce qui était nécessaire, il lui était enjoint de le faire, sinon, et « nommément pour le cas d'infraction notable à « l'édit ou d'attentat sur quelque place, » il devait requérir telles des provinces voisines qu'il jugerait plus à propos de l'assister, au nombre de trois pour le moins ; ces réunions partielles s'appelaient dans leur langage « cercles. » Or le duc avait obtenu que la province de Xaintonge appelât à son aide, pour délibérer sur le fait de Saint-Jean, les provinces limitrophes d'Anjou, Poitou, basse-Guyenne et la Rochelle. C'était une quatrième façon d'assemblée qui renaissait, après l'assemblée générale, les assemblées provinciales et le synode national. Au même temps où cette convocation se préparait sans bruit, un violent tumulte [5 septembre] éclatait à La Rochelle. « Le peuple, écrivait du Plessis Mornay, sur l'arrivée du sieur « de Coudray, conseiller au parlement, avait échappé à ses « magistrats de telle sorte qu'il l'avait chassé de la ville, le « prétendant chargé d'une commission au préjudice de ses « privilèges. » En d'autres termes, il s'était fait, dans la ville de La Rochelle, une sédition armée contre les magistrats, avec menaces particulières de mort pour l'un d'eux, par suite de laquelle un conseiller au parlement de Paris, Rochelois d'origine, échevin de la ville et ayant commission de la reine, s'était vu obligé de s'enfuir, au grand risque de sa personne, et non sans outrage pour le maire lui-même qui l'avait protégé. Le principal motif de cette émotion populaire était l'opposition qu'on croyait exister dans le conseil de la ville à la jonction demandée par la province de Xaintonge ; et ce soupçon, mêlé de divers bruits, s'était, comme à l'ordinaire, converti en explosion de haine contre une ou deux personnes. Il paraît que la cour prit encore en patience cet acte de violence publique ; peut-être le conseiller au parlement, qui en avait été surtout l'objet, n'était-il pas bien net ou de quelque mission d'espionnage, ou tout au moins d'imprudance personnelle. Tout le soin du conseil se porta seulement à empêcher

la réunion du cercle des cinq provinces. On réclama pour cela l'assistance du gouverneur de Saumur, qu'on avait depuis plus d'un an assez mal traité. Il la prêta très-loyalement, sur la promesse qu'on avait faite [octobre] de laisser le duc de Rohan tout à fait maître de la ville de Saint-Jean-d'Angély, ce qui ôtait le grief d'intérêt particulier et le prétexte d'inquiétude générale. Mais le duc de Rohan ne se faisait gloire d'être ni un sujet fidèle, ni un ami de la paix ; il voulait se montrer surtout chef de parti, intelligent, habile et suivant sa route. Comme tel, il agissait régulièrement en poussant un pouvoir qui montrait de la faiblesse, adroitement en montrant qu'une satisfaction personnelle ne pouvait le contenter. Le conseil de Xaintonge, qu'il dirigeait, contremanda bien l'assemblée, mais seulement pour la différer et lui donner indication d'un jour fixe à La Rochelle, c'est-à-dire en lieu plus sûr, derrière de bons remparts et sous la garde d'une population déjà soulevée. Pour qu'il ne fût plus dit que l'intérêt du duc en était le seul but, on y joignit dès lors un autre débat entre gouverneurs de place, qui regardait Aigues-Mortes dans le Languedoc et appelait une province de plus à la délibération. Sur ces entrefaites, un huissier de la chambre de justice de Nérac s'étant présenté à Saint-Jean pour citer le lieutenant affidé du duc de Rohan, y fut reçu à coups de bâton et d'épée. Toutes les propositions d'accommodement, émanées de la cour et communiquées à du Plessis Mornay, ne purent empêcher que l'assemblée convoquée se portât à La Rochelle ; ce fut donc avec elle que le député général des églises envoyé par la reine [20 novembre], et du Plessis Mornay qui l'accompagnait, eurent à négocier. Ce qu'ils venaient lui demander était qu'elle se dissipât, qu'elle cessât d'être, parce que son existence était l'offense la plus grave qu'on pût faire à l'autorité royale ; et, moyennant cette preuve d'obéissance, le roi devait accorder aux députés généraux en cour, ayant charge reconnue, à peu près tout ce qu'on lui demandait par voies illégales. Ils ne purent même obtenir cette déférence, et l'assemblée se main-



tint jusqu'à ce que les résolutions du conseil eussent reçu une forme authentique. La reine, voulant pousser jusqu'au bout la douceur, consentit à écouter [7 décembre] ce que le député général envoyé à La Rochelle lui rapportait de cette ville ; elle rejeta les demandes portées aux cahiers de cette prétendue assemblée, mais en ayant soin de dire que la plus grande partie de ces demandes, déjà présentée régulièrement par les députés généraux, leur avait été accordée, sauf celles qui contrevenaient formellement à l'édit de Nantes. En conséquence elle annonça que, sur ce point, ce qu'elle avait concédé et ce qu'on avait promis en son nom serait observé ; que, pour le regard des intérêts particuliers, il y serait fait droit dès que l'assemblée serait dissoute ; enfin qu'il serait publié une déclaration portant publication nouvelle de l'édit de Nantes, et annulation de tous actes faits à l'occasion des contraventions passées, sans qu'il pût en résulter blâme, danger ou dommage pour aucun. Cette déclaration, expédiée aussitôt [15 décembre] comme de propre mouvement, et les articles octroyés ne parurent pas encore suffire à l'assemblée, encore bien que le gouvernement assurât n'avoir plus rien à dire et se tenir prêt, s'il le fallait, « à la guerre. » Ce mot, lâché par le président Jeannin et sagement commenté par du Plessis Mornay, déterminâ enfin l'assemblée de La Rochelle à se séparer [9 janvier 1613], après avoir toutefois appelé dans son sein le duc de Rohan, qui jugea lui-même qu'on avait assez fait pour cette fois, et que ce n'était pas un mince profit d'avoir obtenu, par une procédure jugée illicite, plusieurs concessions refusées à l'assemblée autorisée de Saumur. Les principaux articles accordés portaient dispense d'ajouter le mot « prétendue » à ceux de « religion réformée, » tolérance des conseils provinciaux, exemption de la taille au profit des pasteurs. Dans le règlement des intérêts particuliers, le duc de Rohan obtenait tout pouvoir à Saint-Jean-d'Angély, et il était dit que les pensions de ce duc et de son frère seraient payées tant pour le passé que pour l'avenir.

Le prince de Condé n'avait pas peu contribué à faire terminer ce différend par la douceur, et le marquis d'Ancre s'en était lui-même utilement mêlé. Depuis la mort du comte de Soissons, c'était sur son neveu seul que reposait la part d'autorité qui revenait aux princes du sang dans le conseil, et cette part était devenue naturellement plus forte, quand il n'y eut plus à la distribuer entre deux. C'était aussi avec lui que se continuait l'intelligence des principaux seigneurs, ralliés par le comte de Soissons. Mais cette liaison, devenue plus puissante, s'était restreinte à un plus petit nombre. Le duc de Bouillon, le duc de Mayenne, le duc de Nevers y demeuraient seuls avec le marquis d'Ancre, toujours butté à déposséder les ministres. Les trois frères de Guise s'en étaient séparés, à cause de leur attachement pour le comte de Bellegarde. Elle semblait alors avoir tout crédit dans les affaires. La reine, qui s'en était servie dans les difficultés suscitées par les réformés, consentait volontiers à lui devoir la continuation de son repos. Les ministres avaient perdu faveur ; le duc d'Épernon était froidement traité. Comme les intérêts du prince de Condé étaient devenus le point de ralliement pour sa cabale, il chercha ce qu'il pouvait demander. Son oncle, gouverneur de Normandie, avait voulu avoir Quillebeuf ; gouverneur de Guyenne, il lui fallait le Château-Trompette à Bordeaux. Alors chacun de dire que la paix du royaume ne pouvait se maintenir tant que le prince de Condé n'aurait pas le Château-Trompette, et les ministres de porter la reine à le refuser par le motif que ce serait rendre le prince trop puissant. L'agent le plus remuant de cette association était alors le baron de Luz, gentilhomme attaché autrefois à la maison de Guise, maintenant affilié dans un parti, sinon contraire, au moins différent, et qui pouvait y porter tous les secrets d'ambition ou de famille dont il avait eu la confiance. La ruine du comte de Bellegarde était le prix que mettait le marquis d'Ancre à sa propre assistance, et le baron de Luz y travaillait de grand zèle. Tous ces motifs animèrent les princes de

Guise contre leur ancien serviteur ; l'aîné, qui avait quitté la cour pour se rendre en Provence, étant de retour, il fut résolu que le plus jeune se chargerait de la vengeance commune. Le chevalier de Guise ayant donc rencontré [5 janvier], dans la rue Saint-Honoré, ce gentilhomme déjà vieux faisant chemin en carrosse, mit pied à terre, cria au baron d'en faire autant, lui adressa quelques mots, tira son épée et lui en traversa la poitrine, remonta tranquillement à cheval, et continua sa promenade au petit pas. Son adversaire était tombé mort dans l'allée d'une maison où il avait voulu chercher secours.

Cette affaire intéressait grandement la reine, sous le rapport de l'autorité royale, mais davantage encore le prince de Condé, les seigneurs, le marquis d'Ancre, dans leur réputation et dans l'idée qu'on pouvait se faire de leur crédit. C'était donc plus qu'un de ces meurtres ordinaires pour lesquels on se donnait à peine le temps de simuler un combat ; c'était un défi de parti à parti, où la reine devait se prononcer. Cependant la cabale du prince de Condé parut s'abstenir, comme pour laisser à la reine tout l'embarras et toute la haine du châtiment. Son premier mouvement fut pour l'indignation et pour la volonté de punir. Tous les contemporains s'accordent à dire qu'elle versa en ce moment beaucoup de larmes, ce qui est le signe d'une passion plutôt vive que forte. Malherbe, qui voit toujours bien, disait en parlant de cette colère : « Elle « est trop violente pour être longue. » En effet, elle avait d'abord voulu livrer le chevalier au parlement ; le chancelier ne l'ayant pas secondée en cette résolution assez promptement pour qu'elle fût suivie, son ressentiment s'usa dans les longues délibérations de ses ministres qui lui conseillaient l'indulgence. En même temps, par une de ces bizarres conversions que peut seule expliquer l'absence de tout intérêt sérieux dans les divisions d'une cour, la maison de Guise, menacée par le courroux de la reine et cherchant appui autre part, se réconciliait tout à coup avec le prince de Condé, par le moyen du marquis d'Ancre. De sorte que le défunt ne se

trouvait plus avoir laissé d'amis, et que tout le monde se réunissait pour obliger la reine à pardonner, ou pour lui devenir hostile si elle ne pardonnait pas : d'où Malherbe tirait fort raisonnablement cette morale, que « qui est mort a tort. »

Cependant tout cela ne pouvait finir sans qu'il y eût quelqu'un de dupé ; ce fut, à ce coup, le prince de Condé et sa cabale. Après s'être uni aux princes de la maison de Guise sur le cadavre encore fumant d'un de ses serviteurs, le prince de Condé crut pouvoir produire hautement [11 janvier] sa demande du Château-Trompette. On peut dire qu'alors la reine n'avait plus personne avec elle. Elle avait éloigné la maison de Guise ; le duc d'Épernon mal traité se tenait fièrement à l'écart. Ses ministres étaient décontenancés et presque en disgrâce ; il ne s'en était fallu pour les remplacer que d'un accord sur le choix de leurs successeurs. A cette exigence impatiente du prince, jetée au milieu d'un tel embarras, ils reprennent courage et sollicitent un entretien particulier. Offensée elle-même de se voir ainsi pressée, elle avait résolu d'enlever au prince le duc de Guise, le duc d'Épernon, et de porter vers eux toute sa faveur. Le comte de Bassompierre, qu'elle chargea de cette négociation, s'y montra aussi habile et aussi actif qu'il a mis d'esprit et de verve à en raconter le succès. En vingt-quatre heures tout fut terminé. Le marquis d'Ancre, voyant la reine [12 janvier] en conférence intime avec le président Jeannin dans les jardins du Luxembourg, fut tout surpris de ce que la consigne de ne laisser approcher personne s'étendait jusqu'à lui. Le même jour, en entrant dans le cabinet de la reine, il aperçut le duc d'Épernon assis auprès d'elle. Le lendemain, les trois ministres étaient enfermés avec la reine, lorsque le prince de Condé se présenta, sans pouvoir être admis, à sa porte. L'union était faite, sous l'autorité de la régente, entre ses conseillers et ses premiers amis. Le duc de Guise y avait gagné cent mille écus, la princesse de Conti un bénéfice, le chevalier de Guise la lieutenance-générale du gouvernement de Provence, en supplément de

son pardon. Le duc d'Épernon seul ne voulut rien, que le retour de l'affection qui avait paru se détacher de lui.

Le meurtre du baron de Luz restait ainsi sans vengeance. Il avait un fils, encore novice aux armes, sans charge ni emploi dans le royaume. Ce jeune homme voulut demander à son épée la justice qu'une subite révolution de la faveur venait de lui refuser. Il envoya un cartel au chevalier de Guise [31 janvier], jugeant bien que son deuil suffirait à remplir la distance qui existait entre lui, simple gentilhomme, et un prince de la maison de Lorraine. Le chevalier se serait peut-être battu à moins. Il accepta donc la partie sur-le-champ, suivit le porteur du cartel, et, accompagné du chevalier de Grignan, alla joindre le nouveau baron de Luz au faubourg Saint-Antoine. Le combat eut lieu entre quatre ; blessé trois fois, le chevalier de Guise tua le fils avec plus de peine, mais aussi heureusement qu'il avait tué le père, et dégagea son second qui allait périr. Alors on vit une contre-partie éclatante de ce qui s'était passé après sa première victoire. Le chevalier, au lieu de se cacher, reçut dans l'hôtel de son frère les félicitations de toute la cour. On célébra en vers, on raconta en prose, son double fait d'armes. La reine l'envoya visiter le jour même, le roi le lendemain ; tous les princes et seigneurs s'y portèrent à l'envi. Il y avait encore, dans cette famille si malheureuse, un héritage. Le baron était lieutenant du roi au bailliage de Dijon et en Bresse. Ces deux charges, à peine transmises du père au fils et devenues vacantes, furent disputées. La cabale du prince de Condé n'y put rien obtenir, et elles furent données à des protégés du comte de Bellegarde.

La faveur était maintenant déclarée au profit des princes de Guise, du duc d'Épernon et du grand-écuyer. La cabale du prince de Condé avait le dessous. Quant au marquis d'Ancre, il restait attaché à celle-ci de sa personne, de ses discours, de ses promesses, mais sans risque pour sa fortune, que l'attachement de la reine pour sa femme et pour lui mettait toujours à couvert. Il avait pris fort gaîment la petite révolution

opérée à la cour, et se donnait le plaisir de jouer le mécontent. Cependant le prince de Condé s'en prenait à lui des refus qu'on lui faisait ; le duc de Mayenne, qui s'était séparé des siens sur sa parole, se plaignait fort de n'y avoir rien gagné. Ni l'un ni l'autre ne voulaient croire que le favori fût sans pouvoir pour les servir. Vainement celui-ci leur disait-il qu'il avait offert de se dépouiller pour eux, et que la reine lui avait refusé la permission de céder son gouvernement de Péronne au prince de Condé. Ils jugèrent, avec raison sans doute, que le marquis n'avait pas dû faire de grands efforts pour appuyer cette proposition. Enfin, fatigués d'attendre, et après avoir passé l'hiver à la cour dans les divertissements comme si de rien n'était, ils prirent une résolution dont on fait honneur au marquis d'Ancre. C'était de s'en aller tous ensemble, les uns chez eux, les autres où leurs affaires particulières les appelaient, et de laisser s'user par le temps la passion de la reine pour ses amis, au lieu de l'échauffer par la contradiction. En ce cas il n'était nullement douteux, pensait-on, que les personnes maintenant favorisées abuseraient de leur crédit ; que la reine s'en dégoûterait, et qu'on les rappellerait bientôt eux-mêmes, comme il avait déjà été fait une fois. Quant au marquis d'Ancre, il devait rester pour leur donner avis des événements et empêcher qu'on n'entreprît rien à leur préjudice. En conséquence, le prince de Condé partit [12 mars] pour le Berri ; le duc de Mayenne alla conduire en Italie sa sœur qui devait épouser, à Florence, le duc d'Ognano ; le duc de Nevers, son beau-frère, l'accompagna ; le duc de Bouillon se rendit à Sedan, et le marquis d'Ancre leur fit croire qu'il veillerait aux intérêts de tous.

---



## CHAPITRE IV

Mort de l'empereur Rodolphe. — Mort du prince de Galles. — Mort de deux ducs de Mantoue. — Desseins du duc de Savoie sur le Montferrat. — Le marquis d'Ancre se sépare peu à peu du prince de Condé pour se rapprocher des ministres. — Il est fait maréchal de France. — Révolte déclarée du prince de Condé et de ses amis. — Manifestes. — Répliques. — Traité signé à Sainte-Menehould. — Convocation des états-généraux. — Continuation de la désobéissance en Bretagne. — Le prince de Condé exclu de Poitiers. — Voyage du roi dans les provinces. — Rétablissement de la paix en Bretagne. — Retour à Paris. — Apparence de réconciliation générale. — Majorité du roi.

[1615]

C'étaient là les événements du temps, et quelque jugement qu'on puisse faire de leur importance, on ne saurait les omettre ou les laisser obscurs, sans perdre la trace des faits historiques et en méconnaître l'enchaînement. Du reste, il faut dire que rien, au dehors du royaume, n'était venu distraire les esprits de ces intrigues et leur faire reproche de l'attention qu'ils y portaient. La mort de l'empereur Rodolphe, advenue le 20 janvier 1612, n'avait fait que transférer la couronne impériale sur la tête de son frère Mathias, déjà pourvu des royaumes héréditaires de sa famille : c'était un règne qui commençait, mais dans les mêmes conditions que celui qui venait de finir. L'Espagne n'avait pas eu d'autre pensée que ses deux mariages, qui lui rendaient communes les affaires de France. En Angleterre, le roi Jacques s'était surtout occupé d'un schisme naissant dans le protestantisme de Hollande, à l'occasion duquel il avait pris la plume. Il venait de marier sa fille

au jeune électeur-palatin Frédéric V, préférant cette alliance de religion semblable à celles qu'il pouvait trouver dans les races royales; et presque en même temps il avait vu mourir son fils aîné Henri, jeune prince de grande espérance, chéri des Anglais, recherché des réformés en tous pays, et qui promettait ou menaçait d'aimer le repos moins que n'avait fait son père. Le duc de Savoie, depuis qu'on avait contrarié ses projets sur Genève, était demeuré assez tranquille; cependant c'était de lui que devait venir le premier trouble extérieur. Dans une même année il était mort successivement deux ducs de Mantoue. Le premier, Vincent, avait laissé ses États à son fils François, et sa mort n'avait pas eu de plus grave résultat que de retarder le carrousel de Paris. François n'ayant survécu que dix mois à son père, sa succession [22 décembre 1612] devint une occasion de litige. Il avait eu de sa femme Marguerite, fille du duc de Savoie, plusieurs enfants dont il ne lui restait qu'une fille. Le duché de Mantoue étant fief masculin de l'Empire passait dès lors au cardinal Ferdinand, frère du défunt. Cependant on eut quelque temps l'espoir que sa veuve était enceinte, ce qui retarda la prise de possession. Le temps ayant fait cesser ce doute, les droits de Ferdinand ne paraissaient plus contestables. Mais le duc de Savoie était trop voisin pour ne pas se laisser aller à la tentation de chercher querelle. Il commença par réclamer sa fille et sa petite-fille; on lui répondit que la jeune princesse appartenait au duché de son père, et qu'elle avait besoin de sa mère pour l'y élever. Ensuite, il voulut faire valoir d'anciens titres qui lui appartenaient sur le Montferrat, l'un des États joints au duché; et, sans perdre plus de temps à négocier, il sortit une nuit de Verceil [22 avril], où il avait reçu un envoyé du cardinal Ferdinand, pour se jeter en armes dans le Montferrat, dont il enleva plusieurs places. Cette action intéressait l'Espagne, à cause de ses États en Italie; l'empereur, pour la suzeraineté de sa couronne sur le fief de Mantoue; la France, à raison de l'alliance qu'elle entretenait avec les princes

d'Italie, et encore par le lien de famille, le cardinal étant neveu de la régente, comme fils de sa sœur mariée au duc Vincent. Le duc de Savoie demanda l'approbation de toutes ces puissances pour ses prétentions ; le cardinal réclama leur secours en faveur de ses droits et de sa faiblesse.

Le duc de Nevers était alors en chemin pour conduire, avec le duc de Mayenne, leur sœur et belle-sœur à Florence. Il était de la maison de Gonzague, souveraine de Mantoue, et toutes ces morts venues coup sur coup le rendaient l'héritier le plus prochain du duché, après le cardinal et son unique frère. Il s'agissait donc presque de son bien. Ayant appris à Savone cette nouvelle, il quitta sa belle-sœur, ramassa quelques matelots, et, suivi des gentilshommes à son service, il alla se jeter dans Casal, que menaçait le duc de Savoie. En France, le premier effet de cette levée d'armes fut de rappeler à la cour les princes et seigneurs qui s'en étaient éloignés. Il y avait une résolution à prendre ; il fallait se prononcer entre le duc de Savoie et le cardinal duc de Mantoue. C'était une véritable affaire d'État, où les grands du royaume devaient nécessairement apporter leur avis. On vit donc revenir tour à tour le duc de Mayenne, le duc de Bouillon et le prince de Condé. La décision prise sur le sujet qui les avait ramenés, fut [28 mai] qu'on secourrait le duc de Mantoue, par le moyen du maréchal de Lesdiguières auquel on envoya ordre d'assembler une armée. Mais les Espagnols se hâtèrent d'accommoder le différend, avant que la France pût y intervenir. Le gouverneur de Milan, qui avait donné d'abord une assistance assez froide au duc de Mantoue, voyant le maréchal de Lesdiguières prêt à se mêler de la contestation, obligea le duc de Savoie à conclure un traité par lequel il promettait de rendre aux commissaires du roi catholique et de l'empereur tout ce qu'il avait pris dans le Montferrat, les hostilités de part et d'autre devant cesser sur-le-champ. Ainsi la guerre naissante en Italie fut en quelque sorte étouffée [18 juin], sans que la France eût eu le temps d'y prendre part.

Mais le prince et les seigneurs de sa cabale avaient repris leur poste à la cour, et les intrigues y recommençaient. Durant leur absence, il avait été entamé un projet d'union entre le marquis d'Ancre et les ministres, au moyen du mariage qui serait fait de sa fille, âgée de six ans, avec le petit-fils du secrétaire d'État de Villeroy. Le marquis ne l'avait accepté qu'à condition d'en informer le duc de Bouillon, parce qu'il ne voulait pas se séparer de ses amis. Le duc, qui en reçut la confiance à son retour, y donna volontiers les mains, mais sans en faire part à ses associés. Dès lors le marquis d'Ancre se trouva dans une position nouvelle, qu'il soutint avec beaucoup d'habileté. La reine affectait d'en être fort mécontente, en disait tout le mal possible, lui faisait très-froid accueil ; ce qui réjouissait singulièrement les seigneurs en crédit. Avec ceux de la cabale opposée, il exagérait lui-même le mauvais état de ses affaires, se désolait, se montrait réduit à bout et hors d'espoir. Une circonstance survint, qui rendit cette feinte presque une vérité. On avait surpris en Savoie des avis, envoyés au duc, de tout ce qui se décidait en conseil. L'auteur de cette correspondance hantait surtout l'antichambre du marquis, qu'on soupçonna quelque temps de trahison. Le coupable fut roué vif [31 mai] ; le marquis d'Ancre en fut quitte pour une explication avec la reine : mais ceux qui enviaient sa faveur ne l'en crurent pas moins perdu. L'habile Malherbe y fut trompé comme les autres : « La fortune a tourné sa « roue, écrivait-il [14 juin] ; si ceux qui étaient au-dessus ne « sont pas autant dessous, pour le moins sont-ils à côté et « prennent le chemin de descendre, à moins que cette même « inconstance ne les fasse remonter ; M. d'Épernon tient tou- « jours le haut du pavé. » Quand le marquis d'Ancre vit tout le monde bien persuadé de sa disgrâce, il se retira dans son gouvernement d'Amiens [27 juin] comme un homme devenu désormais inutile à ses amis.

Quelques mois se passèrent ainsi sans produire un seul fait qui indiquât nulle part de progrès ou de changement. Les ré-

formés étaient paisibles, sauf qu'un de leurs ministres, s'étant fait catholique, faillit être mis en pièces dans la ville de Nismes [juillet]. Les seigneurs et gentilshommes qui étaient partis dans l'espoir d'une guerre en Italie, retournaient à la cour, où le temps s'employait gaîment en fêtes, en parties de campagne, en mariages. Le marquis d'Ancre, revenu d'Amiens, parut s'être corrigé de ses liaisons avec la cabale du prince de Condé. En même temps, et sans qu'il semblât y contribuer, la reine se montra disposée à mieux traiter le prince et ses amis. Elle lui accorda la lieutenance de Poitou pour un de ses serviteurs, le comte de Rochefort. Le duc de Vendôme, contre qui elle s'était fort irritée parce qu'il avait voulu aller sans sa permission en Bretagne, fut rétabli dans ses bonnes grâces et envoyé en cette province pour y tenir les états. Cependant l'alliance du marquis d'Ancre avec les ministres s'avancait toujours secrètement. Enfin elle fut déclarée, à la grande surprise et confusion des ducs d'Épernon et de Guise, qui ne s'étaient aperçus de rien. Le contrat du mariage fut signé à Fontainebleau [10 octobre], devant la reine. De ce moment, la faveur personnelle, née de l'affection intime, jusque-là tracassière, intrigante, libre dans ses humeurs, incertaine dans sa marche, désireuse d'amitiés qu'il lui fallait servir et qui l'éloignaient de son origine, devenait étroitement liée au pouvoir réel, à l'autorité régulière. Le marquis d'Ancre, gâté par l'exemple de ceux qui l'admettaient à l'égalité, s'était comporté depuis trois ans comme s'il eût été fils de noble race, possesseur d'un riche patrimoine, maître d'une puissante clientèle. Il avait pris au mot le caprice de fortune qui le faisait grand seigneur. Maintenant il retournait au vrai de sa position, et il ne tarda pas à en avoir le profit. Le maréchal de Fervaques étant venu à mourir, le marquis d'Ancre fut pourvu à sa place de cette haute dignité militaire [20 novembre]. Sur ce fait, nous avons cherché vainement parmi les contemporains quelque trace de l'étonnement et de l'indignation qu'il nous semble avoir dû exciter. Il ne paraît pas que personne s'en soit ni

ému ni surpris. « On murmure, dit Malherbe, que le parlement fera quelques difficultés à la réception du maréchal d'Ancre, et il n'y aura pas faute d'instigations pour cela ; et moi je crois que chacun obéira aux commandements de la reine. » Or cette opposition qu'on prévoyait ne tenait nullement à l'indignité du gentilhomme florentin, au scandale d'une telle charge jetée sur un homme qui n'avait jamais conduit quatre soldats en campagne ; c'était tout simplement parce que, suivant les traditions de la monarchie, on prétendait que le parlement ne pouvait enregistrer aucune disposition des grands offices de la couronne durant la minorité d'un roi. Et, en effet, le nouveau maréchal ne s'y présenta pas pour prêter le serment ordinaire.

La question maintenant était de savoir si le maréchal d'Ancre, associé aux ministres, favoriserait le prince de Condé et ses amis, ou bien s'il passerait du côté opposé, ou enfin s'il se tiendrait indépendant et pour son propre compte entre les deux partis. Les premiers actes ne purent qu'entretenir le doute. Le comte de Bellegarde, son ancien ennemi, revint auprès de la reine, et le maréchal d'Ancre fit bon ménage avec lui. Mais en même temps le duc d'Épernon se voyait refuser une charge de gentilhomme de la chambre, créée autrefois à son profit, et qu'il voulait faire revivre pour son fils aîné le comte de Candale ; en raison de quoi il quitta la cour mécontent et se rendit à Metz. Le comte de Bassompierre, cet entremetteur zélé de l'accord fait entre les ministres et la maison de Guise, tomba complètement en disgrâce, et on l'accusa d'avoir voulu faire passer le traitement obligeant que la reine lui faisait, pour une de ces bonnes fortunes auxquelles il ne croyait devoir ni fidélité ni discrétion. Ce n'était là encore qu'un commencement de brouillerie qui se renfermait en quelque sorte dans le cabinet de la reine. Bientôt la mauvaise intelligence descendit jusque dans le conseil. La petite-fille du secrétaire d'État de Villeroy, mariée au fils du chancelier, étant venue à mourir, les deux beaux-pères se divisèrent pour



des querelles d'intérêt et passèrent bientôt aux reproches politiques.

A peine la cabale du prince de Condé vit-elle un peu de confusion dans le pouvoir qu'elle se résolut à éclater. Depuis trop longtemps on la tenait en attente, et tout le monde faisait son chemin devant elle, sans qu'il lui en revînt rien que quelques rares et mesquines gratifications. Elle voyait la faveur se porter de l'un à l'autre, élever celui-ci, abaisser celui-là, sans le moindre souci de ce qu'elle pouvait ambitionner. Elle prétendait avec quelque raison avoir fait le maréchal d'Ancre ce qu'il était, et il ne semblait pas en disposition de lui en tenir compte. Cependant le roi avançait en âge; encore quelques mois, et il aurait atteint ce que les lois du royaume appelaient sa majorité. A treize ans révolus, sa volonté allait acquérir pleine et entière force, sans conseil obligé, sans contestation possible, et toute résistance à ce qu'on lui aurait fait signer serait alors réputée rébellion. Il ne restait plus donc que ce court espace de temps pour obtenir quelque chose par la menace, et mettre l'apparence d'un droit dans la désobéissance. D'ailleurs un almanach, publié au commencement de l'année 1614, annonçait que, cette année « il y aurait de grands changements « dans l'État et que plusieurs princes seraient mécontents. » L'astrologue fut mis en prison et depuis condamné aux galères pour l'avoir dit. Mais il était à propos qu'il eût dit vrai; car le peuple y était préparé. Une de ses prédictions s'était déjà accomplie. Il avait écrit « qu'un martial, dans les premiers jours de janvier, jouerait un mauvais tour à son « fils; » or un vieux soldat venait de tuer le sien : donc la science du devin était avérée. Les princes et seigneurs voulurent en donner une preuve nouvelle. Sans qu'il leur eût été fait d'offense, dans le plus grand calme et parmi les plus insignifiantes frivolités de la cour, on vit tout à coup [janvier 1614] le duc de Nevers partir pour son gouvernement de Champagne, le prince de Condé pour Châteauroux, le duc de Mayenne pour Soissons, le duc de Longueville pour la Picardie, chacun

d'eux entraînant avec lui tous les gentilshommes de sa suite. Le duc de Bouillon, comme le plus calme et le plus sensé, resta quelques jours après eux pour justifier et expliquer leur départ, puis les suivit en faisant mine de vouloir les ramener. Le duc de Vendôme demeuré à Paris, mais avec bonne envie de partir, fut arrêté et conduit au Louvre, d'où il trouva bientôt moyen de s'échapper [11-20 février].

Cette retraite, où l'on trouvait le secret et l'ensemble qui caractérisent les projets sérieux, s'annonçait d'ailleurs comme devant réunir bientôt en un lieu désigné tous ces princes et seigneurs pour aviser aux désordres de l'État. La reine alarmée s'empressa d'écrire [15 février] à tous les parlements, aux gouverneurs et officiers des villes, pour les prévenir de cet événement. « J'avais cru, disait-elle, que cet éloignement  
« des princes était plutôt pour visiter leurs maisons et se  
« donner le plaisir de la chasse que pour un autre dessein.  
« Néanmoins, ayant appris par le bruit commun qu'ils mon-  
« trent avoir quelque mécontentement, j'ai fait ce qui m'a été  
« possible pour m'en éclaircir, avec d'autant plus de soin  
« qu'ils me semblent en avoir moins de sujet. En effet, s'il  
« s'agit de leur intérêt particulier, je peux dire avec vérité  
« qu'ils ont toujours été autant bien vus, caressés, accueillis  
« et honorés, qu'ils le sauraient désirer raisonnablement.  
« Pour ce qui touche l'administration des affaires, il ne s'est  
« proposé, traité ou négocié aucunes affaires importantes  
« qu'ils n'y aient été appelés ; souvent même elles ont été  
« différées et remises pour attendre leur commodité et pré-  
« sence. » Elle rappelait ensuite que le royaume avait été ad-  
ministré, depuis la mort du roi, de manière à conserver le bien, grandeur et réputation de la couronne au dehors, par le maintien de toutes les alliances ; la paix, union, repos et tranquillité au dedans, par l'observation des édits de pacification et par tous les soins pris pour le soulagement des peuples ; de telle sorte qu'on ne saurait comprendre quel véritable fondement les princes ni autres pourraient prendre de se

plaindre, ni pour le général, ni pour le particulier. Enfin elle annonçait qu'elle allait envoyer vers le prince de Condé pour le convier et prier de revenir auprès d'elle, afin d'y tenir le lieu et le rang dus à sa qualité, et que, pour montrer clairement la vérité et sincérité de ses actions passées et rechercher les moyens de donner un bon ordre à l'avenir, elle avait résolu de « faire faire une convocation des principaux de tous les ordres et états de chaque province, afin d'en composer une notable assemblée. »

Il paraît, d'après ces dernières paroles, qu'on avait ou appris ou deviné que le prince de Condé et ceux de son parti voulaient se faire accréditer parmi le peuple en demandant la convocation des états-généraux, et on essayait de leur ôter ce moyen de recommandation en promettant d'avance ce qui allait être le principal objet de leurs requêtes. En même temps on faisait venir des troupes autour de Paris, et la reine rappela de Metz le duc d'Épernon, qui obtint pour son fils la charge qu'on lui avait refusée quelques mois auparavant. Mais tandis que le duc de Ventadour et le conseiller d'État de Boissise, envoyés par la reine, couraient inutilement après le prince de Condé jusqu'à Châteauroux, celui-ci se rendait à Mézières où était le rendez-vous des confédérés. Le lieutenant qui commandait dans la citadelle pour le marquis de la Vieuville, gouverneur du lieu, ayant refusé de leur en ouvrir les portes, le duc de Nevers, en sa qualité de gouverneur de la province, prétendit qu'il y avait dans ce refus mépris pour l'autorité du roi et rébellion ouverte. En conséquence il fit venir du canon qu'il emprunta de Sedan, força cette place mal défendue à capituler, et rendit compte à la reine [19 février] de ce qu'il avait fait « pour son service, » en demandant que celui dont le lieutenant tenait ses ordres fût puni de son insubordination. Avec cette étrange relation, la reine reçut une longue lettre du prince de Condé datée aussi de Mézières, dont une copie était adressée au parlement avec prière de « l'assister en une si louable et raisonnable entreprise. »

Le parlement fit remettre à la reine le paquet sans l'ouvrir. Une autre lettre du prince à son oncle le prince de Conti l'exhortait à seconder, « là où son indisposition le retenait, « les justes desseins de ceux qui tendaient sans armes à la « réformation de l'État. »

Le prince, dans son manifeste, commençait par protester de son affection pour le service du roi et le bien du royaume. Il l'avait prouvée, disait-il, du vivant du feu roi, par son absence nécessitée ; depuis sa mort, par son prompt retour auprès de la reine. Longtemps il avait dissimulé les déplaisirs que lui causaient des désordres assez fréquents, afin d'empêcher les mouvements d'où la guerre aurait pu naître ; mais désormais la ruine de l'État serait imminente, s'il n'y était prudemment et vertueusement pourvu par l'avis de plusieurs princes, seigneurs, ecclésiastiques, officiers de la couronne et cours souveraines. S'il n'avait pas déclaré cette nécessité devant la reine elle-même, c'est qu'il la voyait entourée et préoccupée d'un petit nombre de gens qui voulaient régner dans la confusion, se partissant l'administration de ce florissant État, sans appeler aux délibérations les princes et officiers de la couronne, apportant leurs résolutions toutes faites de leur logis au cabinet, pour ensuite les notifier aux princes, entre lesquels ils suscitaient des envies et divisions, favorisant les uns et reculant les autres, faisant deux partis pour en avoir un à leur dévotion. « Plût à Dieu, ajoutait-il, qu'il « m'eût coûté partie de mon sang et que vous eussiez assem- « blé les états-généraux incontinent après le décès du roi que « Dieu absolve ! Vous seriez en plus grande et aussi juste au- « torité au gré de l'Église, de la noblesse et du tiers-état. La « France n'eût perdu le généreux nom d'arbitre de la chré- « tienté acquis si glorieusement par le défunt roi. »

Il énumérait ensuite tout ce qui lui semblait contraire aux intérêts de l'État ; le mariage du roi et de sa sœur conclu avant l'âge fixé par la loi de Dieu et sans que tous les ordres du royaume l'eussent approuvé ; les parlements empêchés

dans le libre exercice de leurs charges ; les gouvernements confiés à des personnes incapables ; les ecclésiastiques divisés par de vaines disputes ; l'autorité des prélats violée ; les emplois donnés par faveur et par argent ; les ambassadeurs choisis de même, et chargés d'instructions secrètes ; les alliances politiques négligées ; les traités avec le duc de Savoie rompus sans mûre délibération ; les réformés excités à la révolte par des inquiétudes et des divisions ; les places fortes appartenant au roi rachetées de ses deniers ; les dons immenses prodigués à personnes indignes ; les principales dignités distribuées entre un petit nombre. Il représentait ainsi les plaintes et clameurs des trois états. « L'église n'a plus sa splendeur ; « nul ecclésiastique n'est employé aux ambassades et n'a plus « rang au conseil ; la noblesse, appauvrie et ruinée, est « maintenant taillée, bannie des offices de judicature et de « finances, faute d'argent, privée de la paye des gens « d'armes, et esclave de ses créanciers ; le peuple est sur- « chargé par des commissions extraordinaires, et tout tombe « sur les pauvres pour les gages des riches. » Quant aux princes et officiers de la couronne, « on les éloigne, on les « maltraite, et je suis presque désigné comme perturbateur « du repos public. On veut persuader à Votre Majesté de s'ar- « mer ; mais considerez que nous procédons par très-hum- « bles supplications, et quelles malédictions la France don- « nera à ceux qui mettront les premiers les armes à la main. » Il finissait par supplier la reine, en sa qualité de premier prince du sang, en l'état qu'il était et sans armes, de convoquer les états-généraux libres et sûrs dans trois mois au plus tard, et cependant de retenir toutes choses en état pacifique ; promettant, de son côté, que ni lui ni les siens n'attenteraient rien contre la paix, s'ils n'étaient provoqués à repousser des injures faites par leurs ennemis au roi et à l'État ; comme aussi il la conjurait de suspendre l'exécution des mariages conclus avec l'Espagne jusqu'à l'assemblée des états-généraux.

Il y avait certainement dans ce langage une imitation assez fidèle des proclamations qui précèdent ordinairement les guerres civiles, et un contemporain compare justement les plaintes du prince de Condé à celles que faisaient entendre, sous le règne de Louis XI, les chefs de la ligue pour le bien public. Mais les temps n'étaient plus les mêmes. Les princes n'entraînaient plus dans leurs projets une armée de sujets dociles. Il leur fallait, pour gagner des partisans, les rallier autour de quelque intérêt. Aussi prévoyait-on avec raison que cet orage serait facilement apaisé. « Les peuples, disait Malherbe, demeurent partout en obéissance, et de rien faire sans eux il n'y a pas moyen. » Nous remarquerons encore que, dans cette énumération de griefs assez vive du reste, et résumant tout ce qu'on avait pu rassembler de plaintes pendant quatre ans, il ne se trouvait rien qui désignât le maréchal d'Ancre, ou même qui pût s'appliquer nécessairement à lui. Tout était contre les vieux ministres, auxquels on reprochait « d'avoir cherché à faire durer une apparence de repos tout juste le temps qui leur restait à vivre. » Et dans le fait, le prince et ses amis auraient été mal venus à déclamer contre un homme qui était la veille dans leur amitié, dans leurs intérêts. Ce fut le public qui mit le nom de Concini parmi les torts de la régente, bien avant qu'aucun homme, ayant le moindre accès à la cour, se crût le droit d'en médire.

Cependant les volontés de la reine variaient, suivant qu'elle écoutait le secrétaire d'État de Villeroy et le président Jeannin qui demandaient qu'on marchât vers les princes avec une armée, ou le chancelier de Sillery qui conseillait de les gagner par quelques satisfactions. Le nouveau maréchal appuyait cet avis pacifique, soit à cause de ses engagements avec les princes, soit pour ne pas laisser aux ducs de Guise et d'Épernon l'occasion de se rendre utiles, soit enfin dans la prévoyance de ce blâme populaire qu'il savait bien devoir s'en prendre à lui, homme nouveau, étranger, créature d'une femme, de tout ce mal dont les princes ne lui attribuaient rien



encore. Il fut question d'abord de mesures énergiques; on fit une levée de six mille Suisses; la reine parlait d'aller en Champagne avec trente-six mille hommes; le jeune roi s'enflammait à l'idée d'une guerre; « un jour il se fit armer de « toutes pièces, et refusa longtemps de se laisser ôter son « casque pour se coucher. » Mais ces démonstrations firent bientôt place à de plus timides desseins. La reine crut devoir répondre à la lettre du prince de Condé, par une apologie de sa conduite qu'elle lui adressa [27 février]. Rien ne manquait à cette justification, ni les raisons solides, ni les récriminations piquantes; on pouvait douter seulement qu'il convînt à l'autorité royale de se défendre par des arguments et des épigrammes, même lorsqu'en toute vérité elle avait la raison et devait avoir les rieurs pour elle. Ensuite la reine envoya vers les princes le président de Thou, ami du prince de Condé et parent du duc de Bouillon, qui fut obligé de subir à Sedan la représentation d'une comédie satirique contre le gouvernement, et qui leur fit agréer [18 mars] la proposition d'une conférence dans la ville de Soissons, où ils auraient garnison à eux, avec une petite armée des leurs dans le voisinage.

Tout s'accordait néanmoins pour rassurer la reine sur les suites de cet éclat. Les parlements, les seigneurs et les villes restaient fidèles. Ses alliés lui offraient leur assistance. Les princes sollicitaient en vain les réformés. Le duc de Rohan, toujours animé contre le duc de Bouillon, et bien persuadé qu'il ne s'agissait pas d'une guerre sérieuse, refusait de s'engager avec des gens qui ne voulaient que traiter. Le duc de Vendôme, après son évasion, n'avait pas suivi les autres princes. Il s'était rendu dans son gouvernement de Bretagne, où déjà était arrivé [1<sup>er</sup> mars] le duc de Montbazou envoyé par la reine pour y commander. Il y trouva les villes fermées, la province en armes sous la conduite de ses lieutenants, et ne put aller plus loin que son château d'Ancenis. Comme il rassemblait déjà quelques troupes, le roi écrivit [12 mars] au parlement de Bretagne pour qu'il empêchât toutes levées, et

qu'il défendit spécialement « à la compagnie de son frère naturel le duc de Vendôme, de monter à cheval sous son enseigne, à peine d'être criminelle de lèse-majesté. » Le parlement rendit un arrêt conforme à cette invitation [17 mars], et enjoignit en outre à tous les seigneurs, gentilshommes et autres sujets du roi, de se porter promptement auprès de ses lieutenants en armes et équipages. Le duc de Vendôme se plaignit à la reine elle-même de cet arrêt [27 mars], « tenant, « disait-il, du naturel de la plume qui va bien vite et des « personnes qui l'ont donné, lesquels concluent aisément au « sang, parce qu'il n'y va jamais du leur. » Du reste il essayait de se justifier en se montrant tout à fait désarmé, et en désignant comme l'auteur de tout ce trouble « le chef d'une « faction enracinée, qui avait porté les armes contre Henri IV, « et qui voulait aujourd'hui être envoyé avec une armée « contre un de ses enfants, pour le dépouiller de la charge « qu'il avait reçue de son père ; » c'était nommer clairement le duc de Guise.

Le temps fixé pour la conférence de Soissons arrivait. La reine y envoya le duc de Ventadour, le président Jeannin, le président de Thou, les conseillers d'état de Boissise et de Bullion. Les princes s'y rendirent avec une escorte qui pouvait passer alors pour une armée. Ils obtinrent dès l'abord [14 avril] les principales conditions qu'ils proposaient : la convocation des états-généraux, la surséance des mariages conclus avec l'Espagne jusqu'à la majorité du roi, et le désarmement des troupes qui avaient été levées de part et d'autre. Puis, comme les forces du roi en Champagne venaient de s'augmenter par l'arrivée des Suisses que commandait le comte de Bassompierre, récemment pourvu de la charge de colonel-général, le prince de Condé se retira à Sainte-Menehould avec le duc de Nevers, laissant aux ducs de Bouillon et de Mayenne le soin de terminer le traité. Les habitants de cette ville se mirent aux genoux du duc de Nevers, pour le supplier de ne pas venir chez eux ; mais il répondit que rien ne pouvait l'empêcher

à entrer dans les places de son gouvernement, et l'approche de ses troupes fit reconnaître son droit. Ceux qui voulaient la guerre représentèrent cet acte comme une rupture insolente du traité ; mais on revient difficilement de la faiblesse. La reine envoya de nouveau vers le prince, et choisit, pour mieux le gagner, un homme de sa maison. Le prince demanda que les commissaires du roi vissent le joindre à Rethel (d'où il les attira ensuite jusqu'à Sainte-Menehould), avec une commission expresse qui leur fut en effet délivrée pour achever l'accommodement. Le duc de Ventadour et le président Jeannin partirent donc de nouveau [4 mai], portant les résolutions de la reine sur les demandes particulières des confédérés ; car celles qui regardaient le public étaient depuis longtemps accordées.

Il semblerait, à voir cet empressement, que les plus grands dangers menaçaient la régence, que les peuples allaient se soulever, l'étranger envahir la France. Tout était paisible au contraire. L'armée du roi assemblée en Champagne sous les ordres du marquis de Praslin était de beaucoup la plus nombreuse ; les réformés demeuraient tranquilles ; les princes n'avaient de forces que pour ravager le pays par lequel ils passaient, à l'ombre d'une suspension d'armes fort commode pour le pillage. Ce qui semble avoir préoccupé l'esprit de la reine, c'était le désir d'achever sans guerre, sans éclat, par les mêmes moyens qui l'avaient jusqu'alors assez bien servie, cette régence douce et pacifique dont le terme légal n'était plus éloigné que de quelques mois. A cela elle avait mis sa gloire ; c'était son système propre, ou, si l'on veut, son caprice obstiné. Il faut joindre encore à ces motifs les conseils différents et les rivalités d'ambition qu'elle trouvait autour d'elle ; puis enfin l'essor hardi que prenait la polémique des pamphlets, commencée d'abord avec avantage par la cour elle-même, mais qui ne s'était pas contenue longtemps dans les limites où le manifeste des princes l'avait placée. Le bon sens des peuples se trompe souvent sur ce qui est, mais rarement sur ce qui doit être. La simple logique du vulgaire avait conclu que les princes s'irri-

taient surtout de l'élévation subite du maréchal d'Ancre; et, quoi qu'ils en pussent dire ou taire, c'était surtout cette cause qu'on prêtait à leur mécontentement. Aussi déjà voyait-on, dans les écrits publiés pour leur service, s'élever de violentes clameurs contre le favori, et de malignes insinuations monter jusqu'à l'honneur de la reine. Les écrivains de la cour furent obligés de publier une « Défense de la faveur contre l'envie. » Mais ce n'était là qu'une discussion froide, sensée et judicieuse. Les traits malins avaient plus d'effet, et il semblait urgent de les étouffer.

Avec une pareille pensée on comprend qu'aucune humiliation ne devait coûter; aussi l'autorité du roi fit-elle tous les frais de la réconciliation. Dans les articles signés [15 mai] à Sainte-Menehould, il fut dit que les états-généraux seraient convoqués à Sens le 25 août, que des fortifications gênantes pour les princes, à Mézières et en Bretagne, seraient démolies, que les troupes levées de part et d'autre seraient licenciées et les étrangers conduits hors du royaume. Le prince de Condé devait garder en dépôt, jusqu'après la tenue des états-généraux, la ville et le château d'Amboise; on permettait aux ducs de Nevers et de Mayenne de maintenir, jusqu'à la même époque, un supplément de garnison dans les villes de Mézières et de Soissons; le duc de Vendôme était rétabli dans son gouvernement, et toutes lettres contraires révoquées. La reine s'engageait à écrire aux parlements et aux alliés pour approuver tout ce qu'avaient fait les princes. Enfin elle promettait de payer quatre cent cinquante mille livres pour les indemniser de leurs dépenses à l'occasion de ce mouvement. Et les princes, de leur côté, déclaraient se départir de toute ligue et association avec qui que ce fût, tant dedans que dehors le royaume. Nous ne parlons pas des pensions, des gouvernements, des charges, qui furent encore accordés et qui formèrent les conditions secrètes. Le duc de Nevers seul fit stipuler dans le traité même la survivance du gouvernement de Champagne pour son fils. Une lettre particulière de la reine an-

nonça que le mariage du roi serait retardé jusqu'à sa majorité.

La reine exécuta fidèlement tout ce qu'elle avait promis. Le château d'Amboise fut remis au prince de Condé ; on tira de la Bastille pour payer les mécontents un million de livres, qu'on avait demandé à la chambre des comptes pour les combattre. La reine écrivit aux parlements qu'elle était satisfaite et que tout devait rentrer dans l'ordre. Les lettres pour la convocation des états-généraux furent publiées ; à Paris notamment, il y eut invitation [27 juin] « de par le prévôt des  
« marchands et les échevins, aux bourgeois et marchands,  
« manants et habitants de la ville et des faubourgs, de déposer en l'Hôtel-de-Ville leurs plaintes et remontrances, soit  
« ès-mains des personnes à ce commises, soit dans un coffre  
« ouvert en forme de tronc, pour en être ensuite dressé le  
« cahier. » Les ducs de Longueville et de Mayenne furent les seuls qui revinrent à la cour. Les autres princes et seigneurs se rendirent dans leurs maisons ou gouvernements, dédaignant même le triomphe de leur retour. Malherbe raconte que le jeune roi du moins montra en cette occasion quelque dignité. Un gentilhomme lui ayant apporté une lettre du prince de Condé, il le reçut froidement, prit sa dépêche, la lut, et partit pour aller entendre vêpres sans dire un mot à l'envoyé.

Le duc de Vendôme, bien que compris dans l'arrangement, et ayant eu cause gagnée par contumace, refusait pourtant de se soumettre au traité en quittant les armes et en démantelant les places qu'il avait fortifiées. On lui envoya le marquis de Cœuvres, son oncle, pour lui faire entendre raison. Celui-ci, qui craignait de se compromettre, s'y porta nonchalamment, et le duc, s'étant débarrassé de lui par quelques vagues paroles, se rendit encore maître de Vannes [15 juin] par la connivence du gouverneur. Il fallut alors que le marquis revint à la charge, et le duc lui promit désormais d'obéir à ce qui avait été convenu pour lui. En même temps une querelle s'élevait à Poitiers entre le prince de Condé et l'évêque de cette ville. Le prince n'avait pas perdu de temps pour se faire remettre la

ville d'Amboise qu'on lui donnait en dépôt. Il s'y était aussitôt posté; de là, il communiquait avec le Poitou réformé et, par l'autre côté de la Loire, avec le duc de Vendôme en Bretagne. Un de ses serviteurs, qui cabalait pour lui à Poitiers, ayant été assailli et blessé dans une querelle, le prince voulut envoyer de ses gens dans la ville, dont l'évêque ferma les portes [22 juin]. Les ecclésiastiques étaient en grand nombre dans Poitiers, et, suivant une relation du temps, il y avait des capitaines de leur ordre qui commandaient aux compagnies bourgeoises. L'évêque avait donc de quoi se défendre contre le prince, et, pour en être plus assuré, il fit mettre dehors le gouverneur. Le prince, s'étant présenté en personne devant la ville, fut obligé de se retirer en voyant les remparts bien garnis de gens disposés à faire feu sur lui. Alors il se plaignit à la reine, et, en attendant justice ou force, il se mit à piller les maisons de campagne qui appartenaient à l'évêque et à ses amis.

Ainsi la révolte continuait en Bretagne et le trouble naissait en Poitou. Cette fois la reine, qui venait [4 juillet] de faire vérifier au parlement des lettres-patentes pour la décharge des princes en raison des faits antérieurs au traité de Sainte-Menehould, résolut d'achever son œuvre de douceur par l'autorité. Des troupes eurent ordre de marcher vers la Bretagne et du côté de Poitiers. La reine se mit elle-même en chemin avec le roi son fils. Arrivée à Orléans, elle envoya vers le duc de Vendôme, qui promit de se soumettre, et vers le prince de Condé, qui se retira mécontent à Châteauroux, après avoir essayé en passant d'entraîner le duc de Sully et le duc de Rohan dans quelque entreprise. Ce voyage, fait si tard et après tant de concessions, put montrer à la reine quelle facilité elle aurait eue à dissiper le parti qui lui avait dicté des lois. La seule présence du jeune roi, que les provinces croyaient faible et malade, suffit pour réveiller l'enthousiasme des populations. Sur son passage il ne trouvait qu'obéissance; à Amboise même, ceux qui gardaient la ville pour le prince



de Condé lui en apportèrent les clefs, quoique les deux princesses, mère et femme du prince, se fussent hâtées d'en déloger pour ne pas être contraintes d'y recevoir la cour. A Châtellerault, ville de sûreté pour les réformés, la garnison se retira pour faire place aux troupes du roi pendant son séjour. On alla ensuite à Poitiers, où les magistrats furent rétablis dans leurs charges, mais où l'on changea le lieutenant du roi pour la province de Poitou, dévouée au prince de Condé. Le duc de Rohan s'y rendit de Saint-Jean-d'Angély pour saluer le roi et l'assurer de sa fidélité. Puis, comme la reine vit toutes choses lui réussir, elle poussa jusqu'à Nantes où les états de Bretagne devaient bientôt s'assembler. Loudun et Saumur lui firent le même accueil qu'avait fait Châtellerault. On croyait trouver le duc de Vendôme à Angers ; mais il s'était retiré dans la Basse-Bretagne. La reine, après s'être mise en règle avec lui par la publication au parlement de deux déclarations successives, portant rétablissement de ce prince dans son gouvernement et abolition de ce qu'il avait fait depuis comme avant le traité dans lequel il était compris, ouvrit les états où le duc de Rohan présida pour la noblesse. Elle entendit ensuite les plaintes fort nombreuses qui s'élevaient contre le gouverneur absent, à raison des vexations et violences commises par les gens de guerre. On lui demandait de ne pas laisser comprendre dans l'édit d'abolition les crimes commis envers les particuliers, tels que « les rançons imposées aux « maris et pères pour le rachat de leurs femmes et filles, ou « pour sauver du feu les moissons, les maisons et les titres, « les incendies, sacrilèges, gênes ordinaires et extraordinaires, violements et autres cas exécrables ; » la reine accorda gracieusement aux états cette exception à sa clémence, qui demeurerait entière pour les seules offenses commises contre elle. Elle leur octroya encore plusieurs demandes de même espèce, en haine et en défiance du duc de Vendôme, qui se décida enfin [24 août] à venir faire sa soumission.

Après cette heureuse expérience de ce que pouvait faire une

simple démonstration de volonté, le roi revint à Paris, où il fut reçu comme en triomphe. Les devises qui décoraient son passage lui donnaient le titre de « pacifique et très-juste, » et appelaient sa mère « modératrice de la paix et de la guerre. » La première femme de Henri IV écrivait alors à un seigneur du parti des princes : « Il est incroyable combien le roi a crû  
« de corps et d'esprit dans ce voyage ; il entend à cette heure  
« toutes ses affaires, et est prince qui se voudra rendre fort  
« absolu et promet de se faire bien obéir. Il ne fera pas bon  
« de se jouer à lui dorénavant. » Le moment était venu, en effet, de faire valoir la personne de Louis XIII. Il atteignait l'âge auquel l'ordonnance de Charles le Sage a fixé la majorité des rois. Le dernier jour de sa treizième année [27 septembre] le faisait sortir de tutelle, et, par une de ces fictions sur lesquelles presque tout l'ordre social est fondé, le rendait désormais capable de gouverner son royaume. Le premier acte qui annonça le passage de la régence au règne [1<sup>er</sup> octobre] fut une déclaration signée Louis, confirmative de l'édit de Nantes, ainsi que des lois et règlements rendus contre les duels et les blasphèmes, avec défenses à tous sujets du roi d'entrer en ligues et associations tant dedans que dehors, et à ses officiers ou pensionnaires de prendre gages ou pensions de quelque prince ou seigneur que ce fût. Le jour suivant [2 octobre], le parlement se tint prêt à recevoir le roi en son lit de justice. Il y eut pourtant, à ce commencement d'autorité souveraine, un assez mauvais présage ; ce fut que, dans la chambre même du roi, des contestations s'élevèrent pour les rangs que l'on allait prendre. Cette jalousie descendit jusqu'aux valets de pied, qui se disputèrent dans la rue avec les pages de la grande écurie sur la place qu'ils devaient tenir, et il fallut que le roi donnât l'ordre d'infliger « au plus mutin  
« une douzaine de coups de bâton. » Le roi se rendit au Palais, en passant devant la statue équestre de son père, nouvellement arrivée de Toscane. Le prince de Condé l'accompagnait ; mais il manquait déjà auprès de lui cinq de ceux qui avaient assisté

à la proclamation de la régence : son frère d'Orléans, le comte de Soissons, le duc de Mayenne, le prince de Conti, qui avait terminé six semaines auparavant sa vie malade, et enfin le connétable de Montmorency, mort depuis le mois d'avril. Le roi prit place à côté de sa mère, et, après elle, son jeune frère récemment baptisé du nom de Gaston, le prince de Condé, le jeune comte de Soissons, les ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Épernon, de Ventadour, de Montbazou, les maréchaux de la Châtre, de Lavardin, de Boisdauphin et d'Ancre, le marquis de Rosny grand-maître de l'artillerie, le baron de Souvray, ancien gouverneur du roi ; à ses pieds était le duc de Mayenne, grand-chambellan. La reine-mère prononça quelques mots pour témoigner qu'elle se trouvait heureuse de remettre à son fils la conduite de ses affaires, et l'assurer de la fidélité qu'il trouverait toujours en elle. Le roi la pria de lui continuer encore ses soins, tant pour sa personne que pour son gouvernement. Puis le chancelier, le premier président et l'avocat-général Servin firent leurs harangues, et la solennité se termina par la vérification de la déclaration scellée la veille.

Maintenant le roi majeur allait avoir affaire aux états-généraux. On en avait retardé l'assemblée de quelques semaines, tout exprès pour qu'ils trouvassent l'autorité complète et dans une seule main. En même temps que les députés arrivaient à Paris, la cour se garnissait aussi de ses princes et seigneurs. Le duc d'Épernon et les frères de Guise y tenaient toujours le premier rang dans la faveur de la reine, qui, pour n'être plus obligée aux fonctions du gouvernement, n'en était que plus considérée. La maison de Guise seulement avait perdu son valeureux champion ; le chevalier, quelques mois auparavant, se trouvant en Provence [1<sup>er</sup> juin], avait voulu s'amuser à faire partir un canon qui creva, de sorte que l'heureux vainqueur des deux barons de Luz s'était tué de sa propre main. Le maréchal d'Ancre se tenait désormais uni aux deux seigneurs favorisés, et se vantait même au prince de Condé d'être « devenu guisard. » Aussi trouvait-il assis-

tance empressée de leur part dans l'occasion. Comme le bruit s'était répandu que le duc de Longueville l'avait fait appeler, au sujet d'un différend survenu dans Amiens entre les soldats de la citadelle et ceux de la ville, « peu s'en fallut, dit Malherbe, que toute la cour ne s'offrit à lui ; les ducs de Guise et d'Épernon y furent des premiers. » Le prince de Condé et le duc de Mayenne se trouvèrent quelques jours seuls de leur parti à la cour ; le duc de Nevers y arriva ensuite, puis le duc de Bouillon, le duc de Vendôme, et enfin, comme pour offrir aux députés des provinces le spectacle d'une réconciliation entière, on y vit reparaitre le duc de Sully. La plupart des princes étant jeunes, il ne fallait pas grande sollicitation pour que le plaisir au moins les réunît. Mais aussi le rapprochement de toutes ces existences fières et bruyantes fournissait de fréquentes occasions pour les querelles. A défaut des maîtres, les valets s'y portaient volontiers. Les pages du prince de Condé s'avisèrent [octobre] de provoquer les pages du duc d'Épernon, par des railleries contre ceux du duc de Guise. Alors les épées furent aux mains des laquais ; les valets de pied du roi et de la reine, par représailles sans doute de l'assistance donnée naguère au maréchal d'Ancre, allèrent hautement embrasser le parti des maisons de Guise et d'Épernon. C'étaient là les dernières et les plus importantes nouvelles de la cour de France, au moment où les trois ordres du royaume allaient se former, suivant les termes de la convocation qui en était faite, « en « assemblée d'états libres et généraux, afin de faire entendre « au roi, suivant son commandement, les remontrances, « plaintes et doléances qu'ils avaient à faire, et les moyens « qu'ils reconnaîtraient les plus convenables pour le bien public, manutention de son autorité, soulagement et repos « d'un chacun. »

---

# LIVRE TROISIEME



## CHAPITRE I

États-généraux. — Ouverture de l'assemblée. — Le droit annuel et la vénalité des charges. — Article du tiers-état pour l'indépendance des couronnes. — Le concile de Trente. — Recherche des financiers. — Réduction de la taille. — État des recettes et dépenses. — Différend du duc d'Épernon avec le parlement. — Violence du prince de Condé. — Duels. — Propositions diverses : plainte contre le duc de Nevers ; mont-de-piété ; marine. — Le roi presse les états d'en finir. — Rédaction des cahiers dans les trois chambres. — Avis sur les alliances avec l'Espagne. Présentation des cahiers. — Vaine attente des députés. — On les renvoie chez eux.

[ 1614 ]

La tenue des états avait été indiquée, par les lettres de convocation, pour le 10 septembre en la ville de Sens ; le voyage du roi avait empêché qu'elle n'eût lieu au jour fixé. Deux jours après la déclaration de sa majorité, le 4 octobre, il annonça que l'assemblée se tiendrait à Paris le 10 ; et ce terme s'étant passé sans que toutes choses fussent prêtes, une proclamation, crieée dans Paris le 13 par quatre hérauts d'armes, en fixa l'ouverture au 20, avec ordre aux députés de se trouver tous, dès le lendemain 14, dans le couvent des Augus-

tins ; de se séparer ensuite pour conférer à part, savoir le clergé aux Augustins, la noblesse au couvent des Cordeliers, le tiers-état en l'Hôtel-de-Ville, et là réduire tous les cahiers de chacune en un seul ; puis, cela fait, de se rassembler une seconde fois aux Augustins, et de choisir celui d'entre eux qui devrait porter la parole pour tous dès qu'ils voudraient se présenter à Sa Majesté. Les députés se rendirent donc le 14 octobre aux Augustins en trois salles séparées, et l'un des premiers soins du tiers-état fut de demander qu'il lui fût permis de rester où il était, de peur que ses séances préparatoires à l'Hôtel-de-Ville ne parussent donner à Paris quelque supériorité sur les autres villes de France. La même jalousie se manifesta quand il s'agit de nommer un secrétaire. On reconnaissait que le président devait être de Paris, mais on ne voulait pas donner les deux charges à la même ville. L'élection fut longtemps disputée ; enfin le secrétaire élu fut un Normand, et entre les députés de Paris on choisit pour président le prévôt des marchands Robert Miron, « sans tirer à conséquence pour attribuer à Paris une présidence naturelle au fait des états. » Dans la chambre de la noblesse, il y eut tel bruit et telle dispute pour l'élection que le vieux maréchal de la Châtre, « peu satisfait de trouver là tant de jeunesse, » résolut de n'y plus revenir et retourna en effet à Orléans. Les trois ordres réunis en différentes parties du même local, car la noblesse s'était dispensée aussi de siéger aux Cordeliers, se complimentèrent par visites de députations, où l'on remarqua que le clergé avait rendu plus d'honneurs au tiers-état que la noblesse. Puis on vérifia les pouvoirs, qui constatèrent la nomination de cent quarante-quatre députés pour le clergé, parmi lesquels était un capucin de Gex, de cent trente-huit pour la noblesse et de cent quatre-vingt-dix-sept pour le tiers-état, ceux-ci, ce qui est grandement à remarquer, presque tous officiers de justice ou de finances. La noblesse élut pour président Henri de Bauffremont, baron de Senecey, député de Bourgogne ; l'église, François cardinal de Joyeuse, archevêque



de Rouen. Ensuite on se prépara, sur l'invitation du clergé, pour la procession qui devait précéder l'ouverture des états, quoique le roi n'eût pas songé à l'ordonner.

Ces préliminaires avaient retardé encore la séance royale. La procession eut lieu le 26 octobre, depuis les Augustins jusqu'à Notre-Dame, chaque député tenant un cierge blanc à la main, le tiers-état vêtu de noir, ceux de justice en robe longue et bonnet carré, les autres avec le court manteau et la toque. Le roi, sa mère et les princes s'étaient placés dans l'église des Augustins pour voir passer tous les ordres. Il paraît qu'au moment où le cortège défilait devant eux, quelques personnes apostées exprès eurent soin de faire remarquer aux députés le prince de Condé qui leur adressait de gracieux saluts. Le tiers-état marchait le premier; puis la noblesse avec de riches habits et l'épée au côté; derrière elle le clergé, se terminant par trente-deux évêques, trois archevêques et deux cardinaux; le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Paris député aux États, était suivi du roi, de la reine, du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides. Le lendemain les états-généraux furent ouverts en la grande salle de l'hôtel de Bourbon, au milieu d'une telle confusion, qu'il fut dit « que la France était incapable d'ordre. » Les députés, appelés pour s'asseoir, trouvèrent l'enceinte déjà occupée par une foule de dames, demoiselles et gentilshommes, « comme « si l'on fût venu pour le divertissement de quelque comédie.»

Le roi s'étant placé sur son trône [27 octobre], entouré de sa mère, de ses frères et sœurs, du prince de Condé, du comte de Soissons, des cardinaux, ducs et maréchaux de France, ayant devant lui le chancelier et les secrétaires d'État, eut d'abord à régler un différend entre les députés des deux premiers ordres et les conseillers d'État qui voulaient se placer devant eux; puis il prit la parole en ces termes qu'un des députés présents recueillit, dit-il, de mot à autre: « Messieurs, « j'ai désiré de vous cette grande et notable assemblée, au « commencement de ma majorité, pour vous faire entendre

« l'état présent de mes affaires, et pour établir un bon ordre  
« par le moyen duquel Dieu soit servi et honoré, mon pauvre  
« peuple soulagé, et chacun maintenu et conservé en ce qui  
« lui appartient sous ma protection et autorité. Je vous prie  
« et conjure de vous employer comme vous devez à un si bon  
« œuvre, vous promettant saintement de faire observer et  
« exécuter tout ce qui sera résolu et avisé en cette assem-  
« blée. » Le chancelier parla ensuite, et l'on remarqua qu'il  
portait la main à son bonnet lorsqu'il s'adressa au clergé et à  
la noblesse, ce qu'il ne fit pas pour le tiers-état. L'archevêque  
de Lyon, Simon de Marquemont, pour le clergé, et le baron  
du Pont-Saint-Pierre pour la noblesse, adressèrent au roi un  
discours de remerciement. Le dernier obtint beaucoup de suc-  
cès « pour le grand nombre d'histoires profanes qu'il applica  
« très-judicieusement ; » mais il donna en passant une assez  
rude atteinte aux gens du tiers-état, « dont aucuns voulaient  
« s'en faire accroire par-dessus leurs supérieurs pour quel-  
« ques charges dont ils étaient revêtus. » L'orateur du der-  
nier ordre, Robert Miron, se mit à genoux pour prononcer sa  
harangue, après laquelle chacun se retira. Le jour de la Tous-  
saint tous les députés des trois ordres reçurent la communion  
dans l'église des Augustins, ainsi que le clergé les y avait  
conviés. A cette cérémonie on avait préparé des sièges d'hon-  
neur aux deux côtés de l'autel, pour les membres « les plus  
« relevés » des deux premiers ordres. Le clergé réclama pa-  
reille distinction pour le tiers-état, ce qui fit qu'on la sup-  
prima tout à fait. Avant de commencer les travaux, chaque  
député jura « devant Dieu et sur les saints Évangiles de faire,  
« conseiller et procurer suivant son pouvoir, durant les pré-  
« sents états-généraux, tout ce qu'il penserait en sa con-  
« science être de l'honneur de Dieu, bien de l'Église, service  
« et repos de l'État, comme aussi de ne révéler aucune chose  
« qui pût porter préjudice au général ou au particulier de  
« l'assemblée. » Le clergé fit aussitôt proposer [6 novembre]  
aux deux autres chambres de nommer des députés qui se

réuniraient tous les matins pour examiner quelques objets d'intérêt général, distraits des cahiers de chacun, afin de les présenter au roi à mesure qu'ils seraient convenus, et d'en obtenir réponse à part et indépendamment de celle qui se faisait toujours fort tard sur les cahiers généraux. C'était chose raisonnable, si elle était proposée de bonne foi. Mais le tiers-état, toujours ombrageux, crut y voir un piège. Il craignait que les deux autres ordres ne s'entendissent avec la cour pour expédier ainsi quelques articles et congédier promptement l'assemblée. Le roi les rassura et leur dit de « compiler » leurs cahiers suivant l'ancienne forme, chaque ordre le sien, composé de tous les articles sur lesquels on demandait réformation, promettant de « les répondre » avant qu'on se séparât.

Le fait est que les deux premiers ordres avaient hâte l'un et l'autre de mettre en discussion quelques questions qui les intéressaient, et sur lesquelles ils voulaient éprouver la bonne volonté du roi ou l'assentiment des états. Le clergé avait à demander la publication du concile de Trente en France, simple déclaration de foi religieuse, suivant lui, mais où les plus défiants croyaient voir l'établissement de l'inquisition. La noblesse de son côté entraît plus avant dans les intérêts, en demandant que les charges ayant titre d'offices ne fussent plus transmissibles par vente ou succession, mais rentrassent dans le domaine du roi qui les distribuerait gratuitement aux plus dignes. Depuis le temps en effet où les rois avaient exigé de leurs sujets, promus par eux aux offices, un certain droit d'investiture pour leur trésor, ceux-ci s'étaient crus maîtres de ce qu'ils avaient payé, et avaient prétendu non-seulement le garder toute leur vie, mais le vendre ou le laisser à leurs héritiers. Il y avait eu d'abord sur ce point une transaction assez douce. Il fut dit que les officiers pourraient « résigner, » c'est-à-dire céder par contrat et moyennant un prix les charges dont ils étaient en possession, pourvu qu'ils survécussent quarante jours au marché ; autrement leur office serait vacant et rentrerait dans les mains du roi. Les officiers trouvèrent

encore cette condition rigoureuse ; les parlements l'éluèrent ; le roi d'ailleurs n'y gagnait rien qu'une expectative. Une ordonnance du temps de Henri IV apporta en ceci un nouveau tempérament. Ce fut qu'en payant tous les ans quatre deniers pour livre de la valeur de leurs offices, ceux qui en étaient pourvus feraient passer à leurs héritiers le droit de résignation qu'ils n'auraient pas exercé eux-mêmes. Par ce moyen il y avait profit annuel pour le roi, et assurance pour les familles des officiers contre la mort qui pouvait surprendre ceux-ci dans leurs charges. Le roi avait traité de ce nouveau revenu avec Charles Paulet, secrétaire de sa chambre, d'où « ce Droit annuel, » payé volontairement par ceux qui s'y soumettaient pour obtenir « la Dispense des quarante jours, » fut appelé vulgairement « la Paulette. » Établi en 1605 et pour un temps indéfini, ce règlement avait été suivi aussitôt d'une augmentation extraordinaire dans le prix des charges. La noblesse surtout s'en était indignée. Fort disposée à s'attribuer tout ce qui se donne, elle se regardait, soit par fierté, soit par impuissance, comme exclue de ce qui s'achète ; elle s'écriait qu'on avait laissé la porte ouverte aux plus grands désordres, que les charges allaient « tomber en démocratie, » être livrées aux fils de riches usuriers engraisés du sang des peuples, que les enfants de bonnes familles devaient maintenant s'éloigner de l'étude puisqu'il n'y avait plus à en tirer parti, qu'il faudrait murer les collèges pour ne pas peupler la France de savants inutiles et misérables. A ces plaintes on répondait surtout que cette taxe volontaire rapportait quatorze cent mille livres, et qu'il ne serait pas facile de les trouver ailleurs « aussi innocemment. » C'était là depuis vingt ans un grand objet de débats, de dissertations, de railleries. Les bourgeois pauvres, les hommes de lettres et d'étude se trouvaient, sur ce point, de l'avis des gentilshommes, dont le mot était « qu'il « fallait décerner les emplois au mérite et à la vertu. »

Le premier vœu émis par la noblesse [15 novembre] fut donc la surséance du droit annuel qui allait être perçu pour

l'année suivante, en attendant qu'on pût délibérer sur la révocation entière de cet établissement. En même temps qu'elle pria le clergé de se joindre à cette demande, elle lui en proposait une autre qui touchait encore de plus près aux privilèges des deux ordres. Une commission avait été créée pour la recherche du sel qui aurait pu être consommé depuis deux ans, même par des ecclésiastiques et des nobles, afin de s'assurer s'il avait été payé aux greniers du roi; la noblesse en demandait l'annulation. Le clergé communiqua ces deux propositions au tiers-état. Là, les officiers de justice et de finance étaient en majorité; ils ne voulurent pas s'opposer directement à la demande qui les blessait; mais ils le firent avec plus d'adresse en offrant de s'y joindre, pourvu qu'on y ajoutât plusieurs supplications tout à fait populaires, la révocation d'une foule de commissions qui grevaient le peuple et dont ils purent désigner jusqu'à quatre-vingts, la réduction pour cette année même d'un quart de la taille, et la suppression des pensions. Ce dernier article était une vigoureuse riposte à l'attaque de la noblesse, qui profitait seule de l'abus. Aussi la séparation devint-elle complète. Le clergé essaya en vain de réunir le second et le troisième ordre dans un vote général. La noblesse jointe au clergé porta [17 novembre] ses demandes au roi; le tiers-état, de son côté, lui présenta les siennes. Tout cela ne s'était pas fait sans formalités et sans harangues. Chaque fois qu'il y avait députation d'une chambre à l'autre, c'était un discours à débiter, et une réponse à recueillir. La noblesse s'offensa de quelques paroles contenues dans une de ces allocutions, prononcée par le député du tiers-état Savaron, et un gentilhomme dit tout haut qu'il fallait faire châtier l'insolent par les pages et les laquais. Le clergé mit un soin tout paternel à réconcilier les deux ordres. Le tiers-état ne voulait voir de différence entre la noblesse et lui que celle de l'ainé au cadet; la noblesse disait que les rapports entre eux étaient de valet à maître. Les explications données de part et d'autre ne firent qu'aigrir la dispute, et il fallut,

pour la calmer [4 décembre], l'intervention du roi lui-même, avec l'infatigable patience du clergé. Du reste, la question du droit annuel se représenta encore plus tard aux trois chambres des états, avec un projet de remboursement de la finance payée pour les offices, qui devait se faire en douze ans. On proposa une conférence [27 janvier 1615], pour écouter les conditions d'un particulier, nommé Jean Beaufort, qui offrait de s'en charger. Le tiers-état s'y refusa, « non, « disait-il, pour ne pas trouver la chose bonne, mais à cause « de la personne avec qui on voulait traiter, de son titre de « partisan odieux dans toute la France, et de ses intentions « qui paraissaient suspectes, ressemblant aux pommes du lac « de Gomorrhe qui ont l'extérieur agréable et se réduisent « en poudre quand on les touche. » La noblesse prit la défense du financier, tellement qu'elle demanda au roi [16 février] deux archers pour veiller à sa sûreté. Cependant la demande pour la surséance du droit annuel restait entre les mains du roi, et le recouvrement qui allait s'en faire fut en effet retardé.

Les quatre objets dont les trois ordres s'étaient occupés jusqu'ici, et que nous avons fait connaître, n'étaient que des mesures provisoires, en dehors des cahiers qu'ils avaient à dresser ; et le roi les pressait toujours de mettre à fin le principal travail pour lequel ils étaient convoqués. On s'en occupait à certains jours en assemblée générale dans chaque chambre, après que, dans des réunions particulières, les différentes demandes des bailliages avaient été réduites en un cahier pour le gouvernement sous lequel ils étaient rangés. Dans la chambre du tiers-état il fut convenu qu'on lirait le cahier de Paris « comme le plus ample, et non à titre de « prééminence ; » qu'on en confronterait chaque article avec l'article correspondant du cahier des onze autres gouvernements, et qu'il y serait proposé les modifications et additions qui paraîtraient nécessaires. Le premier article qui fut lu [13 décembre 1614] portait le titre ambitieux de « Loi fon-



« damentale. » Il ne touchait à aucun intérêt matériel, il était purement politique et de simple théorie. On y reconnaissait aisément la pensée de la magistrature parisienne, trop étroitement exprimée dans ses arrêts rendus contre quelques livres de théologie, et qu'elle voulait rendre plus solennelle. On pourrait l'appeler justement une déclaration des droits du roi. Il y était dit « que le roi de France tenant « sa couronne de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, « quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun « droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées « des rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité « ou obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou « prétexte que ce soit. » Cette grande question, la plus insoluble, la plus inutile, partant la plus attrayante qui pût être offerte à la dispute des hommes, emporta bien vite tous les esprits loin des sujets stériles et de trop facile formule dont ils s'étaient occupés jusque-là. A cet axiôme, proclamé par le tiers-état avec un assentiment presque unanime, il avait joint des dispositions conservatrices. Tous les députés de l'assemblée, et dorénavant tous les bénéficiers et officiers de la couronne, devaient le jurer et signer, tous précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs l'enseigner et publier. L'opinion contraire, « même celle qu'il soit loisible de tuer et « déposer les rois, s'élever et rebeller contre eux, secouer le « joug de leur obéissance pour quelque occasion que ce fût, » serait déclarée impie et détestable ; tous livres enseignant cette fausse et perverse opinion tenus pour séditieux et damnables ; tous étrangers qui l'écriraient, ennemis jurés de la couronne ; tous sujets qui y adhéreraient, rebelles et criminels de lèse-majesté au premier chef ; et « s'il se trouvait « aucuns livres ou discours, écrits par étranger, ecclésiastique « ou d'autre qualité, qui contint proposition contraire directement ou indirectement à ladite loi fondamentale, seraient « les ecclésiastiques du même ordre établis en France obligés « d'y répondre, les impugner et contredire incessamment,

« sans respect, ambiguïté, ni équivoque, sur peine d'être  
« punis de même châtement comme fauteurs des ennemis de  
« l'État. »

Le clergé, en apprenant l'adoption de cet article, pensa  
« qu'elle n'avait pu être suscitée que par des personnes dé-  
« sireuses de rumeur et qui sentaient mal en la foi. » Il députa  
vers les deux autres chambres, pour les engager à ne délibé-  
rer sur aucune proposition touchant les matières qui regar-  
daient la religion, la hiérarchie et la discipline ecclésiastiques,  
sans lui en donner communication préalable, promettant d'en  
faire autant pour toutes choses qui concerneraient particuliè-  
rement ou la noblesse ou le tiers-état. Celui-ci fit soutenir,  
par un de ses orateurs, que ce dont il avait délibéré était  
matière de police. La chambre ecclésiastique ne se paya pas  
de cette défaite ; elle dit : « qu'elle était prête à signer un  
« article de commune main et intelligence, qui serait mis sur  
« les portes des villes et des maisons, et inscrit en lettres  
« d'or dans son cahier, pour proclamer la défense de toucher  
« à l'oïnt du Seigneur, » mais qu'il fallait prendre garde d'y  
mêler des propositions curieuses, dont les états ne pouvaient  
pas connaître. Le tiers-ordre crut qu'on lui demandait seule-  
ment la communication de son article ; il l'envoya en même  
temps au clergé et à la noblesse. Celle-ci s'en rapporta sim-  
plement à ce que ferait la chambre de l'église. Le clergé exa-  
mina et trouva l'article inutile, parce que la doctrine qu'il  
proscrivait avait été condamnée déjà par le concile de Con-  
stance, dont il envoya la décision traduite en français aux  
deux autres chambres. La noblesse partagea cet avis, et une  
députation collective des deux chambres accompagna dans  
celle du tiers-état [2 janvier] le cardinal du Perron, à l'élo-  
quence duquel on avait remis la tâche difficile de lui démon-  
trer qu'elle avait eu tort. Sa longue et savante harangue, où  
il avait mis toute la souplesse élégante de son talent, portait  
principalement sur le droit, refusé à l'Église, de délier de leur  
obéissance les sujets d'un roi qui aurait embrassé une hérésie

notoire. Cette proposition, selon lui, avait quatre inconvénients : de forcer les consciences à croire le contraire de ce qui est professé par toutes les autres parties de l'Église catholique ; de faire juger par des laïcs une matière de controverse religieuse ; d'ouvrir la porte à un schisme inévitable ; enfin d'exposer à un plus grand danger la vie des rois, en mêlant le soin de leur conservation, reconnue par tous nécessaire, avec une question contredite. Aussi n'y voyait-il « qu'un ar-  
 « tifice de ceux qui avaient quitté la religion, où l'on avait  
 « confondu à dessein le bon et le mauvais, où l'intention de  
 « diviser l'Église se cachait sous un beau prétexte de respect  
 « pour les rois, à peu près comme Julien l'Apostat, pour faire  
 « adorer les faux dieux sous peine de lèse-majesté, plaçait  
 « sa propre image entre celles de Jupiter et de Mercure. » C'était encore « le monstre d'Horace, moitié femme et moitié  
 « poisson, d'autant mieux qu'il était certainement venu, par  
 « mer et à la nage, d'Angleterre. » Le président Miron répondit que la compagnie ne pouvait se départir de son article et qu'il resterait dans le cahier.

Comme si la discorde n'était pas encore assez animée, le parlement vint se mettre de la partie. Il y avait depuis longtemps arrêt sur la doctrine de nouveau débattue : c'était donc une infraction aux lois de l'État et aux oracles de justice que cette discussion sur une matière déjà réglée, « en quelque lieu  
 « et par quelques personnes qu'elle se fit. » Les gens du roi demandèrent en conséquence une nouvelle publication des décisions rendues en divers temps sur ce point, « afin que  
 « chacun fût confirmé et certain des maximes et règles re-  
 « connues par la cour, » ce qui fut ordonné le même jour [2 janvier] où le cardinal du Perron perdait ses paroles devant le tiers-état : parmi les arrêts ainsi renouvelés, était celui qui avait condamné Ravailiac. Le clergé prit avec raison pour lui cette bravade, et s'en plaignit au roi comme d'une atteinte portée à la liberté des états, en lui dénonçant d'ailleurs, ce qui était peut-être contradictoire, l'article du tiers-ordre. Le

roi assembla son conseil, et, après délibération, il déclara [6 janvier] évoquer à sa propre personne les différends survenus en l'assemblée des trois ordres sur l'article de l'un d'eux, fit défense aux états de s'en occuper davantage, et au parlement d'en prendre aucune juridiction, ni de passer outre à la signature, prononciation et publication de son arrêt. Le clergé ne fut pas content de cette décision : il voulait que l'article fût dès à présent supprimé, qu'on défendît au parlement d'introduire son autorité dans la doctrine de l'Église ; sinon il menaçait de se retirer. La noblesse lui offrit de l'appuyer, s'il voulait l'assister de son côté à demander la suppression immédiate du droit annuel. Les deux chambres se trouvèrent ainsi d'accord pour presser le roi contre le tiers-état. Il fallut alors chercher un autre moyen pour les satisfaire. On commença par mettre en prison un imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement. Puis le roi demanda au tiers-état qu'il lui remit l'article, objet de la querelle, ce qui était le retrancher du cahier. La feuille fut envoyée [15 janvier] ; mais on eut soin d'y écrire qu'elle était extraite des registres de la chambre, et, sur le cahier même, il fut mentionné que le premier article avait été « présenté par avance au roi suivant son commandement, et que Sa Majesté avait promis « de le répondre. »

Le clergé ne voulait véritablement pas plus que le tiers-état autoriser l'assassinat des rois et la rébellion des sujets. Toute sa prétention était que la doctrine de l'inviolabilité royale, même en cas d'hérésie, ne pouvait émaner que de l'autorité ecclésiastique, qui déjà l'avait d'ailleurs proclamée. Sur ce point le cardinal du Perron avait un raisonnement très-spécieux : « Puisqu'il est reconnu, disait-il, que les lois temporelles « et les peines imposées sur les corps sont insuffisantes pour « détourner ces malheureux attentats, et qu'il faut avoir recours aux lois spirituelles et aux peines qui s'exécutent « après la mort, puisque les lois d'anathème ne font pas d'impression sur les âmes, si elles ne sont crues sortir d'une

« autorité infaillible, il est évident qu'il faut laisser ce soin à  
 « l'Église, qui seule peut arrêter les coupables par la menace  
 « de la damnation. » Or, pour que l'on ne pût pas reprocher  
 au clergé de tarder à faire ce qu'il disait pouvoir seul faire uti-  
 lement, il rédigea lui-même [5 janvier] un article pour la sû-  
 reté des princes, dans lequel « considérant que les meurtriers  
 « des deux derniers rois avaient été ensorcelés par des impres-  
 « sions fausses, hérétiques et déjà condamnées par les con-  
 « ciles, » il demandait que le décret du concile de Constance  
 fût publié partout, afin d'obliger par la voix puissante de  
 l'Église, sous peine de damnation perpétuelle, tous les chré-  
 tiens à cette croyance « qu'il n'est pas loisible d'entreprendre  
 « sur les personnes de ceux qu'on voudrait dire ou présumer  
 « tyrans. » Cet article fut adopté par la chambre de la noblesse  
 pour faire aussi partie de son cahier. Le tiers-état, auquel il  
 fut présenté, déclara persister dans ce qu'il avait résolu. Plus  
 tard [16 février], il fut apporté aux deux chambres du clergé  
 et de la noblesse deux brefs du pape qui félicitaient l'une et  
 l'autre de leur zèle pieux pour la dignité de l'Église.

Nous avons vu que le clergé avait aussi sa demande de  
 prédilection ; il ne s'était pas pressé de la produire, et peut-  
 être tout ce qu'il avait montré de douceur et d'esprit conci-  
 liant au commencement des états avait-il pour but de lui  
 frayer le chemin. Maintenant qu'il était en rupture ouverte  
 avec le tiers-état, il y avait peu de chance de la lui faire ap-  
 prouver. Il s'agissait de renouveler une sollicitation, depuis  
 soixante ans écartée, pour la publication dans le royaume  
 « du sacré concile de Trente et l'observation des saints dé-  
 « crets et constitutions qui s'y trouvaient consignés. » La  
 noblesse se montra encore en cette occasion complaisante  
 pour la chambre de l'église. Mais le tiers-état refusa son con-  
 sentement. En vain René Potier, évêque de Beauvais, vint-il  
 lui dire [19 février] que « la parole de Dieu est en l'Église  
 « comme les fleurs dans leurs lits, l'âme dans les corps et  
 « l'Église dans les conciles ; que le concile de Trente était

« l'oracle et le propitiatoire des chérubins, auquel si on ap-  
 « porte résistance, on résiste pareillement à la foi ; que les  
 « décisions de ce concile n'avaient rien de contraire à l'autorité  
 « du roi ; que les ecclésiastiques étaient les disciples de  
 « celui qui avait voulu payer le tribut encore qu'il en fût  
 « exempt ; que le père ne donne jamais à son enfant un scor-  
 « pion au lieu d'un œuf ; » le président du tiers-état lui ré-  
 pondit que, comme laïcs, ils n'avaient pas à examiner les dé-  
 cisions des conciles sur la foi et la doctrine, qu'ils se soumet-  
 taient aveuglément à ce que leur apprenaient leurs pasteurs,  
 mais que la promulgation d'un concile était chose inouïe en  
 France, qu'il n'était pas besoin de cette formalité dangereuse  
 pour en observer les décrets, qu'ainsi messieurs du clergé  
 pouvaient s'y conformer d'eux-mêmes, en retranchant la plu-  
 ralité des bénéfices et autres abus auxquels il avait remédié.  
 Le refus du tiers-état n'empêcha pourtant pas les deux autres  
 ordres de mettre dans leurs cahiers un article tendant à ce que  
 le concile fût publié.

Il faudrait reconnaître que le royaume de France possédait  
 une grande surabondance de prospérité, s'il était vrai qu'il  
 n'y eût alors rien de plus pressé à débattre, rien de plus im-  
 portant à décider, que ces thèses d'une argumentation infinie  
 et d'une conclusion stérile. Mais nous savons maintenant fort  
 bien qu'il ne faut pas juger ainsi. Les plaintes des provinces,  
 les souffrances sérieuses, les abus réels, les réformes d'un in-  
 térêt positif et matériel, s'inscrivaient en effet dans le cahier  
 de chaque ordre, modestement, posément, sans rumeur et  
 sans éclat, pendant que la contestation publique se portait sur  
 les sujets ordinaires de passion et de discorde. Il y eut cepen-  
 dant un objet particulier, en dehors des cahiers, sur lequel les  
 trois chambres firent échange de communications et se trou-  
 vèrent de semblable avis. Il s'agissait de l'établissement d'une  
 chambre de justice contre les financiers. La proposition [3 dé-  
 cembre 1614] en vint de la noblesse, toujours très-mal dis-  
 posée pour ceux qui faisaient fortune. Le tiers-état, qu'on



soupçonnait fort de leur vouloir moins de mal, s'y joignit avec empressement. Le clergé, en donnant son adhésion, exprima la crainte de voir cette poursuite sans effet, « parce que  
« les financiers mettraient si bon ordre à leurs affaires qu'il  
« faudrait se lever bien matin pour les surprendre, joint que  
« la plupart étaient si bien alliés qu'il serait mal aisé de les  
« convaincre. » Il fut donc résolu [11 décembre] qu'on demanderait au roi la création d'une chambre de justice pour la recherche des malversations commises dans les finances, sans qu'on pût entrer en composition avec les financiers, encore moins leur accorder aucune abolition, grâce ni pardon. Après quelques hésitations, le roi promit [21 décembre] de faire rechercher « ce qui pourrait s'en trouver depuis l'abolition accordée aux financiers par son père. »

La demande faite par le tiers-état pour la réduction d'un quart de la taille avait été d'abord une sorte de défense à l'attaque portée contre le droit annuel. Puisqu'on prétendait ôter au roi un revenu volontairement payé, il était bien juste, disait-il, qu'on diminuât l'impôt forcé, celui que le peuple acquittait avec peine. Le résultat probable devait être que le roi, voyant de tout côté chacun s'en prendre à ses ressources, éconduirait tout ce qui tendait à l'appauvrir. Depuis, le tiers-état s'était opiniâtré dans sa poursuite pour la réduction de la taille, et on lui répondait toujours que c'était le plus clair profit pour subvenir aux besoins de l'État, qui ne pouvait s'en passer. Pour le prouver, le président Jeannin montra au président Miron [12 décembre] un état de la dépense et de la recette pour l'année qui allait commencer, lequel se balançait par un excédant de dépenses. Cet état fut ensuite remis, comme témoignage de plus grande confiance, aux présidents des trois ordres, mais avec recommandation de n'en pas laisser prendre de copie et de ne le laisser voir qu'à un petit nombre. Le clergé parut trouver ce mystère fort légitime, en s'appuyant de l'ancienne loi religieuse : « qui interdisait l'entrée du sanctuaire au peuple ; » mais le tiers-état répondit fort spiri-

tuellement : « qu'on vivait maintenant sous la loi évangé-  
« lique qui avait dévoilé tous les secrets de l'Ancien-Testa-  
« ment, qu'ainsi chacun avait le droit de voir et de com-  
« prendre. » En conséquence, la chambre du tiers-état refusa  
de lire ce qu'on lui offrait avec tant de réserve, et demanda  
[20 décembre] qu'on le lui envoyât pour le mettre dans son  
registre afin qu'il servit à tous. Alors arrivèrent, pour la pre-  
mière et l'unique fois, dans les chambres des états-généraux,  
des hommes ayant charge du gouvernement, les directeurs  
et intendants des finances. C'était surtout au tiers-état qu'ils  
avaient affaire, puisque là seulement la communication par  
eux offerte avait été repoussée comme insuffisante. Une dis-  
cussion s'y éleva sur la place qu'on devait leur donner. Lors-  
qu'il y avait visite de la part de l'église, le président cédait  
sa place à l'orateur ; il faisait asseoir à sa droite celui qui ve-  
nait parler pour la noblesse. On ne voulait accorder que ce  
dernier honneur « à des gens qui n'étaient pas du corps des  
« états, disait-on, et qui venaient y apporter non des com-  
« mandements, mais des remontrances et prières. » Cepen-  
dant on envoya regarder comment les choses se passaient  
dans la chambre de la noblesse, et, quand on sut que le pré-  
sident de cet ordre avait quitté sa place au président Jeannin,  
le tiers-état résolut de ne pas avoir plus de fierté. Ce que le  
directeur des finances avait à dire était « qu'il offrait de faire  
« examiner l'état des finances dans le conseil, en la présence  
« de quatre ou cinq députés de chaque ordre qui en feraient  
« rapport à leurs chambres, que d'ailleurs il l'enverrait de  
« nouveau pour être lu autant de fois qu'on voudrait, mais  
« sans qu'on l'enregistrât ni qu'on en fit des copies. » Une  
heureuse désobéissance nous a conservé ce document. Il se  
divisait en deux parties : l'une contenant le maniement des  
finances depuis le mois de février 1614 que le duc de Sully  
les avait quittées ; l'autre le compte du revenu et de la dé-  
pense pour l'année 1614.

Dans la première on voit qu'outre le trésor de la Bastille,

l'administration du duc de Sully, après avoir pourvu à toutes les dépenses extraordinaires de l'année 1610, causées par la guerre de Julliers, le couronnement de la reine, les préparatifs de son entrée, le deuil et les obsèques du feu roi, le sacre du roi régnant et les premières gratifications données aux princes et seigneurs, avait encore laissé à celle qui la remplaçait une somme nette de 3,140,000 livres qui ne devait rien au passé. De ce fonds, et de pareille somme à peu près reçue depuis quatre ans pour rentrées de l'arriéré, remboursement du clergé, confirmations d'offices, et « deniers extraordinaires levés sans aucune charge sur le peuple, » avec le revenu ordinaire de quatre années, s'était composée la recette de la nouvelle direction. Or, elle avouait que tout cela n'avait pas suffi aux dépenses, dont l'augmentation pouvait s'élever, disait-elle, à quatre millions par année. Cette augmentation avait surtout pour cause la nécessité où l'on s'était trouvé de maintenir chacun en son devoir et de conserver la tranquillité publique. L'entretien des gens de guerre à la campagne avait coûté 560,000 livres par an de plus que sous le feu roi ; les garnisons, 100,000 livres ; trois compagnies de chevaux-légers, nouvellement établies, avaient occasionné une dépense de 920,000 livres. Mais ce n'était là que le moindre accroissement de charges pour l'épargne. Les pensions portées en tout à trois millions sous Henri IV, étaient maintenant de 5,650,000 livres, « somme trop excessive, disait le rendant-compte, mais qui avait été jugée très-utile, parce que les « gratifications employées pour reconnaître les services d'un « grand nombre de personnes de qualité, avaient servi beau- « coup à les exciter en leur devoir. » En sus des pensions, plus de 700,000 livres avaient été comptées par années, tant aux princes qu'à plusieurs personnes de qualité, sous prétexte d'anciennes dettes ou à d'autres titres, mais toujours en pur don et comptant. Il fallait ajouter à cela les voyages fréquents faits dans le royaume, et les ambassades extraordinaires au dehors, « à cause des continuelles brouilleries. »

En même temps, des diminutions et réductions considérables avaient été faites sur diverses branches du revenu pour soulager le peuple ; de sorte que , recevant moins et donnant plus, il n'était pas étonnant qu'on eût consommé l'épargne du dernier règne et les produits tant ordinaires qu'extraordinaires du nouveau. Ce qu'on devait même attendre, c'était que tout cela n'eût pas suffi ; aussi arrivait-on bientôt à cet aveu. Le trésor de la Bastille, la réserve sacrée, inviolable, était de cinq millions à la mort du feu roi ; il ne restait plus que la moitié. Pourtant on l'avait respecté jusqu'à l'année présente [1614]. Aucun besoin n'avait paru auparavant assez urgent pour qu'on y touchât. Mais lorsqu'on avait vu la guerre civile prête à se déclarer dans les provinces, alors il avait bien fallu puiser là de quoi la soutenir ou l'étouffer. 2,500,000 livres en avaient été tirées en diverses fois pour l'entretien des gens de guerre levés à cause du dernier mouvement, et pour l'exécution du traité qui avait remis le royaume en paix ; il avait fallu encore pour la même cause emprunter 600,000 livres qui restaient dues.

L'autre partie de la communication était un traité du revenu et de la dépense des finances en France, fait pour l'instruction de ceux qui voulaient en parler, et dans une forme tout à fait élémentaire. Le résultat en était que la dépense prévue par le roi, pour la conservation de son état et l'entretien de sa maison, s'élevait chacun an à dix-neuf millions environ. Dans cette somme, son service proprement dit figurait pour 1,100,000 livres ; sa garde coûtait 500,000 livres ; ses bâtimens pareille somme ; la maison de la reine, de son frère et de sa sœur aînée 700,000 livres ; le surplus, sauf un fonds de 1,570,000 livres pour voyages, deniers par ordonnances, menus dons, étrennes et comptant aux mains du roi, soldait les garnisons, les gens de guerre, l'artillerie, les fortifications, la marine du levant et celle du ponant, les ponts et chaussées, les gouverneurs de provinces, les ambassadeurs, les pensions tant en France qu'à l'étranger, les dettes

envers princes et seigneurs ou autres résultant de contrats, et les parties imprévues portées à deux millions. Pour y pourvoir, il se levait ordinairement en France, à divers titres d'impôts, trente-cinq millions au plus, dont il fallait déduire près de la moitié pour les charges prélevées directement sur le produit, et qui n'arrivaient pas à l'épargne. Or, dans l'année 1614 qu'on allait finir, tout le revenu n'avait pas excédé trente-deux millions, et il ne devait pas en être arrivé au roi plus de 16,200,000 livres; donc, en portant la dépense au plus bas, à dix-sept millions, dont presque rien ne pouvait être retranché, il était encore à court de quelques centaines de mille livres. Après avoir fixé à trente-cinq millions ce que l'impôt tirait de la France, « Voilà, s'écriait le rédacteur de ce docu-  
« ment, à quoi revient et comment se dépense ce grand amas  
« de finances, où nous pouvons retrouver l'ordre de la nature  
« qui s'observe aux ruisseaux et aux rivières, puisqu'après  
« être entrées à l'épargne de tous côtés, elles en sortent pour  
« se répandre jusqu'aux moindres parties du royaume, qui  
« sont les laboureurs et les artisans. » La conclusion nécessaire de tous ces calculs était qu'on ne pouvait rien retrancher de la taille, puisque, telle qu'elle était et faisant la meilleure part du revenu, elle pouvait à peine le porter au niveau de la moindre dépense qu'il fût permis de prévoir. Du reste, la connaissance donnée de ces deux actes avec tant de réserve ne fut suivie d'aucun résultat; les députés qui demandaient de plus amples explications furent taxés d'une curiosité dangereuse, et bien leur prit d'avoir furtivement copié le peu qu'on voulait bien leur laisser voir.

Le tiers-état avait obtenu la révocation des commissions dont il s'était plaint; deux arrêts du conseil [16 décembre 1614 et 5 février 1615] avaient été rendus à cet effet. La perception du droit annuel demeurait suspendue sur la demande de la noblesse et du clergé; l'établissement d'une chambre de justice était accordé à la requête des trois ordres; seulement on leur avait refusé le droit d'en prendre les membres parmi

eux, comme ils l'avaient prétendu. Mais, après ces preuves de sa bonne volonté, le roi les pressait fort d'achever leurs cahiers et de les lui présenter, sans que pour cela ils dussent se considérer comme dissous, toute liberté leur restant de demeurer en corps d'états et de faire poursuivre la réponse qu'ils attendaient par un certain nombre des leurs. Ces commandements se multiplièrent [février] quand on vit commencer un quatrième mois depuis celui où les états s'étaient ouverts. Et vraiment, en leur présence, il se passait de certaines choses dont on ne devait pas être content qu'il y eût trop de témoins. Après leur avoir appris ce qu'il en avait coûté pour maintenir le bon ordre, l'obéissance, le respect de l'autorité, l'observation des lois, c'était un inconvénient qu'ils vissent, de trop près et trop longtemps, ce qu'on avait gagné à tel prix. Or, il était difficile que, durant quatre mois entiers, tous les princes et seigneurs rassemblés à la cour se continssent au point de faire croire qu'ils étaient unis entre eux et soumis au pouvoir. Dès le commencement des états [novembre 1614], un accident était survenu qui avait mis en vue le duc d'Épernon. Deux soldats du régiment des gardes s'étant battus dans le Pré aux Clercs, l'un d'eux fut tué, et le bailli de l'abbaye de Saint-Germain fit mettre en prison le meurtrier. Le duc d'Épernon prétendit que le jugement d'un de ses soldats appartenait à son prévôt, et envoya, sans autre formalité, des gardes avec un exempt qui forcèrent la prison. Le parlement ayant voulu informer sur cette violence, le duc se rendit au Palais avec une troupe de gentilshommes qui en parcoururent toutes les avenues avec grand bruit, narguant les magistrats à la sortie de leurs chambres, et accrochant avec leurs éperons les robes des huissiers et procureurs. Le duc appelait cela répondre à l'ajournement personnel qui lui était adressé : aussi ne trouva-t-il personne pour le recevoir en si bonne compagnie. Le parlement insulté suspendit la justice. La reine s'entremît d'un accommodement entre ce hautain seigneur et la magistrature offensée. Le soldat fut remis dans la prison d'où on



l'avait tiré, et le duc d'Épernon, se chargeant de réparer l'offense personnelle, se rendit [29 novembre] au parlement, où il prit sa place de duc et pair. Là il exprima en paroles fort hautes le regret qu'il avait de la mauvaise interprétation donnée à ses actions ; il dit que, « n'ayant jamais manqué d'affection et de fidélité pour le service du roi, non plus qu'au respect qu'il avait toujours désiré rendre à cette compagnie, et ayant acquis en ce dessein les poils blancs qu'il portait au menton, pour rien au monde il ne voudrait maintenant s'en départir ; » il l'assura de tout le respect et l'honneur qu'elle pouvait attendre d'un homme de sa qualité ; il lui rappela cette preuve récente qu'il en avait donnée « lorsqu'il était venu le premier chercher en ce lieu le remède au mal dont le royaume était menacé par la mort du feu roi, » et la pria de pardonner « quelque rudesse de style chez un vieux capitaine de gens de pied, qui, en faisant toute sa vie la profession de soldat, dont il avait beaucoup de marques sur lui, s'était plutôt amusé à bien faire qu'à bien dire. » Le parlement, « par exprès commandement du roi, » déclara recevoir ce qu'il appelait ses excuses, « espérant, ajoutait-il, que cela occasionnerait le duc et ses enfants à rendre au roi et à l'État le service auquel ils étaient obligés, et les retiendrait, à l'avenir, dans le respect et l'honneur qu'ils devaient à la cour. »

On avait vu là ce que pouvait oser un seigneur appuyé par la reine. Moins de trois mois après, les états eurent le spectacle d'une audacieuse revanche prise contre la reine elle-même par le prince de Condé. Un gentilhomme de ce prince, escorté de quelques-uns de sa maison [5 février 1615], attaqua dans les rues avec le bâton et l'épée un domestique de la reine-mère. Le procureur-général reçut ordre de le poursuivre ; mais le prince de Condé déclara hautement avouer cette action comme faite par son ordre, et pour punir un homme autrefois à son service qui avait tenu sur son compte de mauvais propos. La reine en fit plainte [7 février] aux trois cham-

bres des états, qui députèrent vers elle pour l'assurer de leur dévouement. Le clergé s'y distingua par une extrême chaleur, et n'hésita pas à demander qu'il fût procédé contre le prince lui-même. Les ecclésiastiques lui gardaient en effet rancune pour l'opinion qu'il avait émise dans le conseil au sujet de l'article sur la conservation de la vie des rois, et qui n'était pas tout à fait favorable à leurs prétentions. Malgré les termes plus ménagés des deux autres ordres, cette démonstration d'intérêt parut satisfaire la reine. Quant au prince, sans paraître s'en soucier beaucoup, il s'adressa au parlement par requête, expliquant pourquoi il avait ordonné la punition de cet ancien domestique, et demandant qu'il fût délibéré par toutes les chambres assemblées, attendu sa qualité, sur l'aveu qu'il faisait de ce que les siens avaient exécuté seulement. Mais peu de jours après il retira cette requête, ouvrit les portes de son hôtel aux huissiers du parlement qui faisaient recherche des coupables, et tout se termina par un accommodement de paroles entre la reine et lui. On donna des lettres d'abolition à celui qui avait porté les coups, et le blessé en fut pour se guérir.

Un autre désordre du temps, mais qui appartenait plus spécialement à la cour, ne fut pas retenu davantage par la présence des états. Plusieurs duels vinrent ensanglanter la ville où ils siégeaient. Il y en eut un notable [17 janvier] entre quatre gentilshommes, dont deux restèrent sur la place. Deux seigneurs du Béarn, dont l'un était député aux états et l'autre capitaine des gardes, en vinrent aux mains. La chambre du clergé crut qu'il lui appartenait de s'élever contre cette barbare pratique, et elle envoya au roi une députation avec une belle et touchante harangue pour le supplier d'y mettre ordre. Presque en même temps, dans le sein même des états [1<sup>er</sup> février], un député de la noblesse chargeait à coups de bâton un député du tiers-ordre. Celui-ci s'en plaignit, et la connaissance du fait fut renvoyée au parlement, ce qui parut contenter le tiers-état, mais non le clergé, qui prétendait que l'as-

semblée entière devait prendre juridiction sur ce crime et en faire de sa propre autorité le jugement. Mais le tiers-état, qui attendait meilleure justice de la magistrature, aima mieux suivre la voie ordinaire, et s'excusa sur ce que les états n'avaient pas droit d'imposer une peine. Le parlement condamna l'agresseur à être décapité, et son arrêt [11 mars] fut exécuté par effigie.

C'était au milieu de pareils incidents que les trois chambres avaient délibéré pendant quatre mois ; elles avaient eu des communications entre elles et avec le roi sur les occasions que nous avons vues ; dans le sein de chacune d'elles s'était formé un cahier qui devait être présenté au roi en séance solennelle. Outre ces travaux, il était survenu du dehors quelques demandes et propositions sur lesquelles il avait fallu statuer. Ainsi, dès le commencement des états, un officier des finances de Champagne était venu raconter comment le duc de Nevers l'avait fait prendre par des soldats, pour quelque opposition de sa charge aux procédures de ce prince ; ensuite de quoi on l'avait mis sur un âne, affublé du costume que portent les fous, et promené par les villes du Réthelois en cet équipage ; le tiers-état lui-même crut inutile de rien faire sur cette plainte : « Car de justice contre un si grand prince il « n'y avait pas d'espérance d'en attendre, » et le pétitionnaire fut éconduit. L'Université de Paris prétendit avoir droit de séance aux états par ses députés ; le tiers-état la renvoya au clergé où seulement pouvait être sa place ; elle se résigna ensuite [21 janvier] à ne faire que présenter un cahier de ses remontrances, où les trois chambres prendraient ce qu'elles auraient trouvé de bon. Un faiseur de projets, fortement appuyé par la noblesse, vint offrir le plan d'un mont-de-piété, « où il y aurait des deniers pour prêter à l'intérêt du denier « seize sur des gages que donneraient ceux qui auraient « affaire d'argent. » Le tiers-état [22 janvier] rejeta cette invention « comme un moyen d'introduire de nouveaux usu- « riers en France où il y en avait déjà trop. » Un autre parti-

culier avait insisté souvent pour qu'on l'entendit au sujet de la marine qu'il voulait réformer et remettre en bel appareil. Le tiers-état lui donna audience [14 février]; mais comme dans son discours, parlant du temps où l'on avait commencé à négliger la construction et l'entretien des vaisseaux, il s'était avisé de s'en prendre à la mémoire de François I<sup>er</sup>, une clameur générale s'éleva contre lui « pour avoir osé blasphémer contre un grand roi, père des armes et des lettres, » et sans qu'on le laissât achever sa harangue, il fut appréhendé au corps, mis en lieu sûr, ramené devant la chambre qui le blâma, et livré au chancelier qui finit par le mettre en liberté.

On était arrivé ainsi vers la fin du mois de février après s'être assemblé au commencement de novembre. Les instances du roi pour qu'on lui présentât les cahiers devenaient de plus en plus pressantes. Il avait même été question d'indiquer jour aux trois chambres pour cet effet, et de donner défaut, comme il se fait en justice, contre celles qui ne s'y trouveraient pas. Une lettre d'un secrétaire d'État, adressée en ce temps [20 février] au gouverneur de Saumur, montre quelle hâte et quel besoin on avait de voir les états se séparer : « Ils « assurent, y était-il dit, que leurs cahiers vont être achevés, « encore qu'ils s'amuseut quelquefois à certaines propositions bien éloignées de celles qui les doivent occuper. Mais « s'ils ne sont pressés de la considération du bien public, ils « le seront dorénavant de celle du respect qu'ils doivent à « Madame, sœur du roi, qui fait un superbe ballet, et ne le « peut danser que dans la même salle de Bourbon où le roi « doit recevoir leurs cahiers. » Le tiers-état fut prêt le premier [21 février]; le clergé et la noblesse se firent encore un peu attendre. Il fut bien expliqué que la présentation des cahiers n'entraînerait pas la dissolution de l'assemblée, qu'elle aurait des commissaires pour veiller à la délivrance des réponses, que l'examen des demandes serait fait au conseil, et par personnes à ce commises, parmi lesquelles les trois cham-

bres pourraient exercer quelques récusations. Alors les cahiers des trois ordres furent arrêtés et signés.

Jusqu'ici nous n'avons rien recueilli qui eût rapport au grand intérêt politique dont le prince de Condé s'était servi pour prendre les armes, et que l'on avait remis en quelque sorte à la décision des états. Après tout ce qui avait précédé, il semblait qu'un grand et solennel débat devait s'élever sur les alliances par mariages contractées avec l'Espagne, et c'est à peine si l'on peut découvrir qu'il y ait eu sur ce point diversité d'opinions. Il paraît que, dès les premiers jours, le clergé et la noblesse s'en étaient occupés dans leurs chambres, mais sans en faire même l'objet d'une communication publique, et le résultat avait été qu'un article « serait inséré dans le cahier « pour supplier le roi d'accomplir le plus tôt possible l'union « entre les deux royales familles. » Pour ce qui est du tiers-état, il n'y avait pas eu même de mise en délibération, et ce fut seulement lorsqu'on lut la préface du cahier général, ouvrage d'éloquence complimenteruse abandonné à la rédaction d'un des membres de l'assemblée, qu'on s'aperçut qu'elle contenait un remerciement adressé au roi pour la bonne administration de la reine sa mère, « ensemble pour les mariages et alliances « par elle contractés. » Quelques provinces trouvèrent que c'était trop s'avancer, « puisqu'on ne leur en avait jamais « parlé, et que d'ailleurs l'événement pouvait en être incer- « tain ; » mais la majorité décida que la phrase resterait comme elle était :

La chambre du clergé et celle de la noblesse s'étaient entendues pour mettre l'une et l'autre, en tête de leur cahier, vingt-quatre articles concertés entre elles et qui formaient le vœu commun des deux ordres. Ils demandaient ainsi tous les deux la publication du concile de Trente, le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn, la reconnaissance du droit des rois suivant le concile de Constance, l'achèvement des mariages conclus, la réunion de la Navarre et autres pays souverains à la couronne de France, la composition régulière

du conseil, l'interdiction aux cours souveraines de s'ingérer ès matières de foi, le règlement de ce qu'on appelait les libertés gallicanes, la suppression de la vénalité, du droit annuel et des survivances, l'abolition des pensions, la recherche des financiers, la révocation des commissions extraordinaires, la réduction de la taille, la diminution du prix du sel, la création de commissaires pour parcourir tous les deux ans les provinces et y recueillir les plaintes, la compilation des ordonnances en un seul corps et dans un style plus clair, la réforme de l'Université et le rétablissement des jésuites en icelle. Le tiers-état avait rédigé son cahier tout d'une traite, sans en référer aux deux autres ordres, ni vouloir faire sortir de la place qu'il devait tenir dans l'ordre des matières aucun article comme plus urgent et plus précieux. Ce long travail avait une préface où l'on remerciait le roi d'avoir convoqué les états, la reine d'avoir entretenu le calme de la paix contre l'attente de tout le monde, et où le roi était prié de souffrir, comme il l'avait promis, que sa mère continuât à prendre soin du gouvernement. Dans le chapitre « des Lois fondamentales, » où manquait le premier article « déjà présenté au roi, » on demandait qu'il se fit tous les dix ans une assemblée générale du royaume; qu'aucuns sujets du roi ne pussent avoir association entre eux ou avec des étrangers, ni en recevoir pension; que toutes levées d'hommes, assemblées et conseils faits sans congé du roi, fussent tenus crimes de lèse-majesté; enfin qu'il plût au roi répondre les cahiers avant la dissolution des états. Dans celui qui traitait de l'église, les principaux points dont on requérait règlement étaient : que les dignités ecclésiastiques ne fussent données qu'à des Français ayant trente ans accomplis, que les archevêques et évêques fussent tenus à la résidence, que chaque ecclésiastique promu à la prêtrise reçût en même temps assignation de 60 livres au moins de revenu, que les cures fussent données aux plus capables jugés tels dans la dispute, que les registres des baptêmes, mariages et décès fussent visés chaque année au greffe



des juridictions ordinaires, que les communautés ne pussent désormais acquérir ni recevoir d'immeubles, si ce n'est pour accroître l'enclos de leurs maisons, et toutefois après vérification au parlement. Les hôpitaux et l'Université avaient leur chapitre séparé, sans qu'au dernier il fût question des jésuites. Dans celui de la noblesse, on s'occupait de réduire le nombre des grandes charges militaires, d'en diminuer les attributions usurpées sur l'autorité royale, de supprimer les forteresses dans l'intérieur du royaume, de révoquer les anoblissements, d'augmenter la rigueur des édits contre les duels, et surtout de soustraire le pauvre peuple aux vexations des gouverneurs et gens de guerre. Pour la justice, on demandait que le roi donnât audience deux fois par semaine à ses sujets, et de nombreuses dispositions pour l'indépendance et la dignité des parlements indiquaient l'influence de la magistrature dans l'assemblée. Le rachat des domaines aliénés, la diminution des tailles, l'expulsion des partisans, le retranchement des pensions, la suppression de plusieurs taxes locales, l'établissement d'une chambre de recherches contre les financiers, la révocation des offices inutiles et l'interdiction d'en créer de nouveaux, remplissaient surtout le chapitre des finances. Enfin, dans celui de la police et de la marchandise, se trouvait une longue série de propositions générales et particulières pour l'ordre des villes, la sûreté du commerce intérieur et celle de la navigation.

La présentation de ces cahiers se fit [23 février] avec la même solennité et aussi avec le même désordre que l'on avait vu à l'ouverture des états. « Les trois ordres, dit un des « députés, attendaient à la porte de la salle, pressés et poussés « au milieu des piques et des hallebardes, pendant que plus « de deux mille courtisans, muguets et muguettes, et une « infinité de gens de toutes sortes, avaient pris les meilleures « places. » Celui qui porta la parole en cette célèbre occasion pour le clergé, fut Armand Jean du Plessis-Richelieu, âgé alors de vingt-neuf ans, issu d'une ancienne famille du Poi-

tu, destiné d'abord aux armes, puis nommé en 1609 à l'évêché de Luçon en remplacement d'un de ses frères qui s'était fait chartreux. Le jeune prélat, fort assidu aux études et aux devoirs de son état, avait gagné déjà une certaine réputation à la cour par ses prédications, et il n'avait pas tardé à se distinguer dans la chambre de son ordre comme un des plus habiles et des mieux disants. Il compara d'abord la réunion des états à cette fête annuelle des Romains « où « les serviteurs pouvaient parler librement de toutes choses à « leur maîtres ; » puis il passa aux plaintes qu'il lui était permis de faire entendre. La misère du peuple était grande, et provenait surtout de la vénalité des charges qui, offrant un profit assuré, en avait outre mesure multiplié le nombre, et diminué celui des sujets soumis aux subsides et aux tailles. Mais c'était surtout l'église qui en souffrait. Contre l'ancien usage de la monarchie, le clergé semblait exclu du conseil des rois en ce qui regarde l'État, ou si quelques ecclésiastiques y étaient admis, c'était par forme et avec mépris. Les biens de l'église, comme les abbayes, étaient livrés à des gens du monde, quelquefois à des hérétiques. On avait étendu l'impôt jusque sur les ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils possédaient des biens roturiers, tandis que le seul tribut qu'on avait à leur demander était la prière. La juridiction du clergé était méconnue et les juges laïcs empiétaient sur son autorité. Des églises catholiques restaient en la possession des réformés. Un horrible sacrilège venait d'être commis publiquement (à Milhau en Rouergue, où, la veille de Noël, les réformés mirent l'église au pillage), et ce crime restait encore impuni. Pour réparer tous ces maux, il n'était pas besoin de faire des lois, mais de tenir la main à l'exécution de celles qui existaient. Le bien à faire s'obtiendrait aisément, aujourd'hui que le roi avait remis pleinement aux mains de la reine sa mère l'autorité que son âge lui permettait de prendre. L'orateur rappela que le roi avait promis plusieurs fois de ne pas licencier les états avant qu'ils pussent remporter dans les

provinces de quoi soulager leurs misères ; il déclara que, pour son compte, le clergé était prêt à s'occuper de sa propre réformation en reprenant sa première pureté, et c'était seulement à cet effet qu'il avait demandé la publication du concile de Trente. Ce discours fut fort loué en son temps, et, plus tard, on a prétendu y trouver la pensée personnelle de celui qui le prononçait, la prévoyance même de sa propre fortune, habilement mêlées aux intérêts dont il était chargé. Ceci est encore une méprise. L'introduction des ecclésiastiques dans le conseil du roi n'était pas seulement un désir individuel ; c'était un vote du clergé, positivement inscrit dans son cahier, et qui même avait apparu déjà comme un vœu public dans les réclamations du prince de Condé. Quant à la conservation de l'autorité entre les mains de la reine, c'était l'objet d'une prière formelle et générale présentée par les trois ordres.

Le baron de Senecey fit une courte harangue pour la noblesse ; mais il ne prit pas soin, ou bien il dédaigna ensuite, de la faire imprimer. Robert Miron, prévôt des marchands, parla pour le tiers-état. Comme cette fois il était encore à genoux, il s'empressa de rappeler que « l'humble contenance  
« dans laquelle on le voyait avait été autrefois commune à  
« tous les ordres, et que si le clergé et la noblesse s'étaient  
« écartés de cette respectueuse coutume dans les derniers  
« siècles, tandis que le tiers-état avait pris à honneur d'y  
« persister, cela ne devait pas le rendre méprisable ; que les  
« officiers savaient bien ce qu'ils étaient, et que, hors cette  
« action, ils représentaient le roi en leurs charges, tellement  
« que les outrager c'était violer l'autorité souveraine. » Il se mit ensuite à représenter les désordres du clergé : les évêchés sans évêques, les évêques sans résidence, les cures désertes à cause de leur mince produit, le cumul des bénéfices, la simonie. Puis venaient ceux de la noblesse : le mépris de la justice, les violences, les jeux excessifs et dépenses superflues, la détention des bénéfices contre les saints décrets. Pour ce qui regardait plus particulièrement son ordre, il réclama la réfor-

mation de la justice, la suppression des offices inutiles, l'abolition entière de la vénalité. Il se plaignit des excès commis par les gens de guerre ; il demanda une meilleure administration des finances, la suppression des pensions, la réduction de la taille, et « l'interdiction à tous gentilshommes, sous « peine de roture, d'imposer corvée sur le peuple. »

Après cette cérémonie, les députés des trois ordres se trouvèrent sans lieu de rassemblement et fort embarrassés. Les chambres où ils se tenaient furent aussitôt démeublées et on en ferma les portes. Le député du tiers-état qui nous a laissé la relation de cette assemblée représente ainsi la position où il se trouvait avec ses collègues. « Nous venons, dit-il, tous « les jours battre le pavé du cloître pour savoir ce qu'on veut « faire de nous. Chacun demande des nouvelles de la cour ; « personne n'en peut dire d'assurées. L'un publie le malheur « qui talonne l'État, l'autre déchire de paroles le chancelier « et ses adhérents. L'un frappe sa poitrine, s'accusant de « lâcheté, et voudrait chèrement racheter un voyage si in- « fructueux, si pernicieux à l'État, et dommageable au royaume « d'un jeune prince, duquel il craint la censure quand l'âge « lui aura donné une parfaite connaissance des désordres que « les états n'ont pas manqué seulement de retrancher, mais « qu'ils ont encore accrus, fomentés et approuvés. L'autre « minute son retour, abhorre le séjour de Paris, désire sa « maison, sa femme, ses amis, pour noyer dans la douceur « de si tendres gages la douleur que lui cause sa liberté mou- « rante ; tous ensemble cherchent les moyens pour être con- « gédiés, plutôt que de séjourner dans une ville errants et « oisifs, sans affaires ni publiques ni particulières. »

C'était peut-être se fâcher un peu tôt ; car vraiment il y avait beaucoup à travailler sur cette énorme liste de plaintes, multipliées par trois rédactions différentes, et qui embrassaient toutes les parties du gouvernement. L'inconvénient de rester à Paris sans rien faire avait dû être prévu, lorsqu'on refusa la proposition du clergé de dresser un cahier préliminaire des

demandes partielles et communes sur les matières de l'intérêt le plus clair et le plus urgent. Quant à la prétention de continuer des séances après la présentation des cahiers, c'était chose absolument contraire à l'usage des états-généraux. Les députés apprirent bientôt qu'on avait organisé des bureaux pour chaque chapitre de leurs demandes, qu'on s'en occupait sans relâche ; et maintenant leur crainte était qu'on n'y procédât avec trop de précipitation. D'ailleurs ces bureaux étaient assiégés déjà de réclamations ; les parties lésées par les réformes qu'on proposait voulaient être entendues à leur tour ; les compagnies souveraines de justice, sous lesquelles s'abritait l'intérêt de tous les officiers, préparaient des remontrances contre la suppression du droit annuel, faisant valoir la bonne foi publique qui leur avait garanti le prix de ce qu'ils avaient acheté, le danger pour l'autorité royale de laisser les princes et seigneurs se faire des créatures en disposant des emplois, et la diminution du revenu de son épargne.

Les députés de l'église et de la noblesse ne manquaient pas d'occasions pour se trouver ensemble et savoir ce qui se passait au Louvre. Mais il n'en était pas ainsi de ceux du tiers-état, plus nombreux et n'ayant pas d'accès chez les grands. Leur président n'avait pas un logis à les recevoir tous ; d'ailleurs il était occupé aux fonctions de sa charge, et puis il obéissait exactement aux volontés du roi qui avait défendu toute espèce d'assemblée. Cependant ils arrivèrent à se réunir, une première fois chez lui [5 mars], ensuite dans leur salle même des Augustins dont ils trouvèrent la porte ouverte [12 mars]. Le bruit se répandait que le roi consentait à supprimer le droit annuel, mais que, pour remplacer ce qui lui en revenait, on allait augmenter le sel. Le tiers-état signa aussitôt une requête contre cette nouvelle imposition, qui tombait toute entière sur le peuple, et fit une sorte d'irruption au Louvre [21 mars] pour la présenter. Le chancelier voulut contester à ceux qui demandaient audience leur titre de députés ; on les introduisit pourtant auprès du roi, qui écouta patient-

ment leur orateur et lui fit une vague réponse. La reine ajouta qu'ils étaient depuis trop longtemps à Paris avec toutes sortes d'incommodités, et qu'ils feraient bien de retourner chez eux. Trois jours après [24 mars], les présidents de chaque gouvernement dans les trois ordres furent mandés au Louvre. Le chancelier leur déclara que les articles de leurs cahiers étaient trop nombreux, trop divers et trop importants pour qu'on pût encore les résoudre ; que cependant le roi leur accordait la suppression de la vénalité, une chambre de justice pour la recherche des financiers, et le retranchement des pensions ; le tout avec tel ordre et forme que les états en seraient contents. Alors les députés prirent le parti de s'en retourner dans leurs provinces, après avoir fait taxer leurs frais de voyage et de séjour, qui furent assignés pour chaque ordre sur les impôts qu'il payait ou sur le revenu de ses biens, quoique la noblesse eût prétendu faire payer les siens sur le produit du sel.

Ainsi se passèrent et furent terminés les états-généraux convoqués par le roi en 1614. Réunis au milieu des discordes, et destinés, suivant les espérances de chacun, ou à servir ou à réprimer des passions turbulentes, ils ne firent ni le mal qu'on pouvait en craindre, ni le bien qu'il était permis d'en espérer. Ils ne répondirent aux intrigues d'aucune ambition ; mais aussi ne surent-ils ni établir, ni diriger l'autorité qui était en eux, quoique mal définie et à peine comprise. Dans un temps où tout le monde prenait sa part du pouvoir, ils ne parurent pas même se douter qu'il y en eût quelque chose à leur portée. Il n'y eut pas une idée, un sentiment, un intérêt, pas même une prévention, qui entrât à la fois dans toutes ces têtes et les fit mouvoir vers un but. D'inutiles disputes, de mesquines jalousies, d'étroites défiances, les occupèrent uniquement ; le tiers-état surtout, complètement faussé par l'introduction des officiers qui en formaient presque la totalité, y laissa le peuple sans organes et sans défenseurs. Quelques réformes sages furent enfouies dans les cahiers ;



mais les députés, en se séparant, ne remettaient à personne le soin d'appuyer leurs demandes, et chaque ordre emportait avec lui les abus dont il profitait, comme dédommagement de ceux qu'il n'avait pu détruire. Il n'est peut-être pas déplacé de rappeler ici que cet exemple des grandes assemblées sous l'ancienne monarchie était le dernier et le plus récent qui fût dans l'histoire, quand Louis XVI convoqua en 1789 les états-généraux. Cent soixante-quatorze ans, passés sur cette institution, n'y avaient apporté aucun de ces changements que le cours des temps opère avec douceur, et qui renouvellent un état social sans le briser. Le droit de « libre et générale discussion, » inscrit par Louis XIII dans ses lettres de convocation et dont sa royauté de quatorze ans s'était jouée, avait alors sommeillé pendant près de deux siècles; le monde sait comment il se réveilla.

---

## CHAPITRE II

Progrès de l'opinion contre le maréchal d'Ancre. — Charles d'Albert sieur de Luy-  
nes.—Remontrances du parlement sur les désordres de l'État.—Nouvelle retraite  
des princes. — Tentatives faites pour les ramener. — Assemblée des réformés à  
Grenoble. — Meurtre du sergent-major d'Amiens. — Le prince de Condé refuse  
de suivre le roi en son voyage pour l'échange des deux princesses.

[ 1615 ]

Moins les états-généraux avaient agi, plus ils étaient restés au-dessous de ce que les passions publiques leur demandaient, et plus aussi ces passions déçues avaient pris de vivacité. Les libelles, d'abord mordants et malins, étaient devenus d'une violence extrême ; il ne s'y parlait plus que de la ruine complète de l'État, du désespoir des peuples. La haine qu'ils exprimaient sans déguisement se partageait entre le chancelier et le maréchal d'Ancre. Le premier n'y avait véritablement d'autre titre que sa charge, qui le jetait toujours au-devant des tentatives faites contre l'autorité royale ; car tous les contemporains s'accordent à lui reconnaître une grande timidité de caractère : mais on ne se sauve pas toujours de l'inimitié des partis par la faiblesse. Quant au maréchal d'Ancre, étranger, parvenu, et qui parlait assez pauvrement le français, il n'avait certainement pas besoin de faire mal pour être détesté. Paris, surtout, l'avait pris en singulière aversion, et ce fut peut-être le commerce des députés envoyés par les provinces

avec les Parisiens qui rendit son nom odieux dans toute la France. Ce qu'on lui reprochait de neuf, c'était d'avoir, au moment où les trois ordres demandaient le retranchement des pensions, fait créer des trésoriers pour les payer, et d'avoir tiré de ces offices une somme considérable. De plus il arriva que le lieutenant mis par lui-même dans la citadelle d'Amiens, qu'il en avait ôté ensuite et qui s'était attaché au duc de Longueville, fut assailli dans les rues de Paris par quatre assassins, et on attribuait au maréchal ce coup de prince. Enfin il paraît que, voyant déchoir le crédit du secrétaire d'État de Villeroy, il avait rompu le mariage projeté de sa fille avec le petit-fils de ce ministre, et on lui prêtait d'ambitieuses pensées d'alliance, qu'on supposait devoir coûter fort cher au trésor du roi. Hors de Paris et parmi les princes, il avait maintenant un ennemi déclaré; c'était le duc de Longueville, qui était resté en son gouvernement de Picardie, où il cherchait toutes les occasions de faire déplaisir au maréchal, lieutenant dans la province et gouverneur de plusieurs places. On racontait que, dans une fête [février], il avait donné la figure de Concini au « faquin » sur lequel on brisait les lances. La reine lui proposait en vain l'échange de ce gouvernement contre celui de Normandie, l'un des plus recherchés qui fussent en France; le duc s'obstinait à garder celui où il était, et dont la population d'ailleurs lui était fort affectionnée.

Tout en tenant sa faveur de la reine, le maréchal d'Ancre n'oubliait pas que le roi était majeur pour régner, et qu'il avançait réellement vers la jeunesse active, capable de vouloir, de choisir et d'aimer. Jusque-là soumis à la loi générale de l'enfance, le roi Louis XIII ne s'était guère occupé que de ses divertissements et de ses exercices. Il montrait un goût particulier pour la chasse, pour les arts mécaniques, pour tout ce qui tient à l'appareil militaire. A treize ans accomplis, suivant la remarque et le reproche des graves historiens, il négligeait encore, pour ces passe-temps futiles, les travaux du cabinet et l'étude des affaires. Mais quelque éloignées que

fussent ses pensées des intérêts politiques, dans les habitudes mêmes de sa vie enfantine il y avait lieu à des préférences, à des attachements pour ceux qui l'y servaient le mieux. En ce moment celui qu'il associait le plus volontiers à ses jeux, dont la compagnie lui semblait surtout agréable, était Charles d'Albert de Luynes, pauvre aîné de chétive maison, mais venu de loin, du comtat d'Avignon, partant ayant toute facilité pour rehausser son origine. Ce gentilhomme, âgé déjà de trente-six ans et fils d'un homme de guerre estimé, vivait assez obscurément dans la domesticité royale, partageant son mince revenu avec deux frères, comme lui de belle mine et de maigre équipage, lorsqu'un heureux talent le fit sortir de sa longue pénurie. Il excellait à dresser des oiseaux de proie pour l'espèce de chasse qu'on appelait « la volerie, » et on avait créé en sa faveur une charge de « maître des oiseaux du « cabinet, » qui lui donnait grande familiarité avec le roi. Le maréchal d'Ancre qui veillait avec soin, pour son compte et pour celui de la reine-mère, sur les vellétés d'attachement auxquelles le roi pouvait se laisser conduire, ne s'effraya pas de celle-ci. Charles d'Albert n'était plus assez jeune pour que le caprice bienveillant du roi envers lui eût toutes les conséquences d'une intimité entre gens du même âge; il était d'ailleurs le moindre de ceux qui pouvaient y prétendre. Le maréchal s'imagina de cultiver cette fortune comme un rejeton de la sienne. Le prince de Condé venait de remettre au roi la ville et le château d'Amboise qu'on lui avait donnés en dépôt jusqu'à la convocation des états. Le gouvernement de cette place [mars] fut confié au chef de l'oisellerie; qui chargea son frère, appelé de Cadenet, d'y commander pour lui.

Pendant le pouvoir était toujours à la disposition de la reine et aux mains des ministres, du reste assez mal d'accord entre eux. La haute faveur restait aux ducs de Guise et d'Épernon. Les princes et seigneurs de l'ancienne cabale vivaient en assez bon ménage à la cour, sauf le duc de Longueville, qui préférait demeurer dans son gouvernement. Le prince de

Condé laissait tout doucement le temps s'écouler, les affaires s'embrouiller, les esprits s'aigrir, sans paraître s'y mêler, mais en ayant soin de se faire réclamer par tout ce qui était mécontent. Il avait vu tout d'abord qu'il n'y avait rien à espérer pour lui des états-généraux. Le bruit s'étant répandu qu'il voulait en aller visiter les trois chambres, il fut résolu [27 janvier] que chacun des trois ordres sortirait, à son arrivée, de la salle où il tenait ses séances, pour aller à sa rencontre et lui dire très-respectueusement qu'on ne pouvait l'y recevoir. On raconte aussi que le jeune roi ayant, dans son conseil, déployé une requête adressée « à Sa Majesté et à « monseigneur le prince, » avait, de sa main, rayé les derniers mots et remis au prince la demande ainsi corrigée. Maintenant il paraissait surtout chercher à se faire bien venir du parlement. Il l'avait hautement soutenu dans son démêlé avec le duc d'Épernon et dans sa querelle contre le clergé sur le sujet de l'article du tiers-état ; il avait affecté de se soumettre entièrement à sa justice pour l'attentat commis par un des siens ; afin de mieux plaire aux magistrats, il les mettait encore de ses plaisirs. Comme il préparait un ballet [22 février], il voulut y faire figurer douze conseillers au parlement. Il paraît que ce fut un motif suffisant aux seigneurs de n'y point paraître. Le prince y avait convié le marquis de Rosny, qui s'en excusa comme les autres. Il s'en plaignit au duc de Sully, qui lui répondit que son fils, ayant maintenant des enfants, n'était plus en âge de prendre un rôle dans une mascarade. Sur quoi le prince lui ayant dit : « Je vois bien que vous voulez faire de « mon ballet une affaire d'État. — Non pas, répartit l'ancien « surintendant ; tout au contraire, je tiens vos affaires d'État « pour des ballets. »

L'histoire ne dit pas si les conseillers eurent bonne grâce à danser ; mais, quelques jours après, il y avait au palais grand tumulte de délibérations et de plaintes. A peine les états-généraux étaient-ils fermés, que le parlement voulut faire tout ce qu'on leur reprochait de n'avoir pas fait. Le mouvement

commença par l'intérêt particulier : il s'agissait d'abord de réclamer contre la suppression du droit annuel, assez facilement accordée par le roi, qui n'y perdait qu'un revenu et recouvrait la disposition des charges vacantes par décès. Il courait même le bruit qu'on lui avait proposé déjà d'acheter cette seule espérance deux millions par an, en traitant du profit qui devait en résulter pour les parties casuelles. Les conseillers des enquêtes [9 mars] demandèrent l'assemblée de toutes les chambres pour résoudre ce qu'il fallait faire ; le premier président la refusa, et les esprits s'étant échauffés dans la dispute, on en vint à dire qu'il n'était pas question seulement du droit annuel, mais du désordre de l'État. Le jour suivant [10 mars] on s'assembla sans obstacle, et cette facilité même adoucit les opinions, qui ne s'occupèrent plus que de l'affaire intéressante pour la compagnie. On résolut de faire des remontrances, de ne recevoir cependant aucun officier qui n'eût satisfait les héritiers de celui qu'il remplaçait, et de surseoir toute autre discussion jusqu'à ce que le roi eût répondu les cahiers des états, puisque cette réponse, formulée en édits, devait nécessairement être vérifiée au parlement. Mais lorsque les magistrats connurent la déclaration provisoire du roi aux députés qu'il congédiait, alors on reprit l'œuvre interrompue ; il se fit une nouvelle assemblée des chambres pour aviser sur les remontrances qu'on avait depuis longtemps résolues, et que le roi, disait-on, avait promis d'entendre avant de rien décider. Les avis furent divers, soutenus avec chaleur, et se réduisirent à ceci [28 mars], que les « princes, « ducs, pairs et officiers de la couronne étaient invités, sous « le bon plaisir du roi, à se trouver au parlement pour, avec « le chancelier et toutes les chambres assemblées, aviser sur « les propositions qui seraient faites pour le service du roi, « le soulagement de ses sujets et le bien de l'État. » Ceci se passa le lendemain du jour où mourait à Paris [27 mars] la reine Marguerite, duchesse de Valois, première femme de Henri IV. L'âge de soixante-deux ans, auquel elle était arrivée, avait



relégué assez loin le souvenir de ses désordres pour qu'on vit seulement en elle une femme spirituelle, bonne, libérale, de l'argent qu'elle empruntait, pour l'aumône comme pour le plaisir, familière avec les gens de lettres, écrivant elle-même d'une manière distinguée, très-attachée à la reine qui l'avait remplacée et aux enfants de son ancien mari, n'intervenant dans les affaires que pour apaiser des ressentiments, aimée enfin pour ses douces qualités au point que ses panégyristes se risquèrent à l'appeler « une vertueuse princesse. » Un de ceux qui prirent la plume pour son éloge funèbre fut « maître Mathieu Morgues, sieur de Saint-Germain, son prédicateur ordinaire, » que nous verrons plus tard employer encore son talent au service d'une autre reine.

L'arrêt du parlement faisait renaître tout d'un coup l'embarras dont on venait de sortir. A la place des états-généraux confus et divisés, on avait affaire à une cour de justice compacte et réunie, même dans la plus grande diversité des opinions, par l'esprit de corps. On défendit d'abord aux princes et aux pairs de se rendre à l'invitation du parlement; puis les gens du roi furent mandés et reçurent l'ordre de déclarer à leur compagnie, que le roi indigné lui défendait de passer outre, avec injonction de lui envoyer la feuille du registre où la délibération de la cour était inscrite. Le parlement [31 mars] remit aux gens du roi une copie seulement de son arrêt, en fit valoir la clause portant qu'il était rendu « sous le bon plaisir du roi, » et protesta de sa fidélité. Le conseil se tint pour content et crut que tout était terminé. Mais les choses une fois commencées ne s'achevaient pas ainsi avec des hommes habitués aux formes judiciaires. Un acte émané d'eux attendait une réponse, et, dans cette réponse, il y avait espoir de trouver un incident nouveau. En conséquence, comme on ne paraissait plus songer à eux, ils proposèrent de s'assembler pour supplier le roi de leur faire savoir sa volonté. On résolut de les prévenir, et une députation de la compagnie [9 avril] fut appelée au Louvre, où le chancelier lui déclara que le roi était

fort offensé de l'entreprise faite contre son autorité par la convocation des princes et pairs, que le parlement n'avait pas à connaître des affaires d'État, et que le roi lui défendait d'en délibérer davantage. Le parlement jugea que c'était là plus que jamais le cas de faire des remontrances, et nomma des commissaires pour les dresser. On le lui défendit une seconde fois, et il n'en persista pas moins [29 avril] à les rédiger, après avoir toutefois pris le loisir des fêtes de Pâques, ce à quoi il ne manquait jamais. Pendant que ses commissaires y travaillaient, le conseil résolut de supprimer au moins la cause première de tout ce trouble. Une déclaration du roi [15 mai] prolongea pour trois ans, contre la parole donnée aux États, le paiement du droit annuel, et par conséquent l'assurance qu'y trouvaient les officiers pour la conservation de leurs charges. Mais, durant ce temps, les remontrances avaient été dressées, lues, approuvées, et le parlement demandait audience pour les présenter au roi. Alors les ministres pensèrent qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les écouter, puisque lentement, sans bruit, sans lutte ouverte contre les injonctions, mais par une procédure grave, impassible, persévérante, les magistrats en étaient venus à leurs fins. Le roi donna donc jour au parlement [22 mai] pour venir le trouver au Louvre. Quarante magistrats s'y rendirent en carrosse, « suivis sur le chemin d'une multitude de peuple. » On leur avait préparé une audience solennelle; le roi et la reine les reçurent dans la chambre du conseil, assistés des ducs de Guise, de Nevers, de Vendôme, de Montmorency et d'Épernon, du chancelier, des maréchaux d'Ancre et de Souvray, d'un grand nombre de seigneurs et conseillers d'État. Le premier président fit une courte harangue qu'il termina en offrant au roi les remontrances; mais il insista pour qu'il en fût donnée lecture, ce que le roi voulut bien permettre. Dans cet écrit, le parlement essayait de justifier sa conduite, et rappelait toutes les occasions où il s'était utilement entremis des affaires publiques. Puis il passait en revue tous les désordres de l'État et

en proposait la réformation. Il demandait entre autres choses  
« que le roi retranchât de son conseil les personnes intro-  
« duites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et ser-  
« vices, mais par la faveur de ceux qui voulaient y avoir des  
« créatures ; que le gouvernement des provinces et places,  
« les charges et dignités militaires, ainsi que les prélatures,  
« ne pussent être commis à des étrangers ; que les violences  
« contre les officiers de justice fussent sévèrement réprimées ;  
« que l'on supprimât les pensions accordées depuis la mort du  
« feu roi ; enfin que le roi permit l'exécution de l'arrêt pour  
« la convocation des princes et pairs. Et au cas, disait-il, que  
« ces remontrances, par les mauvais conseils et artifices de  
« ceux qui y sont intéressés, ne pussent avoir leur effet, Votre  
« Majesté trouvera bon que les officiers de son parlement fas-  
« sent cette protestation solennelle, que, pour la décharge de  
« leurs consciences envers Dieu et les hommes, ils seront  
« obligés ci-après de nommer, en toute liberté, les auteurs  
« de ces désordres et faire voir en public leurs mauvais dé-  
« portements, afin d'y être pourvu par Votre Majesté, en temps  
« plus opportun, lorsque les affaires s'y trouveront mieux dis-  
« posées et qu'il vous plaira d'en prendre plus de connais-  
« sance. »

Si les états-généraux avaient parlé ainsi, il est mal aisé de prévoir ce qui serait arrivé ; mais on pouvait contester le droit du parlement, et cette difficulté sur la forme emportait le reste. Après que la reine eut exprimé son mécontentement de ce que le parlement se permettait de blâmer la régence la plus heureuse qui eût jamais été en France, le chancelier dit  
« que la France était une monarchie où le roi seul comman-  
« dait, tenant son royaume souverainement de Dieu ; qu'il  
« n'appartenait point au parlement de contrôler son gouver-  
« nement ; que si les rois avaient pris quelquefois avis de  
« cette compagnie, c'était quand il leur plaisait ; que, dans  
« les circonstances présentes, le parlement aurait dû attendre  
« les réponses du roi aux cahiers des états, pour faire, s'il y

« avait lieu, sur l'enregistrement des édits des remontrances « qui eussent alors été légitimes. » Le président Jeannin ajouta quelques mots pour justifier son administration. Puis les ducs de Vendôme, de Guise, d'Épernon et de Montmorency s'adressèrent au roi pour lui dire qu'ils lui offraient leurs biens, leurs vies et leurs épées envers et contre tous, et qu'ils n'iraient pas au parlement sans son ordre. Le maréchal d'Ancre se mit aussi de la partie en produisant un libelle atroce contre l'honneur du roi et de la reine. Le premier président déclara n'avoir pu encore découvrir ce pamphlet pour en faire justice. Le duc d'Épernon s'écria que ce n'étaient pas ces gens-là qu'il fallait punir, mais ceux qui les excitaient. Le duc de Nevers, seul des princes autrefois unis qui fût présent, parut sentir à qui ce mot s'adressait, et dit « qu'il n'avait « donné à personne procuration de parler pour lui; qu'il savait bien ce qu'il devait au roi; qu'il se trouvait beaucoup « de bonnes choses dans les remontrances, et que, s'il y en « avait de mauvaises, c'était au roi à les rejeter. » Le lendemain, il fut donné arrêt du conseil qui cassait de nouveau l'arrêt de convocation des princes et pairs, faisait défense au parlement de s'entremettre des affaires d'État, sinon quand il lui serait commandé, et ordonnait que son arrêt serait biffé et ôté du registre. Les gens du roi refusèrent longtemps de porter cet acte au parlement, et demandèrent « même à genoux » d'en être dispensés. Il fallut pourtant obéir, et l'avocat-général Servin remit [1<sup>er</sup> juin] l'arrêt du conseil sur le bureau de la cour. Au lieu de l'enregistrer et d'y satisfaire, le parlement résolut d'envoyer une nouvelle députation pour faire au roi des soumissions en paroles, qui le dispenseraient de se soumettre en effet. Puis [5 juin], sur un nouvel ordre donné par le roi à ses gens, on passa beaucoup de temps à délibérer; les fêtes de la Pentecôte amenèrent encore un nouveau délai; le roi lassé déclara se contenter d'une formule d'obéissance; et enfin le parlement [25 juin] rendit un arrêt contenant « que « le premier président se transporterait auprès du roi avec

« d'autres magistrats, pour assurer le roi et la reine que le  
« parlement n'avait jamais entendu toucher à leurs actions et  
« moins à leurs personnes, que ses remontrances provenaient  
« uniquement de son zèle pour le bien de l'État et le repos du  
« royaume. Il devait être rappelé à la mémoire de Leurs Ma-  
« jestés que, le lendemain de la mort de Henri IV, la reine  
« avait prié le parlement de lui donner ses bons conseils tels  
« qu'il aviserait pour le mieux dans sa conscience ; le parle-  
« ment avait suivi en tout point ce commandement ; l'arrêt  
« du conseil lui portait un notable préjudice, et si on voulait  
« examiner les remontrances, on les trouverait justes et véri-  
« tables. »

On voit que le parlement ne reculait pas, et qu'après trois mois il en était encore à son arrêt qui convoquait les princes et les pairs pour délibérer sur les affaires du royaume, qu'il ne l'ôtait pas de ses registres, comme on avait voulu, et qu'il persistait dans ses remontrances. Rien pourtant n'avait été épargné pour vaincre son obstination, ni les paroles sévères du roi et de la reine, ni les moyens d'autorité dont on pouvait faire usage. Il répondait aux unes par des phrases respectueuses ; il échappait aux autres par des procédures, et se retrouvait avec opiniâtreté au point d'où il était parti. Nous verrons souvent se reproduire ces luttes sans règles et sans terme, où le pouvoir ne connaissait pas sa force, ni la résistance ses droits et ses limites, où l'on n'en pouvait finir, d'un côté que par la violence, de l'autre que par le désordre. Il est certain pourtant que la magistrature ne se laissait pas facilement entraîner à ces tentations : il fallait, pour l'y exciter et l'y encourager, le sentiment de la faiblesse dans l'autorité royale, et l'assistance de quelques hauts mécontents ; il fallait, en un mot, que les hardiesses de la grand'chambre trouvassent de l'écho à la cour. Tout cela se rencontrait en ce moment. La paix de Sainte-Menehould, préparée par des négociations si timides, avait révélé ce qu'il y avait de vigueur dans le conseil. La convocation des états-généraux, quoique les résultats en eussent été peu

dangereux , était pourtant une concession faite à des menaces de révolte. Le parlement voyait le prince de Condé, le duc de Nevers , et les autres chefs de la dernière coalition disposés à le soutenir. L'occasion était donc favorable pour qu'il fit valoir son autorité dans les affaires de l'État , sans la hasarder plus qu'il ne convenait à un droit douteux et contesté.

Nous avons dit que le duc de Nevers était le seul des princes unis qui assistât à la présentation des remontrances. En effet le prince de Condé, dès qu'il vit s'échauffer le différend entre le parlement et le conseil, s'était prudemment retiré [20 mai] pour que l'on ne le forçât pas à se prononcer plus et plus tôt qu'il ne le voulait. Le duc de Longueville n'avait fait à la cour qu'une courte apparition, pendant laquelle on le fit embrasser le maréchal d'Ancre , et il était retourné [10 avril] en Picardie. Le duc de Mayenne était parti [24 avril] quelques jours après lui. Le duc de Bouillon s'était rendu aussi [5 mai] à Sedan. On se trouvait presque au même point où l'on était avant le traité de Sainte-Menehould , sauf que les princes éloignés ne faisaient pas encore de manifeste et n'avaient plus d'états-généraux à demander. Le parlement agissait pour eux, et leur absence était une confirmation de ses plaintes. La reine aurait pu les laisser s'ennuyer tout à leur aise dans leurs résidences, si elle n'avait eu en ce moment un grand désir de mettre à fin ce double mariage , qui lui était devenu plus cher depuis qu'on avait voulu l'y contrarier. De tout ce qui s'était dit aux états, elle n'avait guère recueilli que l'unanime approbation donnée par les trois ordres, avec quelques inégalités seulement dans les termes, aux alliances qu'elle avait contractées. Maintenant elle avait hâte de conduire sa fille aux frontières des deux États , et d'y prendre la reine sa belle-fille. Le roi en personne , avec sa mère , devait faire une partie du chemin, car l'année précédente avait mis la cour en goût de voyage ; et il ne paraissait pas convenable de s'y embarquer sans avoir ou la compagnie des princes, ou la certitude du moins de ne pas les laisser derrière soi mécontents. Il fallait donc courir



après le prince de Condé pour le ramener. Le duc de Nevers qui, en restant malgré le départ de ses amis, s'était préparé le rôle de médiateur, se chargea de cette mission. Il alla visiter successivement le prince de Condé, le duc de Mayenne, le duc de Bouillon, le duc de Longueville, et revint tout seul. L'extrême douceur qu'on avait témoignée en dernier lieu au parlement n'avait eu pour but que de rendre cette négociation plus facile; on n'y réussit pas. Le prince de Condé ayant déclaré ne vouloir traiter qu'avec quelqu'un du conseil, auquel il ferait ses conditions et qui pourrait y pourvoir, on lui envoya [5 juillet] le sieur de Villeroy, une première fois pour l'entendre, une seconde fois pour le contenter. A celle-ci, le prince dit qu'il avait besoin de se concerter avec ses amis, et laissant là le secrétaire d'État [10 juillet], il gagna le Soissonnais, où il avait assigné rendez-vous aux ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon, dans la ville de Coucy-le-Château.

Pour comble d'embarras, on avait alors sur les bras une assemblée de réformés, convoquée légalement dans le même but que celle qui s'était formée, quatre ans auparavant, à Saumur. Depuis quelque temps on avait eu grand soin de ne rien faire qui pût autoriser ceux de la religion à prendre ou à feindre des alarmes. Comme il s'était fait aux états-généraux, dans la chambre de la noblesse, une proposition pour que le roi fût supplié, conformément au serment de son sacre, « de conserver dans ses États la religion catholique; » comme on y avait dénoncé d'ailleurs plusieurs excès commis par les réformés dans les provinces, le conseil craignit que les plus échauffés d'entre eux ne les portassent, sous ce prétexte, à quelque mouvement; et, pour la troisième fois depuis son avènement, le roi avait déclaré, par édit enregistré au parlement [50 avril], sa ferme intention et volonté « de faire entre-  
« tenir et garder inviolablement tous les édits, déclarations  
« et articles particuliers octroyés, soit par son père, soit par  
« lui, en faveur de ceux de la religion, ensemble tous règle-  
« ments, lettres et arrêts donnés en leur faveur sur l'inter-

« prétation et exécution de l'édit de Nantes. » Puis on leur avait désigné la ville de Gergeau pour y tenir leur assemblée triennale, et ce lieu de réunion fut changé plus tard en celui de Grenoble. Or cette assemblée s'ouvrait au même temps [15 juillet] où le prince de Condé rassemblait ses amis à Coucy-le-Château, et il n'était pas douteux qu'il chercherait à y nouer des intelligences.

La crainte de voir le mécontentement des princes, d'abord pure boutade de cour, après avoir gagné les compagnies de magistrature, s'étendre encore jusqu'aux intérêts de religion, détermina le conseil à une nouvelle complaisance; ce fut d'envoyer encore une fois [24 juillet] le sieur de Villeroy pour chercher le prince de Condé, jusque dans cette conférence de Coucy-le-Château dont la seule assignation, faite sans le gré du roi, pouvait justement passer pour un crime d'État. Villeroy n'exécutait là que ce qu'il avait conseillé. Depuis l'année précédente il avait changé de maxime; au lieu de vouloir, comme il faisait alors, qu'on agit avec vigueur et promptitude contre les mécontents, il était maintenant pour le parti de la patience et de la douceur. La principale cause de ce refroidissement paraît avoir été qu'il se sentait moins en crédit qu'autrefois; il avait éprouvé déjà quelques symptômes de disgrâce, et il croyait devoir se ménager des ressources. Au contraire, le chancelier, tout aguerri par ses hostilités avec le parlement, offensé d'ailleurs en sa personne par les libelles, et devenu en butte à toutes les haines qui épargnaient visiblement son collègue, ne proposait plus que des résolutions énergiques. Le secrétaire d'État s'empressa donc de courir au rendez-vous des princes et seigneurs.

Un nouveau grief venait d'être ajouté à leurs ressentiments, et cette fois il s'agissait tout à fait du maréchal d'Ancre. On se rappelle qu'il était gouverneur de la citadelle d'Amiens et que le gouvernement de Picardie appartenait au duc de Longueville. Il en résultait une rivalité naturelle entre le prince et le favori, et des occasions nombreuses de querelles. Le

maréchal avait eu soin d'avoir dans sa place un lieutenant à sa dévotion. Le premier qu'il y avait mis lui étant devenu suspect, il lui avait fait donner un autre commandement, et celui qui le remplaçait lui était entièrement assuré. Tout récemment [juin] cet officier avait soutenu bravement les droits de son maître contre une entreprise du duc de Longueville qui voulait, de concert avec les bourgeois d'Amiens, rompre un pont établi par le maréchal entre la ville et la citadelle. Mais sous ses ordres servait, avec le titre de sergent-major de la place, un gentilhomme nommé Prouville, pourvu de cette charge dès le temps de Henri IV, vieux soldat amputé d'une jambe, et qui montrait plus d'affection pour le gouverneur de la province que pour celui de la citadelle. Il arriva qu'un jour [22 juillet], comme il revenait de la citadelle où il avait été mandé, le sergent-major trouva sur son chemin un soldat italien de la garnison qui le tua de deux coups de poignard ou d'épée, et fut aussitôt recueilli par le lieutenant du maréchal, puis conduit en sûreté à Anvers. Toutes ces circonstances réelles, d'un assassinat commis par un Italien sur un officier suspect au maréchal, et d'un meurtrier soustrait à la justice par le lieutenant même du gouverneur, jointes à ce que l'on racontait encore que le soldat arrivait de Paris et qu'un secrétaire du maréchal l'avait suivi de près dans Amiens, firent qu'on attribua ce crime au maréchal lui-même. Le duc de Longueville apprit cet assassinat, comme il se rendait à Coucy. Il le porta sans balancer au compte de son ennemi, et se proposa de mettre à profit l'émotion qui s'en était suivie dans la ville, pour en soulever les habitants contre la citadelle.

Le prince de Condé [25 juillet] reçut le sieur de Villeroy en chef de parti qui traite chez lui et pour les siens. La ville de Coucy était sous le gouvernement du duc de Mayenne, couverte du côté de Paris par des places où commandaient les princes ; ils y étaient tous réunis. Le secrétaire d'État entra aussitôt en pourparler ; mais à peine avait-on débattu quelques points de la négociation qu'un nouvel envoyé de la

cour, le secrétaire d'État Phelippeaux de Pontchartrain, parti deux jours après le premier et ayant marché plus vite, arriva au même lieu [26 juillet], porteur d'un ordre du roi plus positif et plus pressant que les instructions dont son collègue était chargé. Le roi était décidé à partir pour la Guyenne afin d'y faire l'échange des deux princesses. Il allait se mettre en route dans huit jours, sans pouvoir ni vouloir différer davantage, parce que le roi d'Espagne avait déjà plus attendu qu'il ne devait; c'était donc au prince à se décider sur-le-champ, pour venir l'y accompagner en son rang ou pour se déclarer en pleine désobéissance. On lui demandait réponse prompte et nette, parce que, de là au jour du départ, il fallait prendre les mesures pour l'absence du roi, qui seraient différentes selon que le prince de Condé consentirait à être du voyage ou refuserait de s'y joindre. Le prince de Condé répondit [27 juillet] que cette résolution précipitée de se mettre en chemin, avant d'avoir donné ordre aux affaires de l'État et pourvu aux plaintes tant des états-généraux que du parlement, lui semblait une continuation des mauvais conseils dont le roi était entouré; qu'il avait vu à Paris les procédures tenues pour partager les députés des états, le parlement gourmandé et traité indignement, sa propre vie et celle de plusieurs princes et seigneurs compromise; qu'au moment où il comptait, avec un des ministres, convenir des réformes nécessaires, une dépêche inattendue était venue lui ôter cet espoir; qu'en conséquence il ne pouvait se rendre à l'invitation du roi, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur les désordres énumérés dans les remontrances du parlement, desquels désordres il nommait enfin les auteurs: savoir, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Sillery et le commandeur son frère, le conseiller d'État de Bullion et un autre conseiller d'État Louis Dolé, ami particulier du maréchal, élevé par lui de la profession d'avocat à cette fonction, et devenu l'un des hommes les plus influents dans les affaires. « C'étaient là, di-  
« sait-il, les personnes que le parlement avait seulement dé-

« signées dans ses remontrances, et desquelles il suppliait le roi de faire justice au public. »

Enfin le prince de Condé, organe du parti qui se disait « de la réformation, » en était venu, bien longtemps après les libelles, après le peuple de Paris, et la bourgeoisie et le parlement, à trouver que le maréchal d'Ancre était un ennemi du bon ordre et de l'État; encore assure-t-on qu'il hésita beaucoup à le mettre au nombre de ceux contre lesquels il se déclarait, et que la haine personnelle du duc de Longueville l'emporta en cette occasion sur la vieille amitié du prince et sur celle du duc de Bouillon. Quoi qu'il en soit, la lettre du prince de Condé fut reçue pour ce qu'elle était, pour une véritable déclaration de guerre. Le roi était résolu à partir quoi qu'il dût arriver; il avait dit même aux dames que « s'il trouvait le diable en son chemin pour l'arrêter, il lui passerait sur le ventre. » Il fut décidé qu'une armée protégerait sa marche, qu'une autre armée couvrirait Paris. C'était encore le cas de fouiller dans les coffres de la Bastille. Comme la chambre des comptes s'opposait toujours à ce qu'on diminuât le faible reste de ce trésor, le roi et la reine avec les maréchaux, les officiers de la couronne, le chancelier et le conseil d'État, allèrent y faire solennellement une levée de douze cent mille livres. Tandis qu'on était à charger l'argent sur une charrette, un prisonnier demanda qu'il lui fût permis de voir la reine; le roi s'éloigna, et le prisonnier fut amené. C'était Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et frère utérin de la marquise de Verneuil, détenu depuis l'an 1605 pour conspiration contre Henri IV de concert avec son beau-père et sa sœur. Un historien moderne, parmi les reproches qu'il adresse à Marie de Médicis, l'accuse d'avoir mis en liberté, « aussitôt après la mort de son mari, » ce prince brouillon et dangereux, coupable d'un crime d'État. Le fait est qu'au mois de juillet 1613, la reine Marie trouva encore le comte d'Auvergne à la Bastille et qu'elle l'y laissa.

---

## CHAPITRE III

Préparatifs de guerre civile. — Départ du roi pour Bordeaux. — Arrestation du président Lejay. — Manifeste du prince de Condé. — Il s'adresse à l'assemblée de Grenoble. — Députation de l'assemblée au roi. — Séjour du roi à Poitiers. — Déclaration contre le prince de Condé. — Arrêt du parlement. — Hostilités ouvertes. — Déclaration des princes unis. — Marche de leur armée vers la Loire. — Les réformés prennent les armes sous le duc de Rohan. — Arrivée du roi à Bordeaux. — Départ de Madame Élisabeth pour l'Espagne. — Jonction des troupes du prince de Condé avec celles des réformés. — Prise de Clermont par le maréchal d'Ancre. — Déclaration au sujet des réformés en armes. — Violence du cardinal de Sourdis. — Échange des deux princesses. — Arrivée de la nouvelle reine à Bordeaux. — Célébration du mariage. — Commencement des négociations pour la paix.

[1615]

Après l'injonction formelle du roi et la réponse non moins claire du prince de Condé, il n'y avait plus, de part et d'autre, qu'à faire ses préparatifs pour la guerre. Les princes se séparèrent aussitôt pour aller rassembler des troupes, le duc de Bouillon à Sedan, le duc de Mayenne dans le Soissonnais, le comte de Saint-Paul, oncle du duc de Longueville, dans son duché de Fronsac en Guyenne. Quant au duc de Longueville, il retournait dans Amiens, espérant s'y rendre maître de la citadelle comme il l'était de la ville, et y recevoir toutes les forces de l'association, qui devaient en attendant se rassembler à Moncornet. Mais il se trouva, au contraire, que le duc fut obligé de sortir d'Amiens, menacé par la citadelle qui tenait ferme, et abandonné des habitants qui ne voulurent



pas mettre leurs personnes et leurs demeures au hasard du canon. Alors il se retira dans Corbie, où commandait l'ancien lieutenant du maréchal d'Ancre, qui l'y reçut avec empressement. De son côté, le roi commença par écrire à tous les gouverneurs de provinces et de places qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, et à ne laisser entrer chez eux aucun des princes qui avaient tenu l'assemblée de Coucy ; puis il envoya au parlement de Paris [30 juillet] une déclaration sur la lettre écrite en dernier lieu par le prince de Condé. On y racontait toutes les tentatives faites pour le décider à suivre le roi dans son voyage, comme il convenait en l'occasion la plus célèbre qui pût se présenter durant son règne ; ses réponses dilatoires avec prétextes sur lesquels on avait offert de le contenter en ce qui concernait le public ; son refus définitif, qui avait eu pour causes certains avantages particuliers dont lui et ses amis ne recevaient pas satisfaction. « Tout cela ne pouvait  
« que donner grand ombrage, jalousie et défiance, les voyant  
« demeurer de deçà avec témoignage de mécontentement,  
« pendant que le roi allait s'éloigner. C'est pourquoi Sa Ma-  
« jesté avait écrit aux gouverneurs pour les animer en leur  
« devoir, et elle en donnait avis au parlement, afin qu'en  
« étant particulièrement informé, il apportât ce qui dépendait  
« de son autorité pour maintenir chacun dans l'obéissance et  
« faire vivre en bonne union et concorde les uns avec les au-  
« tres, sous l'observation des édits de paix, tous ses sujets  
« tant catholiques que réformés. »

Le maréchal d'Ancre avait, dit-on, toujours recommandé le parti de la conciliation. Comme les princes lui avaient su assez peu gré de sa bonne volonté, il fut le premier à se mettre en mesure de guerre. Il se rendit dans Amiens [6 août] trois jours après que le duc de Longueville eut quitté cette ville, et y dressa une armée pour la défense de la Picardie. Les gouverneurs des différentes places promirent fidélité au roi, sauf celui de Corbie qui avait déjà reçu le duc, et celui du Catelet qui se déclara pour lui. Il y en eut un qui fit bien pis,

ce nous semble ; il demeura neutre. Le maréchal de Boisdauphin eut le commandement de l'armée qui devait fermer le chemin de Paris. On en fit les levées en Normandie, et on lui donna la ville de Meaux pour lieu de rassemblement. Le duc d'Épernon fut chargé de conduire les troupes qui accompagneraient le roi. Car on ne savait ce que les princes voudraient tenter : ils pouvaient, ou se porter sur le chemin de la cour pour lui intercepter le passage, ou, ce qui était plus respectueux et plus utile, marcher sur Paris, dont la population leur était assez favorable, et faire rendre des arrêts au parlement. Il fallait donc se tenir prêt aux deux attaques. On garnit Vincennes de canon, pour protéger ou menacer Paris suivant les événements ; les bourgeois eurent ordre de garder leurs portes ; le frère du roi alla loger à l'Arsenal. Tout se disposait ainsi au départ ; l'ambassadeur d'Angleterre, qui voulut le déconseiller au nom de son maître, fut assez rudement éconduit. Le duc de Guise, le duc d'Épernon et les ministres devaient accompagner la reine. La maréchale d'Ancre avait d'abord voulu rester à Paris, parce que le voyage se faisait malgré ses craintes et ses représentations ; mais on lui remontra que ce serait habituer la reine à se passer d'elle, et elle se résolut à la suivre. Les ducs de Nevers et de Vendôme, qui étaient demeurés à la cour, ne furent pas de l'escorte ; le premier, par le motif de sa vieille dispute pour la préséance avec la maison de Lorraine, qui ne lui permettait pas de se trouver en même cérémonie que le duc de Guise ; le second, parce qu'il avait commission de lever des troupes pour le service du roi. La reine avait seulement avec elle la duchesse de Nevers, chargée de conduire et de ramener les deux princesses dont on allait faire l'échange. La dernière précaution, prise au moment du départ, était d'une espèce bien étrange. Pendant que le roi traversait Paris, à deux heures du matin [17 août], pour gagner la porte de Bussy, deux exempts des gardes avec quinze archers frappaient au logis du président Lejay, qu'on savait être l'un des magistrats les plus attachés au

prince de Condé et les plus zélés pour les remontrances. Un carrosse attelé de six chevaux était à sa porte ; on le pressa de se lever et de s'habiller, parce que le roi désirait lui parler. Croyant qu'il s'agissait d'être conduit au Louvre, le président se hâte et monte en carrosse ; les portières alors sont abattues, les chevaux marchent, et le président se trouve bientôt sur le grand chemin, à la suite du roi qui se dirigeait vers Étampes. La sœur du roi quitta Paris avec plus de solennité, l'usage ancien voulant que les filles de France qui allaient se marier fussent conduites hors de la ville par le prévôt des marchands et les échevins, avec un cortège de milice bourgeoise. Elle rejoignit son frère et sa mère sur la route d'Orléans, pour continuer à petites journées ce singulier voyage dont le but était une fête, l'escorte une armée, et où l'on conduisait comme en triomphe un prisonnier de robe longue.

Pendant ce temps le prince de Condé avait commencé les hostilités [9 août] par un manifeste : « Chacun sait, disait-il, « comme par plusieurs fois j'ai fait entendre au roi et à la « reine sa mère les causes des désordres qui travaillent ce « royaume. Ce fut le sujet des remontrances que je fis l'an « passé et dont la France eût senti les effets, si la bonté de la « reine régente n'eût été prévenue par l'artifice des mauvais « conseillers que nos ennemis entretiennent près de sa per- « sonne. La sainte résolution de convoquer les états-généraux « fit retirer tous ceux qui m'assistaient, espérant qu'en cette « assemblée se trouveraient les moyens pour remédier aux « maux de cet État. Mais, par le choix qu'on avait fait de la « ville de Paris pour les réunir, par les menées pratiquées « dans les provinces contre la liberté des élections, cette as- « semblée n'avait eu des états que le nom, toutes choses y « étant disposées de manière à supprimer les plaintes des su- « jets du roi, à favoriser l'impunité des crimes, à autoriser « toutes sortes de larcins pour le passé, à les provigner pour « l'avenir, et à rendre le nom d'états pour toujours odieux et « abominable aux Français. Le tiers-état, qui en était la par-

« tie la plus saine, avait voulu pourvoir à la sûreté de son  
 « roi par un remède approuvé de tous les gens de bien ; mais  
 « les mauvais conseillers avaient suscité des gens aussi dé-  
 « loyaux qu'eux, lesquels avaient fait de la vie des rois le  
 « sujet d'une question problématique ; de sorte qu'un arrêt  
 « du conseil ayant imposé silence aux trois ordres sur cette  
 « matière, l'inviolabilité de la personne royale demeurait  
 « indécise et à la disposition d'une autre puissance, partant  
 « la vie des rois exposée à la fureur des assassins qui vou-  
 « draient les tenir pour tyrans, suivant l'opinion et le com-  
 « mandement qu'ils en pourraient avoir. » Le prince assurait  
 ensuite qu'on avait fait rayer des cahiers un article qui por-  
 tait « la recherche du détestable parricide commis sur le feu  
 « roi, dont la plaie encore sanglante criait vengeance contre  
 « les perfides auteurs de sa mort. » Cette insinuation vague,  
 enfermée jusqu'alors dans les crédulités passionnées des partis  
 et dans les pamphlets dont elles se nourrissent, maintenant  
 avouée et proclamée par le premier prince du sang, regardait  
 particulièrement le duc d'Épernon et avait pour but de réveil-  
 ler le souvenir des révélations faites par la demoiselle d'Es-  
 coman. Elles venaient d'ailleurs d'être reproduites avec d'au-  
 tres circonstances par un capitaine Dujardin, aventurier re-  
 venu de longs voyages, qui prétendait avoir reçu à Naples la  
 proposition de tuer Henri IV, et s'y être trouvé avec Ravail-  
 lac, porteur de lettres du duc d'Épernon pour le vice-roi ; toutes  
 choses, disait-il, dont il avait aussitôt donné avis au feu roi  
 qui n'en tint nul compte. Les partis n'avaient pas manqué de  
 recueillir ces propos d'un homme qui demandait récompense,  
 en arrangeant tant bien que mal son récit avec celui de la de-  
 moiselle, que confirmait d'ailleurs pour eux un soi-disant  
 « manuscrit trouvé à Bruxelles après la mort du duc d'Au-  
 « male dans le cabinet de ce seigneur, » lequel vécut encore  
 longtemps.

Après cela venait immédiatement une attaque directe et sé-  
 parée contre le maréchal d'Ancre. « On a vu, disait le prince, le

« maréchal d'Ancre, que la faveur seule, non le mérite, l'extraction, ni les services rendus à la France, a introduit aux premières charges contre les lois du royaume, entreprendre audacieusement, à la face des états, des assassinats contre la noble, avec telle impunité que les plaintes en ont été tenues pour crimes, pendant que des gentilshommes français, pour des causes légères, comme pour s'être ressentis de la perfidie d'un domestique, subissaient des poursuites rigoureuses. On a bien fait pis : on a introduit dans Paris des personnes détestables envers Dieu et les hommes, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers, par le ministère desquels on a fait plusieurs entreprises contre ma vie et celle de mes amis. Ces gens ont leur retraite et refuge au logis du maréchal d'Ancre, et, par sa faveur, entrée aux plus grandes maisons. Cet étranger, depuis la mort du roi, a tiré par divers moyens plus de six millions en deniers clairs. Il dispose des bénéfices, offices et gouvernements, des pensions, des grâces, de la vie même et de la mort des sujets du roi, suivant les rémissions qu'il dispense ; tout cela pour se faire des créatures, ce qu'il obtiendra bien mieux quand le droit annuel sera aboli. Je n'ai pu entrer aux états, ajoutait-il, pour y dénoncer tous ces maux. Les déloyaux conseillers ont employé le nom du roi pour m'en empêcher. On a délibéré même de se saisir de ma personne et de désarmer les Parisiens. Et lorsque le parlement a voulu faire ce que les états-généraux avaient négligé, ces mêmes conseillers ont essayé d'étouffer la vérité par la violence, d'ôter la plainte à ceux qui souffrent, contre la loi de nature. Chaque jour ils reçoivent des propositions et inventions pour fouler le peuple, malgré les ordonnances de nos rois qui punissent les donneurs d'avis. Ils pressent le mariage du roi, pour s'acquérir la bonne grâce et la protection de la reine future contre la haine universelle et la malédiction de toute la France. On sait en outre quel mépris on a fait des autres alliances, en faveur de l'Espagne qui en tirera tout le

« profit. Les réformés s'en inquiètent, eux qui ne désirent  
 « que le repos, et prévoient qu'on veut les exterminer. »  
 Cette longue énumération de griefs, dont nous n'avons pu  
 signaler que les principaux articles développés dans un vio-  
 lent commentaire, était suivie d'une formule solennelle par  
 laquelle « Henri de Bourbon, premier prince du sang et pre-  
 « mier pair du royaume, assisté de plusieurs autres princes,  
 « ducs, pairs, officiers de la couronne, gouverneurs de pro-  
 « vinces, seigneurs, chevaliers, gentilshommes, provinces,  
 « villes et communautés, déclarait qu'il ne consentait et  
 « participait aucunement aux pernicioeux conseils dont on  
 « usait pour le gouvernement du royaume; qu'il se sentait  
 « obligé de s'y opposer, par tout ce que Dieu lui avait donné  
 « au monde, pour tirer le roi de l'oppression, faire entretenir  
 « les édits de pacification et procurer le soulagement du peu-  
 « ple; qu'il était contraint de prendre les armes pour le roi  
 « et les lois fondamentales du royaume, et ne les poserait  
 « que quand Sa Majesté plus libre, mieux conseillée, aurait  
 « pourvu à ses plaintes et surtout aux remontrances du  
 « parlement; que si on faisait marcher les forces du roi  
 « contre lui, personne ne devait trouver mauvais qu'il oppo-  
 « sât une légitime défense: priant les princes, pairs, sei-  
 « gneurs et gentilshommes, les parlements, les villes et  
 « communautés, et généralement tous ceux qui se disent  
 « Français, de le secourir et assister en une occasion aussi  
 « juste, comme aussi tous les princes et États alliés de lui prêt-  
 « ter aide et assistance. »

Cet écrit fut apporté au roi dans Paris par un gentilhomme  
 du prince, auquel il ne paraît pas qu'on ait fait de mauvais  
 traitement. Il avait encore des lettres pour la reine, pour le  
 parlement et pour les princes et seigneurs suivant la cour,  
 sans même en excepter le duc de Guise, « que le prince de  
 « Condé reconnaissait innocent du mal et du désordre commun  
 « de l'État. » Les particuliers et les compagnies remirent ces  
 paquets fermés au roi. Mais si le prince n'avait pas beaucoup



à espérer de réponses pour les lettres envoyées de ce côté, il en attendait d'ailleurs de plus utiles pour ses desseins. Il s'était adressé en même temps à l'assemblée des réformés convoquée dans la ville de Grenoble et aux habitants de La Rochelle, pour prier le corps et la ville principale du parti de la religion de se joindre à ses saintes intentions, « qui ten-  
« daient, disait-il, non-seulement au salut de l'État, mais à  
« leur conservation particulière. » Aux Rochelois, il rappelait l'assistance que son père et son grand-père avaient toujours reçue de leur courage. A l'assemblée, il protestait de son zèle pour les intérêts de la religion, pour le maintien des édits et de toutes les concessions obtenues, et il la conviait de s'unir avec lui pour le bien du royaume. Cette assemblée n'avait pas, comme autrefois celle de Saumur, appelé dans son sein les seigneurs du parti; elle n'était composée que de députés des provinces, ministres, gentilshommes et anciens; et le maréchal de Lesdiguières, dans le gouvernement duquel elle se tenait, avait promis de la restreindre, par son autorité, aux termes de sa convocation. L'agent accrédité par le prince auprès d'elle [10 août] n'obtint donc pas d'abord une grande faveur. Mais les réformés pensèrent que c'était là au moins une occasion d'obliger le roi à quelque complaisance envers eux. Ils firent partir une députation de leur compagnie pour lui présenter quelques articles sur lesquels ils espéraient qu'on serait en ce moment plus facile. Ces députés ne purent atteindre le roi qu'à Tours [50 août]; il s'était défait en chemin du président Lejay qui fut enfermé au château d'Amboise, encore bien qu'on eût dit à quelques membres du parlement, accourus de Paris pour le réclamer, que le roi voulait se servir de ses conseils pendant son voyage. Les députés de Grenoble demandaient la publication de l'article du tiers-état sur la sûreté des rois, une recherche approfondie de l'assassinat de Henri IV, le rejet du concile de Trente, l'exclusion des ecclésiastiques et autres personnes notoirement suspectes de toutes les matières concernant la religion réformée qui se présente-

raient au conseil, l'entretien des sommes payées pour la garde de Sedan, et plusieurs choses de détail déjà refusées à l'assemblée de Saumur. Ils avaient charge, en outre, d'exposer que le prince de Condé s'était adressé à leur assemblée, et qu'elle priait humblement le roi d'écouter ses supplications, ainsi que les remontrances de son parlement de Paris. Le roi ajourna sa réponse jusqu'à ce qu'il fût à Poitiers.

Mais, pendant ce temps, l'envoyé du prince de Condé gagnait du crédit à Grenoble. Il avait reçu de son maître et il offrait à l'assemblée les articles d'un traité qui la flattaient dans son orgueil et dans ses intérêts. L'union qu'il proposait avait pour but de faire publier l'article du tiers-état, de rechercher les auteurs de la mort du roi, d'obtenir que les mariages fussent sursis, de faire châtier les mauvais conseillers désignés par le parlement et nommés par le prince, d'établir un conseil régulier près du roi, de faire entretenir les édits de pacification, et avant tout de maintenir une mutuelle assistance en la prise des armes déjà opérée, de ne s'abandonner les uns les autres ni poser les armes qu'il ne fût pourvu à toutes les choses convenues, et de n'entendre à aucun traité de paix sans le consentement commun. Excitée par ces propositions, l'assemblée [21 août] écrivit une nouvelle lettre au roi pour le supplier de ne pas achever son voyage, « puisque la précipitation d'icelui  
« portait tant d'altération aux anciens alliés de la couronne,  
« tant d'alarmes, de défiance et de douleurs dans les en-  
« trailles de ses meilleurs sujets. » Cette démarche annonçait une complète adhésion à la cause du prince de Condé. L'assemblée s'y était laissé entraîner par cet échauffement ordinaire aux hommes réunis pour délibérer ; mais les sages du parti s'en inquiétaient fort, et faisaient tout leur possible pour qu'on n'engageât pas la religion dans cette querelle. « Le  
« mariage achevé, écrivait du Plessis-Mornay [4 septembre],  
« une négociation se renouera sur le retour avec quelque  
« réformation palliative, moyennant quoi monsieur le Prince  
« sera content ; nos églises demeureront en croupe, chargées

« de toute la haine et peut-être ensuite de la guerre même. « Le duc de Nevers semble rester neutre ; ce sera un instrument tout préparé pour renouer le traité. » Le duc de Rohan lui-même, quoiqu'il attendit depuis si longtemps une occasion sérieuse de recommencer la guerre civile, ne se croyait pas sûr encore qu'elle fût réellement arrivée.

La dernière lettre de l'assemblée de Grenoble avait trouvé le roi à Poitiers [5 septembre], où il fut obligé de s'arrêter trois semaines à cause de la petite vérole survenue à sa sœur, la fiancée du prince d'Espagne. Là, on eut le loisir de prendre des résolutions. Comme on voyait le prince de Condé agir avec influence sur les esprits, on pensa qu'il était temps d'employer contre lui les formes les plus sévères de l'autorité royale. Une déclaration donnée à Poitiers [10 septembre] le proclama, ensemble tous ceux de son parti, déchus de tous honneurs, états, offices, pouvoirs, gouvernements, charges, pensions, privilèges et prérogatives, comme désobéissants, rebelles et criminels de lèse-majesté, voulant qu'il fût procédé contre eux tant en leurs personnes que biens, mémoire et postérité, et qu'on se saisit d'eux partout où ils se trouveraient, si, dans un mois, ils ne reconnaissent leur faute. Cette déclaration fut envoyée au parlement de Paris pour qu'il eût à l'enregistrer. Le parlement s'était montré toujours très-favorable au prince de Condé, et d'ailleurs son rang semblait le mettre au-dessus d'une pareille mesure. Il y eut donc différents avis pour les termes dans lesquels se ferait la vérification, et enfin la majorité de trois suffrages, dit-on, se porta pour rendre arrêt [18 septembre] qui « faisait inhibitions et défenses au prince « de Condé et à tous les autres l'assistant de continuer leurs « assemblées et ports d'armes, faire levée de gens de guerre, « marcher en campagne sans permission du roi, entreprendre « sur ses villes et places, prendre ses deniers, ses officiers et « sujets, ni commettre aucuns actes contre l'autorité du roi, « repos et tranquillité publique ; enjoignait à ceux qui avaient « pris les armes de les poser et se séparer ; et, faute par le

« prince et les siens de se rendre dans un mois auprès du roi  
« pour lui prêter le service auquel leur naissance et dignité  
« les obligeaient, comme aussi aux seigneurs, capitaines et  
« autres de se retirer en leurs maisons, ordonnait qu'il serait  
« procédé contre tous contrevenants, de quelque qualité ou  
« condition qu'ils fussent, comme criminels de lèse-majesté  
« et perturbateurs du repos public. » Les partisans des princes  
prétendirent que cet arrêt, ouvrage d'une majorité si faible  
qu'elle équivalait à partage, avait encore été altéré dans la  
rédaction et ne ressemblait aucunement à l'avis adopté par le  
plus grand nombre.

Tout cela pourtant n'était pas la guerre. Mais le prince de Condé l'avait déjà commencée en dirigeant sur Noyon [5 septembre] ce que lui et ses amis avaient pu ramasser de troupes et lever de deniers dans le Soissonnais, en Picardie et dans le Rethelois. Ses forces étaient de quatre mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Le duc de Bouillon avait la direction de l'armée et celle des finances prises ou à prendre sur le peuple en paiement de ce qu'il devait au roi. Il fut convenu qu'on s'avancerait vers Beauvais pour y faire des recettes, que de là on irait joindre sur la Seine les levées faites pour le compte des princes dans le Gâtinais et la Beauce, en ayant soin de ne rien faire qui offensât Paris ; après quoi, on marcherait vers la Guyenne pour disputer le chemin au cortège militaire des noces royales. Les princes comptaient prendre d'abord, sur leur route, Roye et Mont-Didier ; mais le maréchal d'Ancre avait si bien garni ces deux villes qu'ils allèrent de Noyon à Clermont sans entrer dans aucune place. Le maréchal de Boisdauphin se contenta de leur fermer le passage de l'Oise vers Paris, et celui de la Seine vers la Normandie, de sorte qu'ils furent contraints de rétrograder pour gagner pays par la Champagne. Près de Clermont, l'armée des princes eut occasion [17 septembre] de mettre en déroute quatre cents soldats de nouvelle recrue levés pour un régiment du roi ; et cet exploit mit de la réputation dans sa retraite, qui d'ailleurs

se faisait en ramassant sur son chemin de nouveaux enrôlements, « tous les mauvais garçons de la province » accourant volontiers sous son drapeau. Alors le prince de Condé remonta le cours de l'Oise, prit Chauny, se retrouva dans le Soissonnais, où tout était pour lui, passa l'Aisne à Soissons, la Marne à Château-Thierry dont il s'empara, se rendit maître d'Épernay et alla traverser la Seine à Méry, l'armée royale s'étant avancée jusqu'à Sézanne en Brie, mais sans pouvoir en venir aux mains, dit-on, à cause des grandes pluies qui survinrent [octobre]. Ce petit succès servait du moins à relever le prince de Condé du mauvais renom qu'on avait voulu lui faire, en disant « qu'il était bon seulement aux traits de plume et « non aux coups d'épée. » Arrivés à ce point, les princes crurent devoir répondre à la déclaration du roi et à l'arrêt du parlement publiés contre eux. Ils datèrent donc « du camp de Méry sur Seine » une déclaration du prince de Condé [14 octobre], par laquelle il s'en prenait encore « aux ennemis du « roi et de l'État qui, abusant du nom et du bas âge de Sa « Majesté, avaient usurpé l'autorité souveraine, s'efforçant « d'y introduire les étrangers et d'éviter ainsi la juste punition « du parricide commis sur le feu roi Henri le Grand et « autres crimes publics. » En conséquence il prononçait, « après délibération du conseil du roi établi près de lui, » que la « prétendue » déclaration, envoyée sous le nom du roi, était de nul effet, comme faite par personnes usurpant faussement le titre et qualité de conseil du roi ; que l'arrêt du parlement était falsifié et supposé par les mêmes gens, lesquels il déclarait ennemis du roi, de la maison de France, et perturbateurs du repos public ; ordonnant à ceux qui suivaient les armées levées sous le nom du roi de s'en départir et de se retirer, ou chez eux, ou près de lui, dans le délai d'un mois, à peine d'être considérés comme criminels de lèse-majesté. Après avoir jeté au public cette audacieuse contrepartie de la déclaration royale, faite dans les mêmes termes, avec les mêmes injonctions, les mêmes délais et les mêmes peines,

il prit sa route vers Sens, recueillant trois cents chevaux que lui amenait le duc de Piney-Luxembourg, celui qui, sous le nom de prince de Tingry, avait accompagné le duc de Mayenne en Espagne. Le maréchal de Boisdauphin, s'étant posté à Sens, le contraignit à chercher le passage de l'Yonne près de Joigny, après avoir perdu quelques hommes et tout le bagage du duc de Piney, fruit d'un long pillage. Puis il atteignit la Loire [29 octobre] que le maréchal de Boisdauphin voulut en vain lui disputer, et trouva au delà de ce fleuve de nombreux auxiliaires qui se tenaient prêts à le recevoir.

Cependant le roi avait séjourné trois semaines à Poitiers, et ce retard forcé n'avait pas amélioré ses affaires. On avait pu être d'avis différent sur la nécessité ou l'opportunité du voyage; mais, une fois entrepris, il fallait qu'il se terminât, surtout quand des partis armés demandaient qu'on n'allât pas plus loin. La maladie de la royale fiancée était un motif de s'arrêter, irrésistible, mais fâcheux. Il s'y joignit encore une indisposition de la reine-mère qui servit, disent les mémoires du temps, « à rétablir la maréchale d'Ancre dans son « amitié. » Durant ce séjour, les embarras et les ennemis s'étaient multipliés. Encore bien que le roi eût écrit à l'assemblée de Grenoble des lettres pleines de bonnes promesses, pour les articles de leurs remontrances autres que ceux qui touchaient à la rébellion présente, l'assemblée s'était animée, et elle échappait maintenant aux conseils du maréchal de Lesdiguières, aux représentations de du Plessis-Mornay. Ne se croyant plus même en sûreté à Grenoble, elle résolut [25 septembre], de sa propre autorité, de se transférer en une autre ville, à Nismes, où elle se rendit en effet sans que le maréchal de Lesdiguières pût la retenir, ni par autorité, ni par raison. Cette désobéissance en annonçait d'autres. Le duc de Rohan, trompé à ce qu'il assure, par les députés envoyés de Grenoble auprès du roi, mécontent d'ailleurs de ce qu'on lui refusait la survivance du gouvernement du Poitou, sollicité de son frère le duc de Soubise, appelé par les réformés de Guyenne



qui voulaient le reconnaître pour leur général, s'était décidé à prendre le commandement qu'on lui offrait. Il se rendit donc de Saint-Jean-d'Angely en Guyenne pour se mettre à la tête des forces qu'on lui avait annoncées nombreuses et capables d'arrêter le voyage du roi entre Poitiers et Bordeaux. A son arrivée, il trouva que le comte de Saint-Paul, entré dès le commencement dans la révolte, mais qui recrutait r les catholiques, avait déjà quitté la partie et remis ses places de Caumont et de Fronsac au service du roi. Par une compensation qui suffirait pour montrer ce qu'il y avait de sérieux dans cete imitation des vieilles guerres civiles, il était accouru à sa rencontre un nouvel allié, le comte de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, s'armant tout à coup contre son père, sans autre cause apparente que sa jalousie à raison du partage réglé entre son frère et lui, et aussi, ajoute-t-on, pour se rapprocher de la duchesse de Rohan avec laquelle il était en liaison d'amour. Quoi qu'il en soit, le duc rassembla son monde; il avait à sa disposition des villes de sûreté sur la Dordogne, et son premier dessein était de se placer sur le passage du roi pour livrer bataille. Mais, de toutes les troupes que chacun lui avait promises, il ne reçut que six cents hommes de pied et cinquante chevaux, de sorte que, ne pouvant rien entreprendre contre l'escorte royale, il s'occupa de s'étendre dans le pays, de remuer les villes et d'animer tout le parti en Gascogne, pendant que son frère de Soubise faisait même chose en Poitou.

Le roi, parti enfin de Poitiers [28 septembre], précédé d'une force imposante qui se tenait prête à combattre, poursuivit son chemin sans mauvaise rencontre droit par Angoulême que le comte de Candale avait quitté; mais ne voulant pas avoir à emporter le passage des rivières, il se détourna pour gagner la Garonne au-dessous de Bordeaux et la remonter jusque dans la ville. Il y arriva ainsi [7 octobre] pendant que le duc de Guise avec les troupes allait chercher sur la Dordogne les insurgés de la religion qui ne s'y trouvèrent pas.

C'était à Bordeaux que le roi devait s'arrêter. Le reste du voyage, pour conduire sa sœur à la frontière et en ramener la nouvelle reine, était remis au duc de Guise. Celui-ci, après avoir fait sa reconnaissance dans les environs, annonça que les réformés se tenaient à vingt-cinq lieues environ de distance, vers la ville de Tonneins. On résolut d'envoyer vers eux un enseigne des gardes pour leur demander à quelles fins ils étaient armés ; car c'était vraiment une question à faire. Cet officier rapporta qu'il avait trouvé à Tonneins [17 octobre] le duc de Rohan et les gentilshommes de son parti, avec deux mille cinq cents hommes de pied et quatre cents chevaux ; que le duc et ses amis lui avaient déclaré « avoir pris les armes, « parce qu'on les prenait partout sans y employer aucuns « d'entre eux, parce que l'assemblée de Grenoble les y avait « conviés, enfin parce qu'ils avaient juste crainte, d'après les « bruits généralement répandus, de voir la ruine de leur re- « ligion suivre de près la conclusion des mariages avec l'Es- « pagne. » Le duc de Rohan avait eu le soin de mettre ces motifs par écrit, après délibération des chefs qui commandaient sous ses ordres.

On s'occupa ensuite d'examiner si la route était sûre de Bordeaux jusqu'à Bayonne. Les gouverneurs de Tartas, d'Ax et du Mont-de-Marsan se trouvèrent dans les meilleures dispositions. Le comte de Gramont, qui commandait à Bayonne, était d'autant plus fidèle, que son antagoniste dans la province, le marquis de La Force, avait pris le parti contraire. Le conseil souverain du Béarn avait envoyé le président de Gassion pour offrir au roi son très-humble service, et en même temps il rendait [12 octobre] un arrêt contre ceux qui se lèveraient en armes ou engageraient des disputes sur le fait de la religion. Quand on fut à peu près certain qu'il n'y avait nul risque pour la sœur du roi à s'avancer vers la frontière, on célébra par procuration, à Bordeaux, en l'église de Saint-André, le mariage de Madame Élisabeth avec le prince d'Espagne. L'ambassadeur d'Espagne remit au duc de Guise la procura-

tion du prince, qui l'avait choisi pour le représenter en cette cérémonie. On déploya tout ce qu'on pouvait de pompe dans les fiançailles, et dans la consécration religieuse [18 octobre] qui fut donnée par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. A défaut de princes du sang, on y voyait le duc de Guise, le prince de Joinville son frère, la princesse de Contieur leur sœur, la duchesse douairière de Guise leur mère, le duc d'Elbeuf leur cousin ; la duchesse de Nevers, Mademoiselle de Vendôme, deux pairs de France, les ducs d'Uzès et de Retz, trois maréchaux et le second fils du duc d'Épernon, le marquis de la Valette : le duc d'Épernon était tombé malade, du chagrin, dit-on, que lui avait causé la défection de son fils aîné. Le duc de Guise figura comme fiancé d'abord, puis comme époux, mit l'anneau nuptial au doigt de la princesse et lui donna les arrhes du mariage qu'elle serra dans une bourse. Toute l'artillerie du Château-Trompette, celle de la maison de ville et les canons des vaisseaux qui remplissaient le port, firent des salves quand on sortit de l'église de Saint-André. Un seul navire refusa de se mêler à la joie commune ; il était de La Rochelle, et voulut protester par son silence contre l'assentiment général. On proposa de diriger sur lui une décharge qui serait plus sérieuse ; mais quelques officiers du roi s'y opposèrent et firent respecter l'hospitalité du port. Le même jour, ainsi qu'il avait été convenu et réglé, le mariage du roi et de l'infante d'Espagne se célébrait à Burgos, le duc d'Usseda, fils du duc de Lerme, y représentant le roi de France. Trois jours après [21 octobre], la jeune mariée se mit en route sous la conduite du duc de Guise, avec quinze cents chevaux, quatre mille hommes de pied et quatre canons, le maréchal de Brissac menant l'avant-garde. La duchesse de Nevers l'accompagnait, ainsi que les dames et les officiers qui devaient servir la reine qu'on allait chercher. Le comte de Gramont amena ses Basques au-devant d'elle, et, après dix jours de marche, elle entra [30 octobre] dans Bayonne sans avoir vu d'ennemi sur son chemin. Là, il fallut attendre ; car malgré tout ce qu'on

avait eu de retard, le roi d'Espagne n'était pas prêt; il s'en manquait encore de toute une semaine qu'il pût arriver à Fontarabie.

Cette seconde partie du voyage s'était donc encore exécutée sans qu'on en vint aux mains; car il y avait cela de singulier dans cette guerre, que les armées couraient beaucoup sans se toucher jamais. On reprochait fort au maréchal de Boisdauphin d'avoir plusieurs fois perdu l'occasion d'anéantir les troupes du prince de Condé, qu'il avait en effet plutôt accompagnées que poursuivies jusque dans le Berry. Parvenu là [1<sup>er</sup> novembre], le prince augmenta ses forces de six cents reîtres, venus d'Allemagne à travers la Champagne sans trouver d'autre obstacle qu'une faible troupe de cavalerie qu'ils mirent facilement en déroute. Il traversa ensuite le Berry et la Touraine, ramassant sur son chemin un assez bon nombre de gens, mais sans pouvoir y prendre de places, ce que peut-être il ne cherchait guère, son but étant maintenant de se joindre aux réformés du Poitou. Le duc de la Trimouille vint à sa rencontre avec de la cavalerie; le duc de Soubise lui mena ses levées; le duc de Sully lui livra ses places. Les députés de l'assemblée de Nismes, partis pour aller traiter avec lui, se présentèrent dans son camp près de Parthenay; de sorte qu'à la tête d'une armée où les deux religions étaient unies, il arrêta [27 novembre] les conditions de son alliance avec un corps politique constitué contre la volonté du roi. Quant au duc de Rohan, prenant son chemin vers le Languedoc, et s'emparant sur sa route de la ville de Lectoure, il avait décidé Montauban à se soulever, et s'était rendu à Nismes, appelant autour de lui tous les réformés des Cévennes qui le reconnurent pour leur général. Le marquis de Châtillon, resté fidèle au roi, n'avait pu faire prévaloir contre ce nouveau chef la vieille autorité de son nom si cher à ce pays. L'assemblée de Nismes, fortifiée par sa présence, s'était portée à la rébellion ouverte, et la députation vers le prince de Condé était le premier fruit de ses conseils. Toutes ces marches mili-

taires qui avaient surtout un but politique, qui n'amenaient pas de combats, mais qui dévastaient cruellement le pays, laissaient la ville de Paris à elle-même, l'armée du maréchal de Boisdauphin ayant toujours suivi celle du prince, et se trouvant maintenant dans le voisinage du roi. Paris était donc en sûreté, mais non pas tranquille et sans alarmes ; l'éloignement du danger réel laissait cours à toutes ces fausses nouvelles, à tous ces bruits bizarres, qui font toujours douter si la malveillance a besoin de les prêter à la sottise. Une relation du temps dit que la peur de toute chose y était si grande, qu'à la fête des Morts on défendit de sonner les cloches pour ne pas émouvoir le peuple. Il y eut cependant, à quelques lieues de la capitale, un petit exploit de guerre, et ce fut le maréchal d'Ancre qui en eut l'honneur. Pendant qu'il se défendait du côté de Corbie, occupé pour les princes par son ancien lieutenant, il entreprit de leur enlever la ville de Clermont en Beauvoisis, où ils avaient aussi garnison. Un de ses officiers en commença l'attaque ; il vint l'achever en personne, et, l'ayant forcée à capituler [29 octobre], il accourut offrir aux Parisiens ce premier succès de ses armes. Le gouverneur de Paris lui répondit que les places conquises devaient être remises au roi, et qu'il fallait attendre sa volonté pour en disposer. Comme il était en haleine, il proposa d'aller reprendre Château-Thierry ; mais on reconnut que ce serait chose trop difficile, et il retourna dans Amiens.

Le roi, obligé d'attendre à Bordeaux qu'on lui amenât sa future épouse, employa ce temps à toucher les malades, le jour de la Toussaint, et à publier une déclaration sur les mouvements qui s'étaient manifestés parmi les réformés. On y rappelait [10 novembre] tout ce qui avait été fait, pendant la régence et depuis la majorité, pour leur garantir protection et les maintenir en paix. Malgré tous ces témoignages de bienveillance et ce qu'ils devaient à la mémoire du feu roi, plusieurs d'entre eux, ou masquant leur ambition du prétexte de la religion, ou trompés et séduits par de vaines craintes,



s'étaient élevés en armes pour se joindre au prince de Condé. Les plus sages et gens de bien, « qui ne font profession de la « même religion que par conscience et comme pensant y « trouver leur salut, non par faction, » blâmaient et désavouaient la malignité de cette entreprise, et désavouaient hautement ces prétendus « décrets d'assemblées générales qui ne « furent oncques, rendus par conventicules illicites d'aucuns « particuliers choisis et apostés sans charge ni pouvoir. » En conséquence, ne voulant pas imputer à tous la faute de quelques-uns, le roi confirmait pour la quatrième fois les édits, articles, déclarations ou règlements faits en faveur des réformés, et leur remettait également toutes les offenses récentes, pourvu que dans un mois ils se désistassent et se départissent des entreprises commencées ; après lequel délai ceux qui auraient continué en leur rébellion seraient tenus pour criminels de lèse-majesté, et les villes qui s'y seraient prêtées déchues de leurs immunités et privilèges. En même temps, il fit connaître que son intention était de rassembler autour de lui toutes ses troupes, pour marcher en personne « contre ses « ennemis » dès qu'il serait en possession de sa femme.

Le malheur du temps faisait que cette royauté, qui voulait commander au loin et intimider des rebelles, n'était pas même obéie au lieu où elle résidait et par ses plus dévoués serviteurs. Sous les yeux du roi, en plein midi [17 novembre], dans la ville de Bordeaux, un prisonnier condamné par justice était enlevé des prisons à force ouverte, et le concierge qui le gardait tué sur la place. Or celui qui avait, non pas commandé, mais exécuté ce coup, était l'archevêque lui-même, le cardinal de Sourdis. Le coupable, sauvé du châtement, était un meurtrier insigne contre lequel le parlement avait rendu arrêt de mort, mais que le cardinal protégeait, bien qu'il fût huguenot. De peur qu'on ne l'exécutât dans la prison, l'archevêque s'y était rendu aussitôt après le jugement, comme pour l'exhorter à se convertir, et les gens de sa suite bien armés l'avaient mis en liberté. Le parlement demanda et ob-



tint permission de poursuivre les auteurs de cet attentat, quels qu'ils fussent. Mais l'archevêque s'était déjà retiré avec les siens en des maisons fortes. On n'alla pas plus avant, et le prélat en fut quitte pour se tenir quelque temps hors de la ville.

En ce moment la nouvelle reine approchait. Le même jour [6 novembre] la sœur du roi et l'infante s'étaient mises en chemin pour arriver, l'une à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Fontarabie, d'où elles devaient s'avancer l'une et l'autre vers la rivière de la Bidassoa qui sépare les deux États. Un pavillon s'élevait sur chaque rive, pour les mettre à l'abri pendant que se feraient les préparatifs du passage, et, dans le milieu de la rivière, deux autres pavillons se tenaient joints pour y consommer l'échange. On raconte que les Espagnols furent les derniers à placer une couronne sur celui qui leur appartenait, afin d'y en mettre une plus grande que celle de France et surmontée encore d'un globe avec une croix. Les Français s'offensèrent fort de cette inégalité faite à dessein, et ils obligèrent leurs voisins à démonter au moins leur globe et la croix qu'il portait. Le roi d'Espagne était venu avec sa fille jusqu'à Fontarabie, et fit attendre encore deux jours sa future belle-fille à Saint-Jean-de-Luz, ayant peine à se séparer de l'infante. Enfin il la quitta [9 novembre] pour retourner à Saint-Sébastien, et les deux cortéges descendirent des montagnes opposées dont le pied est baigné par la Bidassoa. La fille d'Espagne parut la première, et ceux qui l'accompagnaient ne voyant pas encore vis-à-vis d'eux la litière de la princesse française, « jetèrent de tels cris, dit une relation du temps, « que si toute l'Espagne eût été perdue, ils n'en eussent pu « faire davantage. » Les deux escortes s'étant aperçues, mesurèrent constamment leur marche de façon à ne pas s'approcher plus vite l'une que l'autre de leur pavillon où elles arrivèrent ensemble. On observa la même simultanéité pour l'entrée des deux princesses dans le bac qui les conduisait aux pavillons du milieu de l'eau, et dans chacun de ces pavillons.

Deux secrétaires d'État les y avaient précédées et s'étaient communiqué les contrats de mariage. Alors les seigneurs des deux nations saluèrent la princesse qu'on leur donnait ; les deux jeunes filles s'embrassèrent ; le duc de Guise et la duchesse de Nevers firent échange de courtoisies avec le duc d'Usseda et la duchesse de Seea qui avaient conduit l'infante. Après un court entretien, les épousées se séparèrent pour achever la traversée du fleuve et prendre terre dans les deux royaumes qui les attendaient. A Bayonne, la reine Anne d'Autriche reçut [11 novembre] une lettre de son mari. Elle lui était apportée « par Luynes, l'un de ses plus confidents ser-viteurs, qu'il la priaît de recevoir favorablement. » Aussi eut-il l'accueil le plus gracieux qu'elle eût encore fait à personne. Elle poursuivit son voyage avec l'armée, comme avait fait sa belle-sœur, et par les mêmes villes. Cette fois il y eut sur le chemin un léger combat. La garnison de Castel-Jaloux, ville des réformés assez proche de la route, ayant voulu sortir pour escarmoucher, fut vivement repoussée dans sa place [19 novembre], de sorte que la reine put entendre, avant d'arriver à Bazas, quelque peu de mousqueterie. Là elle vit arriver à sa rencontre le gouverneur de Bordeaux avec la noblesse, les députés du parlement et de la ville, qui la suivirent jusqu'à Podensac où elle coucha ; et, le lendemain, comme elle traversait le bourg de Castres, pendant que le duc d'Épernon, rétabli de sa maladie, s'entretenait avec elle, le roi, mêlé dans un groupe de cavaliers, vint la regarder sans être connu d'elle ; puis il retourna l'attendre à Bordeaux, où elle entra le soir [21 novembre] à la lucur des flambeaux. La bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux quatre jours après [25 novembre] par l'évêque de Saintes, en remplacement du cardinal de Sourdis, et le soir on les fit coucher en même lit, « mais pour la forme seulement, » leurs deux nourrices restant dans la chambre des mariés.

Ainsi se trouvait mise à fin, au milieu des mouvements de guerre, la grande affaire du double mariage, qui avait servi

de prétexte à deux révoltes, pour laquelle on s'était réjoui en 1612, pour laquelle on se battait en 1615 ; conclue avec l'approbation du prince de Condé, du duc de Bouillon, du duc de Longueville, par le ministère du duc de Mayenne, et terminée malgré l'opposition armée des mêmes princes et seigneurs. L'union du parti de la religion au capricieux mécontentement de ces grands personnages avait ajouté, il est vrai, quelque chose de plus sérieux à leur cause. Mais ce parti n'y était pas entré tout entier. Ni le maréchal de Lesdiguières, ni le petit-fils de l'amiral de Coligny, ni le grave du Plessis-Mornay, n'avaient approuvé cette levée d'armes, sollicitée, faite et conduite par de jeunes têtes, qui voulaient imiter les passions de l'autre siècle. Nous avons vu en quels termes le gouverneur de Saumur invitait les réformés à ne pas se laisser entraîner dans cette révolte qui se terminerait sans eux, peut-être à leurs dépens, dès que les mariages seraient achevés, et par l'entremise du duc de Nevers retiré dans sa ville pour attendre le moment favorable. C'est à présent qu'il faut se rappeler cette prédiction si bien circonstanciée. Le jour même où le mariage du roi se célébrait, le duc de Nevers arrivait à Bordeaux ; et, après avoir pris sa part des fêtes et réjouissances qui suivirent cette cérémonie, il s'acheminait maintenant [décembre] vers Saint-Jean d'Angely pour y visiter le prince de Condé. L'ambassadeur d'Angleterre l'accompagnait dans ce voyage, pour employer aux mêmes fins le crédit du roi son maître sur les réformés de France.

---

# LIVRE QUATRIÈME



## CHAPITRE I

Le conseil de la reine et le maréchal d'Ancre. — Proposition de paix. — Suspension d'armes. — Disgrâce du commandeur de Sillery. — Retour du roi jusqu'à Tours. — Le duc de Vendôme se déclare du parti des princes. — Séjour du roi à Tours. — Ouverture de la conférence à Loudun. — Articles proposés par les princes. — Démarches et négociations sur ces articles. — Prétentions publiques et particulières. — Maladie du prince de Condé. — Signature du traité. — Conditions de la paix. — Renvoi du chancelier. — Retour à Paris. — Entrée du roi et de la nouvelle reine.

[1615-16]

Entre les ministres qui avaient suivi la reine et son fils à Bordeaux, il existait une opposition de sentiments bien marquée. Le chancelier, qui avait conseillé la guerre, le voyage, les démonstrations d'énergie, s'était rendu par cela même responsable du succès, et tout ce qui arrivait de malheureux, par le fait de l'ennemi ou par la faute des généraux, lui était imputé à reproche. Tout naturellement aussi, le sieur de Villeroy et le président Jeannin qui avaient été d'avis de surseoir, de faire au prince de Condé quelques concessions, profitaient des événements fâcheux et les portaient au compte de leur prévoyance. Or le voyage avait réussi, en ce sens qu'on

était arrivé sans dommage, que les mariages s'étaient achevés, que le prince d'Espagne et le roi de France étaient l'un et l'autre nantis de leurs femmes. Mais le prince de Condé venait de traverser la France en armes ; il avait sur son chemin ramassé force deniers, enrôlé grand nombre d'hommes, reçu des étrangers, soulevé le parti de la religion et traité en souverain avec une assemblée rebelle. Maintenant il occupait le Poitou et la Saintonge, pendant que le duc de Rohan attirait à lui les huguenots du midi. La rébellion, autrefois voisine de Paris, s'était déplacée, mais sans y être contrainte, sans avoir eu un combat à soutenir, et pour s'étendre, pour se grossir : elle entourait en quelque sorte le roi au bout de son voyage et faisait mine de lui disputer le retour. Il y avait donc dans les résultats assez de mal, pour que ceux qui avaient proposé d'agir autrement se fissent valoir aux dépens de leur collègue. Dans le même intérêt se trouvait la maréchale d'Ancre, toujours craintive et timorée, ayant effroi de ces manifestes, de ces libelles, où l'on se déchainait contre elle et contre son mari, fort peu curieuse de voir livrer aux chances des désordres civils sa chère fortune, fruit d'une affection domestique, dans laquelle il lui semblait que les partis n'avaient rien à regarder. Car c'est un fait constaté par tous les contemporains de quelque autorité, que la maréchale d'Ancre, ni même son mari, n'avait jamais eu aucune part dans l'administration de la régence, et que la reine Marie, très-prodigue envers le couple florentin d'argent, d'honneurs, de toutes les faveurs qui élèvent et enrichissent une famille, ne se servait pas de leurs conseils dans les affaires d'État. Il était tout simple que les partis ne voulussent pas le croire ou le dire. Ils attribuaient, avec bien plus d'avantage, à deux étrangers de basse condition, déjà odieux par leur origine, par la nature et la rapidité de leur avancement, les résolutions dont ils se plaignaient, qu'à de vieux conseillers qui, après tout, étaient ceux du feu roi, hommes de longue expérience et de sérieux caractère. Ce furent les libelles qui commencèrent à mettre le

maréchal d'Ancre dans le débat. Les princes coalisés, qui savaient un peu mieux à quoi s'en tenir, trouvèrent une impopularité toute formée, et, contraints d'ailleurs par le ressentiment personnel de l'un d'eux, finirent par s'en emparer. Après quoi ce fut chose acceptée dans l'histoire que toute la conduite de Marie de Médicis, pendant et après sa régence, était dirigée, dans le gouvernement comme dans la distribution des grâces, par le maréchal d'Ancre et par sa femme. Un historien moderne a fait mieux : il a déclaré le maréchal d'Ancre « premier ministre. »

En replaçant les choses comme elles étaient, en voyant le maréchal comblé de biens et d'honneurs par la reine, mais tellement écarté de l'administration que, jusqu'à ces derniers troubles, il avait constamment vécu dans l'intimité des mécontents ; sa femme toute-puissante sur l'esprit de la reine pour en obtenir des gratifications et pousser ses amis, mais ne cherchant pas à exercer d'autre influence que ce qu'il lui en fallait pour s'établir ; le mari et la femme, opposés l'un et l'autre aux déterminations belliqueuses qu'on avait prises, ayant toujours craint une secousse et conseillé un accommodement : en rentrant dans la vérité, disons-nous, on comprendra fort bien ce qui va suivre. Une autre personne était jointe au maréchal d'Ancre dans la haine populaire et dans les plaintes publiques. Elle y tenait même le premier rang, et de plus, cette personne avait pouvoir réel, action directe et exercée : c'était le chancelier de Sillery. Il y a encore cela de singulier dans le travail des passions humaines appliqué aux partis politiques, que, comme elles élèvent avec une étrange complaisance jusqu'à la hauteur de l'héroïsme certaines réputations qui leur servent, elles exagèrent également la difformité des natures qui leur font obstacle. Avec elles, il n'y a guère que des prodiges de beauté ou des monstres de laideur ; elles ne marchandent ni le blâme ni l'injure ; et quand la querelle est passée, on est tout surpris qu'il ne reste rien de tant de bruit, pas même une mauvaise renommée. Certes, à



voir quels souvenirs se rattachent dans la postérité au nom du chancelier Brulart de Sillery, on ne se douterait guère qu'il a été traité de son vivant comme un de ces ministres ambitieux, avides, méchants, tyrans de leurs maîtres et des peuples, qui demeurent voués à l'exécration des siècles, et dont la mémoire se renouvelle sans cesse pour flétrir d'une comparaison odieuse tous les hommes du pouvoir auxquels il arrive d'être détesté. C'était pourtant là ce que les partis en avaient fait. Le vieux chancelier, dans leur langage, n'était rien de moins « qu'un nouveau Séjan, un lion dévorant qui avait mis la « couronne de France sur sa tête, un homme de violence et « de sang, d'injustice et de rapine, qui embrasait les quatre « coins du royaume pour se maintenir, plus pernicieux à la « France que n'avaient jamais été à l'empire de Rome Cati- « lina, Marius et Sylla. » L'homme dont on parlait ainsi avait soixante-douze ans, était de robe longue, du naturel le plus benin et le plus pacifique. La reine Marie l'avait trouvé en sa charge, l'y avait gardé et s'en était servie. Mais il n'y avait d'elle à lui aucune affection, pas même cette obstination égoïste qui attache les princes aux serviteurs de leur choix, à leurs créatures. La maréchale d'Ancre, qui venait de reconquérir tout à fait l'amitié de la reine, en profitait alors pour attaquer auprès d'elle ce ministre si décrié, si maudit, auquel on voulait accoler toujours son mari, et qui lui faisait tort. Le secrétaire d'État de Villeroy et le président Jeannin travaillaient en même temps à lui nuire. Il paraît qu'il avait dissimulé quelques mauvaises nouvelles de guerre dont l'avis lui était parvenu. On lui en fit un grand crime. On s'en prit aussi à son frère le commandeur, à raison de l'ambassade qu'il avait eue récemment en Espagne. De tout cela il résulta qu'on avait dès lors quelqu'un à sacrifier quand il serait sérieusement question de s'accommoder.

Quelque bonne envie qu'on eût d'en venir là, il fallait continuer à prendre ses mesures comme si l'on avait à soutenir la guerre. Le duc de Guise fut nommé [27 novembre] lieute-

nant-général des deux armées dont l'une avait accompagné le roi, dont l'autre était arrivée en Poitou à la suite du prince de Condé, le roi lui-même s'en réservant le commandement supérieur. Il s'agissait maintenant de quitter Bordeaux, où l'on venait d'en finir avec les réjouissances et les solennités. Les Bordelais pressaient le roi d'y rester, dans la crainte que les armées des princes et des réformés ne voulussent leur faire payer l'honneur qu'ils avaient eu de prêter leur ville aux noces royales ; mais l'impatience de la cour prévalut, et, malgré la mauvaise saison, on reprit [17 décembre] la route de Paris, l'armée du roi s'avancant sur la gauche du chemin pour observer celle des princes qui ne fit aucun mouvement. A la Rochefoucauld, un envoyé du prince de Condé se présenta au roi [29 décembre] avec une lettre écrite depuis neuf jours et qui exprimait le désir de la paix. Le prince assurait qu'il avait eu l'intention de faire cette démarche avant d'avoir vu le duc de Nevers et l'ambassadeur d'Angleterre, qui n'avaient fait que l'y confirmer ; il demandait toujours que le roi pournât aux remontrances des états, du parlement et aux siennes : en attendant, il proposait une conférence. Des députés de l'assemblée de Nismes étaient venus aussi avec une lettre de leur compagnie. Il y avait plus de difficulté à les recevoir, puisqu'on ne reconnaissait pas l'assemblée qui les avait commis. On les entendit pourtant comme députés, non pas d'assemblée générale, mais seulement de province, et leur lettre fut acceptée. Elle contenait une apologie de la conduite des réformés, fondée sur leurs appréhensions légitimes, et requérait également la réparation des désordres de l'État. Le roi ne leur délivra aucune réponse, mais il écrivit au prince pour lui rappeler que c'était sa faute si l'on n'avait pu travailler à la réformation du royaume. Du reste il consentait à la conférence, et renvoyait le duc de Nevers [1<sup>er</sup> janvier 1616] pour en arrêter les conditions. L'ambassadeur d'Angleterre se mit encore de cette négociation. Huit jours après, le duc revint joindre le roi à Poitiers, d'où partirent le maréchal de Brissac

et le sieur de Villeroy qui allèrent trouver le prince de Condé à Fontenay-le-Comte, et là furent arrêtés [20 janvier] les articles d'une trêve. La conférence devait avoir lieu à Loudun : les députés de l'assemblée de Nismes y étaient admis ; toutes hostilités demeuraient suspendues ; des limites étaient tracées aux deux armées ; celle du roi ne pouvait approcher de Loudun ; le prince avait permission d'y faire entrer des troupes. La suspension d'armes fut aussitôt publiée, et le roi continua son chemin jusqu'à Tours [25 janvier].

Pendant que les choses marchaient ainsi à la paix par mesures publiques et solennelles, un petit incident d'intérieur était venu révéler les dispositions de la cour. Le commandeur de Sillery, frère du chancelier, chevalier d'honneur de la reine, l'un de ceux que les princes avaient nommés dans leur manifeste, s'était fort bien aperçu des efforts qu'on faisait pour amener la reine à sauver ses créatures, en abandonnant ceux qu'elle devait affectionner le moins. Il était dans son droit de se défendre ; mais ou il le fit mal, ou la reine était déjà trop prévenue, car il reçut à Poitiers [14 janvier] l'ordre de se retirer, et l'état de la France était alors tel, que ce simple commandement mettait sa vie en danger. On regarda en ce temps comme un grand acte de dévouement qu'un gentilhomme se fût chargé de l'escorter sur la route de Paris avec vingt cavaliers, pour le défendre, soit contre les partisans du prince de Condé qui l'eussent traité en ennemi, soit contre ceux des serviteurs du roi qui n'étaient pas de sa cabale. Un autre témoignage des faibles ressources qu'on avait alors contre toute espèce de maux, c'est que le seul voyage de Bordeaux à Tours, exécuté en cinq semaines avec de longues stations dans les villes, fit périr un grand nombre d'hommes, morts de froid ou de maladies ; que les vivres et le fourrage manquèrent tout ce temps, et que le retour du roi, sans rencontre d'ennemis, par les provinces les plus riches et les plus peuplées, à travers des villes soumises et rapprochées l'une de l'autre, présenta toutes les misères d'une déroute.

Aussi en fit-on des chansons, suivant l'usage de France.

Au moment où, selon toutes les apparences, la paix allait se conclure, un nouvel ennemi se déclara. Le duc de Vendôme était allé, comme nous avons dit, faire des levées pour le service du roi dans les provinces situées entre l'Ile-de-France et la Bretagne. Il y avait peu de temps que le roi lui avait écrit [10 novembre 1615] de le venir joindre avec ses troupes vers Poitiers. Le prince ne se mettait pas en chemin ; et le bruit courait qu'il voulait revenir à ses anciennes liaisons et employer contre le roi les forces qu'il avait rassemblées à ses dépens. Le premier avis en avait été donné à la reine par le comte de Bassompierre, et on refusa longtemps d'y croire. Enfin, sur la plainte des provinces que ses troupes désolaient, on lui fit commandement de désarmer [26 janvier 1616] ; mais il se retira vers la Bretagne, où le parlement de Rennes rendit arrêt pour qu'on lui fermât les portes et que l'on courût au son du tocsin sur ses soldats. Le conseil, prévoyant que le duc voulait se maintenir seul et séparé avec un corps d'armée dans le Maine, pour attendre ce qui résulterait de la conférence et faire sa condition à part, résolut de l'obliger à se prononcer. On fit passer la Loire à une partie de l'armée qui s'avança dans l'Ajou. Comme le duc se retirait vers la Bretagne, on lui envoya un héraut d'armes chargé de lui porter, dans la forme solennelle des vieux temps, l'ordre de poser les armes et de venir sur-le-champ trouver le roi, à peine d'être déclaré rebelle. Le duc répondit [18 février] qu'il était maintenant uni avec le prince de Condé « pour venger la « mort du feu roi son père. » Dès lors il se trouvait sous la protection de la trêve, sa cause particulière devenait jointe aux intérêts sur lesquels on allait délibérer dans la conférence de Loudun. Les armes du roi s'arrêtèrent devant cette déclaration ; et le duc, devenu inviolable depuis qu'il s'était fait ennemi, alla prendre son rang avec les autres princes pour traiter. Dans le temps où l'aîné des fils de la duchesse de Beaufort agissait ainsi, son jeune frère Alexandre de Ven-

dôme, grand-prieur de France, revenait à la cour [janvier] après quelques années d'une absence dont on avait encore fait un tort à la reine. Ce jeune prince avait d'abord paru plaire beaucoup au roi, et on l'avait éloigné sous prétexte de l'envoyer faire son apprentissage à Malte. Dans le manifeste de la révolte précédente, les princes unis l'avaient réclamé, comme si on eût voulu le ravir à la France et en priver l'amitié du roi. A présent il rentrait dans le royaume, après avoir passé par Rome, où on l'avait chargé de prêter le serment d'obédience [octobre 1615] pour la couronne de France aux pieds du souverain pontife. Son retour était presque un événement ; car on était curieux de savoir ce que le roi aurait conservé pour lui de ce vif attachement qui avait inquiété la reine-mère. On s'aperçut bientôt que Charles de Luynes possédait toute la tendresse dont le roi était capable.

Maintenant tout l'intérêt se portait sur la conférence de Loudun. Le séjour du roi à Tours n'était en quelque sorte qu'une position plus commode pour attendre, comme tout le monde, ce qui se déciderait entre ses commissaires et les chefs de l'union. Un accident bizarre s'y passa pourtant et fit causer les curieux. Le plancher de la chambre où la reine-mère donnait audience s'écroula un jour [29 janvier] tout à coup sous le poids de la foule qui s'y trouvait rassemblée. Vingt-huit personnes furent précipitées avec les débris dans l'étage inférieur, et y tombèrent pêle-mêle, notamment le duc d'Épernon, le secrétaire d'État de Villeroy, le jeune comte de Soissons et le comte de Bassompierre. Le duc de Guise demeura suspendu à l'appui d'une fenêtre. La reine-mère était placée par bonheur sur une poutre qui ne céda pas et soutint un fragment du plancher, où restèrent avec elle le chancelier et le président Jeannin ; ce que certaines personnes prirent pour un présage. Cependant, peu de jours après, une disgrâce nouvelle vint encore retrancher de la cour un de ceux que les princes avaient nommés dans leurs plaintes. Le conseiller d'État de Bullion reçut ordre de s'éloigner. Bientôt Louis Dolé

mourut de maladie ; de sorte que l'inimitié déclarée du parti ne se trouva plus porter que sur le chancelier et le maréchal d'Ancre. Le duc d'Épernon se retira de lui-même ; il avait eu la charge d'escorter le roi au retour, pendant que le duc de Guise commandait l'armée, et ne s'était pas offensé de ce partage. Mais il sentit bientôt que sa présence, utile dans le danger, était à charge quand on transigeait. Aussitôt qu'il fut remis de la maladie causée par sa chute, et dont la reine d'ailleurs ne parut pas s'émouvoir même autant que la simple politesse l'exigeait, il alla se renfermer dans sa ville d'Angoulême. Ainsi la cour semblait se dégarnir peu à peu de tout ce qui faisait ombrage au prince de Condé, comme pour lui rendre la place libre.

Le roi avait choisi, pour le représenter à la conférence de Loudun, le maréchal de Brissac, le secrétaire d'État de Villeroy, le président de Thou intendant des finances, le conseiller d'État Méry de Vic, et le sieur Phelippeaux de Pontchartrain, aussi secrétaire d'État. De ces cinq commissaires, le troisième avait une position particulière et qui se retrouve souvent dans les affaires politiques ; c'était un mécontent suivant la cour et ayant emploi. Depuis qu'on lui avait refusé la charge de premier président, Jacques-Auguste de Thou s'était retiré du parlement, et avait consenti à prendre une place dans l'administration des finances, avec Claude de Bullion et Louis Dolé, sous le président Jeannin. Par son origine et par sa vie, il appartenait aux opinions de la magistrature ; par ses principes, il était du parti modéré, réformateur, ennemi de la suprématie ecclésiastique, inclinant pour les maximes politiques et pour les alliances des protestants ; par ses liaisons, il tenait au prince de Condé et au duc de Bouillon ; enfin, par son intérêt, il devait en vouloir à ceux qui l'avaient exclu d'un rang où son père avait brillé. A tous ces titres, il eût été certainement fort bien placé dans le conseil des princes, pour rédiger leurs manifestes, pour conduire leurs négociations et mettre un peu de règle dans leur conduite.



Et pourtant il était dans le conseil du roi ; il l'avait suivi à Bordeaux ; il assistait à la célébration de ce mariage « si funeste « à la France, » disait-il, et contre lequel d'ailleurs il avait écrit des vers latins. Au retour de Bordeaux, il s'était acheminé hardiment par une autre route que le reste du cortège, et, sans mission apparente du roi, mais avec passeport du duc de Nevers, il était allé visiter les princes coalisés. Il avait ainsi déjà commencé de lui-même ce qu'on lui donnait à faire. Quant au sieur de Villeroy, il reprenait tout simplement, après dix mois, sa négociation interrompue à Coucy. Il avait toujours été d'avis d'un accommodement ; une passion s'était opposée à ses conseils ; au lieu de se heurter contre elle, il l'avait approuvée, caressée, servie ; maintenant qu'il la voyait éteinte et que l'obstacle était levé, il rentra dans son chemin. Le président de Thou raconte que la reine le chargea d'assurer particulièrement le duc de Bouillon de sa bienveillance, et que la maréchale d'Ancre, lui donnant aussi ses commissions, déclara « se rendre garant des promesses de la reine envers « ce seigneur. »

Les commissaires du roi partirent donc de Tours pour Loudun avec le duc de Nevers. La ville était dans le gouvernement du duc de Sully, et le prince de Condé s'y regardait comme chez lui. Ils y entrèrent [13 février] sans être salués ni visités, et y trouvèrent d'assez chétifs logements que le prince leur avait désignés. Les nombreux chefs du parti, qui s'en étaient absentés, y revinrent l'un après l'autre ; et, plus tard, le duc de Vendôme, le comte de Candale, le duc de Piney-Luxembourg, la comtesse de Soissons et son jeune fils, la duchesse douairière de Longueville, la princesse douairière de Condé, vinrent aussi prendre leurs places dans cette singulière assemblée, qui ressemblait en même temps à un conseil de famille et à un congrès politique. Le prince de Condé avait demandé le premier qu'on y appelât ces trois dames, ayant autorité de mères, pour montrer toute la maison royale unie dans un même effort. La reine s'y était prêtée bien volon-

tiers, comptant que l'influence des femmes lui serait à coup sûr favorable, et la comtesse de Soissons était allée à Tours s'entendre avec elle : son fils, encore enfant, venait là recevoir de funestes leçons. Du reste, l'âge des princes qui avaient fait la guerre civile admettait fort bien cette espèce de tutelle. Le doyen du parti, le prince de Condé, avait vingt-sept ans ; l'expérience était seulement dans les rangs des réformés. Il fallut quelques jours pour s'entendre sur une difficulté préliminaire. Le prince de Condé voulait que la suspension d'armes fût prolongée, qu'on y comprît le duc de Vendôme et que ce prince pût venir à Loudun. Les commissaires du roi finirent par accorder ces trois points ; après quoi on fit une procession dans la ville pour le succès de la paix, et les conférences commencèrent [21 février], au logis de la comtesse de Soissons, entre les commissaires du roi et ceux que nommèrent les princes, savoir le duc de Bouillon, le duc de Sully, le vicomte de Thianges, le sieur de Courtenay et les députés de Nismes.

Les premières demandes des princes furent pour la recherche de l'assassinat commis sur le feu roi, la publication de l'article du tiers-état sur l'indépendance de la couronne, l'exécution des arrêts du parlement sur ce sujet, le maintien des libertés de l'Église gallicane, et la défense au clergé de publier le concile de Trente. Il y avait là de quoi non-seulement rendre la dispute interminable entre les deux commissions, mais diviser les commissaires du roi eux-mêmes, parmi lesquels il en était un au moins, le président de Thou, aussi zélé pour les arrêts du parlement et l'article du tiers-état qu'aucun de ceux du parti contraire. Aussi n'eurent-ils pas moins de peine à s'accorder sur la réponse qu'à la faire agréer. Les autres articles stipulaient l'exécution des édits et brevets en faveur des réformés, suivant leurs derniers cahiers ; la conservation ou le rétablissement de chacun dans ses charges et dignités ; le maintien des cours souveraines dans leur libre et entière fonction ; la révocation de l'arrêt du conseil contre le

parlement ; la fixation d'un délai pendant lequel il serait statué sur les cahiers des états-généraux ; l'interdiction aux étrangers de toutes fonctions publiques dans le royaume et des offices domestiques dans la maison du roi ; la démolition de la citadelle d'Amiens ; le règlement de la gendarmerie et l'application exclusive du taillon à son entretien ; la nomination réservée au roi seul des officiers du régiment des gardes ; la réforme du conseil et l'établissement d'un ordre régulier pour l'expédition des affaires ; le choix à faire pour les ambassades de personnes de qualité et ayant passé par les grandes charges ; le retranchement des dons et pensions ; la suppression du droit annuel, de la vénalité des offices, des survivances et résignations ; la remise d'une partie des tailles aux provinces ravagées par les gens de guerre ; l'entretien des anciennes alliances au dehors, la protection de la Savoie, le contentement des ligues suisses, la sûreté de Sedan ; l'annulation des arrêts rendus à Bordeaux et ailleurs contre le prince de Condé, ainsi que de la déclaration publiée sous le nom du roi ; la réparation de l'offense faite au prince par l'évêque de Poitiers et le rétablissement de ceux qui avaient été forcés de quitter cette ville. Hors de cette énumération faite pour le public, se déroulaient, dans des notes particulières, les prétentions de chacun. Cependant le seigneur de Courtenay avait obtenu qu'on insérât, parmi les articles importants pour l'État, sa réclamation personnelle afin d'être reconnu de la maison de France, comme descendant en ligne directe et masculine de Louis le Gros ; et on l'y avait enregistrée, sans doute parce que personne ne tenait à ce qu'elle réussit.

La totalité de ces articles fut remise aux commissaires du roi peu de jours après l'ouverture des conférences [26 février], et plus de deux mois se passèrent à les débattre, à proposer des résolutions, à disputer sur des formules. Pendant ce temps, il fallut successivement prolonger plusieurs fois la suspension d'armes, accordée d'abord pour durer jusqu'au 1<sup>er</sup> mars, puis continuée, par de courts ajournements, à

mesure qu'on avait besoin de plus de temps. Les commissaires du roi n'étaient pas munis de tels pouvoirs, et le roi ne se tenait pas si loin, qu'il ne fallût souvent recourir à lui ; et ces communications se faisaient, soit par lettres, soit par voyages d'aucuns commissaires, ce qui amenait sans cesse de nouveaux délais. A son tour, le prince de Condé se crut ou fut obligé de consulter l'assemblée des réformés qui s'était, cette fois avec la permission du roi, transférée de Nismes à La Rochelle, encore bien qu'elle eût ses députés à Loudun. Cette prétention exorbitante, d'abord fortement combattue et rejetée avec hauteur, finit pourtant [26 mars] par l'emporter ; tant on s'était mis hors d'état de refuser. L'assemblée de La Rochelle ne se contenta pas encore de cette soumission ; elle ne voulut ni approuver ce qui avait été arrêté dans la conférence, ni donner pouvoir à ses députés de l'engager. Il fallut que le duc de Sully allât vers elle [8 avril] pour lui fournir des explications, et le roi fut encore contraint de le souffrir. Alors l'assemblée se résolut [19 avril] à envoyer de nouveaux commissaires, mais avec de nouvelles demandes qui retardèrent encore la conclusion du traité.

Un des commissaires du roi à la conférence, le secrétaire d'État Phelippeaux de Ponchartrain, nous a laissé un journal exact de toutes les procédures, allées, venues, démarches, voyages, qui la remplirent, et son récit nous apprend surtout ce que l'on peut mettre de temps à ne rien faire. Une autre relation, plus ambitieuse, nous vient du président de Thou, qui discute et juge davantage, mais qui instruit moins. Les principaux sujets du débat furent toujours l'article du tiers-état et tout ce qui se rattachait à cette insoluble question de l'autorité royale et de la puissance ecclésiastique. Après cela venait, presque avec une égale vivacité de part et d'autre, une affaire toute particulière. Le duc de Longueville exigeait qu'on détruisit la citadelle d'Amiens, pour l'ôter au maréchal d'Ancre, et refusait tous les moyens de satisfaction qu'on lui offrait, comme d'y mettre un autre gouverneur, ou de lui donner

à lui-même, en échange de la Picardie, un autre gouvernement. Cette obstination fournit au maréchal d'Ancre une occasion de se montrer généreux ; il fit dire [6 avril] qu'il était prêt à se retirer non-seulement d'Amiens, mais de toute la Picardie, et sans dédommagement, pour ne laisser aucun prétexte de différer la paix. De pareils sacrifices ne sont jamais acceptés ; aussi profita-t-on de celui-ci pour presser le duc de Longueville de prendre le gouvernement de Normandie : mais il se fit honneur de rester fidèle à la province où ses ancêtres avaient crédit et dont la noblesse s'était compromise pour son service. Une autre difficulté qui dura jusqu'à la fin, fut suscité par l'assemblée de La Rochelle ; elle prétendait rester sur pied jusqu'à l'exécution complète des articles qui allaient être convenus ; on voulait qu'elle se séparât sur-le-champ après avoir nommé les députés généraux en cour, dont l'élection était l'unique objet, quoique déjà bien oublié, de sa convocation première ; on promit ensuite de lui accorder quelques semaines de durée : mais il y eut bien de la peine à s'entendre sur les termes de cette concession.

A travers tous ces sujets de discussion publique se négociaient sourdement les accords particuliers. Chaque prince, chaque seigneur, avait ses prétentions, et de plus faisait valoir celles de toute sa clientèle. Il avait été fort sagement arrêté qu'on traiterait séparément avec ces intérêts divers, et que la portion de chacun ne lui serait délivrée qu'après résolution prise par tous sur les articles généraux. Il est toutefois facile de comprendre que ce mystère se levait aisément pour ceux qu'on voulait gagner ou qu'on favorisait le plus. Dès le commencement on vit le parti se diviser ainsi : le prince de Condé, le duc de Mayenne et le duc de Bouillon étaient les plus disposés à l'accommodement ; le duc de Longueville, le duc de Vendôme et tous les réformés, seigneurs ou députés, suivaient le mouvement contraire, suscitaient des obstacles ou des exigences, poussaient de toutes leurs forces à la rupture. Dès lors on dut penser que les premiers seraient les mieux

traités et arriveraient à leurs fins ; que les autres céderaient avec dépit, avec plainte, avec reproche ; que tous laisseraient et emporteraient des ressentiments.

La conférence de Loudun avait duré depuis le milieu de février jusqu'aux premiers jours de mai. Le hasard vint ajouter à ses dernières délibérations une circonstance qui pouvait la terminer d'une façon tout à fait imprévue, et mêlait en tout cas des pensées nouvelles à celles dans lesquelles on avait marché jusque-là. Le prince de Condé tomba malade : il pouvait mourir, et son nom manquant aux réformés les exposait à porter tout le faix de la rébellion ; aussi fut-ce un des motifs qui forcèrent les seigneurs de la religion à se relâcher sur quelques points que l'assemblée de La Rochelle voulait soutenir. Après deux mois et demi de travail, on avait rédigé un édit, réglé les intérêts particuliers, donné réponse aux cahiers des réformés ; il ne restait plus qu'à statuer sur la prolongation de l'assemblée tenue à La Rochelle, et le différend portait seulement sur des mots. Le prince de Condé jugea qu'il était temps d'en finir, et convoqua tous les intéressés pour signer le traité. Il y eut à ce dernier acte [3 mai] quelque chose de dramatique et de solennel. Le prince était dans son lit ; tous les conviés, commissaires du roi, princes et seigneurs, emplissaient sa chambre. L'ambassadeur d'Angleterre voulut assister au dénoûment, après s'être tout le temps entremis de l'affaire ; mais les commissaires du roi s'y opposèrent, et il se retira fort mécontent. Il fallut beaucoup d'efforts pour retenir les députés de La Rochelle et les seigneurs réformés ; le duc de Bouillon s'y employa utilement par des paroles graves et menaçantes. Enfin le prince malade, étourdi par la dispute, imposa silence à tous, et demanda qu'on lui présentât l'édit, les articles particuliers, le cahier répondu des réformés, pour signer le tout, ce qu'il fit sans rien lire en disant : « Ceux qui  
« n'aiment feront comme moi ; et pour ceux qui ne le feront,  
« on le leur fera faire. » Ensuite il demanda qu'on le laissât seul, joignit ses mains en forme de prière, et remercia Dieu de



lui avoir donné assez de vie pour terminer une si bonne œuvre. La discussion continua chez la comtesse de Soissons : les députés de La Rochelle, qui s'étaient éloignés et qu'on avait ramenés à grand'peine, finirent par signer les actes que le prince de Condé avait souscrits. Les princes et seigneurs donnèrent chacun leur adhésion à part pour éviter le débat des rangs. Aussitôt on chanta le Te-Deum dans l'église, et la ville de Loudun fut éclairée par des feux de joie. Les jours suivants les traités particuliers furent arrêtés, et « on bailla son fait « à chacun. » La ratification du roi arriva, et le royaume crut avoir recouvré la paix. Outre les gouvernements, les places fortes qu'il fallut donner aux intéressés, les frais de la guerre qu'on avait à payer pour les deux partis, les gratifications pécuniaires dont les Mémoires de Richelieu élèvent la somme à six millions, voici encore ce que cette paix coûtait à l'autorité royale pour ne contenter personne.

L'édit du roi, « perpétuel et irrévocable pour la pacification « des troubles de son royaume, » commençait à peu près par les mêmes formules d'oubli et de concorde que ceux qui avaient été si souvent publiés dans le temps des guerres religieuses. Il ordonnait également le rétablissement de la religion catholique dans tous les lieux « où l'exercice d'icelle aurait « pu être intermis. » Le roi voulait ensuite qu'il fût fait exacte recherche et poursuite de l'exécrable crime commis sur son père, promettant d'écrire aux évêques pour qu'ils fissent publier en leurs diocèses le décret du concile de Constance ; la surséance de l'exécution des arrêts rendus par le parlement contre la doctrine ultramontaine était levée ; les cahiers des états-généraux recevraient réponse expédiée dans trois mois ; l'article du tiers-état devait alors être représenté au roi pour y être pourvu en conseil spécial ; les étrangers demeuraient exclus « pour l'avenir » des charges et gouvernements, sinon pour signalés services et mérites ; les cours souveraines seraient maintenues et conservées en la libre et entière fonction de leur autorité, « comme il avait toujours été fait ; » l'arrêt

du conseil sur les remontrances du parlement était révoqué, et il serait fait une conférence pour régler la juridiction de cette compagnie ; chacun demeurerait rétabli dans ses charges, offices et dignités ; les charges de la maison royale, gouvernements et capitaineries, ne seraient plus vendus ni octroyés par survivance ; les édits, déclarations, articles secrets, brevets et réponses de cahiers accordés aux réformés, seraient observés et exécutés, leur religion remise aux lieux où elle était avant les troubles ; le roi reconnaissait pour ses très-fidèles sujets et serviteurs tous ceux qui avaient assisté « son « bon parent, » y compris les députés de Nismes et La Rochelle, et « pour être à bonne fin et intention » tout ce qu'ils avaient fait ; tous édits, déclarations et arrêts rendus contre eux étaient annullés, et, comme tels, devaient être arrachés des registres, soit du conseil, soit des tribunaux ; la déclaration publiée à Poitiers demeurait nulle et de nul effet pour être ôtée du registre du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement d'icelle « en quelque sorte qu'il eût été fait ; » les places, villes et communautés, qui avaient pris parti pour le prince de Condé, étaient rétablies dans leurs privilèges ; les habitants de Poitiers, obligés de quitter la ville à cause de la querelle entre l'évêque et le prince, devaient y être remis en possession de leurs charges et bénéfices ; tous actes et procédures contre eux ou touchant à l'honneur du prince de Condé, cassés, révoqués et biffés des registres. Les libelles avaient aussi leur amnistie, ceux qui avaient été publiés depuis la paix de Sainte-Menehould ne pouvant donner lieu contre leurs auteurs à aucune recherche. Trois articles d'une autre espèce terminaient cette liste de concessions dont nous avons rapporté les principales ; c'était, pourrions-nous dire, la portion faite au peuple. Ils portaient que « pour subvenir aux grandes « sommes de deniers qu'il convenait recouvrer pour le licen- « cément des troupes et autres affaires de la guerre, les cin- « quante sols sur minot de sel, retranchés en 1610, seraient « réimposés comme ils étaient auparavant, comme aussi les

« quarante sols par quintal levés en la ferme du Lyonnais ;  
 « enfin qu'il serait imposé quelques droits sur les marchan-  
 « dises dont le trafic se faisait par certaines rivières du  
 « royaume. »

Cet édit, destiné à la publicité, et qui fut vérifié en effet [juin] au parlement de Paris, à la chambre des comptes et à la cour des aides, annonçait des articles secrets, qui devaient être aussi « invariablement observés. » Ils avaient notamment pour objet la conservation des libertés de l'Église gallicane, la défense de publier le concile de Trente, plusieurs dispositions concernant des villes ou des particuliers, enfin l'attribution d'une somme de quinze cent mille livres au prince de Condé et à ses associés pour leurs frais de guerre. De plus une déclaration séparée expliqua que le serment fait au sacre pour l'expulsion des hérétiques ne comprenait pas les réformés du royaume vivant sous le bénéfice des édits. Quant aux concessions personnelles, nous n'en avons pas le détail exact qui serait d'ailleurs sans intérêt. Il est certain seulement que tous obtinrent quelque chose, et que tous crurent avoir trop peu. Le prince de Condé eut pour lui le gouvernement de Berry où il avait des biens et des places, au lieu de celui de Guyenne, avec la tour de Bourges et le château de Chinon. En outre il s'était fait accorder le droit de signer les arrêts du conseil, prétention qu'on avait jugée d'abord tout à fait insolente, mais que le secrétaire d'État de Villeroy fit accepter à la reine, en lui disant « qu'elle pouvait bien sans crainte donner la plume à un homme dont elle tiendrait désormais la main. » A supposer que ce mot n'ait pas été fait plus tard, il est certain que celui qui le dit entendait parfaitement les affaires, et la reine mérite bien aussi quelque louange pour l'avoir compris. Ce fut lui encore qui décida la reine à consentir que le maréchal d'Ancre quittât Amiens et la Picardie, en lui remontrant qu'elle pourrait le placer ailleurs plus utilement pour elle, plus honorablement pour lui, et mettre en son lieu des personnes également affidées, mais contre les-

quelles le duc de Longueville n'aurait pas les mêmes prétextes de plainte ; qu'ainsi elle aurait témoigné du désintéressement à bon marché. Le maréchal d'Ancre céda donc au duc de Montbazon la citadelle d'Amiens et sa lieutenance en Picardie, pour prendre la même charge que ce duc laissait vacante dans la haute-Normandie ; et, afin de rendre les choses égales, on lui promit le château de Caen.

On peut dire que la reine avait sauvé le maréchal d'Ancre ; mais il y avait eu quelqu'un à laisser périr. A mesure que l'on approchait de la conclusion du traité, la disgrâce du chancelier devenait plus certaine. Elle fut tout à fait déclarée à Blois où le roi s'était avancé pendant qu'on traitait encore. Le chancelier étant venu l'y joindre reçut un message portant que, pour le soulager de ses pénibles fonctions, le roi l'invitait à remettre les sceaux. On avait eu soin de tenir quelqu'un prêt à les recevoir, et ce qui montre combien ce résultat était préparé, c'est que la personne appelée pour remplir cette charge venait du fond de la Provence, que, malgré l'éloignement, elle arriva encore trop tôt, de sorte qu'il lui fallut aller attendre sa nomination à Paris. Le nouveau garde des sceaux était Guillaume Duvair, premier président au parlement d'Aix, âgé de soixante ans, auteur de plusieurs ouvrages littéraires ou philosophiques. Le vieux chancelier stipula seulement [1<sup>er</sup> mai] pour la conservation « de ses états, entretenements « et pensions, » puis il alla prendre sa retraite dans sa belle maison de Berny.

Dès que le roi [6 mai] eut donné sa signature aux actes de la paix, il se mit en route pour se rapprocher de Paris. La reine-mère l'y devança, pressée de revoir son bâtiment du Luxembourg, où elle fut reçue par les ouvriers [11 mai] avec une musique de hautbois. Le roi, qui s'était arrêté à Fontainebleau, avait recommandé qu'on ne lui fit pas une autre réception que celle qui l'avait accueilli à son retour de Bretagne. C'était déjà une assez belle entrée ; mais les bourgeois de Paris ne s'en tinrent pas là. Quoique ce nouveau retour fût loin

d'être triomphant, cependant il ramenait la paix, toujours agréable au peuple des grandes villes, quoi qu'elle coûte. Les Parisiens qui, pendant la guerre, avaient repris l'usage du service militaire pour la garde de leurs portes et la police des rues, voulurent à l'envi se montrer devant le roi en équipage de soldats. Au lieu de huit mille hommes commandés, il s'en trouva plus de douze mille qui se rangèrent armés sous les ordres du président de Chevry, l'un des colonels. Pour mieux imiter les habitudes martiales, on fit élever douze tentes dans les champs entre Montrouge et Paris, et on détruisit la récolte de plusieurs arpents de terre, moyennant indemnité aux cultivateurs, « afin d'avoir un terrain pour se mettre en ba-  
« taille. » Le roi et sa jeune femme passèrent en revue [16 mai] tous ces bataillons qu'on ne put empêcher de décharger leurs mousquets, ce qui mit la reine en grand péril, les mulets de sa litière en ayant pris l'épouvante. Ensuite le roi entra le premier dans Paris, à cheval, au milieu d'une foule immense ; le corps de ville vint se placer auprès de la reine pour l'accompagner ; les bourgeois armés fermèrent la marche. Toute la ville fut en joie : car on lui avait annoncé que la fille d'Espagne était laide, et douze mille bourgeois dont elle avait parcouru les rangs, cinquante mille spectateurs répandus sur son passage, parlaient avec admiration, non-seulement de sa beauté, mais de l'extrême ressemblance qu'ils avaient trouvée entre ses traits et ceux du roi.

---

## CHAPITRE II

Arrivée du duc de Bonillon. — Changements dans le ministère. — Le comte d'Autvergne hors de prison. — Querelle du maréchal d'Ancre avec un cordonnier. — Premier emploi de l'évêque de Luçon. — Retour du prince de Condé. — Projets contre le maréchal. — Le duc de Longueville lui enlève Péronne. — Complot de la reine-mère contre les princes. — Arrestation et emprisonnement du prince de Condé. — Les autres princes s'enfuient. — Pillage de l'hôtel du maréchal d'Ancre.

[1616]

Dans l'ordre des événements de ce temps, le retour du roi à Paris après la paix de Loudun est une époque ; il faut donc s'en rappeler la date et les circonstances. Le roi était rentré au Louvre le 16 mai 1616, n'ayant plus à sa suite ni le chancelier de Sillery, ni le duc d'Épernon, ni le commandeur de Sillery, ni le sieur de Bullion, personne enfin de ceux qui avaient porté les choses à la guerre. Le duc de Guise et ses frères restaient seuls de ceux qui l'y avaient servi. Le ministère se trouvait réduit à deux personnes, le sieur de Villeroy et le président Jeannin, en attendant l'installation du nouveau garde des sceaux. Le maréchal d'Ancre et sa femme étaient auprès de la reine-mère. Cette princesse avait toujours le gouvernement de l'État et voulait le garder, ce que le jeune âge du roi rendait fort naturel. Jusque-là elle s'était dirigée, comme nous l'avons vu, par les avis des vieux conseillers de Henri IV, tantôt cédant à l'un, tantôt écoutant l'autre, soumise elle-même à toutes les indécisions de leurs volontés, par-



fois unies, souvent opposées ; et, à vrai dire, elle ne s'en était pas bien trouvée, puisque tous les torts, fondés ou non, re-tombaient sur elle et sur ses serviteurs. Ce fut alors qu'elle se résolut, d'accord sans doute avec le maréchal d'Ancre et sa femme, à se faire elle-même une administration, à la composer de ses propres créatures, et à mettre l'autorité là où la responsabilité semblait s'attacher. Cette idée fort raisonnable ne pouvait être contrariée que par les princes et seigneurs de la coalition, maintenant attendus à la cour et qui allaient y reparaitre avec des exigences justifiées par un premier succès. Mais avec eux on pouvait s'accommoder et s'entendre, leur faire sentir qu'un ministère tout neuf serait bien plus à leur disposition, moins difficile, moins prêt aux refus, parce qu'il n'aurait pas, comme l'ancien, une existence datant de l'autre règne, qui lui paraissait être un droit personnel. De plus il y avait espoir fondé de les diviser. Déjà on avait insinué au prince de Condé que la reine partagerait volontiers avec lui l'autorité, mais qu'il fallait, dans leur intérêt devenu commun, la relever, la raffermir, et ne pas en disséminer les profits.

Les premiers qui revinrent à la cour [20 mai] furent le duc de Mayenne et le duc de Bouillon. Celui-ci arrivait avec quelque espérance d'obtenir enfin dans le gouvernement cette influence qu'il recherchait depuis si longtemps par toutes les voies, et que la trop grande activité de son esprit habile lui avait peut-être fait manquer. Ce seigneur était vraiment un homme politique, mais trop occupé des expédients, ignorant la valeur de l'inaction et de l'attente, ne croyant qu'à celle des projets concertés et des intrigues. Il comptait sur le secrétaire d'État de Villeroy pour exploiter ensemble la paix qu'ils avaient contribué tous deux à conclure, et il se trouva qu'au lieu de s'associer avec un crédit puissant, il s'appuyait sur un crédit prêt à tomber. La reine-mère voyait fort bien ce que lui coûtait l'arrangement fait à Loudun ; et, après avoir renvoyé ceux qui l'avaient mise dans l'embarras, elle voulut se défaire aussi

de ceux qui l'en avaient tirée à ce prix. Elle commença par le président Jeannin, à qui elle ôta [mai] le contrôle général des finances pour le donner à un de ses particuliers serviteurs, un conseiller d'État de sa création, le sieur Barbin, autrefois procureur du roi à Melun, puis intendant de sa maison, homme tout à fait de l'intimité domestique, fort attaché au maréchal d'Ancre et à sa femme. Le premier président d'Aix reçut les sceaux. Le président Lejay vint reprendre sa place au parlement, auquel on envoya [15 juin] les édits et articles convenus à Loudun et publiés à Blois, pour les enregistrer. Le même esprit, qui portait la reine à faire des ministres tenant leur place de son choix, lui inspira aussi le désir de se donner un chef d'armée ; elle l'alla prendre à la Bastille. Le comte d'Auvergne sortit enfin [26 juin] de cette prison où ses cheveux avaient blanchi. Le remplacement des vieux ministres fut achevé plus tard [août] par la retraite forcée du sieur de Villeroy, qui disputa longtemps la place. Il avait le département des affaires étrangères, dont la survivance était assurée au fils du chancelier, le sieur du Puisieux. On éloigna d'abord celui-ci, comme ne pouvant rester au conseil dont son père venait d'être exclu. Puis on voulut donner un aide au vieux secrétaire d'État, et on lui désigna Claude Mangot, fils d'un avocat, maître des requêtes et nommé récemment premier président au parlement de Bordeaux.

Tels étaient les desseins et les premiers actes de la reine-mère au retour de Guyenne. De son côté le duc de Bouillon, que le prince de Condé laissait agir tranquillement à Paris, tâchait de nouer alliance, même avec la disgrâce du sieur de Villeroy, pour se rendre redoutable, en même temps qu'il se faisait recommander par le nouveau garde des sceaux comme un homme d'utile conseil. Il paraissait aussi avoir repris ses anciennes liaisons avec le maréchal d'Ancre, et « on les voyait « vivre fort bien ensemble. » Le maréchal d'Estrées dit même qu'il y eut entre eux un commencement de cabale pour ruiner tout à fait le duc d'Épernon déjà fort déchu, le comte de

Bellegarde, et par suite la maison de Guise. Mais un accident malheureux vint mettre le maréchal en fâcheuse position, et lui fit peut-être plus de tort que toutes les jalousies de la cour, les plaintes des parlements, voire que la guerre civile. Durant l'absence du roi, les bourgeois de Paris faisaient, comme nous avons vu, la garde des portes, et l'ordre avait été donné de ne laisser sortir personne « à cheval » sans passeport. Or, il arriva que le maréchal d'Ancre [avril] étant venu passer quelques jours dans Paris au temps de Pâques, se présenta pour sortir à la porte de Bussy avec son escorte ordinaire de cavaliers et de gardes. La sentinelle observant la consigne, suivant l'usage des bourgeois armés, avec quelque chose de plus que la rigueur militaire, lui refusa le passage et appela le poste à son aide; un sergent sortit aussitôt du corps-de-garde, fit fermer la barrière et plaça douze de ses soldats en bataille au travers de la rue, présentant lui-même sa hallebarde au maréchal. Celui-ci fut contraint de retourner sur ses pas, demanda le colonel du quartier, se plaignit de cette insolence, fit donner une réprimande au sergent, et continua sa route. Il est bien probable que le maréchal d'Ancre ne garda pas longtemps mémoire de cette rencontre, et que le bourgeois au contraire s'en souvint, s'en vanta, en fit son titre de gloire parmi ses voisins. Le fait est que le cordonnier Picard, qui était le sergent de garde en cette journée, y gagna une sorte de popularité, et fut regardé dans la rue de la Harpe comme l'ennemi personnel du maréchal d'Ancre. La célébrité a ses inconvénients; les valets du maréchal voulurent venger sur cet audacieux l'honneur de leur maître, et, l'ayant rencontré au faubourg de Saint-Germain-des-Près, le frappèrent cruellement à coups de bâton [19 juin]. Une violente clameur s'éleva aussitôt dans Paris contre le maréchal. Son écuyer, qui avait commandé cette exécution, n'eut que le temps de se sauver; deux de ses laquais furent pendus au bout du pont Saint-Michel, et le maréchal d'Ancre lui-même crut prudent de quitter la ville pour laisser s'amortir l'indi-

gnation des Parisiens ; il se retira dans sa maison de Lésigny en Brie. Dès lors il n'était plus possible aux ducs de Bouillon et de Mayenne de continuer leur liaison avec lui ; ils en firent une autre contre sa personne, où il paraît que le duc de Guise se mêla. On alla jusqu'à proposer de se porter à main armée sur le chemin de Brie et « de le pétarder dans sa « maison. »

Cet événement, les intrigues du duc de Bouillon, d'autres menées qui avaient pour but d'éveiller dans l'esprit du jeune roi l'envie de gouverner, rendaient la reine impatiente de faire cesser l'état nécessairement provisoire où elle était alors. L'absence du prince de Condé lui avait servi pour commencer l'établissement de l'autorité comme elle le voulait ; maintenant elle avait besoin de sa présence pour l'achever. Car personne ne voulait croire à quelque chose de définitif tant que le premier prince du sang, qui avait fait la guerre civile, qui avait conclu un traité, ne serait pas à la cour. On résolut donc d'envoyer vers lui pour le presser de venir, pendant qu'il mettait une sorte de coquetterie, assez malhabile du reste, à se faire attendre, à prendre possession de son gouvernement de Berry, à s'y installer pompeusement. Cette commission, fort simple en apparence, ouvrit la carrière politique au jeune prélat qui avait porté la parole pour le clergé lors de la clôture des états. Depuis cette époque, l'évêque de Luçon avait pris goût au séjour de Paris et à la hantise de la cour. Il avait lié une assez étroite amitié avec l'intendant Barbin, maintenant contrôleur-général des finances, et lorsqu'on avait formé la maison de la reine régnante, il s'y était fait admettre comme premier aumônier ; depuis on l'avait nommé conseiller d'État, et, après plusieurs dépêches inutiles pour déterminer le prince de Condé à venir prendre sa place auprès du roi, on le choisit [juillet] comme un homme de raisonnement solide et de parole persuasive, pour calmer les défiances du prince et lui faire entendre combien ce qu'on attendait de lui était de son intérêt. A vrai dire, le retard obstiné du prince n'était guère

qu'un caprice ; mais les caprices ne sont pas ce qui occupe le moins fortement l'esprit. Aussi peut-on croire que l'évêque eut quelque peine à obtenir ce qu'il demandait. Il nous apprend lui-même qu'outre les assurances de la reine-mère, il avait charge encore de lui porter celles de la maréchale d'Ancre, qui promettait au prince tout son pouvoir et celui de son mari pour le maintenir aux bonnes grâces de la reine. Le prince céda, permit à l'évêque d'annoncer son retour, approuva tout ce qui s'était fait jusqu'alors, les promotions et les disgrâces, s'engagea envers la reine-mère à toute espèce d'assistance, et, dans un accès de générosité provoqué par toutes les espérances qu'on lui donnait, il se fit fort de soutenir le maréchal d'Ancre contre ses ennemis.

Le prince de Condé se rendit donc enfin à Paris [20 juillet], deux mois et demi après la conclusion de la paix. Il y fut reçu par le peuple comme un vainqueur, comme un sauveur, comme un maître longtemps appelé ; par la reine-mère avec une satisfaction un peu inquiète ; par la cour avec un empressement de flatterie fort imprudent ; par ses anciens amis avec jalousie et soupçon. Le maréchal d'Ancre, le sachant arrivé, se crut à couvert et rentra dans Paris. Le maréchal de Bassompierre raconte qu'il alla le chercher à la porte Saint-Anoine avec trente chevaux, qu'il le conduisit ainsi au Louvre et à l'hôtel de Condé, que là ils firent rencontre du cordonnier Picard qui en sortait, qu'on craignit un instant quelque émotion populaire sur le Pont-Neuf, mais que le chemin se trouva tout à fait libre. Ainsi le retour du prince de Condé avait pour effet de réintégrer le maréchal d'Ancre. Le prince, heureux de protéger la reine, son favori, son gouvernement, caressé, choyé, béni de tous, voyant sa maison assiégée de visiteurs, sa table encombrée de requêtes, maître de la rue, tout-puissant au conseil, ayant à sa disposition toutes les grâces et faveurs pour les siens, pour lui tous les honneurs et le partage de l'autorité, pouvait se contenter de cette position utile et glorieuse. Mais il lui aurait fallu la force de rom-

pre ses anciennes liaisons avec les autres princes toujours mécontents, de tenir tête à la prévention populaire, et de résister à des passions qui l'entraînaient en le flattant. Cette espèce d'énergie, la plus rare peut-être de toutes, lui manquait complètement. Le point d'honneur le retenait avec ses anciens amis, qui en étaient toujours aux complots contre le maréchal, aux assemblées nocturnes, aux projets, aux plans d'attaque. Ils avaient fort embarrassé le prince en le mettant de leur confiance ; car une partie de cette espèce ne se refusait pas, ne se révélait pas surtout. Le prince de Condé ne pouvait tout au plus que les modérer, les prier d'attendre quelque occasion qui le relevât de sa promesse envers le maréchal, et ces efforts même le mettaient malgré lui plus avant dans la conjuration.

En ce temps [1<sup>er</sup> août] un ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne venait d'arriver à Paris. Sa mission était de complimenter le roi sur l'accomplissement de son mariage, et aussi de lui demander une de ses sœurs pour le fils maintenant unique du roi Jacques, le prince Charles de Galles. Cette union avait été traitée bien longtemps auparavant par ambassadeurs, et le duc de Bouillon en avait porté les premières paroles lorsqu'il fut envoyé en Angleterre pour annoncer les mariages d'Espagne. Depuis, la cabale des princes s'étant formée contre les alliances catholiques recherchées par la reine, et ayant pris pour texte le mépris des anciennes affections politiques, ils se gardèrent bien de rappeler cette négociation dans leurs manifestes, et ce fut la reine-mère qui la rendit publique par ses réponses. Maintenant que le royaume de France avait recouvré la paix, le roi Jacques croyait le temps venu de reprendre solennellement cette poursuite, et c'était là l'intérêt sérieux de cette ambassade qui avait pour prétexte une formalité cérémonieuse. Mais l'ambassadeur devait étudier l'état de la cour et ne faire sa demande que si la concorde y paraissait bien affermie. Aussi n'en dit-il pas un mot ni à sa première audience, ni dans celles qu'il obtint ensuite.



En attendant, il recevait des fêtes que chacun des princes et seigneurs lui offrait tour à tour, et toutes les relations du temps s'accordent à dire que, dans ces festins, dans ces nuits de joyeuse débauche, les esprits s'échauffaient, les projets de meurtre, les prétentions ambitieuses, les folles espérances de grandeur, prenaient chez ces jeunes têtes plus d'audace et de confiance. Le maréchal de Bassompierre cite, comme « un « tour bien hardi » du maréchal d'Ancre, une action qui nous paraîtrait fort simple, mais que le témoin contemporain est bien mieux en état de juger. Le jour [14 août] où le prince de Condé avait à sa table l'ambassadeur d'Angleterre avec tous les grands de la cour, ses ennemis jurés, le maréchal d'Ancre, suivi de trente gentilshommes, vint faire visite au prince, causa quelque temps avec lui au milieu de cette compagnie, et se retira sans aucun mal, quoique plusieurs des assistants proposassent entre eux de le tuer. Le lendemain le prince fit venir le maréchal, lui déclara qu'il ne pouvait plus longtemps le mettre en sûreté, et lui conseilla de se retirer en Normandie. Il partit aussitôt, laissant à la reine-mère le soin de décider ce qu'il fallait faire d'une cabale qui chassait d'auprès d'elle son plus intime serviteur.

La reine avait alors pour conseiller un homme qui a laissé peu de souvenir, mais qui paraît n'avoir manqué ni d'esprit ni de résolution; c'était le contrôleur-général Barbin. Un seul fait, rapporté dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, peut montrer ce qu'il y avait en lui d'intelligence politique. L'objet patent qui réunissait les princes et seigneurs dans une demande commune, celui dont on se servait pour embarrasser la reine-mère et tenir l'opinion publique en haleine, était la réformation du conseil; c'est-à-dire la limitation du nombre de personnes qui devaient le composer, ses attributions, l'ordre nécessaire de ses délibérations, et surtout la désignation de ceux qu'on y ferait siéger. Dans l'état de plainte vague, rien n'était si facile que d'indiquer ce qui était à faire. Mais, à l'œuvre, on trouvait mille difficultés; il fallait exclure, il fallait choisir, partant offenser

beaucoup de gens, sans grand espoir d'en satisfaire quelques-uns. Le contrôleur-général proposa un moyen d'une maligne naïveté ; c'était de remettre entièrement cette nomination aux princes et seigneurs, dans la certitude qu'ils ne pourraient jamais s'accorder, ou que, s'ils le faisaient, ils porteraient toute l'envie des rebuts et tout le blâme des préférences. Ce qu'il avait prévu arriva; le prince de Condé, en apprenant cet excès de soumission, se trouva le plus content du monde. Mais le duc de Bouillon, mieux avisé, s'aperçut du piège, et exprimant sa pensée par une comparaison tirée du jeu : « Cet homme, lui dit-il, nous donne trente en trois cartes, et garde trente-un pour lui ! » Les deux hommes habiles s'étaient compris.

Cependant les cabales continuaient, et on peut juger que l'importance en était tant soit peu exagérée dans les rapports qui s'en faisaient à la cour. Presque toujours les projets de cette espèce sont doublement grossis par la vanterie de ceux qui les font et par la peur de ceux qui les dénoncent. On attribuait au prince de Condé quelque chose de plus que le désir de prévaloir sous le règne du fils de Henri IV ; il y avait, disait-on, des gens qui le poussaient à mettre la couronne de France sur sa tête. Un misérable jeu de mots, ramassé dans les propos bavards d'une orgie, semblait prouver qu'il voulait échanger son écusson contre le sceau royal. On avait crié plusieurs fois dans un festin « barre à bas, » et cela signifiait que le prince se flattait de supprimer bientôt de ses armes la barre oblique que porte la maison de Condé entre les trois fleurs de lis. C'était peut-être tout simplement un sobriquet donné au sieur Barbin, et commenté comme on l'a soutenu, par cette citation de l'Évangile « Barrabas était un voleur. » Mais le mot avait eu cours dans sa plus odieuse interprétation, et vraiment on ne pouvait exiger du contrôleur-général qu'il en expliquât l'autre sens. Tout cela fit juger qu'il fallait prendre un parti extrême, et Barbin en accepta la charge. On assure que, dès le lendemain de l'arrivée du prince, le con-

trôleur-général s'en était hautement félicité comme d'une preuve de sa fidélité absolue, « d'autant, ajoutait-il, qu'il n'y a pas de qualité ni de crédit assez grand pour assurer une personne qui se trouve dans le Louvre. » C'était, en termes plus positifs, la même pensée que celle du secrétaire d'État de Villeroy, lorsqu'il conseilla d'accorder au prince la signature des arrêts du conseil. La question était si l'on saurait agir comme on parlait.

Presque le même jour où le prince de Condé forçait le maréchal d'Ancre à quitter Paris, en lui retirant sa sauvegarde, un autre prince lui enlevait une partie de ce qui lui restait en Picardie. Il y avait conservé le gouvernement de Péronne, Roye et Mont-Didier, le premier établissement qu'il eût obtenu en France, et que la paix de Loudun lui avait laissé. Des bruits assez ridicules, répandus parmi les habitants de Péronne, jetèrent l'alarme dans cette ville; on leur disait que la garnison sortie d'Amiens, et commandée par le frère du maréchal, allait venir chez eux pour y commettre toute espèce de violences. Alors ils résolurent de ne plus laisser entrer personne, de sonner le beffroi à la première alerte, et d'empêcher toute communication avec le château. Le duc de Longueville, après être resté assez longtemps dans sa maison de Trie, s'était décidé enfin à reparaitre en Picardie; d'Abbeville, où il s'était installé, il dirigeait le mouvement de Péronne. Tout étant ainsi préparé, le chevalier Concini, frère du maréchal, se présenta aux portes de la ville [12 août] avec cinq cavaliers qui venaient s'y réjouir. La porte leur fut fermée, le beffroi retentit, les murailles se couvrirent de bourgeois, la garnison se retira dans le château; le commandant en étant sorti pour faire cesser le désordre, fut retenu prisonnier par ceux de la ville. Le duc de Longueville, averti, accourut en grande hâte [14 août] sur l'invitation de quelques habitants. Les portes, fermées pour tout le monde, et qui devaient rester ainsi jusqu'à ce qu'on eût réponse d'une députation envoyée au roi, s'ouvrirent aussitôt pour lui; il gagna, tant par pro-

messes que par menaces, la garnison du château, et se rendit ainsi maître absolu d'une place appartenant au roi.

C'était là une violation flagrante de la paix, une nouvelle prise d'armes ; le prince de Condé le sentit si bien qu'en ayant reçu l'avis, il fit semblant d'aller visiter une maison de campagne mise en vente auprès de Melun, pour ne pas avoir à supporter l'éclat des premières plaintes. Aussitôt on fit partir pour Péronne le secrétaire d'État Claude Mangot, depuis quelques jours seulement en pleine possession de sa charge, et derrière lui s'achemina un corps de troupes, sous la conduite du seul général sur lequel la reine-mère pût se fier, celui qu'elle avait tiré de prison. Le duc de Longueville répondit assez lestement au secrétaire d'État que l'autorité du roi n'était nullement intéressée en cette affaire, où il s'agissait seulement d'un différend entre gouverneurs, et qu'il priait la reine de vouloir bien ne pas se montrer partielle dans une querelle particulière. On lui envoya une seconde fois [20 août] le duc de Bouillon, son ami, son associé, l'homme sage de la coalition, pour le décider à sortir de Péronne ; et il paraît que le duc lui mena des officiers pour mettre la ville en meilleur état de défense. De Soissons et de Noyon, places appartenant au duc de Mayenne, partirent aussi des soldats pour renforcer la garnison nouvelle, et le comte d'Auvergne, se trouvant trop faible pour un siège, logea la cavalerie qu'il avait amenée dans la campagne voisine.

Cette entreprise répondait évidemment aux cabales dont le centre était à Paris. C'était donc là surtout qu'il fallait porter la répression. Le prince de Condé, le duc de Mayenne et le duc de Bouillon entraînaient avec eux presque la totalité de la cour. Ils avaient même fait entrer dans leurs secrets et dans leur ligue leur adversaire de l'année précédente, le duc de Guise, par représailles des mauvais services que le maréchal d'Ancre avait voulu lui rendre. Mais le duc de Guise, tout à fait des leurs contre le favori, n'entendait pas aller plus loin, soit par respect pour la reine-mère, soit par la certitude que

la ruine du maréchal lui profiterait ainsi davantage. Le contrôleur-général Barbin s'occupa d'abord de le regagner, et il le plaça bientôt dans cette position intermédiaire qui mène volontiers à trahir les deux partis. Par lui, et par d'autres personnes qui « jouaient à la fausse compagnie, » on sut ce qui se passait dans le conciliabule des princes ; du moins eut-on des noms sur le compte desquels on mettait des révélations faites pour animer la reine-mère à une résolution vigoureuse. Les mémoires du temps comptent au nombre de ceux qui fournirent de ces charitables avis le duc de Sully. Il avait fait la guerre, il avait traité, il était revenu à la cour comme les autres ; mais il paraît qu'il se sentit ému de quelque compassion en voyant les dangers dont le pouvoir était menacé, et qu'il crut [26 août] devoir en avertir la reine, sans lui donner pourtant d'autre conseil sinon « qu'il voudrait la voir « dans la campagne, au milieu de douze cents chevaux. » C'était lui dire qu'elle courait fortune au Louvre et dans Paris.

Alors le contrôleur-général Barbin, le secrétaire d'État Mangot et un troisième conseiller qui ne s'en vante pas, l'évêque de Luçon, proposèrent à la reine-mère le seul parti qui fût à prendre ; c'était d'arrêter le prince de Condé. La retraite assez brusque, et en apparence fort timide, du maréchal d'Ancre, était une préparation à ce coup d'État qui aurait encouru, lui présent, toute la haine qu'on lui portait, et eût infailliblement soulevé Paris. Maintenant, comme on le savait en Normandie, la première pensée du peuple ne se tournerait pas sur lui, et, en supposant que la multitude s'agitât, elle ne saurait à qui se prendre, ce qui est toujours un grand point. Les choses étaient arrivées à ce terme dans Paris et dans la cour, que la reine-mère, exerçant l'autorité souveraine, avait besoin de conspirer pour le succès d'un tel dessein, plus sourdement et avec plus de précaution que ne faisait le prince de Condé. On chercha d'abord un gentilhomme de haut rang pour commander l'expédition : le choix tomba sur le marquis de Thémines, maréchal de camp dans la dernière guerre,

homme d'un courage éprouvé qui pouvait être employé mieux. Il lui fallait une troupe peu nombreuse, mais fidèle et discrète. Il y enrôla d'abord ses deux fils et sept ou huit gentilshommes des siens. Un second détachement fut placé sous les ordres d'un lieutenant des cheveu-légers, appelé d'Elbène, de famille italienne. C'était encore une difficulté que de se procurer des armes pour cette vingtaine d'hommes, tant le Louvre était sous la loi du prince de Condé. On y fit entrer un faisceau de pertuisanes, enfermé dans un grand coffre qui fut annoncé comme contenant des étoffes de soie envoyées d'Italie à la reine-mère ; de sorte que le marquis de Thémînes eut de quoi équiper ses affidés dans le château même, au fond des appartements et hors de la vue des gardes ordinaires. Au dehors, on prit soin de faire demeurer toutes les compagnies des Suisses, bien qu'on en eût publiquement désigné quatre pour aller à Péronne ; le comte de Bassompierre, qui les commandait, eut ordre [28 août] de les retenir à Paris, « quelque commandement « contraire qui lui en vint du roi et de la reine, ou quelque « reproche que l'un ou l'autre lui fit de sa désobéissance. » On avait été forcé d'envoyer à Péronne quelques compagnies du régiment des gardes ; mais le roi les avait désignées lui-même, de manière à ne pas éloigner celles dont les capitaines étaient les plus dévoués. Les gendarmes du roi, dirigés vers la Picardie, devaient se détourner de leur route et se rabattre sur Paris par un autre chemin. Les principaux seigneurs de la cour, que l'on appelait les dix-sept, tous ayant emplois militaires, renommés d'ailleurs par leur galanterie, leur bonne mine et leur grande dépense, comme le comte de Bassompierre, le marquis de Créqui, les sieurs de Saint-Géran et de la Curée, furent appelés [30 août] auprès de la reine l'un après l'autre pour lui renouveler leur serment de fidélité.

Après tant de précautions, qui pouvaient devenir des avertissements, il fallait hâter l'exécution ; on l'avait fixée au premier jour où l'occasion se trouverait belle. On la crut arrivée un matin [31 août] que le prince de Condé, les ducs de Ven-



dôme, de Mayenne et de Bouillon, chacun avec un écuyer seulement, étaient venus visiter la reine-mère, retenue dans son lit par une indisposition. Le contrôleur-général et la maréchale d'Ancre voulaient qu'on les arrêtât tous ensemble : mais le cœur faillit à la reine-mère ; son fils n'était pas au Louvre ; elle n'était pas préparée à la retraite dans le cas d'un soulèvement. Les princes eurent donc toute liberté d'achever leur visite et de sortir ; l'affaire fut remise, mais seulement jusqu'au lendemain. Le soir et la nuit se passèrent aux dernières dispositions, tant pour le succès de l'entreprise que pour se mettre à couvert en cas d'accident fâcheux. Les pierreries furent emballées ; on avait ramassé quarante mille écus pour se tenir prêt à la fuite, s'il en était besoin. Dans la nuit, le comte de Bassompierre, colonel-général des Suisses, fut mandé auprès de la reine, qu'il trouva en jupe avec le contrôleur-général Barbin, le secrétaire d'État Mangot et le marquis des Fossés, capitaine des gardes, le même qui avait été tenu en disgrâce pour avoir protégé la retraite du commandeur de Sillery. On lui apprit ce dont il s'agissait, en lui commandant de tenir ses Suisses sous les armes pour accompagner la reine et ses enfants jusqu'à Nantes, si elle était obligée de quitter Paris. Le marquis de Créqui, mestre-de-camp des gardes françaises, le baron de Saint-Géran, capitaine des gendarmes, et le sieur de la Curée, capitaine des cheveu-légers, reçurent des ordres particuliers pour tenir les portes du Louvre fermées dès que le prince serait entré. Le matin venu [1<sup>er</sup> septembre], le roi descendit dans la chambre de sa mère, assista aux préparatifs, confirma toutes les dispositions, et on attendit le prince de Condé.

Le duc de Mayenne, qui avait pris quelque soupçon, lui avait conseillé la veille, dit-on, de ne pas s'aventurer au Louvre avant d'être mieux éclairé de ce qui s'y passait. Mais le prince, qui ne manquait pas alors de négocier avec les ministres, « croyant que, s'il y avait quelque dessein, cela ne  
« pouvait regarder que le duc de Bouillon, » ne se mit pas en

peine de cet avis, et se rendit comme à l'ordinaire au conseil des finances où il aimait à siéger, parce qu'en effet il s'y entendait fort bien et y parlait à merveille. Il vint donc au Louvre vers dix heures, traversa la cour, et passa tout droit à la chambre du conseil qui était au rez-de-chaussée. De son entresol, la reine le vit recevoir des placets et dit : « Voilà « maintenant le roi de France, mais ce sera aujourd'hui le roi « de la fête. » Aussitôt on plaça des gardes aux portes extérieures où se tinrent les chefs des corps, l'appartement de la reine restant au marquis de Thémynes et à sa troupe. Alors le roi, de sa main, distribua les pertuisanes aux subalternes, en leur recommandant de ne s'en servir que si leurs chefs étaient forcés de tirer l'épée. Le lieutenant d'Elbène avec ses gens alla se cacher dans la salle où on devait conduire le prince prisonnier ; le marquis de Thémynes et les siens s'enfermèrent dans le cabinet de la reine avec elle. Le roi se tint dans la chambre qui précédait le cabinet, causant gaiement avec quelques seigneurs arrivés pour faire leur cour.

Après la levée du conseil le prince monta, suivant son usage, chez la reine. Le jeune roi, qui avait la dissimulation précoce, vint à sa rencontre, lui proposa de partir avec lui pour la chasse, et, sur son refus, il entra chez sa mère pour lui dire adieu. Au même moment, le marquis de Thémynes ouvrit la porte d'un petit passage attendant au cabinet, et, s'approchant du prince avec ses deux fils, lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter. Le prince surpris se récria sur sa qualité, dit qu'il voulait parler au roi, regarda tous les assistants qui baissèrent la tête, demanda si on voulait le tuer, et consentit enfin à descendre comme le marquis de Thémynes l'en pressait. Conduit dans la salle basse où se tenait l'Italien d'Elbène, la vue de cet homme lui fit croire qu'il y allait réellement de sa vie ; et en effet sa situation ressemblait assez à celle du duc de Guise dans le château de Blois. On finit pourtant par le rassurer, et il se laissa enfermer de bonne grâce. On courut aussitôt chez les autres princes de sa cabale, mais on ne trouva

plus personne ; le duc de Vendôme, venant au Louvre, avait reçu avis sur son chemin de ce qui se passait, et s'était sauvé à cheval du côté de la Fère : le duc de Bouillon s'était rappelé fort à propos qu'il y avait ce jour-là prêche au temple de Charenton, et on l'avait vu s'y acheminer de bonne heure ; le duc de Mayenne, prévenu à temps, rassembla quelques gentilshommes et sortit de Paris en assez bon ordre pour aller joindre le duc de Bouillon au faubourg Saint-Antoine, et voir si l'on ne pourrait pas tenter quelque mouvement dans Paris. Le duc de Guise avait pris l'alarme comme les autres et avait promis de se montrer avec eux ; mais il leur fit savoir que le plus sage lui semblait de ne rien essayer quant à présent, et qu'il s'échapperait le plus tôt possible pour se rendre à Soissons, où il leur conseillait de se retirer. Ils en prirent en effet le chemin. Le président Lejay, craignant qu'on ne pensât encore cette fois à lui, se hâta de suivre la même route.

Les princes avaient renoncé à soulever Paris ; la mère du prisonnier l'essaya. Elle parcourut les rues, en criant que le maréchal d'Ancre venait de tuer son fils. A peine lui donna-t-on quelques marques d'intérêt et de compassion. Mais là se retrouva encore le cordonnier Picard. A sa voix, des groupes se formèrent, des imprécations retentirent, et, comme il n'y avait alors personne pour diriger ce désir de vengeance, l'instinct du pillage lui donna aussitôt un but. Toute cette foule furieuse alla fondre sur l'hôtel désert du maréchal d'Ancre situé dans la rue de Tournon, en enfonça la porte, arracha, détruisit, emporta tout ce qui était meubles, ornements, tentures, tapisseries, or, argent, bijoux, papiers, objets précieux ou vulgaires. Tout cela fut exécuté avec cette promptitude de mal faire dont on ne peut donner une idée, mais que connaissent fort bien les siècles et les pays qui ont vu des émotions populaires. Les premiers qui furent rencontrés emportant leur butin envoyèrent de nouveaux ouvriers à cette destruction. Quand tout fut épuisé et qu'il ne resta plus que les pierres et la charpente, on s'avisa d'un autre logis, dans le faubourg

Saint-Germain-des-Prés, appartenant à Raphaël Corbinelli , l'homme d'affaires du maréchal. On s'y porta encore , et la même scène s'y renouvela. Ce désordre dura le soir du jour où le prince de Condé avait été arrêté et le lendemain matin , sans que la garde ordinaire de la ville pût l'empêcher. Ce fut le second jour seulement, et lorsque tout fut entièrement dévasté, que deux compagnies des gardes, aidées par les bourgeois du voisinage qui commençaient à craindre aussi pour leurs maisons, parvinrent à dissiper la multitude. Pendant ce temps une grande quantité de noblesse et d'officiers se pressait au Louvre pour féliciter la reine-mère de sa généreuse résolution, chacun portant envie à l'heureux serviteur qui l'avait exécutée. Pour cette action , le marquis de Thémynes fut nommé aussitôt maréchal de France. Le sieur de Montigny, qui n'avait rien fait, mais qui attendait la première charge vacante, fut promu en même temps. Le marquis de Praslin et le baron de Saint-Géran eurent promesse de l'être bientôt ; le marquis de Créqui obtint un brevet de duc et pair. Quant au prince prisonnier, après avoir eu réellement peur des pertuisanes et des pistolets, il affectait de craindre le poison, et refusait de prendre d'autre nourriture que celle qui aurait été préparée par ses gens. Lorsqu'il sut que le duc de Bouillon s'était échappé, il s'emporta en propos violents contre lui et l'accusa de trahison , ce qui n'était pas véritablement sans quelque apparence.

---

## CHAPITRE III

Rassemblement des princes fugitifs à Soissons. — Déclaration du roi portée au parlement. — Négociation entamée avec les princes. — Mouvements du duc de Nevers. — Retour des princes de Guise. — Le prince de Condé mis à la Bastille. — Accommodement avec les princes ses amis. — Menaces du duc d'Épernon contre La Rochelle. — Le duc de Nevers persiste dans la rébellion. — L'évêque de Luçon fait secrétaire d'État. — Disgrâce du garde des sceaux Du Vair. — Les princes se mettent en défense. — Réponse du roi au duc de Bouillon. — Mesures contre le duc de Nevers. — Chagrins du maréchal d'Ancre.

[ 1616 ]

On venait de frapper un coup hardi ; on avait dû en prévoir les conséquences. Celle qui se présentait la première et la plus inévitable était le renouvellement de la guerre civile dans les provinces. La réunion des fugitifs à Soissons en était déjà une espèce de commencement. Le duc de Guise et le prince de Joinville son frère , ou trompés par de faux rapports, ou ne voulant pas paraître avoir abandonné leurs nouveaux amis, ou dans le dessein de rendre une transaction plus facile, s'y étaient acheminés en toute hâte dès le premier jour, comme s'ils avaient eu aussi quelque chose à craindre. Le duc d'Épernon était dans l'Angoumois. La reine-mère n'avait auprès d'elle que ces gentilshommes de haute condition dont elle venait d'éprouver et de payer si bien le dévouement. C'était peu pour la réputation d'une armée, en un temps où l'on ne croyait guère que l'autorité royale pût se déléguer toute en-

tière dans un commandement, et où l'on ne la reconnaissait que personnifiée en quelque sorte chez les princes et seigneurs qui la partageaient ordinairement. Il n'y avait pas de commission si étendue et si expresse qui pût rendre un chef militaire aussi autorisé, soit sur les peuples, soit sur ses propres subordonnés, que l'était tout naturellement et sans pouvoir formel un prince du sang ou de maison souveraine. La reine n'avait à sa disposition qu'un homme qui fût un peu de cette qualité. Elle fit aussitôt venir le comte d'Auvergne de Péronne. On avait établi un conseil de guerre à Paris sous la présidence du maréchal de Brissac. Le comte d'Auvergne voulut [5 septembre] y prendre le premier rang comme général, comme issu de race royale. Les chefs de corps qui le composaient lui refusèrent ce droit par le motif, assez singulier pour cette époque, « qu'il n'avait pas été remis en sa bonne fame et renommée depuis sa condamnation, » et proposèrent tout uniment de le tuer s'il persistait à le réclamer. Cet avis fut adouci ensuite; les seigneurs firent une remontrance à la reine-mère, et le conseil fut dissous. On y avait réglé déjà l'état de l'armée et résolu la levée de six mille Suisses, que le gendre du président Jeannin fut chargé [7 septembre] d'aller recruter dans leur pays, avec pouvoir d'y emprunter quatre cent mille livres pour les payer.

Après avoir pourvu à la guerre, on s'occupa de l'opinion publique et en même temps des moyens de finances. Le roi se rendit [7 septembre] au parlement pour y tenir son lit de justice. Jamais on ne l'y avait vu en si maigre compagnie. Pas un prince de sa famille, si ce n'était son frère; car le jeune comte de Soissons lui-même s'était trouvé malade tout exprès. Trois maréchaux de France, parmi lesquels était l'un des derniers nommés, et cinq ducs et pairs formaient tout son cortège; mais, de ceux-ci, il y en avait deux dont la présence était importante, les ducs de Sully et de Rohan; le comte de Candale, réconcilié avec le roi mais non avec son père, faisait l'office de grand-chambellan. Les femmes sem-



blaient y remplacer les absents ; car la comtesse de Soissons, la duchesse de Guise, la sœur du duc de Vendôme, assistaient à cette action ; au banc du conseil on voyait le sieur de Villeroy et le président Jeannin : de sorte que tout le vieux ministère de Henri IV était là comme pour ratifier une mesure que les anciens ministres avaient pourtant, disait-on, fortement blâmée. La déclaration du roi rendait compte des motifs qui avaient amené l'emprisonnement du prince de Condé. On y rappelait la guerre précédente, terminée, par compassion pour le peuple, aux dépens de l'autorité royale, et qui avait coûté plus de vingt millions, ainsi que les énormes concessions faites au prince et au duc de Longueville. Tant de grâces et de faveurs n'avaient pu retenir les volontés désordonnées qui ne cherchent que troubles et ruines. Des assemblées nocturnes s'étaient tenues en divers logis ; on avait pratiqué le peuple pour l'émouvoir à sédition, les colonels et capitaines de la bourgeoisie pour organiser la révolte, les curés pour échauffer les esprits par leurs prédications. Puis la ville de Péronne avait été enlevée au roi par conseil tramé dans Paris. Une princesse, qui touchait de fort près aux auteurs de ce désordre, avait averti la reine qu'on voulait se saisir de sa personne et de celle du roi. Le prince de Condé lui-même, avant sa détention, avait avoué que cette proposition s'était agitée, prétendant qu'on lui sût gré de l'avoir repoussée. Un autre prince, qui était mêlé au complot, avait révélé la même chose en recommandant le silence de peur que le prince de Condé ne se retirât. On avait dissimulé longtemps ; mais deux grands du royaume (ceci désignait, sans les nommer, les ducs de Guise et de Sully) étaient venus dire que ces desseins continuaient et que le danger en était imminent. Un prélat (l'archevêque de Bourges) donnait de semblables avis ; les ambassadeurs des princes étrangers les confirmaient. Le mot de « barre à bas, » proclamé avec allégresse dans les festins, annonçait clairement la prétention du prince de Condé à la couronne. Des levées se faisaient dans le royaume, et il était sorti de Pa-

ris des armes pour mettre aux mains de trois mille hommes. C'était alors qu'après avoir imploré l'assistance du ciel, le roi avait fait arrêter son cousin, « pour le loger près de lui au « Louvre » avec traitement honorable. Maintenant le roi voulait faire savoir à tous que, par cet acte, il n'entendait en aucune façon contrevenir au traité de Loudun, lequel continuerait à être exécuté à l'égard de tous ceux qui demeureraient en leur devoir, ou qui s'y remettraient dans un délai de quinze jours. Cette déclaration était accompagnée d'un édit pour le rachat et la revente immédiate des greffes appartenant au domaine du roi dans le royaume, et dont le résultat devait être d'amener à l'épargne « une bonne somme de deniers, sans « nouvelle charge de finance sur le roi ou sur ses sujets. » L'une et l'autre furent enregistrées sur-le-champ sans difficulté, sinon que le parlement excepta de la mesure générale ce qui concernait sa juridiction particulière.

On avait parlé au pays, on avait battu monnaie, on avait ordonné une armée ; il restait à marcher d'accord et nettement dans une ligne politique. Le garde des sceaux, homme à scrupules et toujours hésitant, ne pouvait servir pour l'action. Le contrôleur-général Barbin et le secrétaire d'État Mangot avaient de la volonté, mais peu de considération personnelle, et manquaient d'éclat. On leur adjoignit dès lors ostensiblement l'évêque de Luçon, que nous pouvons croire n'avoir pas été jusque-là sans quelque participation dans les mesures énergiques ; cependant on ne lui attribua encore aucun titre. La première chose dont les trois amis s'occupèrent, fut d'ébranler le parti des princes par la division, et de détourner, au moyen d'une négociation ouverte, tous ceux que l'espoir d'une guerre civile pouvait attirer vers eux. Les princes, arrivés à Soissons, avaient donné rendez-vous au duc de Longueville et au duc de Vendôme, pour se réunir tous ensemble à Coucy-le-Château. Les trois frères de Guise en étaient ; car l'archevêque de Reims, alors cardinal, se trouvant par grand hasard dans son diocèse, était allé joindre ses aînés. Là il

fut décidé qu'on lèverait des troupes, qu'on les assemblerait près de Noyon, pour s'avancer aussitôt, s'il se pouvait, sur Paris. Les princes de l'ancienne coalition, qui se défiaient du duc de Guise, voulurent l'obliger à la fidélité en le faisant chef de la nouvelle. Mais à peine s'était-on séparé pour se mettre en état de guerre, que l'arrivée de trois commissaires, envoyés par le roi à Soissons, y ramena tout le monde; nul ne voulant être loin du lieu où l'on pouvait traiter. Le duc de Longueville seul, suivant sa coutume, se tint à part, mais cette fois pour s'accommoder plus vite. A défaut de celui-ci, on eut affaire au duc de Nevers. Il était tout à fait étranger aux complots de Paris, n'ayant alors en vue qu'un projet de croisade contre le Turc, pour lequel il allait chercher des secours en Allemagne. Mais, prêt à sortir de France, il apprit ce qui s'était passé, et revint bien vite [5 septembre] pour avoir sa part des bonnes chances, sous le prétexte qu'ayant contribué au traité de Loudun, il en était en quelque sorte garant, et avait intérêt à ce que « l'affaire qui venait d'avoir « lieu fût promptement éclaircie. »

Les commissaires du roi s'abouchèrent avec les princes réunis à Soissons, dans un village près de cette ville. D'abord ils s'adressèrent au duc de Guise comme étant le plus facile à regagner. Il paraît que le secrétaire de l'ambassade espagnole était avec eux, et qu'il contribua plus que tout autre à le décider en lui donnant la garantie de son maître. Quoiqu'il en soit, les trois frères firent entendre à leurs associés qu'ils serviraient bien plus utilement leurs intérêts à la cour où on les appelait, que dans une conférence. Ils partirent donc ensemble [24 septembre] pour Paris, où ils furent fort bien accueillis de la reine, et présentèrent pour les autres princes quelques conditions, qui avaient toutes pour but de leur laisser passer l'hiver avec sûreté dans les villes de leur dépendance, avec augmentation de leurs garnisons. Le soir même de l'arrivée du duc de Guise, le prince de Condé qui, de la salle basse où on l'avait tenu deux jours, avait été conduit dans une

chambre plus sûre et dont les fenêtres étaient grillées, fut transféré à la Bastille en traversant la ville, sous la conduite du maréchal de Thémines et du comte de Bassompierre, avec cinq cents hommes de garde devant et derrière son carrosse. Le duc de Guise retourna bientôt à Soissons [27 septembre], d'où il rapporta quelques articles écrits, sur lesquels les ducs de Mayenne, de Vendôme et de Bouillon demandaient satisfaction, et où il ne s'agissait à peu près que d'argent. Le roi accorda les uns, sursit à statuer sur les autres, et renvoya aux princes ses réponses, qu'ils déclarèrent recevoir [6 octobre] « par son exprès commandement et pour obéir à ses volontés. » Le duc de Longueville, de son côté, rendit Péronne et obtint en échange le château de Ham. Ainsi le mouvement qu'avait pu exciter la captivité du prince de Condé manquait complètement dans les provinces comme à Paris; seulement ceux qui avaient intérêt à le ranimer étaient en liberté et à l'abri. C'était à l'autorité royale de faire qu'ils ne pussent nuire, et le temps semblait en sa faveur. Les princes avaient demandé qu'il fût publié une déclaration pour les relever de celle qui semblait encore peser sur eux. On la leur accorda; le roi y témoigna « son extrême plaisir et contentement d'avoir appris que ceux qui s'étaient retirés de la cour en cette occurrence désiraient le repos du royaume et n'avaient que « bonnes intentions : » en conséquence, il entendait qu'on ne pût leur appliquer aucun des termes contenus en sa précédente déclaration, les reconnaissant tous, princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, officiers de cours souveraines et autres personnes, pour ses bons, fidèles et affectionnés serviteurs, voulant au reste que l'édit de Loudun fût exécuté de point en point. Le duc de Longueville eut une déclaration particulière qui reconnaissait pour bon et loyal service ce qu'il avait fait à Péronne, et ces deux actes furent vérifiés ensemble [25 octobre] au parlement de Paris. Ce qui appartenait au prince de Condé demeura exclu, par le fait, de l'observation promise au traité de Loudun. Son gouvernement

de Berry fut donné au maréchal de Montigny, qui se fit rendre la tour de Bourges à coups de canon. Le maréchal de Souvray força aussi la ville de Chinon à lui ouvrir ses portes, et le commandement de cette place fut ôté au comte de Rochefort, le plus intime favori du prince, pour être remis au lieutenant d'Elbène qui l'avait arrêté.

Les réformés ne s'étaient pas émus ; et, en effet, ils ne le pouvaient guère, puisque leurs chefs les plus zélés, le duc de Rohan surtout, étaient restés tranquilles spectateurs de l'événement. Cependant un hasard, où se mêlèrent les combinaisons les plus étranges, amena les hostilités près du principal siège de la religion. Les Rochelois avaient profité de l'étonnement causé par l'arrestation du prince de Condé pour s'emparer du château de Rochefort-sur-Charente, situé à cinq lieues de leur ville, et qui les avait grandement gênés dans les guerres passées. Leur motif était qu'advenant une guerre nouvelle, ce qui était possible, ils ne voulaient pas qu'on pût s'en servir contre eux, que partant il était plus prudent de s'y installer les premiers. En tout cas c'était, selon eux, une affaire à régler avec le roi ; car ils prétendaient que leur pays ne reconnaissait pas de gouverneur. Le duc d'Épernon soutenait dès longtemps le contraire. Mais cette fois il avait une singulière raison, avouée par son historiographe, pour prendre chaudement les intérêts du roi, qui peut-être aurait été plus traitable. C'était qu'il lui fallait un prétexte de se tenir en armes, dans le cas où la coalition des mécontents s'étendrait ; car le duc de Guise lui avait proposé de s'y joindre, et il avait noué lui-même quelques intelligences avec le duc de Montmorency en Languedoc, et le maréchal de Lesdiguières en Dauphiné. Il prit donc avec ardeur l'occasion qui s'offrait de se mettre en défense, sous l'apparence d'un zèle passionné pour l'autorité royale. En conséquence, il assembla des gens de guerre, se porta dans l'Aunis, mit garnison dans Surgères et dans Tonnay-Charente, somma le château de Rochefort, et invita tous ses amis d'Angoumois et de Guyenne à lui amener des

troupes ; les Rochelois firent pareil appel à ceux de leur religion. La guerre allait ainsi s'allumer, sans et contre la volonté du roi, avec le caractère d'une querelle entre partis religieux, si le conseil n'eût montré de la fermeté, en même temps contre les Rochelois trop pressés d'entrer en défiance, et contre le trop ardent défenseur de l'autorité royale. Un conseiller d'État, envoyé de la cour, força les Rochelois à restituer Rochefort, et le duc d'Épernon à retirer ses troupes. Mais celui-ci n'obéit que le dernier [décembre] et sur un commandement réitéré. En séparant ses forces, il eut soin de régler tout ce qu'il fallait pour les rassembler de nouveau, aussitôt qu'il en serait besoin.

On croyait avoir partout étouffé la guerre, et pourtant on voyait poindre une rébellion nouvelle. On n'avait pas cru qu'il y eût lieu de traiter avec le duc de Nevers, de le déclarer, comme les autres, « sujet très-loyal et très-fidèle, » puisque dans la réalité il n'avait rien fait de mal ; mais ce n'était nullement son compte d'être ainsi oublié. Il n'était point revenu sur ses pas, il n'avait pas renoncé à la conquête de l'empire grec dont il voulait auparavant se porter héritier, pour assister inutilement à la pacification des troubles. Il avait levé des troupes dans le Réthelois, fortifié ses places, visité à Sedan le duc de Bouillon, et ces démarches ayant fait prendre quelques précautions contre lui dans la Champagne, il s'en plaignit amèrement. On lui envoya un maître des requêtes afin de l'apaiser, et la chose parut bientôt assez grave pour y employer l'évêque de Luçon qui fit avec lui [octobre] une espèce d'accommodement. Mais à peine l'évêque était-il revenu de sa mission, qu'une nouvelle brouillerie éclata. La duchesse de Nevers s'étant présentée pour entrer à Reims, le marquis de la Vieuville, qui commandait pour le roi en cette partie de la Champagne, refusa [14 novembre] de l'y recevoir. Pour se venger, le duc de Nevers fit investir un château appartenant au marquis dans le Réthelois, à titre de saisie féodale, disait-il, pour faute d'honneurs, droits et devoirs aux-



quels celui-ci était obligé envers son seigneur, mêlant ainsi la procédure à l'acte de violence. Un exempt des gardes alla déclarer au duc [21 novembre] que le marquis de la Vieuville avait agi par les ordres du roi et qu'il fallait lui rendre son château. Le duc répondit avec des paroles fort hautaines sur l'affront fait à sa femme ; et, quant à l'affaire personnelle, il déclara que c'était chose soumise à justice, exercée par gens qui en avaient charge, que par conséquent il n'y pouvait rien. Cet incident produisit aussitôt un résultat auquel le duc de Nevers n'avait certainement pas pensé ; il compléta le changement du conseil, et y fit entrer Armand Jean du Plessis-Richelieu.

Quelques semaines après l'emprisonnement du prince de Condé, le maréchal d'Ancre [27 septembre] était revenu à Paris, où il semblait s'occuper assez peu du gouvernement public, ne songeant en apparence qu'à réparer le désastre de son logis. Il en avait recouvré quelques dépouilles, par les injonctions de justice et les exhortations des prédicateurs, qui invitaient tous détenteurs de ses meubles et titres à les rapporter, soit au greffe civil, soit dans la maison de la maréchale près du Louvre, soit dans un chariot parcourant la ville à cet effet ; outre qu'il s'était fait attribuer une somme considérable pour l'indemniser de ses pertes. Mais cet éloignement des affaires n'était qu'une feinte habile. Ce fut alors au contraire, et un peu tard il est vrai, qu'il commença sérieusement à les diriger. Il en avait assez appris maintenant pour savoir que toutes ces liaisons dont il avait voulu s'appuyer, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des princes et seigneurs qui avaient fini par se liguier contre lui, n'étaient qu'une vanité sans profit ; que, créature de la reine-mère, existant par elle seule, sans considération personnelle, sans amis, sans clients dans le royaume, il n'y avait plus pour lui de soutien contre la haine générale, contre la part qu'y avaient prise ses anciens compagnons d'intrigues et de cabales, sinon l'autorité royale, confirmée aux mains de la reine-mère, et s'exerçant avec fer-

meté. Si, par ce moyen, il ne se réconciliait pas avec la prévention populaire, au moins avait-il de quoi se défendre. Il se tenait donc prudemment à l'écart des délibérations, pour ne pas les embarrasser de la mauvaise opinion attachée à sa personne, mais il les conduisait secrètement, et, de cette façon, avec plus d'influence. La maréchale d'Ancre l'y aidait et l'y surpassait même. Il y avait dans la santé débile de cette femme, petite, maigre et pâle, quelque chose de mystérieux que le peuple expliquait par l'habitude des conjurations magiques. Le fait est qu'elle était continuellement travaillée de ces désordres intérieurs qui ne se produisent pas en maladies aiguës, mais entretiennent le corps en faiblesse, et fatiguent l'esprit de craintes, de tristesses, de manies bizarres. Cet état, que la science connaît un peu mieux aujourd'hui, et qui nous paraît avoir contribué beaucoup à la longue croyance des possessions et des sortilèges, n'empêchait pas qu'elle eût une intelligence assez élevée, et, qu'elle fût, sauf les accès d'abattement et de désespoir, capable de résolution et de bon conseil. Les deux époux s'entendaient maintenant tout à fait entre eux, ce qui était nouveau, et avec les deux principaux ministres, les sieurs Mangot et Barbin. L'évêque de Luçon apportait là ses avis et sa bonne volonté. La maréchale d'Ancre le goûtait fort, et le maréchal l'avait, dit-on, plusieurs fois désigné comme un habile homme, qui en savait plus déjà que « tous les barbons » du vieux ministère. Nous avons vu qu'on lui avait confié plusieurs missions délicates, mais en sous-ordre; des négociations à faire sur instructions données et dont il faut rendre compte, au risque d'avoir perdu ses courses et d'être désavoué : c'était ainsi que commençaient alors presque toutes les existences politiques.

Lorsque le différend survenu avec le duc de Nevers se fut agri par le renvoi, sans aucune satisfaction, de l'exempt des gardes qui était allé lui parler, on assembla le conseil [ 26 novembre] pour décider ce qu'il y avait à faire. Il paraît qu'on y mit une espèce de solennité, tout exprès pour compromettre

le garde des sceaux qui ne marchait pas du même pied que les autres ministres, qui les impatientait par ses lenteurs, par ses timidités, par l'impassible roideur de ses formes judiciaires. Lorsqu'il eut en cette circonstance à donner son opinion, il proposa de renvoyer l'affaire au parlement. Mangot et Barbin se récrièrent aussitôt sur l'inconvenance de réduire à la condition d'un procès entre parties l'offense faite au roi dans la personne d'un de ses lieutenants, et pour chose qui touchait à son service. Le vieux magistrat, poussé par cette interpellation, se fâcha, protesta contre les conseils violents où on voulait l'entraîner, et, devant la reine, refusa de dire son avis. Le soir même on lui redemanda les sceaux, qui furent donnés au sieur Mangot, et la charge de secrétaire d'État qu'avait celui-ci fut remise à l'évêque de Luçon. Quelques jours auparavant, on l'avait nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, et il aurait, dit-il, « préféré cet « emploi temporaire à une fonction continue; » mais il dut céder à la volonté d'une puissance supérieure, et d'ailleurs, ajoute-t-il, « il y a peu de jeunes gens qui puissent refuser « l'éclat d'une charge où l'on trouve faveur et emploi tout « ensemble. » Sa commission [50 novembre] rappelait que cette charge était celle du sieur de Villeroy, dont on avait retiré le sieur de Puisieux qui en avait la survivance, où l'on avait adjoint le sieur Mangot pour soulager celui qui en était titulaire, et que la promotion du dernier à l'emploi de garde des sceaux laissait maintenant vacante. L'évêque de Luçon en était pourvu « pour en jouir en la même forme que le sieur « de Villeroy, et en faire la fonction avec lui, conjointement « ou séparément, en présence ou absence l'un de l'autre, aux « gages de dix-sept mille livres, y compris ceux de deux mille « livres qu'il avait déjà comme conseiller d'État, sans tou- « cher en rien aux appointements dudit sieur de Villeroy, et « avec le droit de signer les lettres-patentes concernant l'État, « la justice et les finances, tout comme s'il était pourvu de « l'un des quatre offices de secrétaire des maison et couronne

« de France, dont il ne se trouvait en ce moment aucun qui  
 « fût disponible. » Un autre brevet du même jour donnait au  
 nouveau secrétaire d'État, « en raison de son caractère épi-  
 « scopal, » la préséance par-dessus ses collègues plus anciens,  
 sans tirer à conséquence pour quelque autre que ce fût. Les  
 Mémoires de Richelieu racontent que le garde des sceaux Du  
 Vair voulut alors avoir l'évêché dont le nouveau ministre était  
 pourvu, et que même le maréchal d'Ancre pressa celui-ci de  
 s'en défaire en faveur du vieux magistrat; d'autant mieux  
 qu'il s'était conduit fort modérément en sa disgrâce, déniaut  
 tout haut une lettre fort injurieuse qu'on lui avait attribuée,  
 et faisant publiquement l'éloge de son successeur. Mais l'é-  
 vêque de Luçon ne jugeait pas le temps venu où l'on pût  
 quitter le certain pour quelque chose d'aussi périlleux et  
 d'aussi mobile qu'un emploi de gouvernement. Il prit donc la  
 charge et garda son évêché.

Cette nomination fut critiquée dès lors et elle devait l'être.  
 Outre que c'était un acte du pouvoir dans un temps de partis,  
 elle avait en effet quelque chose de nouveau et d'inusité. Le  
 blâme contemporain se résumait en ceci, « que la charge de  
 « secrétaire d'État ne convenait pas à un évêque; qu'un per-  
 « sonnage de cette qualité pouvait bien être, comme on l'a-  
 « vait vu souvent, chancelier ou garde des sceaux, parce  
 « qu'il fallait dans ces fonctions une gravité et majesté séden-  
 « taires, tandis qu'un secrétaire d'État était en perpétuelle  
 « et tumultueuse action; que les affaires de l'extérieur se-  
 « raient bien mal conduites par un personnage qui n'avait été  
 « nourri aux choses de l'État, mais avait toujours suivi une  
 « vocation spirituelle; que le latin puisé dans les bréviaires  
 « était mal assorti à l'administration d'un grand royaume. »  
 Ainsi l'objection que l'on faisait en 1616 contre l'entrée de  
 l'évêque de Luçon dans le gouvernement, c'est qu'il était trop  
 ecclésiastique, trop enfermé dans les études et les devoirs de  
 sa profession, trop ignorant des affaires mondaines.

Il était évident que le changement opéré dans le conseil

était menaçant pour ceux qui se soulèveraient ou persisteraient dans la désobéissance ; aussi prirent-ils leurs mesures comme on les prenait contre eux. Tandis que le marquis de Praslin pour le roi s'avancait dans la Champagne, le duc de Nevers enrôlait des soldats en Hollande et dans le pays de Liège, se servant de Sedan pour les faire entrer en France où il les distribuait dans ses places. On racontait même qu'un gentilhomme français, envoyé à Liège pour recruter en son nom, ayant parlé publiquement avec mépris du roi et de sa mère, avait reçu d'un Liégeois un généreux démenti, par suite duquel il avait été tué en duel. Le duc de Bouillon, voisin du Réthelois où le duc de Nevers faisait ses préparatifs, lui prêtait toute assistance et trouvait encore moyen de se plaindre. Il écrivit au roi [14 décembre] que les archiducs de Flandre gênaient autant qu'ils pouvaient la communication des pays voisins avec Sedan ; que cette mauvaise volonté leur avait été notoirement inspirée par les ambassadeurs de France près de leur cour ; que l'interdiction du passage et du commerce, du côté de l'étranger, coïncidait d'une manière trop claire avec le mouvement des troupes qui s'avançaient de l'intérieur vers la frontière de Champagne, pour ne pas le rendre certain de quelque projet funeste contre sa souveraineté ; il en prévenait le roi, « en le priant d'y pourvoir, et « d'avoir agréable qu'au besoin il se servit des moyens et « remèdes légitimes qui appartiennent à chacun pour sa « propre défense et conservation. » L'évêque de Luçon dicta sans doute la réponse [27 décembre] : « Le duc de Bouillon « ne pouvait ignorer les motifs qu'on avait de tenir des forces « en Champagne pour les pratiques qui se faisaient dans cette « province et ailleurs contre le service du roi. Rien de tout « cela n'était contraire au traité de Loudun et à la déclaration « faite en faveur des princes. Mais, puisqu'il en parlait, on « devait lui dire nettement que c'était lui qui contrevenait à « l'un et à l'autre. Car si on leur avait fait des promesses, on « avait aussi reçu d'eux celle de renoncer à toute association

« et intelligence dans et hors le royaume, et cependant lui et  
« le duc de Nevers avaient envoyé en Hollande, en Allemagne,  
« pour décrier le gouvernement, lever des soldats, et les di-  
« riger sur la France. C'était là ce que les ambassadeurs du  
« roi et ses alliés avaient voulu empêcher. De plus ils avaient  
« aussi l'un et l'autre armé des gens de guerre en Champagne  
« et les avaient jetés en plusieurs places, notamment à Sainte-  
« Menehould ; et les troupes du roi en cette province allaient  
« y faire exécuter les jugements des commissaires envoyés  
« sur les lieux pour informer de ces désordres suivant les  
« formes ordinaires de justice. Il n'avait donc rien de mieux  
« à faire que de rentrer dans le devoir ; car les moyens légi-  
« times de se maintenir étaient uniquement dans son recours  
« au roi, duquel seul il devait attendre la conservation de ce  
« que le feu roi lui avait donné par grâce et bienfait, à la  
« condition de rester fidèle. » En même temps qu'on parlait  
sur ce ton, « qui sentait plus sa majesté royale que la con-  
« duite passée, » les troupes de Champagne [26 décembre]  
avançaient jusque devant Sainte-Menehould, où le duc de  
Nevers avait mis une garnison. Les habitants étaient pour le  
roi ; la garnison surprise et le gouverneur gagné par argent  
capitulèrent sans se défendre. Le chef resta au service du roi ;  
les soldats allèrent rejoindre à Reims le maître qui les payait.  
Ceci pouvait être considéré déjà comme un fait de guerre, et  
en effet la guerre semblait être de toute part convenue. Les  
princes la provoquaient, le conseil de la reine-mère la voulait,  
et, suivant toutes les apparences, l'avantage devait y être  
pour les armes du roi. Un seul nom, celui du maréchal  
d'Ancre, nuisait d'une manière invincible à tout ce qu'on dé-  
ployait de zèle, d'énergie, de fermes et sages mesures, pour  
relever l'autorité royale et donner enfin une marche régulière  
au gouvernement ; la haine qu'on portait à ce nom prenait  
toujours le dessus. La question était maintenant de savoir si  
l'on pourrait user ce sentiment aveugle, qui interprétait toute  
chose suivant sa préoccupation, qui attribuait à l'unique in-



térêt de la personne odieuse tout ce qui se faisait vraiment pour la conservation de l'État, et qui lui prêtait mille desseins furieux au moment même où le plus grave chagrin domestique semblait absorber toute sa pensée. Le maréchal d'Ancre venait alors de perdre, à l'âge de treize ans [2 janvier 1617], cette fille pour laquelle il avait rêvé les plus illustres alliances. Les partis ne font pas grâce à la douleur, et on se refuse à croire qu'elle soit vive et profonde chez les ambitieux. Cependant le comte de Bassompierre nous apprend quel désespoir se mêlait au regret de cette cruelle perte : « Je vois  
« trop bien, lui disait le maréchal, la ruine prochaine de ma  
« femme, de mon fils et de ma maison. J'ai appris à con-  
« naître le monde, et je sais que l'homme, arrivé jusqu'à un  
« certain point de bonheur, en descend aussi rudement qu'il  
« s'est élevé plus haut. Quand je suis venu en France, je  
« n'avais pas un sou vaillant et devais plus de huit mille écus.  
« Mon mariage et les bonnes grâces de la reine m'ont donné  
« beaucoup d'avancements, de charges et d'honneurs ; j'ai  
« travaillé à ma fortune, et l'ai poussée en avant tant que j'ai  
« vu le vent favorable. Mais dès que je l'ai senti tourner, j'ai  
« pensé à faire retraite et à jouir en paix des grands biens  
« que nous avions acquis. C'est ma femme qui s'est opposée  
« à cette volonté, et, à chaque coup de fouet que la fortune  
« nous donne, je continue de la presser. Dieu sait si les  
« avertissements nous ont manqué, depuis la déclaration des  
« princes qui m'ont mis au nombre des cinq tyrans, jus-  
« qu'au pillage de notre maison. La mort de ma fille est le  
« dernier ; et, si nous ne l'écoutons, notre mort est pro-  
« chaine. » Puis il faisait naïvement le relevé de tous ses  
biens montant à huit millions, avec lesquels il voulait acheter du pape l'usufruit du duché de Ferrare, et laisser encore à son fils une belle succession. Mais sa femme s'y opposait toujours, et son motif était que ce serait lâcheté et ingratitude d'abandonner la reine : « De sorte, s'écriait-il, que je me  
« vois perdu sans ressource, et, si ce n'était que j'ai tant

« d'obligations à ma femme, je la quitterais pour m'en aller  
« dans un lieu où les grands ni le peuple ne me viendraient  
« pas chercher. » Tel était, dans l'épanchement d'une confi-  
dence intime, l'homme que la prévention publique se repré-  
sentait projetant des massacres, des assassinats, tourmenté  
d'ambition et de vengeance. Notez encore que le frère de cet  
homme, le chevalier Concini, le complice naturel et l'exécu-  
teur présumé de ses projets, qui gardait alors, disait-on, le  
prince de Condé à la Bastille et qui peut-être l'avait déjà tué,  
était depuis deux mois retourné à Florence.

---

## CHAPITRE IV

Préparatifs pour la guerre. — Ambassades vers les princes alliés. — Instructions dressées par l'évêque de Luçon. — Pamphlets et manifestes des deux partis. — Déclaration contre le duc de Nevers. — Autre déclaration contre tous les princes et seigneurs du parti. — Proclamation royale. — Marche des armées en Champagne, en Berry et dans le Soissonnais. — Corps d'armée levé par le maréchal d'Ancre. — Siège de Soissons. — Complot dans la chambre du roi contre le maréchal d'Ancre. — Choix d'un menutrier. — Première occasion manquée. — Assassinat du maréchal. — La reine-mère gardée au Louvre. — Arrestation de la maréchale. — Félicitations adressées au roi. — L'évêque de Luçon vient au Louvre. — Partage des dépouilles. — Le cadavre du maréchal déterré et mis en pièces. — Enthousiasme public.

[1617]

Tout se préparait à la guerre qui devait s'engager au printemps. Le conseil de la reine-mère voulut qu'elle se fit cette fois avec pleine publicité des motifs qui la rendaient nécessaire, et que toute l'Europe fût appelée à en juger. Dans les troubles précédents, on avait vu les princes aller chercher des secours à l'étranger, même chez les meilleurs alliés de la France, sous prétexte des intérêts de religion, de famille ou de politique, à l'imitation de ce qui se faisait au temps des grandes guerres civiles. On fit partir pour les différents pays voisins [janvier] des ambassadeurs choisis avec soin comme les plus agréables à chaque nation. On envoya en Angleterre un homme que le roi Jacques avait eu auprès de lui lorsqu'il n'était que roi d'Écosse, en Hollande un réformé, en Allemagne un Allemand. Les instructions qui leur furent données étaient encore de la main de l'évêque de Luçon. Il y rendait

compte de l'administration du royaume depuis la mort de Henri IV. « Des esprits remuants avaient troublé le repos  
« établi par la prudence de la reine ; en vain avait-elle tâché  
« de les retenir par des chaînes d'or, ils s'étaient joués de sa  
« clémence et de sa libéralité ; deux fois ils avaient pris les  
« armes, deux fois on les avait admis à traiter avec des con-  
« ditions ruineuses pour le peuple qu'ils prétendaient défen-  
« dre. Après cela, la reine avait fait venir le prince de Condé  
« auprès du roi, se dépouillant de son autorité pour l'en  
« revêtir ; mais il était retombé bien vite en la possession des  
« mauvais esprits qui l'ont toujours porté à la ruine de la  
« France ; enfin l'apostume avait crevé et laissé voir la boue ;  
« des princes, des ducs, des prélats, avaient déchargé leurs  
« consciences sur ses pernicious desseins, et l'arrestation du  
« prince avait sauvé l'État. » Il répondait ensuite aux divers reproches dont s'autorisaient les mécontents. « Les mariages  
« avec l'Espagne, justifiés par tant d'exemples, ne changeaient  
« rien aux alliances de la couronne, qui étaient soigneuse-  
« ment conservées, la diversité des religions pouvant bien  
« créer de la division en l'autre monde, mais non dans celui-  
« ci. Les preuves de cette fidélité aux vieilles amitiés de la  
« France étaient nombreuses, et se trouvaient en Hollande,  
« à Genève, à Julliers, en Savoie, à Venise, partout où le feu  
« roi avait promis sa protection, de laquelle on ne s'était  
« jamais départi. Quant à la dissipation des finances, que  
« les agents des princes ligués mettaient en seconde ligne  
« dans leurs plaintes, le blâme devait en tomber sur ceux  
« qui l'avaient rendue nécessaire et qui en avaient profité,  
« c'est-à-dire sur les turbulents qui avaient mis à si haut  
« prix le peu de tranquillité dont ils avaient laissé jouir le  
« royaume. En six ans le prince de Condé avait reçu trois  
« millions et demi, le duc de Nevers seize cent mille livres,  
« le duc de Longueville douze cent mille, le duc de Mayenne  
« plus de deux millions, le duc de Vendôme près de six cent  
« mille livres, le duc de Bouillon presque un million ; et en

« même temps il avait fallu payer ceux qui servaient, ceux  
« qui pouvaient desservir, pourvoir aux dépenses de trois  
« prises d'armes. En dix ans de pleine paix et avec autorité  
« absolue, le feu roi n'avait pu épargner que treize à qua-  
« torze millions ; était-ce merveille qu'en six ans de troubles,  
« et lorsqu'il avait fallu tenir toujours la main ouverte, on  
« se fût quelque peu endetté ? Pour ce qui était du troisième  
« reproche dont on faisait tant de bruit, de cet étranger qui  
« s'était élevé en France aux honneurs et aux charges, l'his-  
« toire en montrait bien d'autres parvenus beaucoup plus  
« haut. Celui-ci était seul, ne faisant part de sa fortune qu'à  
« des Français ; les meilleures maisons du royaume s'étaient  
« avancées par son entremise. Le seul blâme qu'on pouvait  
« donc faire au gouvernement était qu'il eût montré trop de  
« clémence sans rigueur, et accordé trop de bienfaits sans  
« châtimens. » Immédiatement après ces derniers mots,  
l'évêque secrétaire d'État avait signé « de Richelieu. »

En même temps de petits écrits circulaient parmi le peuple, contenant de vives récriminations contre les princes, contre le duc de Bouillon surtout, « qui devait toute sa grandeur au père du roi ; ingrat, boute-feu, auteur et provocateur de toutes les factions. » On y défendait habilement le maréchal d'Ancre, en faisant honte à ces personnages si haut placés de ne pouvoir regarder sans envie la fortune d'un particulier, en leur demandant ce que cette fortune leur ôtait, surtout quelle proportion il y avait entre elle et les ravages causés par leur soulèvement. On répétait que les places de son commandement étaient confiées à des Français, que la noblesse française rassemblée autour de lui partageait tout le bien qu'on lui faisait. Et puis on y louait les trois ministres, que les faiseurs de libelles désignaient déjà sous le nom odieux de « trinvirat : » le garde des sceaux d'abord, magistrat vénérable, employé souvent par le feu roi aux occasions où il fallait un juge incorruptible, haï seulement de ceux à qui les membres tremblent devant la justice ; puis le

contrôleur-général des finances, homme candide, intègre, ayant les mains aussi nettes qu'aucun de ses prédécesseurs ; enfin celui qui passait pour tenir la main du roi, comme les deux autres tenaient son sceau et sa bourse : « Son extraction, « disait-on, tirée d'un sang noble et illustre, suivie d'une « nourriture si accomplie en toutes sortes de vertus que le « pape l'avait dispensé de l'âge requis pour la prélature, ne « devait-elle pas être un argument sensible de sa suffisance, « de sa prud'homie et d'un entendement susceptible de toute « honorable fonction ? » On s'y étonnait encore de la subite admiration dont les mécontents s'étaient épris pour les anciens ministres de l'État, « après les avoir tant vespérisés par « le passé. »

Les princes, de leur côté, ne s'oubliaient pas. Ils faisaient provision d'armes et de soldats, garnissaient leurs places fortes, opposaient démarches à démarches, procédures à procédures. Ils écrivaient au roi des lettres que la presse rendait à leur destination, c'est-à-dire au public. Le duc de Bouillon, qui avait commencé la correspondance, la continuait avec calme [6 janvier]. « Depuis trois mois il était retiré dans sa « maison pour y jouir du repos qu'un homme de son âge « pouvait goûter en sa famille. Il avait visité le duc de Nevers « comme voisin et par courtoisie ordinaire, sans avoir jamais « rien vu dans sa conduite qui manquât à la fidélité. Au « dehors, il avait seulement fait rechercher la continuation « des amitiés qu'il y avait de longtemps, et mettait ses ca- « lomniateurs au défi de rapporter lettres ou propos venant « de lui contre la dignité du roi ou la réputation de ses affai- « res. Les soldats qu'il avait pu enrôler étaient pour conserver « sa place contre les étrangers ; il n'en était sorti aucun de « Sedan ; le gentilhomme tué à Liège ne lui appartenait en « aucune façon, et l'assassinat qui en avait été fait était de « mauvais exemple. Il était donc parfaitement innocent ; il « méritait toujours la protection du roi et n'en réclamait de « nul autre, mais désirait savoir ce que le roi voulait faire



« pour lui maintenant que les desseins des étrangers continuaient à menacer sa ville. Sinon, suivant la loi de nature, « il serait obligé de chercher sa défense ailleurs, c'est-à-dire « dans l'assistance de ses sujets, de ses amis, de tous ceux « que le droit du sang y oblige. » Ensuite [11 janvier] ce fut le tour du duc de Mayenne ; il assurait qu'on avait voulu l'assassiner dans Soissons, et demandait justice de cet attentat. L'évêque de Luçon lui répondit que l'auteur de cette action serait jugé dans cette ville même, sous ses yeux, qu'ainsi il dépendrait de lui seul que le coupable fût puni, « rien ne « pouvant l'en garantir que la fuite. » Puis il discuta d'une manière assez mordante toutes les expressions contenues dans la lettre du duc, et finit par l'engager « à ne pas démentir « par ses actions les bons sentiments dont il voulait qu'on « le crût animé. »

Il y avait eu assez de paroles échangées, il fallait agir ; le roi envoya au parlement [17 janvier] une déclaration particulière contre le duc de Nevers, dont on rappelait toute la conduite, depuis sa première rébellion, à Mézières en 1614, qui avait donné le signal des troubles, jusqu'à ces derniers temps. Le duc et tous ceux qui l'assistaient étaient dès à présent déchus de tous honneurs, dignités, états, offices, pouvoir, gouvernements et pensions, et tenus pour criminels de lèse-majesté, si dans quinze jours ce prince ne reconnaissait sa faute et ne venait trouver le roi pour s'acquitter personnellement de son devoir, comme aussi s'il ne faisait sortir du royaume tous les étrangers qu'il y avait appelés ; et, à l'égard de ceux qui le suivaient, si dans le même temps ils ne faisaient leur soumission aux sièges de leurs bailliages et sénéchaussées. Alors les ducs de Bouillon, de Nevers, de Vendôme, le marquis de Cœuvres et le président Lejay accoururent à Soissons auprès du duc de Mayenne pour prendre leurs mesures. Ils dressèrent ensemble [2 février] une remontrance pour la justification du duc de Nevers, dont ils avaient à peine besoin d'empirer la cause en la défendant. Le duc avait écrit

déjà une lettre séparée [31 janvier] en réponse à la déclaration qui le concernait seul, et ces deux actes, envoyés au roi, furent répandus dans toute la France. L'un et l'autre étaient bien faibles pour l'apologie, mais violents pour l'attaque. Le duc de Nevers offrait d'aller trouver le roi pour se justifier ou pour être jugé en la cour des pairs, moyennant qu'on lui donnât sûreté contre le maréchal d'Ancre et ses partisans, et qu'on appelât au jugement de sa conduite les princes, ducs, pairs, anciens officiers de la couronne et conseillers d'État du règne précédent. Les trois princes, signataires de la remontrance, s'en prenaient encore plus directement de tout le mal au maréchal d'Ancre et à sa femme, dont l'ambition et l'avarice avaient amené les désordres actuels, et en préparaient de pires. Le remède était facile, il suffisait d'une seule parole du roi qui chassât le maréchal, sa femme et leurs adhérents, ministres et exécuteurs de leurs violentes et furieuses passions; il ne fallait ensuite qu'autoriser la justice à les punir de leurs crimes, réparer la foi publique violée, mettre le prince de Condé en liberté, et rappeler les princes, anciens officiers de la couronne et conseillers d'État du feu roi; moyennant quoi tout irait pour le mieux, et chacun pourrait rendre au roi en toute sûreté, selon son rang, dignité et grandeur, le très-humble service qu'il devait. Le conseil répondit [13 février] par une nouvelle déclaration qui mettait les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, le marquis de Cœuvres et le président Lejay en même condition que le duc de Nevers, si, dans quinze jours aussi, ils ne rentraient dans leur devoir. Le parlement enregistra celle-ci sans objection comme il avait fait l'autre [18 février], et l'évêque de Luçon, qui aimait dès lors à soutenir par des écrits les actes du pouvoir, crut devoir publier, avec la signature du roi et la sienne, un commentaire justificatif de la résolution où l'on se trouvait contraint : « Le roi, disait-il, proteste devant Dieu et devant les hommes « que rien ne lui met les armes à la main, si ce n'est celles « que les princes ont déjà prises : qu'il les prend contre son

« gré, que ses larmes accompagneront le sang qu'on le for-  
« cera de répandre ; et si, pour conserver la dignité de sa  
« couronne, pour empêcher la dissipation de l'État et l'éta-  
« blissement d'une tyrannie particulière dans chaque province,  
« il se voit forcé de châtier ces perturbateurs, il ose se pro-  
« mettre que Dieu favorisera ses justes armes. Pour quoi, il  
« convie tous ses sujets à l'y aider ; les ecclésiastiques en  
« redoublant leurs prières et leurs exhortations, la noblesse  
« en le servant de son courage, les communautés et le peuple  
« en gardant l'inviolable fidélité dont ils ont fait preuve dans  
« ces derniers mouvements ; tous enfin en conspirant par  
« tous moyens au repos de l'État, à la prospérité de leur roi  
« et à la grandeur de cette monarchie. »

Après tant de procédures, on se crut en règle pour la guerre. Toutes les troupes qu'on avait pu rassembler formèrent trois armées : l'une sous les ordres du duc de Guise, qui ne pouvait manquer d'un commandement, puisque les princes coalisés lui avaient quelques mois auparavant offert celui de leur parti ; l'autre conduite par le maréchal de Montigny ; la troisième par le comte d'Auvergne. Celle du duc de Guise, où servaient le maréchal de Thémynes, le marquis de Praslin et le comte de Bassompierre, avait pour département la Champagne et le Rethelois, où elle devait assiéger les places tenues par le duc de Nevers ; celle du maréchal de Montigny qui avait pour maréchal de camp le sieur de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon, était pour le Nivernais et le Berry, dont la duchesse de Nevers occupait quelques places ; le comte d'Auvergne, avec les sieurs de Saint-Géran et de Saint-Luc maréchaux de camp, et le duc de Rohan colonel de la cavalerie légère, devait défendre l'Ile-de-France et marcher sur Soissons. La seule présence du duc de Rohan dans les armées royales invitait les réformés à ne pas se mêler de la querelle. Cependant la duchesse de Bouillon, qui était allée faire des levées pour son mari en Limosin et en Guyenne, obtint quelques démonstrations des huguenots en sa faveur,

mais sans prise d'armes, et seulement pour la réunion d'une nouvelle assemblée générale, qui devait se tenir à La Rochelle. Le prince de Joinville, frère du duc de Guise, fut envoyé dans son gouvernement d'Auvergne pour surveiller les actions de la duchesse.

Le duc de Guise s'était avancé en Champagne, et rassemblant là toutes ses forces, il était parti de Reims pour attaquer les places du duc de Nevers. Il lui prit d'abord un château appelé Riscourt-sur-l'Aisne, ensuite Rozoy [10 mars], que les ducs de Vendôme et de Mayenne, partis de Soissons, voulurent en vain secourir ; puis il assiégea Château-Porcien, qui se rendit [51 mars] après quinze jours de défense, et alla investir la ville de Rethel, d'où le duc de Nevers se retira pour s'enfermer dans Mézières. Rethel ayant bientôt capitulé [16 avril], il ne restait plus au duc de Nevers que Mézières, dont on se préparait à faire le siège, et, en attendant qu'on eût tout le canon nécessaire à cette entreprise, l'armée du roi s'employait à empêcher l'entrée en France des levées faites pour le compte des princes dans l'Allemagne, comme aussi à préparer le chemin pour celles que le roi y avait commandées ; car les reîtres et lansquenets d'outre-Rhin servaient, comme les Suisses, aux deux partis.

L'armée du maréchal de Montigny, dans le Berry et dans le Nivernais, n'avait pas fait moins de progrès. Elle avait enlevé à la duchesse de Nevers Cuffy, Clamecy, Donzy, Entrains, et fait prisonnier son second fils le prince de Château-Porcien ; après quoi elle s'était dirigée sur Nevers, où elle tenait la duchesse assiégée et sur le point de se rendre.

Du côté de l'Ile-de-France, tout se disposait également à une action vive et ferme. Paris était mal disposé, mais tranquille et soumis. Le parlement enregistrait sans difficulté tout ce qu'on lui proposait contre les princes [16-20 mars], même le dernier acte de rigueur qui pût être exercé par justice à l'égard des gens en armes, la confiscation générale de leurs biens. La police se faisait avec sévérité, et les crimes rece-

vaient prompte punition. Des potences avaient été placées dans quelques rues, plus pour l'épouvante que pour l'effet, et les mécontents disaient qu'on devait y attacher, sans autre forme de procès, tous ceux qui parleraient mal du maréchal d'Ancre; propos du peuple que certains historiens ont pris pour un fait. Un ancien garde-du-corps écossais fut décapité devant le Louvre [27 février], pour avoir enrôlé des soldats au nom des princes; un gentilhomme arrêté en Normandie subit la même peine à la Croix-du-Trahoir [21 mars]. Pendant ce temps l'armée du comte d'Auvergne s'assemblait à Crespy en Valois; outre les troupes du roi il s'y trouvait, sous un commandant particulier, un corps séparé appartenant au maréchal d'Ancre. Car le maréchal avait eu l'imprudente vanité de chercher à se faire valoir en levant des hommes pour son compte, soit en France, soit à l'étranger, et il s'était vanté, dans une lettre au roi [15 mars], « de lui amener à son premier commande-  
« ment cinq mille hommes de pied et huit cents chevaux pour  
« le servir où il voudrait, sans qu'on eût égard à sa qualité,  
« et promettant de les entretenir quatre mois à ses dépens. » C'était la totalité de ces soldats qu'il avait mis à la disposition du comte d'Auvergne, et, quant à lui, il était retourné en Normandie achever les fortifications de sa ville de Quillebeuf. Le comte d'Auvergne fit marcher tout son monde vers le Soissonnais, et logea sa cavalerie légère à Villers-Coterets. Le duc de Rohan, qui la commandait, s'y laissa presque aussitôt surprendre [15 mars] par le duc de Mayenne, et y perdit quelques hommes. Le comte d'Auvergne commença [1<sup>er</sup> avril] par enlever le château de Pierre-Fonds, situé sur la frontière de l'Ile-de-France, et dont la garnison causait de grands ravages sur les routes de Picardie et de Normandie; puis toute son armée alla prendre position [15 avril] autour de Soissons, où le duc de Mayenne s'était enfermé. L'importance de cette ville et la réputation déjà fort grande de celui qui la défendait, obligeaient les assiégeants à prendre des précautions et à faire des travaux réguliers. Les troupes du maréchal d'Ancre, qui avaient par-

toute la préférence et qui s'était fait donner un quartier à leur choix, crurent inutile de se retrancher, et eurent un de leurs régiments taillé en pièces. Au bout de quelques jours [25 avril] la circonvallation fut terminée, le canon tira, la brèche était ouverte, lorsqu'un cri, parti du bastion attaqué, arrêta tout l'effort des assiégeants. Pendant que tous les regards se portaient sur Mézières, sur Nevers, sur Soissons, pour voir quelle serait la fin de la querelle, le dénouement le plus imprévu et le plus complet s'en était fait à Paris.

Dans ce château du Louvre d'où partaient les ordres pour les généraux, les instructions pour les ambassadeurs, les dépêches aux rois et aux États de l'Europe, où la reine Marie de Médicis exerçait l'autorité souveraine par délégation formelle et répétée de son fils, vivait le jeune roi, uniquement occupé en apparence des divertissements et des plaisirs qui appartenaient à son âge. Le dernier acte politique qu'on lui avait vu faire était sa participation espiègle et maligne à l'arrestation du prince de Condé. Puis il était retourné à ses jeux, à ses oiseaux, aux compagnons de sa vie folâtre, et c'était là qu'au lieu d'amusements frivoles et de riantes distractions, il avait trouvé les affaires d'État sous leur aspect le plus sinistre. Charles d'Albert de Luynes n'était plus seulement l'habile fauconnier qui servait si bien le goût du roi pour la chasse ; il était devenu un homme à pensées graves et à desseins profonds, depuis qu'il avait eu peur pour sa fortune. Il est assez difficile de savoir lequel de lui ou du maréchal d'Ancre s'effraya le premier et le plus à tort. Ce qui est certain c'est que le maréchal, après avoir procuré au favori du roi le gouvernement d'Amboise, se repentit d'avoir aidé un avancement qui marchait si vite, et voulut songer à l'arrêter. Sans qu'il y eût aucun fait qui manifestât cette pensée, les deux adversaires se comprirent et se trouvèrent ainsi en état d'hostilité l'un envers l'autre, même avant tout mauvais office. La position de Charles d'Albert auprès du roi avait grandi pendant le voyage de Bordeaux : pour qu'elle se conti-



nuât à Paris, il acheta la capitainerie du Louvre, qui lui donnait logis en cour. Dans cette lutte couverte, celui-ci avait un avantage. C'était de pouvoir y consacrer tout son temps, de suivre sa ligne sans en être défourné par aucun autre soin, tandis que le maréchal d'Ancre trouvait trop à s'occuper ailleurs pour ne pas oublier souvent la chambre du roi. A son défaut, il est vrai, la reine-mère y veillait ; mais c'était avec une autorité grondeuse, contre laquelle l'humeur d'un fils couronné se révoltait assez souvent. Il paraît que Marie de Médicis avait adopté avec le roi un moyen, fort bon pour une fois, mais dangereux à répéter ; c'était, lorsqu'elle avait quelque mécontentement, de feindre un violent dégoût, un ennui extrême des affaires, et de lui rejeter en quelque sorte sur les bras ce fardeau du gouvernement, dont elle avait bien voulu soulager un ingrat. Alors le roi la suppliait de régner encore pour lui, Charles d'Albert se jetait à ses pieds, et tout allait comme devant. Depuis l'emprisonnement du prince de Condé et la rébellion des princes armés, le mouvement des affaires emportait l'esprit de la reine hors de cette surveillance jalouse qu'elle avait exercée sur son fils, et Charles d'Albert en profitait avec un redoublement de prudence. Il paraît qu'une espèce d'intelligence s'était formée entre lui et les princes révoltés par l'entremise du cardinal de Guise, revenu à la cour avec ses frères, mais demeuré fidèle à l'association de Soissons. Cette correspondance s'était nouée à l'occasion d'une maladie fort courte, mais très-grave, dont le roi avait été atteint dans les premiers jours de novembre 1616. Les princes lui avaient fait porter alors l'expression d'un tendre intérêt ; Charles d'Albert avait beaucoup vanté cette preuve d'affection, et il est aisé de comprendre où l'on pouvait mener ainsi l'émotion du monarque convalescent. Après l'avoir attendri, on l'irrita : on lui montra le Louvre comme une prison où il était tenu sous l'œil de sa mère, gardé par les affidés du maréchal ; on fit passer pour injures et marques de servitude toutes les précautions qui semblaient ne concerner que sa santé. Ses

amusements même, par lesquels Charles d'Albert s'était élevé, lui furent présentés comme une honteuse frivolité où la reine voulait enfermer sa vie, prolonger son enfance, et ensevelir les brillantes qualités de son esprit. Maintenant, lui disait-on, son divertissement devait être de régner; ce métier était le sien; il en avait l'âge, la capacité, la force; il ne lui en manquait que la volonté. Mais il fallait, avant tout, secouer le joug sous lequel on courbait sa couronne, sortir de tutelle, et se délivrer du maréchal d'Ancre, cet odieux tyran du roi comme du royaume.

Ces conseils se représentant sous toutes les formes, dans une familiarité de chaque moment, profitant de toutes les occasions qui pouvaient leur fournir un prétexte, se résumaient pour l'exécution en deux ou trois moyens différents. Le premier était que le roi quittât furtivement la cour pour se réfugier, soit dans le château d'Amboise, soit même dans l'armée des princes. Celui-ci parut trop chanceux; aussi était-ce plutôt l'acte d'un enfant indocile que d'un roi courroucé. Le second était de faire arrêter le maréchal dans sa maison et de le livrer à la justice du parlement; on le jugeait encore, par mille motifs que nous ne nous chargeons pas de trouver bons, peu facile et peu sûr. Ces objections avaient pour résultat de n'estimer possible que le troisième, qui consistait « à se défaire du maréchal, » dans le logis du roi, par la main d'un fidèle serviteur. Ce fut celui que le roi adopta, et sur la portée duquel il n'y a pas, quoi qu'on ait voulu dire, d'équivoque soutenable. C'était bien, dans la pensée de tous, la mort, donnée par trahison et surprise, du bras d'un homme armé à un homme sans défense. Le roi lui-même avait choisi le lieu du meurtre. Il voulait amener le maréchal dans son petit arsenal du Louvre, et le livrer ainsi au coup qui le devait frapper. Ce projet, concerté entre le roi et son favori, avait pourtant des complices; mais on les avait choisis si bas que cela même mettait le secret à l'abri de la défiance. Les hommes que le roi approchait de sa personne, pour délibérer

avec lui de ce grand dessein, étaient un commis obscur du contrôleur-général appelé Déageant, un domestique de la reine du nom de Marsillac, le même que le prince de Condé avait fait bâtonner par son écuyer, un nommé Tronçon, connu, dit-on, seulement pour avoir prostitué ses sœurs, un aventurier en soutane qu'on appelait le Travail, et un jardinier des Tuileries. Ces gens-là n'étaient cependant que pour le conseil. Il fallait pour agir une main plus noble, qui relevât cette action au-dessus d'un simple assassinat, et y mit en quelque sorte le sceau de l'autorité royale. On attendit que le mois d'avril arrivât, où le capitaine des gardes entrant en quartier devait être le baron de Vitry, le seul de son rang qui n'eût pas amitié avec le maréchal. Le baron « reçut agréablement la proposition, » promit [20 avril] de faire ce qu'on attendait de lui, fit venir son frère, enseigne des gendarmes, pour l'y aider, et se tint prêt à gagner ainsi le bâton de maréchal de France qu'on lui avait promis.

La victime désignée venait d'arriver à Paris lorsque cette communication se fit ; le maréchal d'Ancre avait été appelé, dit-on, de Normandie par des avis qui lui étaient parvenus de plusieurs démarches faites auprès de la reine à son préjudice ; du moins c'est de cette façon que le roi prit la peine d'expliquer son retour, ce qui pourrait faire croire que les conjurés n'y étaient pas étrangers. Il logeait à Paris, hors et près du Louvre, où il ne venait guère que pour voir la reine, et comme le roi ne voulait pas qu'il fût tué chez sa mère, il fallait qu'il se chargât lui-même de l'attirer dans son appartement, ou qu'on le prit au passage depuis la porte du château jusqu'à l'escalier de la reine. Une première fois, l'occasion parut se présenter ; c'était trois jours après l'ouverture faite au baron de Vitry, un dimanche [25 avril], jour où tout le monde était disposé, et où l'on attendait la visite du maréchal. Mais celui-ci arriva tard, et resta peu de temps chez la reine-mère, de sorte que le roi n'eut pas le temps de le joindre pour le conduire au cabinet des armes, où il voulait toujours

que l'exécution se fit. Ce contre-temps pouvait tout découvrir ; car l'attitude des gens apostés par le baron de Vitry avait été remarquée. Heureusement pour les conjurés, cette remarque avait frappé seulement des gens à qui l'entreprise qu'elle faisait deviner était fort agréable. On y persista donc, en ayant soin d'envoyer un faux avis au maréchal, qui le reçut avec dédain. Le soir, on apprit chez le roi que la garde venait d'être doublée sans son ordre : il courut chez sa mère pour en savoir la cause ; elle lui dit qu'elle avait eu soupçon du cardinal de Guise, qu'elle voulait le faire arrêter s'il venait au Louvre, et qu'elle ne l'en avait pas prévenu parce qu'elle le croyait endormi. Après cette alarme, l'exécution resta fixée au lendemain.

Ce matin-là [24 avril], le roi était de bonne heure levé. Il avait annoncé une partie de chasse, pour laquelle on lui tenait un carrosse et des chevaux prêts, au bout de la galerie qui joint le Louvre et les Tuileries ; son projet était, dit-on, de s'en servir pour la fuite, si le coup venait à manquer. Le baron de Vitry avait placé dans la cour du Louvre en différents postes les gens de main qu'il avait choisis, non pas gardes-du-corps obéissant régulièrement à un ordre de leur chef, mais bons et notables gentilshommes, faisant service volontaire, comme il était d'usage aux actions d'éclat ; de ce nombre étaient son frère et son beau-frère. La grande porte du Louvre était fermée ; mais l'ordre avait été donné de l'ouvrir quand le maréchal paraîtrait et de la pousser aussitôt derrière lui ; quelques hommes sûrs devaient renforcer là les archers de garde, et l'un d'eux, placé au-dessus du passage, était chargé d'annoncer par un signal que la victime entrait dans le piège. Vers dix heures, le maréchal d'Ancre sortit de son logis et vint au Louvre, accompagné de cinquante personnes environ, qui presque toutes le précédaient. Après avoir passé la porte, il se trouvait sur un pont dormant joignant un pont-levis qui menait à la basse-cour ; ce fut là que le baron de Vitry le rencontra, après avoir traversé sans dire mot l'es-

corte qui marchait devant lui, et lui dit brusquement qu'il avait ordre de l'arrêter. Le maréchal n'eut le temps que de faire un mouvement de surprise et de s'écrier, dans la langue de son pays, « moi ! » Aussitôt cinq coups de pistolet partirent ; trois seulement l'avaient atteint et il était tombé sur ses genoux ; les derniers venus le frappèrent à l'envi de leurs épées ; le baron de Vitry s'assura de sa mort en l'étendant par terre d'un coup de pied. Aussitôt on le dépouilla de ses habits ; un des meurtriers prit son épée, un autre son anneau, celui-ci son écharpe, celui-là son manteau, et tous coururent porter au roi ces dépouilles dont il leur fit don.

Le roi était enfermé dans son cabinet des armes, assez inquiet de l'événement, lorsque le colonel des Corses, Jean-Baptiste d'Ornano, qu'il avait mis du complot et attaché spécialement à la garde de sa personne, vint lui en apprendre le succès. Alors il se sentit en merveilleuse envie de guerroyer ; il demanda sa grosse carabine, prit son épée, et, entendant les cris de « Vive le roi » qui retentissaient dans la cour, il fit ouvrir les fenêtres de la grande salle, s'y montra, soulevé par le colonel corse, et criant : « Grand merci à vous, mes amis, « maintenant je suis roi. » Puis il donna l'ordre qu'on allât lui chercher les vieux conseillers de son père. Des gentilshommes partirent à cheval pour les avertir et pour répandre dans la ville la nouvelle que « le roi était roi ; » car le mot avait réussi.

La reine-mère avait entendu de son lit les coups de pistolet, et une de ses femmes, ayant ouvert une fenêtre pour savoir d'où venait ce bruit, avait appris du baron de Vitry lui-même ce qu'il venait de faire. Dès lors elle se tint en quelque sorte pour condamnée et se résigna. Il est difficile de savoir ce qu'aurait produit sa présence, sa voix, son autorité de mère, si elle eût tenté dans le premier moment de se faire jour jusqu'au roi. Elle ne l'essaya pas ; elle resta chez elle à gémir, à pleurer, à s'emporter assez vilainement contre ces deux serviteurs qui l'avaient perdue, à envoyer vers le roi pour le

supplier de lui accorder un entretien. Le jeune roi avait eu le temps de s'affermir ; il fit dire à sa mère qu'il la respecterait toujours, mais qu'il voulait régner, et qu'il l'engageait à ne pas quitter son appartement, d'où le baron de Vitry fit sortir aussitôt la garde particulière de la reine pour y mettre des gardes du roi. Quant à la maréchale d'Ancre qui demeurait au Louvre, au premier bruit de l'événement elle avait fait demander asile à la reine. N'en ayant reçu qu'un refus cruel, elle s'était déshabillée et mise au lit, pour couvrir de son corps ses pierreries qu'elle y avait cachées, et même les « bagues de la couronne » dont elle était dépositaire. Mais les archers envoyés par le baron de Vitry la firent lever, découvrirent dans la paillasse l'argent et les bijoux, dérobèrent à leur profit tout ce qui n'était pas dans les coffres qu'on saisissait pour le roi, et la conduisirent prisonnière dans la chambre où l'on avait tenu quelque temps le prince de Condé. Même recherche et même pillage se faisaient au logis du maréchal d'Ancre, où son jeune fils, âgé de douze ans, fut gardé tout le jour sans vêtements, sans lit et sans pain.

Cependant la foule se pressait au Louvre ; les anciens ministres rappelés n'avaient pas été des derniers à s'y rendre ; le duc d'Anjou, frère du roi, le comte de Soissons, le cardinal de Guise, le duc de Nemours récemment arrivé de Savoie, le grand-prieur de Vendôme, entouraient le monarque émancipé ; le nombre des visiteurs s'accroissant toujours étouffait le roi, qu'on fit monter sur une table de billard, « comme sur un pavois, » disent avec orgueil les relations du temps. En cette posture, il était vu de tout le monde, recevait les compliments, et distribuait les paroles d'affection. Des trois ministres qui dirigeaient les affaires, un seul, l'évêque de Luçon, osa se risquer dans cette tumultueuse assemblée. Le roi lui parla du haut de son billard avec un peu d'aigreur, mais sans le chasser ; et de ce pas il alla, comme si de rien n'était, dans la salle où se tenaient les secrétaires d'État et gens du conseil, qui ne voulurent pas l'y admettre. Le garde



des sceaux ne put pénétrer que jusqu'à l'antichambre, où il reçut l'ordre de rapporter les sceaux, ce qu'il fit, mais sans être admis chez le roi, le sieur de Luynes les lui ayant pris des mains à la porte. Le contrôleur-général Barbin fut plus durement traité; on le retint prisonnier chez lui où l'on se saisit de tous ses papiers. Il est probable que ce qu'il y eut de ménagement pour l'évêque de Luçon tenait tout simplement à son caractère ecclésiastique, peut-être aussi à quelques précautions qu'il avait eu soin de prendre pour se rendre le sieur de Luynes moins ennemi. Ce qui paraît constant, c'est que l'humeur du maréchal d'Ancre, devenue plus violente et plus impérieuse à mesure qu'il voyait se prononcer le succès de la guerre contre les princes, l'impopularité de son nom que rien ne pouvait diminuer, le peu de prudence et d'habileté qu'on trouvait dans ses avis, commençaient depuis quelque temps à fatiguer les trois ministres, et que la reine-mère elle-même s'en dégoûtait. Mais de cette disposition, qui pouvait être plus raisonnée et plus prévoyante chez l'évêque de Luçon, il y a loin à l'espèce de complicité qu'on a voulu lui donner dans la mort du maréchal d'Ancre, sur la foi de quelques mémoires. Il ne peut pas être vrai qu'averti du projet formé contre la vie du maréchal, l'évêque de Luçon l'ait laissé s'achever, dans l'espoir d'en profiter tôt ou tard. L'avantage qu'il pouvait en tirer était vraiment trop éloigné et soumis à trop de chances pour qu'il pût, avec cette seule espérance, se livrer lui-même de gaieté de cœur à un danger très-sérieux et très-prochain. Or personne au monde ne pouvait le garantir, lui ministre, créature, ami du maréchal, soit d'une violence populaire, soit d'un zèle brutal de bon serviteur, après que le premier exemple du meurtre aurait été donné. L'évêque de Luçon ne nous semble pas un homme à qui l'on puisse prêter une trahison inutile et périlleuse.

Le soir, on se distribua le butin; savoir les charges, les gouvernements, les immeubles même appartenant au maré-

chal et à sa femme, comme déjà de droit confisqués sur personnes criminelles ; on adjugea encore l'abbaye de Marmoutier et l'archevêché de Tours dont était revêtu le frère de la maréchale. Le baron de Vitry eut pour lui le bâton de maréchal et céda sa charge de capitaine des gardes à son frère, moyennant deux cent mille livres payées par le roi. Le sieur de Luynes prit la charge de premier gentilhomme et la lieutenance de Normandie. Chacun garda ce qu'il avait arraché sur le corps du défunt ; on rapporta seulement au roi deux paquets de titres montant à deux millions qu'il avait toujours, dit-on, dans ses poches. Le roi fit encore de grandes générosités des objets précieux qu'on avait trouvés chez lui. Dans tout cela, le peuple n'avait pas eu sa part ; il se la fit lui-même le lendemain. Le cadavre sanglant du maréchal, laissé tout le jour dans un jeu de paume abandonné, avait été mis le soir dans un mauvais linge attaché aux deux bouts avec des ficelles, et porté à Saint-Germain-l'Auxerrois, où on le descendit dans une fosse, avec sa bière vide par-dessus ; après quoi la pierre fut replacée, sans qu'il y parût aucune trace de sépulture. Le matin du jour suivant, la foule, ameutée par des laquais, se précipita dans l'église, se fit indiquer par force le lieu où l'on avait enterré le corps, souleva les dalles, le tira de terre, et le traîna sur le pavé jusqu'au Pont-Neuf, où elle le pendit par les pieds à une potence. Ensuite ce cadavre fut déchiré par morceaux, qu'on vendit, qu'on brûla, qu'on jeta dans la Seine. Après les outrages féroces de la rue vinrent les outrages froids et calculés du cabinet. Il n'y eut pas une plume dans Paris qui ne voulût déchirer aussi la mémoire de ce malheureux, dont il ne restait plus rien en ce monde, pas même ce qui tient dans un tombeau. En même temps toutes les formes d'adulations étaient prodiguées au roi « grand, généreux et magnanime, » qui avait commandé « cette action héroïque. » Pour être juste envers Louis XIII, il faut se rappeler qu'il n'avait pas encore atteint la fin de sa

seizième année ; mais n'était-ce pas, à cet âge, de quoi égarer sans retour son cœur et sa raison que de voir l'enthousiasme populaire jeter à ses pieds tant d'hommages pour un peu de sang lâchement versé ?

---

# LIVRE CINQUIÈME



## CHAPITRE I

Résultats de la mort du maréchal d'Ancre. — Lettre du roi aux provinces. — Réconciliation générale. — La reine-mère se résigne à la retraite. — Révélation d'un attentat contre sa vie. — Départ de la reine-mère pour Blois. — Retour des princes. — Déclaration en leur faveur. — Le prince de Condé reste en prison. — La maréchale d'Ancre conduite à la Bastille. — Procès instruit contre elle et contre la mémoire de son mari. — Griets de l'accusation. — Fermeté de la maréchale. — Arrêt de mort et exécution.

[1617]

Le maréchal d'Ancre était tué, sa femme prisonnière, la reine-mère enfermée dans son appartement, ses trois ministres exclus des affaires; le peuple, qui va toujours vite dans sa joie comme dans sa colère, voyait là tout un avenir de bonheur. Son roi de quinze ans et demi, affranchi de servitude, prenant pleine possession de l'autorité, lui semblait un remède infailible à tous les maux dont il avait souffert, à tous les troubles qui, depuis trois ans, avaient continuellement agité le pays. Les anciens ministres, qu'il avait assez longtemps dé-

testés, réhabilités dans son esprit par quelques mois de retraite, étaient redevenus pour lui les vieux conseillers de son bien-aimé roi Henri; le chancelier de Sillery lui-même était populaire; un autre nom avait rassemblé toutes les malédictions qui naguère poursuivaient aussi le sien. Aucun événement peut-être ne saurait se trouver dans l'histoire qui ait été suivi d'une plus grande allégresse, d'une confiance plus générale, d'un mouvement de réconciliation plus universel. Il n'y avait à ce moment plus de partis en France, plus de haines, plus de jalousies. La satisfaction fut si vive et si complète, que Paris oublia complètement le prince de Condé prisonnier à la Bastille; tant il s'était occupé du cadavre de son ennemi. Il eût certainement suffi alors de quelques cris jetés sur la place publique, pour précipiter la multitude vers les portes de la prison d'État, pour en épouvanter les gardiens et arracher le prince captif aux murs qui le cachaient. Mais on n'avait pas eu le temps de songer à lui, pendant qu'il y avait encore à dépecer quelques lambeaux de chair arrachée à la tombe; et quand le feu, le vent, la rivière eurent tout dévoré, tout emporté, tout englouti, il était trop tard. Un des exécuteurs du maréchal d'Ancre, le baron de Persan, beau-frère du maréchal de Vitry, venait d'être préposé à la garde du prince de Condé; la Bastille, garnie d'autres soldats, allait recevoir de nouveaux prisonniers, mais n'en lâchait aucun.

Au conseil improvisé qui s'était tenu dans le Louvre après la mort du maréchal, quand le roi recevait, du haut de son billard, les félicitations des courtisans et des magistrats, le secrétaire d'État de Villeroy, le président Jeannin, le garde des sceaux du Vair, avec tous les secrétaires et conseillers d'État, n'avaient eu qu'à expédier des lettres pour les gouverneurs et les parlements des provinces, tenues, dit-on, toutes prêtes et rédigées d'avance par ce commis du contrôleur-général que le sieur de Luynes avait débauché. Comme il ne s'agissait que de maintenir la tranquillité partout et d'empêcher qu'il ne se fit aucun mouvement, il n'était nullement nécessaire d'ob-

server, dans le récit de ce qui s'était passé, une parfaite exactitude. On faisait donc dire au roi « que le maréchal d'Ancre  
« et sa femme, abusant de son bas âge, avaient poussé jusque-  
« là le dessein d'usurper toute l'autorité que c'eût été un  
« crime capital à ses officiers et sujets de le voir en particulier  
« pour l'entretenir de quelque objet sérieux ; qu'il lui avait  
« fallu dissimuler cette offense pour ne pas attirer un plus  
« grand danger sur sa personne et sur son État ; que des  
« personnes de qualité avaient profité de l'absence du maréchal  
« pour remontrer à la reine-mère combien il importait de  
« faire agir son fils par lui-même et à bon escient dans l'ad-  
« ministration de ses affaires ; que le maréchal, averti de ces  
« démarches, en avait voulu arrêter l'effet par des conseils  
« meilleurs à taire qu'à publier. Le péril de sa personne et  
« la haine publique avaient donc déterminé le roi à se saisir du  
« maréchal, et celui-ci ayant voulu faire de la résistance avec  
« ceux de sa suite, il s'était tiré quelques coups d'aucunes  
« armes desquels il avait été porté mort par terre. Ensuite le  
« roi avait fait arrêter la maréchale d'Ancre ainsi que quel-  
« ques-uns des derniers ministres, et avait supplié la reine  
« sa mère de trouver bon qu'il prit désormais le gouvernail  
« de l'État. Cette action, ajoutait-il, a été tellement louée ici  
« que l'on n'entend qu'applaudissements et bénédictions sur  
« moi, pour l'avoir entreprise en un temps si opportun et si  
« nécessaire. J'espère qu'il en sera de même par ailleurs. »

La nouvelle fut en effet également bien reçue partout ; mais c'était surtout aux lieux où se faisait la guerre qu'elle devait avoir un résultat curieux. Les assiégés dans Soissons l'apprirent les premiers, et ce fut par le silence de leurs canons, par leur joie moqueuse éclatant sur les remparts au son des violons, que les assiégeants, les soldats du roi, en reçurent l'avis. « Votre maître a été tué par le nôtre, » criaient les gens du duc de Mayenne à ceux du comte d'Auvergne qui se préparaient pour l'assaut, et ce propos fut quelque temps pour eux une énigme. Mais enfin un courrier du roi apporta l'ordre



de suspendre les hostilités. Aussitôt les portes de la ville s'ouvrirent ; les deux armées se festoyèrent ; on fit échange d'embrassements et de courtoisies ; les chefs se réunirent dans un banquet. A Nevers et à Mézières, il y eut pareille facilité à se rapprocher. Les clefs de ces trois villes furent envoyées au roi par les princes. Ils voulaient même se rendre à Paris, sans attendre qu'on annullât les arrêts prononcés contre eux, faisant valoir comme une preuve de confiance dans la parole du roi ce qui était réellement du mépris pour les actes de son autorité. On ne crut pas devoir leur refuser cette satisfaction, qu'on retarda seulement de quelques jours. Le duc de Longueville, qui était demeuré tranquille en Picardie [27 avril], fut le seul qui revint aussitôt à la cour, où il épousa, presque en arrivant, la sœur aînée du comte de Soissons. Le plus bizarre fut que, tandis que les princes armés contre le roi préparaient ainsi leur retour, ceux qui commandaient pour lui, le duc de Guise et le comte d'Auvergne, furent obligés de rester quelques semaines, chacun dans sa province, pour maintenir leurs troupes en ordre jusqu'à ce qu'on pût les licencier.

En attendant les princes, il n'y avait eu de réintégration que dans le conseil, où l'on avait réuni les disgrâces de toutes les époques. Le chancelier de Sillery et son fils, rappelés tous deux, « ne s'étaient pas fait dire deux fois de revenir. » Le garde des sceaux du Vair, reprenant aussi sa charge, laissait peu d'emploi au chancelier ; cependant ils firent mine de s'entendre parfaitement. Le contrôleur-général Barbin restait prisonnier ; le garde des sceaux Claude Mangot en fut quitte pour ôter « sa robe de satin, » et rentra dans sa maison. Quant à l'évêque de Luçon, il ne réitéra pas la tentative de reparaitre au conseil. Après y avoir fait une fois acte de présence, il s'effaça prudemment devant les gens du nouveau pouvoir, laissant en doute s'il était maintenu ou renvoyé. Il est probable qu'il ne voyait pas alors lui-même fort clair dans ses espérances ; mais ce qui est certain, c'est qu'il fut le seul

à se tirer du naufrage, que, dès les premiers jours, le sieur de Luynes lui témoigna quelque bonne volonté, et qu'on ne regarda pas comme une extrême témérité de sa part la résolution qu'il prit de suivre la fortune de la reine-mère. Il nous apprend lui-même qu'il se fit donner la permission de l'accompagner dans sa retraite.

La position incertaine de la reine-mère allait en effet cesser. Depuis quinze jours emprisonnée dans son appartement, où l'on avait fait les recherches les plus injurieuses, elle avait vu désarmer ses gardes, murer les portes qui communiquaient de son logis avec les autres parties du Louvre, et abattre le pont qui conduisait à son jardin : les ambassadeurs, les grands du royaume, les femmes même de la famille royale, et ce qui lui restait de serviteurs, ne pouvaient arriver jusqu'à elle ; elle n'ignorait pas que le peuple, dans les transports de sa haine contre le maréchal d'Ancre, l'avait nommée aussi avec outrage ; les journées se passaient sans lui ramener son fils. Tout lui disait qu'il fallait quitter le Louvre ; elle fit donc demander au roi, par écrit, qu'il lui fût permis de se retirer dans quelque ville de son apanage où elle aurait un commandement absolu, et qu'elle pût l'embrasser avant de partir. Le roi lui répondit, aussi par écrit, qu'il avait bien regretté de ne pas la voir pendant tout ce temps, mais que l'état de ses affaires lui avait imposé cette privation ; que si elle était décidée à se retirer, elle pouvait le faire au lieu qu'elle aurait choisi dans le royaume, avec ceux seulement dont elle voudrait être accompagnée ; qu'elle aurait tout pouvoir dans la province et conserverait ses apanages et appointements ; qu'enfin il la verrait infailliblement avant son départ. La reine choisit la ville de Blois pour son séjour. Le jour approchant où les princes réconciliés devaient arriver à la cour, elle résolut d'en partir la veille. On arrêta par écrit les paroles qui devaient être échangées entre la mère et le fils au moment de leurs adieux. L'évêque de Luçon fut chargé d'en négocier la rédaction.

Tout se préparait pour le départ ; le roi lui-même devait quitter Paris le même jour que sa mère pour passer quelque temps au bois de Vincennes, tandis qu'on nettoierait le Louvre « et qu'on s'assurerait, par une visite exacte, si un scélérat « maréchaliste n'avait pas caché de la poudre en quelque « coin. » Tout à coup un bruit se répand [2 mai] que la reine-mère a couru risque d'être assassinée, et que le coupable vient d'être mis en prison. Celui qu'on accusait de cet horrible dessein était ce même le Travail, que nous avons nommé parmi les conjurés du Louvre associés avec le roi, autrefois huguenot et soldat, puis catholique et capucin, ensuite prêtre séculier, et qui, depuis longtemps, faisait métier de tous les crimes et de toutes les bassesses. Cet homme s'était offert au sieur de Luynes pour tuer le maréchal d'Ancre, et on l'avait admis dans le complot. Maintenant le sieur de Luynes publiait que le Travail était venu lui proposer de donner la mort à la reine-mère. Il fut arrêté au moment où, disait-on, il faisait part de ce projet au premier écuyer de la reine, ce qui n'était pas d'une extrême vraisemblance. Huit jours après, il était rompu et brûlé sur la place de Grève. On ne peut se refuser à croire que le favori avait inventé ce moyen pour se défaire d'un complice exigeant, qu'un manque de foi avait déjà changé en ennemi. Les Mémoires de Richelieu assurent qu'on avait promis à ce misérable l'archevêché de Tours, dont on dépouillait par menaces le frère de la maréchale ; que, trompé dans cette espérance, il voulut se venger par la mort de celui qui lui refusait sa part du butin ; et que le sieur de Luynes le prévint en lui prêtant un autre crime.

Le jour étant arrivé [3 mai] où la mère du roi devait quitter la cour, sa porte s'ouvrit pour recevoir les princesses, qui la trouvèrent munie d'une touchante résignation. Le roi vint ensuite dans sa chambre, précédé des trois frères de Luynes et accompagné des ministres. Il avait été convenu que le maréchal de Vitry et son frère ne seraient pas introduits. Le prince de Joinville et le comte de Bassompierre entrèrent avec

le roi. La vue de son fils lui arracha des larmes qu'elle s'empressa de cacher, et elle lui adressa les paroles qui avaient été rédigées d'avance. Après la réponse du roi, que les contemporains rapportent de diverses manières, mais toutes également froides et embarrassées, sa mère, au lieu de l'embrasser sur-le-champ comme il avait été convenu, le surprit par une demande à laquelle il n'était pas préparé. Elle le pria de lui rendre Barbin son intendant, qu'on retenait à la Bastille. Le roi hésita, recula un pas, se fit répéter deux fois la même chose, et garda le silence. Alors sa mère s'approcha de lui, le baisa sur la bouche en pleurant, et le jeune prince, qui sans doute ne pouvait plus longtemps soutenir son rôle, fit une révérence, puis tourna brusquement le dos. Le sieur de Luynes s'approcha de la reine et baisa sa robe; elle le pria de s'employer pour qu'on lui rendit son intendant, et comme le favori balbutiait quelques mots de promesse ou d'excuse, le roi l'appela avec impatience. Le duc d'Anjou, après un embrassement plus tendre, était déjà sorti avec son frère. La reine alors donna un libre cours à sa douleur, tellement qu'elle ne parut pas entendre les adieux du prince de Joinville et du comte de Bassompierre. Elle passa dans sa chambre, d'où elle sortit quelques moments après avec un visage plus calme, traversant une foule nombreuse que la curiosité ou l'affection avait amenée à cet étrange spectacle. Elle monta dans son carrosse avec ses filles et les princesses, qui devaient la conduire jusqu'à deux ou trois lieues hors de Paris. Ses gardes, auxquels on avait rendu leurs armes, les chevaliers du roi et beaucoup de noblesse formaient une longue escorte qui marchait avec les trompettes sonnantes par la ville. Dans un des carrosses qui la suivaient était l'évêque de Luçon. Le roi se mit sur un balcon et ensuite à une fenêtre pour suivre des yeux, aussi longtemps qu'il le pouvait, cette pompe de l'exil; et, lorsqu'il l'eut perdue de vue, il donna les ordres de son départ pour le bois de Vincennes. Le lendemain [4 mai] les ducs de Vendôme, de Nevers et de Mayenne vinrent le

saluer et reçurent un très-bon accueil. Le comte de Bellegarde, qui depuis quatre ans n'avait pas quitté son gouvernement de Bourgogne, accourut aussi pour prendre sa part d'une réconciliation où tous les anciens ressentiments venaient s'anéantir.

Il n'y manquait plus en effet qu'une formalité. C'était de révoquer les actes qu'on avait publiés contre la révolte des princes. Une déclaration fut portée au parlement [12 mai], dans laquelle le roi reconnaissait « que le seul désir de leur « conservation, et d'empêcher la ruine dont ils étaient me- « nacés par les insolents, violents et pernicieux desseins du « maréchal d'Ancre, les avait contraints à chercher leur sûreté « dans les armes, bien qu'illicites; qu'aujourd'hui ils se « montraient pleins de bonnes intentions et grandement dé- « plaisants du mal auquel ils avaient été contraints pour évi- « ter la ruine et désolation entière d'eux et de leurs familles; « c'est pourquoi il déclarait tenir lesdits princes et tous ceux « qui les avaient assistés pour ses bons et loyaux serviteurs, « voulant que la mémoire de tout ce qui était arrivé en ces « derniers mouvements demeurât éteinte et abolie, à la charge « que pour l'avenir, ils se contiendraient dans les bornes du « respect et rendraient l'obéissance qu'ils devaient à ses com- « mandements. »

Cependant il restait toujours un acte de ce pouvoir maintenant si décrié, chargé de tant de reproches et de mépris, que l'on ne jugeait pas à propos de réparer. Le prince de Condé ne sortait pas de la Bastille, et peut-être était-ce pour lui une bien faible consolation que d'y voir entrer la maréchale d'Ancre; les mémoires du temps lui prêtent même un mouvement de compassion pour le malheur de cette ennemie. On jugea que le profit du coup qui venait d'être frappé ne devait pas être pour lui, que la captivité du prince et l'éloignement de la reine laisseraient le champ libre aux ambitions nouvellement encouragées. On fit donc taire ceux des princes qui voulaient se souvenir de leurs engagements avec le pri-

sonnier, et qui vraiment n'insistaient pas beaucoup ; on renvoya de Paris quelques-uns de ses serviteurs qui avaient cru trop vite à la délivrance de leur maître. Toute la grâce qu'il obtint fut d'abord « l'élargissement de ses fenêtres à la Bas-tille, » et, plus tard, sa translation au bois de Vincennes sous la garde d'un régiment, celui du maréchal d'Ancre, commandé alors par le second des Luynes, le sieur de Cadenet. Un autre adoucissement d'ailleurs avait été apporté à sa disgrâce par la princesse sa femme, qui, après avoir vécu en assez mauvaise intelligence avec lui depuis son retour de Flandre, et lorsque tout récemment on s'était occupé de faire dissoudre leur mariage, consentit à partager sa prison [26 mai]. Peu de temps après ce rapprochement la princesse fut reconnue enceinte, et avant sept mois [22 décembre] elle accoucha d'un enfant qui ne vécut pas.

Nous avons laissé la maréchale d'Ancre et son fils gardés séparément, la mère dans le Louvre, l'enfant dans la maison de son père. Les atrocités exercées par la populace sur le cadavre de Concini retentirent bientôt jusque dans leur prison. Des soldats forcèrent même le comte de Pene, ainsi nommait-on le fils du maréchal, à regarder par une fenêtre cet horrible spectacle « afin, dit un écrit du temps, qu'il apprît à mieux « vivre. » Le mauvais traitement qu'éprouvait cet enfant lui fit prendre la résolution de refuser toute nourriture. Un gentilhomme du nom de Fiesque, écuyer de la reine régnante et qui avait eu dernièrement à se plaindre de la maréchale, fut ému de pitié pour cet infortuné, et demanda au roi la permission de s'en charger. Les archers lui avaient volé son chapeau et son manteau ; Fiesque fut obligé de lui donner ceux de son laquais, et l'emmena dans son logis où la jeune reine lui envoya des confitures. Elle eut bientôt la curiosité de le voir, et on prétend qu'ayant entendu parler de son talent pour la danse, elle lui fit exécuter quelques pas.

En ce moment [29 avril] on conduisait la maréchale à la Bastille. Des commissaires avaient été nommés « pour recher-



« cher les facultés du maréchal d'Ancre. » On interrogea la maréchale sur ce qu'elle pouvait posséder « de bagues et autres « moyens. » Elle évalua d'abord à deux cent mille livres les pierreries qu'on lui avait enlevées. Il lui restait deux colliers de perles estimés cent vingt mille livres, qu'elle fit envelopper dans un paquet cacheté pour être remis au roi. Lorsqu'elle fut prête à partir pour la Bastille, le marquis du Hallier paraissant croire qu'elle pouvait encore cacher quelque chose, elle releva jusqu'à la ceinture sa robe sous laquelle elle portait un caleçon d'étoffe rouge, et le marquis ne craignit pas de porter insolemment sa main jusque sur le caleçon. A cet outrage elle se contenta de dire froidement : « Maintenant je « dois tout souffrir. » Elle arriva en prison dans un tel dénûment que la femme du capitaine fut obligée de lui prêter deux chemises. Elle ne resta dans la Bastille que peu de jours; car le roi ayant donné commission au parlement de lui faire son procès, on la transféra [11 mai] dans la conciergerie du Palais : quelques écus qu'elle avait ramassés lui furent volés encore au moment où elle entra dans cette nouvelle prison. Il paraît que, le jour de l'assassinat, le roi avait fait demander à une députation du parlement s'il était convenable de faire le procès au corps du maréchal. Les gens de justice avaient répondu que, puisqu'il n'y avait plus rien à en craindre, « la clémence du roi serait toujours louable de se con- « tenter de ce qui avait été fait ; que d'ailleurs le roi lui-même « l'ayant ordonné, ce serait révoquer en doute sa puissance « si l'on délibérait sur un crime déjà puni. » Ces étranges scrupules n'empêchèrent pas que la commission donnée pour instruire contre la maréchale comprit également « la mémoire » de son mari : la mémoire seulement ; car son corps manquait à cette procédure posthume. Le peuple aussi avait fait acte de juridiction.

Le premier président de Verdun et le président Séguier, avec deux conseillers du parlement, furent chargés de l'instruction. Tandis qu'ils s'en occupaient, le baron de Vitry,

le meurtrier de Concini, vint s'asseoir dans ce même tribunal où l'on allait prononcer arrêt contre sa victime. Il s'était fait donner une charge de conseiller d'épée, afin, dit-on, « de ne pouvoir jamais être jugé que toutes les chambres assemblées, si, quelque jour, on voulait le quereller sur le service qu'il venait de rendre. » Les lettres qui le nommaient à cette charge furent présentées le même jour [14 mai] qu'une déclaration par laquelle le roi « avouait le meurtre du maréchal d'Ancre, et ordonnait que nul ne pût être inquiété et recherché pour cette action. » Quelques jours après [23 mai], le nouveau conseiller parut encore à la barre du parlement pour prêter, suivant l'usage, le serment de maréchal de France. L'avocat-général Servin profita de cette occasion pour « invectiver la naissance et la vie » du maréchal d'Ancre, pour flétrir la conduite de ceux qui avaient plié le genou devant l'idole, et pour donner de grands éloges à celui qui l'avait brisée. Il y eut des gens qui préférèrent la harangue du même magistrat prononcée en lit de justice, dans des sentiments tout opposés, après l'emprisonnement du prince de Condé.

Ainsi se préparait le jugement du procès, et il faut faire quelque effort sur les idées auxquelles les progrès du temps nous ont amenés, pour rapporter sérieusement les détails de l'accusation. Le corps du maréchal d'Ancre, anéanti par la fureur publique, était remplacé dans l'instruction par la personne d'un procureur au parlement, nommé curateur à sa mémoire, en cette qualité partie au procès avec Léonora Galligai sa veuve, Vincent Ludovic et Antoine Montaubert leurs secrétaires. Le crime dénoncé par le procureur-général se qualifiait de lèse-majesté divine et humaine, et se composait des chefs suivants : « impiétés ; entreprises contre l'auto-  
« rité du roi et son État ; traités et négociations secrètes avec  
« les étrangers ; fontes d'artillerie ; changement des armoiries  
« du roi et application de celles du maréchal sur les magasins ;  
« interversion des deniers publics appliqués au profit du ma-

« réchal et de sa femme ; transport d'iceux hors du royaume « sans permission du roi. » Il n'était certes pas besoin du premier chef pour obtenir ce qu'on voulait ; la mort par justice de la femme, comme consécration du meurtre commis sur le mari. Mais le reproche d'impiété, l'association du sacrilège aux torts politiques, convenait si bien à l'esprit de cette époque, qu'il n'y a nul sujet d'attribuer cette imputation au désir calculé de satisfaire les préventions populaires. Quelque rang que l'on occupe dans une société, on est toujours de son siècle ; et il ne faut pas faire les gens plus éclairés qu'ils ne sont pour le plaisir de les rendre plus odieux.

Suivant l'accusation, le maréchal d'Ancre et sa femme s'étaient rendus coupables de lèse-majesté divine, en faisant venir d'Italie un prétendu médecin nommé Montalto, « lequel « était grand hébreu et vrai juif, » exerçait librement sa religion, et ne recevait aucun salaire le jour du sabbat. La fréquentation de cet homme avait accoutumé le maréchal et sa femme aux pratiques du judaïsme, tellement qu'on avait trouvé dans leur maison deux livres écrits en langue hébraïque. De plus, il avait été déclaré par un cocher que la maréchale allait souvent la nuit en des églises, d'où s'échappaient de grands hurlements, « annonçant qu'elle y sacrifiait un coq, « cérémonie reconnue judaïque et même païenne. » Tous deux, en outre, avaient de nombreux rapports avec des sorciers et sorcières, qu'ils consultaient sur leur destinée, dont ils recevaient des caractères ou talismans pour exercer du pouvoir sur les volontés des grands, et des amulettes qu'ils portaient au cou, chose réprouvée par les saints conciles. Ils avaient encore eu chez eux des images de cire, sur lesquelles ils faisaient de mystérieuses conjurations, et qu'ils gardaient dans des boîtes en forme de cercueils. La maréchale s'était fait exorciser la nuit dans plusieurs églises, non pas, comme elle le devait, par son curé et suivant le rituel, mais par des gens inconnus et affreux, violemment suspects de magie et qui se servaient de moyens inusités. Enfin le mari et la femme

s'étaient adressés à des personnes faisant profession d'astrologie judiciaire, pour s'enquérir du temps que le roi avait encore à vivre ; damnable curiosité, qui avait le double caractère de lèse-majesté divine et humaine, et qui servait de transition aux simples griefs de trahison.

Ici la chose était plus claire. Ils avaient envoyé beaucoup d'argent en Italie ; preuve assez évidente de la déprédation des deniers royaux, mais qui retombait bien mieux sur la reine-mère et ses ministres : car ni le mari ni la femme n'avaient eu charge des finances. Ils avaient entretenu des correspondances avec le duc de Lerme, premier ministre du roi d'Espagne, qu'on ne pouvait pourtant regarder comme un ennemi. Concini avait acheté à l'étranger des armes et de la poudre ; ce qui était sans doute beaucoup moins coupable que de lui en vendre. On établissait ensuite que le maréchal et sa femme avaient contribué, par leur influence et leurs conseils, à tous les événements de la régence, à la disgrâce des uns, à l'élévation des autres. Il faut remarquer, parmi les témoignages invoqués pour établir ce tort qu'on ne pouvait nier, une lettre de l'évêque de Luçon, alors secrétaire d'État, par laquelle il exprimait à Concini « sa reconnaissance et son « affection inviolable pour les faveurs qu'il avait reçues de lui « et de madame la maréchale, lesquelles n'avaient eu d'autre « fondement que leur bonté. » Comme si ce n'était pas assez de tous ces crimes contre Dieu et le roi, on était allé chercher la veuve de Prouville, tué dans Amiens par un soldat italien, qui demandait encore à la mémoire de Concini, ou plutôt à ses biens (car c'était pour régulariser une confiscation qu'on le faisait revivre), la réparation du meurtre commis sur la personne de son mari.

La partie de l'accusation que nous comprenons le moins, et qui alors intéressait le plus, ne manquait pas de quelques prétextes. Il était certain que la maréchale d'Ancre, souffrant d'un mal intérieur que la médecine ne pouvait ni nommer ni guérir, s'était adressée à toutes les sciences qui lui promet-

taient quelque soulagement. Elle avait en effet appelé de Venise un célèbre docteur juif pour la soigner ; puis, suivant une opinion fort commune alors, elle s'était crue possédée du démon, et des charlatans venus de Nancy, se prétendant religieux et se faisant nommer Ambrosiens, avaient pratiqué sur elle leurs exorcismes. Elle ne niait pas même l'oblation du coq, en ce sens qu'elle avait fait bénir de ces animaux, dont on lui appliquait quelques parties sur la tête pour la soulager ; et il paraît encore qu'on lui faisait manger des crêtes de coq et des rognons de bélier comme un remède à ses maux. De parailles fantaisies avaient la triple excuse de son sexe, du pays d'où elle venait et où ces sortes de crédulités sont ordinaires, enfin et surtout de la maladie, qui cause bien d'autres troubles dans les meilleurs esprits. Quant aux consultations prises chez les astrologues sur sa propre fortune et sur la destinée des grands auxquels son sort était attaché, « telle faute, » disent les Mémoires de Richelieu, ayant été commune dans « notre temps et sans aucun exemple de châtement, il fallait « regarder qu'il y a prescription contre les lois les plus saines lorsque l'usage ordinaire en autorise les contraventions. »

Il paraît que cette femme si faible, si crédule, qui ne pouvait supporter les regards d'un inconnu dans la crainte d'en être ensorcelée, qui s'évanouissait plusieurs fois par jour, retrouva, en présence d'une accusation capitale, cette force d'esprit à laquelle il faut bien reconnaître qu'elle devait son élévation. On a souvent raconté que le conseiller Courtin, l'un des commissaires, lui ayant demandé quel sortilège elle avait employé pour gagner la confiance de la reine, elle répondit : « Nul autre que l'autorité des âmes supérieures sur les faibles ; » mais il est permis de ne pas croire à cette repartie dramatique qui n'est rapportée par aucun contemporain. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'autre commissaire, Deslandes, ne trouva rien dans l'instruction qui pût le faire conclure à la mort, et qu'il refusa même de s'abstenir. Quelques conseillers,

au nombre de cinq, furent autrement scrupuleux et ne prirent point part à la délibération. Les Mémoires de Richelieu affirment que l'avocat-général Lebret, qui soutint l'accusation, le fit seulement sur l'assurance que la maréchale obtiendrait sa grâce après le jugement. La maréchale d'Ancre, en se défendant avec fermeté sur les griefs d'impiété qui lui étaient personnels, semble avoir rejeté sur son mari les crimes, ou plutôt les fautes, de la politique. Elle se présenta comme étrangère à ses desseins, même à son affection, depuis deux ans ; lui seul avait empêché qu'elle ne se retirât en Italie : elle ne pouvait être complice de ce qu'il avait tenté dans les derniers temps pour sa fortune ; car il n'y avait plus entre eux aucun commerce, et le maréchal attendait impatiemment sa mort, ou, de quelque façon que ce fût, la dissolution de son mariage, pour s'unir à mademoiselle de Vendôme, fille naturelle du feu roi.

La maréchale d'Ancre, interrogée dans sa prison depuis le 26 avril jusqu'au 4 juin, fut amenée le 6 juillet dans la salle de la Tournelle, où étaient rassemblées la grand'chambre, la chambre de la Tournelle et celle de l'édit. Elle répondit devant ses juges, comme elle l'avait fait aux commissaires, avec beaucoup de calme et de raison. Le lendemain et la matinée du jour suivant furent employés à délibérer. Le 8 juillet, à une heure, on la conduisit dans la chapelle des prisons, où elle entendit à genoux la lecture de l'arrêt qui venait d'être rendu. Un cri de douleur lui échappa lorsqu'elle entendit sa condamnation, et, saisissant un prétexte pour se rattacher à la vie, elle dit aussitôt qu'elle était enceinte. Mais le commissaire Courtin lui ayant rappelé habilement « qu'elle avait déclaré n'avoir « pas eu la compagnie de son mari depuis deux ans, qu'ainsi « ce qu'elle avançait aujourd'hui serait contre son honneur, » elle se désista de sa grossesse, et livra ses mains à l'exécuteur qui se tenait tout prêt. L'arrêt déclarait Concini et sa veuve criminels de lèse-majesté divine et humaine, condamnait la mémoire du mari à perpétuité, et la veuve « à avoir



« la tête tranchée, son corps et tête brûlés et réduits en cendres, leurs biens féodaux tenus de la couronne réunis au domaine, leurs autres fiefs, immeubles et biens de toute sorte, même ceux hors le royaume, acquis au roi, prélèvement fait de 48,000 livres pour amende, et de 24,000 livres pour la veuve et les enfants de Prouville. » L'enfant né de leur mariage était déclaré ignoble et incapable d'offices et dignités ; leur maison devait être rasée ; quant aux deux secrétaires, la cour se réservait d'informer plus amplement contre eux, et cependant les élargissait sous caution de se représenter. Il semble que le parlement ait voulu se payer par ses mains de sa complaisance pour le nouveau pouvoir, en faisant un acte d'autorité souveraine. Le même arrêt, non-seulement défendait à toutes personnes d'avoir intelligence avec les étrangers et de transporter l'or ou l'argent monnayé hors du royaume, ce qui pouvait être regardé comme l'exécution des lois, mais déclarait encore tous étrangers incapables de tenir offices, bénéfices, honneurs, dignités, gouvernements et capitaineries dans le royaume.

Deux ecclésiastiques furent introduits pour préparer cette malheureuse femme à la mort ; « Quant à la consolation, dit un auteur de ce temps, très-acharné du reste contre la machéale, il ne lui en était besoin. Car elle se montra fort assurée, et jamais on ne vit personne qui eût un visage plus constant et plus résolu. » En sortant de la Conciergerie pour monter en charrette, elle remarqua l'immense multitude qui se pressait sur le chemin, et dit doucement : « Que de peuple pour voir une pauvre affligée ! » Au pied de l'échafaud, elle reconnut dans la foule un gentilhomme qu'elle avait autrefois maltraité, et lui demanda pardon. Elle s'adressa aussi au peuple pour réclamer ses prières, et se recommanda plusieurs fois à la miséricorde de ceux qu'elle avait offensés. Les Parisiens, témoins de tant de résignation et de patience, en furent profondément touchés, et l'on assure qu'une princesse, son ennemie déclarée, la duchesse de Nevers, ne put en

la voyant retenir ses larmes. Les libelles eurent moins de pitié ; ils la poursuivirent longtemps de leurs injures.

La confiscation ordonnée par l'arrêt était déjà opérée, et le profit s'en était distribué par avance. Mais pour les biens que les deux époux avaient acquis à Rome, et qui se composaient d'obligations sur le Mont-de-Piété, il s'éleva un singulier débat. Le pape ne voulut pas que la revendication s'exerçât dans ses États, prétendant que, si elle était juste, elle devait se faire à son profit, d'autant mieux que les coupables étant condamnés pour impiété, c'était affaire d'inquisition. Le roi soutenait, au contraire, que les condamnés étaient morts en état de catholicité, sauf leurs relations avec des juifs, qui ne pouvaient être punies à Rome « où les juifs étaient soufferts. » Mais le pape était nanti des objets litigieux, et il n'était pas aisé de les lui ôter. Ils lui restèrent en effet, comme un don du roi très-chrétien, pour être employés à l'église de Saint-Pierre.

---

## CHAPITRE II

L'assemblée de La Rochelle se dissout. — Rétablissement de la religion catholique et restitution des biens ecclésiastiques dans le Béarn. — Intervention de la France en faveur du duc de Savoie. — Ambassade vers le pape. — Conclusion de la paix entre la Savoie et l'Espagne. — Assemblée des notables à Rouen. — Mort de Villeroy. — État de la cour à la fin de 1617. — Mariage du sieur de Luynes. — L'évêque de Luçon, éloigné de la reine-mère, publie un livre de théologie. — Cabale du duc de Bouillon. — Accusation contre le duc de Vendôme. — Le duc d'Épernon reparait à la cour. — Abolition du droit annuel. — Les jésuites autorisés à l'enseignement.

[1617]

Des occupations plus sérieuses étaient venues se mêler à cette sanglante révolution de la faveur, et déjà le pouvoir nouveau s'était essayé avec quelque bonheur sur les affaires du royaume. Le nom de Concini avait ramassé tant de haine, et le second avènement du jeune roi offrait à l'imagination des peuples de si riantes espérances, que l'action de l'autorité se trouvait tout d'un coup facile.

Il s'était fait à La Rochelle, durant les derniers troubles, une assemblée de réformés, réunie sans permission du roi, à l'occasion des inquiétudes suscitées par les mouvements du duc d'Épernon. Le temps, peut-être plus que la volonté, avait manqué pour qu'elle prit part au désordre. Le mauvais succès des princes et les conseils des hommes sages l'avaient également retenue. Aussitôt après la mort du maréchal d'Ancre, elle consentit à se dissoudre, après avoir envoyé une dépu-

tation pour féliciter le roi de son affranchissement. On refusa de la recevoir; mais comme alors il existait une assemblée régulière de la religion, un synode national tenu à Vitré, le bon accueil que l'on fit à ses députés [27 mai] prouva qu'il n'existait pas de ressentiment contre les religionnaires. Le roi les remercia de leur fidélité, et leur promit que des commissaires seraient bientôt envoyés par les provinces pour y faire exécuter l'édit de Nantes et réparer les griefs.

Cependant, au moment où les réformés se réjouissaient de cet espoir, tandis que du Plessis-Mornay s'applaudissait « de  
« voir les églises en très-bonne assiette, » leurs intérêts recevaient une rude atteinte. L'inconvénient de ces réconciliations qui semblent proclamer la fin de tous les torts est que les prétentions les plus contraires veulent en profiter également, et qu'il faut, en quelque sorte, réaliser à chacun sa joie. Comme les réformés, les catholiques avaient aussi des félicitations à faire entendre et des réparations à demander. L'assemblée du clergé de France, renouvelant les plaintes qui avaient déjà retenti dans les états-généraux, remontra au roi le misérable état du catholicisme dans le Béarn. « Le roi, disait son orateur [2 juin], avait voulu, en ce nouveau rétablissement de son État, mériter le nom de Juste. « Mais la justice ne pouvait marcher sans la religion; c'étaient deux sœurs jumelles, nées le même jour et du même ventre, nécessaires l'une à l'autre comme la lune à la mer, « comme le soleil au souci. Il fallait donc que le roi fit paraître sa piété ainsi que sa justice, en ne permettant pas « plus longtemps que ses sujets catholiques du Béarn fussent « traités pis que ne le sont les pauvres chrétiens sous la domination de l'infidèle. » En effet dans cette principauté, qui demeurait toujours séparée de la France sous l'autorité de ses fors et coutumes, les temples et les biens du clergé avaient été livrés par Jeanne d'Albret au culte et aux pasteurs de la religion réformée. Henri IV avait, il est vrai, rétabli dans leurs sièges deux évêques; mais il restait nombre de

villes et de villages sans églises et sans prêtres. Maintenant les ecclésiastiques réclamaient la restitution de leurs biens et une liberté de culte égale à celle dont les réformés jouissaient en France. Sur leur demande et malgré les contestations présentées par les députés généraux des Églises réformées, un arrêt du conseil d'État [25 juin] rétablit l'exercice de la religion catholique dans le Béarn, et fit main-levée entière des biens ecclésiastiques qui avaient été saisis en 1569, en assignant désormais le paiement des pasteurs et collèges réformés sur le plus clair revenu du domaine, soit en Béarn, soit dans les provinces voisines. Les états du Béarn députèrent inutilement vers le roi pour obtenir un peu de sursis. L'arrêt du conseil fut renouvelé en forme plus solennelle [17 septembre] par un édit enregistré aux parlements de Bordeaux et de Toulouse, en ce qui touchait le remplacement sur le domaine des revenus restitués. Alors les états déclarèrent [10 novembre] que cette mesure portait atteinte aux libertés du pays. Mais leur résistance, dont nous verrons les suites, ne s'étendit pas quant à présent hors de chez eux. Leurs frères de France s'en plainquirent avec plus de douleur que de colère. « Il semblait, dit-il « sait du Plessis-Mornay, que le clergé voulût piquer jusqu'au sang ceux de la religion pour les porter à quelque folie. Le feu roi, en sa pleine autorité, n'avait jamais voulu s'engager si loin. C'était provoquer une nouvelle assemblée de provinces, semblable à celle dont on venait d'être délivré. »

En ce temps les esprits étaient occupés au dehors par les démêlés du roi d'Espagne avec le duc de Savoie, où la France venait de prendre une attitude qui plaisait aux réformés. Depuis l'accommodement conclu en 1613 pour arrêter les prétentions du duc de Savoie sur l'héritage des ducs de Mantoue, le débat s'était continué entre ce prince et Philippe III qui voulait le contraindre à désarmer. Après avoir, cette fois encore, essayé de tromper ensemble ou de diviser les deux puissances qui serraient ses États, le duc était retombé dans la position où l'avait mis la mort de Henri IV, délaissé par l'une

et menacé par l'autre. Faute de mieux, il s'était lié avec les réformés et les mécontents de France, puisque la double alliance contractée avec l'Espagne semblait le livrer à l'oppression de son voisin le plus fort et le plus ambitieux. Deux fois il avait fallu défendre aux gentilshommes français d'aller prendre du service dans ses armées. Cependant il avait fini par engager seul la lutte et s'y était montré avec honneur. C'était vers la fin de l'année 1614, et le conseil de la régence, qui venait de traiter avec ses amis dans le royaume, ne pouvait lui refuser au moins une médiation plus active que par le passé. Le traité d'Asti, conclu en 1615 par le marquis de Rambouillet, ne produisit pourtant qu'une trêve de courte durée. Les Espagnols, qui avaient accordé cette satisfaction à la reine-mère, exécutèrent sans bonne foi ce qu'ils avaient promis par contrainte, et le duc de Savoie, aidé des Vénitiens contre qui des Croates, sujets de l'archiduc Ferdinand de Gratz, avaient exercé des actes de piraterie, crut pouvoir en 1616 reprendre les armes. Comme la France avait garanti l'exécution du traité, le duc de Savoie la somma de tenir sa parole. Pendant qu'on envoyait un ambassadeur à Milan, le maréchal de Lesdiguières qui commandait dans le Dauphiné, sans attendre les ordres de la cour fit marcher ses troupes en Piémont, s'y rendit lui-même, et aida le duc à obtenir quelques succès. Mais les troubles de France ayant forcé le maréchal à repasser les monts, les Espagnols reprirent l'offensive, et mirent le siège devant Verceil, place importante pour la défense du Piémont. Les choses étaient en cet état, lorsque la chute de Concini vint changer la politique. Parmi les reproches qu'on adressait au gouvernement de la reine-mère, figurait surtout celui d'avoir abandonné les alliances de Henri IV pour s'attacher à l'Espagne. Il devenait donc naturel qu'on secourût le duc de Savoie. Déjà l'ambassadeur de Philippe III à Paris avait éprouvé quelque démonstration des dispositions nouvelles. Comme il venait chaque jour visiter la jeune reine, on lui fit dire qu'il n'était pas convenable qu'on le vit si souvent



au Louvre. Le maréchal de Lesdiguières obéit maintenant au roi en rentrant dans le Piémont, suivi d'une foule de gentilshommes français à qui manquait désormais la guerre civile ; de ce nombre était le duc de Rohan. Mais ces secours ne purent arriver avant la prise de Verceil ; ils ne servirent qu'à faire lever le siège d'Asti, et à mettre en déroute une partie de l'armée espagnole.

Pendant les négociations pour la paix étaient activement poussées, à Madrid par le baron de Senecey, à Milan par le comte de Béthune, et à Paris avec l'ambassadeur d'Espagne. En même temps, on avait envoyé à Rome [juin] l'archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont, « personnage de qualité et de « mérite, agréable au pape comme au sacré collège. » Il était chargé d'abord de justifier auprès du souverain pontife la conduite du roi de France dans les derniers événements, et ses instructions à cet égard s'écartaient encore passablement de la vérité. Il devait dire « qu'après l'accident dont le maré-  
« chal d'Ancre avait été victime, le roi avait eu grand soin  
« d'en faire donner compte à la reine sa mère, qui avait bien  
« reconnu qu'il avait été mû à ce faire par la seule considé-  
« ration de son service ; qu'il aurait bien souhaité qu'elle eût  
« pu lui continuer les soins de son expérience aux affaires de  
« l'État, mais qu'elle avait désiré être déchargée d'un si pesant  
« fardeau, voire même s'éloigner de la cour, pour vaquer  
« plus librement à Dieu et à une vie plus reposée ; qu'il avait  
« enfin cédé à ses prières et instances réitérées. » Pour ce qui était des affaires d'Italie, le roi de France rappelait les efforts qu'il avait faits pour y rétablir la paix, sans autre égard et intérêt que celui de la cause publique ; les entreprises du roi d'Espagne, contre la foi des traités et ses propres assurances, qui l'avaient forcé à défendre son allié, ce dont il ne pouvait se dispenser sans blâme de sa foi et de son honneur ; les dommages qui en résulteraient, pour l'Italie surtout, devenue le théâtre de cette sanglante tragédie, et pour la religion catholique, à cause de la multitude d'étrangers de nations et

religions diverses qui viendraient au secours du duc de Savoie comme à une cause commune. En conséquence, le pape était supplié d'employer ses soins auprès du roi d'Espagne pour qu'il consentit d'abord à une suspension d'armes, et ensuite à une réconciliation complète, dont les conditions seraient réglées par des amis communs. Il fallait aussi que le différend avec les Vénitiens fût terminé en même temps et par la même voie, afin de couper racine à tous les maux dont l'Italie était menacée. Sa Sainteté devait y être d'autant plus portée « qu'il n'y avait faute de gens qui lui supposaient « du ressentiment contre la république de Venise, ce qu'on « savait pourtant être bien loin de sa piété et de sa sagesse. » L'archevêque devait tenir les mêmes discours au grand-duc de Florence, et insister principalement sur l'honorable traitement que recevait la reine-mère. Toutes ces démarches, appuyées par la présence des armes françaises en Piémont et par les préparatifs hostiles des Hollandais et des princes protestants, déterminèrent enfin le roi d'Espagne à la paix. Le traité en fut signé [9 octobre] à Pavie entre l'ambassadeur du roi de France et le général des troupes espagnoles.

Il était vraiment glorieux pour un jeune roi s'essayant à régner, de joindre tout d'abord au titre de Juste, qu'on lui avait conféré pour la mort du maréchal d'Ancre, les titres, mieux acquis du moins, d'arbitre et de pacificateur. Aussi s'empessa-t-il de s'en parer aux yeux de ses sujets. « Sitôt, « disait-il, qu'il plut à Dieu nous délivrer des pernicieux des- « seins de ceux qui travaillaient à étouffer notre autorité dans « les ruines de notre État, nous convertîmes nos premières « pensées à apaiser les mouvements que l'appréhension de « la calamité publique avait soulevés parmi nos sujets. Cela « nous ayant heureusement réussi, nous jetâmes les yeux « sur la fortune de nos voisins affligés, et considérant les « misères que la guerre leur devait apporter, dont le péril « encore avec le temps eût redonné jusqu'à nous, nous esti- « mâmes ne pouvoir rien plus généreusement entreprendre

« que de leur procurer par toutes sortes d'offices le même  
 « bien de paix dont nous jouissons, en quoi Dieu ayant favo-  
 « risé notre entremise, les choses se sont si heureusement  
 « acheminées que nous pouvons nous promettre de voir bien-  
 « tôt la chrétienté en un heureux et assuré repos, et, par  
 « ainsi, nous demeurons avec plus de loisir et de commodité  
 « pour tourner tous nos soins à l'entière restauration de  
 « notre État. » Ces paroles servaient de préambule à des  
 lettres patentes [4 octobre] par lesquelles le roi convoquait pour  
 le 24 novembre, dans la ville de Rouen, une assemblée des  
 plus signalés et capables personnages de l'Église, de la no-  
 blesse et de ses officiers, « pour, par leur avis, pourvoir au  
 « contenu des cahiers présentés par les trois ordres des états,  
 « ensemble sur le règlement de ses conseils, sur l'ordre et la  
 « distribution des finances, réformation des abus qui exis-  
 « taient en tous les ordres du royaume, et généralement sur  
 « tout ce qui se trouverait nécessaire et expédient pour le  
 « bien et soulagement de ses sujets, sûreté de son État, hon-  
 « neur et dignité de la couronne, et affermissement de la  
 « paix. » Le roi avait désigné « les notables » qui devaient  
 composer cette assemblée, et son intention était de se rendre  
 au milieu d'eux, « assisté des princes, cardinaux, ducs et pairs  
 « et officiers de la couronne, pour rendre ce saint œuvre plus  
 « célèbre et recommandable. »

Il paraît qu'on avait choisi la ville de Rouen pour l'assem-  
 blée des notables, afin que le sieur de Luynes pût prendre  
 possession de sa lieutenance-générale au gouvernement de  
 Normandie sans s'éloigner du roi ; car au même temps se te-  
 naient les états-généraux de la province. Le clergé devait être  
 représenté par onze notables ; la noblesse en avait treize, et  
 on avait mandé vingt-cinq officiers des cours souveraines. Le  
 roi fit l'ouverture de l'assemblée [4 décembre] avec beaucoup  
 d'appareil ; puis il désigna pour présider les séances le duc  
 d'Anjou son frère, auquel étaient adjoints les cardinaux du  
 Perron et de la Rochefoucauld, le duc de Montbazou et le ma-

réchal de Brissac. Il fallut d'abord rassurer la noblesse, offensée de la place qu'on avait assignée à ses membres dans la distribution des sièges et qui semblait favoriser les officiers de justice. On lui donna une déclaration portant que « comme  
« il ne s'agissait point d'une assemblée d'états, cette place lui  
« était honorable, avantageuse, convenable à la circonstance,  
« et ne pouvait préjudicier au rang qui lui appartenait de tout  
« temps dans les états-généraux. » Ensuite on régla la forme des délibérations. Le roi devait faire remettre ses propositions par écrit au président, qui prendrait les opinions de l'assemblée, en commençant par les personnes intéressées dans chaque question, et consultant ensuite celles qu'il croirait pouvoir y apporter quelque lumière, puis l'avis de l'assemblée devait être remis par écrit au roi.

L'assemblée dura dix-huit jours, et vingt propositions d'édits y furent portées. Cette précipitation, au milieu d'un si grand nombre de matières, ne pouvait donner lieu à un examen sérieux et approfondi. Le roi exposait ce qu'il avait l'intention de faire pour les différentes parties du gouvernement; l'assemblée approuvait, ajoutait ou modifiait. Les principaux objets étaient la composition des conseils, la distribution des affaires, la diminution des dépenses, le retranchement des pensions, la suppression de la vénalité pour les charges de cour et de guerre, l'interdiction des survivances aux bénéficiaires, la suppression du droit annuel et la réduction des offices. Les propositions du roi ne trouvèrent de contradiction formelle que sur un point. On voulait, pour maintenir la discipline dans les parlements, créer une commission de douze conseillers, dont quatre de Paris, deux de Toulouse et un de chaque autre parlement, qui se transporterait une fois l'an dans les différents sièges de ces compagnies pour juger les plaintes des sujets contre les officiers. L'assemblée, où se trouvaient, comme on l'a vu, vingt-cinq officiers de cours souveraines, supplia le roi « de conserver à ses parlements le  
« privilège de juger, les chambres réunies, ceux de leurs

« compagnies qui venaient à être déferés. » Tout se passa donc avec le calme d'une cérémonie plutôt qu'avec la chaleur d'une discussion, et l'on se sépara en parfaite intelligence. Du Plessis-Mornay, qui était un des notables, et auquel le cardinal du Perron, son ancien adversaire, avait fait beaucoup de politesses, écrivait quelques jours après : « Vous aurez ouï  
« parler de notre assemblée. Plusieurs choses bonnes y ont  
« été proposées, nulle mauvaise. Il est maintenant question  
« d'en tirer le fruit ; ce qui dépend de l'autorité. » Après la clôture de cette assemblée [30 décembre] le roi revint à Paris ; mais il ne put y ramener tous les ministres qui l'avaient suivi. Le sieur de Villeroy était mort à Rouen [13 décembre], âgé de soixante-quatorze ans. Il en avait passé plus de cinquante dans les affaires, sous trois rois, à travers plusieurs révolutions et avec quelques intervalles de disgrâce. Richelieu, qui ne juge pas sans sévérité ses prédécesseurs, donne au moins à celui-ci cet éloge que, « durant une aussi longue adminis-  
« tration, il augmenta son revenu de deux mille livres seule-  
« ment. » Jamais peut-être l'ambition du gouvernement, occupant avec succès toute la vie d'un homme, ne fut justifiée, aux yeux de la morale, par un désintéressement semblable. Avec cette insouciance du profit, la politique la plus souple, la moins scrupuleuse en fait de moyens et de ressources, n'est plus un calcul, mais une vocation.

La paix dans le royaume, une puissante intervention au dehors, un travail de législation que l'on pouvait croire prêt à se produire, faisaient, de la première année du règne personnel de Louis XIII, quelque chose de semblable à la première année de la régence exercée par sa mère ; tant il y a de facilité chez nous pour tout ce qui commence. A peine si, dans ce calme de la prospérité, on trouve à recueillir l'apparence d'un événement. Le roi, heureux comme un enfant échappé à la férule du maître, courait joyeusement le pays, se donnant plaisir et bon temps à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Villers-Coterets, à Monceaux, à Dieppe, et faisant des lois à

Rouen. Du reste, il se montrait fort assidu aux séances du conseil, où semblait toujours présider le chancelier de Sillery, mais où le sieur de Luynes avait eu soin de placer deux de ses affidés, intendants des finances. L'influence du favori n'était pas chose qu'on voulût dissimuler. Son âge d'ailleurs lui donnait auprès du roi un caractère plus sérieux et qui ne ressemblait pas mal à celui de tuteur. Sa fortune, déjà grossie de tout ce qu'on avait prodigué et repris au maréchal d'Ancre, venait de s'accroître encore et de se relever par une noble alliance. Le duc de Montbazou, de la maison de Rohan, lui avait donné sa fille [15 septembre], qu'il préféra, dit-on, à la sœur du duc de Vendôme. Ce mariage, plus utile en effet que ne l'eût été celui dont on avait aussi attribué la pensée à Concini, le faisait entrer dans une puissante famille, et lui en promettait l'appui ; le duc Henri de Rohan avoue « qu'il rechercha comme les autres » son nouvel allié.

Le prince de Condé restait en prison avec sa femme, et nul ne songeait à lier de ce côté quelque intelligence. On pensait un peu plus à la reine-mère, dont l'éloignement avait en réalité quelque chose de violent et d'extrême qui ne pouvait durer. Il y avait des gens habiles qui conseillaient au favori de faire cesser cet exil dont il pouvait avoir un jour à porter la haine, plutôt que d'abrégier la captivité du prince de Condé qui n'était pas de son fait. Cependant cette proposition voyait trop loin dans l'avenir pour qu'on pût déjà l'écouter. Le roi et son favori étaient toujours sous l'impression de la peur que leur avait causée leur audace ; la reine-mère à Blois les épouvantait encore, et ils ne s'occupaient que de lui ôter tout moyen de nuire. L'évêque de Luçon leur semblait très-propre à l'y aider. En vain écrivait-il que la reine-mère vivait sans ressouvenir fâcheux des choses passées ; en vain rendait-il un compte exact et minutieux de ses actions. Il devint lui-même suspect, ou peut-être feignit de croire qu'il l'était devenu, et quitta la reine [juin] pour se retirer dans un prieuré qui lui appartenait près de Mirebeau, « voulant se renfermer



« avec ses livres, annonçait-il, et s'occuper, suivant sa profession, de combattre l'hérésie. » Il n'était resté que quarante jours à Blois, et il eut l'adresse de présenter sa retraite, à la cour comme un acte d'obéissance empressée, à la reine comme une nouvelle persécution de ses ennemis. Il ne prétendait cependant pas être oublié ; aussi, peu de temps après, vit-on paraître [octobre] un livre de sa façon, à l'occasion d'une querelle survenue entre les ministres de Charenton et le père Arnoux, nouveau confesseur du roi. L'ancien secrétaire d'État, redevenu théologien, du fond de son abbaye, prenait en main la « Défense des principaux points de la foi de l'Église catholique, » et dédiait son ouvrage « au roi, fils aîné de l'Église. » C'était « un devoir d'évêque qu'il remplissait, « d'autant mieux qu'il se trouvait alors dans un pays de réformés, où l'on triomphait grandement de ce débat. » Du reste son langage, sévère contre la doctrine, était plein de charité pour les hommes, qu'il voulait seulement éclairer, et que le roi devait tâcher de convertir, « non par force, disait-il, mais par les voies les plus douces, l'expérience ayant prouvé que les remèdes violents ne faisaient qu'aigrir les maladies de l'esprit. »

Les princes, revenus à la cour, semblaient ne rien demander de plus que le plaisir et le repos. Le duc de Bouillon seul, qui avait toujours de bons motifs pour faire sa position à part, ne s'était pas empressé de s'y rendre. Un mot qu'on lui attribue prouverait qu'il avait compris fort bien la portée de cet événement dont le public s'était tant réjoui : « C'est toujours la même auberge, disait-il en désignant la cour de France, il n'y a de changé que le bouchon. » Il était donc rentré à Sedan, sous prétexte de licencier ses troupes étrangères, et se contenta d'abord d'envoyer vers le roi son fils aîné. Il n'y arriva lui-même [août] que lorsqu'il crut la sûreté parfaitement établie, et le premier enthousiasme assez refroidi pour qu'il y eût moyen de former quelques cabales. Le fondement de celle qu'il pouvait nouer était la délivrance du prince de Condé ; car, en ce moment, le

sieur de Luynes semblait se rapprocher de la reine-mère. Mais il arriva un accident bizarre qui coupa court à ses projets. Comme un assassinat avait été l'origine du nouvel état de choses, il y avait dans toutes les têtes une certaine préoccupation des complots qui pouvaient procéder par le meurtre. La peur et la délation y étaient sans cesse tournées. C'était cette disposition qui avait rendu la multitude si facilement crédule au récit de l'entreprise projetée par le Travail ; et un gentilhomme qui voulait, à ce qu'il paraît, faire son chemin, crut pouvoir s'en servir encore en révélant un dessein bien plus coupable. Une conspiration, à la tête de laquelle était le duc de Vendôme, s'était formée, disait-il, pour tuer le sieur de Luynes, et, s'il en était besoin, le roi ; après beaucoup de propositions diverses, on s'en était tenu à l'empoisonnement, qui devait s'exécuter dans un festin donné au roi par le duc de Vendôme pour le baptême d'un de ses enfants. Le conseil intime du roi, ainsi que le garde des sceaux du Vair, ne trouva pas d'autre moyen pour échapper à ce danger que d'obliger le roi à feindre publiquement, un peu avant la cérémonie, la surprise d'une violente colique, et même à « en « subir les remèdes. » Le jeune prince fit l'un et l'autre « avec grand courage. » Le duc de Vendôme voyant que cette courte indisposition, survenue si à propos, était suivie, pour lui, d'un fort mauvais accueil, voulut en savoir la cause. On la lui dit comme elle était, et le prince indigné demanda justice de son dénonciateur, offrant d'entrer en prison pour subir procès. Il y avait tant de vérité dans sa colère, et tant d'absurdité dans ce qu'on avait poutant eru d'emblée, qu'il fallut bien se résoudre à mettre en jugement l'inventeur du complot. Il fut livré aussitôt [4 octobre] au parlement, confessa son mensonge, et fut décapité en place de Grève. Le duc de Bouillon était un de ceux qu'on avait nommés dans la prétendue conspiration. Il pensa qu'il ne lui était pas bon de rester dans un lieu où de pareilles fantaisies entraient dans le cerveau des gens et obtenaient créance ; il se retira donc dans sa princi-

pauté, en obtenant, dit-on, que, si le cas arrivait d'une guerre contre les réformés, ses terres et ses vassaux seraient épargnés, moyennant la neutralité où il promettait de les maintenir.

Le duc de Sully suivait la cour; le duc de Rohan servait dans l'armée de Savoie; tous les seigneurs du premier rang avaient repris leur poste. Il n'y manquait que le duc d'Épernon. Son fils aîné, le comte de Candale, avait accompagné le duc de Rohan en Italie. Mais il n'était pas réconcilié avec son père, et ce n'était pas une chose indifférente dans ce renouvellement des affaires, que l'absence de ce seigneur, vieil ami de la reine-mère, mal traité par elle, adversaire déclaré du maréchal d'Ancre, et qui pouvait paraître refuser sa ratification à tout ce qu'on avait fait. Après s'être longtemps fait attendre, il consentit enfin à quitter son gouvernement pour se rendre auprès du roi. L'annonce de son arrivée mit en mouvement tous les officiers servant dans l'infanterie, qui s'empressèrent de courir jusqu'à Étampes, au-devant de leur colonel général. Il reprit aussitôt avec eux le ton et l'autorité d'un chef militaire, réprimandant les mestres-de-camp qui avaient pris charge sans prêter serment entre ses mains. Puis, se faisant suivre de tous ceux qui étaient venus le saluer, il entra dans Paris [15 novembre] avec plus de cinq cents chevaux. Le roi venait d'en partir pour aller à l'assemblée de Rouen. Le duc le rejoignit en chemin, lui fit la révérence en pleine campagne, le roi ayant fait arrêter son carrosse pour le recevoir, et revint à Paris, d'où il partit plus tard et à son aise, pour assister à la clôture de l'assemblée des notables.

C'était là tout ce qui s'était passé « de célèbre » depuis la mort du maréchal d'Ancre jusqu'au retour du roi dans sa capitale après la tenue de l'assemblée. Le gouvernement, pour se donner un air de réformation, avait, pendant ce temps, tenu la main à l'observation de l'édit sur les duels, et fait quelques exemples de sévérité sur les corps morts de trois gentilshommes tués en combat singulier; il avait aussi renou-

velé les ordonnances contre le luxe des habillements ; et enfin il avait [27 septembre] fait trancher, à Paris, la tête d'un gentilhomme breton coupable de plusieurs meurtres, chose toujours fort agréable au peuple. On revenait de Rouen [4 janvier 1618], les mains pleines en quelque sorte de bons et utiles règlements, qu'il s'agissait seulement de formuler en édits. Mais là commençait la difficulté, quelque bonne intention que l'on y portât. Il n'y avait pas en effet un abus, un désordre, un mauvais établissement, dont quelqu'un ne profitât ; et tous ces intérêts, qui unissaient auparavant leur voix dans une plainte commune, allaient se séparer dès qu'on voudrait entamer l'œuvre de la réparation. Le premier acte à faire, celui qu'on sollicitait depuis si longtemps, l'abolition du droit annuel, ne dépendait que du roi, qui renonçait à un revenu certain et déterminé ; mais il blessait les compagnies souveraines, dont on avait besoin pour le reste des affaires à régler. Cependant le vœu de cette suppression avait été si fortement exprimé d'abord par les trois chambres des états, puis par l'assemblée de Rouen, et avait acquis une telle puissance de clameur publique, qu'il ne sembla pas possible de trouver trop d'obstacles à le satisfaire. En conséquence, dès les premiers jours qui suivirent l'arrivée du roi [13 janvier], un arrêt du conseil « révoqua, pour toujours, la dispense des « quarante jours et le droit annuel, sans qu'il pût être réta- « bli et remis en quelque temps et pour quelque cause que « ce fût. » Quant à la vénalité, c'est-à-dire à la faculté de transmettre par contrat entre vifs les offices, le roi déclarait que son intention était de l'abolir, mais que cette abolition serait différée, pour donner à ses officiers quelque loisir d'accommoder leurs affaires, et à lui-même le moyen de trouver un fonds qui remplaçât ce dont en profitaient les parties casuelles. Ainsi cette grande réforme, que le parlement et les autres compagnies souveraines avaient si souvent demandée, s'exécutait d'abord sur ces corps eux-mêmes, et les frappait dans leur intérêt d'argent et de famille. Presque immédiate-

ment une autre mesure vint les atteindre encore dans la plus irritable partie de leurs opinions. On se rappelle que, dans le commencement de la régence, les jésuites avaient obtenu des lettres patentes qui les autorisaient à l'enseignement, que l'Université s'y était opposée, et qu'elle avait obtenu gain de cause par arrêt de sursis. Au commencement de l'ordre nouveau, ils reprirent leur poursuite, en se fondant sur le désir manifesté par deux chambres des états-généraux, et le roi, évoquant à son conseil le procès pendant au parlement, ordonna [15 février] « qu'ils feraient à l'avenir lectures et leçons publiques en toutes sortes de sciences. » Deux conseillers et maîtres des requêtes devaient les mettre en pleine possession de cette fonction, nonobstant oppositions et appellations quelconques, desquelles la connaissance était réservée au roi, interdite au parlement et à tous autres juges. Les deux exécuteurs de cette volonté furent Amelot et Fouquet, conseillers d'État, qui assistèrent à la première lecture du collège le 20 février 1618, vers deux heures de relevée, « la cloche de la leçon ayant sonné. » Ce qu'il y eut de particulier dans cette affaire, c'est que la mort du maréchal d'Ancre avait amené le renvoi du père Cotton, confesseur du roi, que la compagnie des jésuites avait eu sa grande part des injures lancées contre le couple florentin dont tous les libelles la faisaient complice, que ses ennemis avaient proclamé hautement sa chute prochaine, et que, dix mois après, sous un autre pouvoir, elle obtenait d'un autre favori, par les instances d'un autre confesseur pris dans ses rangs, ce que le père Cotton n'avait pu obtenir de Concini, sous l'administration de la reine-mère. Il faut convenir qu'après de tels exemples, pris dans leur propre histoire, ces religieux auraient mérité bien peu la réputation d'habileté qu'on leur a faite, s'ils n'avaient pas dès lors parfaitement compris les choses de ce monde.

---

## CHAPITRE III

Le duc d'Épernon quitte la cour. — Rétablissement de la paix en Italie. — Proposition de mariage entre la maison de France et celle de Savoie. — Désobéissance des réformés en Béarn. — Troubles de Bohême et de Hollande. — Tracasseries contre la reine-mère exilée. — Condamnation de l'ancien contrôleur-général Barbin et de ses complices. — Complot pour la délivrance de la reine-mère. — L'abbé Rucellai. — Le duc d'Épernon sort de Metz. — Évasion de la reine-mère. — Préparatifs de guerre et négociations. — L'évêque de Luçon rappelé. — Traité entre le fils et la mère. — Déclaration en faveur des partisans de la reine. — Entrevue de la reine et de son fils. — La reine-mère se rend à Angers.

[ 1618 ]

Déjà l'on commençait à s'apercevoir que la mort du maréchal d'Ancre n'avait pas tout terminé, tout rétabli, tout réparé, qu'il pouvait encore y avoir de quoi blâmer et se plaindre sous un autre régime. Cependant les murmures ne s'élevaient pas au-dessus de la clientèle lettrée qui suivait les intérêts des cours souveraines et prenait parti contre les jésuites. Il avait bien été question de réduire les pensions, les appointements, « les entretènements, » les garnisons, ce qui eût porté grand préjudice à la noblesse ; mais on ne se hâtait point dans cette réforme où l'on rencontrait les mécontentements les plus dangereux ; et, de cette façon, la cour était paisible, toute occupée de fêtes [février], de ballets, de divertissements. Le premier accident qui la troubla fut une dispute pour les rangs. Le garde des sceaux du Vair avait pris l'habitude d'attacher en quelque sorte sa robe à celle du chance-



lier, et de marcher ainsi avant les ducs et pairs. Ceux-ci, voyant qu'à la longue cette usurpation pourrait former un droit, résolurent de s'y opposer, et le duc d'Épernon se chargea de remettre l'ambitieux magistrat à sa place. Un jour donc, c'était la fête de Pâques [15 avril], le roi et toute sa cour assistant à l'office divin dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, au moment où le garde des sceaux allait prendre son siège après le roi, le duc le saisit rudement par le bras et le contraignit à se retirer. Le roi voulut entendre les deux parties sur ce différend, et gourmanda sévèrement le duc d'Épernon. Le duc n'était pas homme à s'excuser et à craindre une punition. Mais on pouvait entreprendre sur lui quelque violence. Après avoir affecté quelque temps de se montrer avec bonne compagnie, il demanda la permission d'aller visiter son gouvernement de Metz, et le roi, charmé d'en être délivré, quitta Paris quelques jours pour le laisser partir. Le duc, comme s'il eût gagné le champ de bataille, fit lentement ses préparatifs, et, pressé par les menaces du roi, il s'éloigna enfin [6 mai], mais pour s'arrêter dans sa maison de Fontenay en Brie. Là encore il voulut demeurer ; mais apprenant que des soldats suisses s'acheminaient de ce côté, il crut qu'il était temps de monter à cheval et de marcher avec quelque vitesse sur la route de Metz où il arriva bientôt. Ce fut pendant ce séjour, de cinq mois environ, à la cour, qu'il eut occasion de placer un bon mot bien souvent cité. Comme il était prêt à sortir du Louvre, des courtisans qui arrivaient l'ayant rencontré sur l'escalier, et lui ayant demandé ce qu'il y avait de nouveau : « Rien, messieurs, dit-il, si ce n'est que vous montez et que je descends. » Autant on avait désiré sa présence, autant on se crut soulagé par son départ. Il était venu dans l'espoir que la promotion de son troisième fils, l'archevêque de Toulouse, au cardinalat lui paierait son voyage ; on lui avait manqué de parole en donnant la préférence pour cette dignité à l'évêque de Paris, Henri de Gondy. Il s'en allait mécontent, outragé, poussé dans un de ses gouvernements

comme dans un exil. C'était un ennemi que le favori s'était donné, et il pensait avoir tout fait en l'éloignant. Dans le même temps, le sieur de Luynes se faisait accorder [22 mai] le gouvernement de l'Ile-de-France, par la démission du duc de Mayenne, qui eut en échange celui de Guyenne délaissé par le prince de Condé.

Les deux grandes affaires du gouvernement étaient toujours, à l'extérieur la pacification de l'Italie, à l'intérieur la restitution des biens ecclésiastiques occupés dans le Béarn par les réformés. L'une et l'autre entraînaient parfaitement dans la double ligne de conduite que la nature des choses indiquait depuis longtemps aux intérêts du royaume. Au dehors, réprimer les envahissements de la puissance espagnole, et conserver par là ses alliances avec les protestants ; au dedans, maintenir les réformés dans les limites étroites de la tolérance religieuse, et ne pas permettre qu'ils pussent s'étendre comme parti armé, délibérant, maître du sol : tels étaient les deux points principaux et nécessaires vers lesquels on devait toujours se diriger. Les ambitions de toute espèce, réveillées par la mort de Henri IV et par une minorité, en avaient ajouté un troisième ; c'était de réduire les grands à l'obéissance par concessions ou par contrainte. Tous les soins de la reine Marie avaient été employés à cet unique objet, le plus pressant en effet pour elle, et l'avaient souvent divertie des deux autres. Les suivre tous les trois à la fois était plus peut-être que ne le permettaient alors les circonstances, la licence du temps, la durée naturellement bornée de son autorité. Maintenant l'inquiétude qui l'avait tant et si malheureusement occupée n'existait plus, au moins pour quelque temps, et les conseillers de son fils avaient du loisir pour ce qu'on lui reprochait d'avoir négligé.

La paix qui venait d'être conclue, par la médiation de la France, entre l'Espagne et le duc de Savoie, devait être suivie d'un désarmement général et de la remise de Verceil dont les Espagnols s'étaient emparés. Mais ceux-ci ne se pressaient

pas de s'en dessaisir, et le duc de Savoie sommait le roi, comme garant du traité, de lui en procurer l'exécution. On envoya sur les lieux un nouveau négociateur, le baron de Modène, l'un des plus intimes confidants du sieur de Luynes, pour examiner d'où venaient les difficultés et les aplanir. Le roi lui-même dit à l'ambassadeur d'Espagne près de sa personne que, s'il en était besoin, il passerait les monts pour faire exécuter la parole qu'on lui avait donnée, et sur laquelle il avait engagé ses promesses. Enfin l'échange des places prises de part et d'autre s'acheva [13 juin]; le duc de Savoie rentra en possession de Verceil, et le roi, en annonçant cette nouvelle dans les provinces, put dire sans trop d'exagération comme il fit : « Chacun reconnaît que cette restitution pro-  
« cède de mon intervention et autorité; les peuples d'Italie,  
« qui en recueillent le principal fruit, confessent qu'ils le  
« tiennent de moi et qu'après Dieu ils me doivent leur re-  
« pos. » Cette heureuse intervention du roi en faveur du duc de Savoie remit les deux cours sur le chemin de l'alliance par mariage que le feu roi avait projetée, que la reine-mère avait rompue, et qui, par cela seul, devenait maintenant facile à renouer. La fille de France, promise autrefois par Henri IV au fils aîné du duc de Savoie, était maintenant mariée en Espagne. Le duc demanda la seconde, Christine ou Chrétienne, âgée de quatorze ans, la même princesse que, deux ans auparavant, le roi d'Angleterre avait désirée pour son fils Charles, et dont son ambassadeur n'avait pas même fait la demande, à cause des troubles survenus en France par l'emprisonnement du prince de Condé. Le cardinal Maurice de Savoie, autre fils du duc, fut envoyé vers le roi [novembre] pour la proposition publique et solennelle de ce mariage, que les négociations avaient déjà fort avancé.

L'assistance donnée au duc de Savoie qui, tout catholique qu'il était, semblait appartenir à l'Europe protestante par l'opposition de ses intérêts avec ceux de l'Espagne, et la conclusion d'un mariage qui entraînait dans les combinaisons pré-

parées par Henri IV, plaisaient assez aux réformés de France pour leur faire prendre avec patience l'atteinte portée, sinon aux droits, du moins à la possession de leurs frères dans le Béarn. D'ailleurs le rétablissement du clergé catholique dans ses biens n'avait encore de réalité que par des édits et des enregistrements, et les Béarnais se défendaient fort bien tout seuls. Aidés de leur gouverneur, le marquis de la Force, qu'on avait envoyé pour les faire obéir, ils désobéissaient ouvertement. Ils s'adressèrent d'abord aux provinces voisines de France pour les joindre à leur cause par la formation d'un cercle sur le territoire de Guyenne ou de Languedoc. Repoussés de toutes les villes où ils voulaient s'assembler, par les injonctions sévères des parlements de Toulouse et de Bordeaux, ils furent obligés [25 mai] de tenir leur réunion chez eux, dans la ville d'Orthez ; quelques réformés de France s'y rendirent malgré les ordres du roi, mais sans approbation du corps de leur parti. Là on dressa des remontrances que le roi ne voulut pas recevoir. Cependant un conseiller d'État, commissaire du roi pour l'exécution de la restitution par lui ordonnée, s'était rendu à Pau afin d'y faire vérifier l'édit au conseil souverain de ce pays. Il y fut violemment insulté par le peuple, sans que le gouverneur ni le conseil prissent aucune mesure pour le faire respecter. Le conseil ensuite, sur l'opposition formée par les états-généraux du Béarn à l'enregistrement de l'édit, déclara [29 juin] « qu'il n'y avait lieu de « le vérifier, suppliant très-humblement le roi de laisser les « choses comme elles étaient pour le bien de son service, « l'affermissement de son État et le repos de ses sujets. » Ainsi tout résistait à la volonté du roi, gouverneur, cour de justice, corps politique, et le peuple des villes mettait impunément cette résistance en pratique par l'outrage et la menace. Le commissaire du roi fut obligé de quitter Pau pour se retirer à Dax en Guyenne. Les ministres ordonnèrent un jeûne général ; l'assemblée d'Orthez fit un appel aux églises de France pour qu'elles eussent à lui envoyer des députés. Mal-

gré l'évidence de la révolte, le roi se contenta encore d'une formule d'autorité; il adressa au conseil souverain de Pau [25 juillet] des lettres de jussion pleines de bénignes paroles, dans lesquelles il justifiait son édit et lui enjoignait expressément de l'enregistrer. A ce commandement se rendirent encore opposants, non-seulement les syndics du pays ayant pouvoir des états-généraux, mais l'assemblée d'Orthez, l'académie et les consuls de cette ville, et, ce qui est beaucoup plus singulier, « la garnison de Navarreins, » comme ayant sa solde sur les biens ecclésiastiques. Tous demandaient sans autre façon que les lettres du roi fussent déclarées non avenues. Le conseil n'alla pas si loin; il ordonna [25 octobre] qu'avant de passer outre « le roi serait prié de pourvoir à tout « ce qui concernait les droits de ses sujets réformés selon les « édits, et pour ce de vouloir bien les entendre. » Après cela il ne restait plus qu'à employer les armes; car toutes les formes de commandement étaient épuisées. Mais on n'avait rien de préparé pour une expédition si lointaine. On laissa donc mûrir en quelque sorte ce sujet de guerre, où les réformés avaient certainement la mauvaise cause, puisque, les derniers venus dans l'État où ils demandaient encore la liberté, ils prétendaient maintenir l'acte le plus odieux des pouvoirs persécuteurs, la confiscation.

Au reste ce trouble, survenu à l'extrémité la plus reculée du royaume, n'était rien auprès de l'atteinte que venait de recevoir la puissance impériale en Bohême, et le désir seul de rendre plus coupables les réformés du Béarn pouvait mettre en parallèle ces deux révoltes, comme on s'empessa de le faire. Là, en effet, ce n'était pas par des arrêts que la rébellion s'était déclarée; ce n'était pas un simple commissaire qui avait été obligé de se retirer devant les insultes de quelques écoliers. Les députés des cercles protestants du royaume, assemblés à Prague pour faire des remontrances contre une mesure ordonnée par l'empereur Mathias, s'étaient portés en corps au palais où siégeait le conseil de régence et en avaient

jeté trois membres par la fenêtre [25 mai], donnant pour toute excuse « que c'était là l'ancienne forme de justice dans le pays, « justifiée d'ailleurs par la Bible où l'on voyait pareil traitement infligé à Jézabel. » Ce fut l'origine d'une guerre qui dura trente ans, et où toute l'Europe se vit plus tard entraînée. Elle ne tarda pas à s'engager, appelant dès lors sur ce terrain les armes des deux religions ennemies.

Dans ce même temps les réformés, rebelles en Béarn, insurgés en Bohême, étaient déjà parvenus en Hollande à ce degré de bonheur et de sécurité qui produit la jalousie et le schisme. Deux opinions contraires s'y étaient établies sur la question la plus obscure et la plus insoluble de toute la théologie, celle de la prédestination. De l'école et de la chaire, cette dispute n'avait pas tardé à passer dans l'État. Elle avait partagé les villes, les corps constitués, les personnes d'autorité, et l'ambition politique s'en était emparée. Maurice, comte de Nassau, devenu depuis peu [21 février] prince d'Orange par la mort de son frère aîné Philippe, avait pris parti pour la vieille doctrine, sans autre motif de préférence peut-être, sinon que la nouvelle était ou adoptée, ou seulement protégée, par l'un des plus illustres citoyens de la république, l'un des fondateurs de sa liberté, Jean de Barneveldt, dont l'austère surveillance semblait depuis longtemps un obstacle aux projets d'agrandissement du chef militaire. Du combat des arguments étaient sorties les violences populaires, les soulèvements, les proscriptions. Puis les plus faibles s'étaient mis en défense, et les armes qu'ils prenaient pour se maintenir contre la force tumultueuse avaient provoqué la force régulière du pays, commandée par le prince d'Orange. Celui-ci s'était porté dans les villes occupées par les nouvelles troupes, cassant les compagnies, licenciant les soldats, et destituant les magistrats de la secte nouvelle. Enfin il avait fait mettre en prison [29 août] leur protecteur, celui qu'il regardait comme l'ennemi de son pouvoir, et avec lui un homme déjà célèbre par ses écrits, Hugues Grotius. Les ambassadeurs de France eurent charge



d'intervenir [décembre], auprès des états-généraux et du prince Maurice, pour rétablir la paix dans les Provinces-Unies et surtout pour sauver les victimes. Mais on avait eu le soin de jeter au peuple que Barneveldt et ses amis avaient voulu le livrer aux Espagnols, et cette prévention suffisait pour couvrir toutes les vengeances.

Au milieu de ces événements le gouvernement de Louis XIII n'était pas sans quelque bonne apparence ; mais il avait sa plaie aussi, qui l'occupait sans cesse et l'obligeait à des soins d'une nature assez basse. Son secret malaise lui venait toujours de la reine-mère exilée à Blois. Après avoir éloigné d'elle l'homme habile dont on craignait l'influence, on l'avait assiégée de tracasseries, entourée d'espions, provoquée par toutes sortes d'outrages. On imagina même un honteux moyen d'obtenir d'elle et de ses amis quelque chose qui ressemblât à un complot. Le sieur Barbin était toujours prisonnier à la Bastille, et rien n'était assurément plus aisé que de lui ôter toute facilité de correspondre au dehors. On le laissa au contraire, du fond de sa prison, lier un commerce de lettres avec la reine-mère. Ses deux geôliers, le baron de Persan et son frère de Bournonville, y donnaient les mains. Tout cela se faisait avec d'autant plus de liberté que le duc de Montbazon, beau-père du favori, et le duc de Rohan, son cousin, travaillaient de bonne foi à une réconciliation entre la reine-mère et leur allié, et qu'ils avaient intelligence pour cet effet avec le prisonnier de la Bastille. Cependant ses lettres et les réponses venues de Blois étaient livrées par un traître au sieur de Luynes, qui les faisait transcrire avant de les envoyer à leur adresse. De ces écrits interceptés [février], il tirait des circonstances qui donnaient alarme au roi, lui montrant sa mère prête à revenir pour reprendre son autorité et le punir de sa courte émancipation. On commença par lui persuader que l'évêque de Luçon, malgré sa retraite et son ouvrage théologique, était encore trop près de la reine-mère et trop disposé à la servir : il reçut ordre [7 avril] de se retirer dans

Avignon comme dans un lieu d'honorable déportation pour un ecclésiastique ; son frère, le maréchal de camp, et son beau-frère de Pont-Courlay devaient le suivre dans cet exil où il se rendit aussitôt. Puis, quand on crut avoir assez de preuves de la conspiration tramée sous les verroux par un prisonnier et ses gardiens, une commission fut donnée au grand conseil « pour juger les auteurs des menées et factions ayant pour « but le retour de la reine-mère, la délivrance du prince de « Condé et le renversement de l'État. » Les principaux coupables étaient l'ancien contrôleur-général Barbin, le baron de Bournonville qui le gardait, le baron de Persan, frère de ce dernier et beau-frère du maréchal de Vitry ; car déjà les exécuteurs du maréchal d'Ancre étaient devenus suspects à ceux qui avaient ses dépouilles. On leur adjoignit trois faiseurs de pamphlets pour rendre leur cas plus odieux. Deux de ces malheureux, dont l'un était « des plus gentils poètes de son « temps, inventif à dresser des ballets, » furent rompus et brûlés [16 juillet] en place de Grève ; le troisième, qui n'avait été que copiste, fut seulement pendu. Le baron de Bournonville fut condamné à mort, mais non exécuté ; son frère éloigné de la cour pendant cinq ans ; et la majorité d'une voix [30 août] fit prononcer contre Barbin le bannissement au lieu de la mort. Cette voix fut, dit-on, celle d'un conseiller qui s'était évanoui pendant la délibération, et qui devait opiner pour la peine la plus sévère. En revenant de sa faiblesse, il avait changé d'avis et « s'était cru trop près de son dernier « jour pour condamner un innocent. » Le roi commua cette condamnation en une prison perpétuelle, « chose du tout « contraire, suivant les Mémoires de Richelieu, à la nature « des grâces, qui remettent du châtement au lieu de l'aug-  
« menter. »

Cette extrême rigueur envers un homme coupable seulement d'affection envers sa bienfaitrice (car le procès n'avait porté que sur les actes commis durant sa captivité, non sur ceux qui l'avaient amenée), cette dureté d'un fils pour sa

mère, toutes les peines qu'on s'était données afin de trouver un crime d'État où la reine pût être mêlée, ramenèrent bientôt un vif sentiment de compassion sur cette princesse si cruellement humiliée. Dix-huit mois de malheur avaient calmé les ressentiments, et le même temps avait plus que suffi pour user ce tendre intérêt qu'on portait naguère au jeune roi. On savait que la reine avait écrit à son fils pour se plaindre des mauvais traitements qu'elle éprouvait et des calomnies répandues contre elle, que pour toute réponse on avait exigé d'elle des soumissions et des promesses flétrissantes. Quoiqu'elle eût consenti [5 novembre] à les remettre par écrit entre les mains du confesseur du roi, sa position n'avait pas été adoucie. On ne lui avait fait grâce d'aucun affront, jusque-là que le roi n'avait pas même pris le soin de la consulter sur la demande faite par le cardinal de Savoie de la main de sa sœur Christine pour le prince de Piémont. Une anecdote racontée par Bassompierre peut montrer dans quelles dispositions on entretenait l'esprit du roi. Un jour que ce jeune prince s'amusa à sonner du cor, le comte de Bassompierre lui ayant remontré que cet exercice, fatigant pour la poitrine, avait coûté la vie à Charles IX : « Vous vous trompez, répliqua le « roi ; ce n'est pas cela qui le fit mourir. C'est qu'il se mit « mal avec la reine Catherine sa mère, et que, l'ayant quit- « tée, il consentit à se rapprocher d'elle ; s'il ne l'eût pas fait, « il ne serait pas mort sitôt. »

Tandis que le peuple se prenait de pitié au récit de cette infortune, des sentiments plus intéressés sans doute s'occupaient de la faire cesser. Les serviteurs de la reine-mère, c'est à dire ceux que blessait l'élévation du sieur de Luynes, consultèrent le duc de Bouillon, « tenu pour un oracle en de « telles affaires, » sur les moyens de délivrer la royale captive et de former un parti en son nom. Il approuva l'entreprise, et déclara qu'il ne connaissait en France qu'un homme en état de la mener à bonne fin ; c'était le duc d'Épernon. La reine-mère, il est vrai, l'avait offensé ; mais il avait reçu

depuis d'autres outrages, et, en fait de ressentiments, le dernier fait oublier les autres. D'ailleurs il y avait, dans cette circonstance même, un certain attrait de générosité qui devait le séduire. Dans une abbaye de Champagne vivait alors retiré un Florentin nommé Rucellaï, créature du maréchal d'Ancre, qui avait d'abord obtenu grâce en trahissant son ancien protecteur, mais qu'on avait ensuite chassé de la cour, homme de mouvement et d'intrigue, maintenant par grand hasard sans emploi. Il s'aperçut bientôt de ce que le gouvernement ne voyait pas, savoir qu'il existait une correspondance suivie de Blois à Sedan pour aboutir à Metz, et il résolut de se faire, malgré tout le monde, le lien de l'association qu'il avait devinée entre les deux seigneurs. Pour cela il se hâta de se rendre à Blois, parvint jusqu'à la reine, se fit donner créance, alla voir le duc de Bouillon et devint maître de l'intrigue.

Le mal était que le duc d'Épernon le haïssait personnellement, à cause d'une querelle qu'avait eue cet abbé à Paris avec un de ses neveux. Pour que son nom ne fit pas de tort à l'affaire dont il s'était chargé, Rucellaï dépêcha vers le duc un autre Italien, ancien secrétaire du maréchal, avec les lettres de la reine. Cet envoyé fut accueilli à Metz par l'archevêque de Toulouse, exposa sa mission, reçut de favorables promesses, partit avec cette réponse, revint une seconde fois et remporta un consentement formel. Alors Rucellaï mit de côté son agent, et se montra au duc d'Épernon, qui fut d'abord fort irrité, mais qui ne pouvait plus s'en dédire. Il cacha l'abbé pendant un mois dans sa maison, où il finit par le trouver homme de bon conseil et d'agréable compagnie. Les gens du duc s'aperçurent bien qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire chez leur maître ; mais leurs soupçons n'y virent qu'une intrigue galante dont ils faisaient honneur à sa vieillesse.

La partie qui se liait à Metz devait s'exécuter en Gascogne ; car c'était là qu'était la puissance personnelle du duc d'Épernon. « Ordinairement, dit un historien du temps, les querelles

« des grands amènent beaucoup de rumeur. Ils menacent de  
 « loin pour étonner l'ennemi, et prennent du temps pour se  
 « fortifier de leurs amis et gagner les indifférents. Monsieur  
 « d'Épernon est tout au contraire. Il a l'état de ses amis en  
 « main ; une feuille de papier lui montre sa puissance. Quand  
 « l'occasion de les employer se présente, il les avertit à temps  
 « et à point. Ceux qui sont mandés se trouvent prêts à ce  
 « qu'il désire et savent où ils doivent aller. Chacun tient état  
 « à part de ses amis particuliers pour le servir au meilleur  
 « équipage qu'il peut, et tels apprêts sont faciles, prompts et  
 « secrets. Si bien qu'en une bonne affaire où on le croira mal  
 « accompagné, il aura plutôt fait un corps d'armée qu'un  
 « autre ne fera une assemblée confuse d'amis. » Avec de tels  
 moyens, c'était presque de la modestie que de s'appeler sujet  
 du roi.

Or, il fallait partir de Metz et aller chercher la reine-mère à Blois, avant de la conduire dans ce pays où le duc était maître ; ce qui ne se pouvait que si on laissait derrière soi la ville de Metz en sûreté. Le duc avait besoin d'argent ; la reine lui en fit passer, et le duc de Bouillon en prit sa part pour fortifier Sedan. Les ordres exprès de la cour retenaient le duc à Metz, sous prétexte des mouvements d'Allemagne qui pouvaient demander une intervention armée. Mais le duc n'était pas un homme qui obéit sans examen. Il prit sur lui de juger que sa présence dans cette ville était sans utilité, et, comme il avait besoin d'aller faire un tour dans ses terres, il écrivit au roi pour lui demander la permission de s'absenter, en laissant voir très-clairement qu'il ne l'attendrait pas. Cette lettre fut rédigée par un jeune gentilhomme attaché à l'archevêque de Toulouse, et qu'on appelait Jean-Louis Guez de Balzac ; car c'était un de ces cas où les gens d'action ont besoin des gens d'esprit : il s'agissait de tromper avec des paroles. Cependant on avait habitué les habitants de Metz à voir sortir et rentrer les chevaux du duc tout équipés, et, quand personne n'y fit plus d'attention, on les conduisit sur la route que l'on avait

à parcourir. Le marquis de la Valette devait garder la ville ; son frère, l'archevêque de Toulouse, partit en avant, comme pour recevoir de l'argent chez les fermiers de son père. Enfin le duc d'Épernon se mit lui-même en marche [22 janvier] avec huit mille pistoles et ses pierreries. Cinquante gentilshommes bien armés, quarante gardes et ses valets suivaient ce vieux capitaine, chevauchant, comme aux anciens temps, à travers pays, pour aller délivrer une princesse enfermée dans un château.

Cette petite troupe, faisant dix lieues seulement par jour à cause des mulets qui portaient le bagage, traversa sans s'arrêter tout le pays qui sépare le pays messin de l'Angoumois, et passa heureusement dix rivières. Arrivé [7 février] au Pont-de-Vichy sur l'Allier, le duc écrivit au roi pour lui faire part de son voyage, dont la nouvelle ne pouvait manquer d'être déjà parvenue à la cour. Puis il reprit sa route et rejoignit à Confolens, ville du Poitou, l'archevêque son fils qui l'attendait avec la noblesse de son gouvernement. On devait trouver en ce lieu un page, envoyé de Metz vers la reine, et dont la fidélité avait été plus d'une fois éprouvée. On ne le vit point paraître. Le complot venait en effet de courir le plus grand péril. Ce page s'était rendu tout droit à Paris pour remettre ses dépêches entre les mains du sieur de Luynes. Mais tandis qu'il sollicitait inutilement pendant trois jours une audience du favori, un conseiller au parlement, serviteur de la reine, soupçonna la perfidie, et se fit remettre adroitement le paquet, moyennant cinq cents écus que le page crut recevoir comme un à-compte sur le prix de sa trahison.

Le duc d'Épernon, qui ne pouvait savoir tout ce détail, était vivement inquiet. Rucellaï releva son courage et lui persuada que le parti le plus sûr était de se hâter. Le Plessis, brave et loyal gentilhomme qui avait toute la confiance du duc, offrit de partir sur-le-champ pour Blois, pendant que le duc s'avancerait vers Loches, ville fortifiée de Touraine dont il était aussi gouverneur, et où il avait été convenu de recevoir la reine.



Sur le chemin, il rencontra un courrier de la cour apportant au duc d'Épernon le congé du roi pour quitter Metz. Il le détourna de son chemin et le dirigea vers Angoulême. Arrivé à Loches, il s'assure du commandant, et pousse jusqu'à Blois où il s'était fait précéder par un fidèle domestique. La reine avait auprès d'elle des personnes affectionnées, mais à qui elle aurait craint de livrer un secret de cette importance ; on ne pouvait donc en parler qu'avec elle. Le comte de Brenne, son écuyer, dont elle connaissait le dévouement, mais qu'elle trouvait trop jeune pour une entière confiance, fit entrer le Plessis dans le château. La reine n'avait reçu aucune nouvelle du duc depuis plus d'un mois, et n'était aucunement préparée à une prompt exécution. Le Plessis lui montre qu'il est important de se presser, fixe à la nuit suivante le moment de son évasion, découvre tout au comte de Brenne, et prend avec lui les dispositions nécessaires pour le départ. Le comte choisit trois personnes sûres, deux exempts des gardes et une femme de chambre, tandis que le Plessis envoie son domestique vers l'archevêque de Toulouse pour le prier de s'approcher pendant la nuit jusqu'à Montrichard, entre Loches et Blois.

Le soir [22 février] on prépare des échelles, un carrosse est placé hors de la ville, la reine ramasse ses pierreries. A minuit, la fenêtre de sa chambre s'ouvre pour recevoir le domestique du sieur le Plessis qui arrivait de Loches et s'était introduit dans le château par le moyen des échelles. Il se jette aux pieds de la reine, et lui annonce que l'archevêque de Toulouse l'attend à huit lieues de Blois avec une bonne escorte, que Rucellaï est avec lui, que plus loin elle trouvera le duc d'Épernon. Ce nom, prononcé pour la première fois devant les serviteurs de la reine, dissipe ce qui leur restait de crainte. Pour comble de bonheur, les dépêches enlevées au page infidèle venaient d'arriver à Blois. La reine alors se confie à l'échelle qui descendait de sa fenêtre sur la plateforme, d'où il fallut la glisser dans un manteau le long du rempart. Arrivés dans le faubourg, les fugitifs, qu'un passant prend pour

des gens en débauche, traversent rapidement le pont, et trouvent le carrosse caché dans une ruelle obscure. La reine y monte avec le comte de Brenne, le Plessis et la femme de chambre. Les autres la suivent à cheval. Rucellai est le premier qu'elle rencontre sur le chemin ; l'archevêque de Toulouse, qui l'attendait à Montrichard, se joint à elle avec son escorte, et, au lever du jour, la mère du roi se trouve sous la protection du duc d'Épernon, son libérateur.

Elle écrivit aussitôt de Loches au roi [25 février], au prince de Piémont qui venait d'épouser à Paris sa fille Christine, et à cette jeune princesse mariée depuis treize jours. « Elle avait, « disait-elle, laissé longtemps opprimer son honneur et sa « liberté, et supporté patiemment de fortes appréhensions « pour sa vie, parce que tout ce qui s'était fait contre elle « semblait autorisé par le nom de son fils ; mais étant informée du manifeste péril où se trouvaient les affaires du roi, « elle avait résolu de se mettre en lieu sûr, afin de lui faire « entendre la vérité, ainsi que les plus grands du royaume, « et du dehors encore, l'en avaient instamment priée. Elle « comptait donc se rendre à Angoulême, pour de là lui faire « connaître les remèdes, maintenant faciles et sûrs, qu'il « était urgent d'apporter au mauvais état des affaires. » Le duc d'Épernon, de son côté, écrivait « qu'il n'avait pu refuser « l'invitation que la reine lui avait faite de la recevoir, sans « manquer grandement au fils et à la mère. Quelque mauvais traitement qu'il eût reçu, il aimait mieux mourir mille « fois que de faire chose contraire à la fidélité de ses longs « services, et qui pût donner juste sujet au roi d'en douter. » Pour bien comprendre ce langage, il faut savoir que la reine lui avait remis, comme une sorte de garantie, une lettre écrite dans le temps où on négociait avec elle pour l'obliger à des soumissions, par laquelle le roi, applaudissant au désir qu'elle avait témoigné de visiter quelques lieux de dévotion, l'invitait à se promener et à voyager dorénavant plus qu'elle n'avait fait par le passé, et l'assurait

qu'elle serait partout reçue, respectée et honorée comme lui-même.

La surprise fut grande à la cour lorsqu'on apprit cet événement, qui pouvait être le résultat d'un vaste complot et le commencement d'une guerre civile. Le conseil s'assembla avec beaucoup de trouble, et les avis y furent partagés, les uns demandant avec chaleur qu'on courût aux armes, les autres proposant des voies de douceur et d'accommodement. Ce qu'on fit de plus adroit fut d'écrire au duc de Bouillon pour le consulter aussi. Il feignit un grand étonnement [4 mars] et conseilla seulement au roi d'écouter sa mère, avec laquelle il ne pouvait rester longtemps séparé d'affection. Du reste il témoignait une grande horreur pour la guerre, « qui ruinerait « les âmes et les corps, et ne pouvait être proposée que par « des gens intéressés à la dissipation. » Le roi parut prendre quelque chose des deux opinions contraires ; en même temps qu'il faisait marcher vers l'Angoumois des troupes et du canon, il envoya à sa mère [12 mars] le comte de Béthune avec une réponse qu'il lui avait fait attendre longtemps. Elle était remplie d'assurances respectueuses pour la reine, et de menaces contre le sujet téméraire qui avait osé « priver de sa liberté la mère de son roi. » C'était pour la délivrer de ses mains qu'il avait résolu de prendre les armes.

Cependant la reine était arrivée dans les murs d'Angoulême, où le duc d'Épernon faisait de grands préparatifs de défense. Mais il était réduit à ses propres ressources. La reine s'était adressée inutilement au duc de Mayenne, au maréchal de Lesdiguières, au duc de Rohan. Le premier, alors gouverneur de Guyenne, avait accepté le commandement de l'armée destinée contre elle ; les autres restaient tranquilles dans leurs gouvernements et lui conseillaient seulement de faire la paix avec son fils. Le duc de Bouillon lui-même gardait l'argent qu'il avait reçu, sans offrir aucune assistance, « Beau-  
« coup de gens, dit le duc de Rohan, enviaient la belle action  
« du duc d'Épernon, peu se voulaient ranger sous son humeur

« altière, et chacun, croyant bien que le tout aboutirait à  
 « une paix, ne se souciait pas de s'y embarquer pour en avoir  
 « la haine du roi, et laissait aux autres l'honneur de l'entre-  
 « prise. »

Tandis que le duc de Mayenne rassemblait des troupes pour marcher sur Angoulême, que le comte Henri de Schomberg gouverneur de la Marche s'avancait dans le Limosin, et le comte de la Rochefoucauld gouverneur de Poitou en Saintonge, le duc de Nevers menaçait la ville de Metz où commandait le fils du duc d'Épernon, et il était question encore d'une armée rassemblée sur les bords de la Loire que le roi conduirait en personne. Le signal de la guerre avait été donné, comme de coutume, par la présentation au parlement en lit de justice [12 mars] de deux édits destinés à trouver de l'argent, en créant de nouveaux offices et en aliénant quelques parties du domaine. Cependant la reine-mère avait écrit de nouvelles lettres au roi, au duc de Mayenne, au chancelier, au président Jeannin, au garde des sceaux. Elle disait à son fils [10 mars] « qu'il n'y avait loi au monde, même parmi les Barbares, « qui défendit aux prisonniers de chercher leur liberté et « d'assurer leur vie ; elle le suppliait, en se prosternant à ses « pieds, de contremander tous ces préparatifs de guerre qui « ne pouvaient tendre que contre elle, quelque distinction « qu'on y apportât ; s'il persistait dans les desseins que lui « inspiraient ses ennemis, elle serait contrainte de faire en- « tendre partout ses prières, pour montrer devant la France « et l'Europe les véritables preuves de son innocence. » Toutes les réponses adressées à la reine cherchaient à la séparer du duc d'Épernon, et il paraît que le comte de Béthune la poussait avec instance à cet acte d'ingratitude. Les premières chances de la guerre n'avaient pas été favorables à ce seigneur. « Il faut, dit un écrivain du temps, de fortes citadelles pour « contraindre les villes de France d'obéir à leurs gouver- « neurs, maintenant qu'elles les voient n'être obéissants à la « volonté du roi. » Suivant cette maxime, qui nous fait con-

naître assez l'état du royaume, le duc d'Épernon avait fait de l'abbaye d'Uzerche en Limosin un château fort qui menaçait la ville. Les habitants appelèrent le comte de Schomberg, et l'aidèrent [8 avril] à s'emparer de cette citadelle, importante par sa position. Le duc d'Épernon ne put arriver assez tôt pour la secourir, ni assez en force pour la reprendre. En ce même temps [11 avril] la ville de Boulogne-sur-Mer, dont le duc était encore gouverneur, ouvrait ses portes aux troupes du roi.

La reine se plaignit de ces deux entreprises comme contraires aux paroles dont l'entretenait le comte de Béthune. Pour la rassurer, on lui envoya [9 avril] deux nouveaux négociateurs dont le caractère semblait propre à une mission pacifique. C'étaient le cardinal de la Rochefoucauld et le père de Bérulle, fondateur de l'ordre de l'Oratoire. Mais il fallait encore que la reine ne fût pas livrée toute entière aux conseils de ceux qui venaient de la servir. Pour cela, on alla chercher jusque dans Avignon l'évêque de Luçon. Ce furent, suivant les Mémoires de Richelieu, un des frères Bouthillier, fils d'un avocat de Paris, simple ecclésiastique alors, et le père Joseph du Tremblay, capucin, tous deux fort attachés au prélat exilé, qui proposèrent ce moyen. La chose fut menée si secrètement, que le marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon, fit arrêter par ses soldats l'évêque de Luçon auprès de Vienne en Dauphiné, et fut bien surpris de trouver entre les mains de son prisonnier une lettre du roi qui ordonnait de lui laisser partout le passage libre. Près de Limoges, il fut encore obligé d'éviter le comte de Schomberg, commandant les troupes du roi, qui, n'ayant pas le secret de cette démarche, pouvait le traiter en ennemi.

Sa mission était, comme on le voit, d'apporter la discorde. Il paraît qu'il la trouva toute établie [avril]. L'abbé Rucellaï, qui n'avait risqué pour la reine qu'une fortune d'intrigant, prétendait à plus de reconnaissance et d'autorité que le duc d'Épernon lui-même, et allait jusqu'à le braver. La présence

de l'évêque de Luçon acheva la confusion. Rucellaï voulut lui interdire l'entrée du conseil ; puis il proposa de l'y admettre dans l'espoir de rendre sa position embarrassante, et ensuite il l'en fit exclure. L'habile prélat laissait faire ce brouillon, bien sûr qu'on reviendrait à lui quand on serait las des propositions extravagantes. Aussi le duc d'Épernon demanda-t-il bientôt que les affaires de la reine fussent confiées à une meilleure tête, et la négociation avec les commissaires du roi se termina en peu de jours. Rucellaï mécontent quitta la reine, entraînant avec lui quelques-uns de ses meilleurs serviteurs. Toutes les discordes ne s'éloignèrent pourtant pas avec eux. Car, quelques jours après, Henri de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon, à qui la reine avait donné le gouvernement d'Angers, fut tué en duel par le marquis de Thémines, fils du maréchal, qui avait prétendu à la même charge.

Les conditions de la paix, arrêtées [50 avril] avec le cardinal de la Rochefoucauld et le comte de Béthune, étaient que la reine-mère disposerait de sa maison à sa volonté, qu'elle pourrait aller où elle voudrait, qu'elle conserverait ses revenus de toute sorte et la disposition des charges qui lui appartenaient. Le roi promettait « de traiter amiablement ses serveurs, nommément le duc d'Épernon et ses enfants ; » tout ce qui s'était passé depuis la sortie de Blois était mis en oubli. La reine échangeait son gouvernement de Normandie contre celui d'Anjou. Le duc d'Épernon recevait cinquante mille écus en récompense de la ville de Boulogne, et l'on donnait encore six cent mille livres à la reine pour payer les dettes qu'elle avait contractées depuis sa disgrâce. On était convenu aussi d'une entrevue dans laquelle le roi renouvellerait à sa mère les assurances contenues dans le traité. Pour cela il devait se rendre en Touraine. Quelques jours auparavant, la curiosité publique s'était émue en apprenant que le prince de Condé, toujours renfermé au bois de Vincennes, était sérieusement malade, et il y eut « des gens qui en parlèrent iniquement. » Le roi montra un grand intérêt pour sa santé, lui renvoya



l'écharpe et l'épée qu'on avait saisies sur lui le jour de son arrestation, ordonna qu'il lui fût accordé quelques commodités nouvelles, et partit [7 mai] pour se réconcilier avec sa mère, en laissant prisonnier son cousin.

Lorsqu'on fut arrivé à Tours, le sieur de Luynes envoya succesivement à la reine le sieur de Brantes son frère, le duc de Montbazon son beau-père, et le père Arnoux, confesseur du roi, pour l'assurer de son zèle et de son attachement à son service. Le prince de Piémont vint aussi saluer sa belle-mère et fut accueilli par le duc d'Épernon avec beaucoup de magnificence. Pendant trois mois que le roi resta en Touraine « où « la cour, dit Bassompierre, passa bien son temps, » ce ne furent qu'allées et venues d'Angoulême à Tours, dont les civilités étaient le prétexte, mais qui avaient toujours pour but de donner des sûretés à la reine-mère et à ses serviteurs. Le duc d'Épernon écrivit une lettre au roi [7 juin] pour protester de sa fidélité, et, comme si l'on eût attendu cette courtoisie, le roi adressa au parlement [20 juin] une déclaration, signée plus d'un mois auparavant à Saint-Germain, par laquelle il ordonnait de ne plus faire aucunes levées et de licencier les troupes nouvellement mises sur pied, « reconnaissant que ceux qui avaient « assisté la reine dans son parlement n'avaient eu aucune intention de desservir, et voulant en conséquence que nul d'entre eux ne pût être reproché ni recherché pour cela, mais au « contraire qu'ils fussent tous maintenus et conservés en leurs « gouvernements, charges et dignités. »

Cependant la reine fut encore longtemps avant de se décider à voir son fils. Pressée enfin par ses instances, elle fit partir d'Angoulême l'évêque de Luçon pour préparer l'entrevue, et se mit en route elle-même cinq jours après lui. Le duc d'Épernon l'accompagna jusqu'aux limites de son gouvernement « sans vouloir s'engager plus près en cette cour nouvellement réconciliée. » D'autres seigneurs qui avaient suivi son parti la quittèrent à Poitiers. Toute la cour vint à sa rencontre, et le roi l'alla trouver [4 septembre] dans une maison

du duc de Montbazon appelée Couzières, à trois lieues de Tours. Leur embrassement ne se fit pas sans beaucoup de larmes, et l'on raconta que la reine-mère s'étant écriée : « Dieu, mon fils, que je vous trouve grandi ! » le roi lui répondit : « Ma mère, j'ai crû pour votre service. » Puis on se rendit à Tours, au milieu des acclamations publiques et dans les épanchements d'une vive tendresse qui, s'il faut en croire les Mémoires de Richelieu, inquiéta bientôt le favori. Cette réunion dura environ quinze jours ; après quoi [19 septembre] le roi retourna vers Paris, et la reine-mère se rendit dans son gouvernement d'Anjou pour en prendre possession, avec intention, disait-on, de rejoindre promptement son fils. A cette occasion, du Plessis-Mornay, que nous avons déjà vu assez bon juge des événements, écrivait à quelqu'un de la cour : « Si vous ne menez la reine-mère avec vous, vous n'au-  
« rez rien fait. Les défiances croîtront par l'absence ; les mal-  
« contents multiplieront, et les bons serviteurs du roi n'au-  
« ront pas peu de peine de vivre entre deux. »

---

## CHAPITRE IV

Assemblée des réformés à Loudun. — Démarche auprès de la reine-mère. — Le prince de Condé mis en liberté. — Mécontentements de la reine-mère. — Progrès de Luynes et de ses frères. — Création de chevaliers du Saint-Esprit. — Plaintes de la mère du roi. — L'assemblée de Loudun se soumet. — Le maréchal de Lesdiguières est fait duc et pair. — Nouvelle ligue de mécontents. — Les princes, qui en font partie, quittent la cour. — La reine-mère reconnue chef du parti. — Démarches du roi pour la ramener auprès de lui. — Embarras de l'évêque de Luçon. Les princes mécontents font résoudre la guerre. — Etat menaçant du parti. — Le roi marche en armes contre sa mère. — Prise du Pont-de-Cé. — Traité définitif entre la reine-mère et le roi.

[ 1619 ]

Pendant que des gens à courte vue pouvaient croire la paix rétablie dans le royaume parce qu'un fils avait embrassé sa mère, un orage plus sérieux se préparait. Durant ces troubles de la cour, il avait été question à peine des réformés, qui, maintenus par des chefs habiles, n'avaient pas voulu hasarder leurs intérêts dans une querelle purement domestique. Nous avons dit que le duc de Bouillon, après avoir eu confiance des projets formés pour l'évasion de la reine, était resté prudemment à couvert dans sa ville de Sedan. Le duc de Rohan, dont elle réclama aussi l'assistance, s'était contenté de lui répondre qu'il avait ordre du roi de maintenir en paix son gouvernement de Poitou, et qu'il ne pouvait qu'obéir. Maintenant on était à la veille d'une assemblée générale de la religion, convoquée à Loudun par brevet du roi pour le 25 septembre. Les sages du parti la voyaient s'approcher avec

quelque inquiétude, « dans la crainte qu'on ne mêlât aux « griefs particuliers des réformés des choses hétérogènes qui « les rendraient odieux, non-seulement sans profit, mais « même au grand désavantage de ceux qu'on prétendrait ser- « vir. » L'assemblée se réunit au jour fixé [25 septembre] sous la présidence du vidame de Chartres. Le premier objet qui l'occupa fut cette affaire du Béarn, où nous avons vu que les réformés du pays s'étaient engagés déjà jusqu'à la révolte. On y joignit plusieurs plaintes sur l'inexécution des édits, notamment en ce qui concernait les conseillers de la religion, que le parlement de Paris persistait à ne pas remplacer quand ils se faisaient catholiques. Cela fit un premier cahier de demandes [6 octobre] qui fut envoyé au roi, l'assemblée tenante. Pendant ce temps on profita du voisinage de la reine-mère, qui s'était rendue d'abord à Chinon, pour lui présenter les hommages de l'assemblée. La reine les reçut avec grande joie, et, en passant à Saumur [14 octobre], elle chargea du Plessis-Mornay de témoigner aux députés réunis à Loudun sa bonne volonté pour ceux de la religion, ainsi que sa résolution bien ferme de contribuer, partout où elle se trouverait et selon ses moyens, à l'entretien des édits. Du Plessis-Mornay se félicitait encore pour sa part de la faveur qu'elle lui avait montrée, « et cela, ajoutait-il, à la vue de personnes « qui n'y prenaient pas grand plaisir. »

Tandis que la reine entrait [16 octobre] dans la ville d'Angers au milieu des arcs de triomphe, emblèmes, devises et trophées qui avaient été préparés pour elle, une autre réconciliation avait lieu à Chantilly. Le prince de Condé, prisonnier depuis plus de trois ans, venait de voir s'ouvrir enfin les portes du château de Vincennes. Le sieur de Brantes, frère de Luynes, était allé à Chinon consulter la reine sur cette résolution. « Elle répondit prudemment, » dit du Plessis-Mornay : ce qui signifie sans doute qu'elle était fort embarrassée entre son intérêt, qui lui montrait la délivrance du prince comme un danger ou tout au moins un déplaisir pour elle, et le désir

des réformés avec qui elle venait d'entrer en intelligence. Ce fut le sieur de Luynes qui alla chercher le prince dans sa prison [20 octobre], et qui le conduisit avec la princesse, nouvellement accouchée pour la troisième fois, jusqu'à Chantilly où le roi l'attendait. Quelques jours après, le roi publia [9 novembre] une déclaration qui fut enregistrée au parlement, par laquelle il reconnaissait « l'innocence de son cousin, » et rejetait tous les torts « sur ceux qui avaient abusé de son nom et de son autorité, lesquels il avait châtiés avec l'aide de Dieu, et qui sans cela auraient porté toutes choses à une grande et déplorable confusion. » La reine-mère fut fort offensée de ce langage, qui, à vrai dire, était en ce moment tout à fait déplacé. Elle avait encore d'autres sujets de plainte. La charge de gouverneur de son plus jeune fils venait d'être donnée, sans qu'on prît soin de l'en prévenir, au colonel d'Ornano qui devait lui être peu agréable. Ceux qui l'avaient servie n'étaient pas rétablis dans les emplois dont on les avait dépossédés. Son fidèle Barbin, gardé jusqu'alors en prison, n'avait obtenu sa liberté que pour être banni, suivant la disposition de l'arrêt dont nous avons parlé, et il avait encore reçu en cette occasion beaucoup de mauvais traitements. En même temps le roi et le sieur de Luynes la pressaient de revenir à la cour ; mais ceux qui l'entouraient jetaient chaque jour dans son esprit de nouvelles défiances, et, quoique Richelieu prétende ne les avoir point partagées, il trouve pourtant « qu'elles ne manquaient pas d'apparence. »

Cependant la faveur du sieur de Luynes s'établissait à la cour avec éclat. Le comté de Maillé, situé à trois lieues de Tours, qu'il avait acquis depuis peu, fut érigé en duché-pairie, et changea son nom contre celui du nouveau possesseur. Il s'était fait donner [14 novembre] le gouvernement de Picardie, en remplacement de celui de l'Ile-de-France qu'il céda au duc de Montbazon son beau-père, le duc de Longueville ayant pris enfin, en échange du sien, le gouvernement de Normandie que la reine avait abandonné. Le marquis de

Cadenet, ainsi appelait-on maintenant le frère puîné du duc de Luynes, fut fait lieutenant-général du roi en Picardie, comme l'avait été le marquis d'Ancre, et comme lui nommé maréchal de France. De plus, il venait d'épouser une riche héritière de cette province, Charlotte d'Ailly, fille du vidame d'Amiens, qui lui apportait les fiefs de Piquigny, de Raineval et de Chaulnes. Bientôt une large distribution de grâces réunit les noms de ceux qui s'étaient associés ou réconciliés au nouveau pouvoir. Le roi créa [1<sup>er</sup> janvier 1620] soixante-quatre chevaliers du Saint-Esprit. C'était la quinzième promotion depuis l'institution de cet ordre par Henri III. On y remarquait le duc de Guise, le comte d'Auvergne maintenant duc d'Angoulême, le duc de Luynes et ses deux frères, le comte de Bassompierre, le colonel général des Corses d'Ornano, le comte de Béthune, le comte de Schomberg, le maréchal de Vitry et le marquis du Hallier son frère, le marquis de Mosny qui avait quitté le service de la reine, le baron de Rochefort chambellan du prince de Condé. Il courut de nombreux « pas-quils » sur quelques-uns des nouveaux chevaliers. Mais la promotion toute entière fut encore une mortification pour la reine-mère, qui n'avait pas été consultée sur les choix, qui n'y comptait aucun de ses amis, et qui voyait au contraire honorer des gens, « pour lesquels, dit Richelieu, avoir juré « sa ruine était la meilleure preuve de noblesse. » Les rapports entre elle et son fils prenaient chaque jour quelque chose de cette aigreur que font naître, d'une part le reproche obstiné, et de l'autre l'excuse incomplète. La reine voulait une déclaration en sa faveur, pour l'opposer à celle que le prince de Condé avait obtenue. On lui répondait [26 février], avec quelque raison, « que ce serait abaisser sa dignité et rappeler des « pensées qui n'avaient en ce moment aucune occasion de « s'émouvoir. » Mais la vérité est qu'on les avait déjà réveillés par la première déclaration.

En attendant qu'on la satisfît sur toutes ses demandes, elle ne quittait pas Angers; et pendant ce temps, l'assemblée de



Loudun dressait aussi le cahier de ses réclamations. Celles qui avaient été envoyées d'abord étaient un essai qu'on avait voulu faire sur les dispositions de la cour. La réponse fut qu'il ne convenait pas de traiter par articles séparés avec son roi, et qu'on eût à rassembler d'un seul contexte toutes les demandes. L'assemblée, satisfaite de voir le prince de Condé en liberté et comptant désormais sur son appui, se rendit plus volontiers à cet ordre, « n'étant pas raisonnable, dit du Plessis-Mornay, qu'une formalité achoppât une si grande affaire. » Des députés partirent donc [14 décembre 1619] de Loudun, portant le cahier général « borné dans les termes des « édits et concessions, dont on demandait humblement l'exécution réelle, mais avec résolution unanime d'attendre la « bonne justice de Sa Majesté. » En même temps néanmoins, l'assemblée faisait une entreprise qui annonçait assez peu de soumission. Un règlement adressé par elle aux gouverneurs et officiers des villes de sûreté leur enjoignait de n'y pas laisser prêcher les jésuites. Cet acte d'autorité, exercé par des sujets, fut dénoncé au parlement qui ordonna [14 janv. 1620] « à tous gouverneurs, même de la religion réformée, de recevoir en leurs villes les prédicateurs, jésuites ou autres, « qui seraient envoyés par les évêques diocésains, et ce à « peine d'être déclarés perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. »

On voit que l'assemblée avait résolu de ne pas se séparer, d'attendre la réponse du roi, et pour cela elle ne s'occupait pas de nommer les députés généraux qui devaient résider à la cour. C'était agir contre le brevet qui l'avait convoquée, ainsi qu'il s'était déjà fait, en 1611, à Saumur. Comme alors, le roi envoya deux conseillers d'État pour commander à l'assemblée de se dissoudre; comme alors, l'assemblée [10 janvier] déclara qu'elle persistait dans ses supplications et qu'elle adresserait de nouveaux députés au roi. Du Plessis-Mornay explique très-bien ce qui se disait des deux côtés : « Le roi « ordonne de se séparer et promet de faire; nous le supplions

« de faire, prêts alors à nous séparer. D'une part on allègue  
« l'autorité ; de l'autre le peu d'apparence de rien obtenir si  
« on ne subsiste. » Les nouveaux députés furent entendus par  
le roi qui, persévérant dans sa volonté, fit enregistrer au parlement [26 février] une déclaration par laquelle « il accordait  
« à l'assemblée trois semaines de délai pour nommer les députés généraux et se dissoudre aussitôt, faute de quoi l'assemblée deviendrait dès lors illicite, et ceux qui la contiueraient criminels de lèse-majesté, pour être procédé  
« contre eux suivant la rigueur des lois, sans qu'ils pussent  
« réclamer le bénéfice de la chambre de l'édit. » Pour donner plus d'effet à cet acte d'autorité, ce fut le prince de Condé qui la présenta au parlement « animée de sa présence et de sa  
« voix. »

Avant de prendre cette résolution, le roi avait fait venir à Paris un des chefs de la religion réformée, le maréchal de Lesdiguières. On se rappelle qu'il y avait depuis longtemps des difficultés pour la vérification des lettres de duc et pair que le roi Henri IV lui avait accordées. Elles se trouvèrent levées tout d'un coup [9 février], moyennant que le nouveau duc emploierait son influence à calmer les esprits de ses coreligionnaires. Il faut dire aussi que ses efforts à cette fin étaient concertés avec du Plessis-Mornay, peu suspect assurément de tiédeur, et qui s'inquiétait de l'obstination dont l'assemblée paraissait animée. Il en démontrait le danger à son gendre Villarnoul, l'un des députés : « C'est tenter Dieu, « disait-il, et abuser des délivrances qu'il nous a données ; « et tous les jours il n'y a pas un maréchal d'Ancre à tuer, « ni un monsieur d'Épernon à retirer une reine de Blois. Il « n'y a patience qui n'ait ses bornes ; la faveur trouvera dans « une guerre contre nous ses grandeurs et ses utilités, et « non moins les mécontents de quoi s'apaiser quand ils se « verront employés à nos dépens. »

La déclaration du roi étonna cette assemblée. Le bruit d'une guerre générale contre les huguenots se répandait partout, et

l'on disait que le roi voulait présenter cet attrait au peuple pour faire passer plus facilement de nouveaux édits de finances, « n'y ayant, ajoutait-on, viande si dure que le peuple ne « mange à cette sauce. » En même temps les prédicateurs profitaient du carême pour échauffer la haine contre les réformés. A tous ces motifs de crainte, le duc de Lesdiguières ajoutait l'assurance, sur la parole du prince de Condé et du duc de Luynes, que trois de leurs demandes seraient satisfaites sur-le-champ, si l'assemblée, en nommant ses députés, consentait à se séparer, et que, pour le surplus, il y serait fait droit dans les six mois. Ses conseils et ceux de du Plessis-Mornay décidèrent à l'obéissance les plus rebelles [26 mars], d'autant mieux qu'ils crurent trouver, dans ce qui leur avait été dit, la permission de se réunir de nouveau après six mois, si on ne les avait pas contentés sur toutes leurs demandes.

Pendant ce temps il s'était fait à la cour un grand mouvement parmi les ambitions. Tous ces princes et seigneurs qui s'y trouvaient réunis ne pouvaient longtemps se maintenir en bonne intelligence. Le prince de Condé se montrait tout dévoué à la faveur de celui qui lui avait rendu la liberté, et le souvenir de ce service suffisait pour que le duc de Luynes ne parût pas placé sous la protection du premier prince du sang. C'était celui-ci qu'on chargeait de toutes les négociations difficiles, de toutes les commissions importantes. Il n'en fallait peut-être pas davantage pour que les grands cherchassent à se rallier ailleurs. Le comte de Soissons avait grandi ; il comptait près de seize ans. Ce fut vers lui que se tournèrent les jaloux et les mal partagés. Une préférence d'étiquette, la présentation de la serviette au roi, disputée alors par les deux cousins, amena entre eux une rupture qui partagea la cour. Le duc de Guise restait attaché au prince ; le duc de Mayenne prit le parti du comte, et quelques jours après [29 mars] quitta Paris, « pour se mettre, écrivit-il au roi, hors de péril « et à l'abri des desseins qui se préparaient contre lui. » Puis le duc de Vendôme en fit autant, et Henri de Savoie, troisième

duc de Nemours, éloigné jusqu'ici des intrigues de France par les intérêts qu'il avait eu à soutenir avec le chef de sa maison, reprit son rôle de prince étranger allié au sang royal, en se rangeant parmi les mécontents. Enfin le comte de Soissons et sa mère se retirèrent aussi [50 juin] avec le chevalier de Vendôme.

C'était de cette façon, comme on l'a vu souvent, que les grands se déclaraient en état d'hostilité avec le pouvoir. Chaque prince qui s'éloignait ainsi emmenait avec lui ses amis, se fortifiait dans ses gouvernements et dans ses châteaux, et se préparait à faire la guerre ou à traiter. Cette fois, tous les départs avaient un seul but. C'était vers Angers qu'on se dirigeait. C'était à la reine-mère, toujours éloignée de son fils par des défiances et des plaintes, qu'on allait offrir ses services et demander le signal d'une rébellion générale, le mot d'ordre de la guerre civile.

Cette résolution n'avait pas été combinée sans qu'il se fût manifesté dans le public un sentiment de haine contre une faveur déjà vieille de trois ans. Chaque jour la famille des Luynes recevait de nouvelles grâces. L'ordre du Saint-Esprit, donné en même temps aux trois frères, avait déjà excité beaucoup de murmures. Peu de temps après, la terre de Chaulnes, que le maréchal de Cadenet avait trouvée dans les biens de sa femme, fut érigée en duché-pairie. On recherchait une autre alliance non moins riche pour Léon d'Albert, sieur de Brantes, déjà pourvu de la lieutenance des cheveu-légers du roi. Plusieurs places fortes avaient été rachetées, de ceux qui en avaient le gouvernement, pour augmenter la puissance et le revenu des trois frères. Il était question de faire revivre la charge de connétable en faveur de l'ainé. Les pamphlets s'élevaient avec hardiesse contre cet excès d'ambition, remontraient le danger de ces grandes dignités, menaçantes pour les rois, non moins qu'onéreuses pour les peuples, et reprochaient au roi « de s'amuser à la chasse pendant que l'on « conspirait pour le chasser. » La duchesse de Luynes, nom-

mée surintendante de la maison de la reine, n'était pas épargnée davantage. On lui reprochait de corrompre l'innocence du roi, et « de le détourner des familiarités que le mariage « apporte avec soi, au grand préjudice de la couronne. » On attribuait à ces chagrins de l'intérieur une maladie grave qui parut menacer la vie d'Anne d'Autriche au commencement de cette année. Un gentilhomme, qui se mêla d'écrire sur ce ton, fut condamné à faire amende honorable en chemise et la corde au cou, puis emprisonné pour sa vie dans la Bastille.

Le parlement aussi avait fait entendre sa voix. Quelques édits, destinés à obtenir de l'argent par la création de nouveaux offices, lui furent apportés tout d'un coup en lit de justice par le roi accompagné des princes et pairs, sans qu'on eût passé par la forme ordinaire de la présentation et des remontrances. L'avocat-général Servin [18 février] s'éleva fortement contre cette manière insolite de contraindre l'approbation des magistrats, et le premier président de Verdun, s'il faut en croire sa harangue que l'on trouve imprimée dans les libelles du temps, tout en reconnaissant qu'il fallait obéir, déclara que le parlement conserverait dans son souvenir et inscrirait sur ses registres les noms de ceux qui avaient donné au roi de si funestes conseils. C'est plaisir de voir le cardinal de Richelieu, dans ses Mémoires, applaudir à cette conduite du parlement, « qui doit, dit-il, une entière obéissance aux « volontés de roi, mais qui la doit raisonnable. »

La reine-mère n'avait pu se décider à quitter son gouvernement d'Angers, malgré toutes les instances apparentes que le roi lui avait faites pour l'appeler auprès de lui. Il s'était même avancé jusqu'à Orléans [14 avril], après le départ du duc de Mayenne, comme pour venir au-devant de sa mère, démarche qui pouvait paraître une menace plutôt qu'une courtoisie. Là, il devait attendre le retour du duc de Montbazou, envoyé vers la reine pour la prier de venir trouver son fils. Le duc avait charge en même temps de s'adresser à l'évêque de Luçon, et de l'intéresser au succès de sa négociation. La

position de ce prélat était alors fort embarrassante. Il voyait bien qu'il n'y avait d'espérance pour sa fortune, et en même temps pour le rétablissement de l'autorité, qu'avec le roi et par le roi. Aussi se tenait-il le plus éloigné qu'il pouvait des conseils violents qui aboutissaient à la guerre civile. Mais il voyait également l'impossibilité d'arriver auprès du roi autrement que par le moyen de la reine-mère, après une réconciliation entre elle et son fils, dont tous deux lui sauraient gré; et pour cela, il fallait que cette réconciliation ramenât la reine à Paris, au centre des affaires, avec des garanties d'influence et d'autorité. La reine, en répondant à son fils qu'elle voulait de deux choses l'une, ou être à Paris avec honneur près de lui, ou demeurer chez elle sans mépris et sans persécution, nous révèle toute la politique de Richelieu dans ce moment. Le roi fut obligé de s'en retourner sans avoir rien obtenu, et envoya un nouveau négociateur qui parut d'abord être mieux écouté. Parmi les conditions que la reine mettait à son retour, il en est une qui mérite d'être remarquée, et que la présence de l'évêque de Luçon auprès d'elle semble rendre plus curieuse. Elle proposait « de confier aux parlements du royaume les promesses réciproques d'elle et du duc de Luynes, en sorte que, sans recevoir de nouveaux ordres, ils pussent faire ce qu'ils estimeraient raisonnable dans le cas où l'on contreviendrait de part ou d'autre aux paroles données. »

On en était arrivé à ce point où il faut de toute nécessité prendre un parti. L'évêque de Luçon proposait toujours de se rendre à Paris, « où il ne faudrait d'autre force pour prévaloir que celle du courage et de l'esprit, où l'on attaquerait la faveur de près et, pour ainsi dire, au cœur. » Le plus grand nombre voulait qu'on prît les armes, qu'on se mit aux champs, que la reine appelât autour d'elle ses amis et les mécontents. On pouvait encore faire entrer la prudence dans cette résolution. Mais les jeunes princes qui fuyaient la cour l'un après l'autre vinrent y apporter la précipitation, et le



désordre. Tout ce bruyant essaim se mit à fondre coup sur coup dans la ville d'Angers. Le duc de Longueville seul resta dans son gouvernement de Normandie. Les autres princes avaient amené avec eux une foule de seigneurs, comme les ducs de Retz et de la Trimouille, le maréchal de Boisdauphin, le comte de Candale et son frère l'archevêque de Toulouse. Le duc de Rohan n'avait pas été des derniers à visiter la reine. Ce seigneur, qui entendait la guerre civile en grand, voulait que la reine s'établît à Bordeaux, au centre des provinces dont les gouverneurs lui étaient dévoués, pendant que le duc de Longueville ferait une diversion puissante en Normandie ; que là elle fit déclarer pour elle le parlement de Guyenne, tandis que les réformés, qui trouveraient un prétexte pour s'assembler à La Rochelle, se rangeraient de son parti. On ne peut douter que l'évêque de Luçon, dont ce n'était pas le compte qu'on poussât les choses à cette extrémité, se soit opposé à ce dessein qui en effet ne fut pas accepté. Lorsque tous les princes furent arrivés à Angers, il devint impossible que ce grand nombre de têtes qui s'agitaient se réunît pour arrêter un plan, et l'évêque de Luçon crut prudent de ne plus hasarder ses conseils dans cette confusion.

Pour qui n'aurait pas compté sur les divisions d'un parti si nombreux, conduit par un tel nombre de chefs, il y aurait eu certainement de quoi s'effrayer en mesurant le terrain dont il semblait s'être emparé. La ville de Caen occupée par le chevalier de Vendôme, le Perche par le comte de Soissons, Angers et Chinon par la reine-mère, plusieurs villes du Poitou par les ducs de Rohan et de la Trimouille, et enfin la Saintonge et l'Angoumois entre les mains du duc d'Épernon, formaient une longue ligne de communication, depuis le gouvernement de Normandie jusqu'à celui de Guyenne. Cependant l'aspect de tant de forces ne parut pas effrayer la cour. Une députation honorable [5 juillet], composée de l'archevêque de Sens, du duc de Montbazou, du grand-écuyer de Bellegarde, maintenant duc et pair, du père de Bérulle, et du président Jeannin,

fut envoyée vers la reine-mère. Le nonce du pape Bentivoglio lui écrivit pour la supplier, au nom de Sa Sainteté, d'écouter favorablement ce que lui dirait l'archevêque de Sens. Mais en même temps on fit marcher des armées contre les princes. Le maréchal de Brissac, après avoir été reçu duc et pair, se rendit en Bretagne, le duc de Guise en Provence, le maréchal de Thémynes vers la Guyenne, le comte de La Rochefoucauld à Poitiers, le marquis de Courtenvaux en Touraine, et le comte de Bassompierre en Champagne, où cette fois le duc de Nevers était resté fidèle.

Le roi lui-même [7 juillet], accompagné du prince de Condé, s'avança vers la Normandie, comme en un lieu important qui n'était encore que menacé. La ville de Rouen se trouvait partagée entre ceux qui favorisaient le duc de Longueville et ceux qui tenaient pour le roi. Un serviteur de ce duc lui proposa de faire arrêter le premier président, et de pointer sur la ville le canon du château. Mais le jeune prince ne put s'y résoudre et attendit tranquillement les maréchaux-des-logis du roi, à l'arrivée desquels il quitta la ville sans résistance et se retira dans le pays de Caux. Le roi [10 juillet] y fut reçu en triomphe. Le château de Caen, mal défendu par le lieutenant du chevalier de Vendôme, et où ce prince lui-même n'avait pas osé s'enfermer, se rendit [17 juillet] au roi en personne. Le château d'Alençon ouvrit ses portes. La ville du Mans appela les troupes du roi. Le château de Verneuil, appartenant au duc de Vendôme, fut livré sans combat, et la ville de Dreux reçut le comte de Bassompierre qui arrivait de Champagne avec une forte armée. Vendôme et la Ferté-Bernard s'empresèrent aussi de capituler.

Ainsi, en quelques jours, tout le pays depuis Rouen jusqu'au Mans, et toutes les places qui se trouvaient entre cette ligne et Paris, avaient reconnu l'autorité du roi. Pour détruire le mauvais effet de ce succès rapide, la reine-mère s'était avancée jusqu'à la Flèche. Mais l'approche des troupes du roi la força bientôt à rentrer dans sa ville d'Angers. Arrivé à Mor-

tagne [28 juillet], le roi publia une déclaration portant « qu'on « avait emprunté le nom de sa mère pour couvrir d'ambitieux « desseins ; qu'il ne la croyait point son ennemie, mais bien « la voulait délivrer des mains de ceux qui captivaient ses vo- « lontés. » Quant aux princes et seigneurs qui avaient pris les armes, il leur était enjoint de les déposer et de venir dans un mois assurer le roi de leur obéissance, sinon ils étaient déclarés criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Il paraît que le mouvement de la guerre, le bruit du canon, l'aspect des troupes en marche et les discours des chefs qui apportaient leurs avis en demandant des ordres, avaient développé subitement dans le cœur du jeune roi cette ardeur martiale dont sa naissance lui avait donné le germe. Les relations du temps racontent qu'il se plaisait à passer en revue ses soldats, à tenir son conseil de guerre, à étudier le terrain sur les cartes, à visiter ses retranchements, et à s'approcher des remparts en défense. Après avoir demeuré quelques jours au Mans, où les commissaires envoyés vers la reine vinrent l'assurer qu'elle était prête à faire la paix, il s'approcha [2 août] de la Loire avec toute son armée, afin de pouvoir au moins dicter ses conditions en maître et en victorieux, à la vue d'une ville assiégée, si la reine voulait l'y attendre ; et résolu, dans le cas où elle passerait en Poitou, « à jeter le « fourreau de l'épée en deçà de la Loire pour se mettre à la « poursuite des ennemis. » Il se dirigea donc vers le Pont-de-Cé, place forte à une lieue d'Angers, qui garde le passage de la Loire pour aller d'Anjou en Poitou, et où l'on savait que la meilleure partie des forces de la reine était renfermée.

Le comte de Bassompierre, qui servait comme maréchal-de-camp dans les troupes du roi, rapporte que toute l'armée royale [7 août] étant rangée en vue du Pont-de-Cé, comme on attendait le retour du duc de Bellegarde qui était allé dans Angers recevoir le dernier mot de la reine-mère, le roi ordonna, « plutôt par divertissement qu'autrement, » de pousser une reconnaissance jusqu'aux remparts de la place. Le

marquis de Créquy et le comte de Bassompierre s'avancèrent avec quelques régiments. Ils rencontrèrent bientôt les ennemis rangés devant leurs retranchements et les provoquèrent au combat. En même temps les assiégeants aperçurent dans la ville un grand mouvement qui ressemblait à une retraite. C'était en effet le duc de Retz qui, au premier coup de canon, abandonnait la partie, emmenant avec lui quinze cents hommes de l'autre côté de la Loire. Les généraux du roi, profitant de ce désordre, firent marcher leurs troupes contre les retranchements ; en peu de temps ils s'en rendirent maîtres, pénétrèrent dans les faubourgs, traversèrent le pont, entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les fuyards sans qu'on eût le temps de faire mouvoir le pont-levis, et forcèrent le château à capituler pour le lendemain. La nouvelle de cette victoire si soudaine fut portée à la reine-mère par le duc de Vendôme, qui n'avait pris aucune part au combat. Il se présenta devant elle avec toutes les marques d'une grande émotion, et lui dit qu'il voudrait être mort. « Monseigneur, lui dit malignement une des « filles de la reine, si vous aviez bien cette volonté, vous « n'auriez pas quitté le lieu où vous pouviez le faire. »

C'était là un coup terrible pour le parti de la reine. La prise du Pont-de-Cé lui fermait le chemin du Poitou ; la Bretagne toute entière tenait pour le roi : il ne restait qu'un espoir, c'était de chercher un passage sur la Loire pour gagner Angoulême, où l'on retrouverait la protection du duc d'Épernon. Richelieu assure qu'il conseilla ce parti, comme le moyen d'obtenir une paix plus avantageuse. Mais il est permis de ne pas croire qu'il ait voulu remettre à d'autres hasards une réconciliation qui devait le rapprocher du roi. Quoi qu'il en puisse être, les avis qui s'appuyaient de la peur furent les mieux écoutés. Comme les commissaires du roi promettaient de ne rien changer aux conditions qu'ils offraient encore la veille, la reine, décidée à les accepter, envoya le cardinal de Sourdis et l'évêque de Luçon vers son fils [9 août] pour en arrêter les articles. L'oubli du passé, la restitution de tout ce

qui avait été pris, sauf les gouvernements de villes dont on avait disposé, l'amnistie accordée à ceux qui avaient suivi la reine, la promesse d'exécuter fidèlement le traité d'Angoulême, furent les principales bases de cette réconciliation, que la mère et le fils ratifièrent quelques jours après [15 août], à Brissac, dans une entrevue pleine de larmes et de caresses. En suite de quoi, le roi fit publier [16 août] une déclaration par laquelle il reconnaissait que « tout ce qu'avaient « fait sa mère et ceux qui s'étaient joints à elle n'avait eu « d'autre but que le bien de son service et de son État. » Le duc d'Épernon s'empressa de désarmer. Le duc de Mayenne, après quelques difficultés, en fit autant. Il ne restait plus au roi d'ennemis. « Une escarmouche de moins de deux heures, « dit du Plessis-Mornay, avait dissipé le plus grand parti qui « eût été en France depuis plusieurs siècles et avec peu « d'apparence de le pouvoir rallier. » C'est qu'il manquait à ce mouvement capricieux des ambitions un chef unique, une tête habile, surtout un de ces intérêts, soit réels, soit d'opinion, qui précipitent les peuples dans la guerre civile et fournissent des pages sanglantes à l'histoire. On vivait dans une agitation sans énergie, dans l'impatience du repos et dans l'impuissance de l'action. Il y a comme cela des époques qui sont toujours en travail d'avortement.

---

# LIVRE SIXIÈME



## CHAPITRE I

Affaires d'Allemagne. — Ambassade du roi de France auprès des princes de l'Empire. — Le roi se dirige vers le Béarn. — Rétablissement de la religion catholique dans cette principauté. — Réunion du Béarn à la France. — Retour du roi à Paris. — Progrès de l'opinion contre le favori. — Établissement de sa famille. — Jalousies du duc de Luynes. — L'assemblée des réformés se reconstitue à La Rochelle. — Elle se met en rébellion ouverte. — Traité avec le duc de Lesdiguières. — Le duc de Luynes fait connétable. — Le roi marche en armes contre les réformés. — Mécontentements et querelles à la cour. — Commencement de la guerre. — Rétablissement du droit annuel. — Levée de deniers. — Organisation politique du parti des réformés.

[1620]

Ce qui pouvait relever davantage le facile succès de l'expédition royale contre la nombreuse mais faible ligue des mécontents, c'était la comparaison de ce risque, si aisément dissipé, avec les périls bien autrement sérieux qui menaçaient la puissance autrichienne en Allemagne. La rébellion de Bohême avait eu des suites ; commencée contre l'empereur Mathias, elle s'était continuée avec plus de violence encore



contre l'archiduc Ferdinand, héritier institué de ses royaumes et domaines, puis son successeur à l'empire. La Bohême [5 septembre 1619] s'était donné un autre roi dans la personne de l'électeur-palatin Frédéric ; la Hongrie, déjà soulevée, allait suivre cet exemple ; toutes les forces de ces deux royaumes se tournaient contre les États qui restaient encore à Ferdinand, et où fermentait un pareil esprit de rébellion. Dans cette extrémité, l'empereur avait demandé des secours à l'Espagne, et à la France une intervention pacifique ; le conseil de Louis XIII la lui accorda. C'est une grande question politique que celle de savoir si l'on pouvait, si l'on devait faire autrement. La maxime, qu'il faut aider tout ce qui nuit à un rival, semble avoir prévalu chez les historiens les plus candides, et le reproche fait au gouvernement français, de n'avoir pas laissé abattre la maison d'Autriche par les protestants d'Allemagne, a reçu de la tradition un caractère de chose jugée. Cependant il ne faut pas expliquer, même les torts, par des causes trop basses et trop puériles, sur la foi des contemporains, témoins irrécusables des faits, mais juges passionnés ou malins des motifs. Ainsi nous ne croirons pas que la seule raison qui ait intéressé la couronne de France au salut de Ferdinand, ait été le besoin qu'on avait de l'Espagne pour obtenir la jeune héritière de riche famille, convoitée par le sieur de Cadenet, et retirée à la cour de Flandre. Ces raffinements de l'anecdote, qui amusent le vulgaire, ne servent à rien pour l'intelligence des événements. Car une cause secrète et particulière n'agit qu'au moyen des causes générales et publiques ; la première peut bien exploiter les autres, mais non les faire naître ou s'en passer. Or, lorsque Ferdinand recourut au roi de France (c'était à la fin de 1619), il parlait en souverain dépossédé par un soulèvement du peuple, faisant valoir l'intérêt commun des couronnes à se prêter appui « contre l'introduction partout imminente de nouvelles républiques. » C'était de plus un prince catholique, montrant dans toute l'Europe le protestantisme ambitieux, disposé à la

conquête, à la violence, à la proscription, tyran et persécuteur partout où il devenait maître, perturbateur et séditionnaire là où il n'était que toléré. La remontrance de l'empereur se résu-  
mait très-bien dans ces mots d'un « Avis sur les mouvements  
« de l'Europe, adressé aux rois et princes pour la conserva-  
« tion de leurs États : » « Qui défend les rebelles, apprend à  
« ses sujets de se révolter. » Pour ce qui touchait en particu-  
lier la France, le roi ne pouvait vraiment se croire si éloigné  
de pareille crainte, qu'il trouvât cet exemple avantageux, ou  
même indifférent, pour sa sûreté. Le Béarn était en pleine  
désobéissance ; l'assemblée des réformés à Loudun témoi-  
gnait une bonne envie de recommencer les troubles ; la reine-  
mère restait hors de la cour occupée à recruter son parti. Ce  
n'était donc pas, même en mettant à part les intérêts d'un  
favori, le moment où l'on pouvait, en toute sécurité pour soi,  
contribuer à la ruine de ses voisins. Au reste l'attitude prise  
par le roi dans ce différend ne manquait pas de dignité.  
L'empereur réclamait son assistance, et le roi se faisait mé-  
diateur entre les princes de l'Empire. Là, les deux partis,  
catholique et protestant, l'un et l'autre constitué par une  
ligue, l'un et l'autre ayant rassemblé ses forces, se préparaient  
à soutenir par les armes la cause qui répondait à la leur. Une  
ambassade extraordinaire envoyée de France [avril 1620], et  
composée du duc d'Angoulême, du comte de Béthune et du  
sieur de Préaux, reçut pour instruction de les inviter à sus-  
pendre toutes hostilités dans l'intérieur de l'Empire, et à ne  
pas s'attaquer entre eux ; ce qui réduisait le débat à la querelle  
de Ferdinand avec ses sujets soulevés, et en reportait le théâ-  
tre sur le terrain même qu'on se disputait. A la manière dont  
la lutte s'était engagée, aux progrès rapides que l'insurrection  
avait faits, il n'y avait peut-être pas lieu de penser que cette  
simple surséance d'armes, que cette délimitation d'un champ  
clos dans lequel on enfermait la guerre, suffirait pour relever  
tout à coup la royauté chancelante, et on pouvait raisonna-  
blement croire qu'il y aurait du temps ensuite pour négocier.

Les princes protestants, les plus intéressés apparemment à la prévoyance, le jugèrent sans doute ainsi. Car ils acceptèrent les propositions de l'ambassade française, et, par un traité fait à Ulm entre les chefs des deux ligues [5 juillet], il fut convenu de ne rien entreprendre les uns contre les autres ailleurs qu'en Bohême. Cet accord mettait le secours des catholiques à la disposition de l'empereur, et ne donnait pas au nouveau roi de Bohême celui des protestants ; car les forces d'Espagne, qui se disposaient à fondre sur le Palatinat, suffisaient et de reste pour les occuper. L'électeur-palatin devait se soutenir par lui-même dans son royaume nouvellement acquis, pendant que ses amis défendraient pour son compte ses anciens États. C'était là une position bien comprise, acceptée, dont chacun avait calculé les chances : la bonne fortune et l'habileté de Ferdinand les précipitèrent en sa faveur ; au bout de quelques mois [novembre], il avait déjà reconquis la Bohême et le roi Frédéric perdait son électorat.

Il ne fallait certainement pas tant de bonheur et de savoir au roi de France pour réprimer la rébellion du Béarn, qu'on avait laissée depuis plus d'un an fort paisible. Cependant à peine le roi eut-il traité avec sa mère que, se trouvant en veine de succès, il résolut d'aller achever en ce pays le rétablissement de son autorité. Il n'est guère possible de douter que cette résolution ait été inspirée par l'évêque de Luçon, maintenant réconcilié tout à fait avec le duc de Luynes. Une promesse de mariage venait d'unir la famille de l'un à celle de l'autre ; le neveu du duc devait épouser la nièce de l'évêque. En ce moment tous deux se proposaient, avec plus ou moins de sincérité, de mettre en société le crédit qu'ils avaient chacun sur l'esprit de leurs maîtres, pour les tenir unis et les gouverner ensemble. Le roi se rendit donc à Poitiers, où sa mère et sa femme le suivirent ; là, il reçut les soumissions du duc de Mayenne, et, quittant les deux reines, il s'achemina vers Bordeaux. Sur sa route, les ducs de Rohan et de Soubise vinrent lui donner assurance de leur fidélité. En arrivant à Bordeaux [18 sep-

tembre], il s'occupa d'abord de racheter le gouvernement de Blaye, place importante par sa position dans les temps de troubles, et le remit au plus jeune des frères de Luynes, le sieur de Brantes, maintenant duc de Piney-Luxembourg par son mariage avec l'héritière de cette maison. Ensuite il voulut donner aux réformés de France une satisfaction qu'ils réclamaient depuis longtemps. Une de leurs grandes plaintes avait pour objet la ville de Lectoure, place de sûreté, dont le gouverneur s'était fait catholique, et n'en voulait pourtant pas déguerpir. Le roi le remplaça par un gentilhomme huguenot ; il enjoignit aussi au parlement de Paris de recevoir le conseiller de cette religion qui manquait au nombre porté par les édits, et alors il crut pouvoir sévir avec toute justice contre les réformés du Béarn. Le gouverneur de cette principauté et le premier président du conseil souverain furent appelés, et reçurent ordre de faire exécuter les commandements qui depuis longtemps leur étaient connus. Le roi s'avança de dix lieues pour en attendre le résultat ; celui dont il eut la nouvelle, après dix jours [9 octobre], était un refus complet, appuyé de faibles excuses. Il se résolut donc à continuer sa route, « sans s'effrayer des chemins difficiles et de la famine. » Quand on sut qu'il approchait, le courage des rebelles s'évanouit, et le conseil souverain vérifia enfin l'édit qu'on lui avait envoyé deux ans auparavant. Le marquis de la Force vint au-devant du roi pour lui apporter cet acte d'obéissance, et le pria de ne pas aller plus loin. Mais le roi voulut entrer à Pau, sans cérémonie toutefois, « puisqu'il n'y avait pas là d'église où « il pût remercier Dieu duquel il tenait cet héritage. » Il y fut reçu [15 octobre] plutôt en vainqueur qu'en souverain, quelques habitants ayant même le soin de cacher leurs provisions de vivres pour qu'il séjournât moins longtemps. Il en partit deux jours après pour visiter Navarreins dont il changea le gouverneur, et fit célébrer en sa présence [18 octobre] dans l'église du lieu le sacrifice de la messe, lequel y avait cessé cinquante ans auparavant jour pour jour. Retourné à Pau, il

mit le clergé catholique en possession de ses biens et de la principale église, rétablit les évêques et abbés dans la place qu'ils occupaient au conseil, et enfin, pour compléter par une mesure d'État cette réparation d'un désordre qui tenait aux dissensions religieuses, il déclara [20 octobre] réunies à la couronne de France, la province de basse-Navarre et la souveraineté du Béarn. Cette volonté ne trouva pas d'opposition, quoiqu'elle blessât le vieil orgueil du pays. Il y eut seulement de la résistance pour la jonction en un seul parlement des deux justices souveraines qui siégeaient à Saint-Palais et à Pau. Après quoi il laissa encore le gouvernement de la nouvelle province française au marquis de la Force, et regagna Bordeaux; d'où il prit en grande hâte la route de Paris, courant parfois la poste avec quelques chevaux pour éviter les félicitations et les harangues. Il entra en cet équipage dans sa capitale de grand matin [7 novembre], éveillant les habitants par le bruit de son escorte. Cette façon de jeune homme parut ajouter quelque chose de plus vif et de plus familier à l'enthousiasme du peuple pour un roi qui venait en quelques mois de dissiper un parti formidable, presque sans effusion de sang, qui avait porté la paix et l'autorité à la dernière extrémité de son royaume, et qui, parti du Louvre avec l'obligation de combattre sa mère, l'y retrouvait la première à saluer son retour.

Cet enthousiasme était certes de meilleur aloi que celui dont le jeune roi avait été aussi l'objet après la mort du maréchal d'Ancre, et la réconciliation était bien plus complète; car elle ne se faisait aux dépens de personne; il n'y avait pas, en arrière de la joie publique, des meurtres, des prisonniers, des bannis. Toute la famille royale était réunie; tous les grands dans leurs charges. Mais ce gouvernement à qui toutes choses réussissaient assez bien, avait le tort de durer depuis trois ans et demi, et celui de se personnifier en quelque sorte dans la fortune toujours odieuse d'un favori. Tout ce qu'on avait dit contre le maréchal d'Ancre se répétait déjà,

dans les mêmes formes et avec plus de raison encore, contre son successeur qui, parti d'aussi bas, était arrivé en moins de temps plus haut. Celui-ci en effet était gouverneur là où l'autre n'avait pu être que lieutenant. La dignité même de maréchal ne lui avait pas semblé, pour lui, assez grande ; il l'avait donnée à son frère, et il parut bientôt qu'on ne le calomniait pas en lui prêtant le désir de se faire appeler connétable. De plus Concini était seul, et il y avait trois d'Albert. On n'a pas assez remarqué que le maréchal d'Ancre avait un frère, et qu'après sa chute il n'y eut à prendre que sa propre dépouille. Il avait des nièces de son nom, et il ne les avait pas établies. Les trois Provençaux au contraire se tenaient par la main dans la grandeur comme ils l'avaient fait dans la détresse. Au commencement de 1621, ils étaient tous trois mariés en riche famille, tous trois ducs et pairs, l'un, duc de Luynes, à cause de l'acquisition d'un ancien duché auquel il avait orgueilleusement donné le nom de son chétif et douteux patrimoine ; l'autre, duc de Chaulnes, par érection à ce titre d'un comté pris dans les biens de sa femme ; le dernier, duc de Piney-Luxembourg, par le droit de celle qu'il avait épousée à douze ans. Ils avaient poussé leur beau-frère, marié leur neveu avec la nièce de l'évêque de Luçon, et cherchaient pour leur nièce un parti, qui fut bientôt le petit-fils du maréchal de Lesdiguières. En ce moment une alliance était convenue entre la fille du duc de Luynes encore au berceau et le second fils du duc de Guise, l'aîné devant épouser la fille qui venait de naître au prince de Condé. Tout ce chemin, fait en trois ans et demi, était bien au delà de ce qu'avait obtenu en sept ans le maréchal d'Ancre, et ne s'appuyait pas en réalité sur un autre mérite. Le blâme public avait aussi, en ce moment comme autrefois, sa partie scandaleuse. Elle portait sur la duchesse de Luynes qu'on accusait toujours d'avoir séduit le jeune roi et d'enlever ses caresses à la reine. Mais c'était envers lui qu'on était injuste. Il n'y avait pas de bonne volonté qui pût mettre en péril sa vertu.



Ce qu'il y a de pire dans le régime des favoris, ce n'est peut-être pas la certitude d'encourir la haine populaire ; car ni le gouvernement absolu des rois, ni l'autorité réglée des ministres n'ont pu s'exempter de cet inconvénient. Mais c'est assurément l'inquiétude de l'homme en crédit pour toutes les preuves d'affection qui descendent du prince vers ses meilleurs et ses plus utiles serviteurs. Le comte de Bassompierre en rapporte un exemple curieux. Il venait de montrer pendant la guerre la plus louable activité. Le roi l'en avait loué publiquement. Tout à coup et dans le moment même où il en recueillait le fruit, au retour du Béarn, le roi lui fit un froid accueil, évita longtemps sa rencontre, le traita enfin, aux yeux de tous, comme un homme tombé en disgrâce, jusqu'à ce qu'un soir, en lui donnant le mot d'ordre, il eût trouvé le temps de lui dire à l'oreille « qu'il ne s'affligeât pas et ne fit semblant de « rien. » Le duc de Luynes s'était alarmé du bon traitement fait à un autre, et bientôt il vint lui-même fort naïvement avouer ses craintes au comte. « Il était, disait-il, dans la position d'un mari qui redoute les assiduités d'un honnête « homme auprès de sa femme. » Bassompierre, qui avait causé plus d'une fois cette autre espèce de jalousie, consentit à se laisser éloigner de la cour par un emploi honorable. On l'envoya bientôt après ambassadeur extraordinaire en Espagne.

Mais une rivalité plus dangereuse était celle de la reine-mère, qui pouvait introduire dans le conseil l'évêque de Luçon. Il y a toujours quelque mérite à bien placer ses défiances. Celle du duc de Luynes contre le brave et galant Bassompierre était basse, injuste et puérile. Ce seigneur avait trop à faire de toutes les belles dames qui le recherchaient, pour prétendre à gouverner l'État, et se croyait d'ailleurs de trop bonne maison pour s'élever par ce qu'il appelait, en fort bons termes, « une faveur d'inclination. » « Il estimait si peu et craignait si « fort, disait-il, cette espèce de distinction que, si elle était « par terre devant ses pieds, il ne se baisserait pas pour la

« ramasser. » Mais craindre l'influence de l'évêque de Luçon, qui dirigeait la reine-mère dans ses intérêts et trouvait sans doute cette occupation bien étroite, était certainement une appréhension plus éclairée. Les quelques mois qu'il avait passés dans l'exercice du pouvoir avaient assez montré qu'il ne le prenait pas à demi, et sa conduite envers le maréchal d'Ancre prouvait également que sa reconnaissance, pour ceux qui l'y avaient admis ou même porté, n'allait pas jusqu'à se perdre avec eux. Le duc de Luynes se tint donc prudemment en garde contre l'association qu'il avait contractée d'abord avec le trop habile prélat. Le mariage convenu s'était exécuté ; mais le cardinal remarque avec amertume dans ses Mémoires que « la parenté du favori, source de tous biens pour les autres, « ne profita nullement au mari de sa nièce. » Ce qu'il y avait de pire pour l'évêque, c'était que, par le seul fait de cette alliance, il semblait appartenir tout entier au duc, que celui-ci se vantait de l'avoir pleinement gagné, et qu'il y aurait eu du danger à lui en donner le démenti, « sa puissance étant « alors si grande qu'elle ne permettait pas une défense ou- « verte. » L'évêque reçut bientôt une preuve sérieuse de la mauvaise volonté qu'on lui portait. Il paraît qu'on avait promis à la reine-mère de solliciter pour son plus intime conseiller, négociateur de la paix, un chapeau de cardinal. L'ambassadeur de France à Rome reçut des instructions pressantes à ce sujet. Le pape se refusant toujours à ses instances, le marquis de Cœuvres voulut présenter cette demande comme un ardent désir de son maître, et fut fort surpris de lire entre les mains du pontife une lettre du roi lui-même qui contredisait la mission dont on l'avait chargé. Ainsi l'évêque de Luçon fut écarté, et le chapeau donné [11 janvier 1621] au seul archevêque de Toulouse, fils du duc d'Épernon, à qui l'évêque avait offert généreusement la priorité, sans doute dans l'espoir du partage.

Les premiers soins du roi en arrivant à Paris avaient été pour son favori. A peine eut-il pris quelque repos dans la

terre de Lésigny, héritage du maréchal d'Ancre recueilli par le duc de Luynes, qu'il se rendit en Picardie dont il venait de lui donner le gouvernement [14 décembre], sans autre motif que d'honorer par la présence du maître la charge du serviteur. Le maréchal de Cadenet, maintenant duc de Chaulnes, accompagnait son frère et quitta la cour à Calais pour se rendre en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire auprès du roi Jacques. Il devait prémunir cet allié de la France contre les instances que pouvaient faire auprès de lui les réformés, et lui offrir la dernière sœur du roi, Henriette, pour son fils Charles, prince de Galles. Mais en ce moment le roi Jacques était préoccupé d'un projet d'alliance avec l'Espagne, « et « Dieu, dit Richelieu, qui fait les mariages dans le ciel, avait « destiné un autre temps et d'autres personnes pour moyen- « ner celui-ci. »

Cependant le feu de la rébellion qui s'était déclaré dans le Béarn avait été trop vite étouffé pour être complètement éteint. A peine le roi était-il parti qu'il s'éleva quelques mouvements dans ce pays, secrètement favorisés par le marquis de la Force et promptement réprimés par le nouveau gouverneur de Navarreins. Une tentative faite par quelques huguenots [8 décembre] pour s'emparer de cette place fut découverte et punie. Mais le danger n'était pas là. C'était d'une assemblée que pouvait sortir la guerre. Un synode national venait de s'ouvrir [1<sup>er</sup> octobre] dans la ville d'Alais. La bonne volonté n'y manquait pas pour faire entrer la politique dans le règlement des matières religieuses ; mais le roi était trop près, et le moment eût été mal choisi pour s'intéresser au Béarn occupé alors par une armée ; il fallut attendre. On fit revivre bientôt la permission donnée, disait-on, à l'assemblée de Loudun, sous la foi du prince de Condé et du duc de Luynes, de se réunir de nouveau au bout de six mois, si les promesses faites par le roi n'étaient pas exécutées dans ce délai. Les députés de La Rochelle avaient été chargés de faire, en ce cas, la convocation des autres provinces. Dès le mois d'octobre, sollicités par un gentilhomme

de leur religion qui n'avait pu obtenir pour son fils le gouvernement de Lectoure, ils écrivirent aux provinces que le moment était venu de s'entendre et de prendre des mesures pour l'intérêt commun. Du Plessis-Mornay, qui avait blâmé cet empressement, qui dans ses confidences à ses amis, « n'en attendait rien de bon, » essaya pourtant de le justifier publiquement, par une lettre [25 octobre] adressée au duc de Montbazon qui fut imprimée et répandue. Alors le roi fit enregistrer [14 novembre] au parlement de Paris une déclaration, datée du Béarn un mois auparavant, portant défenses à ceux qui étaient convoqués de se réunir et aux habitants de La Rochelle de les recevoir, sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté. L'huissier qui en présenta l'arrêt aux officiers de La Rochelle eut pour toute réponse ces mots : « Puisque vous avez fait votre charge, vous vous en irez quand vous voudrez ; » et l'assemblée se forma [25 décembre] malgré les ordres du roi, sous le prétexte que la déclaration n'était pas connue des députés lorsqu'ils s'étaient mis en route. Les chefs du parti n'avaient pas vu sans quelque crainte cette résolution ; mais ils ne pouvaient la désavouer. Tous les efforts des ducs de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguières, de la Trimouille, tous les conseils de du Plessis-Mornay, avaient pour but d'accommoder les choses, en faisant reconnaître l'innocence de l'assemblée, moyennant qu'elle se séparerait. Mais le peuple des villes réformées s'échauffait et se préparait à la résistance. D'un autre côté, les menaces n'étaient pas moins grandes. Les prédications, les libelles, les poésies même, étaient toutes à la guerre, et déjà dans les provinces on la provoquait de part et d'autre par des violences.

Cependant l'assemblée de La Rochelle crut devoir adresser par écrit au roi [2 janvier 1621] sa justification et ses plaintes. Elle accusait les jésuites de soulever le peuple contre les réformés, et elle désignait suffisamment le père Arnoux, confesseur du roi, comme auteur des mauvais avis que Sa Majesté

paraissait écouter. Le duc de Rohan et du Plessis-Mornay, dont la cour avait offert d'accepter la médiation, reçurent de l'assemblée [29 janvier] une remontrance sévère, adoucie par quelques formules respectueuses. On leur disait que le dessein de ceux qui gouvernaient était d'abord d'anéantir le droit d'assemblée en ne reconnaissant que l'intervention des grands, puis de les rendre eux-mêmes suspects à leur parti en les faisant garants de promesses qui ne seraient pas exécutées. Du Plessis-Mornay, « tout en se défendant d'être convoiteux d'af-  
« faire, » n'en poursuivait pas moins ses instances pour obtenir du roi une déclaration qui mit fin à cette difficulté. Il pensait [12 février] « que l'esprit d'un prince est plus aisé  
« à fléchir à la raison par son intérêt propre qu'une grande  
« communauté à y être conduite et ramenée. Il est raisonnable,  
« disait-il encore, que le roi soit plus sage que nous, nous  
« emportés d'appréhensions, lui qui n'a rien à craindre de la  
« bonté qu'il lui plaira nous départir. »

Le roi persistait à ne pas vouloir écouter les demandes des réformés, présentées trois fois inutilement par leur député général en cour, avant que l'assemblée se fût dissoute. Les ducs de la Trimouille, de Rohan et de Soubise, qui étaient convenus d'une entrevue à Niort avec quelques membres de l'assemblée, les trouvèrent [2 mars] tout à fait résolus à la résistance. Il y eut entre eux quelque échange de reproches qui piquèrent d'honneur les trois ducs jusqu'à leur faire déclarer que, quoi qu'il arrivât, ils secourraient leurs frères de La Rochelle. En même temps l'assemblée écrivait dans les provinces pour qu'on s'occupât de ramasser de l'argent par collectes et cotisations. Une déclaration du roi [14 février] défendit, sous peine de lèse-majesté, « ces levées de deniers qui  
« ne pouvaient être employés qu'en mauvais effets. »

Malgré le ton menaçant dont on se servait à la cour, on ne voulait pourtant rien entreprendre avant de savoir ce que ferait le duc de Lesdiguières qui se trouvait alors en Dauphiné. Depuis longtemps on négociait pour le détacher des réformés.

On lui avait envoyé Déageant, homme d'esprit habile et de facile conscience, qui prit bientôt tel crédit auprès de lui, que le duc lui montrait toutes les dépêches qu'il recevait des réformés et le chargeait d'y répondre. L'offre qu'il avait à faire était séduisante pour un homme de guerre. Il s'agissait de remettre en ses mains l'épée de connétable. La condition était qu'il se ferait catholique; et il faut dire qu'on lui présentait alors, pour le premier emploi de sa nouvelle charge, l'espoir d'une guerre honorable en Italie. Quand on le vit suffisamment compromis, on revint sur le marché; on le tint quitte de la conversion, et, comme on lui demandait moins, on ne lui offrit plus autant. On lui fit entendre qu'il lui serait avantageux de céder au duc de Luyne l'épée de connétable, de s'unir à lui par un mariage entre leurs deux familles, et de se contenter d'un titre, créé tout exprès pour lui, qui l'élèverait au-dessus des autres maréchaux. Le duc, ou trop engagé pour se dédire, ou dégoûté de son parti, ou enfin poussé par un zèle généreux pour l'autorité du roi, consentit à tout; il partit de Grenoble [9 mars] pour venir remplir ses promesses et en recevoir la récompense. Les réformés, bien qu'ils soupçonnassent quelque chose de ces intrigues, s'adressaient toujours à lui pour la défense de leurs intérêts; et, comme, en ce moment, il ne s'agissait encore que d'un accommodement où les formes seraient en faveur de l'autorité royale, il pouvait dire sans mensonge « qu'il allait employer tous ses efforts « pour le service de la religion. » Avant d'arriver à Paris [21 mars], il écrivit à l'assemblée de La Rochelle pour la presser de se séparer, le roi étant résolu à ne point traiter avec elle. C'était à peu près dans le même sens que s'exprimaient tous les grands du parti, mais avec plus de ménagement dans les paroles.

Il paraît que, soit avant son départ, soit pendant les trois semaines que dura son voyage, les choses avaient été fort avancées avec le vieux capitaine huguenot. Car, moins de cinq jours après son arrivée à la cour, le roi annonçait [5 avril]



aux seigneurs absents et aux gouverneurs des provinces « que  
« l'assemblée de La Rochelle persistant dans sa désobéissance,  
« et des levées de gens de guerre se faisant du côté du Béarn,  
« il avait résolu de s'acheminer après Pâques vers la ville de  
« Tours, et d'y aviser à ce qu'il devrait faire pour maintenir  
« son autorité et ses édits. Cependant il voulait bien les aver-  
« tir qu'il avait pourvu son cousin le duc de Luynes de la  
« charge de connétable. » Le duc de Lesdiguières, nommé  
maréchal général des camps et armées du roi, demanda quel-  
ques jours de délai afin de tenter un dernier effort sur l'as-  
semblée de La Rochelle. Mais les lettres qui lui furent adressées,  
en réponse à ses dernières communications, n'étaient pas de  
nature à échauffer son zèle ; elles ne contenaient que des re-  
proches amers. Le duc n'en reçut pas moins le jour de Pâ-  
ques [11 avril] la communion à Charenton, après avoir fait  
au consistoire les protestations les plus formelles de vivre et  
mourir dans la religion réformée, sans que les conditions  
qu'il remit aux députés perdissent rien de leur rigueur. C'était  
toujours et en premier lieu l'obligation de dissoudre l'assem-  
blée, en demandant pardon au roi. L'assemblée n'était pas  
unanime dans sa résistance. Mais une majorité de six à sept  
voix dominait violemment dans les délibérations et formait  
les avis. Les conseils modérés ne pouvaient qu'à peine se faire  
entendre ; « l'air de la salle où l'on se réunissait leur était  
« contraire. » En vain du Plessis-Mornay écrivit-il [22 avril]  
« qu'il fallait se soumettre à la nécessité, ne pas exposer La  
« Rochelle à un siège, ne pas compter non plus sur les divi-  
« sions de la cour ; » l'assemblée ne voulut rien écouter, et  
ne répondit que par de nouvelles plaintes au député général  
des églises et à l'envoyé du duc de Lesdiguières. La patience  
du roi devait être à bout. L'épée du connétable, que les fai-  
seurs de libelles se moquaient « de voir suspendue au croc  
« comme la lame rouillée des vieux reîtres, » avait en effet  
besoin de voir le jour. Le roi fit avancer son armée vers la  
Loire, publia [24 avril] une déclaration remplie d'assurances

en faveur de la religion réformée, mais en même temps de menaces contre ceux qui se servaient de ce prétexte pour la révolte, et se mit en route pour Blois [29 avril] avec le connétable, le duc de Lesdiguières, le maréchal de Brissac, le prince de Joinville, le cardinal de Guise, le duc d'Elbeuf et une foule de seigneurs. Il n'avait pas voulu laisser derrière lui sa mère, dont on lui faisait toujours peur. Il fallut donc qu'elle l'accompagnât dans ce qu'on appelait un voyage, avec la reine régnante, la connétable et tout un cortège de femmes.

Nous avons entendu du Plessis-Mornay conseiller aux réformés de ne pas compter sur la trompeuse assistance que pourraient leur promettre les divisions de la cour. Il eût été trop singulier en effet que six mois se fussent passés sans faire naître quelque mécontentement ou quelque querelle. Le premier témoignage de mauvaise humeur fut donné par le jeune comte de Soissons. Sa mère, qui voulait lui faire épouser M<sup>me</sup> Henriette sœur du roi, n'avait rien trouvé de mieux pour le faire agréer que de le rendre redoutable. Dès le mois de décembre, elle avait essayé de lier quelque intelligence avec du Plessis-Mornay. Mais ce vieux gentilhomme en savait trop pour ne pas voir où tendait une telle recherche, et pour s'y engager plus loin que les civilités. Il devinait bien que la moindre espérance qui serait donnée de ce mariage ramènerait au roi le jeune prince ; et c'est ce qui arriva lorsqu'on fut à la veille d'une grande entreprise. La comtesse de Soissons se laissa conduire à Fontainebleau où le roi était allé passer les fêtes de Pâques. On promit d'augmenter les pensions de son fils, à qui l'on permit de courtiser la princesse. Il ne restait que peu de chose à régler pour une réconciliation complète.

Il y avait eu plus de difficulté à calmer un différend qui venait de partager toute la cour. Le cardinal de Guise et le duc de Nevers avaient ensemble un procès pour la propriété d'une abbaye. Le cardinal voulait, dit-on, en disposer pour le fils d'une ancienne maîtresse de Henri IV qu'il avait épousée

secrètement. Comme l'humilité et le pardon des offenses n'entraient pas plus que la continence dans la règle de sa vie, un jour que le duc devait aller chez son rapporteur, le cardinal y courut, avec le prince de Joinville son frère, en habit court et portant une épée sous son manteau. Des injures on en vint promptement aux violences : le duc reçut un soufflet du cardinal ; un conseiller d'État qui l'accompagnait fut légèrement blessé d'un coup d'épée par le prince de Joinville. Les deux frères quittèrent aussitôt Paris. Le duc de Nevers envoya un cartel au cardinal ; le duc de Mayenne prit fait et cause pour son beau-frère de Nevers, et provoqua le prince de Joinville son cousin. Le cardinal n'était pas homme à fuir le combat, et il avait déjà fait assez bon marché de son caractère ecclésiastique, pour craindre d'y renoncer tout à fait en acceptant un duel. Mais le duc de Guise le faisait veiller de près, et des gardes envoyés par le roi emmenèrent le cardinal à la Bastille pendant que le prince de Joinville fut tenu aux arrêts. Les ducs de Nevers et de Mayenne, peu contents de cette satisfaction, se rendirent dans leurs gouvernements. Au premier bruit d'une querelle entre les deux maisons, toute la noblesse attachée à l'une ou à l'autre s'était mise aux champs, et on eut de la peine à la rappeler sous les drapeaux du roi, où le cardinal de Guise, sorti de prison après quelques jours, était venu se faire soldat.

On peut dire que le roi fut le dernier à donner le signal de la guerre ; car elle avait éclaté déjà dans plusieurs provinces. En Béarn, le gouverneur de Navarreins défendait seul l'autorité du roi contre les entreprises de quelques capitaines ouvertement secondés par le marquis de la Force. Le duc d'Épernon reçut l'ordre de marcher au secours de ce brave officier. Satisfait déjà par le chapeau de cardinal que venait enfin d'obtenir son fils, le duc s'avança promptement [avril] avec ce qu'il avait pu ramasser de troupes par le moyen de ses amis, tant en Guyenne que dans ses gouvernements. En peu de jours tout le pays fut soumis. Le marquis de la Force se sauva

si précipitamment que le duc d'Épernon, en arrivant à Pau, fut obligé de faire mettre sous le scellé les meubles, effets, bijoux et papiers du gouverneur pour les soustraire au pillage. Après quoi, il installa le maréchal de Thémynes dans le gouvernement de cette province et retourna dans sa maison. Au même temps, les réformés de Privas s'étaient soulevés. Ils prétendaient que le château de cette ville, ayant appartenu à un seigneur de leur religion, ne devait point passer par héritage au gendre de ce gentilhomme qui était catholique, et ils s'en étaient emparés [8 février] après un siège. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, fut obligé de lever des troupes ; le marquis de Châtillon, général pour les réformés, tint la campagne contre lui et ne put l'empêcher de prendre, après une vive résistance, les villes de Vals, Vallon et Villeneuve-de-Berg [mars] où il rétablit le culte catholique. Le roi prêt à partir lui manda d'attendre de nouveaux ordres pour agir.

Le roi s'était préparé à son expédition par une levée extraordinaire de deniers. Le premier moyen qu'on trouva [22 février] pour obtenir de l'argent fut le rétablissement de ce droit annuel dont il a été si souvent parlé, supprimé en 1618 d'après la demande des états-généraux et des notables, mais qui avait le double avantage de procurer sur-le-champ un secours de finances et de satisfaire le parlement. Déjà cette faveur intéressée avait été consacrée par une déclaration publiée au Mans avant la prise du Pont-de-Cé, mais avec des conditions qui semblèrent trop dures. Le roi les adoucit d'abord [22 février] au profit des parlements, des cours des aides et des chambres des comptes, dont il avait le plus besoin ; et ensuite [30 mars] les autres officiers obtinrent une diminution sur le prêt forcé dont on dispensait leurs supérieurs. Divers édits de finances, joints à celui-ci [5 avril], amenèrent aux coffres du roi dix millions. L'assemblée du clergé, qui voulait suivre l'emploi de son argent, offrit un million, « pourvu « qu'il fût dépensé au siège de La Rochelle. »

Les réformés de leur côté avaient pourvu par des collectes aux besoins de leur défense. L'assemblée de La Rochelle, agissant pour un parti qui n'avait pas de chef reconnu, s'était approprié le droit de donner des ordres, d'imposer des taxes, de nommer des généraux, comme aurait pu faire le sénat souverain d'une république. Après avoir distribué dans les provinces ses instructions pour lever des troupes, fortifier les villes et battre monnaie, elle ne craignit pas [10 mai] d'organiser dans le royaume une autre souveraineté que celle du roi et de se l'attribuer à elle-même. Elle divisait la France protestante en huit départements, dont le commandement était remis au duc de Bouillon, au duc de Soubise, au duc de la Trimouille, au marquis de la Force, à l'aîné de ses fils, au duc de Rohan, au marquis de Châtillon, et enfin au duc de Lesdiguères, pour lequel on nomma sur-le-champ [14 mai] un lieutenant. Une autorité supérieure était confiée au duc de Bouillon qui pouvait assiéger, forcer, composer, livrer journées et batailles, et nommer aux charges de son armée, sauf quelques-unes plus relevées dont l'assemblée se réservait la disposition. Trois députés de l'assemblée devaient avoir séance, tant au conseil tenu par le chef général, qu'en celui qui assisterait chaque chef d'armée dans les provinces. Ceux-ci pouvaient se choisir des lieutenants et pourvoir au commandement des places conquises, sauf à obtenir les provisions de l'assemblée. Aucun traité de trêve ou de paix ne pourrait avoir lieu sans que l'assemblée générale en eût délibéré. Le chef général, se trouvant dans l'assemblée, en avait la présidence, et les généraux des provinces y avaient voix délibérative, mais non leurs lieutenants.

L'assemblée avait cru devoir s'occuper aussi de la moralité des soldats, en invitant les généraux à choisir des pasteurs pour leur faire le prêche et les prières. Il était défendu aux gens de guerre de jurer pour quelque cause que ce fût, sous peine d'un teston d'amende par soldat et d'un écu par gentilhomme; comme aussi de mener vie lubrique ni scandaleuse,

et d'avoir aucunes femmes dans les villes ni aux armées sur peine de la vie ; de se quereller en aucune sorte, ni mettre la main aux armes. Les prisonniers faits par les capitaines et soldats devaient être déclarés sur-le-champ au conseil, sans qu'il fût permis à aucun chef, de quelque rang qu'il fût, de les délivrer ou de modérer leurs rançons. Les commissions pour lever des soldats seraient enregistrées par l'assemblée, et nul capitaine ne pourrait tenir les champs sans son commandement exprès ; autrement il lui serait couru sus. Suivaient des règlements sur les plus minces détails de la police et de la discipline militaires, pour la conservation du commerce et du labourage dans les lieux où la guerre serait portée.

Pour subvenir aux frais de la guerre, l'assemblée déclarait arrêter tous deniers royaux provenant des tailles, aides, gabelles et autres impositions de toute nature, tant celles déjà établies que celles qui pourraient être ordonnées par elle-même, ces fonds devant être remis entre les mains des trésoriers et receveurs qu'elle nommerait. Les revenus des bénéfices et autres biens appartenant aux ecclésiastiques devaient être employés au même objet, et pour cela baillés à ferme par des commissaires nommés dans chaque province. Le sixième des butins et rançons serait également converti en deniers publics, ainsi que les compositions qui auraient lieu pour la reddition des villes. L'assemblée continuait dans l'exercice de leurs charges les officiers de justice et de finances faisant profession de la religion, et conservait aussi exclusivement aux particuliers de la religion les droits et rentes qu'ils pouvaient avoir sur le revenu public. Les pasteurs, dont l'entretien ne pourrait être fourni par les églises, devaient être payés sur les plus clairs deniers provenant des biens ecclésiastiques, et on promettait d'assigner encore sur les deniers publics les personnes de la religion qui seraient obligées par la rigueur des troubles de quitter leurs demeures ou leurs charges.

Il était question pourtant du roi dans le préambule de cet



acte singulier. On y disait que « l'assemblée avait charge, au  
« nom de tous ceux de la religion, de demeurer toujours sous  
« la très-humble subjection de celui qu'elle reconnaissait leur  
« avoir été donné de Dieu pour leur prince et souverain sei-  
« gneur. » Mais, malgré cette protestation, le règlement  
dressé par l'assemblée de La Rochelle n'en fut pas moins re-  
gardé, et avec justice, comme une entreprise téméraire qui  
brisait tous les liens de l'obéissance, et séparait les protestants  
du royaume pour en former une république ennemie. On y  
trouvait surtout une imitation presque littérale des déclara-  
tions qui avaient préparé la révolte des Provinces-Unies.

Avec moins d'habitude que nous n'en avons des violences  
où la passion peut entraîner les hommes délibérant en assem-  
blée, nous pourrions nous croire obligés de mesurer les forces  
du parti sur la hardiesse de ses résolutions. Mais cette dis-  
tribution des provinces, et cette liste des chefs qui devaient y  
commander, n'existaient guère que sur le papier. Le duc de  
Bouillon, auquel on destinait le rôle du prince d'Orange, ne  
se souciait pas de se perdre pour une poignée de gens sans  
nom, et retrouva fort à propos la goutte qui le retint à Sedan.  
Nous verrons bientôt le duc de la Trimouille assurer le roi  
de son obéissance, le marquis de Châtillon rester inactif dans  
le gouvernement qu'il avait accepté, le marquis de la Force  
tout à fait chassé du sien, et son fils pouvant à peine se faire  
reconnaître dans la province qu'on lui assignait. Le duc de  
Lesdiguières, chef titulaire d'un département, commandait  
les troupes du roi, et maintenait encore de loin l'ordre et la  
paix dans le Dauphiné, contre le lieutenant que l'assemblée  
lui avait choisi. La république huguenote n'étant donc réelle-  
ment qu'une théorie, ceux qui l'avaient votée se donnaient en  
même temps tous les torts de l'audace et tout le ridicule de  
l'impuissance.

---

## CHAPITRE II

Tumulte à Tours. — Le roi se fait remettre Saumur par contrat. — Le duc de Rohan chef des réformés. — Siège et prise de Saint-Jean-d'Angély. — Expédition contre La Rochelle. — Succès de l'armée royale. — Siège de Montauban. — Mort du duc de Mayenne. — Émeute à Paris. — Le comte de Bassompierre. — Le père Dominique. — Négociation auprès du duc de Rohan. — Grande attaque tentée sur Montauban. — Levée du siège. — Intrigue contre le connétable de Luynes. — Renvoi du père Arnoux, confesseur du roi. — Siège et prise de Monheur. — Mort du connétable. — Le duc de Soubise prend Royan. — Continuation de la guerre en Languedoc. — Succès des réformés. — Pillages et assassinats dans le Midi. — Retour du roi à Paris.

[ 1621 ]

Parti de Fontainebleau [29 avril] pour combattre les réformés, le roi fut obligé d'abord de punir dans la ville de Tours une violence des catholiques. C'était, comme à l'ordinaire, une chose de peu qui avait produit un grand trouble. Des enfants s'étaient mis [18 avril] à suivre le convoi d'un huguenot assez mal famé, en le saluant de quelque chanson populaire. L'escorte du défunt s'en offensa et repoussa rudement les chanteurs. La foule prit parti pour ceux-ci ; les amis du mort furent mis en fuite, son corps déterré, le cimetière et la maison du gardien dévastés. Ensuite on se porta en plus grand nombre vers le temple des réformés bâti hors de la ville. On y mit le feu aux cris de « vive le roi. » Deux maisons, appartenant au corps des réformés, furent également incendiées ou pillées, sans que les magistrats et capitaines de la ville

pussent empêcher ce désordre. Enfin on parvint à dissiper cette multitude à laquelle on fit cinq prisonniers. Le roi instruit de cet événement, qui fournissait un grave prétexte aux huguenots, envoya des commissaires pour en faire une sévère justice. Mais, pendant que le procès s'instruisait, le peuple se souleva de nouveau [4 mai], chassa les juges de leurs sièges, délivra les accusés, et alla chercher dans les prisons de nombreux auxiliaires pour le pillage. En ce moment le roi venait d'arriver à Blois. Il accourut à Tours pour rétablir l'ordre par sa présence. Il fallait en même temps satisfaire les réformés qui se plaignaient, et ne pas irriter les catholiques. Une trentaine de séditeux furent mis en prison par les archers du grand-prévôt. On se contenta [10 mai] d'en condamner cinq, pour qu'il ne fût pas dit que la justice du roi eût rien perdu, et le reste obtint sa grâce.

Le roi devait aller ensuite à Saumur. C'était là que commandait le vieux du Plessis-Mornay qui, dans ce même instant, se rendait suspect à l'assemblée de La Rochelle en lui conseillant l'obéissance. L'histoire des troubles civils n'a pas de plus beau, de plus noble caractère, à cela près de quelque entêtement et d'une humeur trop querelleuse. Mais c'est le sort de ces hommes qui savent rester fidèles à tous les devoirs, au milieu des excès et des violences, d'être exposés toujours aux défiances des deux partis. Le roi avait appris que, dans les conseils secrets de l'assemblée, il avait été question de faire entrer une forte garnison au château de Saumur, et il avait résolu de s'en emparer lui-même. Du Plessis-Mornay, qui avait eu connaissance aussi de ce projet, ne croyait avoir besoin de personne pour garder une place qu'il tenait depuis trente-deux ans. Encore bien qu'on lui eût promis de ne rien changer dans son gouvernement, le roi, contre l'usage, fit marquer [11 mai] son logement au château. Il fallut en faire sortir la garnison, et il parut bientôt que le roi voulait y mettre des troupes sous un autre chef. Les propositions les plus brillantes ne purent arracher à du Plessis la démis-

sion de ce gouvernement. Il offrait seulement d'y recevoir un renfort qui n'obéirait qu'à lui, et avec lequel il s'engageait sur sa tête à défendre la ville contre tous venants. Enfin il fut obligé [17 mai] de signer une sorte de bail, par lequel il cédait pour trois mois le château de Saumur aux troupes du roi, sous le commandement du petit-fils du maréchal de Lesdiguières, la qualité de gouverneur lui demeurant toujours; et il se retira tristement dans sa maison.

Le duc de Rohan, après s'être associé aux efforts des sages pour empêcher la guerre, n'était pas d'un caractère à se tenir tranquille lorsqu'elle était décidée. Il se hâta de fortifier la ville de Saint-Jean-d'Angély, d'en faire sortir les catholiques, y laissa le duc de Soubise son frère avec une garnison considérable, et se réserva pour le commandement des troupes en Guyenne. Toutes les villes réformées du Poitou et de la Touraine s'étaient déjà soumises au roi. Arrivé à Niort, il publia [27 mai] une nouvelle déclaration en faveur des réformés qui reconnaîtraient son autorité et contre ceux qui obéiraient à l'assemblée de La Rochelle; puis il alla mettre le siège devant Saint-Jean-d'Angély. Le duc de Lesdiguières réclama, comme un droit de sa charge, le privilège de reconnaître le premier cette ville, pendant que le roi demeuré à Chizay, touchait quatorze cents malades dans un pré le jour de la Pentecôte. L'attaque de la ville [31 mai] commença aussitôt par la prise du seul faubourg que les assiégés eussent conservé, et qui s'était autrefois défendu un mois contre l'armée du roi Charles IX. Le prince de Joinville et le cardinal son frère furent au nombre des volontaires les plus intrépides, et le roi, qui survint au moment de la victoire, les réprimanda fort de leur témérité. Ce fut du reste le dernier exploit du cardinal; car il mourut peu de jours après de maladie en la ville de Saintes. Après l'arrivée du roi, la ville fut battue par le canon en sa présence, et le duc de Soubise ayant été inutilement sommé [2 juin] de se rendre par un héraut d'armes, le siège fut poursuivi avec vigueur.

Pendant qu'il se faisait, le roi reçut de bonnes nouvelles pour la tranquillité du royaume et de nombreux renforts pour son armée. Le comte de Saint-Paul avait pris Gergeau, place importante sur la Loire, et maintenait dans l'obéissance le Vendômois, la Beauce et le Dunois. Le prince de Condé s'était emparé de Sancerre dont il détruisit les fortifications. En Champagne, en Picardie, en Normandie, les réformés s'étaient laissé désarmer sans résistance. La Bretagne, contenue par le duc de Vendôme, ne donnait aucun signe de rébellion. Dès les premiers jours du siège, le duc de la Trimouille vint témoigner au roi sa fidélité. La discorde s'était mise parmi les réformés de la basse Guyenne. Un des principaux gentilshommes de ce pays, le sieur de Boisse Pardaillan, avait refusé de reconnaître pour chef le fils du marquis de la Force nommé par l'assemblée générale, et il envoya vers le roi pour lui faire offre de son service. En même temps arrivèrent tour à tour le comte de Bassompierre revenant de son ambassade en Espagne, le marquis de la Valette fils du duc d'Épernon, et enfin ce seigneur lui-même amenant d'Angoulême quatre canons.

Après vingt-deux jours de résistance, le duc de Soubise se vit réduit à capituler. Ses premières conditions furent repoussées avec mépris, et tout ce qu'il put obtenir fut un pardon général en faveur de ceux qui avaient défendu la ville, moyennant qu'ils le demanderaient à genoux par leurs députés et promettaient de demeurer éternellement sous l'obéissance du roi sans porter jamais les armes contre son service, comme aussi qu'ils renonceraient à toutes unions, associations et assemblées faites sans sa permission. Le pardon demandé et accordé [23 juin], tous les gens de guerre sortirent de la ville, munis d'un sauf-conduit pour leurs personnes, et avec armes et bagages. Le duc de Soubise, en passant devant le roi, mit le genou en terre, et lui promit fidélité pour l'avenir, c'est-à-dire jusqu'à la première occasion. Comme le roi s'était engagé à respecter les habitants, leurs propriétés et la liberté de leurs consciences, sur quelque bruit qui s'était répandu de

violence et pillage commis par ses soldats, le grand-prévôt se fit donner par les magistrats de la ville une déclaration portant « qu'il n'y avait été fait aucun mal ni dommage, et que « surtout la pudicité des femmes et filles avait été conservée « en son entier. » Seulement le principal ministre de la religion déposa que le temple avait souffert quelque dégât estimé à cent livres, et qu'on lui avait pris à lui-même, dans sa maison, sa robe de chambre et quelques hardes de la valeur d'environ cent cinquante livres. La perte des assiégeants et des assiégés ne s'était pas élevée, durant ce long siège, à plus de cinq cents hommes tués. Cependant le roi crut devoir un châ-timent exemplaire à cette ville rebelle. Il ordonna que toutes les fortifications fussent démolies et les fossés comblés. Il révoqua tous les privilèges dont elle jouissait, comme ville de guerre, « de sorte que les habitants fussent à l'avenir tailla- « bles et cotisés à toutes levées, impositions et corvées ainsi « que ceux du plat pays, » et il fit enregistrer ses lettres à cet effet [6 juillet] au parlement de Bordeaux.

Il restait maintenant à réduire La Rochelle, et à combattre les réformés qui, malgré la défection du sieur de Boisse, s'é-taient rassemblés en grand nombre dans la haute et basse Guyenne, sous le commandement du duc de Rohan et du marquis de la Force. Le duc d'Épernon fut choisi pour assié-ger La Rochelle avec quatre mille hommes de pied et six cents chevaux. La vieille haine qui existait entre ce seigneur et les Rochelois annonçait qu'il ne serait pas fait de quartier aux rebelles. Mais les forces qu'il put réunir étaient loin de suffire pour réduire une grande ville bien fortifiée, et sans cesse ap-provisionnée par la mer. Il avait bien été dit qu'elle serait at-taquée de ce côté. Mais il ne manquait pour exécuter ces ordres que des vaisseaux, le peu qu'on en avait étant néces-saire pour défendre les côtes contre une foule de pirates qui tenaient la mer et allaient faire reconnaître leurs prises à La Rochelle. Tout ce que le duc d'Épernon put faire, fut d'éta-blir ses postes autour de la ville, de lui fermer toutes les



communications avec le pays, de repousser les sorties de sa garnison, et enfin de lui interdire la récolte de ses champs et de ses vignes qu'il fit faire lui-même pour le compte du roi.

Le reste de l'armée fut dirigé vers la basse Guyenne où le sieur de Boisse n'avait pu ramener au roi que les villes de Sainte-Foy et Castillon. Tout le reste de la province, à la voix du duc de Rohan, s'était rangé sous le jeune marquis de la Force. La reine, qui avait accompagné son mari jusque-là, le quitta pour aller à Bordeaux, et la reine-mère retourna à Tours. A peine entré en Guyenne, le roi apprit que Nérac [9 juillet] avait déjà été enlevé aux réformés par le duc de Mayenne, qui perdit ainsi la bonne réputation dont il jouissait chez eux depuis les derniers troubles. Aussitôt toutes les villes qui se trouvaient sur son passage lui ouvrirent leurs portes, et on eut soin de prendre dans celles qui étaient de la religion des attestations portant qu'il ne s'y était fait aucune violence ni dommage. Il ne trouva de résistance qu'à Clairac [25 juillet], petite place sur la rivière du Lot, qui se qualifiait de « ville « sans roi, défendue par des soldats sans peur. » La discorde qui se mit parmi les assiégés secondant utilement l'attaque, la ville se rendit [5 août] après douze jours de siège. Le roi y fit pendre trois de ceux qui s'étaient montrés les plus ardents. Il avait perdu devant cette place nombre de gentilshommes, parmi lesquels il faut nommer le marquis de Termes, frère du grand-écuyer. Un homme de robe y mourut aussi, mais de maladie [5 août]; c'était le garde des sceaux du Vair, qui suivait l'armée pour sceller les déclarations ou les traités. Les sceaux furent remis au duc de Luynes, ce qui fit dire « qu'il savait faire le connétable pendant la paix et le chancelier à la guerre. »

L'armée du roi se dirigea ensuite vers Montauban. C'était, dans cette province, la dernière espérance du parti; le marquis de la Force y était enfermé, et le duc de Rohan devait le secourir avec ce qu'il avait pu ramasser de soldats dans le bas Languedoc et les Cévennes. Le roi, de son côté, avait encore

vu augmenter le nombre de ses troupes et de ses généraux par l'arrivée des ducs de Mayenne, d'Angoulême et de Montmorency. Le duc de Sully était venu aussi lui apporter le secours inutile d'une négociation qui ne fut pas écoutée. Cependant il y avait des avis divers sur la résolution qu'il convenait de prendre. Le siège de Montauban semblait une entreprise dangereuse à cette époque de l'année, en présence d'une armée que commandait le duc de Rohan. Les conseils hardis l'emportèrent, et le duc de Mayenne eut ordre [18 août] de commencer l'attaque.

Si le nombre et la qualité des chefs qui commandaient dans l'armée du roi ne nuisit pas à l'ensemble des mouvements et à la régularité des opérations, toujours est-il que chacun trouva l'excuse des mauvais succès dans la concurrence des efforts. Le duc d'Angoulême seul agissait séparément. Il était chargé de marcher au-devant du duc de Rohan et de lui fermer le chemin. Les autres troupes étaient divisées en quatre quartiers, celui du roi, celui du connétable, celui du maréchal de Lesdiguières et celui du duc de Mayenne. C'était à ce dernier surtout que se portaient tous ces jeunes seigneurs et gentilshommes, avides de gloire et de dangers, qui ne prenaient pas de rang dans l'armée, mais accouraient en foule aux occasions d'éclat. Peu de temps avait suffi pour élever bien haut la renommée militaire de ce jeune prince. On se plaisait à lui donner les noms des demi-dieux et des héros. Aussi tous les braves se pressaient-ils autour de lui, et cette fougue valeureuse qui excitait la sienne ne tarda pas à lui devenir funeste. Dès le commencement du siège, il voulut tenter un assaut avant que la brèche eût été entièrement ouverte par le canon; cette imprudence coûta la vie au marquis de Thémines qui commandait sous lui et à nombre de gentilshommes. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que le duc se résolut à mettre désormais plus de précaution dans ses mouvements. Cependant il ne négligeait aucune occasion de s'exposer lui-même, et il semblait se faire un plaisir d'attirer les regards et

les coups des assiégés sur les personnes qu'il invitait à visiter ses tranchées. Un jour qu'il y conduisait le duc de Guise son cousin, récemment arrivé de Provence, il voulut regarder l'ennemi par l'assût d'un mousquetaire, et fut frappé [17 septembre] d'une balle qui ne lui laissa que peu de moments à vivre.

La douleur de cette mort fut grande, non-seulement dans l'armée, mais dans toutes les villes de France. Elle se manifesta surtout à Paris, où ce prince était aimé pour ses bonnes qualités et pour le souvenir de son père. « Les feux de la Ligue « semblèrent se rallumer, comme on parlait alors, pour servir « de torches funèbres à ses obsèques. » Des malédictions éclatèrent partout contre les réformés. Le dimanche qui suivit l'arrivée de cette nouvelle, la populace se porta [26 septembre] sur le chemin de Charenton, se jeta sur ceux qui revenaient du prêche, et courut mettre le feu à leur temple. Quelques maisons furent pillées, quelques huguenots mis à mort. Le parlement et le gouverneur de Paris réussirent enfin à rétablir l'ordre et firent pendre deux des séditeux.

Un autre seigneur se montrait à ce siège avec une pareille valeur, mais avec ce caractère particulier de galanterie vaniteuse qui le distinguait. C'était le comte de Bassompierre, la figure la plus riante sans contredit qu'on puisse trouver dans les guerres civiles, également capable de conseils prudents et d'entreprises hasardeuses. Mais l'approbation des dames était toujours et partout son arrière-pensée. Un jour, il reçut l'ordre de détruire à coups de canon le pont de Montauban. Comme le jeu de son artillerie, assez inutile pour ce dessein, menaçait quelques femmes qui lavaient leur linge dans la rivière, elles le firent prier d'y mettre fin, au nom de la bonne intelligence qu'il avait toujours eue avec leur sexe ; ce qu'il accorda volontiers. Puis, profitant de cette sorte de trêve, elles demandèrent à le voir [15 septembre] au pied de leurs remparts. Il dépouilla aussitôt ses habits de guerre, et courut se montrer à leurs yeux avec la parure élégante des fêtes de la cour.

Il était arrivé à l'armée du roi un auxiliaire d'une espèce plus étrange. Au conseil de guerre parut un carme déchaussé espagnol, nommé le père Dominique de Jesu-Maria, et précédé d'une grande réputation pour les avis et les prédictions en fait de batailles. L'année précédente, au fort de la guerre entre les états de Bohême et l'armée impériale, il avait été chargé par le pape d'apporter au duc de Bavière l'épée sainte des défenseurs de la religion. Ce fut lui qui conseilla de livrer bataille devant Prague, le jour de l'octave de la Toussaint, en promettant aux impériaux la protection du ciel. Après la victoire, qui remit l'empereur en possession de la Bohême, on fit valoir cette prophétie, et Ferdinand envoya, pour être placée dans l'église des carmes déchaussés à Rome, une couronne de pierreries avec trente enseignes prises sur l'ennemi. Ce religieux, considéré comme un saint, fêté et vénéré par toute la France, où on lui avait demandé nombre de miracles, retournait à son couvent en Espagne, et s'arrêta pour visiter le roi, qui crut devoir le consulter sur les moyens de réduire Montauban. Le carme, qui ne négligeait pas les voies humaines, pensa qu'on devait tirer quatre cents coups de canon sur la ville, après quoi elle se rendrait infailliblement. Soit que le jour fût mal choisi [19 septembre], ou que la mission du bon père fût terminée, les quatre cents coups furent tirés en vain. Les assiégés ne se laissèrent pas intimider, et il fallut en revenir aux conseils des capitaines.

Le duc de Rohan s'occupait de secourir la ville. Malgré la défaite d'un de ses lieutenants, il fit passer à travers l'armée du duc d'Angoulême un secours qui arriva [28 septembre] dans Montauban, mais fort diminué, le tiers environ ayant péri dans une rencontre. Encouragés par ce renfort, les assiégés firent si bonne contenance que le connétable crut devoir proposer au duc de Rohan un accommodement. Leur entrevue se fit [12 octobre] à une lieue de Montauban, sur la route de Castres, où le duc avait son quartier général. Le connétable lui offrit pour lui-même et pour ses amis une paix honorable,

mais à condition qu'il abandonnerait la protection de Montauban. S'il faut en croire le duc, le connétable voulut lui montrer l'état désespéré de son parti et le peu de secours qu'il pouvait attendre, soit de l'étranger, soit de l'intérieur. « La « reine-mère, disait-il, a ses appuis en Espagne, en Savoie, « à Rome et du côté des jésuites, tout cela fort mal disposé « pour les huguenots ; le prince de Condé ne résisterait jamais « à une pièce d'argent ; le comte de Soissons allait se rendre « auprès du roi : ainsi le duc de Rohan n'avait rien de mieux « à faire que d'éviter, par une réconciliation glorieuse, la « ruine exemplaire qui menaçait sa personne et sa maison. » Le duc refusa ces propositions, et ne voulut pas entendre parler d'un traité où tous ceux de sa religion ne seraient pas compris.

On résolut donc de pousser vigoureusement le siège. Il y eut dans l'armée quelques généraux qui prétendaient que la division des forces sur plusieurs points empêchait un effort décisif, et qui s'avancèrent jusqu'à promettre sur leur tête de prendre la ville en douze jours, si l'on voulait leur en confier le soin. Les chefs les plus expérimentés doutaient fort du succès ; mais ils furent obligés de se taire ; car le confesseur du roi partageait la confiance des présomptueux et excitait le zèle de tous, comme s'il eût été jaloux des trophées du père Dominique. C'était le maréchal de Saint-Géran et le comte de Schomberg qui, sous les ordres du connétable, se chargeaient de l'exécution. Elle leur semblait infaillible. Déjà même le comte de Schomberg avait invité à dîner pour le lendemain dans les murs de Montauban le comte de Bassompierre, qui lui répondit malignement « que c'était un vendredi, jour de « poisson, et qu'il valait mieux remettre la partie au dimanche « pour faire meilleure chère. » On avait disposé des logements pour le roi, pour le cardinal de Retz, pour le père Arnoux, et, c'est Bassompierre qui le dit, pour le connétable, d'où ils pourraient voir en sûreté la prise de la ville. Mais l'attaque promise [21 octobre] ne fut qu'une démonstration inutile, le

côté par où l'on voulait donner se trouvant fortifié d'une manière désespérante ; et les vives sorties des assiégés ne permirent pas de réparer cette faute.

Pendant ce temps la mauvaise saison était arrivée. L'armée se décimait chaque jour par les maladies, qui avaient mis déjà plusieurs chefs hors de service. Un conseil de guerre fut assemblé pour aviser aux moyens de terminer cette entreprise. Le comte de Bassompierre eut le courage de prononcer le mot qui était dans la pensée de tous sans pouvoir sortir de leur bouche ; il proposa de lever le siège. Outre les désavantages qu'on y avait éprouvés, le roi avait reçu des provinces quelques fâcheux rapports. En Dauphiné un gentilhomme de la religion, parent du duc de Lesdiguières, avait levé des troupes avec lesquelles il tenait la campagne, pillant les châteaux et les églises. On avait heureusement découvert une conspiration qui devait le faire entrer dans Grenoble. Dans l'Agenois, les fils et le gendre du sieur de Boisse Pardaillan avaient soulevé les villes où ce gentilhomme commandait. Il voulut les faire rentrer dans l'obéissance ; mais s'étant arrêté à Gensac, il y fut surpris dans son logis par une troupe de rebelles, qui le mirent à mort pour sa trahison. Toutes ces causes déterminèrent facilement le roi et le connétable au seul parti qui fût raisonnable. Le siège fut levé [2 novembre] avec le plus d'ordre qu'on put y mettre. Six mille hommes furent laissés aux environs de Montauban. Le duc de Lesdiguières fut envoyé en Dauphiné pour y rétablir la paix, et le comte de Bassompierre eut ordre de conduire le reste de l'armée contre la petite ville de Monheurt, où s'étaient rassemblés les rebelles de l'Agenois, commandés par un fils du sieur de Boisse, pendant que le roi se rendrait à Toulouse.

Les mauvais succès amènent toujours des plaintes et des récriminations. Beaucoup de reproches s'élevaient contre le connétable, qui les renvoyait assez durement aux autres chefs de l'armée. Les habitants de Toulouse, inquiets de voir si près d'eux une ville qui avait résisté au roi et qui était ren-



plie de gens de guerre, se laissaient aller à de violents murmures contre le favori. On l'accusait d'avoir gardé pour lui l'argent destiné à payer les troupes, et d'occuper des milliers d'ouvriers dans les places ou maisons qu'il possédait, pendant que les soldats du siège mouraient de faim. Le roi n'en fit pas moins [21 novembre] une entrée solennelle à Toulouse, au milieu de toute la pompe mythologique et des devises flatteuses que l'esprit du temps pouvait inventer. Mais il paraît que, parmi les félicitations et les louanges adressées au roi par le parlement, le connétable trouva quelques traits dirigés contre lui qui excitèrent son ressentiment. Le roi ne resta que peu de jours à Toulouse, et alla rejoindre son armée qui assiégeait Monheurt. On voulait rétablir la réputation de ses armes par la prise de cette petite place, où le fils du sieur de Boisse avait recueilli les assassins de son père, et qui d'ailleurs interceptait le passage de la Garonne. Le comte de Bassompierre avait commencé le siège, en attendant le maréchal de Roquelaure qui vint en prendre le commandement. Le roi s'y rendit accompagné du connétable, mais cette fois sans son confesseur. Le père Arnoux était resté à Toulouse.

Cette séparation, qui paraît toute simple, était pourtant le dénouement d'une longue et ténébreuse intrigue. C'était le triomphe de l'homme qui gouvernait les actions du roi sur celui qui dirigeait sa conscience. Déjà s'était développé chez Louis XIII ce caractère en même temps timide et mutin, qui lui faisait haïr ceux dont il suivait docilement les volontés. Il se sentait fatigué du connétable, et n'osait pas se soustraire à sa tutelle. C'était en secret et avec de grandes précautions qu'il disait son chagrin à de fidèles serviteurs, effrayés eux-mêmes de cette confiance. Ils pensaient tous, comme Bassompierre, « que c'étaient là des querelles entre mari et femme, « après lesquelles on ne manque jamais de chasser les valets « qui en ont su quelque chose. » Le père Arnoux fut, à ce qu'il paraît, plus hardi. Il encouragea le roi dans ses mécontentements. Le secrétaire d'État de Puisieux ne craignit pas

de s'associer à cette entreprise. Tous deux s'occupèrent d'aigrir l'esprit du roi contre un homme qui n'avait plus le succès en sa faveur. Le cabinet et le confessionnal conspiraient contre le duc de Luynes. L'amour s'en mêlait aussi. Car, toute chaste et réservée qu'était l'affection du roi pour la duchesse de Luynes, ce sentiment pouvait admettre la jalousie, et l'assiduité du prince de Joinville auprès de la femme devint un sujet de reproche contre le mari. Au moins le roi s'en servit-il pour faire déplaisir au connétable, en lui apprenant ce que le monde est convenu de cacher toujours à la personne intéressée. Celui-ci ne tarda pas à voir que son jeune maître voulait lui échapper ; il reprit aisément son empire, et le confesseur fut disgracié, après avoir en vain essayé d'adoucir le favori par des paroles « plus basses, dit Richelieu, que sa condition ne portait. » Du reste le cardinal n'hésite pas à qualifier d'ingratitude la conduite du père Arnoux envers le connétable, et il en tire cette remarque singulière, que « les grands ne doivent pas se fier facilement à ceux qui les entourent, puisque l'habit même de la piété est capable de feinte et de dissimulation. »

C'était après cette victoire de cabinet que le connétable [27 novembre] conduisait le roi au siège de Monheurt. Les défenseurs de cette ville s'encourageaient entre eux par l'application d'une centurie de Nostradamus qui porte : « Sang royal fuis mon heur. » Malgré cette prédiction, les batteries furent dressées, les mines jouèrent, et, au bout de quelques jours, le commandant de la place, blessé à la tête, offrit de capituler. Les conditions furent sévères. Le roi promit la vie sauve aux gentilshommes et soldats, mais ne voulut accorder aucune grâce aux habitants [11 décembre]. La ville fut pillée sans miséricorde, et le feu la détruisit jusques aux fondements.

La prise de cette hicoque, gardée par deux cent soixante soldats, fut aussitôt suivie d'un événement qui changea la face de la cour. Le connétable de Luynes, à peine arrivé devant Monheurt, avait été atteint d'une fièvre purpurine.

Pendant qu'on était encore à brûler la ville, il rendit le dernier soupir dans un village [14 décembre]. « Il ne fut guère « plaint du roi, » dit Bassompierre, et l'on croira facilement qu'il ne fut regretté de personne. Sa mémoire reste chargée de tous les reproches que les contemporains adressent aux favoris; mais les traditions de la haine et de l'envie ne se sont pas conservées contre lui dans la postérité avec la même violence que contre son prédécesseur et sa victime. C'est qu'il mourut au sein de sa grandeur, qui se continuait dans une famille riche et puissante; et il faut toujours au vulgaire l'autorité d'un revers pour lui faire mépriser tout à fait les enfants de la fortune; il ne comprend guère que les dénouements.

On avait voulu terminer la campagne par un succès, après lequel le roi devait retourner à Paris, laissant des garnisons dans les villes où son autorité était reconnue, pour observer celles qu'il n'avait pu réduire. La prise de Monheurt fut aussitôt compensée par une perte importante. Royan, place bien défendue en Saintonge à l'embouchure de la Gironde, se rendit par trahison au duc de Soubise, qui se croyait déjà relevé de sa promesse. En même temps les nouvelles du Languedoc étaient peu favorables. Le marquis de Châtillon, promu par l'assemblée générale au commandement du bas Languedoc, s'était bientôt rendu suspect aux zélés de son parti. On lui reprochait trop de tiédeur pour les intérêts de la religion, et peut-être quelque intelligence avec le roi. Le duc de Rohan surtout se plaignait de n'être pas secondé par lui, et ce qu'on pouvait attribuer à la jalousie des emplois passait pour une trahison. Sur tous ces griefs, l'assemblée provinciale réunie à Nismes, autorisée par l'assemblée générale à prendre des mesures pour la défense des églises, « déclara [20 novembre] le sieur de « Châtillon déchu de toutes les charges et dignités qui lui « avaient été conférées, et défendit à toutes personnes faisant « profession de la religion de le reconnaître pour général. » Le même arrêté lui ôtait les gouvernements de Montpellier et d'Aiguemortes que son père tenait du roi. Le marquis de

Châtillon se renferma dans Aiguemortes; mais les villes de Nismes et de Montpellier célébrèrent ce qu'elles appelaient leur affranchissement par de cruelles violences contre les catholiques. Dans ces deux villes, les églises furent pillées, les religieux assaillis, les couvents ravagés. Trente-six églises, les plus belles et les plus anciennes de France, furent détruites. Le duc de Lesdiguières, qui venait de rétablir l'ordre et la paix en Dauphiné, leur envoya le président du Cros pour essayer avec eux quelque accommodement. Mais il fut misérablement assassiné. L'assemblée de Nismes, « qui avait goûté de l'autorité, » dit le duc de Rohan, resta un mois sans vouloir nommer de général. Mais enfin, lasse de ses propres excès, elle appela le duc de Rohan, qui fut reçu [1<sup>er</sup> janvier 1622] à Montpellier avec de grandes acclamations.

Ainsi, quoique la guerre n'eût pas entièrement détruit la rébellion, elle l'avait repoussée dans les provinces éloignées, et comme acculée aux limites de la France vers la Méditerranée. Dans une ligne plus rapprochée, Montauban, La Rochelle et Royan restaient au pouvoir des réformés. Mais la liste des villes qui s'étaient soumises au roi, l'immense étendue de pays où son autorité était reconnue sans partage, la certitude où l'on était que la campagne prochaine ôterait aux réformés leurs dernières espérances, tout cela suffisait bien pour justifier les apprêts d'un triomphe; huit mille bourgeois armés sortirent de Paris en pompeux équipage [28 janvier] à la rencontre du roi, et le conduisirent à Notre-Dame où le Te-Deum fut chanté.

---

## CHAPITRE III

Intrigues après la mort du connétable. — Le prince de Condé s'empare du roi. — Conduite habile de la reine-mère. — Délibération sur la continuation de la guerre. Résolution de la continuer. — Divertissements à Paris. — Disgrâce de la duchesse de Laynes. — Elle prend d'avance un second mari. — Départ du roi pour l'armée. — Progrès des réformés. — Défaite du duc de Soubise — Nouvelle négociation pour la paix. — Reprise de Royan. — Traité du marquis de La Force. — Prise et sac de Négrepelisse. — Prise de Saint-Antonin. — Rigueurs exercées contre les vaincus. — Déclaration contre le duc de Rohan. — Conversion du maréchal de Lesdiguières. — Il est fait connétable. — Traité du marquis de Châtillon. — Entrée en France d'Ernest de Mansfeld avec une armée d'Allemands. — Retraite de ces troupes. — Siège de Montpellier. — Pertes de l'armée royale. — Nomination d'un garde des sceaux. — Paix de Montpellier. — Combat naval devant La Rochelle.

[1622]

La mort du connétable livrait la faveur du roi à la poursuite de toutes les ambitions. Ceux qui se trouvaient les plus voisins s'en saisirent. Le cardinal de Retz, Henri de Gondy, évêque de Paris, et le comte Henri de Schomberg l'avaient suivi dans son expédition; celui-ci réunissant les fonctions de surintendant des finances et celle de grand-maitre de l'artillerie, l'autre avec la seule qualité de maitre de l'oratoire du roi, mais tenant de fait le premier rang dans le conseil. Tous deux s'étaient signalés toujours dans le parti le plus ardent pour la guerre. En ce moment ils se recommandaient au roi par un zèle belliqueux, que contrariait souvent la prudence des généraux, et qui ne s'arrêtait pas devant les règles de la

bonne foi. Comme le roi venait de quitter Bordeaux, ils proposèrent de s'introduire par surprise [31 décembre 1621] dans la petite ville de Castillon sur la Dordogne, qui appartenait au duc de Bouillon et avait gardé, suivant les promesses de ce seigneur, une stricte neutralité. Le comte de Bassompierre s'opposa fortement à cette violation du droit des gens. Les maréchaux de France approuvèrent son avis, et l'entreprise fut abandonnée au grand déplaisir du comte de Schomberg. Le cardinal et lui s'étaient hâtés de faire nommer un garde des sceaux qui fût dans leurs intérêts. Méry de Vic, neveu d'un brave capitaine mutilé au service de Henri IV et qui mourut de douleur peu de mois après son maître, fut élevé à cette dignité. « C'était, dit Brienne, un médiocre sujet et un esprit « faible, et il ne pouvait rien arriver de meilleur au chance-  
« lier de Sillery, si on ne lui rendait pas les sceaux, que de  
« les voir en telles mains. »

Le nouveau conseil était déjà tout formé lorsque le prince de Condé, qui, pendant toute la campagne, était resté dans le centre du royaume avec la tâche facile d'y maintenir la paix, vint à la rencontre du roi près de Poitiers. C'était déjà un prétendant à la direction des affaires, qui prenait les devants sur la reine-mère sa rivale. Il se présentait avec la joie récente que lui avait donnée la naissance d'un fils. Après deux fausses couches et l'enfantement d'une fille au château de Vincennes, la princesse avait heureusement mis au jour [8 septembre 1621] un héritier du nom de Condé. Le prince se conduisit à la cour avec une grande habileté. Il fit bon accueil à tous ceux qui entouraient le roi, souriant aux ministres, choyant les généraux, proclamant surtout la nécessité de faire prévaloir l'autorité royale sur les mutins; discours qui plaît toujours aux rois faibles. Il fut puissamment aidé dans son dessein par cet abbé Rucellaï que nous avons vu confident de Concini, dévoué à la reine, puis au connétable, et que la mort du duc de Luynes laissait maintenant sans emploi. « Il avait, dit  
« Bassompierre, pour amis les ministres et tous nous autres. Il



« savait les desseins du feu connétable, et était adroit et « rusé. » Le but du cardinal de Retz, du comte de Schomberg et du garde des sceaux avait quelque chose de louable ; ils voulaient empêcher le roi de s'attacher à un favori. Mais en même temps ils prétendaient le soumettre à leurs conseils, et les courtisans avaient beau jeu à lui faire honte d'un joug que n'allégeait pas la douceur de l'amitié. Le prince de Condé, guidé par Rucellaï, se rangea du côté des ministres, comme les plus opposés à la reine Marie. Ils cherchaient en effet à retarder le retour du roi auprès d'elle ; et déjà ils faisaient avec ardeur les apprêts d'une nouvelle campagne, pour ne laisser que le moins de temps possible le fils sous les séductions de la mère.

Nous avons vu que le roi arriva dans Paris seulement à la fin de janvier. Il avait eu le soin d'annoncer successivement à sa mère la mort du connétable et la nomination d'un garde des sceaux qu'il savait lui être agréable. Elle envoya au-devant de lui l'évêque de Luçon pour le remercier de ses attentions, et lui dire combien elle se réjouissait de le voir prendre en main les rênes de son royaume et gouverner par lui-même, résolue qu'elle était de ne lui demander autre chose que des témoignages de sa tendresse. Après les premières caresses de leur réunion, on vit se dessiner nettement la position de la cour. Le prince de Condé, appuyé des ministres, auxquels s'étaient joints le chancelier de Sillery et le président Jeannin, avait toute l'autorité. Ce fut après beaucoup d'hésitations qu'ils consentirent à faire entrer la reine-mère dans le conseil. Ils craignaient l'influence que pouvait lui donner l'amour du peuple, qui lui était revenu depuis qu'on la voyait sans puissance : mais surtout ils craignaient, et c'est Richelieu qui le dit, « l'évêque de Luçon, en qui on reconnaissait quelque « force de jugement et dont on redoutait l'esprit. » La reine eut besoin de grandes précautions pour dissiper tous ces ombrages. Elle écoutait les propositions, parlait peu, épiait les désirs du roi, et se tenait sur la réserve, « s'apercevant bien

« qu'on ne lui faisait voir que la montre de la boutique et  
« qu'elle n'entraît point au magasin. »

Richelieu, qui parle ainsi, rapporte plusieurs traits de la mauvaise volonté qu'entretenaient contre elle le prince de Condé et les ministres. Lorsque le roi voulait la voir chez elle le matin, des domestiques gagnés venaient dire qu'elle n'était pas éveillée. L'abbé Rucellaï, qui devait éviter sa présence, s'était montré insolemment devant elle chez sa belle-fille, et le prince de Condé trouva mauvais qu'elle l'en fit sortir. Au milieu de ces tracasseries intérieures, la question politique du moment était la continuation de la guerre contre les réformés. Le prince de Condé la voulait, dans l'espoir de commander l'armée, et aussi pour tenir le roi éloigné de sa mère. Le cardinal de Retz, le surintendant de Schomberg et le garde des sceaux de Vic y avaient le même intérêt; et, de plus, ils craignaient que les vieux ministres, dont le roi s'était rapproché, ne vinssent à faire prévaloir l'autorité de leur expérience. Les moins ardents se trouvaient être les généraux; et Bassompierre nous apprend que, tandis qu'on se préparait publiquement à la guerre, le roi chargea le duc de Lesdiguières de négocier la paix. Il y eut même pour cette affaire secrète, entamée à l'insu et en défiance des ministres, une sorte de conseil particulier où les dépêches étaient adressées. Il se composait du comte de Bassompierre et du secrétaire d'État de Puisieux. La reine aussi était regardée dans le public comme étant « du parti de l'accommodement. » Cependant la question fut proposée dans le conseil officiel, pour lequel l'évêque de Luçon avait eu soin de dicter à la reine-mère son avis. Elle devait examiner si la guerre était juste, si elle était possible, si elle était utile. Sur les deux premiers points l'affirmative n'était pas douteuse. Mais il y avait plus de difficulté pour le troisième. Au dedans la misère des peuples ruinés par les gens de guerre et la force toujours croissante des rebelles qui avaient eu le temps de se reconnaître et de s'unir, au dehors les dispositions des protestants d'Al-

Allemagne et des Hollandais favorables à leurs frères, l'alliance qui se tramait entre l'Espagne et l'Angleterre, étaient autant de motifs pour ne pas s'embarquer dans une guerre civile. Il valait mieux avoir les yeux sur l'Espagne, qui convoitait ouvertement la monarchie de l'Europe, que de se déchirer entre Français pour son profit. Un écrit imprimé développait en même temps pour le public ces motifs et ces conclusions, avec une forme de raisonnement et de style qui ressemble singulièrement à la manière de Richelieu.

L'opinion du prince de Condé l'emporta, et le roi résolut, sauf l'effet de la négociation confiée au duc de Lesdignières, de marcher en personne contre les huguenots. La reine-mère voulait au moins le suivre, « certaine, dit Richelieu, que si « l'on se passait d'elle quelques mois, on s'accoutumerait à « s'en passer toujours. » Le prince s'y opposait, et prétendait la tenir honorablement éloignée en lui confiant la garde de Paris et le commandement des troupes en deçà de la Loire. L'un et l'autre se trouvèrent encore en désaccord sur la convenance de conduire à l'armée le frère du roi, âgé de quatorze ans. Le prince de Condé demandait qu'il accompagnât le roi, et l'on pouvait attribuer ce désir à de coupables espérances. Exposer aux mêmes périls le monarque et l'héritier de la couronne paraissait un calcul odieux chez celui qui devait leur succéder. La reine-mère tint ferme, et il fut convenu qu'elle suivrait le roi, pendant que le duc d'Anjou resterait à Paris.

Au milieu de ces soins sérieux on trouvait du temps pour les fêtes, et Bassompierre dit qu'il ne passa point trop mal son hiver à Paris, « où il y eut plusieurs belles comédies et grands « ballets. » Pourtant ces divertissements furent l'occasion ou le prétexte d'une disgrâce. La jeune reine était enceinte, dit-on, de six semaines [février] lorsqu'un soir, comme elle se jouait avec la connétable de Luynes, qui ne paraît pas avoir regretté son mari plus qu'il ne fallait, elle se laissa tomber et perdit ainsi ses premières espérances de maternité. Le roi, instruit de cet accident, fit donner l'ordre à la connétable de

quitter le Louvre. La duchesse pensa qu'un mari la relèverait de cette disgrâce. Elle n'avait pas attendu la mort du premier pour s'en assurer un second. Le prince de Joinville, qui prit bientôt le titre de duc de Chevreuse pour laisser le sien au fils du duc de Guise, entretenait avec elle une liaison dont le roi, guéri sans doute de son amour, mais dès lors fort sévère sur les mœurs, devait approuver la réparation par voie légitime. Veuve depuis trois mois à peine, elle se mit sous la protection d'un prochain mariage. Dans le même temps fut accordée [19 mars] la querelle qui restait entre ce prince et le duc de Nevers pour l'insulte faite au dernier l'année précédente par le cardinal de Guise. Le cardinal mourant était censé en avoir demandé pardon à l'offensé, et son frère acheva la réconciliation par des excuses.

Le roi n'avait passé à Paris que cinquante jours, et les préparatifs de la guerre semblaient encore demander beaucoup de temps, lorsque tout à coup on le vit partir [20 mars] pour Orléans, « plutôt, dit Richelieu, en équipage de chasseur que de conquérant. » Le duc de Rohan ajoute qu'il sortit du Louvre par une porte de derrière comme si on l'eût enlevé. Le prince de Condé l'accompagnait, et la précipitation de ce départ était telle qu'il ne put remplir ses devoirs religieux à Paris ; il fallut qu'il fit ses pâques en chemin. La reine-mère se mit bientôt comme à sa poursuite. Le motif donné par le prince de Condé pour cette brusque entrée en campagne était la nécessité de réprimer promptement les insolences commises par les réformés. L'hiver en effet n'avait que faiblement ralenti leurs entreprises. Le duc de Rohan, que nous avons vu appelé par le peuple de Montpellier vers la fin de l'année précédente, y trouva des difficultés sans nombre dont il eut peine à se tirer. Tandis que trois armées, l'une en Vivarais sous les ordres du maréchal de Lesdiguières, l'autre en Provence conduite par le duc de Guise, l'autre en Languedoc par le duc de Montmorency, menaçaient les villes de son parti, il avait à lutter encore contre la jalousie d'une assemblée qui ne voulait

pas le reconnaître, et contre les troupes du marquis de Châtillon qu'il était venu remplacer. Mais pendant qu'à force d'habileté et de courage il ne pouvait que se maintenir dans cette position, le duc de Soubise son frère faisait de rapides progrès. Maître de Royan, et se jugeant quitte du serment de fidélité qu'il avait fait au roi après la prise de Saint-Jean-d'Angély, il s'était rendu à La Rochelle où il avait repris sa charge de gouverneur du Poitou et de la Bretagne. Le duc d'Épernon en avait levé le siège pour prendre ses quartiers d'hiver, et la mer appartenait toujours aux Rochelois. En vain avait-on fait venir de Normandie et de Bretagne tous les vaisseaux qu'on put ramasser; ils se trouvèrent en si mauvais état, dépourvus d'hommes et de munitions, qu'ils ne purent tenir la mer, et la flotte royale, composée de quinze voiles environ, demeura bloquée tout l'hiver dans le port du Brouage. Les Rochelois, ne trouvant plus d'obstacles à leur navigation, firent alors partir deux expéditions, l'une vers l'embouchure de la Garonne, l'autre sur les côtes du bas Poitou. Le duc de Soubise fut chargé de celle-ci [14 février] avec trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux qui furent doublés par les gens de cette province. Il s'empara aussitôt des Sables-d'Olonne et de plusieurs places, sans que le comte de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, qui demandait en vain secours au duc d'Épernon, pût l'empêcher de tenir la campagne et de pousser ses courses jusqu'aux portes de Nantes.

C'était contre ce sujet rebelle et relaps que le prince de Condé entraînait le roi. L'infanterie fut embarquée sur la Loire, la cavalerie se mit en marche sur la levée et toutes les troupes se rendirent à Nantes. Deux jours après on en partit [12 avril] pour atteindre le duc de Soubise qui, craignant de se mesurer avec la personne du roi, se disposait à se rembarquer. A la nouvelle de cette résolution, la reine-mère, qui était restée en arrière, s'effraya des périls qu'on allait faire courir à son fils et s'en plaignit violemment aux ministres, qui rejetèrent tout le tort, s'il y en avait, sur le prince de Condé.

Cependant on apprit que le duc de Soubise s'était emparé de l'île de Riez d'où il comptait partir sur ses vaisseaux. On résolut de l'aller attaquer dans cette retraite dont l'abord ne semblait pas facile. C'était une assez large portion de terre, entourée de marais que les grandes eaux couvraient entièrement. On ne pouvait y arriver que par d'étroites chaussées qui communiquaient soit avec la terre ferme, soit avec les îles voisines, et un canal profond lui servait de ceinture. Cependant l'entreprise seule put paraître téméraire ; l'exécution fut facile. Les paysans de l'île du Perier, qui avaient défendu leur pont contre le duc de Soubise, indiquèrent à l'armée royale un gué, où l'on pouvait passer à la marée basse. Le roi le traversa la nuit avec la cavalerie, et toute l'infanterie le suivit bientôt sans trouver de résistance. Le jour venu [16 avril], on se mit en marche pour chercher l'ennemi vers le canal de Saint-Gilles qui menait à la mer. On l'aperçut bientôt, mais se préparant à la fuite. Déjà une partie de l'infanterie s'était jetée dans des barques que le peu d'élévation des eaux empêchait de partir, le reste demandait miséricorde, pendant que le duc de Soubise avec sa cavalerie, profitant de la basse marée, se sauvait par le canal où ses barques étaient retenues. Alors le combat qu'on cherchait ne fut qu'un massacre ; plus de quinze cents hommes tombèrent impitoyablement égorgés sur le rivage ou sur les bateaux. On fit environ six cents prisonniers, dont treize furent pendus comme ayant appartenu à la garnison de Saint-Jean-d'Angély, le reste condamné aux galères. Les paysans se mirent à la poursuite des fuyards dont il périt un grand nombre dans les marais, tellement que le duc de Soubise ne put ramener plus de trente chevaux à La Rochelle, où il alla cacher sa honte, flétri par le rapport même du roi victorieux, dans lequel on lisait que « le duc avait lâchement abandonné ses gens. »

Les députés choisis par le duc de Rohan et les provinces pour traiter de la paix sur la proposition du duc de Lesdiguières, après avoir cherché le roi à Paris ne purent l'atteindre



qu'à Niort [25 avril], où la déroute récente du duc de Soubise avait mal disposé le conseil à les écouter. Cependant le roi ne se départit pas encore de la négociation secrète qu'il avait entamée. Il y eut réponse dictée par les ministres aux propositions qui leur furent montrées ; celle-ci était fière et exigeante. Il y en eut une autre plus modérée sur les dépêches particulières, qui fut convenue avec le comte de Bassompierre et le sieur de Puisieux. En attendant, on résolut de suivre les résultats d'un premier succès. Le duc d'Épernon, à qui l'on reprochait de n'avoir pas secouru le Poitou, voulut se rétablir dans les bonnes grâces du roi, en lui remettant la ville de Royan dont il alla faire le siège. Il venait d'être remplacé dans le commandement de l'armée devant La Rochelle par le jeune comte de Soissons, impatient d'essayer ses premières armes, et dont le duc n'avait pas voulu faire l'éducation en subalterne. Il espérait s'emparer de Royan par le moyen du gouverneur avec lequel il était en intelligence. Mais les habitants, encouragés par un secours de La Rochelle, fermèrent leurs portes [28 avril] sur leur gouverneur et se mirent en défense. Le roi arriva bientôt devant la place avec son armée. Le siège ne dura pas plus de six jours au bout desquels les habitants [11 mai] demandèrent à capituler. Le roi accorda la vie et la liberté aux habitants, permit à la garnison de se retirer où elle voudrait avec ses armes, et fit occuper la ville par ses troupes auxquelles on eut quelque peine à défendre le pillage, « les soldats, dit Bassompierre, étant en curée par la « défaite de l'île de Riez. »

De là le roi devait se diriger vers le Languedoc. Le premier ennemi qu'on allait recontrer sur le chemin était le marquis de la Force, sorti de Montauban avec ses fils après la levée du siège, pour faire sa charge de gouverneur dans la basse Guyenne. Un arrêt du parlement de Bordeaux les avait condamnés à mort, ce qui fut exécuté en effigie. Ils étaient en outre déclarés ignobles et roturiers, et leurs châteaux et bois devaient être rasés, si le duc d'Elbeuf commandant les troupes

du roi, parvenait à s'en saisir. De part et d'autre on s'empara de quelques villes. Les réformés reprirent Clairac et Tonneins. Montravel se rendit au duc d'Elbeuf qui, ayant reçu de nouveaux renforts, alla mettre le siège devant Tonneins. La nouvelle prise de cette ville, où fut tué un des fils du marquis de la Force nommé de Montpouillan, fut annoncée au roi devant Royan, et le décida à se porter sur la route où le devançait déjà le prince de Condé. Mais en même temps qu'on faisait mouvoir des troupes, on faisait agir aussi des négociateurs. Henri Auguste de Lomenie, qui s'appela depuis le comte de Brienne, s'était rendu de la part du roi auprès du marquis de la Force. Il avait pouvoir de lui proposer le bâton de maréchal et deux cent mille écus. Suivant l'usage, l'habile secrétaire d'État commença par offrir le moins possible, et le général des réformés voulut défendre les intérêts de sa religion. A mesure que les offres s'élevèrent, il reconnut qu'il n'était pas autorisé par les églises pour traiter en leur nom, et fit son affaire particulière. Le roi fut donc reçu sans résistance [25 mai] à Sainte-Foy, où son premier soin fut de faire célébrer la fête du Saint-Sacrement sur l'emplacement de l'église détruite par les réformés, et le marquis de la Force reçut le prix de son marché, qui aurait pu être celui de ses anciens services. Alors le roi continua librement sa route qui le faisait passer devant Montauban. Il avait été résolu qu'on ne songerait pas à reprendre le siège de cette ville et qu'on en garderait seulement les environs. La petite ville de Négrepelisse, située à trois lieues de Montauban, entreprit de résister à l'armée du roi. Elle était peu fortifiée, avec une faible garnison et sans chef. Les habitants osèrent pourtant tirer sur les premières troupes qui s'y présentèrent. La place [10 juin] fut attaquée avec vigueur et enlevée d'assaut. Soit qu'on voulût châtier d'une façon exemplaire cette insolence d'une place qui n'avait pas qualité pour soutenir un siège, soit ressentiment de l'échec éprouvé l'année précédente dans le voisinage, on ne mit aucun obstacle à la fureur des soldats. Tous les habitants furent passés au fil de

l'épée, à l'exception des femmes « dont quelques-unes furent « forcées, dit lestement Bassompierre, les autres se laissèrent « faire de leur bon gré. » La ville fut détruite toute entière par le feu, comme celle de Tonneins l'avait été quelques jours auparavant. Pour excuser un peu ces rigueurs, il faut dire que, pendant l'hiver, les habitants de Négrepelisse avaient impitoyablement massacré la garnison royale mise en cette ville, l'année précédente, par le duc de Mayenne. Ces sortes de représailles sont la justice des guerres civiles.

Saint-Antonin se défendit quelques jours ; les femmes mêmes s'y montrèrent armées de faux et de hallebardes. Après avoir perdu beaucoup de capitaines et de soldats, l'armée du roi fit une attaque générale [22 juin] qui força la ville à se rendre. La garnison obtint la permission de sortir un bâton blanc à la main. Dix bourgeois furent pendus, et avec eux le ministre de leur religion qui avait été autrefois cordelier. Les habitants payèrent cinquante mille écus pour se racheter du pillage. La guerre avait pris, comme on voit, un caractère de sévérité qu'elle n'avait pas eu dans l'autre campagne. Il ne s'agissait plus d'adoucir les réformés en leur montrant un roi prêt à pardonner ; il fallait qu'ils vissent arriver contre eux un vainqueur disposé à punir. Derrière l'armée royale, toutes les fortifications des villes où il avait trouvé quelque résistance s'écroulaient sous les yeux des conseillers du parlement commis à cet effet. Mais les défections causent toujours plus de mal aux partis que les châtements et les défaites, et en ce moment l'argent du roi faisait autant de conquêtes que son artillerie.

Le duc de Rohan voyait l'orage s'approcher de lui, et n'en montrait que plus de résolution. Placé entre le marquis de Châtillon, rival qui pouvait à chaque instant devenir un ennemi, le duc de Montmorency qui pressait Montpellier, et l'armée du roi qui s'avancait par le haut Languedoc, il faisait face partout aux intrigues comme aux hostilités. Pour le punir de son obstination, le roi, arrivé à Toulouse [27 juin] où il s'était rendu après la prise de Saint-Antonin, envoya l'ordre

au parlement de Paris de vérifier une déclaration, datée du mois de décembre précédent, par laquelle le duc était « déclaré criminel de lèse-majesté, et comme tel déchu de tous honneurs, dignités, offices et gouvernements, avec injonction à tous chefs de guerre de lui courir sus. » Le roi allait exécuter lui-même la dernière partie de ses commandements. Pour y mieux préparer son armée, il se fit à Toulouse de grandes dévotions. Les seigneurs et capitaines s'empressèrent « de nettoyer leurs consciences par la confession. » Plusieurs se firent recevoir dans la confrérie des pénitents bleus, « laquelle a cela de bon que, n'obligeant à rien, elle fait gagner de grandes indulgences, même en l'article de la mort. » Plus de six cents personnes communiaient solennellement, [2 juillet], le prince de Condé, le duc de Vendôme, le grand-prieur son frère, et le duc de Chevreuse donnant à toute la cour l'exemple de la piété.

Dans le même temps la politique préparait à l'Église une illustre conquête. Le maréchal de Lesdiguières était en Dauphiné, et, quoiqu'il eût donné plus d'une preuve de sa fidélité, on paraissait toujours craindre quelque retour du vieil huguenot à ses anciennes affections. Ce qui pouvait en faire naître le soupçon, c'était la mission secrète dont le roi l'avait chargé, et qui donna lieu à quelques entrevues avec le duc de Rohan. Quoi qu'il en soit, sa puissance dans le Dauphiné était telle, la position qu'il avait sur le Rhône paraissait en ce moment d'une si grande importance, que le conseil du roi sentit la nécessité de se défaire de lui ou de le gagner tout à fait. Le premier parti, s'il est vrai qu'il fut proposé, n'était pas d'une facile exécution; la raison et une foule de motifs secrets appuyaient le second. Il s'agissait d'offrir au duc l'épée de connétable, qu'il avait généreusement cédée au duc de Luynes. Par ce moyen, la reine-mère espérait retirer son fils de l'armée; les généraux, fatigués du prince de Condé, aimeraient mieux obéir à un chef expérimenté, qui ne ferait pas entrer dans ses rapports avec eux l'autorité toujours supérieure d'un

prince du sang, et s'entendrait d'ailleurs un peu mieux au métier. La condition, imposée au duc de Lesdiguières, était de se déclarer catholique; car l'on pouvait croire déjà sa conversion assez avancée, puisqu'il s'y était engagé par écrit lorsqu'on lui offrit pour la première fois la charge de connétable. L'habile Déageant fut encore chargé de lever ce qui lui restait de scrupules. Une femme de naissance obscure, que le maréchal, à l'âge de soixante-quatorze ans, avait épousée, après l'avoir eue longtemps pour maîtresse, lui persuada aussi que l'épée de connétable valait bien une messe, et le guerrier octogénaire désigna, pour rentrer publiquement au sein de l'Église catholique, « le jour anniversaire de celui où « le roi Henri IV avait fait son abjuration. » Cette cérémonie eut lieu avec une grande pompe la veille de ce jour, qui était un dimanche. Le parlement de Grenoble s'y rendit en corps. Plus de six cents seigneurs et gentilshommes, tant du pays que du voisinage, escortèrent le duc à l'église de Saint-André, où il entendit [24 juillet] sa première messe, « deux aumô- « niers étant à ses côtés pour l'avertir de se lever ou de se « mettre à genoux lorsqu'il le fallait. » Au sortir de l'église, le maréchal de Créquy, son gendre, lui présenta les lettres du roi qui l'élevaient à la dignité de connétable; le lendemain il entendit encore la messe dans l'église des Capucins, en l'honneur de son patron saint François; le jour suivant, il reçut dans la cathédrale le collier de l'ordre du Saint-Esprit; et, le quatrième jour, « il communia dévotieusement » avec les trois chevaliers de l'ordre qui avaient été désignés pour l'assister en sa réception.

Assuré désormais du Dauphiné et des secours que le Rhône pouvait fournir à son armée, le roi poursuivit sa route vers Montpellier, soumettant toutes les places qui se trouvaient sur son passage. Le duc de Rohan avait mis dans cette ville une forte garnison, avec des munitions pour un long siège, et en avait fait sortir tous ceux qu'il soupçonnait de vouloir la livrer. Il s'était retiré lui-même dans les Cévennes, pour être à portée

de la secourir. Mais trois places qui assuraient la communication entre Nîmes et Montpellier se rendirent presque sans résistance, de sorte que toutes les forces des réformés se trouvèrent renfermées dans ces deux villes sans pouvoir se joindre et se porter secours. Le marquis de Châtillon, qui avait essayé en vain de se réintégrer dans son commandement, pour avoir quelque chose de plus à remettre entre les mains du roi, lui offrit alors sa personne et la ville d'Aiguemortes qu'il avait conservée. Il reçut aussi pour récompense [22 août] le bâton de maréchal.

Pendant que le parti de la religion perdait ainsi chaque jour quelque'une de ses places et se voyait abandonné par quelque'un de ses généraux, un événement singulier était venu pour quelque temps ranimer ses espérances. A l'autre extrémité du royaume, il crut voir s'avancer un puissant secours. Du moins l'effroi qui se répandit promptement, depuis la frontière de Champagne jusqu'à Paris, semblait lui annoncer qu'il n'avait pas en vain appelé l'assistance de l'étranger. Déjà les réformés s'étaient adressés au roi d'Angleterre; mais le duc de Soubise, qui s'était chargé de cette mission, n'avait pu rien obtenir, et une tempête dispersa bientôt les vaisseaux sur lesquels il avait rassemblé à ses frais un petit nombre de soldats. Ceux qui paraissaient venir maintenant pour opérer une diversion utile en faveur des huguenots arrivaient d'Allemagne, précédés par les lamentations de la Lorraine qu'ils avaient dévastée. C'était une armée qui fuyait, poursuivie par les généraux de l'empereur. Mais elle portait la désolation avec elle, et elle avait pour chef un homme habile, entreprenant, d'autant plus redoutable qu'il ne tenait à rien et n'obéissait à personne, le fameux Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, dont la famille fut féconde en grands généraux. Après avoir servi la cause de l'électeur-palatin en Bohême et dans les États héréditaires de ce prince, il avait passé le Rhin avec ses troupes, sans qu'on pût bien savoir dans quel pays il voulait se jeter. En effet il avait en poche un congé honorable de



l'électeur qui le tenait dégagé de son serment envers lui, et le laissait libre de faire ce qu'il jugerait convenable pour ses propres intérêts. Lié à la cause des protestants en Allemagne, Mansfeld semblait appartenir de plein droit à celle des réformés en France. Aussi s'en approchait-il sur l'invitation du duc de Bouillon, dont le zèle pour la religion venait de se réveiller lorsqu'il apprit le mauvais traitement fait à Négrepelisse, ville de son domaine. Celui-ci manda au duc de Rohan que, si les négociations entamées avec le connétable ne se terminaient pas par une bonne paix, il s'engageait à prendre les armes, pourvu que le duc autorisât de son nom un traité avec Mansfeld, et fit obliger au paiement de ce secours les provinces où il commandait.

Cependant l'alarme fut grande à Paris [1<sup>er</sup> août] lorsqu'on sut que Mansfeld marchait vers la Moselle avec des troupes dont le bruit public exagérait le nombre. Le duc de Nevers se rendit aussitôt dans son gouvernement de Champagne. Mansfeld, avec toute l'habileté et tout le courage qui font un grand homme de guerre, s'était résigné à n'être qu'un aventurier, et tirait tout le profit qu'il pouvait de cette condition. Il mettait ses services à haut prix, et l'on n'était pas encore à l'abri de la surenchère. La reine avait donné pouvoir au duc de Nevers de combattre ou de marchander. Il envoya aussitôt vers Mansfeld un officier qui avait servi en Allemagne, et qui lui persuada facilement que les promesses d'un parti ne valaient pas la munificence d'un roi. Mansfeld offrit de vendre une portion de ses troupes au roi de France. Les conditions du marché parurent excessives, et cependant « elles étaient, » disait-il, beaucoup au-dessous de celles que lui proposait « le roi d'Espagne. » L'envoyé du duc de Nevers demanda du temps pour obtenir le consentement du roi, et, en attendant, il fut convenu que l'armée de Mansfeld s'avancerait jusqu'à la Meuse, sans commettre aucun dégât, pourvu qu'on lui assurât d'avance les vivres et la solde. De son côté le duc de Bouillon le pressait de passer la Meuse et d'aller assiéger

Mouzon, place voisine de Sedan, se faisant fort de lui fournir les munitions dont il avait besoin. Mansfeld se mit en marche [8 août] malgré sa promesse, et s'approcha de cette ville. Comme il semblait hésiter, le duc de Bouillon eut avec lui une entrevue, dans laquelle il ne put vaincre son indécision. Il resta donc inutilement campé dans le pays, attendant toujours la réponse du roi qui n'arrivait pas. La désertion, fomentée par le duc de Nevers, se mit bientôt parmi ses soldats, de sorte qu'il lui fallait donner des otages pour loger son armée dans les faubourgs de la ville qu'il aurait pu prendre. Pendant ce temps des forces imposantes s'assemblaient en Champagne, en Picardie, en Bourgogne, et, pour surcroît d'embarras, une armée espagnole parut sur les frontières du Luxembourg. Mansfeld se voyait maintenant enfermé entre deux ennemis, et, au lieu de tous les avantages dont il s'était flatté, il n'avait plus à demander qu'un passage pour se jeter dans le Hainault. Il y parvint [23 août] par une marche hardie, mais en laissant sur sa route beaucoup d'hommes tués par les paysans des Ardennes, une forte partie de son bagage, et surtout un grand nombre de femmes qu'il traînait à la suite de son armée. Ainsi la France se trouva délivrée en quelques jours, sans coup férir et surtout sans bourse délier, d'une armée habituée au pillage, qui avait trouvé ses frontières sans défense, et dont l'intervention pouvait faire revivre avec des chances infinies une guerre civile presque éteinte.

La retraite de Mansfeld ôtait au duc de Rohan sa dernière espérance. Le connétable, venu tout exprès du Dauphiné, lui ayant proposé une nouvelle conférence pour traiter de la paix, il l'accepta volontiers, et les conditions en furent arrêtées. Cependant il s'y trouva une difficulté qui en retarda la conclusion. Les habitants de Montpellier, craignant la rigueur du prince de Condé et les violences des soldats, demandaient que le roi n'entrât pas dans la ville, mais seulement le connétable, en la personne duquel ils offraient de reconnaître l'autorité du roi. Le duc de Rohan s'y rendit avec un passeport

du connétable pour engager les habitants à se désister de cette condition. Il les trouva déterminés à la défense, et, reprenant son rôle de capitaine, il fit entrer dans leurs murs de nouveaux secours. Les négociations étant ainsi rompues, l'armée du roi mit le siège [50 août] devant la ville, et le connétable se retira dans son gouvernement, soit par dépit de n'avoir pu terminer le traité, soit par précaution pour pouvoir le reprendre.

Les premières opérations du siège furent funestes à l'armée du roi. Une sortie de la garnison, faite à propos [5 septembre] et sur un point mal défendu, jeta le désordre parmi les assiégeants. Beaucoup d'officiers y périrent; le duc de Montmorency fut blessé légèrement; un jeune prince de la maison de Longueville, le duc de Fronsac, fils du comte de Saint-Paul, âgé de vingt ans, qui promettait d'être un grand capitaine, mourut percé de plusieurs coups; le neveu du duc de Luynes, qui avait épousé la nièce de l'évêque de Luçon, fut tué aussi, laissant une jeune veuve à pourvoir. Le lendemain, le roi perdit encore Zamet, maréchal de camp, fils du célèbre financier qui prêtait souvent sa maison à Henri IV. Un mois se passa en travaux de siège, attaques et sorties, sans amener rien de décisif. L'armée du roi s'affaiblissait par les maladies; les assiégés « n'en pouvaient plus, faute d'hommes pour le « travail qu'ils supportaient. » La paix était devenue le besoin de tous; mais elle trouvait une forte opposition dans le prince de Condé. Cependant son influence venait d'être diminuée dans le conseil, par la mort du cardinal de Retz et par celle du garde des sceaux de Vic, survenues l'une après l'autre [16 août—2 septembre] à quelques jours de distance. Il fallait songer à remplacer le dernier, et le choix de son successeur causa autant d'intrigues dans un camp, à la vue d'une place assiégée, qu'il aurait pu en faire naître à Paris. Le prince de Condé et le comte de Schomberg voulaient continuer les dispositions actuelles du conseil, en y faisant entrer Étienne d'Aligre, qui était de leurs amis. Le secrétaire d'État de Puitsieux demandait que si les sceaux n'étaient pas rendus au

chancelier son père, du moins on les donnât à quelqu'un avec qui il pût s'entendre. Le comte de Bassompierre proposait le doyen des conseillers d'État, Lefèvre de Caumartin, auquel le roi ne trouvait d'autre défaut qu'un léger bégaiement, dont il était lui-même gêné. Les deux cabales qui divisaient la cour se partageaient entre ces deux compétiteurs. Le petit coucher était pour d'Aligre, les généraux pour Caumartin. Le roi, que l'on avait pris par son faible en lui faisant craindre pour son autorité l'alliance intime du prince de Condé, du comte de Schomberg et du nouveau garde des sceaux, trompa le prince jusqu'au dernier moment et avec une habileté qui promettait beaucoup. Le bruit s'étant répandu que le sieur de Caumartin avait les sceaux, il démentit hautement ceux qui avaient donné cette nouvelle, et il fit dire secrètement au comte de Bassompierre « que ce démenti ne les conduirait pas sur le « pré. » En effet Lefèvre de Caumartin fut nommé le jour même [25 septembre].

Cet échec que le prince de Condé venait d'éprouver dans le cabinet ne pouvait manquer de rendre la paix plus facile. Le connétable, qui avait continué ses négociations avec le duc de Rohan, arriva bientôt au camp [7 octobre], et le prince, obligé de lui laisser le commandement de l'armée, instruit d'ailleurs que le traité auquel il s'était toujours opposé allait se faire, demanda au roi son congé, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Lorette. Le duc de Rohan s'était approché de Montpellier en même temps que le connétable ; mais on vit bientôt que ce n'était pas pour combattre. Le duc entra dans la ville [10 octobre], persuadé que ce moment était le dernier où l'on pourrait traiter au nom de tout le parti. Ce ne fut pas sans quelque peine qu'il fit entendre raison aux habitants de Montpellier, animés par quelques-uns de ces brouillons qui, n'ayant rien à perdre, prêchent toujours les résolutions désespérées. Enfin il apporta lui-même au roi [18 octobre] l'assurance que la ville lui était ouverte. Le roi la fit occuper par le connétable, le maréchal de Créquy et le

comte de Bassompierre, qu'il venait de faire maréchal de France; il y entra lui-même le lendemain [20 octobre]. Son premier soin fut de rendre grâces à Dieu, et il se fit par les rues une procession solennelle du Saint-Sacrement, où tous les vainqueurs « tenaient des cierges à la main. »

Les articles de la paix octroyée par le roi portaient le maintien des édits de pacification, le rétablissement de l'une et l'autre religion aux lieux où l'exercice en avait été interrompu, la démolition des fortifications nouvelles faites par les réformés, la défense à ceux-ci de se réunir en assemblées, autres que les consistoires et synodes pour affaires de discipline ecclésiastique; puis toutes les décharges, abolitions, confirmations et rétablissements d'usage. Des conditions particulières avaient pour objet la conservation de La Rochelle et de Montauban, comme seules villes de sûreté entre les mains des réformés, et la démolition des fortifications de Montpellier, qui serait désormais administré par quatre consuls à la nomination du roi. Le duc de Rohan obtint aussi la concession du duché de Valois, à titre d'engagement pour la somme de six cent mille livres, en récompense de ses gouvernements.

Il ne restait plus de guerre qu'autour de La Rochelle, faiblement assiégée par le comte de Soissons. Cette fois c'était par la mer qu'on avait résolu de réduire cette ville rebelle. Le duc de Guise commandait une espèce d'armée navale, réunie au Port-Louis en Bretagne et composée de tous les vaisseaux et galères qu'on avait pu trouver, tant sur cette côte qu'en Normandie, en Guyenne et en Provence. Plusieurs de ces vaisseaux appartenaient à des seigneurs ou à des particuliers. Celui même que montait l'amiral était à l'ordre de Malte. Il ne put mettre en mouvement sa flotte que le jour où les troupes du roi entraient dans Montpellier, et fut retenu quelque temps à Belle-Isle par les vents contraires. Il paraît probable qu'il avait connaissance de la paix, mais qu'il ne voulut pas perdre l'occasion si longtemps retardée d'un combat. Ce fut seulement huit jours après le traité définitif qu'il

lui fut possible d'attaquer l'ennemi [27 octobre] devant l'île de Rhé. Après un engagement vigoureux, où le duc de Guise courut de grands risques et montra beaucoup de courage, les Rochelois furent forcés d'aller chercher un asile sur leurs côtes, et laissèrent plusieurs vaisseaux au pouvoir du vainqueur. Le mauvais temps l'empêcha de poursuivre l'avantage de cette journée, et bientôt après, la paix étant publiée dans La Rochelle, la flotte des Rochelois rentra dans le port, sans enseigne ni pavillon, pour y être désarmée. Les officiers de la ville envoyèrent [16 novembre] vers le comte de Soissons protester de leur obéissance, et l'armée du roi fut licenciée, à la réserve d'un régiment laissé dans le fort que le comte de Soissons avait fait construire pour tenir la ville en respect.

---



## CHAPITRE IV

Voyage du roi en Provence. — L'évêque de Luçon promu au cardinalat. — Séjour du roi à Lyon. — Affaire de la Valteline. — Retour du roi à Paris. — Disgrâce du comte de Schomberg. — Le marquis de la Vieville, surintendant des finances. — Arrangement provisoire pour la Valteline. — Exécution de la paix avec les réformés. — Le duc de Rohan arrêté à Montpellier. — Continuation du fort contre La Rochelle. — Passage du prince de Galles par la France pour se rendre en Espagne. — Intrigues de cour. — Dissolution du ministère. — Entrée du cardinal de Richelieu au conseil.

[1622]

Le roi ne resta que six jours à Montpellier où il laissa une garnison. Ce fut dans la ville d'Arles, où il avait touché les malades le jour de la Toussaint, qu'il apprit la victoire du duc de Guise. Puis il passa par Aix, visita dévotement les reliques de sainte Madeleine à Saint-Maximin, entendit la messe dans la Sainte-Baume et fit son entrée [7 novembre] à Marseille. La reine sa mère l'attendait à Lyon pour reprendre possession de son esprit, que la retraite du prince de Condé semblait lui livrer désormais. Elle envoya même à sa rencontre jusqu'à Tarascon [14 novembre] l'évêque de Luçon qui venait d'être promu au cardinalat, sous prétexte de le remercier pour cette haute faveur. Nous avons vu comment, une première fois, il en avait été frustré par une tromperie du roi qu'on pouvait, justement peut-être, mais au moins en toute sûreté, rejeter maintenant sur le duc de Luynes. Les instructions remises, dans le commencement de cette année, au commandeur de Sillery allant en ambassade à Rome, portaient

qu'il ferait valoir à Florence la bonne intelligence rétablie entre le roi et sa mère, et qu'il solliciterait du pape Grégoire XV, qui avait succédé en 1621 à Paul V, le premier chapeau de cardinal vacant pour l'évêque de Luçon, « afin de  
« complaire à la reine, avec laquelle le roi vivait si bien  
« qu'en toutes choses il avait à plaisir de lui donner conten-  
« tement. » Une semblable négociation ne pouvait être en plus mauvaises mains. Le commandeur de Sillery n'était pas ami de l'évêque, et le secrétaire d'État de Puisieux son neveu, qui avait la charge des affaires d'Italie, était celui dont il avait autrefois pris la place. Il eut donc soin de veiller lui-même à ses intérêts par le moyen d'un ami déjà éprouvé, l'abbé Victor Bouthillier, qu'il avait envoyé à Rome, et dont l'assistance semblait parfois aux deux parents « un peu impertinente. » Malgré leur répugnance personnelle, il fallut bien, comme écrivait le secrétaire d'État, « donner cela à la voix publique, « à la réputation du roi et au contentement de la reine-mère « qui se conduisait fort bien ; » l'évêque de Luçon fut donc compris dans une promotion de trois cardinaux qui se fit le 5 septembre 1622. Le roi fit remercier le pape « de cette grâce » par son ambassadeur, et, pour lui en mieux témoigner sa reconnaissance, il lui manda qu'il venait de faire entrer dans son conseil le cardinal de la Rochefoucauld, « afin que Sa « Sainteté vît combien il se servait volontiers de ceux qui « tiennent les principales dignités de l'Église de Dieu, à l'hon- « neur duquel tendaient toutes ses actions. » Ce choix avait été fait, suivant les Mémoires de Richelieu, « non par estime « pour la personne du vieux cardinal, mais pour ôter au nou- « veau l'espérance d'une place dont on pouvait lui supposer « l'ambition. » Peut-être celui-ci s'en consola-t-il en voyant s'établir l'habitude d'avoir un prince de l'Église à la tête des affaires. Il ne témoigna donc que de la reconnaissance et de la joie pour la dignité qu'il venait d'obtenir. Du reste il assure dans ses Mémoires que l'abbé Rucellai en mourut de chagrin.

Le roi se rendit ensuite [16 novembre] dans Avignon où il fut reçu avec beaucoup de solennité. Le vice-légat l'invita, de la part du pape, à faire en toutes choses comme si cette ville était de son royaume. Il profita de cette souveraineté passagère pour donner la liberté à plusieurs prisonniers, et pour faire les honneurs du lieu au duc de Savoie qui vint l'y trouver. Après quoi il parcourut le Dauphiné, où il remplaça tous les gouverneurs qui étaient de la religion par des catholiques, entendit à Grenoble une harangue de félicitation, prononcée par messire Pierre Scarron, évêque et prince de cette ville, et, en approchant de Lyon, où les deux reines l'attendaient, il trouva la reine-mère qui, plus prompte que sa belle-fille, était venue sur le chemin à sa rencontre. Le fils et la mère [6 décembre] se firent mille caresses aux dépens du prince de Condé absent, puis passèrent joyeusement le temps au milieu des fêtes. On y célébra le mariage [12 décembre] du marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon, avec Gabrielle de Verneuil, sœur naturelle du roi, et celui du duc de Chevreuse avec la veuve du connétable de Luynes. Le prince et la princesse de Piémont vinrent se mêler à la famille royale de France, et lui offrir le spectacle d'un bon ménage dont, s'il faut en croire Richelieu, la reine-mère eut besoin de recommander l'exemple à ses enfants. La princesse avait amené avec elle son grand-aumônier François de Sales, évêque de Genève, qui fut pris de maladie et mourut à Lyon peu de temps après.

La présence du roi en cette ville, qui n'a laissé d'autres traces dans les mémoires du temps que le souvenir des marches triomphales, des comédies et des ballets, avait cependant un but politique. Depuis longtemps on différait, jusqu'à l'époque où le roi y ferait séjour, la résolution qu'il convenait de prendre sur un sujet qui pouvait mettre aux mains la France et l'Espagne. Il s'agissait de la Valteline, belle et fertile vallée qui s'étend, dans la longueur de trente lieues, depuis le lac de Côme jusqu'au Tyrol. Dès longtemps l'importance de cette communication entre l'Italie et l'Allemagne

avait fait courtiser par trois puissances, ennemies ou jalouses l'une de l'autre, l'alliance des ligues Grises de Suisse, auxquelles la Valteline était réunie depuis l'année 1515. La France, l'Espagne et la république de Venise avaient l'une après l'autre employé des pensions à s'y faire des amis ; car c'était dès lors un proverbe que « les Grisons aimaient naturellement l'argent et faisaient tout pour de l'argent. » Ce pays était entièrement catholique et la majorité des ligues Grises était protestante. Il arriva, en 1617, que le gouvernement se trouva entre les mains des catholiques, de sorte qu'ils firent un traité d'alliance avec le roi d'Espagne, duc de Milan. Les ministres de la religion réformée s'en plaignirent si fort, qu'ils obtinrent des communes, rassemblées en 1618, l'établissement d'une justice criminelle, où furent condamnés à mort les auteurs et fauteurs du traité, comme traîtres envers la république. Deux ans après, les Valtelins, sollicités et aidés par l'Espagne, se soulevèrent à leur tour contre la tyrannie des ligues protestantes, mirent à mort tous ceux de cette religion qui étaient dans leurs villes et appelèrent les Espagnols à leur secours.

Le roi de France ne pouvait rester étranger à cet événement, qui lui faisait perdre le fruit de tous les traités faits avec les Grisons. Le duc de Savoie trouvait l'occasion bonne pour faire la guerre à l'Espagne, et offrait d'attaquer le Milanais. Mais venir au secours d'une seigneurie protestante contre des sujets catholiques semblait une étrange contradiction, au moment où l'on entreprenait de réduire par les armes les réformés du royaume. On se contenta donc d'envoyer une ambassade au roi d'Espagne. Ce fut par cette mission que le duc de Luynes se délivra du comte de Bassompierre, au commencement de l'année 1621. Le comte eut à négocier avec le nouveau roi Philippe IV, parvenu à la couronne le 24 mars 1621, et à qui son père mourant avait recommandé « de pacifier cette affaire, en ôtant toutes occasions de scandales qui en pourraient arriver. » Il en obtint un traité signé à Madrid

[25 avril 1621], et portant que les troupes espagnoles se retireraient, que les seigneurs Grisons accorderaient un pardon général aux rebelles, et que les deux religions seraient remises en l'état où elles étaient avant l'année 1617. Ces conditions devaient être ratifiées par le serment des seigneurs Grisons, et exécutées par les soins du roi de France, du pape et des treize cantons. L'ambassadeur nous dit, dans ses Mémoires, « que ce traité a depuis coûté beaucoup, de part et « d'autre, pour l'effectuer ou le rompre. » Et, en effet, il n'est pas facile de trouver sur quelles garanties s'appuyaient des conventions faites à Madrid, pour terminer une guerre civile allumée au pied des Alpes. Aussi personne ne voulut-il en tenir compte. Le duc de Feria, gouverneur du Milanais, s'empara de Chiavenne ; l'archiduc Léopold sortit du Tyrol, pour se saisir des communes qui étaient à sa portée ; et les Grisons, entourés d'ennemis, appelant en vain l'assistance du roi très-chrétien qui avait chez lui des rebelles à soumettre, furent forcés d'accepter, pour leur compte cette fois et en leur nom [15 janvier 1622], les conditions que les vainqueurs dictèrent à leurs députés.

Ces conditions étaient intolérables pour des protestants, humiliantes pour un peuple libre, et surtout hostiles pour la France, dont l'honneur était encore compromis par le mépris qu'on faisait du traité de Madrid. Tous ces motifs ne purent distraire le roi des desseins qui occupaient alors sa pensée. Dès le mois d'avril, il remettait le soin de cette affaire au temps où il serait à Lyon après avoir terminé la guerre dans le Languedoc. Les Grisons ne furent pas si patients. Ils se révoltèrent contre leurs nouveaux maîtres, les chassèrent de plusieurs villes ; mais enfin, n'étant pas secourus, et voyant tout leur pays ruiné, ils furent obligés de se soumettre à la force. Par un nouveau traité [octobre 1622] conclu à Lindau sur le lac de Constance, une partie du pays des Grisons était réunie au Tyrol, deux garnisons espagnoles devaient occuper Coire et Mayenfeld ; enfin la Valteline demeurait un canton

particulier, séparé des ligues Grises, où les catholiques seuls pourraient demeurer, et que le roi d'Espagne prenait sous sa protection, « le tout sans préjudicier aux alliances de France » et de la maison d'Autriche, les Grisons renonçant formellement à toutes les autres. »

Tout cela s'était passé avant que le roi fût arrivé à Lyon, et cette venue tant promise n'apporta aucun effet. En vain le duc de Savoie remontra la nécessité de s'opposer ouvertement aux entreprises de la maison d'Autriche qui menaçaient toute l'Italie. En vain la reine-mère, instruite par le cardinal de Richelieu, proposa des moyens qui, sans aller jusqu'à une déclaration de guerre, donneraient du moins aux négociations quelque chose de plus ferme et de plus assuré. « Ces conseils, » dit Richelieu, furent bien reçus, mais peu ou point suivis, « les ministres étant trop vieux pour ne pas appréhender la « longueur des voyages où de tels desseins pourraient les em- « barquer. » Toute la cour d'ailleurs avait hâte de revenir à Paris, et le roi se sépara bientôt [19 décembre] de la princesse de Piémont sa sœur pour s'acheminer vers sa capitale où on lui fit [10 janvier 1625] ce que Bassompierre appelle « une « espèce d'entrée, » quinze mille bourgeois s'étant mis sous les armes pour le recevoir.

On peut dire justement du maréchal de Bassompierre qu'il était devenu, durant cette campagne, une espèce de favori. Il s'était soutenu contre l'inimitié du prince de Condé ; il avait reçu les confidences du roi sur les négociations secrètes de la paix ; il avait fait un garde des sceaux. C'était beaucoup d'affaires pour un homme de plaisir. Ce fut encore à lui que s'adressèrent les intrigues pour obtenir le remplacement du comte de Schomberg dans l'administration des finances. Demeuré seul de l'association qui avait eu pour chef le prince de Condé, le comte ne pouvait se maintenir longtemps. Ce fut à Montpellier que l'on commença à lui chercher un successeur. Bassompierre se fait honneur d'avoir proposé le duc de Sully. Mais il ajoute que la religion de ce seigneur éloignait le roi



d'un choix, repoussé d'ailleurs formellement par le chancelier son ancien collègue. Sur ces entrefaites, le marquis de la Vieuville arriva auprès du roi avec les troupes de Champagne, qu'il commandait en qualité de maréchal de camp sous le duc d'Angoulême ; et comme il avait une cause d'inimitié personnelle contre le comte de Schomberg, il effraya le roi sur le désordre qu'il disait exister dans les finances. Le comte, averti par cette accusation, se justifia. Une sorte de réconciliation eut lieu entre lui et les autres ministres, et la bonne intelligence semblait rétablie lorsqu'on arriva à Paris.

La partie fut bientôt renouée. Le marquis de la Vieuville était gendre du trésorier de l'épargne Beaumarchais, qui menaçait de ne plus faire d'avances si on ne lui donnait pas un autre surintendant. La retraite du comte de Schomberg fut résolue en quelques heures [28 janvier] dans la chambre de la reine-mère, dont on voulait que le nom autorisât cette disgrâce. On lui ôta également la charge de grand-maitre de l'artillerie qu'il exerçait par commission, et on la rendit au fils du duc de Sully. Il est difficile de trouver des raisons pour tant de rigueur, tous les mémoires s'accordant à dire que ce surintendant « avait les mains très-nettes. » Il ne lui restait de ses emplois que le gouvernement d'Angoulême dont il avait été pourvu à Lyon, où le duc d'Épernon reçut celui de Guyenne. Mais le comte de Candale, qui prétendait en avoir la survivance, ne crut rien trouver de mieux pour faire valoir ses droits que de provoquer en duel le ministre disgracié. Le comte de Schomberg fut plus heureux sur le pré qu'au conseil. Son neveu qui l'assistait tua le second du comte de Candale, et il refusa généreusement de se servir de son avantage contre le survivant. Le marquis de la Vieuville fut nommé surintendant des finances, mais d'abord sans entrée au conseil étroit, et le garde des sceaux Caumartin étant mort dans le même temps, les sceaux furent rendus au chancelier, de sorte que tout le gouvernement se trouva placé dans les mains de celui-ci et de son fils de Puisieux.

Les affaires de France se réduisaient alors à l'exécution de la paix faite avec les réformés et aux négociations pour la Valteline. Celles-ci se traitaient surtout à Rome, le pape y ayant un double intérêt comme prince italien et comme chef suprême de la catholicité. En attendant qu'on pût convenir d'un arrangement définitif qui satisferait Sa Sainteté et les couronnes, l'Espagne, apprenant qu'une ligue [5 février] venait d'être signée à Paris entre la France, la Savoie et les Vénitiens pour l'exécution du traité de Madrid, consentit [25 février] à ce que les forts de la Valteline, occupés par ses troupes, fussent remis en dépôt entre les mains du pape. Il paraît, par les lettres du commandeur de Sillery, que le prince de Condé, après avoir fait ses dévotions aux lieux saints, rendait à Rome d'assez mauvais services à la couronne de France, ne se gênant pas de dire partout qu'il ne fallait aucunement craindre les armes du roi, à qui les réformés de son royaume donneraient toujours trop d'occupation.

C'était exagérer, dans un misérable intérêt de rancune, quelques difficultés qui s'étaient élevées en France sur l'exécution de la paix conclue malgré lui. En pareilles circonstances, chacun veut obtenir plus et faire moins; puis c'est toujours à qui exécutera le dernier les choses promises. Le duc de Rohan était en Languedoc avec les commissaires nommés par le roi; Jacques d'Estampes, seigneur de Valançay, commandait pour le roi dans Montpellier. Le premier était chargé de faire démolir les forteresses de son parti, le second de faire retirer ses troupes de la ville aussitôt qu'il y aurait rétabli l'ordre. L'un et l'autre s'accusaient réciproquement de lenteur. Pour donner plus de force à ses instances, le duc se rendit à Montpellier. Il prétend que c'était chose convenue avec le commandant des troupes royales. On publia qu'il l'avait fait contre une prière formelle de ne pas s'approcher de la ville. Le sieur de Valançay, beau-frère d'ailleurs du secrétaire d'État de Puisieux, prit une résolution hardie qui indiquait la certitude de n'être pas désavoué. Il fit arrêter [mars] le duc

de Rohan dans son logis et lui déclara que, jusqu'à nouveau commandement du roi, ils auraient tous deux la même maison. Cette nouvelle causa une grande émotion à la cour. Le duc de Soubise se plaignit avec chaleur du traitement fait à son frère. On ajoute que la duchesse de Rohan, engagée dans un ballet où la reine devait danser, décida le roi à faire mettre son mari en liberté par la crainte de voir manquer cette fête. On ne doit pas croire trop légèrement ceux qui avancent qu'il se trouva des avis pour faire tuer le chef du parti réformé ; mais il faut remarquer qu'un contemporain, louant le roi de n'avoir pas gardé prisonnier un sujet avec lequel il venait de traiter, ajoute avec admiration : « Cet « exemple est rare dans tous les siècles ; c'est une franchise « que l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la Tur- « quie n'ont jamais vu pratiquer. » Le duc de Rohan ne resta donc que quelques jours sous la garde du sieur de Valançay, mais il sortit sur-le-champ de Montpellier, et il eut le déplaisir de voir que ceux pour lesquels il s'était si fort exposé le croyaient d'accord avec leurs ennemis, et regardaient sa prison même comme une feinte : « C'est, dit-il, l'ordinaire récompense des « services rendus aux peuples. »

Tandis que le sieur de Valançay maintenait sa garnison à Montpellier et obligeait les habitants à désirer eux-mêmes l'établissement d'une citadelle, les réformés se plaignaient encore de ce qu'on achevait le fort commencé par le comte de Soissons contre La Rochelle, au lieu de le démolir suivant qu'il avait été promis. Pierre Arnauld, qui en avait le commandement, y faisait travailler avec ardeur. Une anecdote, rapportée par son neveu d'Andilly, nous montre assez comment il savait exciter le zèle des soldats à ce service d'ouvriers. Il aperçut un valet qui portait la hotte avec eux, et le frappa de sa canne en lui disant : « Vous êtes bien hardi de « faire le métier des soldats, c'est-à-dire celui des princes, « puisque les soldats ne font rien que les princes tiennent à « honte de faire ; » puis il le consola de cet affront en lui

donnant quelques pistoles. Les Rochelois, justement inquiets, se plainquirent au roi et obtinrent un écrit qui ordonnait de raser ces fortifications. Arnauld trouva des prétextes pour ne pas obéir. Les Rochelois enlevèrent à main armée un convoi de matériaux qu'on lui amenait par mer. Arnauld leur fit des prisonniers, se saisit de leurs bestiaux, et les échangea contre son convoi. De nouvelles plaintes furent portées aux commissaires du roi. Arnauld se justifia, avec le ton ironique d'un homme qui est sûr d'avoir raison. Il prétendit que tout ce qu'il faisait était pour occuper ses troupes à un exercice pendant l'hiver, et qu'il serait temps d'exécuter pour sa part le traité de la paix, quand les Rochelois y auraient satisfait de leur côté, en rendant les vaisseaux du duc de Nevers pris en 1621, en rétablissant la religion catholique dans la ville, en ôtant de leurs édifices les drapeaux dont ils faisaient trophée et les têtes de ceux qu'ils avaient mis à mort pour leur fidélité au roi, enfin en cessant d'amasser des munitions et des vivres qu'ils faisaient venir de Hollande. On chicana sur ces difficultés, et le fort fut terminé.

Cependant il s'était passé en France un événement singulier qui mettait en mouvement toutes les conjectures. On sut que le fils du roi d'Angleterre, Charles, prince de Galles, était venu à Paris, qu'il avait assisté sans se faire connaître [5 mars] à une fête de la cour, et qu'il s'était dirigé vers l'Espagne. Il avait déjà passé les Pyrénées avant que le roi de France sût à quel hôte il avait fait les honneurs de sa cour. Alors aussi l'on apprit le but de ce voyage secret et rapide. C'était une étourderie de jeune homme qui allait détruire tous les calculs d'une longue négociation. Le roi Jacques I<sup>er</sup>, après avoir vu son gendre, l'électeur-palatin, chassé de la Bohême où il avait été appelé par une révolte, et puni de cette courte usurpation par la perte de ses propres États, n'avait trouvé rien de mieux, pour le rétablir au moins dans son héritage, que de marier son fils Charles à la sœur du roi d'Espagne. Cette alliance, si contraire à toutes les habitudes

d'inimitié qui existaient entre les deux couronnes, repoussée encore par la différence des religions, avait fini pourtant par être agréée; et le roi Jacques, à qui l'on avait tant reproché son caractère pacifique, s'applaudissait d'avoir reconquis en espérance une vaste province pour le mari de sa fille, sans autre peine que de donner une femme à son fils. Celui-ci résolut de surprendre par sa présence celle qu'on lui destinait, et d'aller lui offrir ses hommages dans la cour même de son frère. Cette démarche chevaleresque devait plaire, selon lui, au peuple espagnol, qui le verrait arriver des lointains pays, comme un héros de ses romans, aventureux et impatient d'amour. Il nous suffira de dire ici que cette équipée, ainsi que l'appelaient les sages, n'eut pas le succès qu'on en attendait. Le prince reçut à la cour de Madrid l'accueil que méritaient sa noble confiance et les aimables qualités de sa personne. Il y resta six mois, attendant inutilement pour son mariage l'agrément de la cour de Rome, que la mort du pape Grégoire XV avait retardé. Mais en même temps il y trouva de quoi se refroidir sur cette alliance qu'il était venu chercher de si loin, et à peine fut-il de retour en Angleterre qu'il se hâta de faire toutes les avances d'une rupture.

Ce projet toutefois, révélé par le passage du prince en France, y avait causé de vives alarmes parmi les réformés et les politiques. Les premiers y voyaient une disposition du roi Jacques à se rapprocher des catholiques; la Hollande, maintenant et depuis dix-huit mois en guerre avec l'Espagne, par l'expiration de la trêve conclue en 1609 pour douze ans, semblait devoir être livrée désormais sans défense à toutes les forces de la maison d'Autriche; en France même, ils allaient perdre, sinon un appui, au moins un médiateur. Les autres se plaignaient de ce qu'on eût laissé l'Espagne frustrer la maison de France d'une alliance qui lui appartenait, au moment où la maison d'Autriche, maîtresse de l'Allemagne, en possession de la Valteline, pressait le royaume de toutes parts.

Il y avait à la cour trop de petites intrigues pour qu'on pût s'appliquer sérieusement et avec suite à de tels intérêts. Toutes ces rivalités intérieures, que la guerre n'avait pu faire cesser, étaient devenues et restèrent longtemps l'affaire importante. La reine-mère employait tout ce que le cardinal de Richelieu lui inspirait de prudence à se maintenir bien avec son fils, sans prendre parti pour les ambitions particulières qui la recherchaient. Il fallait encore qu'elle s'occupât d'apaiser les querelles fréquentes qui s'élevaient entre les deux jeunes époux, pour des causes que les ménages vulgaires ne révèlent pas toujours, et qu'il est peut-être téméraire de vouloir deviner dans ceux des rois. Il paraît seulement que la duchesse de Chevreuse, belle, vive et galante, après avoir perdu ses avances avec le roi, avait mieux réussi à faire naître, ou à développer, chez la reine le goût du plaisir et de la liberté. Il ne fut pas moins aisé de rendre le roi jaloux; et ce qui prouve qu'il y avait une forte disposition, c'est qu'il prit au sérieux les hommages du vieux duc de Bellegarde dont cette jeune cour s'amusait.

Trois ministres, dont deux n'en faisaient qu'un, n'avaient pu parvenir à s'entendre. Le marquis de la Vieuville, qui était parvenu bientôt à s'introduire dans toutes les délibérations, travaillait à renverser le chancelier et son fils. Les moyens de cette lutte obscure sont perdus dans une foule de faits insignifiants, de malices et de petites trahisons qui échappent à l'analyse. Le chancelier et son fils se défendaient par les mêmes armes. « De part et d'autre, dit un contemporain, on jouait au boute-hors. » Le marquis avait un avantage immense sur les deux autres. Il était le plus nouveau, le moins accrédité, de sorte qu'il pouvait faire retomber sur ses collègues tous les ressentiments qui survenaient, et réveiller encore contre eux les vieilles haines.

Enfin le dernier venu [janvier 1624] l'emporta sur ceux qui lui avaient ouvert le chemin. Le chancelier fut obligé de rendre les sceaux, dont le roi pourvut Étienne d'Aligre, et



il ne resta plus au conseil que pour y attendre une disgrâce complète, où son fils fut bientôt entraîné avec lui [4 février]. Mais le surintendant, qui n'était pas d'étoffe à se soutenir seul, n'avait à la cour aucun appui. Le prince de Condé, revenu depuis quelques mois d'Italie, demeurait retiré dans son gouvernement du Berry, et ne pouvait avoir aucune bonne volonté pour un homme qui avait fait renvoyer le comte de Schomberg, son ami dévoué. Le comte de Soissons, dont le marquis de la Vieuville n'avait pu avancer le mariage avec la sœur du roi, se plaignait de n'avoir pas été bien servi. Le marquis était en inimitié ouverte avec le maréchal de Bassompierre, et fort mal avec Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, lieutenant de la venerie, qui faisait chaque jour des progrès dans l'affection du roi, par les mêmes services auxquels le duc de Luynes avait dû sa fortune. Pour son malheur, il voulut chercher un soutien auprès de la reine-mère, et il y trouva le cardinal de Richelieu. Tous les auteurs de mémoires qui ont écrit pour ce ministre, s'efforcent d'établir que le surintendant recula autant qu'il put son admission dans le conseil; pour excuser celui-là d'un peu d'ingratitude, ils font honneur à l'autre d'une prévoyance qui lui manquait. La vérité est que le marquis de la Vieuville proposa lui-même au roi de reprendre le secrétaire d'État éloigné en 1617. Le cardinal sembla vouloir se défendre de cet honneur pénible. Il parla de sa santé qui ne pouvait se prêter à la fatigue des visites, qui ne lui permettait pas de se tenir longtemps debout dans la chambre du roi, qui lui faisait un besoin de la campagne. Tout cela fut inutile : le marquis de la Vieuville, « qui était violent en ses passions, » comme dit Richelieu, força le pauvre cardinal [26 avril] à se sacrifier pour le bien de l'État. Jamais homme simple et candide, ami du repos et de la retraite, ne parut accepter le fardeau des affaires avec plus de répugnance et d'humilité. Il avait alors trente-neuf ans passés; il s'était essayé pendant cinq mois dans le ministère, et depuis sept ans il attendait le moment d'y rentrer.

Remarquons encore ici, car la mesure du temps n'est pas d'un petit intérêt dans la suite des événements, que, depuis la paix de Montpellier jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, il s'était écoulé dix-huit mois; que, malgré toute l'exactitude avec laquelle nous avons recueilli les moindres faits survenus durant cet intervalle, il ne tient qu'une place médiocre dans notre récit, comme dans tous les documents contemporains qui nous fournissent nos matériaux; que l'histoire s'y traîne péniblement à travers de mesquines intrigues, sans avoir à enregistrer quelque chose comme une mutation ou un progrès. Cette langueur du mouvement politique, qui se communique forcément à la narration, lorsqu'elle préfère la vérité à ses convenances, ne manque jamais d'indiquer une situation usée, et d'annoncer un changement.

FIN DU TOMÉ PREMIER.

## ERRATA. — TOME I,

---

*Pag. lig.*

- 11—21 Mirabeau — *lisez* : Mirebeau  
17—25 Souvrey — Souvray  
52—14 la mort — le mort  
95—13 particuliers ; — particuliers,  
100—14 statué qu'il — statué ; qu'il  
109— 8 réciter — débiter  
141—11 comte — marquis  
135— 8 dévouée — dévoué  
167—32 contint — continsent  
176— 9 il ne restait — il n'en restait  
202—27 quelques inégalités—quelque  
inégalité  
235— 8 détesté — détestés

*Pag. lig.*

- 245—12 suscité — *lisez* : suscitée  
252—19 du Puisieux — de Puisieux  
273— 4 comte — marquis  
292— 1 toute — tout  
*Ib.—ib.* s'était — s'étaient  
315—11 parailles — pareilles  
330— 3 laissait — laisser  
338—17 baron — marquis  
*Ib.—33* réveillés — réveillées  
384—17 M<sup>me</sup> — madame  
420— 9 fallait — fallut  
428—11 ailliance — alliance
-



L'ACADÉMIE FRANÇAISE a, dans sa séance solennelle du 10 septembre 1846, maintenu, pour la septième fois, à l'auteur de cet ouvrage le second des prix fondés par le baron Gobert, le premier demeurant, pour la septième fois aussi, décerné à M. Augustin Thierry. Pour rendre son livre aussi digne qu'il se pouvait de cette approbation glorieuse et persévérante, l'auteur en a revu le texte avec la plus scrupuleuse attention; il y a rapporté tous les documents nouveaux dont il a pu se saisir; il en a encore soigneusement épuré le style, qui pourtant avait rencontré peu de reproches; et il offre au public cette seconde édition de toute son œuvre, publiée d'abord en deux parties, comme le dernier effort de son travail sur le sujet qu'il avait entrepris.

A. B.

1<sup>er</sup> novembre 1846.

Les quatre volumes de cette édition renferment 1<sup>o</sup> l'histoire de France sous Louis XIII, 1838, 4 vol. in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> l'histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin, 1842, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

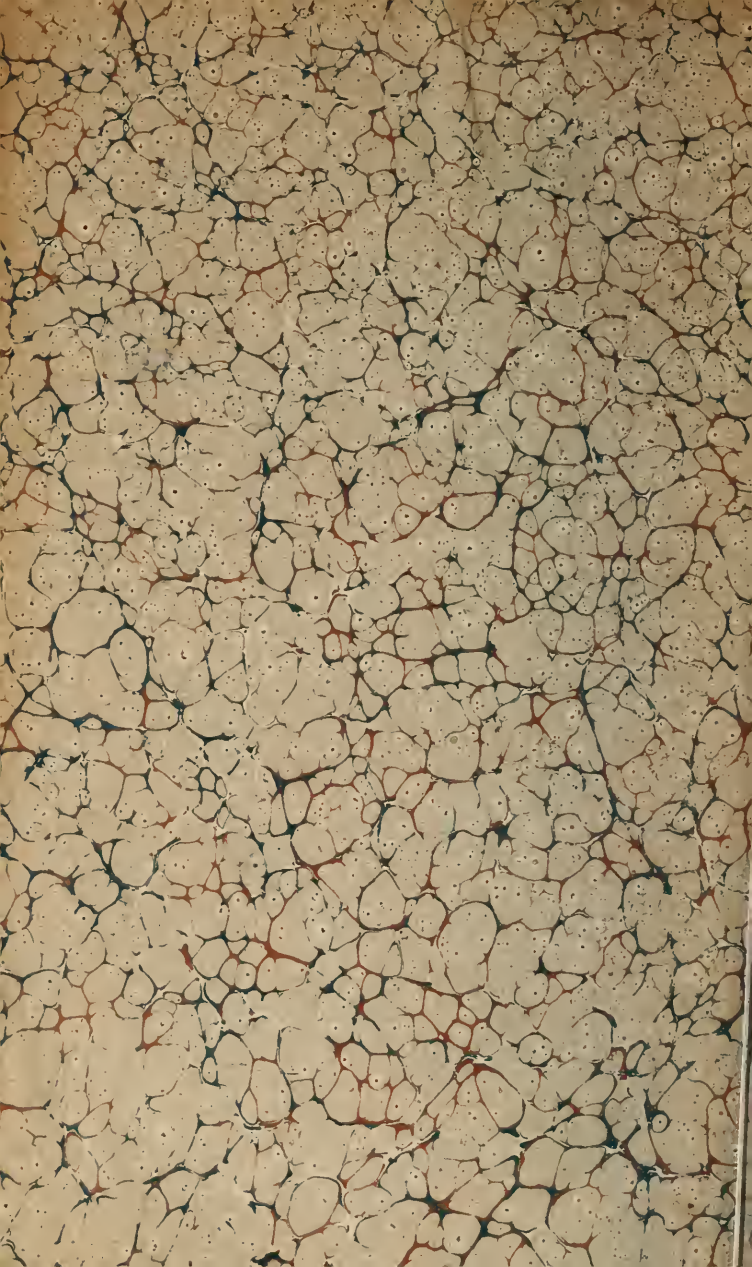












DC  
121  
B3  
1846  
t.1

Bazin, Anais de Raucou  
Histoire de France sous Louis  
XIII et sous le ministere du  
cardinal Mazarin 2. éd.

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

